



ACA 0150 122

HARVARD UNIVERSITY.



LIBRARY

OF THE

MUSEUM OF COMPARATIVE ZOOLOGY.

160.  
Exchange;

October 9, 1901.









OCT 9 1901

160.

# MÉMOIRES COURONNÉS

ET

## AUTRES MÉMOIRES

PUBLIÉS PAR

L'ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE

—  
COLLECTION IN-8°. — TOME LIX



*J*  
BRUXELLES

HAYEZ, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES, DES LETTRES  
ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE

rue de Louvain, 112

—  
Juin 1899-Juillet 1900



MÉMOIRES COURONNÉS

ET

AUTRES MÉMOIRES.



# MÉMOIRES COURONNÉS

ET

## AUTRES MÉMOIRES

PUBLIÉS PAR

L'ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE

---

COLLECTION IN-8°. — TOME LIX



BRUXELLES

HAYEZ, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES, DES LETTRES  
ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE

rue de Louvain, 112

---

Jun 1899-Juillet 1900

8  
9  
10

SUR  
LA FONCTION  $\zeta(s)$  DE RIEMANN

ET LE

NOMBRE DES NOMBRES PREMIERS INFÉRIEURS

A UNE LIMITE DONNÉE

PAR

**Ch.-J. DE LA VALLÉE POUSSIN**

*Correspondant de l'Académie royale de Belgique*

---

(Présenté à la Classe des sciences dans la séance du 4 juin 1898.)

---



## INTRODUCTION

## RELATIVE A L'OBJET DU MÉMOIRE (\*).

---

Je me suis occupé à plusieurs reprises, dans les *Annales de la Société scientifique de Bruxelles*, de la théorie des nombres premiers.

La fonction de  $\zeta(s)$  de Riemann joue dans cette théorie un rôle fondamental. J'ai démontré, pour la première fois, dans mes *Recherches sur la théorie des nombres premiers* (\*\*), que la fonction  $\zeta(s)$  n'a pas de racines de la forme  $1 + \beta i$ . M. Hadamard a également, avant d'avoir eu connaissance de mes recherches, trouvé le même théorème par une voie plus simple. L'importance de ce théorème est considérable, par le nombre des conséquences asymptotiques que l'on peut en déduire.

(\*) Voir le rapport de M. Mansion sur ce Mémoire (*Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, juillet 1898). — Depuis que ce Mémoire a été soumis à l'appréciation de l'Académie, nous avons refait tous les calculs numériques en y apportant plus de précision. Nous avons aussi perfectionné notre travail sur plusieurs points de détail, et nous avons tenu compte des conseils de M. Mansion. C'est ce qui explique les légères divergences que l'on remarquera entre le présent Mémoire et l'analyse que M. Mansion en a faite.

(\*\*) *Annales de la Société scientifique de Bruxelles*, 1896.

Celle qui a peut-être le plus d'intérêt par le nombre considérable de travaux auxquels elle a donné lieu, s'exprime par le théorème suivant :

*Le nombre des nombres premiers inférieurs à x a pour expression asymptotique, lorsque x est grand,*

$$\text{Li}(x) = \lim_{\epsilon \rightarrow 0} \int_0^{x^{1-\epsilon}} \frac{dy}{ly} + \int_{1+\epsilon}^x \frac{dy}{ly}$$

*avec une erreur qui devient infiniment petite par rapport à Li (x) quand x tend vers l'infini.*

La démonstration de ce théorème a été publiée pour la première fois dans un article de M. von Mangoldt (\*).

On trouve aussi dans cet article des renseignements historiques qu'il est intéressant de reproduire (\*\*).

Le pressentiment du théorème précédent a été d'abord exprimé par Dirichlet en 1838 (\*\*\*), puis par Gauss en 1849 (iv). C'est Tchebychev qui a le premier donné deux limites certaines où l'on peut renfermer le nombre des nombres premiers (v). Mais cet intervalle, quand  $x$  croît indéfiniment, n'est pas une fraction infiniment petite de sa limite supérieure, car il reste égal au  $\frac{1}{10^e}$  au moins de cette limite. Sylvester, dans

(\*) *Ueber eine Anwendung der Riemann'sche Formel für die Anzahl der Primzahlen unter einer gegebenen Grenze.* (JOURN. F. D. REINE U. ANGEW. MATH., Bd 119.)

(\*\*), On lira aussi avec intérêt, à ce point de vue, le savant rapport de M. Mansion sur notre Mémoire.

(\*\*\*), LEJEUNE-DIRICHLET. *Werke*, Bd I, 2<sup>e</sup> note, p. 372.

(iv) Lettre à ENCKE. *Werke*, Bd II, pp. 444-447.

(v) *Journal de mathématiques*, t. XVII, 1852, p. 389.

son article sur le travail de Tchebychev (\*) n'a pas réussi à pousser plus loin l'approximation. On voyait donc bien que  $Li(x)$  représentait approximativement le nombre des nombres premiers  $< x$ , mais on n'avait pas encore pu démontrer que l'approximation surpassât  $\frac{1}{10^6}$ . Le travail de Riemann, qui devait finalement conduire à la solution du problème, était resté, jusque dans ces derniers temps, compliqué de difficultés qu'on ne savait surmonter. C'est la résolution au moins partielle de ces difficultés qui a permis d'établir le théorème rappelé ci-dessus et dont l'importance ne peut échapper, puisqu'il exprime que le logarithme intégral est, au sens mathématique du mot, l'expression asymptotique du nombre des nombres premiers  $< x$ , c'est-à-dire que l'erreur commise est infiniment petite par rapport à lui.

Lorsque l'on cherche à exprimer  $Li(x)$  sous forme finie, on trouve une suite de termes de la forme

$$\frac{x}{lx} + \frac{x}{(lx)^2} + \frac{2x}{(lx)^3} + \frac{2.5x}{(lx)^4} + \dots$$

Le premier terme est la valeur principale de  $Li(x)$  et fournit donc aussi une expression asymptotique du nombre des nombres premiers  $< x$ . C'est ce que j'ai montré directement dans une note à la fin de l'article de M. von Mangoldt cité plus haut.

Le seul fait que  $\zeta(s)$  n'a pas de racines de la forme  $1 + \beta i$  ne permet pas de décider laquelle des deux expressions  $\frac{lx}{x}$  ou  $Li(x)$  est l'expression asymptotique la plus exacte.

(\*) *On Tchebycheff's theorem of the totalty of the primnumbers comprised within given limits.* (AMERICAN JOURNAL OF MATHEMATICS, vol. IV, 1881, pp. 230-247.)

Pour pouvoir trancher la question, il faut savoir trouver une limite supérieure  $< 1$  des parties réelles  $\alpha$  des racines imaginaires  $\alpha + \beta i$  de  $\zeta(s)$ . C'est ce qui n'était fait ni dans mon *Mémoire* ni dans celui de M. Hadamard. C'est ce qui est fait dans celui-ci, où nous donnons une limite inférieure de  $1 - \alpha$ . Cette limite fournie par le théorème du n° 30 est très petite, il est vrai, dépend de  $\beta$  et tend vers zéro quand  $\beta$  augmente. Elle n'en a pas moins une très grande valeur. Elle nous permettra de démontrer que  $Li(x)$  représente le nombre  $F(x)$  des nombres premiers  $< x$  avec une erreur qui ne peut surpasser une quantité de la forme.

$$a \frac{x}{lx} e^{-b\sqrt{x}},$$

où  $a$  et  $b$  sont des nombres fixes, et que, par conséquent, *le logarithme intégral est une expression asymptotique de  $F(x)$  plus exacte que toutes ses expressions possibles sous forme finie.*

La méthode que nous allons suivre s'étend d'elle-même aux nombres premiers de la progression arithmétique. Nous y reviendrons plus tard.

---

SUR  
LA FONCTION  $\zeta(s)$  DE RIEMANN

ET LE  
NOMBRE DES NOMBRES PREMIERS INFÉRIEURS  
A UNE LIMITE DONNÉE

---

PREMIÈRE PARTIE.  
SUR LES ZÉROS DE  $\zeta(s)$ .

---

CHAPITRE PREMIER.

CALCULS PRÉLIMINAIRES.

§ 1. *Rappel de quelques formules connues* (\*).

1. La forme  $\zeta(s)$  est définie par les relations

$$(1) \quad \zeta(s) = \sum_{n=1}^{\infty} \frac{1}{n^s} = \prod \left(1 - \frac{1}{p^s}\right)^{-1},$$

la somme s'étendant à tous les entiers et le produit infini à tous les nombres premiers.

2. La fonction  $\zeta(s)$  a des zéros sur l'axe réel qui sont les pôles de  $\Gamma\left(\frac{s}{2} + 1\right)$ , mais elle a en outre une infinité de racines imaginaires dont la partie réelle est comprise entre 0 et 1. Nous désignerons, en général, ces racines imaginaires par

$$\rho = \alpha + \beta i \quad (0 < \alpha < 1).$$

(\*) Voir mes *Recherches sur la théorie des nombres premiers*, 1<sup>re</sup> partie.

3. Ces racines jouissent des propriétés suivantes :

- 1° Elles sont conjuguées deux à deux ;
- 2° A toute racine  $\rho$  correspond une racine  $1 - \rho$  ;
- 3° Si la partie réelle  $\alpha$  de  $\rho$  n'est pas  $\frac{1}{2}$ , les racines  $\rho$  et  $1 - \rho$  forment avec leurs conjuguées un système de quatre racines distinctes :

$$\begin{array}{cc} \alpha + \beta i & \alpha - \beta i \\ 1 - \alpha + \beta i & 1 - \alpha - \beta i. \end{array}$$

4° M. Van Mangoldt a démontré que la valeur absolue de  $\beta$  est toujours supérieure à  $12$  (\*).

4. La dérivée logarithmique de  $\zeta(s)$  vérifie la relation

$$(2) \quad \frac{\zeta'(s)}{\zeta(s)} = \frac{1}{2} \log \pi - \frac{1}{s-1} - D \log. \Gamma \left( \frac{s}{2} + 1 \right) + \sum_{\rho} \frac{1}{s - \rho},$$

où les racines  $\rho$  doivent être rangées par ordre de modules croissants.

On en tire, en remplaçant  $\frac{\zeta'(s)}{\zeta(s)}$  par sa valeur obtenue par la différentiation du produit infini (1),

$$(5) \quad \sum_{\rho} \frac{1}{s - \rho} = \frac{1}{s-1} - \frac{1}{2} \log \pi + D \log. \Gamma \left( \frac{s}{2} + 1 \right) - \sum \frac{lp}{p^s - 1}.$$

Cette formule va jouer un rôle important dans notre étude. Nous allons d'abord en déduire une conséquence utile.

5. *Cas particuliers de la formule (3).* J'ai démontré dans mon Mémoire sur la fonction  $\zeta(s)$ , au n° 54, que l'on a

$$\lim_{s=1} \left( \frac{\zeta'(s)}{\zeta(s)} + \frac{1}{s-1} \right) = C,$$

(\*) Zu Riemann's Abhandlung : Ueber die Anzahl der Primzahlen unter einer gegebenen Grösse. (JOURN. FÜR DIE REINE UND ANGEW. MATHEMATIK, Bd. 114.)

où C désigne la constante d'Euler. L'équation (2) donne donc, pour  $s = 1$ ,

$$\sum \frac{1}{1-\rho} = -\frac{1}{2} \log \pi + \frac{1}{2} \frac{\Gamma' \left( \frac{5}{2} \right)}{\Gamma \left( \frac{5}{2} \right)} + C.$$

On a d'ailleurs, par une formule bien connue de Gauss,

$$\frac{\Gamma' \left( \frac{5}{2} \right)}{\Gamma \left( \frac{5}{2} \right)} + C = \int_0^1 \frac{1-x^{\frac{1}{2}}}{1-x} dx = 2 \int_0^1 \frac{x dx}{1+x} = 2(1-l_2),$$

de sorte que l'équation précédente donnera, eu égard à la propriété (2°) des racines  $\rho$  (n° 3),

$$(4) \quad \dots \quad \sum \frac{1}{\rho} = \sum \frac{1}{1-\rho} = \frac{C}{2} + 1 - l_2 - \frac{1}{2} l\pi.$$

Comme on a

$$\begin{aligned} l_2 &= 0,69514 \ 71805 \ 60, \\ \frac{1}{2} l\pi &= 0,57256 \ 49429 \ 24, \\ \frac{1}{2} C &= 0,28860 \ 78524 \ 51, \end{aligned}$$

on en déduit

$$(4^{bis}) \quad \dots \quad \sum \frac{1}{\rho} = \sum \frac{1}{1-\rho} = 0,02309 \ 57089 \ 67\dots$$

Les racines  $\rho = \alpha + \beta i$  sont conjuguées deux à deux, de sorte que les parties imaginaires se détruisent dans les sommes

précédentes. Par conséquent, la formule (4) peut s'écrire aussi

$$(5) \quad \sum \frac{\alpha}{\alpha^2 + \beta^2} = \sum \frac{1 - \alpha}{(1 - \alpha)^2 + \beta^2} = 0,02509 \ 57089 \ 67\dots$$

La formule (4) entraîne aussi comme conséquence, qui peut être utile,

$$(6) \quad \sum \frac{1}{\rho} + \sum \frac{1}{1 - \rho} = \sum \frac{1}{\rho(1 - \rho)} = 0,04619 \ 14479 \ 54\dots$$

§ 2. *Sur une expression approchée de Dlog  $\Gamma(a)$ .*

6. Schaar a établi, pour  $a$  réel et positif, la formule (\*)

$$\begin{aligned} \log \Gamma(a) = & \left( a - \frac{1}{2} \right) \log a - a + \log \sqrt{2\pi} \\ & + \frac{1}{\pi} \int_0^{-\infty} \frac{a \log(1 - e^{2\pi x}) dx}{a^2 + x^2}. \end{aligned}$$

On obtient, en différentiant,

$$\frac{\Gamma'(a)}{\Gamma(a)} = \log a - \frac{1}{2a} + \frac{1}{\pi} \int_0^{-\infty} \frac{x^2 - a^2}{(x^2 + a^2)^2} \log(1 - e^{2\pi x}) dx,$$

puis, par le changement de la variable  $x$  en  $ax$ ,

$$(7) \quad \frac{\Gamma'(a)}{\Gamma(a)} = \log a - \frac{1}{2a} + \frac{1}{\pi a} \int_0^{-\infty} \frac{x^2 - 1}{(x^2 + 1)^2} \log(1 - e^{2\pi ax}) dx.$$

Cette formule vient d'être établie pour  $a$  réel et  $> 0$ ; mais comme ses deux membres représentent des fonctions synec-

(\*) MEYER, *Bestimmte Integrale*, § 52. (Leipzig, 1871), et LIMBOURG, *Théorie de la fonction  $\Gamma$* . (MÉMOIRE ACAD. DE BELGIQUE, t. XII.)

tiques de la variable imaginaire  $a$  pourvu que la partie réelle de  $a$  soit  $> 0$ , l'équation (7) subsiste aussi sous cette seule condition.

Soit donc

$$a = u + ti,$$

où  $u$  et  $t$  sont des variables réelles, la première positive; nous allons chercher une limite supérieure de l'intégrale de l'équation (7).

On a, pour  $x < 0$ ,

$$\operatorname{mod} \log(1 - e^{-2\pi ax}) < -\log(1 - e^{-2\pi ux});$$

par conséquent,

$$\operatorname{mod} \int_0^{-\infty} \frac{x^2 - 1}{(x^2 + 1)^2} \log(1 - e^{2\pi ux}) dx < \int_0^{-\infty} \log(1 - e^{2\pi ux}) dx.$$

Par la substitution  $e^{2\pi ux} = z$ , cette dernière intégrale devient

$$\begin{aligned} \frac{1}{2\pi u} \int_1^0 \frac{1(1-z)}{z} dz &= \frac{1}{2\pi u} \int_0^1 \left(1 + \frac{z}{2} + \frac{z^2}{3} + \dots\right) dz \\ &= \frac{1}{2\pi u} \left(1 + \frac{1}{2^2} + \frac{1}{3^2} + \dots\right) = \frac{\pi}{12u}. \end{aligned}$$

Désignons donc par  $\theta$  une quantité de module inférieur à l'unité; pour  $a = u + ti$  et  $u > 0$ , l'équation (7) pourra se mettre sous la forme

$$(8) \quad \frac{\Gamma'(a)}{\Gamma(a)} = \log a - \frac{1}{2a} + \frac{\theta}{12au}.$$

7. Cette équation va nous servir à trouver une expression approchée de la partie réelle du premier membre.

Convenons de désigner la partie réelle d'une quantité com-

plexe en faisant précéder celle-ci de la caractéristique  $\Re$ . On a, pour  $a = u + ti$ ,

$$\Re \log a = \frac{1}{2} \log(u^2 + t^2) = \log |t| + \frac{1}{2} \log \left( 1 + \frac{u^2}{t^2} \right).$$

Si l'on suppose  $u^2 < t^2$ , on aura, en désignant par  $\theta_1$  une quantité  $> 0$  et  $< 1$ ,

$$\Re \log a = \log |t| + \frac{\theta_1 u^2}{2 t^2}.$$

On a ensuite, eu égard à la signification de  $\theta$ ,

$$\Re \frac{\theta}{12au} = \frac{\theta}{12u\sqrt{u^2 + t^2}} = \frac{\theta_2}{12ut} \quad (-1 < \theta_2 < 1)$$

$$\Re \frac{1}{2a} = \frac{u}{2(u^2 + t^2)}.$$

Donc l'équation (8) donnera, pour  $t^2 > u^2$ ,

$$(9) \quad \left\{ \begin{array}{l} \Re \frac{\Gamma(u + ti)}{\Gamma(u + ti)} = \log |t| - \frac{u}{2(u^2 + t^2)} + \theta \left( \frac{1}{12u|t|} + \frac{u^2}{2t^2} \right) \\ (-1 < \theta < 1). \end{array} \right.$$

### § 3. Évaluation de $\Sigma \frac{1}{\alpha^2 + \beta^2}$ .

8. Considérons de nouveau des sommes étendues à toutes les racines imaginaires  $\rho = \alpha + \beta i$  de  $\zeta(s)$ .

On a identiquement

$$\Sigma \frac{1 - \alpha}{(1 - \alpha)^2 + \beta^2} = \Sigma \frac{1 - \alpha}{\alpha^2 + \beta^2} + \Sigma \frac{(1 - \alpha)(2\alpha - 1)}{(\alpha^2 + \beta^2)(1 - \alpha^2 + \beta^2)}.$$

Donc, en ajoutant membre à membre avec

$$\sum \frac{1 - \alpha}{(1 - \alpha)^2 + \beta^2} = \sum \frac{\alpha}{\alpha^2 + \beta^2},$$

il vient

$$2 \sum \frac{1 - \alpha}{(1 - \alpha)^2 + \beta^2} = \sum \frac{1}{\alpha^2 + \beta^2} + \sum \frac{(1 - \alpha)(2\alpha - 1)}{(x^2 + \beta^2)(1 - \alpha^2 + \beta^2)}.$$

D'ailleurs la dernière somme ne devant pas changer par la permutation de  $\alpha$  en  $1 - \alpha$ , est aussi égale à

$$\frac{1}{2} \sum \frac{(1 - \alpha)(2\alpha - 1) + \alpha(1 - 2\alpha)}{(\alpha^2 + \beta^2)(1 - \alpha^2 + \beta^2)} = -\frac{1}{2} \sum \frac{(2\alpha - 1)^2}{(\alpha^2 + \beta^2)(1 - \alpha^2 + \beta^2)},$$

et l'on trouve, par conséquent,

$$(10) \quad \sum \frac{1}{\alpha^2 + \beta^2} = 2 \sum \frac{\alpha}{\alpha^2 + \beta^2} + \frac{1}{2} \sum \frac{(2\alpha - 1)^2}{(\alpha^2 + \beta^2)(1 - \alpha^2 + \beta^2)}.$$

D'ailleurs, puisque  $\beta$  est toujours  $> 12$  en valeur absolue et  $(2\alpha - 1)^2 < 1$ , cette dernière somme est inférieure

$$\frac{1}{2} \frac{1}{12^2} \sum \frac{1}{\alpha^2 + \beta^2} = \frac{1}{288} \sum \frac{1}{\alpha^2 + \beta^2}$$

et l'équation (10) donne

$$(11) \quad \sum \frac{1}{\alpha^2 + \beta^2} < \frac{2}{1 - \frac{1}{288}} \sum \frac{\alpha}{\alpha^2 + \beta^2} < \frac{0,046192}{1 - \frac{1}{288}},$$

en vertu de l'équation (5).

§ 4. Évaluation de  $\Sigma \frac{1}{(u-\rho)(1-\rho)}$ .

9. Nous désignons dans ce qui suit par  $u$  une quantité réelle et positive  $> 1$ .

On a,  $\rho$  étant égal à  $\alpha + \beta i$ ,

$$(12) \left\{ \begin{aligned} - \sum \frac{1}{(u-\rho)(1-\rho)} &= \sum \frac{\beta^2 - (u-\alpha)(1-\alpha)}{[(u-\alpha)^2 + \beta^2][1-\alpha]^2 + \beta^2} \\ &= \sum \frac{1}{(1-\alpha)^2 + \beta^2} - \sum \frac{(u-\alpha)(u-2\alpha+1)}{[(u-\alpha)^2 + \beta^2][(1-\alpha)^2 + \beta^2]} \end{aligned} \right.$$

Dans cette dernière somme, on a identiquement

$$\frac{1}{(u-\alpha)^2 + \beta^2} = \frac{1}{\alpha^2 + \beta^2} + \frac{(2\alpha-u)u}{[(u-\alpha)^2 + \beta^2][\alpha^2 + \beta^2]},$$

et par conséquent, en substituant cette valeur,

$$\begin{aligned} \sum \frac{(u-\alpha)(u-2\alpha+1)}{[(u-\alpha)^2 + \beta^2][(1-\alpha)^2 + \beta^2]} &= \sum \frac{(u-\alpha)(u-2\alpha+1)}{(\alpha^2 + \beta^2)(1-\alpha^2 + \beta^2)} \\ &+ u \sum \frac{(u-\alpha)(2\alpha-u)(u-2\alpha+1)}{[(u-\alpha)^2 + \beta^2][\alpha^2 + \beta^2][(1-\alpha)^2 + \beta^2]}. \end{aligned}$$

Si  $2\alpha$  est  $< u$ , on a, au dernier numérateur,

$$0 > (u-\alpha)(2\alpha-u)(u-2\alpha+1) > -u^2(u+1).$$

Si  $2\alpha > u$  et  $\alpha < u$ , on a

$$0 < (u-\alpha) \cdot (2\alpha-u)[1-(2\alpha-u)] < (u-\alpha) \frac{1}{4} < \frac{u}{4}.$$

On peut donc poser, pour  $u > 1$ , puisque  $\beta^2 > 144$ ,

$$(13) \left\{ \begin{aligned} \sum \frac{(u-\alpha)(u-2\alpha+1)}{[(u-\alpha)^2 + \beta^2][(1-\alpha)^2 + \beta^2]} &= \sum \frac{(u-\alpha)(u-2\alpha+1)}{(\alpha^2 + \beta^2)(1-\alpha^2 + \beta^2)} \\ &+ \tau \sum \frac{1}{(\alpha^2 + \beta^2)(1-\alpha^2 + \beta^2)} \\ &\left( -\frac{u^3(u+1)}{144} < \tau < \frac{u^2}{4.144} \right). \end{aligned} \right.$$

Au second membre de l'équation (13) ci-dessus, la première somme ne doit pas changer, si l'on remplace  $\alpha$  par  $1 - \alpha$ .

On peut donc y remplacer les numérateurs par

$$\frac{1}{2}[(u-\alpha)(u-2\alpha+1) + (u-1+\alpha)(u+2\alpha-1)] = \frac{2u^2 - u + (2\alpha-1)^2}{2}.$$

Faisons cette substitution dans (13), puis portons la valeur trouvée dans (12) et changeons  $\alpha$  en  $1 - \alpha$ ; il vient

$$-\sum \frac{1}{(u-\rho)(1-\rho)} = \sum \frac{1}{\alpha^2 + \beta^2} - \left(u^2 - \frac{u}{2} + \tau\right) \sum \frac{1}{(\alpha^2 + \beta^2)(1-\alpha^2 + \beta^2)} \\ - \frac{1}{2} \sum \frac{(2\alpha-1)^2}{(\alpha^2 + \beta^2)(1-\alpha^2 + \beta^2)}.$$

Remplaçons encore  $\sum \frac{1}{\alpha^2 + \beta^2}$  par sa valeur (10), nous trouverons l'expression définitive

$$(14) \left\{ \begin{aligned} -\sum \frac{1}{(u-\rho)(1-\rho)} &= 2 \sum \frac{\alpha}{\alpha^2 + \beta^2} - \left(u^2 - \frac{u}{2} + \tau\right) \sum \frac{1}{(\alpha^2 + \beta^2)(1-\alpha^2 + \beta^2)} \\ &\left( -\frac{u^3(u+1)}{144} < \tau < \frac{u^2}{4.144} \right). \end{aligned} \right.$$

10. Dans le second membre de la formule (14), le premier terme est connu, sa valeur 0,0461914... est donnée par l'équation (5). La seconde somme est très petite et sa valeur pourrait se calculer avec une très grande approximation en posant  $u = 1$  dans la formule (14), mais nous pouvons nous dispenser de faire ce calcul. La formule (14) représente donc, avec une grande approximation, vu la petitesse de  $\tau$ , la manière dont varie son premier membre quand  $u > 1$  varie dans le voisinage de l'unité. C'est à ce point de vue que nous allons l'utiliser. Si l'on remarque que, dans la formule (14), on a par (11)

$$\sum \frac{1}{(\alpha^2 + \beta^2)(1-\alpha^2 + \beta^2)} < \frac{1}{12^2} \sum \frac{1}{\alpha^2 + \beta^2} < \frac{0,046192}{144 - \frac{1}{2}},$$

cette formule pourra aussi s'écrire

$$(15). \quad \left\{ \begin{array}{l} - \sum \frac{1}{(u-\rho)(1-\rho)} = 2 \sum \frac{\alpha}{\alpha^2 + \beta^2} - \sigma \\ \sigma = \left( u^2 - \frac{u}{2} + \tau \right) \sum \frac{1}{(\alpha^2 + \beta^2)(1 - \alpha^2 + \beta^2)} \\ < \frac{0,046192}{144 - \frac{1}{2}} \left( u^2 - \frac{u}{2} + \tau \right). \end{array} \right.$$

§ 5. Évaluation approchée de  $\frac{\Gamma'(\frac{u}{2} + 1)}{\Gamma(\frac{u}{2} + 1)}$ .

11. Nous allons encore indiquer la manière de faire ce calcul quand  $u$  est réel  $> 1$  et voisin de l'unité.

On a, par la formule de Gauss,

$$\frac{\Gamma'(a)}{\Gamma(a)} + C = \int_0^1 \frac{1 - x^{a-1}}{1 - x} dx,$$

l'équation

$$\begin{aligned} \frac{\Gamma'(\frac{5}{2})}{\Gamma(\frac{5}{2})} - \frac{\Gamma'(\frac{u}{2} + 1)}{\Gamma(\frac{u}{2} + 1)} &= \int_0^1 \frac{x^{\frac{u}{2}} - x^{\frac{1}{2}}}{1 - x} dx = 2 \int_0^1 \frac{x^{u-1} - 1}{1 - x^2} x^2 dx \\ &= 2 \int_0^1 (x^{u-1} - 1) dx \sum_{n=1}^{\infty} x^{2n} = 2 \sum_{n=1}^{\infty} \left( \frac{1}{2n+u} - \frac{1}{2n+1} \right) \\ &= -2(u-1) \sum_{n=1}^{\infty} \frac{1}{(2n+1)^2 + (2n+1)(u-1)} \\ &= -2(u-1) \sum_{n=1}^{\infty} \frac{1}{(2n+1)^2} + 2(u-1)^2 \sum_{n=1}^{\infty} \frac{1}{(2n+1)^3} - \dots \end{aligned}$$

On a d'ailleurs (\*)

$$\sum \frac{1}{(2n+1)^2} = \left(1 - \frac{1}{4}\right) \sum \frac{1}{n^2} - 1 = 0,23570\ 05501$$

$$\sum \frac{1}{(2n+1)^3} = \left(1 - \frac{1}{8}\right) \sum \frac{1}{n^3} - 1 = 0,05179\ 97903$$

$$\sum \frac{1}{(2n+1)^4} = \left(1 - \frac{1}{16}\right) \sum \frac{1}{n^4} - 1 = 0,01467\ 80516$$

$$\sum \frac{1}{(2n+1)^5} = \left(1 - \frac{1}{32}\right) \sum \frac{1}{n^5} - 1 = 0,00452\ 37628$$

$$\sum \frac{1}{(2n+1)^6} = \left(1 - \frac{1}{64}\right) \sum \frac{1}{n^6} - 1 = 0,00144\ 70766$$

$$\sum \frac{1}{(2n+1)^7} = \left(1 - \frac{1}{128}\right) \sum \frac{1}{n^7} - 1 = 0,00047\ 15487$$

$$\sum \frac{1}{(2n+1)^8} = \left(1 - \frac{1}{256}\right) \sum \frac{1}{n^8} - 1 = 0,00015\ 51790$$

$$\sum \frac{1}{(2n+1)^9} = \left(1 - \frac{1}{512}\right) \sum \frac{1}{n^9} - 1 = 0,00005\ 13452$$

En substituant ces valeurs dans la formule précédente, on obtient la formule propre au calcul que nous voulions établir.

### § 6. Évaluation approchée de $\frac{\zeta' u}{\zeta u}$ .

12. Nous avons besoin d'évaluer approximativement  $\frac{\zeta' u}{\zeta u}$  pour  $u$  réel et voisin de l'unité par excès. Ce calcul est devenu facile, moyennant les résultats qui précèdent.

Changeons  $s$  en  $u$ , puis  $s$  en 1 dans l'équation (2) et sous-

(\*) Les sommes  $\sum n^{-2} = s_2$ ,  $\sum n^{-3} = s_3, \dots$  ont été calculées par Legendre. (Voir LACROIX, *Traité du calcul différentiel et du calcul intégral*, t. III, seconde édition, p. 149.)

trayons membre à membre les deux équations ainsi obtenues, nous trouverons

$$\frac{\zeta'u}{\zeta u} + \frac{1}{u-1} = C - \frac{1}{2} \left[ \frac{\Gamma'(\frac{u}{2} + 1)}{\Gamma(\frac{u}{2} + 1)} - \frac{\Gamma'(\frac{5}{2})}{\Gamma(\frac{5}{2})} \right] \\ - (u-1) \sum \frac{1}{(u-\rho)(1-\rho)}$$

Donc, par la formule (15) et par celle du paragraphe précédent, il viendra

$$(16) \quad \left\{ \begin{array}{l} \frac{\zeta'u}{\zeta u} + \frac{1}{u-1} = 0,57721\ 5665 \quad - 0,18750\ 915 (u-1) \\ \quad + 0,05179\ 979 (u-1)^2 - 0,01467\ 803 (u-1)^3 \\ \quad + 0,00452\ 576 (u-1)^4 - 0,00144\ 708 (u-1)^5 \\ \quad + 0,00047\ 155 (u-1)^6 - 0,00015\ 518 (u-1)^7 \\ \quad + 0,00005\ 155 (u-1)^8 - \dots \\ \quad - (u-1)\sigma, \end{array} \right.$$

en posant, pour abrégé, comme au n° 10,

$$(17) \quad \sigma = \left( u^2 - \frac{u}{2} + \tau \right) \sum \frac{1}{(\alpha^2 + \beta^2)(1 - \alpha^2 + \beta^2)}$$

Nous allons faire deux applications de cette formule.

**13. Première application.** Posons d'abord  $u - 1 = \frac{1}{2}$ ; l'équation (16) donnera, en changeant les signes,

$$-\frac{\zeta'(\frac{3}{2})}{\zeta(\frac{3}{2})} - 2 = -0,57721\ 566 + 0,09575\ 456 + \frac{\sigma}{2} \\ - 0,01294\ 995 + 0,00185\ 475 \\ - 0,00028\ 279 + 0,00004\ 522 \\ - 0,00000\ 757 + 0,00000\ 121 \\ - 0,00000\ 020 + \dots$$

On trouve une limite inférieure du second membre en bornant la série, qui a ses termes alternativement positifs et négatifs, aux termes écrits ci-dessus, dont le dernier est négatif, et en négligeant le terme complémentaire  $\frac{\pi}{\sqrt{2}}$ , qui est positif.

On obtient ainsi

$$(18) \quad \dots - \frac{\zeta' \left( \frac{5}{2} \right)}{\zeta \left( \frac{5}{2} \right)} > 1,5051798$$

**14. Seconde application.** Nous allons supposer que  $u - 1$ , encore positif, est  $< \frac{1}{12}$ . Dans ce cas, comme le montre la formule (15), le dernier terme  $(u - 1) \sigma$  de la formule (16) est inférieur en valeur absolue à

$$\frac{1}{12} \frac{0,046192}{143,5} \left( u^2 - \frac{u}{2} + \tau \right) < 0,0000178,$$

cette valeur s'obtenant en remplaçant  $\left( u^2 - \frac{u}{2} + \tau \right)$  par la quantité supérieure  $\frac{2}{3}$ .

On a donc par la formule (16), pour  $u - 1 < \frac{1}{12}$ , en arrêtant la série à son quatrième terme qui est négatif,

$$\begin{aligned} \frac{\zeta' u}{\zeta u} + \frac{1}{u - 1} &> 0,5772156 - \frac{0,18751}{12} + \frac{0,05179}{(12)^2} - \frac{0,01468}{(12)^3} \\ &- 0,0000178 \\ &> 0,5619229 \end{aligned}$$

§ 7. La partie réelle  $\alpha$  des racines  $\alpha + \beta i$  ne peut différer de  $\frac{1}{2}$  que si  $|\beta|$  est  $> 28$  (\*).

**15.** Reprenons la formule (3), qui peut s'écrire

$$(19) \quad \sum \frac{1}{s - \rho} = \frac{1}{s - 1} - \frac{1}{2} l\pi + \frac{1}{2} \frac{\Gamma' \left( \frac{s}{2} + 1 \right)}{\Gamma \left( \frac{s}{2} + 1 \right)} - \sum \frac{l\rho}{\rho^{ms}}$$

(\*) Dans le manuscrit soumis à l'examen des commissaires, nous avons

la dernière somme s'étendant à toute les puissances  $p^m$  des nombres premiers.

Nous aurons, dans ce paragraphe, à considérer une série d'inégalités. Pour en simplifier l'écriture, nous conviendrons que lorsque nous écrirons des inégalités entre quantités imaginaires, ces inégalités se rapporteront toujours aux parties réelles des deux membres.

Soit, comme dans les paragraphes précédents,  $s = u + ti$ , où  $u$  et  $t$  sont réels; on aura d'abord

$$\sum \frac{lp}{p^{mu}} + \sum \frac{lp}{p^{ms}} > 0,$$

car cette inégalité revient, par la convention qui précède, à

$$\sum \frac{lp}{p^{mu}} [1 + \cos(mtlp)] > 0,$$

qui est évidente, tous les termes de la somme étant positifs.

Changeons  $s$  en  $u$  dans la formule (19) et ajoutons membre à membre; on aura, en vertu de l'inégalité précédente,

$$(20). \quad \left\{ \begin{aligned} \sum \frac{1}{s - \rho} + \sum \frac{1}{u - \rho} &< \frac{1}{s - 1} + \frac{1}{u - 1} \\ &- l\pi + \frac{1}{2} \left[ \frac{\Gamma' \left( \frac{s}{2} + 1 \right)}{\Gamma \left( \frac{s}{2} + 1 \right)} + \frac{\Gamma' \left( \frac{u}{2} + 1 \right)}{\Gamma \left( \frac{u}{2} + 1 \right)} \right]. \end{aligned} \right.$$

**16.** C'est sur cette inégalité (20) que nous allons raisonner pour trouver une limite inférieure de  $\beta$  quand  $\alpha$  diffère de  $\frac{1}{2}$ . Pour cela nous supposerons que  $\alpha + \beta i$  est une racine de  $\zeta s$  où  $\alpha$  diffère de  $\frac{1}{2}$  et où  $\beta > 0$ , et nous poserons, dans la for-

déduit la limite inférieure de  $\beta$  d'une formule que nous établirons plus loin. (Voir le Rapport de M. Mansion.) La méthode nouvelle exposée dans ce paragraphe fournit une limite un peu plus élevée.

mule (20),  $u = 2$  et  $t = \beta$ , donc  $s = 2 + \beta i$ . Nous allons transformer, dans cette hypothèse, les différents termes qui s'y trouvent.

Nous avons d'abord à étudier la somme  $\sum \frac{1}{s-\rho}$ . Tous les termes de cette somme ont leur partie réelle positive, car celle de  $s$  est  $> 1$  et celle de  $\alpha < 1$ . Nous diminuerons donc la partie réelle de la somme, en limitant celle-ci à un certain nombre de ses termes.

Nous bornerons cette somme aux deux racines  $\alpha + \beta i$  et  $1 - \alpha + \beta i$  qui existent toujours et sont différentes,  $\alpha$  étant supposé différent de  $\frac{1}{2}$  (n° 3, 3°). On obtient ainsi, pour  $s = 2 + \beta i$ ,

$$(21) \quad \sum \frac{1}{s-\rho} > \frac{1}{2-\alpha} + \frac{1}{1+\alpha} = \frac{3}{(2-\alpha)(1+\alpha)} > \frac{4}{3},$$

ce minimum ayant lieu pour  $\alpha = \frac{1}{2}$ .

Passons à l'évaluation du second terme de la formule (20). On peut l'écrire comme suit :

$$\begin{aligned} \sum \frac{1}{u-\rho} &= \sum \frac{1}{1-\rho} - (u-1) \sum \frac{1}{(u-\rho)(1-\rho)} \\ &= \sum \frac{\alpha}{\alpha^2 + \beta^2} - (u-1) \sum \frac{1}{(u-\rho)(1-\rho)} \end{aligned}$$

et, par les formules (15) et (14),

$$\left\{ \begin{aligned} \sum \frac{1}{u-\rho} &= (2u-1) \sum \frac{\alpha}{\alpha^2 + \beta^2} - (u-1)\sigma \\ \sigma &< \frac{0,046192}{143,5} \left( u^2 - \frac{u}{2} + \tau \right) \\ \tau &< \frac{u^2}{4,144}. \end{aligned} \right.$$

Dans le cas actuel,  $u = 2$  et il vient

$$\sum \frac{1}{2-\rho} > 3 \sum \frac{\alpha}{\alpha^2 + \beta^2} - \frac{0,046192}{143,5} \left( 3 + \frac{1}{1,44} \right).$$

Ce dernier terme négatif est inférieur à 0,000968 en valeur absolue; le précédent se calcule par la formule (5). Il vient ainsi

$$(22) \dots \dots \dots \sum \frac{1}{2 - \rho} > 0,068319.$$

Nous arrivons maintenant au dernier terme de la formule (20).

Pour  $u = 2$ , on a par la formule de Gauss, déjà utilisée au n° 11,

$$(23) \dots \dots \dots \frac{\Gamma' \left( \frac{u}{2} + 1 \right)}{\Gamma \left( \frac{u}{2} + 1 \right)} = \frac{\Gamma'(2)}{\Gamma(2)} = 1 - C.$$

Substituons les valeurs (21), (22) et (23) dans l'inégalité (20), où l'on a  $u = 2$ ,  $s = 2 + \beta i$ ; il viendra *a fortiori*, à cause du sens des inégalités 21 et 22,

$$\frac{4}{5} + 0,068319 < \frac{1}{1 + \beta^2} + 1 - l\pi + \frac{1}{2} \left[ \frac{\Gamma' \left( 2 + \frac{\beta}{2} i \right)}{\Gamma \left( 2 + \frac{\beta}{2} i \right)} + 1 - C \right]$$

On en tire, en multipliant par 2 et en effectuant les calculs numériques,

$$2,66998 < \frac{\Gamma' \left( 2 + \frac{\beta i}{2} \right)}{\Gamma \left( 2 + \frac{\beta i}{2} \right)} + \frac{2}{1 + \beta^2}.$$

Remplaçons encore  $\Gamma' : \Gamma$  par son expression tirée de la formule (9); nous aurons encore *a fortiori*,  $\beta$  étant positif,

$$2,66998 < \log \frac{\beta}{2} + \frac{1}{12\beta} + \frac{8}{\beta^2} - \frac{4}{16 + \beta^2} + \frac{2}{1 + \beta^2}$$

d'où, en observant que  $\frac{4}{16+\beta^2} > \frac{4}{\beta^2} - 4\frac{16}{\beta^4}$  et  $\frac{2}{1+\beta^2} < \frac{2}{\beta^2}$ ,

$$(24) \quad \log \frac{\beta}{2} > 2,66998 - \frac{1}{12\beta} - \frac{1}{\beta^2} \left( 6 + \frac{64}{\beta^2} \right).$$

Comme on sait déjà que  $\beta$  est  $> 12$ , la dernière parenthèse est inférieure à 6,5; donc

$$\log \frac{\beta}{2} > 2,66998 - \frac{7,5}{144} > 2,617$$

$$\beta > 27,38.$$

On peut donc supposer maintenant  $\beta > 27,38$  dans la formule (24). Dans ce cas, la parenthèse de cette formule est inférieure à 6,1 et l'on a

$$\log \frac{\beta}{2} > 2,66998 - \frac{100,58}{12(27,38)^2} > 2,65879$$

$$\beta > 28,558;$$

de là le théorème suivant :

**17. THÉORÈME.** *La fonction  $\zeta(s)$  n'a pas de racine imaginaire  $\alpha + \beta i$  où  $\alpha$  diffère de  $\frac{1}{2}$ , à moins que  $\beta$  ne soit plus grand que 28,558 en valeur absolue.*

## CHAPITRE II.

### RECHERCHE D'UNE LIMITE SUPÉRIEURE DE LA PARTIE RÉELLE DES RACINES $\rho$ .

§ 1<sup>er</sup>. *Démonstration d'une inégalité fondamentale.*

**18.** Posons  $s = u + ti$ . Nous supposons, dans tout ce chapitre, que  $u$  est une quantité réelle, voisine de l'unité par excès, et que  $t$  est réel, positif et  $> 12$ .

L'équation (3), eu égard à l'identité

$$\frac{\zeta'(s)}{\zeta(s)} + \sum \frac{lp}{p^s - 1} = 0,$$

peut évidemment s'écrire

$$(25) \quad \sum_{\rho} \frac{1}{s - \rho} = \frac{1}{s - 1} - \frac{1}{2} \log \pi + \frac{1}{2} \frac{\Gamma'(\frac{s}{2} + 1)}{\Gamma(\frac{s}{2} + 1)} \\ - \sum \left[ \frac{lp}{p^u - 1} + \frac{lp}{p^s - 1} \right] - \frac{\zeta'u}{\zeta u}.$$

On a

$$\sum \frac{lp}{p^s - 1} = \sum \frac{lp}{p^{ms}} = \sum \frac{lp}{p^{mu}} [\cos mtlp + i \sin mtlp],$$

où la première somme s'étend à tous les nombres premiers successifs et les deux suivantes à toutes les puissances  $p^m$  des nombres premiers. On aura donc

$$\Re \sum \left[ \frac{lp}{p^u - 1} + \frac{lp}{p^s - 1} \right] = \sum \frac{lp}{p^{mu}} (1 + \cos mtlp)$$

et la somme du second membre s'étend à toutes les puissances  $p^m$  des nombres premiers.

Remarquons maintenant qu'on a l'équation

$$\frac{1}{2} (1 - \cos mtlp) (1 + \cos mtlp) = \frac{1 - \cos 2mtlp}{4};$$

il viendra, en multipliant respectivement les termes de la dernière somme (qui sont tous positifs) par  $\frac{1 - \cos mtlp}{2}$ , qui est  $> 0$  et  $< 1$ ,

$$\Re \sum \left[ \frac{lp}{p^u - 1} + \frac{lp}{p^s - 1} \right] > \frac{1}{4} \sum \frac{lp}{p^{mu}} (1 - \cos 2mtlp).$$

Afin d'abrégier l'écriture, nous allons convenir une fois pour toutes que, lorsque nous écrirons des inégalités entre quantités

imaginaires, ces inégalités se rapporteront aux parties réelles des deux membres seulement.

Moyennant cette convention, l'équation (25) nous donnera par l'inégalité précédente

$$(26) \quad \left\{ \begin{aligned} \sum \frac{1}{s-\rho} &< \frac{1}{s-1} - \frac{1}{2} \log \pi + \frac{1}{2} \frac{\Gamma' \left( \frac{s}{2} + 1 \right)}{\Gamma \left( \frac{s}{2} + 1 \right)} \\ &- \frac{1}{4} \sum \frac{lp}{p^{mu}} (1 - \cos 2mtlp) - \frac{\zeta' u}{\zeta u}. \end{aligned} \right.$$

Posons maintenant  $s' = u + 2ti$ .

On peut écrire une équation analogue à (25) en changeant le signe des deux termes en  $u$  qui se détruisent et en changeant  $s$  en  $s'$  dans cette équation; ce sera

$$\begin{aligned} \sum \frac{1}{s'-\rho} &= \frac{1}{s'-1} - \frac{1}{2} \log \pi + \frac{1}{2} \frac{\Gamma' \left( \frac{s'}{2} + 1 \right)}{\Gamma \left( \frac{s'}{2} + 1 \right)} \\ &+ \sum \left[ \frac{lp}{p^u - 1} - \frac{lp}{p^{s'} - 1} \right] + \frac{\zeta' u}{\zeta u}. \end{aligned}$$

Divisons cette équation par 4 et ajoutons-la membre à membre à l'inégalité précédente. Les parties réelles des sommes  $\Sigma$  se détruiront au second membre et nous trouverons ( $s = u + ti$ ,  $s' = u + 2ti$ )

$$(27) \quad \left\{ \begin{aligned} \sum \frac{1}{s-\rho} + \frac{1}{4} \sum \frac{1}{s'-\rho} &< -\frac{5}{8} \log \pi + \frac{1}{s-1} + \frac{1}{2} \frac{\Gamma' \left( \frac{s}{2} + 1 \right)}{\Gamma \left( \frac{s}{2} + 1 \right)} \\ &- \frac{5 \zeta' u}{4 \zeta u} + \frac{1}{4} \frac{1}{s'-1} + \frac{1}{8} \frac{\Gamma' \left( \frac{s'}{2} + 1 \right)}{\Gamma \left( \frac{s'}{2} + 1 \right)}. \end{aligned} \right.$$

Cette inégalité qui a lieu entre les parties réelles des deux membres est l'inégalité fondamentale sur laquelle se base notre démonstration.

§ 2. *Limite supérieure de  $(1 - \alpha)$ , qui résulte immédiatement de l'inégalité fondamentale (27).*

19. La démonstration que nous poursuivons résulte déjà de la relation (27). On remarque en effet que, si  $u$  est  $> 1$ , tous les termes du premier membre ont leur partie réelle positive, puisque  $\rho$  a la sienne  $< 1$ . L'inégalité (27) subsistera donc *a fortiori* si l'on borne le premier membre au seul terme de la première somme relatif à la racine particulière  $\rho = \alpha + \beta i$ . Si l'on fait alors  $t = \beta$ , ce terme unique se réduit à

$$\frac{1}{u - \alpha}$$

Faisons maintenant tendre  $u$  vers l'unité; il n'y a qu'un seul terme au second membre de (27) qui puisse croître indéfiniment, c'est le premier de la seconde ligne, qui devient infini comme

$$\frac{5}{4} \frac{1}{u - 1}$$

Donc  $\alpha$  est  $< 1$ , sans quoi le premier membre de (27) finirait par surpasser le second. Mais on voit facilement que l'on peut obtenir une limite inférieure de la différence  $1 - \alpha$ .

Nous ne nous contenterons pas de la démonstration générale qui résulte de la formule (27), parce qu'il y a moyen d'abaisser davantage la limite supérieure de  $\alpha$ , comme on le verra au § 4. Nous allons cependant exposer en détail cette démonstration, parce qu'elle est plus simple que celle que nous exposerons ensuite et rendra l'intelligence de celle-ci plus facile. D'ailleurs, les calculs que nous allons faire ne nous seront pas inutiles.

20. Substituons au second membre de la formule (27) les valeurs suivantes, tirées de la formule (9) :

$$\Re \frac{1}{2} \frac{\Gamma' \left( \frac{u+ti}{2} + 1 \right)}{\Gamma \left( \frac{u+ti}{2} + 1 \right)} = \frac{1}{2} \left[ \log \frac{t}{2} - \frac{2(u+2)}{(u+2)^2 + t^2} + \theta \left( \frac{1}{5(u+2)t} + \frac{(u+2)^3}{2t^2} \right) \right]$$

$$\Re \frac{1}{8} \frac{\Gamma' \left( \frac{u+2ti}{2} + 1 \right)}{\Gamma \left( \frac{u+2ti}{2} + 1 \right)} = \frac{1}{8} \left[ \log t - \frac{2(u+2)}{(u+2)^2 + 4t^2} + \theta \left( \frac{1}{6(u+2)t} + \frac{(u+2)^3}{8t^2} \right) \right]$$

la formule (27) deviendra

$$(28) \quad \sum \frac{1}{s-\rho} + \frac{1}{4} \sum \frac{1}{s'-\rho} < \frac{5}{8} \log \frac{t}{\pi} - \frac{t2}{2} - \frac{3 \zeta' u}{4 \zeta u} + \varphi(u, t)$$

où  $\varphi(u, t)$  désigne l'expression, évanouissante avec  $1 : t$ ,

$$(29) \quad \left\{ \begin{aligned} \varphi &= \frac{u-1}{(u-1)^2 + t^2} + \frac{1}{4} \frac{u-1}{(u-1)^2 + 4t^2} - \frac{u+2}{(u+2)^2 + t^2} \\ &- \frac{1}{4} \frac{u+2}{(u+2)^2 + 4t^2} + \theta \left[ \frac{5}{16(u+2)t} + \frac{17}{64} \left( \frac{u+2}{t} \right)^2 \right]. \end{aligned} \right.$$

Dans cette formule,  $\theta$  est compris entre  $-1$  et  $+1$ .

On peut aussi mettre  $\varphi(u, t)$  sous la forme

$$(50) \quad \left\{ \begin{aligned} \varphi(u, t) &= -\frac{5}{4} \frac{t^2 - (u-1)(u+2)}{[(u-1)^2 + t^2][(u+2)^2 + t^2]} \\ &- \frac{3}{4} \frac{4t^2 - (u-1)(u+2)}{[(u-1)^2 + 4t^2][(u+2)^2 + 4t^2]} \\ &+ \theta \left[ \frac{3}{16} \frac{1}{(u+2)t} + \frac{17}{64} \left( \frac{u+2}{t} \right)^2 \right]. \end{aligned} \right.$$

Comme  $t$  est  $> 12$ , les deux premiers termes du second membre qui sont négatifs l'emportent certainement de beau-

coup sur le second des termes entre crochets si  $u - 1$  est petit; et l'on a, si  $\varphi$  est positif,

$$(31). \quad \dots \varphi(u, t) < \frac{5}{16} \frac{1}{(u+2)t} < \frac{1}{16t},$$

car,  $u$  étant  $> 1$ ,  $u + 2$  sera  $> 3$ .

**21.** Nous allons utiliser immédiatement ce résultat. La formule (28) peut s'écrire, en abrégé,

$$(32) \quad \sum \frac{1}{s-\rho} + \frac{1}{4} \sum \frac{1}{s'-\rho} < \frac{5}{4} \frac{1}{u-1} + \frac{5}{8} \log t - m,$$

en posant

$$m = \frac{5}{8} \log \pi + \frac{l2}{2} + \frac{5}{4} \left( \frac{\zeta'u}{\zeta u} + \frac{1}{u-1} \right) - \varphi.$$

On a maintenant, pour  $u - 1 \approx \frac{1}{12}$ ,

$$\left. \begin{aligned} \frac{5}{8} \log \pi &> 0,71545 \\ \frac{l2}{2} &> 0,54657 \\ \frac{5}{4} \left( \frac{\zeta'u}{\zeta u} + \frac{1}{u-1} \right) &> 0,42144 \end{aligned} \right\} = 1,48346\dots,$$

la dernière inégalité se déduisant de la formule finale du n° 14. Donc

$$m > 1,4834 - \frac{1}{16t}.$$

**22.** Soit maintenant  $\rho = \alpha + \beta i$  une racine de  $\zeta(s)$ ; bornons le premier membre de la formule (32) au seul terme de la première somme relatif à cette racine et faisons  $t = \beta$ ; il viendra *a fortiori*

$$(33). \quad \dots \frac{1}{u-\alpha} < \frac{5}{4} \frac{1}{u-1} + h \log \beta - m,$$

en posant, en abrégé,

$$(34). \quad . . . . h = \frac{5}{8} \text{ et } m = 1,4834 - \frac{1}{16\beta}.$$

On tire alors de la formule (33)

$$u - \alpha > \frac{1}{\frac{5}{4} \frac{1}{u-1} + (h \log \beta - m)}$$

et, comme  $1 - \alpha = u - \alpha - (u-1)$ ,

$$1 - \alpha > \frac{\frac{1}{4} - (u-1)(h \log \beta - m)}{\frac{5}{4} \frac{1}{u-1} + (h \log \beta - m)}.$$

Posons, pour simplifier,  $x$  pouvant être choisi arbitrairement avec  $u$ ,

$$(35) \quad (u-1)(h \log \beta - m) = x, \quad \text{d'où} \quad u-1 = \frac{x}{h \log \beta - m};$$

il viendra

$$1 - \alpha > \frac{1}{h \log \beta - m} \cdot \frac{x - 4x^2}{5 + 4x}.$$

Le maximum de cette fraction en  $x$  a lieu pour

$$x = \frac{2\sqrt{5} - 5}{4}, \quad \text{d'où} \quad \frac{x - 4x^2}{5 + 4x} = \frac{7}{4} - \sqrt{5}.$$

On en conclut, par conséquent, comme  $\sqrt{3} = 1,73205$ ,

$$(36). \quad . \quad 1 - \alpha > \left( \frac{7}{4} - \sqrt{3} \right) \frac{1}{h \log \beta - m} = \frac{0,01795}{h \log \beta - m}$$

$$(37). \quad . \quad u - 1 = \frac{2\sqrt{5} - 5}{4(h \log \beta - m)} = \frac{0,11602}{h \log \beta - m}.$$

23. Si l'on remplace dans ces expressions  $h$  et  $m$  par leurs valeurs (34), il vient

$$(38) \quad . . . \quad 1 - \alpha > \frac{0,02872}{\log \beta - 2,5734 + \frac{1}{10 \beta}}$$

$$(39) \quad . . . \quad u - 1 = \frac{0,18563}{\log \beta - 2,5734 + \frac{1}{10 \beta}}.$$

La formule (38) donne la limite inférieure de  $1 - \alpha$  que nous voulions obtenir. Mais, pour qu'on puisse l'appliquer, il faut, comme nous l'avons supposé, que  $u - 1$  soit  $< \frac{1}{12}$ . Cela aura lieu, d'après la formule (39), si

$$\begin{aligned} \log \beta - 2,5734 > 12 \cdot 0,18563 &= 2,2275 \\ \log \beta > 4,6009, \end{aligned}$$

et, par conséquent,

$$\beta > 99,56.$$

*Remarque* — Si l'on substitue cette valeur limite de  $\beta$  et de son logarithme dans la formule (38), il vient

$$1 - \alpha > \frac{0,0287}{2,228} > 0,0128.$$

Si  $\beta$  est  $< 99,56$  ou 100 environ, on ne peut plus appliquer la formule (38), mais la valeur de  $1 - \alpha$  sera au moins égale à cette limite 0,0128 que fournit la formule pour  $\beta = 100$ . En effet, on peut toujours supposer  $u - 1 = \frac{1}{12}$  dans la formule (33); alors,  $\beta$  étant  $< 100$ , il est clair que cette formule donne pour  $u - \alpha$  et, par suite, pour  $1 - \alpha$  une limite au moins égale à celle que l'on obtient pour  $\beta = 100$ , savoir 0,0128.

## § 3. Transformation de l'inégalité fondamentale (27).

**24. Objet de ce paragraphe.** Dans la démonstration faite au paragraphe précédent, on a négligé complètement les sommes qui figurent au premier membre de la formule (26), sauf un seulement de leurs termes. Nous allons reprendre la démonstration en nous proposant de tenir compte autant que possible de ces termes.

A cet effet, nous distinguerons deux espèces de sommes  $\Sigma$  étendues aux racines  $\rho$ . Nous désignerons par  $\Sigma'$  des sommes étendues à toutes les racines dont la partie réelle  $\alpha$  est  $\leq \frac{1}{2}$  et par  $\Sigma''$  des sommes étendues à toutes les racines dont la partie réelle est  $> \frac{1}{2}$ .

**25. Recherche d'une inégalité relative aux sommes  $\Sigma'$ .** Nous allons d'abord chercher une limite inférieure des sommes  $\Sigma'$  que nous venons de définir. A cet effet, soit  $u'$  une quantité réelle  $> u$ ; on a ( $u$  étant lui-même  $> 1$ )

$$\frac{u - \alpha}{(u - \alpha)^2 + (t - \beta)^2} > \frac{u - \alpha}{u' - \alpha} \frac{u' - \alpha}{(u' - \alpha)^2 + (t - \beta)^2}.$$

Mais  $\frac{u - \alpha}{u' - \alpha}$ , où  $u' > u > \alpha$ , diminue quand  $\alpha$  augmente et acquiert sa plus petite valeur  $\frac{2u - 1}{2u' - 1} > \frac{1}{2u' - 1}$  quand  $\alpha$  atteint le maximum  $\frac{1}{2}$  qui lui est assigné. Il vient donc, en se rappelant que les inégalités se rapportent aux parties réelles des deux membres seulement,

$$(40) \quad \sum' \frac{1}{s - \rho} > \frac{1}{2u' - 1} \sum' \frac{u' - \alpha}{(u' - \alpha)^2 + (t - \beta)^2}.$$

On a ensuite, pour  $0 \leq \alpha \leq \frac{1}{2}$ ,

$$\begin{aligned} & \frac{u' - (1 - \alpha)}{(u' - 1 + \alpha)^2 + (t - \beta)^2} \\ & \frac{u' - \alpha}{(u' - \alpha)^2 + (t - \beta)^2} \\ \geq & \frac{u' - 1 + \alpha}{u' - \alpha} \frac{(u' - \alpha)^2 + (t - \beta)^2}{(u' - 1 + \alpha)^2 + (t - \beta)^2} < \frac{u' - \alpha}{u' - 1 + \alpha} < \frac{u'}{u' - 1}, \end{aligned}$$

et l'on en déduit, par l'addition de l'unité aux deux membres,

$$\frac{u' - (1 - \alpha)}{(u' - 1 + \alpha)^2 + (t - \beta)^2} + \frac{u' - \alpha}{(u' - \alpha)^2 + (t - \beta)^2} < \frac{2u' - 1}{u' - 1} \frac{u' - \alpha}{(u' - \alpha)^2 + (t - \beta)^2}.$$

L'inégalité (40) devient donc *a fortiori*

$$\sum' \frac{1}{s - \rho} > \frac{u' - 1}{(2u' - 1)^2} \sum' \left[ \frac{u' - \alpha}{(u' - \alpha)^2 + (t - \beta)^2} + \frac{(u' - 1 + \alpha)}{(u' - 1 + \alpha)^2 + (t - \beta)^2} \right].$$

Or, la somme au second membre contient maintenant tous les termes réels de la somme non accentuée

$$\sum \frac{1}{u' + ti - \rho},$$

étendue à toutes les racines  $\rho$ , et même deux fois ceux où  $\alpha = \frac{1}{2}$  s'il y en a. Donc on aura *a fortiori*

$$(41) \quad \dots \quad \sum' \frac{1}{s - \rho} > \frac{u' - 1}{(2u' - 1)^2} \sum \frac{1}{u' + ti - \rho}.$$

Nous allons maintenant choisir  $u'$  de manière à rendre maximum le coefficient de la somme du second membre. La dérivée fournit l'équation  $2u' - 1 = 4(u' - 1)$ , d'où l'on tire

$$(42) \quad \dots \quad u' = \frac{5}{2}, \quad \frac{u' - 1}{(2u' - 1)^2} = \frac{1}{8},$$

de sorte que l'inégalité (41) devient

$$\sum' \frac{1}{s - \rho} > \frac{1}{8} \sum \frac{1}{u' + ti - \rho}.$$

Ajoutons à cette inégalité celle qui s'en déduit par le changement de  $t$  en  $2t$  et par conséquent de  $s$  en  $s'$  (n° 18); il viendra

$$\sum' \frac{1}{s - \rho} + \frac{1}{4} \sum' \frac{1}{s' - \rho} > \frac{1}{8} \left[ \sum \frac{1}{u' + ti - \rho} + \frac{1}{4} \sum \frac{1}{u' + 2ti - \rho} \right].$$

Dans le cas particulier où  $u - 1 \leq \frac{1}{12}$  et où  $s$  a la même partie imaginaire  $ti = \beta i$  que l'une des racines  $\rho$ , on peut encore ajouter  $\frac{23}{39}$  au second membre de cette inégalité. En effet, celle-ci a été obtenue par la sommation d'une suite de relations de la forme

$$\frac{1}{s - \rho} > \frac{1}{8} \left[ \frac{u' - \alpha}{(u' - \alpha)^2 + (t - \beta)^2} + \frac{u' - 1 + \alpha}{(u' - 1 + \alpha)^2 + (t - \beta)^2} \right]$$

où  $u' = \frac{3}{2}$ . Considérons celle où  $t = \beta$  et, par suite,  $s - \rho = u - \alpha$ ; la différence entre ses deux membres sera minimum si  $u$  reçoit sa plus grande valeur  $\frac{13}{12}$  et  $\alpha$  sa plus petite valeur 0. Ce minimum est  $\frac{23}{39}$  et c'est *a fortiori* une limite inférieure de la différence entre les deux membres de l'inégalité obtenue après la sommation.

Dans la suite, nous supposons toujours que  $s$  a la même partie imaginaire qu'une des racines  $\rho$ , de sorte qu'on aura l'inégalité

$$(45). \quad \left\{ \begin{aligned} \sum' \frac{1}{s - \rho} + \frac{1}{4} \sum' \frac{1}{s' - \rho} &> \frac{1}{8} \left[ \sum \frac{1}{u' + ti - \rho} \right. \\ &\quad \left. + \frac{1}{4} \sum \frac{1}{u' + 2ti - \rho} \right] + \frac{23}{59}. \end{aligned} \right.$$

**26. Recherche d'une inégalité relative aux sommes  $\Sigma''$ .** Les sommes  $\Sigma$  se composent des sommes  $\Sigma'$  et  $\Sigma''$  (n° 24); on aura donc en vertu de l'inégalité précédente

$$\begin{aligned} \sum'' \frac{1}{s - \rho} + \frac{1}{4} \sum'' \frac{1}{s' - \rho} &< \left[ \sum \frac{1}{s - \rho} + \frac{1}{4} \sum \frac{1}{s' - \rho} \right] \\ &\quad - \frac{1}{8} \left[ \sum \frac{1}{u' + ti - \rho} + \frac{1}{4} \sum \frac{1}{u' + 2ti - \rho} \right] - \frac{23}{59}. \end{aligned}$$

Remplaçons au second membre la première quantité entre crochets par le second membre de l'inégalité (28) et la seconde

quantité entre crochets par le même second membre de (28), où l'on change seulement  $u$  en  $u'$ . Je dis que l'on aura *a fortiori*

$$(44) \quad \left\{ \begin{aligned} \sum'' \frac{1}{s-\rho} + \frac{1}{4} \sum'' \frac{1}{s'-\rho} &< \frac{7}{16} \left( \frac{5}{4} \log \frac{t}{\pi} - l2 \right) - \frac{25}{59} \\ &- \frac{5}{4} \frac{\zeta' u}{\zeta u} + \varphi(u, t) \\ &+ \frac{5}{52} \frac{\zeta' u'}{\zeta u'} - \frac{1}{8} \varphi(u', t). \end{aligned} \right.$$

Comme nous avons remplacé les deux crochets par des quantités plus grandes en vertu de l'inégalité (28), nous devons encore justifier que leur différence a été augmentée en même temps. Pour cela, il suffira de montrer que la différence des deux membres de l'inégalité (28) diminue quand  $u$  augmente et est, par suite, moindre pour  $u'$  que pour  $u$ . La différence entre les deux membres de (28) est la même que celle des deux membres de (27) ou de (26). Celle-ci, d'après la manière dont la formule a été établie au n° (18), a pour valeur

$$\sum \frac{lp}{p^{mu}} (1 + \cos mlp) - \frac{1}{4} \sum \frac{lp}{p^{mu}} (1 - \cos 2mlp)$$

et, en la mettant sous la forme

$$\frac{1}{2} \sum \frac{lp}{p^{mu}} (1 + \cos mlp)^2,$$

on reconnaît immédiatement qu'elle diminue quand  $u$  augmente. L'inégalité (44) est donc justifiée.

Reportons-nous encore au raisonnement que l'on a fait au n° 20 pour passer de la formule (30) à la formule (31). On peut reproduire sur la différence des termes correspondants de  $\varphi(u, t)$  et de  $\frac{1}{8} \varphi(u', t)$  le raisonnement que l'on a fait sur chacun des termes de  $\varphi(u, t)$ . Il vient ainsi

$$\varphi(u, t) - \frac{1}{8} \varphi(u', t) < \frac{1}{16t} + \frac{1}{8} \frac{1}{16t}.$$

La formule (44) peut donc se mettre sous la forme suivante, analogue à celle de la formule (32),

$$(45) \quad \sum'' \frac{1}{s-\rho} + \frac{1}{4} \sum'' \frac{1}{s'-\rho} < \frac{5}{4} \frac{1}{u-1} + \frac{55}{64} \log t - m,$$

en posant, pour abrégér,

$$(46) \quad \left\{ \begin{array}{l} m = \frac{3}{4} \left( \frac{1}{u-1} + \frac{\zeta'u}{\zeta u} \right) + \frac{7}{16} \left( \frac{5}{4} l\pi + l2 \right) \\ - \frac{3}{32} \frac{\zeta'u'}{\zeta u'} + \frac{25}{59} - \frac{9}{8} \frac{1}{16t}. \end{array} \right.$$

On a dans cette expression  $u - 1 < \frac{1}{12}$  et  $u' = \frac{3}{2}$ .

§ 4. *Limite inférieure de  $(1 - \alpha)$  qui résulte de la formule (45).*

27. La valeur de  $m$  donnée par (46) se calcule au moyen des résultats obtenus aux numéros 13 et 14. On a,  $u - 1$  étant  $\leq \frac{1}{12}$  et  $u'$  égal à  $\frac{3}{2}$ ,

$$\frac{3}{4} \left( \frac{1}{u-1} + \frac{\zeta'u}{\zeta u} \right) > 0,42144 \ 22$$

$$- \frac{3}{32} \frac{\zeta'u'}{\zeta u'} > 0,14111 \ 06$$

$$\frac{7}{16} \left( \frac{5}{4} l\pi + l2 \right) = 0,92927 \ 60.$$

On peut donc faire

$$(47) \quad \dots \dots m = 2,08157 \ 25 - \frac{9}{8} \frac{1}{16t}.$$

28. Limitons maintenant le premier membre de la formule (45) à une seule racine  $\alpha + \beta i$  et posons  $t = \beta$ . Il viendra *a fortiori*

$$(48) \quad \left\{ \begin{array}{l} \frac{1}{u - \alpha} < \frac{3}{4} \frac{1}{u - 1} + h \log \beta - m \\ h = \frac{55}{64} \\ m = 2,08157 \, 23 - \frac{9}{128\beta} \end{array} \right.$$

29. Cette formule a exactement la même forme que la formule (33) sur laquelle on a raisonné au n° 22; il n'y a de changé que les valeurs de  $h$  et de  $m$ . Cette formule se transforme donc exactement comme celle du n° 22 et l'on trouve les formules correspondant à (36) et (37) :

$$(49) \quad 1 - \alpha > \left( \frac{7}{4} - \sqrt{3} \right) \frac{1}{h \log \beta - m} = \frac{0,01794 \, 92}{h \log \beta - m}$$

$$(50) \quad u - 1 = \frac{2\sqrt{3} - 3}{4(h \log \beta - m)} = \frac{0,11602 \, 54}{h \log \beta - m}$$

En remplaçant maintenant  $h$  et  $m$  par leurs valeurs écrites plus haut, ces formules peuvent aussi prendre la forme

$$(51) \quad \dots \dots \dots 1 - \alpha > \frac{p}{\log \beta - \frac{m}{h}}$$

en posant, en abrégé,

$$(52) \quad \dots \dots \dots \left\{ \begin{array}{l} p = 0,03282 \, 14 \\ \frac{m}{h} = 5,80630 \, 36 - \frac{9}{70\beta} \end{array} \right.$$

**30.** Pour que ces formules soient applicables, il faut, comme le suppose la démonstration, que la valeur de  $(u - 1)$  donnée par (50) soit inférieure à  $\frac{1}{12}$ . Il faut donc que l'on ait

$$h \log \beta - m > 12.0,116025 = 1,5925.$$

Cela aura lieu,  $m$  étant  $< 2,08157\ 23$  (form. 48), si

$$h \log \beta > 5,475877,$$

$$\log \beta > 6,55223$$

et, *a fortiori*, si  $\beta > 574$ .

Dans ce cas, on a  $9 : 70 \beta < 0,000224$ ; la formule (52) donne

$$\frac{m}{h} > 5,806079$$

et, en substituant cette valeur dans la formule (51), on obtient le théorème suivant :

**31. THÉORÈME.** *A partir de  $\beta > 574$ , on a, entre les parties réelles et imaginaires d'une racine  $\alpha + \beta i$  de  $\zeta(s)$ , la relation*

$$(53) \quad . . . . . 1 - \alpha > \frac{0,05282\ 14}{\log \beta - 5,806}.$$

*Si  $\beta$  est  $< 574$ , la valeur de  $1 - \alpha$  sera au moins égale à celle que fournit cette relation pour  $\beta = 574$ .*

La dernière partie du théorème reste seule à démontrer, mais il suffit pour cela de reproduire la remarque qui termine le n° 23.

**32.** La formule (53) peut encore s'écrire sous une autre forme, qui est plus avantageuse au point de vue des démonstrations ultérieures.

Comme 3,806079 est le logarithme naturel de 44,9737, la formule s'écrira aussi sous la forme plus condensée

$$(54) \dots\dots\dots 1 - \alpha > \frac{p}{l\beta - ln}$$

où l'on a

$$\left\{ \begin{array}{l} p = 0,0528214 \\ n = 44,9737 \end{array} \right.$$

C'est cette formule (54) que nous allons appliquer maintenant dans la seconde partie du mémoire (\*).

(\*) En établissant la formule (54), nous n'avons pas encore tiré tout le parti possible de l'artifice utilisé au § 3. Nous indiquerons dans une note à la fin du Mémoire le moyen d'augmenter légèrement les valeurs de  $p$  et de  $n$ . Ces nouvelles valeurs seront applicables également dans la seconde partie du Mémoire.

---

## DEUXIÈME PARTIE.

Lois asymptotiques relatives aux nombres premiers.

---

### CHAPITRE III.

ÉVALUATION DE QUELQUES SOMMES OU FIGURENT LES RACINES  $\rho$ .

§ 1. Évaluation de la somme  $\sum_{\beta > b} \frac{y^{\alpha-1}}{\beta^2}$ .

**33.** La somme indiquée dans le titre de ce paragraphe est supposée s'étendre à toutes les racines  $\rho = \alpha + \beta i$  pour lesquelles  $\beta$  est positif et  $> b$ . Nous supposons que  $b$  est assez grand pour que l'on puisse appliquer l'inégalité (54) du n° 32 dans tous les termes de cette somme.

**34.** Rappelons d'abord un théorème établi par M. von Mangoldt et que nous aurons à appliquer (\*):

Si  $h$  et  $k$  sont deux nombres réels vérifiant la condition

$$\operatorname{tg} 1 = 1,5541 \overline{z} k \overline{z} h - 4,$$

le nombre des racines  $\alpha + \beta i$ , pour lesquelles  $\beta$  est compris entre  $h - k$  et  $h + k$ , est inférieur à  $klh$ .

**35.** Pour utiliser ce théorème, écrivons la somme à évaluer sous la forme suivante :

$$\sum \frac{1}{\beta^{1+\varepsilon}} \cdot \frac{y^{\alpha-1}}{\beta^{1-\varepsilon}},$$

où  $0 < \varepsilon < 1$ .

(\*) Zu Riemann's Abhandlung : Ueber die Anzahl der Primzahlen unter einer gegebenen Grösse. JOURN. F. DIE R. U. A. MATH., B. CXIV, p. 265.

On a, par la formule (54) de la première partie,

$$\frac{y^{\alpha-1}}{\beta^{1-\varepsilon}} < \frac{1}{\beta^{1-\varepsilon}} e^{-\frac{pty}{l\beta \cdot ln}}.$$

La dérivée par rapport à  $\beta$  de la fonction qui est au second membre est, à un facteur positif près,

$$pty - (1 - \varepsilon) \left( l \cdot \frac{\beta}{n} \right)^2;$$

cette fonction deviendra donc maximum pour

$$(1) \quad l \frac{\beta}{n} = \sqrt{\frac{pty}{1-\varepsilon}}, \quad \text{d'où} \quad \beta = ne \sqrt{\frac{pty}{1-\varepsilon}};$$

et ce maximum sera

$$\frac{1}{n^{1-\varepsilon}} e^{-2\sqrt{(1-\varepsilon)pty}}.$$

On a donc

$$(2) \quad \dots \sum_{\beta > b} \frac{y^{\alpha-1}}{\beta^2} = \frac{e^{-2\sqrt{(1-\varepsilon)pty}}}{n^{1-\varepsilon}} \sum_{\beta > b} \frac{1}{\beta^{1+\varepsilon}}.$$

**36.** Tout revient donc maintenant à l'évaluation de cette dernière somme.

A cet effet, désignons par  $\Sigma_r^s$  une somme étendue aux valeurs de  $\beta$  comprises entre  $r$  et  $s$ ; on aura

$$\sum_{\beta > b} \frac{1}{\beta^{1+\varepsilon}} = \sum_b^{b+2k} + \sum_{b+2k}^{b+4k} + \sum_{b+4k}^{b+6k} + \dots$$

et, par le théorème de M. von Mangoldt (n° 34),

$$(5) \quad \sum_{\beta > b} \frac{1}{\beta^{1+\varepsilon}} < k \left[ \frac{l(b+k)}{b^{1+\varepsilon}} + \frac{l(b+3k)}{(b+2k)^{1+\varepsilon}} + \dots \right].$$

Mais on a d'abord, par la formule  $l(a+x) < la + \frac{x}{a}$ ,

$$\frac{l(b+3k)}{(b+2k)^{1+\varepsilon}} < \frac{l(b+2k)}{(b+2k)^{1+\varepsilon}} + \frac{k}{(b+2k)^{2+\varepsilon}};$$

ensuite, en intégrant par parties, on a

$$\frac{1}{2k} \int_0^{2k} \frac{l(b+x)dx}{(b+x)^{1+\varepsilon}} = \frac{l(b+2k)}{(b+2k)^{1+\varepsilon}} + (1+\varepsilon) \frac{1}{2k} \int_0^{2k} \frac{x l(b+x)dx}{(b+x)^{2+\varepsilon}} - \frac{1}{2k} \int_0^{2k} \frac{xdx}{(b+x)^{2+\varepsilon}}.$$

Si donc  $b$  est assez grand pour qu'on ait

$$(1+\varepsilon) \int_0^{2k} \frac{x l(b+x)dx}{(b+x)^{2+\varepsilon}} > \int_0^{2k} \frac{xdx}{(b+x)^{2+\varepsilon}} + \frac{2k^2}{(b+2k)^{2+\varepsilon}},$$

ce qui aura certainement lieu si  $lb > 2$  (\*) et ce que nous supposons (n° 33), il viendra

$$\frac{l(b+5k)}{(b+2k)^{1+\varepsilon}} < \frac{1}{2k} \int_0^{2k} \frac{l(b+x)dx}{(b+x)^{1+\varepsilon}}.$$

Comme cette relation s'applique aussi aux termes suivants de la formule (3), il viendra, le premier terme seul au second membre n'étant pas transformé dans cette formule,

$$(4) \quad \dots \sum_{\beta > b} \frac{1}{\beta^{1+\varepsilon}} < \frac{kl(b+k)}{b^{1+\varepsilon}} + \frac{1}{2} \int_b^{\infty} \frac{lx dx}{x^{1+\varepsilon}}.$$

On trouve, en effectuant l'intégration,

$$\int_b^{\infty} \frac{lx dx}{x^{1+\varepsilon}} = \frac{1}{\varepsilon} \frac{lb}{b^{\varepsilon}} + \frac{1}{\varepsilon} \int_b^{\infty} \frac{dx}{x^{1+\varepsilon}} = \frac{1}{\varepsilon b^{\varepsilon}} \left[ lb + \frac{1}{\varepsilon} \right];$$

(\*) On déduit, en effet, de  $lb > 1 + 1$

$$\begin{aligned} \int_0^{2k} \frac{x l(b+x)dx}{(b+x)^{2+\varepsilon}} &> \int_0^{2k} \frac{xdx}{(b+x)^{2+\varepsilon}} + \int_0^{2k} \frac{xdx}{(b+2k)^{2+\varepsilon}} \\ &> \int_0^{2k} \frac{xdx}{(b+x)^{2+\varepsilon}} + \frac{2k^2}{(b+2k)^{2+\varepsilon}}. \end{aligned}$$

et, en substituant dans (4),

$$(5). \quad \dots \sum_{\beta > b} \frac{1}{\beta^{1+\varepsilon}} < \frac{kl(b+k)}{b^{1+\varepsilon}} + \frac{1}{2\varepsilon b^\varepsilon} \left[ lb + \frac{1}{\varepsilon} \right].$$

37. Si l'on porte cette valeur dans (2), il vient

$$(6) \quad \sum_{\beta > b} \frac{y^{\alpha-1}}{\beta^2} < \frac{1}{n^{1-\varepsilon} b^\varepsilon} \left[ \frac{kl(b+k)}{b} + \frac{lb}{2\varepsilon} + \frac{1}{2\varepsilon^2} \right] e^{-2\sqrt{(1-\varepsilon)ply}}.$$

Cette formule, où l'on donnera à  $k$  sa plus petite valeur  $k = 1,5541$  (n° 34), renferme encore un paramètre arbitraire  $\varepsilon > 0$  et  $< 1$ , que l'on peut particulariser de différentes manières.

C'est ce que nous allons faire au paragraphe suivant.

§ 2. *Cas particuliers de la formule (6) qui précède.*

38. *Premier cas particulier.* Si l'on désire obtenir la formule la plus avantageuse au point de vue asymptotique, c'est-à-dire pour les valeurs indéfiniment croissantes de  $y$ , il faut poser

$$\varepsilon = \frac{1}{\sqrt{ply}},$$

ce qui rend minimum la valeur principale du second membre de (6). Si l'on observe alors que l'on a

$$\sqrt{1-\varepsilon} = \frac{1-\varepsilon}{\sqrt{1-\varepsilon}} > (1-\varepsilon) \left( 1 + \frac{\varepsilon}{2} \right) = 1 - \frac{\varepsilon}{2} - \frac{\varepsilon^2}{2}$$

d'où

$$\sqrt{(1-\varepsilon)ply} > \sqrt{ply} - \frac{1}{2} - \frac{1}{2\sqrt{ply}},$$

la formule (6) prendra la forme

$$(1) \quad \dots \sum_{\beta > b} \frac{y^{\alpha-1}}{\beta^2} < A ply e^{-2\sqrt{ply}},$$

où  $A$  est une quantité qui reste finie. On peut faire,  $b$  étant  $> n$ ,

$$(2) \dots A = \frac{e^{1 + \frac{1}{\sqrt{ply}}}}{2n} \left[ 1 + \frac{lb}{\sqrt{ply}} + 2 \frac{kl(b+k)}{bply} \right].$$

Comme la valeur de  $A$  n'est pas très petite, la formule (1) ne devient avantageuse que pour de très grandes valeurs de  $y$ . On peut obtenir d'autres formules également utiles, en donnant à  $\varepsilon$  une valeur fixe. En voici un exemple.

**39. Deuxième cas particulier.** On obtient une formule simple en donnant à  $\varepsilon$  la valeur  $\frac{3}{4}$ . Si, en outre, pour déterminer complètement la formule (6), nous y posons  $b = 3^4 = 623$ , nous obtiendrons

$$(3) \dots \dots \dots \sum_{\beta > 623} \frac{y^{\alpha-1}}{\beta^2} < 0,01611 e^{-\sqrt{ply}}.$$

Car on trouve, tous calculs faits,

$$\frac{1}{\sqrt[4]{n \cdot 423}} \left[ \frac{kl(3^4 + k)}{623} + \frac{8l3}{3} + \frac{8}{9} \right] < 0,01611.$$

Rappelons, à ce propos, les valeurs de  $p$  et de  $n$  (n° 32)

$$p = 0,03282, \quad n = 44,9757.$$

§ 3. Évaluation de la somme  $\sum \frac{y^{\alpha-1}}{\alpha^2 + \beta^2}$  ou  $\sigma^2$ .

**40.** Nous supposerons dans le paragraphe actuel que cette somme s'étend à toutes les racines  $\alpha + \beta i$  sans distinction.

Nous pouvons déjà la partager en deux parties, la première  $\Sigma'$  étendue aux racines  $\alpha + \beta i$  où  $\alpha < \frac{1}{2}$ , la seconde  $\Sigma''$  étendue aux racines où  $\alpha > \frac{1}{2}$ .

On a donc

$$(1) \dots \dots \dots \sum \frac{y^{\alpha-1}}{\alpha^2 + \beta^2} = \sum' \frac{y^{\alpha-1}}{\alpha^2 + \beta^2} + \sum'' \frac{y^{\alpha-1}}{\alpha^2 + \beta^2}.$$

41. La somme  $\Sigma'$  a comme limite supérieure la valeur obtenue en supposant que  $\alpha = \frac{1}{2}$  pour toutes les racines. On a donc

$$(2). \quad \dots \quad \Sigma' \frac{y^{\alpha-1}}{\alpha^2 + \beta^2} \leq \frac{2}{\sqrt{y}} \Sigma \frac{\alpha}{\alpha^2 + \beta^2} \leq \frac{0,0462}{\sqrt{y}}$$

par la formule (5) du n° 5 de la première partie du mémoire.

42. Passons à la somme  $\Sigma''$ . Nous pouvons aussi la partager en deux parties

$$\Sigma''_{\text{mod } \beta < b} \frac{y^{\alpha-1}}{\alpha^2 + \beta^2} + \Sigma''_{\text{mod } \beta > b} \frac{y^{\alpha-1}}{\alpha^2 + \beta^2}.$$

On a identiquement

$$\begin{aligned} \Sigma'' \frac{1}{\alpha^2 + \beta^2} &= \Sigma'' \frac{\alpha}{\alpha^2 + \beta^2} + \Sigma'' \frac{1 - \alpha}{(1 - \alpha)^2 + \beta^2} \\ &+ \Sigma'' \frac{1 - \alpha}{\alpha^2 + \beta^2} - \Sigma'' \frac{1 - \alpha}{(1 - \alpha)^2 + \beta^2}. \end{aligned}$$

La différence écrite en seconde ligne est négative, puisque  $1 - \alpha < \alpha$ ; ensuite la somme écrite en première ligne ne peut surpasser la somme non accentuée  $\Sigma \frac{\alpha}{\alpha^2 + \beta^2}$ ; il vient donc

$$\Sigma''_{\text{mod } \beta < b} \frac{1}{\alpha^2 + \beta^2} < \Sigma \frac{\alpha}{\alpha^2 + \beta^2} < 0,0251.$$

Enfin, comme, pour  $\beta < b$ , on a  $\alpha - 1 < -\frac{p}{lb - ln}$ , il vient

$$(5). \quad \dots \quad \Sigma''_{\text{mod } \beta < b} \frac{y^{\alpha-1}}{\alpha^2 + \beta^2} < 0,0251 e^{-\frac{py}{lb - ln}}.$$

Considérons maintenant la seconde partie

$$\Sigma''_{\text{mod } \beta > b} \frac{y^{\alpha-1}}{\alpha^2 + \beta^2}.$$

Celle-ci est inférieure à

$$\sum_{\substack{n, \text{od} \\ \beta > b}} y^{\alpha-1} \frac{y^{\alpha-1}}{\beta^2}.$$

Les formules des deux paragraphes précédents nous donnent une limite supérieure de cette somme. Elles nous donnent, en effet, une limite de

$$\sum_{\beta > b} \frac{y^{\alpha-1}}{\beta^2}.$$

Dans cette dernière somme, on ne tient pas compte d'une moitié des racines qui correspondent aux valeurs négatives de  $\beta$ ; mais, dans la somme précédente, il y a aussi la moitié au moins des racines qui ne figurent pas, celles où  $\alpha \leq \frac{1}{2}$ . Les racines négligées dans les deux cas se correspondent deux à deux pour les mêmes valeurs de  $\beta^2$ , nous pouvons donc faire usage des mêmes limites.

**43.** En substituant ces valeurs, on trouve, suivant celles des deux formules (1) ou (3) du paragraphe précédent que l'on utilise,

$$(4) \quad \sum \frac{y^{\alpha-1}}{\alpha^2 + \beta^2} < \frac{0,0462}{\sqrt{y}} + 0,0251 e^{-\frac{p y}{lb - ln}} + A p l y e^{-2\sqrt{p l y}},$$

ou bien

$$(5) \quad \sum \frac{y^{\alpha-1}}{\alpha^2 + \beta^2} < \frac{0,0462}{\sqrt{y}} + \frac{0,0251}{y^{0,0124}} + 0,01611 e^{-\sqrt{p l y}},$$

car dans cette dernière formule  $b = 625$ ,  $lb = 6,45775$ .

On a d'ailleurs dans les deux formules

$$p = 0,03282, \quad n = 44,9757 \\ ln = 5,806079$$

et l'expression de A se trouve au n° 38.

44. L'examen de la formule (4) permet d'écrire aussi immédiatement la formule, commode au point de vue des conséquences asymptotiques,

$$(6). \quad \dots \sum \frac{y^{\alpha-1}}{\alpha^2 + \beta^2} < B p l y e^{-2\sqrt{p}ly},$$

où B est une quantité qui reste finie quand  $y$  tend vers l'infini et dont l'expression complète, assez longue, s'obtient en remplaçant A par sa valeur (2) au n° 38 dans la formule

$$B = A + 0,0251 e^{-\frac{p l y}{i b - i n} + 2\sqrt{p}ly} + \frac{0,0462}{\sqrt{y}} e^{2\sqrt{p}ly}.$$

Les formules (4), (5) et (6) montrent que la somme que nous étudions tend vers zéro quand  $y$  tend vers l'infini. Mais, à cause de la petitesse de  $p$ , cette décroissance est extrêmement lente et ne devient considérable qu'à partir des valeurs de  $y$  ayant au moins une centaine de chiffres. C'est, en tout cas, tout ce que l'on peut conclure de ces formules.

45. La somme que nous étudions ici reviendra souvent dans la suite. Pour abrégér l'écriture, nous représenterons sa racine carrée par  $\sigma$ , ou, en d'autres termes, nous poserons

$$(7). \quad \dots \sigma^2 = \sum \frac{y^{\alpha-1}}{\alpha^2 + \beta^2}.$$

La quantité  $\sigma$  est donc une quantité qui tend vers zéro quand  $y$  tend vers l'infini, et les différentes formules de ce paragraphe permettent d'en déterminer approximativement la valeur quand  $y$  est donné.

En particulier, la formule (6) donnera

$$(8). \quad \dots \sigma < \sqrt{B} \sqrt{p l y} e^{-\sqrt{p}ly},$$

où B est une quantité qui reste inférieure à une limite fixe que l'on pourrait facilement assigner.

De là découle le théorème suivant :

46. L'expression désignée par  $\sigma$  est infiniment petite en même temps que  $1 : y$  et elle est d'un ordre de petitesse au moins égal à celui de l'expression

$$\sqrt{ply} e^{-\sqrt{ply}},$$

où  $p = 0,03282..$

## CHAPITRE IV.

### FORMULES ASYMPTOTIQUES.

#### § 1. Évaluation de $\sum_{p^m < y} lp$ .

47. J'ai établi, dans la première partie de mon *Mémoire sur la théorie des nombres premiers* (ANNALES DE LA SOCIÉTÉ SCIENTIFIQUE DE BRUXELLES, t. XX), n° 52, la formule

$$(1) \quad \left\{ \begin{aligned} \sum_{p^m < y} \frac{lp}{p^m} - \frac{1}{y} \sum_{p^m < y} lp &= ly - C - 1 + \frac{1}{y} \frac{\zeta'(0)}{\zeta(0)} \\ &- \sum_p \frac{y^{p-1}}{p(p-1)} - \sum_m \frac{y^{-2m-1}}{2m(2m+1)}. \end{aligned} \right.$$

Dans cette formule, les sommes du premier membre sont étendues à toutes les puissances des nombres premiers qui sont inférieures à  $y$ .

En d'autres termes, on a posé, en abrégé,

$$\begin{aligned} \sum_{p^m < y} lp &= \sum_{p < y} lp + \sum_{p < \frac{y}{2}} lp + \dots \\ \sum_{p^m < y} \frac{lp}{p^m} &= \sum_{p < y} \frac{lp}{p} + \sum_{p < \frac{y}{2}} \frac{lp}{p^2} + \dots \end{aligned}$$

On peut aussi remplacer dans le second membre  $\frac{\zeta'(0)}{\zeta(0)}$  par sa valeur connue

$$\frac{\zeta'(0)}{\zeta(0)} = l(2\pi).$$

48. Multiplions (1) par  $dy$  et intégrons de 1 à  $x$ ; il viendra

$$x \sum_{p^m < x} \frac{lp}{p^m} - \sum_{p^m < x} lp - \int_1^x \frac{dy}{y} \sum_{p < y} lp = x(tx-1) + 1 - (C+1)(x-1) \\ + lx \frac{\zeta'_0}{\zeta_0} - \sum \frac{x^\rho - 1}{\rho^2(\rho-1)} + \sum \frac{x^{-2m} - 1}{4m^2(2m+1)}.$$

Mais on a par (1)

$$x \sum \frac{lp}{p^m} - \sum lp = xtx - (1+C)x + \frac{\zeta'_0}{\zeta_0} - \sum \frac{x^\rho}{\rho(\rho-1)} - \sum \frac{x^{-2m}}{2m(2m+1)}.$$

De cette équation soustrayons la précédente; il vient

$$\int_1^x \frac{dy}{y} \sum_{p^m < y} lp = x-1 - (1+C) + \frac{\zeta'_0}{\zeta_0} - \sum \frac{1}{\rho^2(1-\rho)} + \sum \frac{1}{4m^2(2m+1)} \\ - lx \frac{\zeta'_0}{\zeta_0} - \sum \frac{x^\rho}{\rho^2} - \sum \frac{x^{-2m}}{4m^2}.$$

49. Remplaçons dans cette équation  $x$  par  $(1+k)x$ , où  $k$  est une constante positive quelconque, et soustrayons membre à membre; nous trouvons, en divisant par  $k$ ,

$$(2) \left\{ \begin{aligned} \frac{1}{k} \int_x^{(1+k)x} \frac{dy}{y} \sum_{p^m < y} lp &= x - \frac{l(1+k)\zeta'_0}{k\zeta_0} \\ &- \sum \frac{(1+k)^\rho - 1}{k} \frac{x^\rho}{\rho^2} \\ &- \sum \frac{(1+k)^{-2m} - 1}{k} \frac{x^{-2m}}{4m^2}. \end{aligned} \right.$$

50. La somme qui est sous le signe d'intégration au premier membre étant constante ou croissante, on a

$$\frac{1}{k} \sum_{p^m < x} lp \int_x^{(1+k)x} \frac{dx}{x} \leq \frac{1}{k} \int_x^{(1+k)x} \frac{dx}{x} \sum lp \leq \frac{1}{k} \sum_{p^m < (1+k)x} lp \int_x^{(1+k)x} \frac{dx}{x},$$

c'est-à-dire

$$(5) \quad \frac{l(1+k)}{k} \sum_{p^m < x} lp \leq \frac{1}{k} \int_x^{(1+k)x} \frac{dx}{x} \sum lp \leq \frac{l(1+k)}{k} \sum_{p^m < (1+k)x} lp$$

La première de ces inégalités donne par (2)

$$(4) \quad \left\{ \begin{aligned} \frac{l(1+k)}{k} \sum_{p^m < x} lp &\leq x - \frac{l(1+k) \zeta' 0}{k \zeta 0} \\ &- \sum \frac{(1+k)^\rho - 1}{k} \frac{x^\rho}{\rho^2} - \sum \frac{(1+k)^{-2m} - 1}{k} \frac{x^{-2m}}{4m^2} \end{aligned} \right.$$

Changeons dans (2) et (3)  $x$  en  $\frac{x}{1+k}$ , nous aurons de même, par la deuxième inégalité (3),

$$(5) \quad \left\{ \begin{aligned} \frac{l(1+k)}{k} \sum_{p^m < x} lp &\geq \frac{x}{1+k} - \frac{l(1+k) \zeta' 0}{k \zeta 0} \\ &- \sum \frac{1 - (1+k)^{-\rho}}{k} \frac{x^\rho}{\rho^2} - \sum \frac{1 - (1+k)^{+2m}}{k} \frac{x^{-2m}}{4m^2} \end{aligned} \right.$$

Ces inégalités (4) et (5) peuvent aussi s'écrire *a fortiori*

$$(6) \quad \left\{ \begin{aligned} \sum_{p^m < x} lp &\leq \frac{kx}{l(1+k)} - \frac{\zeta' 0}{\zeta 0} + \sum \frac{(1+k)^\alpha + 1}{l(1+k)} \left| \frac{x^\alpha}{\rho^2} \right| \\ &- \sum \frac{(1+k)^{-2m} - 1}{l(1+k)} \frac{x^{-2m}}{4m^2} \\ \sum_{p^m < x} lp &\geq \frac{kx}{(1+k)l(1+k)} - \frac{\zeta' 0}{\zeta 0} - \sum \frac{(1+k)^{-\alpha} + 1}{l(1+k)} \left| \frac{x^\alpha}{\rho^2} \right| \\ &+ \sum \frac{(1+k)^{2m} - 1}{l(1+k)} \frac{x^{-2m}}{4m^2} \end{aligned} \right.$$

**51.** On est ainsi conduit à prendre, pour valeur approchée du premier membre, la demi-somme des seconds. L'erreur commise  $\Delta$  sera inférieure à leur demi-différence.

Posons en abrégé

$$(7) \dots \dots \frac{1}{2} \frac{k(2+k)}{(1+k)l(1+k)} = 1 + w;$$

on trouvera

$$(8) \left\{ \sum_{p^m < x} lp = (1+w)x - \frac{\zeta'o}{\zeta o} + \sum \frac{(1+k)^\alpha - (1+k)^{-\alpha}}{2l(1+k)} \left| \frac{x^p}{\rho^2} \right| \right. \\ \left. + \sum \frac{(1+k)^{2m} - (1+k)^{-2m}}{2l(1+k)} \frac{x^{-2m}}{4m^2} + \Delta \right.$$

et l'on aura

$$(9) \text{ mod } \Delta < \frac{k^2 x}{2(1+k)l(1+k)} + \sum \frac{2 + (1+k)^\alpha + (1+k)^{-\alpha}}{2l(1+k)} \left| \frac{x^p}{\rho^2} \right| \\ + \sum \frac{2 - (1+k)^{+2m} - (1+k)^{-2m}}{2l(1+k)} \frac{x^{-2m}}{4m^2}$$

52. Observons que l'on a toujours

$$2 + (1+k)^\alpha + (1+k)^{-\alpha} < 2 + (1+k) + (1+k)^{-1} < 4 + \frac{k^2}{1+k};$$

on voit que nous aurons *a fortiori*, en négligeant une somme négative,

$$\text{mod } \Delta < \frac{x}{2} \left[ \frac{k^2}{(1+k)l(1+k)} \left( 1 + \sum \frac{x^{\alpha-1}}{\alpha^2 + \beta^2} \right) + \frac{4}{l(1+k)} \sum \frac{x^{\alpha-1}}{\alpha^2 + \beta^2} \right].$$

On a posé, en abrégé,

$$\sum \frac{x^{\alpha-1}}{\alpha^2 + \beta^2} = \sigma^2,$$

de sorte que l'on aura

$$\text{mod } \Delta < \frac{x}{2} \left[ \frac{k^2}{(1+k)l(1+k)} (1 + \sigma^2) + \frac{4\sigma^2}{l(1+k)} \right].$$

Ensuite, comme on a, par la formule (7),

$$\frac{1}{l(1+k)} = \frac{1+k}{k} \frac{1+w}{1+\frac{w}{2}}$$

il vient

$$\text{mod } \Delta < \frac{x}{2} \left[ k(1+\sigma^2) + \frac{1+k}{k} 4\sigma^2 \right] \frac{1+w}{1+\frac{k}{2}}$$

$$\text{mod } \Delta < \frac{x}{2} \left[ k + \left( \frac{4}{k} + 4 + k \right) \sigma^2 \right] \frac{1+w}{1+\frac{k}{2}}$$

Donnons à  $k$  la valeur

$$(10) \dots \dots \dots k = 2\sigma;$$

il viendra

$$(11) \dots \dots \dots \text{mod } \Delta < 2x \left[ \sigma + \sigma^2 + \frac{1}{2} \sigma^5 \right] \frac{1+w}{1+\frac{w}{2}}$$

L'évaluation de  $\Delta$  est donc ramenée par cette formule à celle de la somme  $\sigma^2$  qui a été étudiée au paragraphe 4 du chapitre précédent et à celle de  $w$  que nous allons réduire aussi à celle de  $\sigma$ .

**53.** La formule (8) peut se mettre sous la forme

$$(12) \dots \dots \dots \sum_{p^m < x} lp = (1+\varepsilon)x - \frac{\zeta'_0}{\zeta_0}$$

en posant

$$(13) \dots \left\{ \begin{aligned} \varepsilon = w + \sum \frac{(1+k)^x - (1+k)^{-x}}{2l(1+k)} \left| \frac{x^{\ell-1}}{\rho^2} \right| \\ + \sum \frac{(1+k)^{2m} - (1+k)^{-2m}}{2l(1+k)} \frac{x^{-2m-1}}{4m^2} + \frac{\Delta}{x} \end{aligned} \right.$$

et  $w$  est donné par la formule (7).

54. En vertu de l'inégalité

$$(1+k)^{\alpha} - (1+k)^{-\alpha} < (1+k) - (1+k)^{-1} = \frac{2k+k^2}{1+k},$$

on a

$$\sum \frac{(1+k)^{\alpha} - (1+k)^{-\alpha}}{2l(1+k)} \left| \frac{x^{\rho-1}}{\rho^2} \right| < \frac{2k+k^2}{2(1+k)l(1+k)} \sum \frac{x^{\alpha-1}}{\alpha^2 + \beta^2}.$$

Opérons comme au n° 52 ; faisons la substitution

$$\sum \frac{x^{\alpha-1}}{\alpha^2 + \beta^2} = \sigma^2,$$

remplaçons  $(2k+k^2) : 2(1+k)l(1+k)$  par sa valeur  $1+w$  ; on aura

$$(14) \quad \sum \frac{(1+k)^{\alpha} - (1+k)^{-\alpha}}{2l(1+k)} \left| \frac{x^{\rho-1}}{\rho^2} \right| < (1+w)\sigma^2.$$

Considérons maintenant la quantité  $w$  qui est donnée par la formule (7) ; elle est positive et l'on a, par (7),

$$w = \frac{k + \frac{k^2}{2}}{k + \frac{k^2}{1.2} - \frac{k^5}{2.5} + \dots} - 1 = \frac{\frac{k^2}{2.3} - \frac{k^5}{5.4} + \frac{k^4}{4.5} - \dots}{1 + \frac{k}{1.2} - \frac{k^3}{2.3} + \dots}$$

donc

$$w < \frac{k^2}{6} \frac{1 - \frac{k}{2} + \frac{5k^2}{10}}{1 + \frac{k}{2} - \frac{k^2}{6}} < \frac{k^2}{6} (1 - k + k^3)$$

et,  $k$  étant égal à  $2\sigma$ ,

$$(15) \quad \dots \dots w < \frac{2}{3} \sigma^2 (1 - 2\sigma + 4\sigma^2)$$

La dernière somme

$$\sum \frac{(1+k)^{2m} - (1+k)^{-2m} x^{-2m-1}}{2l(1+k)} \frac{x^{-2m-1}}{4m^2}$$

tend avec une grande rapidité vers zéro quand  $x$  augmente.

En effet, elle est inférieure à

$$\frac{1}{2l(1+k)} \cdot \frac{1}{x} \cdot \sum \frac{1}{4m^2} \left( \frac{1+k}{x} \right)^{2m} < \frac{k}{2l(1+k)} \cdot \frac{1}{kx} \cdot \left( \frac{1+k}{x} \right)^2 \frac{\pi^2}{24}.$$

Mais on a  $k = 2\sigma$  et, en remplaçant  $\sigma$  par sa valeur, on en tire

$$kx = 2\sqrt{x} \sqrt{\sum \frac{x^\alpha}{\alpha^2 + \beta^2}} > 2\sqrt{x} \sqrt{\sum \frac{1}{\alpha^2 + \beta^2}} > 0,4\sqrt{x},$$

par la formule (11) de la première partie du Mémoire. La somme en question sera donc encore inférieure à

$$\frac{\pi^2 k}{48l(1+k)} \frac{1}{0,4\sqrt{x}} \left( \frac{1+k}{x} \right)^2 < \frac{\pi^2}{19,2} \frac{(1+k)^5}{x^2\sqrt{x}} < \frac{1}{x^2\sqrt{x}}$$

et l'on aura, en définitive,

$$(16) \quad \sum \frac{(1+k)^{2m} - (1+k)^{-2m} x^{-2m-1}}{2l(1+k)} \frac{x^{-2m-1}}{4m^2} < \frac{1}{x^2\sqrt{x}}.$$

En substituant ces différentes valeurs 11, 14 et 16 dans 13, on trouve

$$\begin{aligned} \text{mod } \varepsilon &< w + (1+w) \left( 2\sigma + \sigma^2 + \frac{\sigma^3}{1+\sigma} \right) + \frac{1}{x^2\sqrt{x}} \\ &< w + (1+w)(2\sigma + \sigma^2) + \sigma^3 + \frac{1}{x^2\sqrt{x}}; \end{aligned}$$

puis, par (15), il vient *a fortiori*

$$(17) \quad \text{mod } \varepsilon < 2\sigma + \frac{5}{3}\sigma^2 + \sigma^3 + \frac{8}{3}\sigma^4 + \frac{1}{x^2\sqrt{x}}.$$

L'évaluation de  $\varepsilon$  se ramène donc enfin à celle de la somme  $\Sigma \frac{x^\alpha - 1}{\alpha^2 + \beta^2} = \sigma^2$  que nous avons faite au chapitre précédent.

55. En rapprochant la formule (17) de l'énoncé du théorème du n° 46 du chapitre précédent et en observant que  $y$  est remplacé ici par  $x$ , on obtient le théorème suivant :

Si l'on pose

$$\frac{1}{x} \sum_{p^m < x} lp = 1 + \eta,$$

la quantité  $\eta$  tendra vers zéro quand  $x$  tendra vers l'infini, et cette quantité sera un infiniment petit d'un ordre de petitesse au moins égal à celui de l'expression

$$\sqrt{px}e^{-\sqrt{px}}.$$

où  $p = 0,03282\dots$

56. Si l'on remarque que l'on a

$$\sum_{p^m < y} lp - 2 \sum_{p^m < \frac{y}{2}} lp = \sum_{p < y} - \sum_{p < \frac{y}{2}} + \sum_{p < \frac{y}{3}} - \dots < \sum_{p < y} lp,$$

on reconnaîtra immédiatement que la différence entre  $\sum_{p < y} lp$  et  $\sum_{p^m < y} lp$  est de l'ordre de  $\sqrt{y}$ . On peut donc énoncer cet autre théorème analogue au précédent :

Le rapport

$$\frac{1}{x} \sum_{p < x} lp,$$

où la somme s'étend aux logarithmes des nombres premiers  $< x$ , est de la forme

$$1 + \eta_1,$$

où  $\eta_1$  est infiniment petit avec  $\frac{1}{x}$  et d'un ordre de petitesse au moins égal à celui de

$$\sqrt{px}e^{-\sqrt{px}}.$$

où l'on a encore  $p = 0,03282\dots$

Ce théorème entraîne aussi le suivant :

57. On peut assigner un nombre fixe  $H$ , indépendant de  $x$ , et tel qu'il y ait toujours au moins un nombre premier compris entre

$$x \quad \text{et} \quad x + H\sqrt{px}e^{-\sqrt{px}}x.$$

Les calculs qui précèdent permettraient facilement de trouver une valeur de ce nombre  $H$ , mais, comme elle serait assez grande, son calcul ne présenterait pas grand intérêt.

§ 2. Évaluation de  $\sum_{p^m < x} \frac{lp}{p^m}$ .

58. Remplaçons dans la formule (1) du paragraphe précédent  $\sum lp$  par sa valeur tirée de la formule (12) et changeons  $y$  en  $x$ ; il viendra

$$\sum_{p^m < x} \frac{lp}{p^m} = lx - C + \varepsilon - \sum_{\rho} \frac{x^{\rho-1}}{\rho(\rho-1)} - \sum_m \frac{x^{-2m-1}}{2m(2m+1)}.$$

L'évaluation de  $\varepsilon$  se fait par la formule (17) du paragraphe précédent. Il reste donc à évaluer

$$\sum_{\rho} \frac{x^{\rho-1}}{\rho(\rho-1)}.$$

Cette somme est inférieure en valeur absolue à

$$\sum \frac{x^{\alpha-1}}{\sqrt{\alpha^2 + \beta^2} \sqrt{(1-\alpha)^2 + \beta^2}} = \sum \frac{x^{\alpha-1}}{(\alpha^2 + \beta^2) \sqrt{1 + \frac{1-2\alpha}{\alpha^2 + \beta^2}}}.$$

Les termes de cette dernière somme sont inférieurs à  $\frac{x^{\alpha-1}}{\alpha^2 + \beta^2}$ , sauf si  $\alpha > \frac{1}{2}$ , et, dans ce cas,  $\beta$  étant  $> 28$ , ils sont inférieurs à

$$\frac{x^{\alpha-1}}{(\alpha^2 + \beta^2) \sqrt{1 - \frac{1}{(28)^2}}} < 1,00064 \frac{x^{\alpha-1}}{\alpha^2 + \beta^2},$$

Il vient donc

$$\text{mod } \sum \frac{x^{\rho-1}}{\rho(\rho-1)} < 1,00064 \sigma^2.$$

Nous sommes donc ramenés encore une fois aux évaluations du § 4 du chapitre III.

On déduit de là et du théorème du n° 46 le théorème suivant :

**59.** Si l'on pose

$$\sum_{p^m < x} \frac{lp}{p^m} = lx - C + r_2,$$

la quantité  $r_2$  tendra vers zéro quand  $x$  tendra vers l'infini et elle sera un infiniment petit d'un ordre au moins aussi élevé que celui de l'expression

$$\sqrt{plx} e^{-\sqrt{plx}},$$

où  $p = 0,03282$ .

**60.** On peut établir un théorème analogue relativement à la somme

$$\sum_{p < x} \frac{lp}{p-1},$$

qui s'étend aux nombres premiers  $< x$ . En effet, les deux sommes

$$\sum_{p < x} \frac{lp}{p-1} \quad \text{et} \quad \sum_{p^m < x} \frac{lp}{p^m}$$

ont une différence égale à

$$\sum_{\substack{p < x \\ p > x^{\frac{1}{2}}} } \frac{lp}{p^2} + \sum_{\substack{p < x \\ p > x^{\frac{2}{3}}} } \frac{lp}{p^3} + \sum_{\substack{p < x \\ p > x^{\frac{3}{4}}} } \frac{lp}{p^4} + \dots$$

et par suite inférieure à

$$lx \left[ \sum_{n > x^{\frac{1}{2}}} \frac{1}{n^2} + \sum_{n > x^{\frac{2}{3}}} \frac{1}{n^3} + \sum_{n > x^{\frac{3}{4}}} \frac{1}{n^4} + \dots \right]$$

où  $n$  est maintenant un entier quelconque. Le premier des termes entre crochets est le plus grand et le nombre de ces termes est égal au degré de la plus grande puissance de 2 contenue dans  $x$ , et ne surpassera pas  $\frac{lx}{l2}$ . La somme ci-dessus sera donc évidemment inférieure à

$$\frac{(lx)^2}{l2} \sum_{n > \sqrt{x}} \frac{1}{n^2} < \frac{(lx)^2}{\sqrt{x} l2}$$

et tendra vers zéro plus rapidement que la limite assignée à  $n$  dans le théorème précédent. Donc la première des sommes (4) vérifie ce théorème comme la seconde.

D'où le théorème :

61. Si l'on pose l'équation

$$\sum_{p < x} \frac{lp}{p-1} = lx - C + r_5,$$

la quantité  $r_5$  tendra vers zéro avec  $\frac{1}{x}$  et elle sera d'un ordre de petitesse au moins égal à celui de la fonction

$$\sqrt{plx} e^{-\frac{1}{p^2}},$$

où  $p = 0,03282\dots$

## CHAPITRE V.

### NOMBRE DES NOMBRES PREMIERS INFÉRIEURS A UNE LIMITE DONNÉE.

62. Pour simplifier l'écriture, nous désignerons par  $F(x)$  la fonction qui exprime combien il y a de nombres premiers  $< x$  et nous définirons une autre fonction  $f(x)$  par l'équation

$$(1). \quad . \quad . \quad . \quad f(x) = F(x) + \frac{1}{2} F(x^{\frac{1}{2}}) + \frac{1}{3} F(x^{\frac{1}{3}}) + \dots$$

63. Nous allons utiliser une formule que j'ai démontrée dans mes *Recherches sur la théorie des nombres premiers* au n° 28 de la première partie, et que voici :

$$(2) \quad \left\{ \begin{aligned} \sum_{p^m < x} \frac{lp}{p^{mu}} - \frac{1}{x^u} \sum_{p^m < x} lp &= \frac{1}{x^u} \frac{\zeta'o}{\zeta o} - \frac{\zeta'u}{\zeta u} + \left( \frac{1}{1-u} - 1 \right) x^{1-u} \\ &- \sum_{\rho} \frac{ux^{\rho-u}}{\rho(\rho-u)} - \sum_m \frac{ux^{-2m-u}}{2m(2m+u)}. \end{aligned} \right.$$

On a, dans cette relation,

$$\frac{\zeta'o}{\zeta o} = l(2\pi),$$

et l'on peut, si l'on veut, substituer cette valeur dans l'équation.

Le variable  $u$  est quelconque, réelle ou imaginaire.

Multiplicons l'équation par  $du$  et intégrons de  $u$  à  $\infty$  ; il viendra

$$\begin{aligned} \sum_{p^m < x} \frac{1}{m} \frac{1}{p^{mu}} - \frac{1}{x^u lx} \sum_{p^m < x} lp \\ &= \frac{1}{x^u lx} \frac{\zeta'o}{\zeta o} - \frac{x^{1-u}}{lx} + \int_u^\infty \left( \frac{x^{1-u}}{1-u} - \frac{\zeta'u}{\zeta u} \right) du \\ &- \sum_{\rho} \int_u^\infty \frac{ux^{\rho-u}}{\rho(\rho-u)} du - \sum_m \int_u^\infty \frac{ux^{-2m-u}}{2m(2m+u)} du. \end{aligned}$$

Posons  $u = 0$  dans cette équation et supposons que l'intégration se fasse le long de l'axe réel. Les fonctions sous le signe resteront finies et continues dans chaque intégrale et l'on aura

$$(4) \quad \left\{ \begin{aligned} f(x) - \frac{1}{lx} \sum_{p^m < x} lp &= \frac{1}{lx} \frac{\zeta'o}{\zeta o} - \frac{x}{lx} + \int_0^\infty \left( \frac{x^{1-u}}{1-u} - \frac{\zeta'u}{\zeta u} \right) du \\ &- \sum_{\rho} \int_0^\infty \frac{ux^{\rho-u}}{\rho(\rho-u)} du - \sum_m \int_0^\infty \frac{ux^{-2m-u}}{2m(2m+u)} du. \end{aligned} \right.$$

64. Nous allons maintenant transformer ces différentes intégrales. En introduisant des termes qui se détruisent, on peut écrire l'équation suivante, dans laquelle les fonctions restent continues sous les signes d'intégration :

$$\begin{aligned} \int_0^{\infty} \left( \frac{x^{1-u}}{1-u} - \frac{\zeta' u}{\zeta u} \right) du &= \lim_{\varepsilon \rightarrow 0} \int_0^{1-\varepsilon} + \int_{1+\varepsilon}^{\infty} \frac{x^{1-u} du}{1-u} \\ &\quad - \int_0^2 \left( \frac{\zeta' u}{\zeta u} + \frac{1}{u-1} \right) du - \int_2^{\infty} \frac{\zeta' u}{\zeta u} du \\ &\quad + \lim_{\varepsilon \rightarrow 0} \int_0^{1-\varepsilon} + \int_{1+\varepsilon}^2 \frac{du}{u-1} + \int_{1-\varepsilon}^{1+\varepsilon} \frac{x^{1-u} - 1}{1-u} du. \end{aligned}$$

Le terme écrit en dernière ligne est nul ; celui qui est écrit sur la ligne précédente a pour valeur

$$- [\log(u-1)\zeta u]_0^2 - [\log \zeta u]_2^{\infty} = \log(-\zeta_0) = -l_2,$$

car la relation (voir mon Mémoire déjà cité n° 4)

$$\zeta(1-s) = \frac{2}{(2\pi)^s} \cos \frac{s\pi}{2} \Gamma(s) \zeta(s)$$

donne, pour  $s = 1$ ,

$$\zeta(0) = \lim_{s \rightarrow 1} \frac{1}{\pi} \frac{\cos \frac{s\pi}{2}}{s-1} = -\frac{1}{2}.$$

Il vient donc

$$\int_0^{\infty} \left( \frac{x^{1-u}}{1-u} - \frac{\zeta' u}{\zeta u} \right) du = -l_2 + \lim_{\varepsilon \rightarrow 0} \int_0^{1-\varepsilon} + \int_{1+\varepsilon}^{\infty} \frac{x^{1-u} du}{1-u}.$$

Mais, en faisant le changement de variables

$$1-u = \frac{l}{x},$$

on trouve

$$\int_0^{1-\varepsilon} \frac{x^{1-u} du}{1-u} = \int_{\frac{x}{1+\varepsilon}}^x \frac{dt}{lt}, \quad \int_{1+\varepsilon}^{\infty} \frac{x^{1-u} du}{1-u} = \int_0^{x^{-\varepsilon}} \frac{dt}{lt}.$$

Par suite,

$$(5) \quad \left\{ \begin{array}{l} \int_0^{\infty} \left( \frac{x^{1-u}}{1-u} - \frac{\zeta'u}{\zeta u} \right) du = -l2 + Li(x), \\ Li(x) = \lim_{\varepsilon \rightarrow 0} \int_0^{1-\varepsilon} + \int_{1+\varepsilon}^{\infty} \frac{dt}{lt}. \end{array} \right.$$

Passons aux intégrales suivantes de la formule (4).

On a, par décomposition puis intégration par parties,

$$(6) \quad \left\{ \begin{array}{l} \int_0^{\infty} \frac{ux^{\rho-u} dx}{\rho(\rho-u)} = -\frac{1}{\rho} \int_0^{\infty} x^{\rho-u} du + \int_0^{\infty} \frac{x^{\rho-u} du}{\rho-u} \\ = -\frac{x^{\rho}}{\rho lx} + \frac{x^{\rho}}{\rho lx} + \frac{1}{lx} \int_0^{\infty} \frac{x^{\rho-u}}{(\rho-u)^2} \\ = \frac{1}{lx} \int_0^{\infty} \frac{x^{\rho-u} du}{(\rho-u)^2}. \end{array} \right.$$

De même

$$(7) \quad \cdot \cdot \int_0^{\infty} \frac{ux^{-2m-u} du}{2m(2m+u)} = \frac{1}{lx} \int_0^{\infty} \frac{x^{-2m-u} du}{(2m+u)^2}.$$

Substituons les valeurs (5), (6) et (7) dans (4); il vient

$$(8) \quad \left\{ \begin{array}{l} f(x) = Li(x) - l2 + \frac{1}{lx} \left[ \sum_{p_m < x} lp - x - \frac{\zeta'0}{\zeta 0} \right] \\ - \frac{1}{lx} \left[ \sum_{\rho} \int_0^{\infty} \frac{x^{\rho-u} du}{(\rho-u)^2} + \sum_m \int_0^{\infty} \frac{x^{-2m-u} du}{(2m+u)^2} \right]. \end{array} \right.$$

Cette équation est celle qui paraît donner l'expression la plus commode de la fonction  $f(x)$ .

65. Si l'on remplace dans (8) le premier crochet par sa valeur déduite de la formule (12) du chapitre précédent, il vient

$$(9) \quad \left\{ \begin{aligned} f(x) &= \text{Li}(x) - l_2 \\ &+ \frac{1}{lx} \left[ \varepsilon x - \sum_0^\infty \int \frac{x^{\rho-u} du}{(\rho-u)^2} - \sum_0^\infty \int \frac{x^{-2m-u} du}{(2m+u)^2} \right]. \end{aligned} \right.$$

La valeur de  $\varepsilon$  est donnée par la formule (13), et la formule (17) du chapitre précédent en donne une limite supérieure propre au calcul. Comme  $\varepsilon$  tend vers zéro avec  $\frac{1}{x}$ , la formule précédente montre déjà que  $\text{Li}(x)$  est la valeur principale de  $F(x)$ .

Il reste encore à évaluer les deux autres sommes qui figurent dans la formule (9). On a, par intégration par parties,

$$\int_0^\infty \frac{x^{\rho-u} du}{(\rho-u)^2} = \frac{x^\rho}{\rho^2 lx} + \frac{2}{lx} \int_0^\infty \frac{x^{\rho-u} du}{(\rho-u)^3};$$

ensuite

$$\begin{aligned} \text{mod} \int_0^\infty \frac{x^{\rho-u} du}{(\rho-u)^3} &< \int_0^\infty \frac{x^\alpha du}{\beta^3} = \frac{x^\alpha}{\beta^3 lx} \\ &< \frac{1}{lx} \left( \frac{\alpha^2 + \beta^2}{\beta^3} \right) \frac{x^\alpha}{\alpha^2 + \beta^2}. \end{aligned}$$

il vient donc

$$(10) \quad \text{mod} \int_0^\infty \frac{x^{\rho-u} du}{(\rho-u)^2} < \left[ \frac{1}{lx} + \frac{2}{(lx)^2} \left( \frac{1}{1^2} + \frac{1}{(12)^3} \right) \right] \sum \frac{x^\alpha}{\alpha^2 + \beta^2}.$$

Enfin, on a

$$(11) \quad \sum_m \int_0^\infty \frac{x^{-2m-u} du}{(2m+u)^2} < \frac{1}{4x^2} \left( \sum \frac{1}{m^2} \right) \int_0^\infty x^{-u} du < \frac{1}{2x^2 lx}.$$

En se servant de ces relations (10) et (11) et de la formule (17) du chapitre précédent qui donne une limite supérieure de  $\varepsilon$ , on voit que l'on peut poser

$$(12) \quad \dots \dots f(x) = \text{Li}(x) - l_2 + \tau \frac{x}{lx}$$

où l'on a

$$(15) \quad |\tau| < 2\sigma + \left( \frac{5}{5} + \frac{1}{lx} + \frac{0.168}{(lx)^2} \right) \sigma^2 + \sigma^3 + \frac{8}{5} \sigma^4 + \frac{5}{2x^2}$$

L'évaluation de  $\tau$  est donc encore une fois ramenée à celle de la somme

$$\sum \frac{x^{x-1}}{x^2 + \beta^2} = \sigma^2$$

qui a fait l'objet du § 4 du chapitre 3.

**66.** Reportons-nous à la formule (6) de ce même paragraphe; comme le premier terme de la valeur de  $\tau$  dans (13) donne aussi la valeur principale de  $\tau$ , on a le théorème suivant :

*Si l'on pose*

$$f(x) = \text{Li}(x) - l_2 + \tau \frac{x}{lx}$$

*la quantité  $\tau$  sera infiniment petite avec  $\frac{1}{x}$ , et elle sera d'un ordre de petitesse au moins égal à celui de l'expression*

$$\sqrt{p} y e^{-\sqrt{p} y}$$

où  $p = 0,03282$ .

**67.** Observons maintenant que la relation

$$f(x) = F(x) + \frac{1}{2} F(x^{\frac{1}{2}}) + \frac{1}{5} F(x^{\frac{1}{5}}) + \dots$$

donne

$$f(x) - f(x^{\frac{1}{2}}) = F(x) - \frac{1}{2} F(x^{\frac{1}{2}}) + \frac{1}{5} F(x^{\frac{1}{5}}) - \dots < F(x);$$

on aura les inégalités

$$f(x) > F(x) > f(x) - f(\sqrt{x}),$$

et, comme  $f(\sqrt{x})$  est  $< \sqrt{x}$ , on voit que le théorème précédent s'applique aussi à la fonction  $F(x)$ , qui exprime combien il y a de nombres premiers inférieurs à  $x$ .

Nous énoncerons ce théorème comme il suit :

*Si l'on désigne par  $F(x)$  la fonction qui exprime combien il y a de nombres premiers  $< x$ ,  $F(x)$  aura pour valeur asymptotique  $Li(x)$  quand  $x$  tendra vers l'infini. De plus, la différence entre ces deux fonctions ne pourra pas être d'un ordre de grandeur supérieur à celui de la fonction*

$$\frac{x}{lx} \sqrt{\mu lx} e^{-\sqrt{\mu lx}},$$

où  $p = 0,03282$ .

Ce théorème est celui auquel nous avons fait allusion dans l'introduction en insistant sur son importance.

## CHAPITRE VI.

SUR LA CONVERGENCE DE LA SÉRIE  $\sum \frac{\mu(k)}{k}$ .

**68.** Définissons, avec M. Mertens (\*), la fonction numérique  $\mu(k)$  d'un paramètre entier  $k$  de la manière suivante :

$$\begin{aligned} \mu(k) &= 1 \text{ pour } k = 1, \\ &= 0 \text{ si } k \text{ a un facteur carré autre que } 1, \\ &= 1 \text{ si } k \text{ est formé d'un nombre impair et} \\ &= + 1 \text{ si } k \text{ est formé d'un nombre pair de facteurs} \\ &\text{premiers différents.} \end{aligned}$$

(\*) *Ueber einige asymptotische Gesetze der Zahlentheorie*, JOURNAL F. D. R. U. A. MATH. B. 77, 1874, p. 289.

D'après cette définition, on a,  $s$  étant une variable réelle ou imaginaire dont la partie réelle est supérieure à l'unité,

$$\sum_{k=1}^{\infty} \frac{\mu(k)}{k^s} = \prod \left( 1 - \frac{1}{p^s} \right) = \frac{1}{\zeta(s)}.$$

Si la série, qui est au premier membre, converge pour  $s = 1$ , il résulte de cette relation que sa valeur sera 0, mais le point délicat est de prouver la convergence.

69. Euler paraît être le premier qui ait considéré cette série, et il a affirmé le résultat auquel nous venons de faire allusion, mais sans l'établir rigoureusement (\*).

Quoique de nombreux mathématiciens, Mertens, Stieltjes, Gram, etc., se soient occupés de cette fonction, la démonstration du théorème énoncé par Euler n'a été établie que dans ces tout derniers temps par M. von Mangoldt (\*\*).

La démonstration de M. von Mangoldt est assez détournée et d'ailleurs elle se borne strictement à établir la convergence de la série, sans fournir aucune approximation de la rapidité de la convergence. Nous pensons donc qu'il y a quelque intérêt à revenir sur cette question, d'abord pour présenter une démonstration plus directe et plus simple, ensuite pour donner une limite supérieure du reste de cette série, ce qui n'a pas encore été fait jusqu'à présent.

## 70. Différentions l'équation.

$$\frac{1}{\zeta(s)} = \sum_{m=1}^{\infty} \frac{\mu(m)}{m^s},$$

où  $\Re(s) > 1$ ; il vient, en changeant les signes,

$$\frac{\zeta'(s)}{\zeta(s)^2} = \frac{\zeta'(s)}{\zeta(s)} \cdot \frac{1}{\zeta(s)} = \sum_{m=1}^{\infty} \frac{\mu(m)/m}{m^s}.$$

(\*) *Introductio in analysis infinitorum*, t. I. Lausanne, 1748, Cap. XV, n° 277.

(\*\*) *Sitzungsberichte der K. P. Akademie der Wiss. zu Berlin*, 22 Juli 1897. (Voir aussi cet article pour les renseignements bibliographiques.)

Faisons les substitutions

$$\frac{\zeta'(s)}{\zeta(s)} = - \sum \frac{lp}{p^s - 1} = - \sum \frac{lp}{p^{ms}} \quad \text{et} \quad \frac{1}{\zeta(s)} = \sum \frac{\mu(k)}{k^s};$$

il viendra

$$\sum \frac{\mu(k)}{k^s} \sum \frac{lp}{p^{ms}} = - \sum \frac{\mu(k)lk}{k^s}.$$

Si l'on effectue les multiplications au premier membre et réduit les termes semblables, on devra trouver les mêmes termes dans les deux membres, parce que des exponentielles différentes ne sont pas du même ordre de grandeur pour  $s$  infini. Supposons implicitement ces multiplications effectuées, et égalons la somme des termes des deux membres dans lesquels la base de l'exponentielle est  $< x$ . Ce résultat peut s'écrire :

$$\sum_{k < x} \left[ \frac{\mu(k)}{k^s} \sum_{p^m < \frac{x}{k}} \frac{lp}{p^{ms}} \right] = - \sum_{k < x} \frac{\mu(k)lk}{k^s}$$

et, pour  $s = 1$ ,

$$(1) \quad \dots \dots \sum_{k < x} \frac{\mu(k)}{k} \sum_{p^m < \frac{x}{k}} \frac{lp}{p^m} = - \sum_{k < x} \frac{\mu(k)lk}{k}.$$

La somme relative à  $p^m$  a été étudiée au § 2 du chapitre IV, et l'on peut poser, par le théorème du n° (59) de ce paragraphe,

$$\sum_{p^m < \frac{x}{k}} \frac{lp}{p^m} = lx - lk - C + \eta \left( \frac{x}{k} \right).$$

Substituons cette valeur dans l'équation précédente et supprimons les termes qui se détruisent; il restera simplement

$$(2) \quad \dots \dots (lx - C) \sum_{k < x} \frac{\mu(k)}{k} + \sum_{k < x} \frac{\mu(k)}{k} \eta \left( \frac{x}{k} \right) = 0.$$

Telle est l'équation fondamentale dont nous allons déduire les conséquences que nous avons en vue. A cet effet, nous allons utiliser les formules que nous avons établies pour l'approximation de  $\eta$ .

71. Il résulte immédiatement du théorème du n° (59) que l'on peut poser

$$\text{mod } \eta \left( \frac{x}{k} \right) < b e^{-a\sqrt{l\frac{x}{k}}},$$

où  $a$  et  $b$  désignent deux nombres positifs fixes, indépendants de  $x$  et de  $k$ , et auxquels les résultats que nous avons obtenus dans les chapitres antérieurs permettent d'attribuer des valeurs précises. En particulier, on peut donner à  $a$  toute valeur  $< \sqrt{p} = 0,03282$  et la valeur de  $b$  en résultera.

Cela fait, la seconde somme de l'équation (2) sera certainement inférieure en valeur absolue à

$$b \sum_{k < x} \frac{1}{k} e^{-a\sqrt{l\frac{x}{k}}},$$

et nous allons montrer qu'elle ne peut surpasser un nombre que nous allons assigner.

Si l'on remarque que la fonction à sommer, ayant pour dérivée, à un facteur positif près

$$a - 2\sqrt{l\frac{x}{k}},$$

est d'abord décroissante, pour devenir ensuite constamment croissante quand  $k$  tend vers  $x$ , il est clair que l'on peut poser, le premier terme étant  $< 1$ , et le dernier  $< \frac{1}{x}$ ,

$$\sum_{k < x} \frac{1}{k} e^{-a\sqrt{l\frac{x}{k}}} < 1 + \int_1^x \frac{dk}{k} e^{-a\sqrt{l\frac{x}{k}}} + \frac{1}{x}.$$

Par les changements de variables  $k = \frac{x}{t}$ , puis  $lt = z^2$ , on a

$$\begin{aligned} \int_1^x \frac{dk}{k} e^{-a\sqrt{\frac{x}{k}}} &= \int_1^x \frac{dt}{t} e^{-a\sqrt{lt}} = 2 \int_1^{\sqrt{lx}} ze^{-az} dz \\ &= 2 \frac{1 - e^{-a\sqrt{lx}}(a\sqrt{lx} + 1)}{a^2} < \frac{2}{a^2}, \end{aligned}$$

et, par conséquent

$$b \sum_{k < x} \frac{1}{k} e^{-a\sqrt{\frac{x}{k}}} < b \left( 1 + \frac{2}{a^2} + \frac{1}{x} \right) < 2b \left( 1 + \frac{1}{a^2} \right).$$

Le dernier membre de cette inégalité est un nombre fixe  $h$  auquel nous sommes en état d'assigner une valeur précise et qui est aussi la limite supérieure de la seconde somme de l'équation (2). Cette équation nous donne donc immédiatement

$$\text{mod} \sum_{k < x} \frac{\mu(k)}{k} < \frac{h}{lx - C}.$$

De là le théorème suivant :

**THÉORÈME.** *La somme*

$$\sum_{k < x} \frac{\mu(k)}{k}$$

*tend vers zéro quand  $x$  tend vers l'infini, et sa valeur absolue reste inférieure à une expression de la forme*

$$\frac{h}{lx},$$

*où  $h$  est un nombre fixe, auquel nos calculs antérieurs permettent d'assigner une valeur précise.*

Ce théorème résout la question que nous nous étions proposée.

## NOTE COMPLÉMENTAIRE DE LA PREMIÈRE PARTIE.

**73.** *Objet de cette note.* Nous nous proposons, dans cette note, d'apporter un léger perfectionnement aux calculs numériques de la première partie. L'analyse des paragraphes 3 et 4 du chapitre II, qui conduit à la relation

$$1 - \alpha > \frac{p}{l\beta - ln},$$

a son point de départ dans les inégalités du n° (25). Nous avons remarqué qu'on peut les remplacer par d'autres un peu plus avantageuses. Nous allons les établir, et nous reproduirons sur elles tous nos raisonnements antérieurs; les calculs numériques seuls seront changés et nous trouverons pour  $p$  et  $n$  des valeurs un peu plus élevées que celles du n° (31).

**74.** *Inégalité relative aux sommes  $\Sigma'$*  (voir n° 25). En supposant  $u' > u > 1$ , nous avons trouvé au n° 25 :

$$\frac{u - \alpha}{(u - \alpha)^2 + (t - \beta)^2} > \frac{u - \alpha}{u' - \alpha} \frac{u' - \alpha}{(u' - \alpha)^2 + (t - \beta)^2},$$

$$\frac{u' - 1 + \alpha}{(u' - 1 + \alpha)^2 + (t - \beta)^2} : \frac{u' - \alpha}{(u' - \alpha)^2 + (t - \beta)^2} < \frac{u' - \alpha}{u' - 1 + \alpha}.$$

On tire de la seconde de ces inégalités

$$\frac{u' - 1 + \alpha}{(u' - 1 + \alpha)^2 + (t - \beta)^2} + \frac{u' - \alpha}{(u' - \alpha)^2 + (t - \beta)^2} < \frac{2u' - 1}{u' - 1 + \alpha} \frac{u' - \alpha}{(u' - \alpha)^2 + (t - \beta)^2},$$

puis, par la première,

$$(1) \quad \left\{ \begin{array}{l} \frac{u - \alpha}{(u - \alpha)^2 + (t - \beta)^2} > \frac{u - \alpha}{u' - \alpha} \frac{u' - 1 + \alpha}{2u' - 1} \left[ \frac{u' - \alpha}{(u' - \alpha)^2 + (t - \beta)^2} \right. \\ \left. + \frac{u' - 1 + \alpha}{(u' - 1 + \alpha)^2 + (t - \beta)^2} \right]. \end{array} \right.$$

Je dis que si  $\alpha$  est compris entre 0 et  $\frac{1}{2}$ ,  $u$  et  $u'$  entre 1 et 2, on aura

$$(2) \quad \frac{u - \alpha u' - 1 + \alpha}{u' - \alpha} \frac{1}{2u' - 1} \geq \frac{u' - 1}{u'(2u' - 1)},$$

ce minimum étant atteint pour ( $u = 1, \alpha = 0$ ). En effet, la différence des deux membres de (2) a le signe de la quantité

$$u'(u - \alpha)(u' - 1 + \alpha) - (u' - \alpha)(u' - 1),$$

qui peut s'écrire aussi

$$u'(u' - 1)(u - 1) + \alpha[u'(u - \alpha) - (u' - 1)^2].$$

Comme  $u$  et  $u'$  sont  $> 1$ , le premier terme est positif; le second l'est aussi, car  $\alpha$  étant  $\leq \frac{1}{2}$ , donc  $u - \alpha > \frac{1}{2}$ , ce terme surpasse

$$\alpha \left[ \frac{u'}{2} - (u' - 1)^2 \right] = \alpha \left( u' + \frac{1}{2} \right) \left( 1 - \frac{u'}{2} \right),$$

qui est positif pour  $u'$  compris entre 1 et 2.

Choisissons maintenant  $u'$  de manière à rendre maximum le second membre de la formule (2). En annulant sa dérivée, on trouve

$$(3) \quad u' = 1 + \frac{1}{\sqrt{2}}, \quad \text{d'où} \quad \frac{u' - 1}{u'(2u' - 1)} = 5 - 2\sqrt{2}.$$

Cette valeur de  $u'$  étant comprise entre 1 et 2, peut se mettre dans (2), et il vient par (1)

$$\frac{u - \alpha}{(u - \alpha)^2 + (t - \beta)^2} > (5 - 2\sqrt{2}) \left[ \frac{u' - \alpha}{(u' - \alpha)^2 + (t - \beta)^2} + \frac{u' - 1 + \alpha}{(u' - 1 + \alpha)^2 + (t - \beta)^2} \right].$$

On peut sommer toutes les inégalités analogues pour toutes les racines  $\alpha + \beta i$  où  $\alpha \leq \frac{1}{2}$ ; soient  $\Sigma'$  une somme étendue à ces racines particulières et  $\Sigma$  une somme étendue à toutes les racines sans distinction; on aura *a fortiori* (l'inégalité ayant lieu entre les parties réelles des deux membres)

$$\Sigma' \frac{1}{s - \rho} > (5 - 2\sqrt{2}) \Sigma \frac{1}{u' + ti - \rho}.$$

Ajoutons à cette inégalité celle qui s'en déduit par le changement de  $t$  en  $2t$  et, par suite (n° 18), de  $s$  en  $s'$ ; il vient

$$\begin{aligned} \Sigma' \frac{1}{s - \rho} + \frac{1}{4} \Sigma' \frac{1}{s' - \rho} &> (5 - 2\sqrt{2}) \left[ \Sigma \frac{1}{u' + ti - \rho} \right. \\ &\left. + \frac{1}{4} \Sigma \frac{1}{u' + 2ti - \rho} \right]. \end{aligned}$$

Comme on supposera dorénavant que  $s$  a la même partie imaginaire  $ti = \beta i$  que l'une des racines  $\rho$ , on peut encore ajouter au second membre la différence des deux membres de (4) pour cette racine, savoir

$$\frac{1}{u - \alpha} - (5 - 2\sqrt{2}) \left[ \frac{1}{u' - \alpha} + \frac{1}{u' - 1 + \alpha} \right].$$

Cette différence, où  $u' = 1 + \frac{1}{\sqrt{2}}$  et où nous ferons  $u - 1 \leq \frac{1}{12}$ , surpasse la quantité

$$\frac{12}{13} - 2(5 - 2\sqrt{2}).$$

Nous trouvons donc, sous ces conditions, l'inégalité

$$(5) \quad \left\{ \begin{aligned} \Sigma' \frac{1}{s - \rho} + \frac{1}{4} \Sigma' \frac{1}{s' - \rho} &> (5 - 2\sqrt{2}) \left[ \Sigma \frac{1}{u' + ti - \rho} \right. \\ &\left. + \frac{1}{4} \Sigma \frac{1}{u' + 2ti - \rho} \right] + \frac{12}{13} - 2(5 - 2\sqrt{2}), \end{aligned} \right.$$

qui correspond à la relation (42) du n° 25.

75. *Inégalité relative aux sommes*  $\Sigma''$  (voir n° 26). Désignons par  $\Sigma''$  une somme étendue aux racines  $\rho$ , où  $\alpha > \frac{1}{2}$ . On aura  $\Sigma'' = \Sigma - \Sigma'$ ; par suite, en vertu de la relation (5),

$$\begin{aligned} \Sigma'' \frac{1}{s-\rho} + \frac{1}{4} \Sigma'' \frac{1}{s'-\rho} &< \left[ \Sigma \frac{1}{s-\rho} + \frac{1}{4} \Sigma \frac{1}{s'-\rho} \right] \\ &- (\bar{5}-2\sqrt{2}) \left[ \Sigma \frac{1}{u'+ti-\rho} + \frac{1}{4} \Sigma \frac{1}{u'+2ti-\rho} \right] \\ &+ 2(\bar{5}-2\sqrt{2}) - \frac{12}{13}. \end{aligned}$$

Comme on l'a expliqué au n° 26, on peut remplacer respectivement ces deux crochets par leurs limites supérieures tirées de la relation (28) au n° 19. Ceci donne la formule

$$(6) \quad \left\{ \begin{aligned} \Sigma'' \frac{1}{s-\rho} + \frac{1}{4} \Sigma'' \frac{1}{s'-\rho} &< (\sqrt{2}-1) \left( \frac{\bar{5}}{4} \log \frac{t}{\pi} - l2 \right) - \frac{\bar{5}\zeta'u}{4\zeta u} \\ &+ \varphi(u, t) + (\bar{5}-2\sqrt{2}) \left[ \frac{\bar{5}\zeta'u'}{4\zeta u'} - \varphi(u', t) + 2 \right] - \frac{12}{13}, \end{aligned} \right.$$

qui correspond à la relation (44) au n° 26.

On voit, par le raisonnement de ce même numéro, que l'on a

$$\varphi(u, t) - (\bar{5} - 2\sqrt{2})\varphi(u', t) < \frac{1 + (\bar{5} - 2\sqrt{2})}{16t} < \frac{2 - \sqrt{2}}{8t},$$

de telle sorte qu'on a la formule, analogue à (45),

$$(7) \quad \Sigma'' \frac{1}{s-\rho} + \frac{1}{4} \Sigma'' \frac{1}{s'-\rho} < \frac{\bar{5}}{4} \frac{1}{u-1} + h \log t - m,$$

en posant, en abrégé,

$$(8) \quad h = \frac{\bar{5}}{4} (\sqrt{2} - 1) = 0,51776 \ 69 \dots$$

$$(9) \quad \left\{ \begin{aligned} m &= \frac{5}{4} \left( \frac{\zeta'u}{\zeta u} + \frac{1}{u-1} \right) + (\sqrt{2}-1) \left( \frac{5}{4} l\pi + l2 \right) \\ &- (5 - 2\sqrt{2}) \left( \frac{5}{4} \frac{\zeta'u'}{\zeta u'} + 2 \right) + \frac{12}{15} - \frac{2 - \sqrt{2}}{8t}. \end{aligned} \right.$$

76. *Évaluation de m.* Dans cette valeur de  $m$ , nous supposons  $u - 1 \approx \frac{1}{12}$ , par conséquent (n° 14)

$$\frac{5}{4} \left( \frac{\zeta'u}{\zeta u} + \frac{1}{u-1} \right) > 0,42144 \ 22.$$

On a ensuite

$$- \frac{5}{4} \frac{\zeta'u'}{\zeta u'} > 0,71096 \ 44;$$

car,  $u' - 1$  étant égal à  $\frac{\sqrt{2}}{2} = \frac{1,41421 \ 356}{2}$ , la formule (16) du n° 12 donne

$$\begin{aligned} \frac{\zeta'u'}{\zeta u'} + \sqrt{2} &< 0,57721 \ 566 - 0,09575 \ 456 \sqrt{2} \\ &+ 0,02589 \ 989 - 0,00566 \ 951 \sqrt{2} \\ &+ 0,00115 \ 094 - 0,00018 \ 088 \sqrt{2} \\ &+ 0,00005 \ 894 - 0,00000 \ 969 \sqrt{2} \\ &+ 0,00000 \ 321 \\ &< 0,60430 \ 864 - 0,09761 \ 464 \sqrt{2} \end{aligned}$$

d'où  $-\frac{\zeta'u'}{\zeta u'} > 0,94795 \ 28 \dots$

Enfin, comme on a

$$\frac{5}{4} l\pi + l2 = 2,12405 \ 955 \dots,$$

on voit, par la substitution de ces diverses valeurs dans (9), que l'on peut poser *a fortiori* dans (7)

$$(10). \quad . \ . \ . \ . \ m = 2,00516 \ 98 - \frac{2 - \sqrt{2}}{8t}.$$

77. *Limite inférieure de*  $1 - \alpha$ . On peut maintenant donner à  $h$  et à  $m$  les valeurs (8) et (10) ci-dessus dans les formules (49) et (50) du n° 29, savoir

$$1 - \alpha > \frac{7 - 4\sqrt{5}}{4(h \log \beta - m)} \quad \text{et} \quad u - 1 = \frac{2\sqrt{5} - 3}{4(h \log \beta - m)}.$$

Celles-ci donnent ainsi les relations

$$(11) \quad 1 - \alpha > \frac{p}{\log \beta - \frac{m}{h}} \quad \text{et} \quad u - 1 = \frac{q}{\log \beta - \frac{m}{h}},$$

où l'on a

$$p = \frac{7 - 4\sqrt{5}}{5(\sqrt{2} - 1)} = 0,034666\dots$$

$$q = \frac{2\sqrt{5} - 3}{5(\sqrt{2} - 1)} = 0,224088\dots$$

$$\frac{m}{h} = 5,8688645 - \frac{0,024264}{\beta}.$$

Pour que la formule (11) soit applicable, il faut que  $\beta$  soit assez grand pour que  $u - 1$  soit  $> \frac{1}{12}$ .

On voit que cette condition aura lieu, si

$$\log \beta > \frac{m}{h} + 12q \quad \text{ou} \quad > 6,5579\dots,$$

et, *a fortiori*, si  $\beta > 705$ .

On a, dans ce cas,

$$\frac{m}{h} > 5,868829 = \log(47,886\dots)$$

et l'on peut énoncer le théorème suivant, que l'on peut substituer à celui du n° 31 :

**78. THÉORÈME.** *A partir de  $\beta \geq 70\text{ö}$ , on a, entre les parties réelles et imaginaires d'une racine  $\alpha + \beta i$  de  $\zeta(s)$ , la relation*

$$(12). \quad . . . . . 1 - \alpha > \frac{p}{l\beta - ln},$$

où  $p$  et  $n$  ont les valeurs déterminées \*

$$p = 0,034666\dots, \quad n = 47,886\dots$$

*Pour  $\beta < 70\text{ö}$ , la valeur de  $1 - \alpha$  sera supérieure à la limite 0,0128 que donne cette formule pour  $\beta = 70\text{ö}$ .*

**79. Remarque.** Les valeurs précédentes de  $p$  et de  $n$  sont aussi applicables dans toutes les formules et dans tous les théorèmes de la seconde partie du Mémoire. Il n'y a d'exception que pour les formules du n° 39 (parce que l'on n'y suppose pas  $\beta > 70\text{ö}$ ).

\* Cette valeur de  $p$  (sauf une erreur de calcul sur la 5<sup>e</sup> décimale) se trouvait déjà dans le manuscrit soumis à l'examen de M. Mansion, et on la trouvera dans son rapport, mais avec une valeur beaucoup moins élevée de  $n$ .



# CONTRIBUTION

A L'ÉTUDE DE

# L'ÉLECTRICITÉ NERVEUSE

PAR

**Casimir RADZIKOWSKI**

ASSISTANT A L'INSTITUT SOLVAY

---

(Présenté à la Classe des sciences, dans la séance du 4 février 1899.)

---



# CONTRIBUTION

A L'ÉTUDE DE

## L'ÉLECTRICITÉ NERVEUSE



Si l'on interroge un nerf en plaçant des électrodes impolarisables en contact avec sa surface, on constate, au galvanomètre, des différences de potentiel qui ont été précédemment signalées <sup>1</sup> et dont les rapports avec les autres phénomènes électrophysiologiques connus n'ont pas encore été définis.

Ces différences de potentiel sont d'un ordre tel qu'il faut, pour les observer, se servir de galvanomètres très sensibles; dans les expériences que nous allons rapporter, nous nous sommes servi des galvanomètres suivants :

1° Grand galvanomètre apériodique à miroir de Hartmann et Braun (Francfort-sur-Mein), protégé par une armature en fer doux (anneau). Sensibilité : 1 millimètre de déviation à 1 mètre de distance de l'échelle = 0,000.000.08 amp. ;

2° Galvanomètre astatique et apériodique à miroir de Hartmann et Braun. Sensibilité : 1 millimètre de déviation à 1 mètre de distance de l'échelle = 0,000.000.002.5 amp. ;

3° Galvanomètre à circuit mobile (système Deprez d'Arsonval) de Rowland, très apériodique. Sensibilité : intermédiaire entre les deux précédents.

<sup>1</sup> E. SOLVAY, P. HEGER et LÉON GERARD, *Communication préalable au sujet de différences de potentiel existant en divers points des nerfs pendant le fonctionnement vital*. (BULL. DE L'ACAD. ROY. DE BELGIQUE, 1891.)

Sous le nom d'électricité nerveuse, on comprend généralement trois ordres de phénomènes :

1<sup>o</sup> Courant nerveux :

a) Courant du nerf au repos *in situ* ;

b) Courant de lésion (d'altération).

2<sup>o</sup> Electrotonus :

a) Changements de l'excitabilité nerveuse sous l'influence d'un courant polarisant ;

b) Modifications électriques que présente le nerf dont une petite portion est traversée par le courant de la pile.

3<sup>o</sup> Variation négative ou courant d'action.

Nous exposerons en premier lieu les recherches que nous avons faites sur les manifestations électriques de l'électrotonus (ce qu'on appelle quelquefois l'électrotonus physique), puis ce qui se rapporte à la variation négative ou courant d'action.

## 1. — L'ÉLECTROTONUS.

Depuis les travaux de Matteucci, de Valentin, de Schiff, de Hermann, de Boruttau et de beaucoup d'autres, on sait que les manifestations électriques de l'électrotonus peuvent être observées, non seulement dans le nerf vivant, mais aussi dans les nerfs artificiels, c'est-à-dire dans des conducteurs construits de manière à reproduire avec plus ou moins d'évidence les phénomènes caractéristiques observés dans les nerfs.

L'explication purement physique de l'électrotonus, telle que la proposa Hermann, repose sur le fait de la polarisation qui a lieu entre le cylindre-axe et la myéline ; la plupart des physiologistes se sont peu à peu rangés à cette opinion.

Nous avons répété les expériences faites ou apportées par Hermann sur les nerfs artificiels en variant le noyau (jouant le rôle du cylindre-axe) et l'électrolyte qui imbibe la gaine de coton, représentant ici la myéline.

Nous avons constaté une fois de plus le bien-fondé de la théorie de Hermann.

Pour que les phénomènes de l'électrotonus puissent avoir lieu dans un nerf artificiel, les conditions suivantes sont nécessaires :

- 1° Le noyau doit être conducteur (métal, graphite, charbon);
- 2° La gaine doit être électrolysable;
- 3° Le noyau doit être meilleur conducteur que la gaine.

Nous avons constaté que *la déviation électrotonique atteint son maximum lorsque le noyau est très bon conducteur et la gaine très électrolysable.*

Il faut que la gaine électrolysable soit en communication avec le noyau conducteur dans des conditions telles qu'elle puisse influencer électriquement ce dernier : si l'on prend comme noyau une tige non conductrice quelconque (fils de verre réunis en faisceau et imbibés de solution physiologique, filaments de substance organique, nerf desséché et humecté ensuite), le noyau n'étant pas suffisamment conducteur, même si le liquide imprégnant la gaine est très électrolysable, les phénomènes de l'électrotonus ne se manifestent pas.

D'autre part, si, autour du noyau métallique conducteur, on place une gaine de coton imbibé d'huile d'olive, de paraffine liquide, d'huile de vaseline, de xylol, de térébenthine, de pétrole ou de chloroforme, ces liquides n'étant pas électrolysables, l'électrotonus ne s'obtient pas davantage.

Enfin, si l'on prend comme noyau des fils métalliques et si on les enduit de gomme laque ou qu'on les entoure de verre, dès qu'ils ne peuvent plus être influencés par la gaine, quel que soit le liquide dont on imbibe celle-ci, le résultat de l'expérience est toujours négatif.

Au contraire, si le métal formant le noyau est à nu et que la gaine qui l'entoure est mouillée de chlorure de sodium ou d'une substance saline dissoute, on obtient nettement, comme nous l'avons constaté après beaucoup d'autres, les phénomènes de l'électrotonus.

Ces constatations faites, nous nous sommes proposé d'aller plus loin et de chercher quel rôle joue le noyau métallique dans tous ces phénomènes.

Prenons un nerf normal vivant, mettons-le sur trois paires d'électrodes impolarisables de Du Bois-Reymond ; la paire médiane servira à amener le courant polarisant ; les deux paires distales, réunies avec deux galvanomètres, servent à l'exploration de l'état électrique du nerf.

Au moment de la fermeture du courant polarisant, on observe une déviation plus ou moins forte dans les deux galvanomètres. On constate facilement qu'à proximité du pôle positif de la pile naît le pôle positif du courant électrotonique et, à côté du pôle négatif de la pile, le pôle négatif du courant électrotonique.

Le dispositif et le résultat de l'expérience sont indiqués dans le schéma suivant :

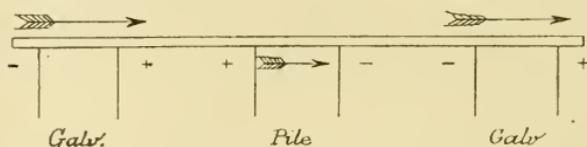


Fig. 1.

En admettant que dans l'intérieur du nerf le courant va du pôle négatif au pôle positif (comme dans une pile), on dit que sous l'influence d'un courant polarisant le nerf devient le siège d'un courant électrotonique qui a le même sens que le courant polarisant.

Mais à la rigueur, dans tous ces cas, nous n'explorons que la surface du nerf et nous pouvons considérer le courant électrotonique comme un courant dérivé de la gaine ; cela changerait entièrement la proposition, et nous devrions dire que dans la gaine ou plutôt à la surface du nerf, nous constatons la présence d'un courant qui a une direction opposée à la direction du courant polarisant, comme le montre la figure 2.

Personne n'a jamais pu explorer l'état électrique du cylindre-axe.

Il en est autrement avec un nerf artificiel.

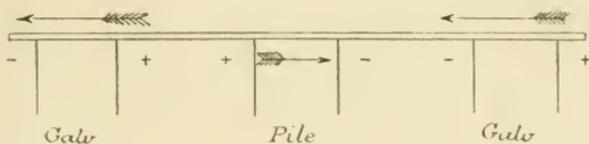


Fig. 2.

Pour arriver à ce but, nous avons commencé par construire le nerf artificiel suivant.

Nous avons soudé les deux électrodes exploratrices avec le noyau métallique, nous avons isolé toute cette partie et même

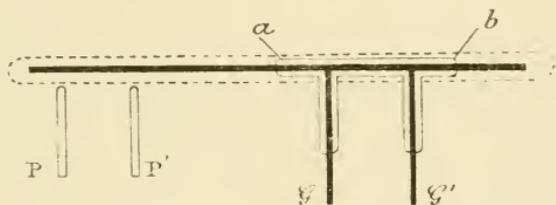


Fig. 3.

les petites portions de la région extra-polaire avec une mince lame de caoutchouc et une forte couche de gomme laque (*a, b*).

En appliquant les électrodes du courant polarisant sur la partie non isolée du nerf (*PP'*) et en réunissant avec le galvanomètre les deux fils explorateurs (*GG'*), nous n'avons observé aucune dérivation.

Ce résultat négatif ne prouve pas pourtant que le noyau est entièrement indifférent au point de vue électrique. En effet, si nous comparons les résistances respectives du galvanomètre et du trajet intrapolaire *GG'*, nous voyons que la première est infiniment plus grande que la seconde; on est donc en droit de supposer que presque la totalité du courant, si un courant

existe, a dû passer dans le noyau métallique, et que seulement une portion minime de ce courant a pu influencer le galvanomètre; on peut admettre que, dans de telles conditions, le résultat de l'expérience doit être négatif, même lorsque le galvanomètre est très sensible.

Pour obvier à cette cause d'erreur, il fallait augmenter la résistance du trajet entre les électrodes exploratrices.

Voici comment nous y sommes parvenu.

Nous avons coupé le nerf artificiel entre les deux fils soudés (GG') et nous avons intercalé un morceau de graphite long de 8 centimètres. Le graphite a été introduit dans un tube de verre, les points de la réunion du graphite avec le métal ont été entourés de minces bandes en caoutchouc et couverts d'une forte couche de gomme laque très isolante, qui s'étendait sur les électrodes exploratrices et sur le tube de verre.

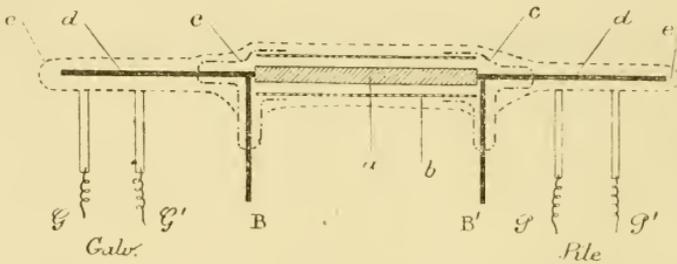


Fig. 4.

- a* = graphite ;
- b* = tube de verre ;
- c* = fermeture isolante (caoutchouc, gomme laque) ;
- d* = noyau métallique ;
- e* = gaine de coton imbibé d'un électrolyte ;
- BB' = électrodes exploratrices profondes.

En appliquant les électrodes de la pile (PP') sur la partie non isolée du nerf, nous avons constaté, en explorant la gaine (*e*) au moyen de deux électrodes (GG'), qu'elle présentait un courant électrotonique analogue à celui qu'on observe dans un nerf vivant : du côté du pôle positif de la pile apparaît le pôle positif du courant électrotonique.

En réunissant les deux fils (BB') avec un galvanomètre, nous avons constaté la présence du courant dans le noyau; il était de sens inverse: le pôle voisin du pôle positif de la pile était négatif.

Nous pouvons donc conclure que sous l'influence d'un courant polarisant apparaît dans le nerf artificiel un autre courant (courant dit électrotonique) circulaire, qui a dans la gaine la direction opposée à la direction du courant polarisant, tandis qu'il a dans le noyau la même direction que le courant polarisant.

La théorie de la polarisation explique très bien cette forme du courant et elle se trouve confirmée une fois de plus par l'expérience que nous venons de rapporter.

Dans ce qui précède, on ne trouvera rien qui ne soit conforme aux résultats d'expériences déjà connues; le seul point qui puisse être considéré comme neuf est cette particularité que la disposition optima, permettant d'obtenir les phénomènes d'électrotonus en se servant d'un nerf artificiel, est, comme nous l'avons dit tout à l'heure, l'existence d'un axe bon conducteur entouré d'une gaine contenant une substance électrolysable; en second lieu, cette autre particularité que dans ces conditions on obtient la preuve de l'existence d'un courant de sens inverse parcourant le noyau conducteur.

## II. — LA VARIATION NÉGATIVE.

L'étude de la variation négative offre beaucoup plus d'intérêt pour nous que celle de l'électrotonus, parce qu'elle est plus neuve, en ce sens que l'on s'accorde encore aujourd'hui à considérer le phénomène de la variation négative comme particulier au nerf vivant, tandis qu'il est reconnu depuis longtemps que l'électrotonus dans les nerfs vivants est analogue à l'électrotonus dans les nerfs artificiels.

Si l'on pouvait réduire la variation négative, elle aussi, à un phénomène physique reproductible dans un conducteur métal-

lique, il semble qu'un pas de plus aurait été fait dans nos connaissances relativement aux rapports entre la conduction nerveuse et la conduction électrique.

C'est un fait connu que lorsqu'on excite un tronçon du nerf frais et vivant par un courant induit, on observe une diminution brusque de la déviation du galvanomètre produite par le courant de lésion.

Cette diminution de la déviation s'explique par l'adjonction d'un nouveau courant, dit courant d'action, et qui a un sens inverse à celui du courant de lésion.

Puisque nous ne savons pas en quel état, au point de vue électrique, se trouve le cylindre-axe, parce que nous n'explorons que la surface extérieure du nerf, disons pour le moment que durant la variation négative il se produit dans la gaine nerveuse un courant qui court vers le point irrité.

On suppose que dans le cylindre-axe il a la direction opposée, c'est-à-dire qu'il s'éloigne du point de l'irritation; il est évident qu'il ne peut pas être démontré expérimentalement, car nous ne pouvons pas explorer directement le cylindre-axe.

Mais que se passe-t-il dans un nerf artificiel soumis à une irritation par les courants induits?

On observe deux sortes de phénomènes; en premier lieu, lorsque le courant tétanisant est très fort, on voit une déviation électrotonique, preuve que les courants induits, tels qu'ils sont fournis par la bobine de Du Bois-Reymond, produisent une polarisation.

Par une série de recherches, nous nous sommes persuadé que cette polarisation est assez forte; nous ne voulons pas insister sur ces expériences, vu qu'elles n'ont pas un rapport direct avec le sujet de la présente communication.

Si l'on se sert de courants faibles ou de force moyenne, on observe une déviation constante. Nous pouvons la définir de la façon suivante : sous l'influence d'un courant tétanisant, il naît dans un nerf artificiel un autre courant qui, dans la gaine, s'éloigne du point irrité.

Nous voyons donc que sous l'influence de l'irritation élec-

trique (faradisation), un nerf vivant et un nerf artificiel montrent tous deux dans la partie extra-polaire une manifestation électrique décelée par le galvanomètre. Mais pendant que dans un nerf normal apparaît un courant qui dans la gaine va vers le point irrité, dans le nerf artificiel il s'en éloigne; donc ces deux oscillations électriques sont de sens diamétralement opposé.

Pour éviter autant que possible la polarisation, nous nous sommes servi toujours d'électrodes impolarisables de Du Bois-Reymond, et, pour éviter la déviation électrotonique (laquelle peut être produite par les courants induits), nous avons intercalé deux commutateurs : l'un entre la pile et la bobine primaire; l'autre entre la bobine secondaire et le nerf.

Le dispositif de cette expérience est représenté dans le schéma suivant :

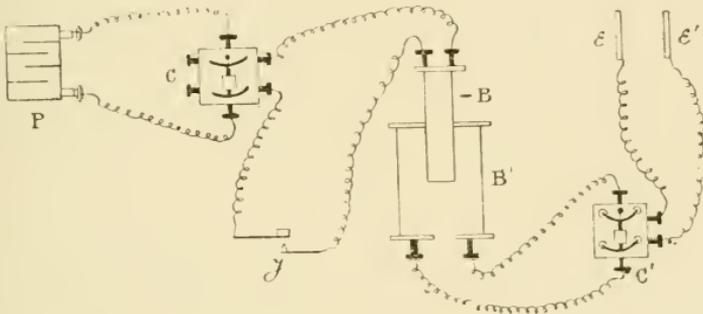


Fig. 5.

- P = pile (Leclanché);  
 CC' = commutateurs (de Pohl);  
 BB' = bobines primaire et secondaire du chariot de Du Bois-Reymond;  
 EE' = électrodes impolarisables de Du Bois-Reymond.

Pendant la durée de chaque expérience, nous changeons à plusieurs reprises la direction du courant en nous servant tantôt du commutateur C, tantôt du commutateur C'.

Malgré ces précautions, un nerf normal donne toujours une variation négative (c'est-à-dire que l'électrode exploratrice la plus rapprochée du point irrité est toujours négative pendant

que l'autre plus éloignée est positive) et, un nerf artificiel, une variation entièrement opposée (c'est-à-dire que l'électrode exploratrice la plus rapprochée du point irrité est toujours positive et la seconde, plus éloignée, négative); disons, pour être bref, que le nerf artificiel irrité par un courant induit montre une variation positive.

En recherchant les meilleures conditions pour la production de la variation positive dans un nerf artificiel, nous avons trouvé qu'elles sont les mêmes que pour l'électrotonus, à savoir : un noyau très bon conducteur et une gaine très électrolysable.

Toutes ces oscillations électriques observées dans les nerfs vivants et dans les nerfs artificiels ne nous montraient que l'état électrique de la gaine; il fallait définir mieux le rôle du noyau en cherchant dans quel état il se trouve pendant tout le temps de l'irritation.

Pour cela nous avons eu recours au même nerf artificiel qui nous avait servi dans les études sur l'électrotonus. En irritant la gaine dans la partie non isolée et en reliant les deux fils métalliques soudés au noyau avec un galvanomètre, nous avons constaté que le noyau a été parcouru par un courant de sens opposé à celui de la gaine.

En résumant toutes ces observations, nous pouvons les exprimer sous la forme suivante : un nerf artificiel, irrité par le courant induit, montre dans ses deux parties extrapolaires un courant circulaire qui, dans le noyau, court vers le point irrité et qui, dans la gaine, s'éloigne de ce point.

Nous supposons qu'un nerf normal, sous l'influence d'une irritation, présente, lui aussi, un courant circulaire, mais de sens inverse, c'est-à-dire qu'il court vers le point irrité dans la gaine et s'en éloigne dans le cylindre-axe.

Partant de là, nous nous sommes demandé quelle est la cause de cette différence constatée entre un nerf normal et un nerf artificiel; pourquoi l'un montre toujours une variation négative pendant que l'autre donne une variation positive? Cette différence dépend-elle de conditions physico-chimiques connues, alors il faut que nous essayions de les réaliser et de

construire un nerf artificiel dans des conditions telles, qu'au lieu de la variation positive, il donne, lui aussi, une variation négative. Ou bien cette différence dépend d'une autre cause indéfinie, elle se rattache à cette inconnue qu'on appelle la vie; dans ce dernier cas, la tentative de construire un nerf artificiel semblable à un nerf vivant, en ce sens qu'il donnerait lieu au phénomène de la variation négative, serait irréalisable. Après des essais multiples qui n'offrent pas assez d'intérêt pour être rapportés ici <sup>1</sup>, nous nous sommes arrêté à l'hypothèse suivante pour expliquer la variation négative dans les nerfs normaux et la variation positive dans les nerfs artificiels.

Examinons d'abord un nerf artificiel construit au moyen d'une tige métallique quelconque et d'une gaine de coton imprégnée de chlorure de sodium à 6 ‰.

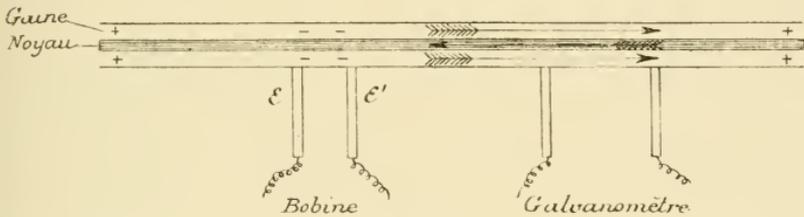


Fig. 6.

La partie comprise entre les deux électrodes EE' est parcourue par le courant induit provenant d'une bobine de Du Bois-Reymond; or, que se passe-t-il dans cette portion du nerf?

La gaine électrolysable est le siège d'un changement physico-chimique intense. Les courants induits décomposent la solu-

<sup>1</sup> Ces essais avaient été inspirés par le fait que nous avons d'abord pensé à la polarisation, mais l'introduction des deux commutateurs permet d'éviter cette erreur ou cette confusion.

Ensuite nous avons pensé aux courants thermo-électriques; l'apparition et surtout la disparition très brusque de la variation positive nous a fait abandonner cette interprétation; une déviation produite par un courant thermo-électrique devrait disparaître beaucoup plus lentement.

tion saline et mettent en liberté les ions correspondants. Ces ions ou se combinent entre eux ou décomposent le milieu ambiant; en un mot, la partie intrapolaire de la gaine est en état d'activité chimique.

Le noyau métallique reste relativement indifférent à toutes ces réactions qui ont lieu dans la gaine, réactions de la décomposition et de la recomposition. Or, nous savons que chaque changement matériel, et notamment les changements chimiques, donne naissance à une différence du potentiel électrique et que la partie la plus attaquée est électro-négative par rapport à l'autre non attaquée ou moins attaquée (par exemple, zinc par rapport au cuivre ou au charbon plongés dans l'acide sulfurique dilué).

Nous supposons donc que la partie intrapolaire de la gaine (partie pour ainsi dire lésée) est électro-négative par rapport aux deux bouts de la même gaine.

A ce point de vue, la gaine peut être comparée à une pile ouverte. Les pôles de cette pile se réunissent par l'intermédiaire du noyau métallique, qui joue ici le rôle du circuit externe, et donnent naissance à un courant électrique.

Puisque dans toute pile le courant va du pôle négatif au pôle positif, nous aurons dans la gaine (qui représente la source de la force électromotrice) un courant qui fuit le point irrité.

En sortant de la pile, le courant va du pôle positif au pôle négatif; dans le cas en question, les pôles de la pile, que nous considérons comme formés par les points extrêmes du potentiel différent, se réunissent par le noyau métallique.

Ce courant qui parcourt le noyau doit avoir un sens opposé à celui du courant dans la gaine, c'est-à-dire qu'il va vers le point irrité.

Or, c'est précisément ce qu'on observe dans le nerf artificiel, tel que nous l'avons construit, pendant son irritation par les courants induits: il se produit un courant circulaire de même sens que celui que nous venons de décrire.

Appliquons le même raisonnement à un nerf normal.

Dans ce cas, nous irritons aussi la gaine et le noyau, autrement dit la myéline et le cylindre-axe; seulement, ce n'est plus la gaine qui est le siège d'un changement matériel maximum, c'est le noyau ou cylindre-axe.

En effet, dans un nerf myélinique, la gaine joue un rôle secondaire; la partie principale, au point de vue fonctionnel, est le cylindre-axe. C'est lui qui présente la plus grande vulnérabilité chimique; c'est lui qui transmet l'irritation vers les organes terminaux; c'est lui, nous pouvons tout au moins le supposer, qui est le siège du potentiel électro-négatif dans la partie irritée, pendant que ses deux bouts seront respectivement électro-positifs.

Les deux potentiels de non contraire, électro-positif et électro-négatif, se réunissent par la gaine myélinique qui sert comme un conducteur relativement neutre.

Si ces données sont conformes à la réalité, nous devons observer dans un nerf vivant, soumis à l'irritation faradique, un courant circulaire qui, dans le cylindre-axe, s'éloigne du point irrité et qui, dans la gaine, s'en rapproche; or, c'est ce qu'on observe en réalité, en tant qu'il s'agit de la gaine (car le cylindre-axe est inaccessible).

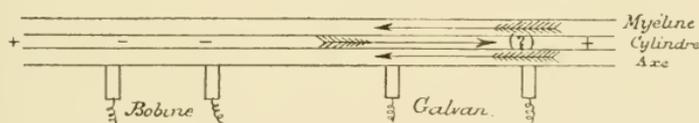


Fig. 7.

Nous ne voulons pas affirmer que, dans un nerf artificiel, ce soit la gaine qui est uniquement influencée par l'irritation faradique ni que, dans un nerf normal, ce soit le noyau qui est attaqué uniquement.

En effet, les changements matériels physico-chimiques peuvent se produire dans l'enveloppe aussi bien que dans le noyau; mais on comprend que la composition chimique du noyau ou du cylindre-axe d'une part, de la gaine d'autre part,

exerceront ici la plus grande influence ; la moindre différence dans la « labilité » des substances qui se trouvent ici actionnées par l'électricité, déterminera les différences dans la direction et dans la valeur des courants observés ; dans tous ces cas, ce que nous observons au galvanomètre doit être considéré comme la somme algébrique ou la résultante des deux courants de sens opposé ; c'est une différence que nous constatons, rien de plus ; il ne s'agit que d'une simple prédominance d'un courant sur l'autre ; cette supposition ne modifie en rien notre hypothèse.

Celle-ci paraît pouvoir expliquer le pourquoi de la différence entre un nerf artificiel et un nerf normal. Peut-on apporter d'autres preuves expérimentales en faveur de cette supposition ?

On y arriverait si l'on pouvait construire un nerf artificiel qui montrât la variation négative aussi bien qu'un nerf vivant.

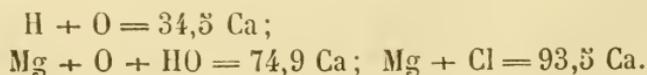
D'après ce qui précède, la première condition à réaliser dans ce but serait de trouver, pour construire le noyau, un métal plus influençable que la gaine électrolytique dont on l'entoure.

En consultant les données de thermo-chimie, nous avons choisi le magnésium et le mercure.

Voici les faits qui nous ont guidé dans ce choix :

Les courants induits, en traversant la gaine imbibée de la solution physiologique de sel marin, mettent en liberté les ions suivants : H, O, Na, Cl. Ces ions peuvent, ou bien se combiner entre eux, ou bien se combiner avec le noyau métallique (qui fait partie du milieu ambiant).

Nous avons choisi le magnésium, parce que la chaleur de combinaison de ces ions avec le magnésium est plus grande que la chaleur de combinaison des ions entre eux.



D'après la loi du travail maximum, nous pourrions espérer

obtenir le maximum de changement dans le noyau métallique, comme c'est le cas dans le cylindre-axe d'un nerf normal.

Si l'excitabilité du nerf à magnésium est, dans une certaine mesure, semblable à celle du nerf vivant, *nous devons observer une variation négative dans le nerf artificiel ainsi réalisé.*

L'expérience a pleinement confirmé nos prévisions : nous avons observé une variation négative de toute évidence et même beaucoup plus forte que dans un nerf vivant.

Nous avons construit un second nerf à noyau mercurique ; pour cela, nous avons amalgamé fortement un fil de cuivre qui nous servait de noyau ; la gaine se composait d'une couche de coton imbibé de la solution physiologique de NaCl, à 6 ‰.

La théorie nous faisait prévoir la possibilité de la variation négative, mais bien faible, car il ne fallait compter que sur la combinaison de Na avec Hg et sur la combinaison  $Hg_2 + Cl = 40,9$  Ca. Le fait a été d'accord avec la théorie. La variation négative, quand elle se montrait dans ce nerf à noyau de mercure, était très faible, mais chaque fois qu'on la voyait elle était indiscutable.

Si notre explication de la variation négative produite par les courants induits dans le nerf artificiel à noyau de magnésium est vraie ou au moins probable ; c'est-à-dire si cette variation dépend de l'activité chimique de la combinaison des ions avec le noyau, nous devrions observer la variation négative dans le nerf artificiel soumis aux irritations chimiques, lesquelles, en laissant la gaine relativement intacte, s'attaqueraient surtout au noyau métallique.

Pour arriver à ce but, nous avons procédé de la manière suivante : comme noyau, nous avons pris un fil de cuivre ou de constantan à 0,1 de millimètre de diamètre.

Pour attaquer ces métaux, il fallait se servir d'acides minéraux ; nous avons essayé l'acide chlorhydrique, l'acide nitrique, l'acide sulfurique et, enfin, l'eau régale.

En dernier lieu, nous devons choisir une gaine qui ne fût pas du tout ou qui ne fût que faiblement attaquée par les acides énumérés ci-dessus. Dans nos expériences avec l'acide

chlorhydrique, la gaine était en coton imbibé d'eau salée; dans les expériences avec tous les autres acides, la gaine organique a été remplacée par une gaine inorganique faite avec du caolin.

Nous n'allons pas décrire en détail la partie technique de ces expériences, car nous n'avons pas encore terminé cette série, mais nous pouvons indiquer déjà les premiers résultats obtenus.

Ces résultats ont pour nous un double intérêt : d'un côté ils confirment notre hypothèse; de l'autre côté, ils montrent que les nerfs artificiels peuvent être irrités non seulement électriquement, mais aussi chimiquement.

Un nerf artificiel préparé de la façon indiquée est placé par une de ses extrémités sur les deux électrodes impolarisables de Du Bois-Reymond; l'autre extrémité repose sur un support en verre.

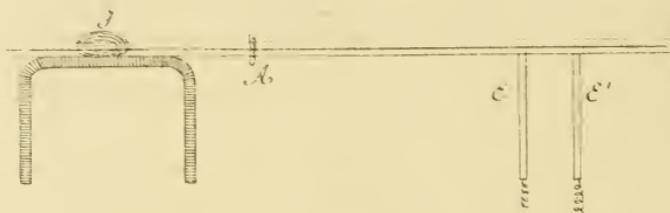


Fig. 8.

Quand le galvanomètre devient tranquille, on verse sur le point I une goutte d'acide. Immédiatement l'échelle du galvanomètre dévie dans le sens de la variation négative, c'est-à-dire que l'électrode la plus proche du point irrité est négative.

Pour nous assurer que cette déviation n'a pas été provoquée par la diffusion ou la propagation lente de l'acide jusqu'à l'électrode E, nous avons, après avoir obtenu la déviation, coupé le nerf entre la partie irritée par l'acide et les électrodes, par exemple au point A.

Après cette section, l'échelle du galvanomètre revient rapidement à son point de départ.

Nous n'avions donc pas affaire à une diffusion de l'acide donnant une action chimique locale qui se serait propagée de place en place, mais à une action électrique analogue à la variation négative telle qu'on l'observe dans le nerf vivant.

Ces preuves expérimentales, cette possibilité de réaliser dans un nerf artificiel les conditions qui déterminent la variation négative, paraissent parler en faveur de notre hypothèse ; mais en même temps elles nous forcent à poser la question suivante : La variation négative vraie, observée dans un nerf vivant, est-elle identique à celle que nous avons observée dans un nerf artificiel ?

Presque tous les physiologistes sont d'accord pour admettre que le courant d'action (d'ailleurs comme son nom l'indique) est une expression objective du fonctionnement du nerf, une manifestation vitale par excellence. En effet, un nerf, tant qu'il vit, montre la variation négative ; cette dernière disparaît avec la vie du nerf.

Pour nous, la cause de la variation négative gît, non pas dans la vitalité du nerf, mais dans une excitabilité électrique particulière du cylindre-axe, liée à son altérabilité chimique.

C'est cette excitabilité plus forte du cylindre-axe comparativement à celle de la gaine myélinique qui serait, d'après nous, la cause des phénomènes électriques observés dans un nerf normal pendant son irritation, parce qu'elle favorise la production du potentiel électro-négatif dans le point irrité.

Il faut donc prouver que cette excitabilité électrique particulière, cause de la variation négative, et l'excitabilité physiologique ou ce qu'on appelle la vie du nerf, sont indissolublement liées entre elles.

Pour élucider cette question, nous nous sommes adressé aux nerfs de mammifères (chien, lapin) et aux nerfs de grenouilles.

Nous commencerons par rendre compte des expériences sur les nerfs de mammifères, mais auparavant nous voulons dire quelques mots de l'outillage dont nous nous sommes servi dans toutes nos recherches.

Un tronçon du nerf sciatique était mis sur quatre électrodes impolarisables de Du Bois-Reymond, renfermées dans une chambre humide, chambre qui se fermait à l'eau de façon que nous pouvions avoir sous la cloche de l'air presque saturé d'humidité et empêcher autant que possible la dessiccation du nerf.

Deux électrodes servent à irriter le nerf au moyen d'un courant induit, venant de la bobine de Du Bois-Reymond ; dans ce circuit sont intercalés deux commutateurs (un entre la pile et la bobine primaire, l'autre entre la bobine secondaire et le nerf).

L'autre paire d'électrodes (électrodes exploratrices) va vers un commutateur à trois voies qui nous permet de relier le nerf avec un des trois galvanomètres toujours prêts à fonctionner. De cette façon, nous pouvions choisir chaque fois le galvanomètre de la sensibilité voulue sans aucune perte de temps.

Nous avons expérimenté sur un grand nombre d'animaux, sacrifiés à l'Institut pour d'autres expériences et qui nous arrivaient tantôt immédiatement, tantôt un quart, une demi, et même trois quarts d'heure après la mort.

Nous préparions soigneusement un morceau du sciatique,

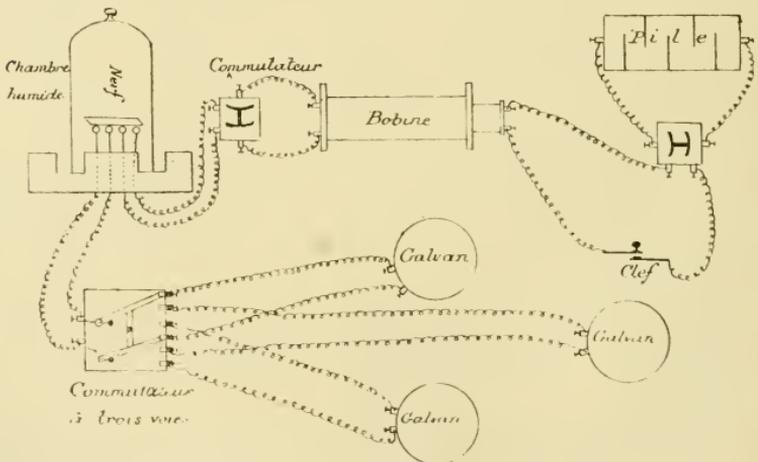


Fig. 9.

nous le déposons sur les quatre électrodes de la chambre

humide. Pour avoir de l'air très saturé d'humidité, nous humectons les parois intérieures de la cloche, nous y mettons une petite éponge imbibée d'eau, et, enfin, nous fermions la cloche en remplissant d'eau la rigole circulaire dans laquelle plongent les bords de la cloche.

Dans les nerfs conservés de cette façon, nous avons pu observer la variation négative pendant vingt-quatre heures. Elle devenait de plus en plus faible, et enfin disparaissait entièrement.

Si nous prolongions nos expériences, nous pouvions voir quelquefois que la variation négative avait été remplacée par une déviation électrotonique. C'est un fait important, car il nous prouve que la première déviation n'était pas électrotonique, mais bien réellement une variation négative. Ce fait nous montre de plus que dans toutes les expériences délicates, les courants induits doivent passer par un commutateur. Dans le cas en question, nous aurions pu, par hasard, réunir la bobine de telle façon que la variation négative et la déviation électrotonique eussent le même sens, et nous aurions pu prendre l'une pour l'autre.

Un nerf qui ne donne plus la variation négative montre encore la déviation électrotonique; ces deux phénomènes ne disparaissent pas simultanément.

Or, les nerfs de mammifères donnaient la variation négative pendant vingt-quatre heures; nous n'en concluons pas qu'ils étaient restés vivants pendant tout ce temps; on sait, en effet, qu'au bout d'un temps qui n'excède pas une heure environ, un nerf isolé de mammifère perd son excitabilité.

Mais admettons que ces nerfs fussent morts depuis longtemps, que l'excitabilité physiologique ait disparu; si nous y trouvons encore la faculté de présenter la variation négative, c'est qu'évidemment les deux phénomènes (excitabilité normale et production de la variation négative) peuvent être dissociés et que, par conséquent, les propriétés physiologiques du nerf vivant ne sont pas indissolublement liées à cette excitabilité électrique, qui, dans nos expériences, donnait naissance à la variation négative.

La vie avait abandonné ces nerfs où la variation négative persistait encore.

Passons maintenant à nos expériences sur les nerfs de grenouilles. Voici comment nous procédions : après avoir tué plusieurs grenouilles par la destruction du système nerveux central, nous les abandonnions pendant des heures, tout en surveillant de très près la disparition de l'excitabilité nerveuse.

On sait, depuis les travaux de Ritter et de Valli, que les nerfs moteurs perdent leur excitabilité du centre vers la périphérie. Nous cherchions donc à surprendre le nerf au moment où la partie centrale n'était plus excitable ni par les courants induits, ni par les courants constants.

Très souvent, nous avons réussi à saisir le moment où les nerfs, qui n'étaient plus excitables dans leur partie centrale, étaient encore excitables dans leur partie périphérique près du muscle par l'ouverture du courant ascendant ; on sait que cet état est avant-coureur de la mort.

A ce moment, le nerf a été transporté dans la chambre humide et mis sur quatre électrodes impolarisables. Souvent, pour mieux observer la variation négative, nous enlevions le muscle en sectionnant le nerf tout près du genou.

En irritant la partie reconnue (par expérience préalable) non excitable dans ce nerf, nous avons vu la variation négative apparaître dans la partie excitable.

Après avoir fait plusieurs constatations successives pendant un quart d'heure environ, nous changions la position du nerf, c'est-à-dire que nous irritions la partie restée excitable et que nous explorions la partie inexcitable du nerf ; dans ces conditions, le courant d'action se montrait toujours.

En nous basant sur ces deux séries de faits, nous croyons pouvoir affirmer que le phénomène de la variation négative, considéré jusqu'ici comme indissolublement lié à la vie des nerfs, n'est pas autre chose qu'un phénomène d'ordre physico-chimique pouvant être observé soit dans les nerfs vivants, soit dans les nerfs morts, soit enfin dans les nerfs artificiels ; dans

ces derniers, on les constate avec d'autant plus de netteté que la portion correspondante au cylindre-axe présente, comparative-ment à la portion correspondante à la gaine myélinique, une plus grande susceptibilité à être directement ou indirectement influencée par les courants électriques.

Le phénomène de la variation négative n'apparaît donc plus comme une fonction vitale, ni comme une manifestation objective de la transmission nerveuse, mais comme une particularité caractérisant à la fois les conducteurs nerveux et les conducteurs inertes construits comme le nerf artificiel que nous avons décrit.

En résumé, nous disons que le nerf vivant présente trois ordres de phénomènes caractéristiques ; le premier est l'excitabilité ou capacité de transmettre vers ses extrémités le mouvement moléculaire produit par une cause quelconque dans une portion quelconque de son étendue ; le deuxième comprend le phénomène de l'électrotonus ou, pour mieux dire, la série des phénomènes étudiés par Du Bois-Reymond sous cette dénomination ; le troisième est l'oscillation ou la variation négative.

Le premier phénomène disparaît peu de temps après la mort, non pas subitement, mais progressivement ; il paraît lié à la mobilité moléculaire qui caractérise le protoplasme vivant ; on ne peut pas plus le reproduire dans un nerf artificiel que l'on ne reproduit artificiellement le protoplasma.

Le deuxième et le troisième, au contraire, ne cessent pas en même temps que la vie et peuvent être reproduits artificiellement dans un nerf artificiel ; nous avons obtenu la variation négative dans des nerfs de mammifères vingt-quatre heures après la mort, et nous l'avons obtenue également dans des nerfs de grenouilles devenus inexcitables ; quant aux phénomènes de l'électrotonus, ils disparaissent plus lentement encore et s'observent alors que l'excitabilité d'abord, et la variation négative ensuite, ont à leur tour disparu.

Pouvons-nous pénétrer davantage ces phénomènes en précisant les conditions qui les déterminent ?

Quant à l'électrotonus, il nous paraît reposer uniquement sur une structure morphologique, caractérisée par l'hétérogénéité physico-chimique des conducteurs; la gaine étant polarisable et le cylindre-axe meilleur conducteur que la gaine, l'électrotonus s'obtient; ces conditions suffisent soit dans les nerfs vivants, soit dans les nerfs morts, soit enfin dans les nerfs artificiels.

Pour la variation négative, il faut quelque chose de plus; aux conditions qui précèdent doit s'ajouter une sensibilité très grande du cylindre-axe vis-à-vis des courants induits.

Enfin, pour ce qui concerne l'excitabilité physiologique, il est clair que la définition qui y correspond équivaudrait presque à la définition de la vie elle-même.

Remarquons, en terminant, que les expériences dont nous venons de rendre compte nous paraissent applicables aux nerfs amyéliniques aussi bien qu'aux nerfs myéliniques; la gaine électrolysable existe en effet dans les uns et dans les autres, car nous ne supposons pas du tout qu'elle soit uniquement représentée par la myéline; le liquide sous-myélinique, dans les nerfs à myéline, forme une gaine analogue à celle qui existe autour de toute partie du cylindre-axe, dans les conducteurs nerveux quels qu'ils soient; les expériences de Valentin et de Schiff ont démontré qu'il suffit que le fil métallique soit humide pour obtenir des phénomènes analogues à ceux de l'électrotonus <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Nous reviendrons dans un autre travail sur des expériences où nous avons, entre autres, réussi à produire *sur des nerfs normaux* la variation négative, sans qu'il y ait activité fonctionnelle.

# LA DIGESTION

DANS LES

## URNES DE *NEPENTHES*

PAR

**Georges CLAUTRIAU**

ASSISTANT A L'INSTITUT BOTANIQUE DE BRUXELLES

---

*L'activité des plantes carnivores est, en dernière analyse, une question d'azote.*

ED. MORREN.

---

(Mémoire couronné dans la séance de la Classe des sciences du 13 décembre 1898.)

---



# LA DIGESTION

DANS LES

## URNES DE *NEPENTHES*

---

### PREMIÈRE PARTIE.

---

#### I.

#### CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES SUR LA DIGESTION.

Dans son sens le plus étendu, on peut définir la digestion comme étant l'ensemble des modifications, physiques ou chimiques, que l'organisme fait subir aux aliments pour les rendre assimilables.

Ces modifications peuvent être plus ou moins profondes et dépendent à la fois de l'être vivant et de la constitution chimique de la substance alimentaire. La nourriture propre aux divers organismes varie beaucoup et peut aller depuis l'azote atmosphérique ou les composés minéraux très simples, comme l'anhydride carbonique et les nitrates, sulfates, phosphates alcalins, de calcium, de magnésium et de fer, qui suffisent à la nutrition de la plupart des végétaux, jusqu'aux substances complexes de la chimie organique telles que les graisses, les

hydrates de carbone, les matières protéiques, indispensables au développement des animaux supérieurs.

Ces aliments organiques, dont ceux-ci ont besoin, doivent généralement subir, avant d'être assimilés, des dédoublements plus ou moins profonds. Leurs molécules, souvent très grosses, se scindent en un nombre variable d'autres molécules plus petites qui peuvent alors pénétrer dans les tissus et servir au métabolisme de l'individu. Pour produire ces changements moléculaires, l'organisme sécrète des substances chimiques particulières. Mais en outre, à mesure que, dans la série animale, l'alimentation se spécialise ou se complique, un appareil, destiné à cette élaboration des aliments, s'organise et se différencie de plus en plus, pour atteindre un très haut degré de perfectionnement dans le tube ou canal digestif des Mammifères supérieurs.

Quelques auteurs semblent vouloir subordonner la digestion à l'existence d'un appareil différencié et, pour eux, elle serait l'apanage exclusif du règne animal. Mais si l'on considère la structure des animaux inférieurs, on voit la cavité digestive devenir de plus en plus rudimentaire; et, au bas de l'échelle animale, elle n'existe même plus. Ailleurs, chez les Amibes, la masse protoplasmique sans membrane limitante qui constitue le corps tout entier, englobe la proie, l'enferme en une sorte de vacuole où elle est baignée dans un suc digestif qui la dissout peu à peu. Ici, il n'y a encore aucune trace d'organe spécial; et cependant un phénomène de digestion se manifeste déjà, avec sécrétion d'acide, ainsi que l'a montré Le Dantec <sup>1</sup>, avec sécrétion de zymase, d'après les travaux de Krukenberg.

Dès que l'organisme inférieur s'entoure d'une membrane continue, il n'est plus capable que d'absorber des substances dissoutes. Souvent, celles-ci ne sont pas directement assimilables; et de même que chez les Myxomycètes il y a

<sup>1</sup> LE DANTEC. *Recherches sur la digestion intracellulaire chez les Protozoaires.* (ANN. PASTEUR, 1890, p. 776, et 1891, p. 163.)

une digestion de la proie solide, de même, chez les Levures de bière, par exemple, il y aura une digestion préalable, par l'invertase, de la saccharose ou de la maltose qui pénètre par diffusion. Ce phénomène peut aussi se produire en dehors de l'organisme, par sécrétion de la substance dédoublante. L'*Aspergillus niger* sécrète son amylase; nombre de Bactéries dissolvent l'albumine coagulée ou dédoublent la cellulose.

Nous pouvons ainsi retrouver, chez les organismes inférieurs, tous les stades dans l'ébauche de la digestion; et, par suite, la caractéristique de celle-ci n'est pas dans l'existence d'un appareil plus ou moins différencié, mais dans la sécrétion de substances digestives, composés chimiques définis, capables de rendre les aliments assimilables.

Ces substances digestives sont très diverses. Le plus souvent elles appartiennent à la classe des ferments solubles ou zymases, mais elles peuvent aussi être de constitution chimique plus simple : acides, bases, etc.

La plupart des plantes vertes empruntent à l'atmosphère, sous forme d'anhydride carbonique directement assimilable, tout le carbone qui entre dans la constitution de leurs tissus. Aucun phénomène digestif ne se manifeste dans ce cas, pas plus que dans l'absorption par les racines des sels minéraux qui se trouvent en dissolution dans l'eau du sol. Mais ces racines peuvent aussi prendre à des composés insolubles dans l'eau le potassium, le calcium, le phosphore, etc., nécessaires à la plante; et cette digestion des calcaires, des feldspaths, des phosphates, se fait sous l'influence d'une sécrétion acide qu'il est aisé de mettre en évidence. Il suffit, en effet, de faire croître les racines de beaucoup de plantes sur des plaques de marbre polies, pour observer une corrosion très nette de la surface, partout où la racine a été en contact avec la plaque. De même aussi, certaines plantules que l'on fait pousser sur du papier de tournesol bleu font virer au rouge ce papier sur tout le parcours des racines.

Il y a dans ce cas une vraie ébauche de la digestion, sous sa forme la plus simple : la solubilisation. C'est la seule qui

se manifeste, en somme, chez le plus grand nombre des plantes vertes, chez les nombreuses plantes holophytes ou autotrophes<sup>1</sup>, dont toute l'assimilation se fait aux dépens de matériaux inorganiques. Mais, à côté de ces plantes, il en existe un certain nombre d'autres pour lesquelles une alimentation aussi simple ne suffit plus et qui ont besoin, pour vivre, d'absorber, en partie ou en totalité, leur carbone et peut-être leur azote, leur soufre, etc., sous forme de composés organiques. Ce sont les plantes saprophytes et parasites, à nutrition hétérotrophe ou allotrophe. Entre ces diverses catégories, on peut trouver tous les stades transitoires, depuis la nutrition purement holophyte jusqu'à la nutrition exclusivement saprophyte. Malheureusement, au sujet de cette dernière forme, nos connaissances sont encore peu étendues et nous ne savons guère comment les matières nutritives sont absorbées par les racines de ces plantes. Faut-il attribuer le principal rôle digestif aux nombreux filaments mycéliens, les mycorhizes, vivant en symbiose avec les racines des saprophytes? N'y a-t-il pas lieu de supposer cependant, surtout lorsque les mycorhizes manquent, que ces racines doivent pouvoir agir directement sur le milieu organique ambiant, y amener des dédoublements préalables, et cela le plus souvent par la sécrétion de zymases, comme le font beaucoup de Bactéries et de moisissures?

D'ailleurs, même chez toutes les Phanérogames pourvues de chlorophylle, lors de la germination de la graine, une véritable digestion des matériaux de réserve se produit, et pendant tout un temps le jeune embryon vit d'une façon purement saprophyte, hétérotrophe.

Dès que les premières feuilles apparaissent, dès que la chlorophylle qu'elles renferment reçoit les radiations lumineuses, la plante verte devient autotrophe, le plus souvent. Mais, chez quelques-unes, on pourra voir apparaître un nouveau saprophytisme, très spécialisé, destiné à procurer un surcroît

<sup>1</sup> PFEFFER, *Pflanzenphysiologie*. Leipzig, 1897, 2. Auflage.

d'aliments. Comme la plante est capable d'assimiler abondamment l'anhydride carbonique de l'air qui ne lui fait jamais défaut, ce ne sera donc pas du carbone qu'elle cherchera à prendre sous une autre forme, mais bien un autre aliment moins copieusement fourni : l'aliment azoté. Souvent les combinaisons azotées directement assimilables n'existent qu'en minimes proportions dans le sol et l'on comprend aisément l'avantage que tirera la plante de toute disposition pouvant augmenter son alimentation azotée.

C'est cette disposition, c'est ce recours à un saprophytisme partiel, qui se présente d'une façon si remarquable chez les plantes carnivores ou insectivores, chez lesquelles les feuilles se différencient et se transforment, partiellement ou en totalité, en appareils destinés à attirer, à capturer et à digérer de petits animaux. Il y a là une sorte de nutrition animale, c'est-à-dire une nutrition essentiellement azotée. En même temps, les cadavres des animaux capturés peuvent aussi céder d'autres substances à la plante, et il n'est pas impossible que celle-ci bénéficie également, dans une certaine mesure, du phosphore, du soufre, des alcalis provenant des tissus de ces animaux.

La digestion des plantes carnivores a déjà fait l'objet de nombreuses recherches qui, pour la plupart, ont établi que leur dénomination est pleinement justifiée.

Le présent travail confirme cette idée. Je me suis appliqué à suivre, d'aussi près que possible, la marche du phénomène chez l'un des genres les plus caractéristiques, chez les *Nepenthes*, dont j'ai eu l'occasion d'observer à loisir, dans son habitat naturel, une espèce très répandue à Java, et dont j'ai pu étudier ensuite diverses espèces, cultivées dans les serres du Jardin botanique de Bruxelles. Mais avant d'exposer le détail de mes recherches et de donner les conclusions qui en découlent, je désire rappeler brièvement les principales particularités des plantes carnivores.

## II.

## GÉNÉRALITÉS SUR LES PLANTES CARNIVORES.

Les plantes carnivores sont toutes des Phanérogames dicotylédones et appartiennent à cinq familles végétales : les Droséracées, les Sarracéniacées, les Népenthacées, les Céphalotacées et les Lentibulariacées.

Chacune de ces familles ne comprend qu'un petit nombre de genres; mais elles présentent cette particularité remarquable, qu'un même caractère biologique, la faculté insectivore, se retrouve à un degré plus ou moins marqué dans toutes leurs espèces, au nombre d'environ trois cent cinquante.

Une autre particularité de ces plantes est leur vaste dispersion. On en trouve pour ainsi dire sur toute la surface du globe, à part les régions polaires, les déserts africains et les pampas de l'Argentine.

Ce sont les Droséracées qui ont l'aire de dispersion la plus considérable. Le genre *Drosera* se rencontre aussi bien dans l'ancien que dans le nouveau continent, tandis que les autres genres ont un habitat plus spécialisé. Le *Dionaea* est spécial à l'Amérique du Nord, le *Roridula* est propre à l'Afrique australe, le *Byblis* existe en Australie avec le genre *Aldrovanda*, qui croît aussi en Europe. Le *Drosophyllum* est originaire du Portugal et du Maroc.

De même que les Droséracées, les Lentibulariacées possèdent un genre, *Utricularia*, répandu presque partout. Les *Pinguicula* habitent tout l'hémisphère nord et même, en Amérique, le long de la chaîne des Andes, ils s'étendent jusqu'aux régions antarctiques. Les *Genlisea* sont des carnivores des régions tropicales américaines et africaines, tandis que le *Polypompholix* est australien.

Les autres familles ont une aire de dispersion plus limitée. Les Sarracéniacées sont américaines, les Céphalotacées sont originaires d'une petite région de l'Australie, et enfin les Népenthacées sont propres aux îles de l'océan Indien, depuis la Nouvelle-Guinée jusqu'à Madagascar.

Les plantes carnivores habitent en général les endroits humides ou marécageux. Toutefois, le *Drosophyllum* provient de régions arides et sèches. Elles sont généralement de dimensions assez restreintes, à part les *Nepenthes*, dont certaines espèces vivent en épiphytes et ont des tiges pouvant atteindre une longueur considérable.

Le dispositif mis en œuvre par ces plantes pour attirer, capturer et digérer les petits animaux, est très variable; mais dans tous les cas, il représente une feuille transformée. Tantôt, comme chez le *Dionaea*, la feuille constitue un véritable piège qui se referme et emprisonne l'insecte; d'autres fois, elle se recouvre de glandes plus ou moins longuement pédicellées, sécrétant un mucilage brillant au soleil dans lequel l'insecte vient s'engluier (*Drosera*, *Drosophyllum*). Les *Utricularia* sont pourvus de petites poches dans lesquelles les petits crustacés surtout sont attirés, emprisonnés et finalement digérés. Enfin, les *Nepenthes*, *Sarracenia*, *Cephalotus*, présentent une modification très curieuse de la feuille ou d'une partie de celle-ci, qui se change en une sorte de réservoir où s'accumule un liquide sécrété par la plante et dans lequel les insectes viennent tomber, se noient et sont ensuite digérés.

Quant au mode de digestion, il est nettement établi maintenant que, chez la plupart de ces plantes, il y a sécrétion de substances capables de dissoudre les tissus des animaux qui ont été pris. Chez quelques-unes, cependant, elles semblent faire défaut, et Goebel<sup>1</sup> classe comme insectivores ne sécrétant pas de zymases, les *Sarracenia* et les *Cephalotus*.

<sup>1</sup> GOEBEL, *Pflanzenbiologische Schilderungen, Insectivoren*, 2. Theil, S. 52.

Déjà au siècle dernier, les propriétés curieuses de quelques-unes de ces plantes avaient été signalées ; et néanmoins, ce n'est que depuis peu de temps, surtout depuis la publication du livre de Darwin <sup>1</sup> sur ce sujet, que cette fonction carnivore de certains végétaux fut définitivement acceptée dans la science. Il avait donc fallu plus de cent ans pour que le phénomène observé et signalé par J. Ellis en 1765 ne soulevât plus de protestations !

Il n'est pas nécessaire de mentionner ici toute la bibliographie concernant les plantes carnivores. Elle se trouve très complètement renseignée dans les articles de Drude <sup>2</sup>, de Goebel et dans l'ouvrage de Darwin ; et je m'en tiendrai uniquement à l'exposé des travaux publiés sur les *Nepenthes*.

### III.

#### CARACTÈRES DES *Nepenthes*.

En général, les *Nepenthes* possèdent un rhizome rampant sur le sol ou s'étendant horizontalement dans la terre, qui donne naissance à des tiges feuillées, parfois aussi à des rosettes de feuilles. Celles-ci sont alternes et présentent une forme caractéristique bien connue. On peut y distinguer plusieurs parties : une portion basilaire subsessile ayant la forme et la structure d'une feuille entière, lancéolée, dont la nervure médiane se continue en un prolongement filiforme, arrondi, plus ou moins étendu, qui souvent est sensible au contact et joue le rôle de vrille. Ce prolongement est terminé par l'urne munie d'un couvercle que surmonte en arrière un petit éperon et garnie de deux ailes barbelées. D'après l'étude du développement, Goebel admet que l'urne avec son couvercle

<sup>1</sup> DARWIN, *Insectivorous plants*, 1875.

<sup>2</sup> DRUDE, O., *Die insektenfressenden Pflanzen*, in SCHENK, *Handbuch der Botanik*, Bd I, S. 113.

doit être considérée comme une modification du limbe de la feuille, dont l'extrémité est représentée par le petit éperon. La lame assimilatrice et la partie amincie, irritable, représenteraient le pétiole.

L'urne, qui est la partie la plus caractéristique de cette feuille, peut varier beaucoup de dimensions et de forme. Parfois ovoïde, parfois allongée, suivant les espèces, elle peut aussi être diversement colorée, les teintes allant du vert au rouge foncé. Sa structure est très particulière. Déjà, à un examen sommaire, on peut aisément constater qu'elle présente deux régions distinctes. L'une, supérieure, d'une teinte plus pâle, qui est la zone lisse avec un revêtement cireux à l'intérieur; l'autre, inférieure, d'une teinte plus foncée, où s'accumule le liquide sécrété. Cette portion inférieure est marquée d'une infinité de petits points plus foncés qui sont des glandes pluricellulaires. Elles ont la forme de coussinets ronds, insérés dans une légère dépression des cellules épidermiques qui, au pourtour, deviennent de plus en plus saillantes, principalement vers la partie supérieure de la glande, qu'elles finissent de cette façon par recouvrir d'une sorte d'aument. Ces glandes sécrètent le liquide digestif et ce sont elles, ainsi que nous le verrons plus loin, qui absorbent ultérieurement les produits de la digestion.

La portion supérieure de l'urne, très lisse, est dépourvue de glandes. Au microscope, on y observe des cellules spéciales en forme de croissant, légèrement saillantes, dont la convexité est dirigée vers le haut.

Le rebord de l'urne affecte une disposition particulière. Il se replie en deux saillies qui se rabattent l'une vers l'intérieur, l'autre vers l'extérieur. Elles sont marquées de stries transversales à surface glissante, qui vers l'intérieur se continuent par une pointe acérée. Entre chaque pointe se trouve une glande nectarifère. Il en existe également au pourtour du rebord extérieur, ainsi que vers le haut de la partie externe de l'urne et à la surface du couvercle.

Les insectes sont attirés par ces glandes nectarifères. Ils par-

viennent ainsi au rebord glissant de l'urne et, tentés surtout, d'après Macfarlane <sup>1</sup>, par les glandes de la saillie intérieure, ils tâchent d'y atteindre, glissent inévitablement et tombent dans le liquide digestif.

Tous les *Nepenthes* sont originaires des îles de l'océan Indien et sont surtout répandus dans la grande île de Bornéo. En général, ils habitent les forêts humides de ces régions et croissent fréquemment alors en épiphytes vrais, avec le rhizome attaché au tronc des arbres pendant que les tiges s'accrochent aux branches par la portion irritable de leurs feuilles. On les trouve aussi poussant sur le sol; et selon les espèces, on peut les rencontrer depuis le niveau de la mer jusqu'à une altitude d'au moins 2,200 mètres pour le *Nepenthes melamphora*, et même 3,000 mètres pour le *Nepenthes Rajah*.

L'action digestive du liquide des urnes a fait l'objet de recherches nombreuses. Toutes cependant ont été entreprises sur des spécimens cultivés dans nos serres; et ces plantes, dans leur habitat naturel, ont simplement été l'objet d'observations superficielles de la part des voyageurs, qui confirment les résultats obtenus en Europe. C'est ainsi que Mohricke, cité par Goebel, signale que les urnes qu'il a observées étaient remplies d'insectes en pleine désagrégation, et que cependant le liquide n'avait aucune odeur de putréfaction.

De même Wallace, dans son voyage en Malaisie, pressé un jour par la soif, dut, pour se désaltérer, boire le liquide d'urnes contenant des insectes, et ce liquide n'avait aucune saveur désagréable.

Les urnes observées par ces deux explorateurs renfermaient beaucoup d'insectes. Au contraire, celles rencontrées par Haberlandt <sup>2</sup> et par Massart <sup>3</sup> étaient très pauvres en débris de ces animaux. Je reviendrai plus loin sur ce dernier point.

<sup>1</sup> MACFARLANE, *Pitched insectivorous plants*. (PHARMACEUTICAL JOURNAL, vol. XVI. Voir Bot. JAHRESBERICHT, 1886, S. 121.)

<sup>2</sup> HABERLANDT, *Eine botanische Tropenreise*. Leipzig, 1893 S. 227.

<sup>3</sup> MASSART, *Un botaniste en Malaisie*. (BULL. DE LA SOC. ROY. DE BOTANIQUE DE BELGIQUE, 1895, t. XXXIV, 1<sup>re</sup> part., p. 253.)

En Europe, des recherches méthodiques furent entreprises sur ces plantes. A la suite des observations de Darwin et d'autres auteurs sur le *Drosera* et sur le *Dionaea*, Hooker songea à examiner le liquide des *Nepenthes*<sup>1</sup> et fut le premier à constater que de petits cubes de blanc d'œuf, des fragments de viande, de fibrine, de cartilage, tels que ceux employés par Darwin, étaient attaqués et transformés en gelée après vingt-quatre heures. En deux ou trois jours, des fragments de fibrine pesant plusieurs grains avaient disparu.

Avec le cartilage, l'action est beaucoup plus accentuée. Mais si la digestion dans l'urne est très rapide, elle devient beaucoup plus lente, d'après lui, dans le même liquide en dehors de celle-ci. En six jours, des fragments de cartilage étaient à peine attaqués dans le liquide placé *in vitro*, alors que ces fragments retirés et remis ensuite dans une urne étaient promptement digérés. Toutefois le liquide de l'urne *in vitro* a une action différente de celle de l'eau distillée seule, et il estime qu'il est trois fois plus actif.

Hooker reconnut que l'absorption se produit intégralement lorsqu'on ne met que peu de substances protéiques, mais qu'une partie se putréfie quand on force la dose. Il admet que le liquide est antiseptique, quoiqu'il ajoute, plus loin, que du cartilage placé dans du liquide d'urne *in vitro* devient putride, mais moins rapidement que dans l'eau. Il considère, en résumé, la sécrétion de pepsine comme évidente, et il ajoute qu'elle est plus abondante après addition de petits insectes. En même temps, il a observé dans les glandes un phénomène d'agrégation.

Ces observations de Hooker firent grand bruit et eurent pour résultat la publication d'un certain nombre de travaux sur le même sujet. L'année suivante, en 1875, Lawson-Tait<sup>2</sup> annonça la préparation d'une substance analogue à la pepsine, provenant

<sup>1</sup> HOOKER, *Carnivorous plants*. British Association. Belfast, 1874. (NATURE, t. X, p. 366.)

<sup>2</sup> LAWSON-TAIT, *Insectivorous plants*. (NATURE, 1875, t. XII, p. 251.)

du liquide des urnes. Il admet une différence entre le contenu des urnes ouvertes ou fermées. Les premières sont toujours acides, riches en ferments, et il en conclut que l'excitation provoque non seulement la sécrétion de l'acide, mais encore de la zymase.

La même année, à l'Académie royale des sciences de Belgique, Édouard Morren <sup>1</sup> lut son mémoire sur les plantes carnivores, dans lequel il admet complètement les idées de Darwin et de Hooker, qu'il avait combattues auparavant. Comme ses recherches n'ont pas porté sur le *Nepenthes*, il n'est pas nécessaire de s'y attarder.

En 1876 parut le travail de Gorup-Besanez <sup>2</sup> dont la lecture ne peut laisser aucun doute quant à une action protéolytique du liquide des urnes. Celui-ci, pris dans des urnes ouvertes et fermées, provenait de deux espèces : les *Nepenthes phyllamphora* et *gracilis*.

Les liquides étudiés par Gorup-Besanez devaient être d'une activité remarquable, car la digestion artificielle dans ceux-ci marchait avec une surprenante rapidité. C'est ainsi qu'en présence d'acide chlorhydrique, la fibrine était dissoute en un quart d'heure. Après deux heures, à 40°, toute la fibrine était peptonifiée : le liquide ne précipitait plus ni par les acides, ni par le ferrocyanure acétique, mais bien par le bichlorure de mercure, le tannin, l'acide phosphotungstique, et donnait une intense réaction de biuret. Le contenu des urnes non irritées était neutre et sans action. Mais si l'on ajoutait un acide, il semblait aussi actif que celui des urnes excitées. En présence d'un peu d'acide formique à 20°-30°, Gorup-Besanez a obtenu une solution presque immédiate de la fibrine et, en peu de temps, on ne pouvait déceler que de la peptone dans le liquide par la réaction du biuret. Les autres acides organiques étaient aussi très efficaces.

<sup>1</sup> MORREN, *La théorie des plantes carnivores et irritables*. Bruxelles, 1876, 2<sup>e</sup> édition.

<sup>2</sup> GORUP-BESANEZ, *Sitzungsber. der phys.-med. Soc. zu Erlangen*, 1875-1876, S. 152.

D'après ces expériences, les liquides devaient être plus actifs que la pepsine même, car je ne pense pas qu'on puisse avec celle-ci obtenir à 20°-30° une peptonification complète en deux heures. Aucun auteur, après Gorup-Besanez, ne signale une activité pareille de ces liquides de *Nepenthes*. Cependant, au point de vue chimique, les expériences semblent avoir été très méthodiques et dépassent en précision toutes celles faites antérieurement ou postérieurement. En tous cas, Gorup-Besanez conclut de ses expériences que les urnes non irritées sont neutres; que le liquide des urnes, irritées ou non, renferme un ferment qui n'agit qu'en milieu acide et par suite est analogue à la pepsine. Il n'existe aucun ferment diastasique dans l'urne.

Pfeffer <sup>1</sup>, l'année suivante, publia son mémoire sur les plantes insectivores dans lequel il confirme les idées de Hooker et de Gorup-Besanez. En même temps, Vines <sup>2</sup> annonçait qu'il était possible d'obtenir un extrait glycérique des urnes doué d'une action digestive très manifeste sur la fibrine, mais moins intense que celle du liquide même. Il en tira la conclusion que les tissus renfermaient un zymogène semblable à celui qui était supposé exister dans les glandes de l'estomac. Mais il y a lieu de faire de grandes réserves quant à l'existence réelle des zymogènes ou prozymases; car ces substances sont encore purement hypothétiques et on les a surtout admises afin de rendre compte de certaines influences inhibitrices qui se manifestent parfois dans les recherches sur les zymases. D'ailleurs, Vines lui-même, dans un travail ultérieur, dit qu'il n'a pu caractériser un zymogène dans l'urne.

Après ces travaux, il y eut un temps d'arrêt dans l'étude de la digestion des *Nepenthes*; et quoique à cette époque les Bactéries jouassent un rôle prédominant dans les recherches scientifiques, ce ne fut que beaucoup plus tard, en 1890, qu'on chercha à leur attribuer la principale action dans cette diges-

<sup>1</sup> PFEFFER, *Ueber fleischfressende Pflanzen*, etc. (LANDWIRTHSCH. JAHR-BÜCHER, 1877.)

<sup>2</sup> VINES, *Journ. Linn. Soc.*, 1877, t. XV, p. 427.

tion. Dans une note très peu documentée, R. Dubois contredit l'opinion de Hooker et attribue encore, à cette époque, à Morren, l'opinion que celui-ci avait déjà abandonnée quinze ans auparavant. Les expériences de Dubois <sup>1</sup> ne sont pas à l'abri de la critique. Il semble ignorer le travail de Gorup-Besanez, signalant le liquide d'urnes fermées comme légèrement acide, et il ne vérifie pas si l'absence de digestion dans ce cas n'est pas due à l'insuffisance de l'acide. D'autre part, il n'indique pas la réaction du liquide des urnes ouvertes. Il constate que celui-ci, mis à l'étuve, est rapidement envahi par les Bactéries, et il en déduit, sans faire aucune expérience de contrôle, que les phénomènes digestifs qui se passent dans cet essai, sont uniquement le fait des micro-organismes.

Néanmoins, R. Dubois conclut qu'il n'y a pas de suc digestif, que les *Nepenthes* ne sont pas des plantes carnivores, et que « les phénomènes de désagrégation ou de fausse digestion » observés par M. Hooker étaient dus sans aucun doute à l'activité des micro-organismes venus du dehors et non à une « sécrétion de la plante ».

Tischutkin <sup>2</sup> reprit la même idée. Il dit qu'il n'existe pas de zymase; mais comme son travail est écrit en russe, les détails de ses recherches me sont inconnus; et il n'est pas possible de déterminer, par le court résumé en allemand qui a été publié, les causes d'erreur auxquelles ses résultats doivent être attribués.

Les recherches de Goebel <sup>3</sup> vinrent bientôt mettre de nouveau en évidence l'action d'une zymase. Avec raison, il attire immédiatement l'attention sur ce fait que la digestion des *Nepenthes* présente de grandes différences suivant l'état de santé de la plante. Les urnes ne réagissent pas toujours forte-

<sup>1</sup> DUBOIS, R., *Sur le prétendu pouvoir digestif du liquide de l'urne des Nepenthes.* (COMPTES RENDUS, 111, 1890, pp. 315-317.)

<sup>2</sup> TISCHUTKIN, *Ueber die Rolle der Mikroorganismen bei der Ernährung der insektfressenden Pflanzen.* (BOT. CENTRBL., 50, 1892, S. 304.)

<sup>3</sup> GOEBEL, *loc. cit.*

ment dans nos serres; leur activité est très variable et il est nécessaire d'opérer sur des individus en pleine croissance. Il cite le cas d'une plante de *N. paradisiaca*, dont deux des trois urnes donnèrent un liquide digérant la fibrine très rapidement, mais moins vite que dans les recherches de Gorup-Besanez. En trois heures, il ne peut plus constater que des peptones. Malheureusement, l'auteur ne dit pas comment il s'est assuré de ce fait.

De nombreux essais de cultures lui permettent d'affirmer l'absence de bactéries dans le liquide. Quant à l'acide sécrété dans les urnes, Goebel semble admettre, à cause de son pouvoir antiseptique, que c'est de l'acide formique, mais il n'appuie cette déduction sur aucune autre preuve.

La réaction du liquide des urnes non ouvertes varie avec les espèces. Le *N. paradisiaca* est neutre. Le *N. Mastersiana* est fortement acide, et ce liquide dissolvait la fibrine en trois jours.

Goebel semble souvent considérer la dissolution de la fibrine comme le critérium d'une digestion. Il essaie d'expliquer les résultats de Gorup-Besanez en les attribuant à l'emploi d'une plus grande quantité de liquide provenant de la réunion de plusieurs urnes. Mais, dans la vitesse de digestion, c'est bien plus la concentration de la zymase qui agit, que la quantité de liquide d'urne mis en présence. Et dans toutes ces expériences, un facteur n'est jamais défini : on n'indique pas la quantité de fibrine ajoutée, proportionnellement au volume du liquide.

Quoi qu'il en soit de ces critiques, il ressort bien de tous ces travaux que l'urne normale digère en l'absence de micro-organismes. Goebel démontre en outre qu'elle absorbe les produits de la digestion et qu'une solution de peptones ajoutée dans l'urne est absorbée rapidement.

Vines <sup>4</sup>, l'année dernière, a repris l'étude de la zymase. Dans son nouveau travail, il s'applique surtout à réfuter les vues de

<sup>4</sup> VINES, *The proteolytic enzyme of Nepenthes*. (ANNALS OF BOTANY, 1897, vol. XI, p. 563.)

Dubois et de Tischutkin, et à mettre en évidence l'action d'un ferment soluble. Par l'alcool, il précipite du liquide des urnes une substance douée d'une très faible activité. Tous ses essais de digestion sont faits en présence d'acide chlorhydrique et certains aussi en présence d'antiseptiques, ce qui lui permet d'exclure toute idée d'intervention bactérienne. Il obtient dans ses liquides la réaction du biuret.

Il a fait aussi des extraits glycériques des urnes qui sont actifs, surtout si l'urne est jeune. Comme action protéolytique de ces enzymes, il ne considère que la dissolution de la fibrine.

Dans un chapitre spécial, Vines étudie les produits de la digestion et ses résultats diffèrent beaucoup de ceux de Gorup-Besanez. Il n'a pu déceler de véritable peptone et croit que son albuminoïde était surtout transformé en albumose. Quant au produit ultime de la digestion, il ne semble pas éloigné d'admettre qu'il pourrait se former de la leucine, d'après une réaction très douteuse qu'il obtient et quoique la digestion ne semble pas avoir dépassé le stade albumose.

Tel est, en résumé, l'état de nos connaissances sur l'action du liquide des urnes de *Nepenthes*. Son pouvoir protéolytique est évident et il semble bien qu'il soit dû à une sorte de pepsine. Mais pour caractériser cette zymase, il est nécessaire de suivre la marche de son action sur les substances albuminoïdes; et je crois utile, dans ces conditions, d'exposer rapidement, comme introduction à mes recherches personnelles, les données actuellement admises sur les ferments protéolytiques et les produits de leur action.

## IV.

CONSIDÉRATIONS SUR LES ZYMASES PROTÉOLYTIQUES ET LEURS  
PRODUITS DE DÉDOUBLEMENT.

Les substances albuminoïdes, pour être assimilées, doivent subir des modifications plus ou moins profondes. Quelques-unes de ces modifications peuvent être produites par des acides à faible concentration, même par des solutions salines d'après les recherches de Dastre, mais la phase caractéristique dans la digestion de ces substances est, sans contredit, leur transformation en peptones, sous l'influence de zymases particulières.

Ces zymases, ou ferments protéolytiques, sont encore peu connues actuellement. Leur composition chimique n'est pas déterminée et aucune n'a été préparée dans un état de pureté suffisant pour en étudier les divers caractères. Seule, la fonction protéolytique permet de déceler leur présence dans un liquide ou dans un tissu organique; et, suivant que l'action se manifeste en milieu acide ou en milieu alcalin, on les classe en deux groupes principaux : les pepsines et les trypsines ou pancréatines. Ces deux sortes de ferments solubles sont particulièrement répandus dans le règne animal ; mais le rôle principal dans la digestion est surtout dévolu à la trypsine, qui souvent même existe seule chez les Invertébrés, d'après les recherches de Fredericq.

Dans les plantes on les retrouve également. Le mieux étudié de ces ferments végétaux est la papayotine ou papaïne, qui agit principalement en milieu alcalin et en milieu neutre, mais qui, en solution légèrement acide, est encore capable d'une certaine action. A côté de cette papaïne que l'on trouve dans les laticifères du *Carica Papaya*, on connaît quelques autres substances analogues retirées de divers latex (*Ficus*, *Cucumis*) ou du suc de certaines plantes comme les Ananas, etc. De

même dans les graines en germination, il en existe également. Leur séparation n'a été faite qu'incomplètement, et leur présence, le plus souvent, n'a été établie que par les produits de dédoublement, par l'existence de petites quantités de peptones ou par les acides amidés qui apparaissent généralement, et parfois en abondance, lors du développement du jeune embryon. Toutefois, il n'est pas démontré que dans ces graines en germination les acides amidés et les autres substances azotées que l'on y rencontre soient bien le résultat de l'action d'une vraie zymase.

L'étude de ces ferments protéolytiques est d'autant plus complexe que nous ne connaissons que très imparfaitement la constitution des substances albuminoïdes. Cette question a fait un certain pas en avant dans ces dernières années, et désormais les essais des diverses zymases pourront s'entreprendre sur des substances protéiques pures, à molécules mieux connues. Déjà, dans cet ordre d'idées, on peut citer les recherches de Kossel sur l'action de la trypsine sur la protamine, qui montrent nettement la supériorité du pouvoir protéolytique de la trypsine sur celui de la pepsine.

Mais à part ces très récents travaux, l'action des ferments digestifs a surtout été étudiée sur de la fibrine, du blanc d'œuf, de la viande, etc., c'est-à-dire sur des mélanges de divers albuminoïdes. Dans ces conditions, il est bien difficile de déterminer si tous les produits de dédoublement que l'on a observés dérivent réellement les uns des autres, ou, s'ils n'ont pas des origines diverses, s'ils ne dérivent pas d'albuminoïdes différents.

De même que dans la saccharification de l'amidon par l'amylase, l'hydrate de carbone passe par divers états avant d'être transformé en maltose, de même aussi, le blanc d'œuf, par exemple, n'est pas directement changé en peptones sous l'influence de la pepsine, et il se produit également des corps transitoires. En outre, le terme ultime de l'action peut varier suivant le ferment en présence. L'amylase ne modifie plus la maltose, mais ce disaccharide est dédoublé en hexoses par la

maltase. Le stade hexose est le terme ultime de l'action de ces diastases, tandis que l'enzyme de Buchner attaque l'hexose et produit de l'alcool et de l'anhydride carbonique.

Jusqu'où peuvent aller les ferments protéolytiques dans leur action? Tout ce que nous savons à ce sujet, c'est que la trypsine pousse la décomposition de la molécule albuminoïde beaucoup plus loin que la pepsine et qu'une partie tout au moins de cette molécule est transformée en leucine, tyrosine, acides amidés, à côté de peptones qui ne se modifient plus. La recherche de ces produits ultimes de la digestion présente donc une grande importance, car elle permet de distinguer le ferment agissant; et elle pourrait aussi permettre de déterminer s'il existe plusieurs pepsines et trypsines. Il serait surtout intéressant de s'assurer si ces dernières ont parfois une action plus profonde encore que la pancréatine; et ce serait dans le règne végétal qu'il faudrait les chercher, dans les graines en germination où apparaissent en quantité les acides amidés, l'asparagine, etc., ou dans les sécrétions des Bactéries et des moisissures capables de transformer l'azote des matières protéiques en azote ammoniacal.

Quelle est la marche de la peptonification sous l'influence des zymases<sup>1</sup>? Différentes opinions ont été émises à ce sujet, mais je m'arrêterai uniquement ici aux idées de Kühne et de ses élèves, qui sont le plus généralement adoptées actuellement.

Par l'action de la pepsine en présence d'acide (2 ‰ acide chlorhydrique), il se produit une solubilisation des albuminoïdes non dissous, ou coagulés. La fibrine, le blanc d'œuf cuit, se gonflent, deviennent transparents et se dissolvent en se transformant en *syntonines* ou *acidalbumines* (propeptone de certains auteurs). Cette modification peut se faire indépendamment de la pepsine, sous l'action des acides seuls; mais toutefois la présence de la pepsine semble l'accélérer.

Ensuite les syntonines sont modifiées par la zymase et transformées en *albumoses* ou matières albuminoïdes solubles dans

<sup>1</sup> Voir NEUMEISTER, *Physiol. Chemie*, 1893, t. I.

l'eau et non coagulables par la chaleur. Suivant les auteurs, ces albumoses portent différents noms : hémialbumines, propeptones, para- ou métapeptones. Nous n'avons pas à entrer ici dans la discussion des caractères de ces diverses substances, qui représentent bien plutôt des noms donnés à des mélanges que de véritables entités chimiques. Mais leurs caractères essentiels sont leur solubilité dans l'eau, leur non-coagulation par la chaleur et surtout leur précipitation par le sulfate ammonique à saturation. D'après cela, nous pouvons donc définir les albumoses comme des matières protéiques dédoublées, encore colloïdes, et qui ne sont plus modifiées par la chaleur.

Si on laisse l'action de la pepsine se continuer, les albumoses disparaissent à leur tour, mais plus lentement, et sont changées en *peptones*, que le sulfate d'ammoniaque à saturation ne précipite plus et qui présentent une véritable solubilité dans l'eau.

De même que les albumoses, les peptones des divers auteurs ont des caractères différents, qui s'appliquent dans certains cas à des mélanges de peptones et d'albumoses. Existe-t-il aussi plusieurs peptones, suivant les albuminoïdes digérés? Les peptones sont très mal connues encore actuellement. Pour les uns, elles conservent sensiblement la composition centésimale des albumines dont elles dérivent; pour les autres, le soufre diminuerait ou disparaîtrait même de leur molécule. Que devient-il? Est-il minéralisé en totalité ou en partie, comme dans la germination des graines? Il serait très intéressant d'élucider cette question.

Dans ce travail, je n'avais à envisager que la digestion en présence d'acide, que la digestion peptique, et il est donc inutile de mentionner ici les modifications successives que la trypsine en milieu alcalin fait subir aux matières protéiques. Mais comme j'aurai à examiner l'action digestive des divers liquides acides des urnes de *Nepenthes*, j'ai tenu à exposer avec quelques détails la marche de la digestion par la pepsine.

Le critérium de celle-ci est la présence de peptones, et voici, d'après mes recherches, les caractères que j'attribue à ces peptones.

Elles sont solubles dans l'eau, et la chaleur n'a pas d'action sur leur solution. Elles ne sont précipitées ni par les sels à saturation, même le sulfate ammonique à chaud ou à froid, ni par les acides, ni par le ferrocyanure de potassium en présence d'acide acétique.

Elles sont précipitées par un certain nombre de réactifs, et surtout, en présence d'acide, par l'acide phosphotungstique, l'acide phosphomolybdique et le tannin.

Les peptones que j'ai préparées, séparées aussi complètement que possible des albumoses, ne précipitaient plus en solutions assez diluées par l'iodure de potassium iodé, par l'iodure double de mercure et de potassium, ni par l'acide picrique.

En présence de soude caustique et d'une trace de sulfate de cuivre, elles donnent, en solution même très diluée, une coloration rose : réaction du biuret.

Dans la suite de ce travail, je considère comme peptones uniquement les substances qui présentent ces propriétés.

---

## SECONDE PARTIE.

## RECHERCHES PERSONNELLES.

## I.

## SUBSTANCES EMPLOYÉES DANS CES RECHERCHES.

La plupart des auteurs qui ont étudié la digestion chez les plantes carnivores et, en particulier, chez les *Nepenthes*, ont toujours eu recours soit à la fibrine, soit au blanc d'œuf coagulé découpé en petits fragments: et l'intensité de la digestion se déterminait d'après la rapidité avec laquelle disparaissaient les substances ajoutées.

Mes expériences ont été commencées sur des plantes se trouvant dans leur état naturel, sur le *Nepenthes melamphora*, pendant un séjour dans la forêt de Tjibodas, sur le mont Gedeh, un des volcans de l'île de Java. Cette espèce très répandue croît à une altitude variant de 1,500 à 2,200 mètres, c'est-à-dire dans une zone où la température est très modérée et ne dépasse guère 18° à 28° au milieu de la journée. Dans ces conditions, les actions protéolytiques sont très ralenties et je m'en suis rapidement aperçu. J'avais employé pour mes premières recherches du blanc d'œuf cuit que je coupais en tranches très minces à l'aide d'un rasoir. A cet endroit, je n'avais pas de fibrine à ma disposition. Sur les tranches même très minces de blanc d'œuf, je pus constater bientôt avec quelle lenteur se produisaient les modifications les plus légères. Au bout de deux jours, dans des urnes de belle dimension, les fragments commençaient à devenir transparents et ne mon-

traient qu'une corrosion insignifiante des bords. Puis, au bout d'un certain temps, on pouvait voir, au microscope, que quelques Bactéries et des filaments mycéliens finissaient par se développer à la surface de certains de ces morceaux d'albumine, provenant sans doute du rasoir ou des pinces employés lors de la préparation des tranches, ou bien aussi des poussières atmosphériques. Il y avait donc là une cause d'erreur qu'il fallait empêcher, en même temps qu'il était nécessaire d'employer une méthode qui permit une digestion plus rapide.

J'ai alors pensé à donner le blanc d'œuf, la seule substance albuminoïde convenable que j'avais à ma disposition, sous une autre forme, sous forme liquide, sous forme de blanc d'œuf dilué, rendu incoagulable par la chaleur.

Un certain nombre de substances ont la propriété d'empêcher la coagulation par la chaleur des albuminoïdes <sup>1</sup>. Je citerai, entre autres, le nitrate d'urée et le sulfate de fer. Pour le but proposé, ce dernier sel convenait surtout; car la proportion à ajouter à l'albumine est réellement insignifiante et ne doit avoir aucune action modificatrice sur l'activité du liquide digestif à expérimenter. Il suffit, en effet, d'ajouter un millionième de sulfate ferreux cristallisé à du blanc d'œuf dilué de neuf fois son volume d'eau pour empêcher complètement sa coagulation par la chaleur.

Mon liquide était donc préparé de la façon suivante : à 10 c. c. d'albumine d'œuf, j'ajoutais 90 c. c. d'eau. Le mélange était fortement agité à plusieurs reprises pour briser les membranes du blanc d'œuf et dissoudre toute l'albumine. Après l'avoir filtré, j'y mettais la quantité indiquée de sulfate ferreux, c'est-à-dire un dixième de milligramme. N'étant pas à même de peser avec une telle précision à cet endroit, j'opérais à l'aide d'un liquide titré et je laissais tomber par 100 c. c. de liquide albuminé deux gouttes d'une solution de sulfate ferreux à 0.10 %, préparée au moment même de l'emploi, car à

<sup>1</sup> G. CLAUTRIAU, *Sur la variation du point de coagulation des albuminoïdes*. (BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ BELGE DE MICROSCOPIE, t. XVIII, p. 157.)

cette dilution ce sel est rapidement dissocié dans l'eau pure. Lorsque l'œuf n'est pas absolument frais, il est bon d'augmenter un peu la quantité de fer, mais sans dépasser toutefois un cent-millième ou 1 milligramme par 100 c. c. On peut alors porter le liquide à l'ébullition : il reste limpide et acquiert seulement parfois une très faible opalescence.

Ce liquide albumineux incoagulable présente de grands avantages, surtout dans le cas présent. Pouvant être bouilli à volonté, il est d'une stérilisation très aisée, ce qui permet d'opérer avec lui d'une façon absolument aseptique et avec la plus grande facilité. Cette précaution était nécessaire pour montrer l'inexactitude des conclusions de Dubois et de Tischutkin. Ce liquide pouvait être introduit d'une façon tout à fait aseptique dans des urnes encore fermées, au moyen de pipettes très effilées, stérilisées et flambées, dont la pointe était enfoncée dans la paroi, préalablement stérilisée, de la portion supérieure de l'urne. L'ouverture presque imperceptible produite par la mince pipette était ensuite fermée au moyen d'un peu de vaseline.

Un autre avantage que présente l'albumine incoagulable, est la facilité avec laquelle on peut déterminer les quantités d'albumine que l'on donne aux urnes et faire sans peine des essais comparatifs très précis. Mon installation dans la forêt vierge était des plus sommaires : quelques tubes à réactifs, quelques éprouvettes, quelques ballons, quelques tubes de verre pour faire des pipettes, une lampe à alcool et quelques réactifs. Muni de ces accessoires, je pouvais sans peine préparer des dilutions connues de mon liquide albumineux et juger facilement, par comparaison, de la disparition plus ou moins complète de l'albumine ajoutée dans les urnes.

Enfin, pour certaines expériences, il est très utile de pouvoir se servir toujours d'un même liquide, de façon à se trouver chaque fois dans des conditions aussi identiques que possible. Or, cette albumine liquide se conserve indéfiniment, si l'on prend la précaution de la chauffer à l'ébullition chaque fois que le ballon qui la renferme a été ouvert.

A l'examen chimique, cette albumine incoagulable se comporte comme les autres liquides albumineux. Pour la rendre de nouveau coagulable par la chaleur, il suffit d'y ajouter un peu d'un sel alcalin et d'acidifier très légèrement. L'albumine se coagule alors par la chaleur. De même, les zymases agissent sur elle tout aussi bien que sur un autre liquide de blanc d'œuf, et j'ai pu me convaincre, par des expériences comparatives faites ultérieurement en Europe, que les diverses phases de la digestion par la pepsine n'étaient en rien influencées par la minime proportion de fer ajoutée. En outre, par les expériences faites dans les urnes, j'ai constaté qu'elle n'exerçait aucune action nuisible ni sur le liquide, ni sur les tissus des urnes qui sont cependant d'une extrême sensibilité à la plupart des substances toxiques ou anesthésiques, même employées en très minimes quantités, ainsi que j'ai pu m'en assurer à maintes reprises.

## II.

### OBSERVATIONS BIOLOGIQUES ET RECHERCHES PHYSIOLOGIQUES SUR LE *Nepenthes melamphora*.

Cette espèce est très répandue à Java et se retrouve dans presque toutes les forêts de l'ouest de cette île, à partir de l'altitude de 1,400 à 1,500 mètres. Suivant les conditions locales, elle peut s'élever plus ou moins haut. Sur le mont Gedeh, j'ai pu en voir des spécimens à 1,900 mètres; et, sur le sommet du Salak, non loin du point culminant de ce volcan, à une hauteur d'environ 2,200 mètres, j'en ai observé quelques magnifiques exemplaires épiphytes possédant des urnes de très grande dimension, et certainement les plus grandes que j'aie vues à Java. Dans les forêts du mont Malabar (île de Java), aux environs des plantations de Quinquina, la plante se retrouve à une altitude moyenne de 1,600 à 1,900 mètres. Enfin, je l'ai rencontrée encore sur les sommets qui avoisinent Garout et surtout, en un habitat très spécial, sur le volcan Gountour, près de cette ville.

Dans la forêt de Tjibodas, sur le Gedeh, où j'ai surtout eu l'occasion de l'observer longuement et en très nombreux exemplaires, ce *Nepenthes* peut vivre indifféremment, soit comme un véritable épiphyte, soit comme une plante terrestre grimpante; mais son véritable mode de vie est certainement de croître en s'accrochant aux troncs d'arbres. En beaucoup d'endroits, on le rencontre au milieu des autres épiphytes dont il présente d'ailleurs les caractères. C'est ainsi que ses graines sont très petites, très légères; et son urne, si particulière, peut et doit s'interpréter en même temps comme un réservoir d'eau, car cette eau n'est pas perdue pour la plante; elle est résorbée, même si elle n'a pu jouer le rôle de liquide digestif.

Dans la forêt, il se montre toujours dans la zone riche en épiphytes, dans la zone humide, et l'on pourrait croire, d'après cela, que l'arbre, comme support et comme ombrage, lui soit nécessaire; mais sur le Gountour, dont j'ai parlé plus haut, on le trouve en abondance et en plein soleil, à partir de son altitude ordinaire. Et cependant, il n'y a pas là de forêt, il n'y a même plus d'arbre. Le volcan est sujet à des éruptions formidables dont la dernière, qui date à peine du milieu de ce siècle, a complètement recouvert le cône volcanique d'une épaisse couche de cendres et de pierres, comme le font la plupart des volcans javanais. Il n'y a qu'une étroite bande de lave, d'un côté, vers le bas, aux environs de laquelle, en dessous de 1,000 mètres, se rencontre une flore nettement xérophile.

Dans ce sol, l'eau ne séjourne pas, l'humidité y est très faible pendant les heures chaudes de la journée et, par suite, dès que la pente de la montagne commence à s'accroître, vers 700 à 800 mètres, la végétation ligneuse disparaît: de loin en loin, un arbrisseau s'abrite et végète dans un endroit raviné et, vers le sommet, se rencontrent seules quelques touffes d'un *Rubus*. Mais les plantes herbacées ne manquent nulle part: une flore assez nombreuse a envahi la montagne jusqu'à son sommet et, chose curieuse, la plupart des espèces qui la constituent ne sont pas des plantes terrestres: ce sont des épi-

phytes. Et c'est un spectacle étrange pour le botaniste que cette flore du Gountour à partir de 1,500 mètres : c'est avec une véritable stupéfaction que l'on contemple, poussant à terre, dans la cendre et entre les pierres calcinées, toute la végétation que l'on n'avait vue jusqu'alors que dans la forêt vierge, accrochée aux branches d'arbres, fuyant la terre et ne s'exposant pas au soleil. On n'y trouve pour ainsi dire que des épiphytes : Fougères délicates aux rhizomes charnus, Orchidacées diverses avec leurs multiples adaptations à la vie arboricole. Et, entre elles, croissent nombreux les *Nepenthes*, dressant leurs urnes sur le sol rocailleux ou bien les accrochant aux maigres rameaux de quelque misérable arbuste, à moitié desséché, envahi par les Lichens, à côté de pauvres touffes de Graminacées, jaunies, brûlées par le soleil.

C'est le vent qui a amené là tous ces épiphytes aux graines légères, aux réservoirs d'eau qui leur permettent de vivre accrochés à l'écorce sèche des arbres de la forêt, ou implantés dans la cendre à peine humide, du moment où leur feuille baigne dans une atmosphère suffisamment chargée d'humidité.

Dans leur végétation, les *Nepenthes* débutent par une rosette radicale de feuilles munies toutes d'une urne très développée ; et généralement, dans ces rosettes, la partie assimilatrice de la feuille ou portion élargie du pétiole est relativement réduite, de même que la partie intermédiaire filiforme et irritabile. De cette rosette radicale s'élève ensuite une tige arrondie, verte, munie de feuilles alternes présentant l'aspect typique des feuilles de *Nepenthes*. Cette tige prend un développement plus ou moins considérable et s'élève entre les branches des arbres, gracieusement soutenue par les vrilles foliaires. Goebel cite une dizaine de mètres comme une longueur très grande atteinte par ces tiges ; mais il en existe qui sont trois ou quatre fois plus longues, d'après un exemplaire que j'ai vu à Tertasari et qui provenait de la forêt qui recouvre le mont Malabar.

Il y a un certain dimorphisme entre les urnes appartenant à la rosette foliaire et celles portées par les feuilles de la tige. Les premières sont beaucoup plus colorées, parfois presque

entièrement rougeâtres et ont une forme plus trapue, renflée à la base, dans le genre des urnes de *N. Rafflesiana*, tandis que les secondes n'ont généralement pas une couleur aussi voyante, sont même très souvent tout à fait vertes, plus élancées de formes, amincies vers la partie inférieure, comme les urnes de *N. Mastersiana*. Mais ce dimorphisme n'est pas absolu, et surtout chez les individus vivant en épiphytes, l'aspect des urnes se rapproche souvent de celui des rosettes foliaires dont elles présentent aussi la coloration.

Il n'est pas exact que les rameaux grimpants soient privés d'urnes. Dans les conditions normales, chaque feuille, accrochée ou non, en porte, et ce n'est qu'au moment de la floraison, que les feuilles voisines de l'inflorescence se réduisent à la lame assimilatrice avec une vrille rudimentaire, ainsi que le signale Goebel.

D'après Haberlandt et Massart, qui, à quelques années d'intervalle, ont observé ces *N. melamphora* dans la forêt de Tjibodas, les urnes ne renfermeraient que de rares débris d'insectes et ces auteurs les considèrent un peu comme une adaptation de luxe, très coûteuse pour les services rendus à la plante. Je ne puis partager complètement cette opinion, car les urnes, à l'endroit même où Haberlandt et Massart les ont observées, ne sont généralement pas si pauvres en restes d'insectes. Surtout celles des rosettes foliaires en contiennent toujours et en certaine quantité. Les fortes accumulations de débris, telles qu'on en voit parfois dans les plantes cultivées en serre, sont rares. Mais il faut tenir compte de ce que dans les forêts de Java, et surtout à Tjibodas, les insectes, particulièrement les fourmis, ne sont pas très abondants. De cette pauvreté actuelle en petits animaux résulte peut-être l'absence de grandes masses de cadavres dans les urnes. Ne peut-on pas se demander si cette adaptation de la plante, qui lui est maintenant d'une utilité restreinte, ne lui a jamais été plus profitable? Par cette consommation incessante d'insectes que fait le *Nepenthes*, ne peut-il arriver à dépeupler lentement la région qu'il habite? A ce dernier point de vue, voici une observation

faite à Tjibodas. Parmi les espèces de fourmis qui vivaient au voisinage de l'endroit où les *Nepenthes* étaient très répandus, il y en avait une qui était assez abondante, tandis que les autres étaient peu nombreuses. C'était une espèce assez grande, déambulant en file ininterrompue sur les Graminacées, les branches des arbustes et même les tiges de *Nepenthes*, en détours innombrables. Ces fourmis étaient très sociables, et jamais elles ne m'ont incommodé. Les nectaires des urnes les laissaient totalement indifférentes; et malgré leur grand nombre, ces fourmis, qui ne cessaient de passer à proximité des urnes, n'étaient presque jamais représentées parmi les animaux noyés au fond des urnes. Le plus grand nombre des cadavres appartenait au contraire à une autre espèce, plus petite, dont les individus vivants ne se voyaient que rarement et isolés.

Mais même à Tjibodas, cette pauvreté en restes d'animaux est loin d'être générale. Par endroits, et surtout si l'on s'enfonce dans la forêt en dehors des sentiers tracés, on peut trouver des touffes de plantes dont les captures sont bien plus importantes. En somme, on peut dire que si à Java cette plante ne capture pas d'énormes quantités d'insectes, c'est que les insectes à capturer sont peu nombreux. Cela s'observe très bien sur les *Nepenthes* du Gountour. A l'altitude la plus faible, où la végétation est le plus fournie et où, partant, les insectes sont plus nombreux, toutes les urnes contiennent des cadavres. Mais à mesure que l'on monte, que la végétation s'appauvrit en espèces, les *Nepenthes* restant toujours très nombreux, on constate que les débris diminuent beaucoup, et vers le sommet la plupart des urnes ne renferment plus d'insectes. Quoique fleurissant et fructifiant, ces plantes du sommet n'ont pas une très grande vigueur; ce qui peut être attribué aussi bien à l'aridité du sol qu'à l'absence d'insectes.

Le liquide de l'urne est incolore, légèrement visqueux. Il possède une certaine odeur très faible, plus accentuée lorsqu'il renferme des insectes, et rappelant certains miels.

Au goût, il est insipide; et j'ai pu m'en assurer pleinement dans

l'ascension assez pénible, mais si intéressante, du Gountour. L'un des Malais qui m'accompagnait, se désaltérait avec le liquide des urnes non ouvertes et je l'ai imité avec grand plaisir. J'ai ainsi avalé le contenu d'un très grand nombre d'urnes, qui me semblait très rafraîchissant par cette journée de soleil intense. On eût dit une eau un peu mucilagineuse, mais sans la moindre saveur désagréable.

La réaction de ce liquide varie suivant qu'il provient des urnes encore fermées ou déjà ouvertes; et, en ce qui concerne le *Nepenthes melamphora*, on peut dire que les urnes non excitées contiennent un liquide neutre. J'ai fait un grand nombre d'observations à ce sujet et toujours avec le même résultat. Comme réactif, j'employais un papier de tournesol ou une solution de teinture de tournesol très sensible, que j'avais préparée et sensibilisée moi-même.

Quelquefois, parmi les urnes non encore ouvertes, on en observe dont la réaction est devenue plus ou moins acide. Ce changement doit être attribué à ce que l'urne a subi un choc ou un froissement quelconque, ou à ce qu'un insecte ou sa larve a irrité ou lésé la paroi. En effet, expérimentalement, on peut faire apparaître l'acidité dans l'urne fermée. Il suffit de la secouer vivement et de la replacer ensuite dans sa position normale pour constater souvent, le lendemain, que le liquide rougit le tournesol.

L'introduction dans l'urne d'un corps étranger quelconque provoque la sécrétion de l'acide. Dans plusieurs urnes, non ouvertes, j'ai laissé tomber en perforant le couvercle le plus délicatement possible, de très minces tubes de verre étiré, longs de 1 à 2 centimètres. L'expérience m'a donné chaque fois le résultat attendu, c'est-à-dire l'apparition de l'acide.

Dans d'autres essais, j'ai aussi provoqué la sécrétion par l'addition uniquement de deux ou trois gouttes de teinture de tournesol. Par ce moyen, je m'assurais en même temps de la neutralité du contenu de l'urne au début de l'expérience, et le lendemain je pouvais immédiatement constater la réaction du liquide à sa coloration. Dans ces expériences, les précau-

tions nécessaires étaient prises pour prévenir toutes les causes d'erreur.

Pour ces recherches, il est préférable d'expérimenter sur les urnes des rosettes foliaires. Celles-ci, développées sur le sol, ont pu former leurs urnes entre d'autres plantes qui les fixent, qui les calent en quelque sorte, et les maintiennent immobiles. Les urnes aériennes sont moins favorables, car elles peuvent avoir été agitées soit par le vent, par des oiseaux, etc.

Il arrive assez souvent que des urnes à peine entr'ouvertes, ou même encore fermées, soient déjà acides. Par transparence, on ne voit aucun dépôt foncé au fond du liquide; mais si l'on transvase celui-ci dans un tube, on y constatera souvent la présence de larves vivantes.

Il est très curieux que ce fait n'ait jamais été observé et signalé. Cependant, beaucoup d'urnes renferment de ces larves vivantes. J'en ai observé deux espèces : l'une est la larve d'un moustique. Je m'en suis assuré en les laissant se développer dans le liquide sous une cloche de verre fermant hermétiquement. Au bout d'une semaine environ, il y avait deux moustiques sous la cloche. L'autre larve est beaucoup plus grande et plus rare. Elle mesure au moins trois fois la longueur de celle du moustique et est plus aplatie. J'ai tenté d'obtenir l'insecte parfait, mais au bout d'une dizaine de jours d'expérience, les larves sont mortes, et le nouvel essai que j'ai ensuite recommencé a dû être abandonné, la fin de mon séjour dans la forêt étant arrivée.

Quoi qu'il en soit de cette espèce, il est certain que des larves de moustique et d'un autre insecte peuvent effectuer tout le cycle de leur développement dans le liquide de l'urne. Ce fait, nouveau pour le *Nepenthes*, a été signalé déjà pour les urnes de *Sarracenia*. Morren énumère les espèces qui y ont été rencontrées; et Goebel, rappelant cette particularité, semble l'expliquer par l'absence de zymase chez le *Sarracenia*.

Toutefois, l'existence de larves vivantes dans ces liquides n'exclut pas, à priori, la présence d'une zymase dans ceux-ci. Nombre de parasites vivent dans des liquides autrement actifs

que le contenu des urnes de *Nepenthes*, sans en paraître incommodés. Ce sont là des contre-adaptations peu expliquées actuellement et qui sont à peu près du même ordre que la non-digestion de la muqueuse stomacale ou intestinale sous l'influence du suc gastrique ou du suc pancréatique.

Mais je pense qu'il faut considérer l'existence de ces larves vivantes comme une grande présomption en faveur de l'absence de substances toxiques ou anesthésiques dans les urnes. Beaucoup d'auteurs semblent admettre que la mort des animaux capturés est très rapide. Mes expériences ne concordent pas avec cette supposition. Dans des tubes en verre, j'ai mis une certaine quantité de liquide de *Nepenthes*. D'autres tubes, contenant une égale quantité d'eau, servaient de contrôle. J'ai alors laissé tomber des fourmis et quelques petits papillons dans ces tubes. Une grande différence se manifeste entre les deux sortes de liquide. Tandis que, dans l'eau, les insectes surnagent, se débattent longtemps et finissent presque toujours par pouvoir grimper le long de la paroi du tube, dans l'autre liquide, au contraire, on les voit, après s'être débattus quelque temps, s'enfoncer peu à peu, être ensuite complètement immergés, et enfin, finir par tomber au fond du récipient en n'exécutant plus que de faibles mouvements.

On ne peut mieux représenter cette différence des deux liquides, qu'en disant que l'eau pure ne mouillait pas les fourmis, tandis que le liquide des urnes les mouillait et les faisait s'enfoncer par leur propre poids.

En voyant les fourmis tomber ainsi promptement au fond du liquide, on est porté à croire qu'elles sont anesthésiées ou mortes. Cependant il n'en est rien. Laissons-les immergées plus ou moins longtemps : pendant deux ou trois heures, comme dans une expérience, ou même pendant une nuit entière, comme dans une autre expérience, puis lavons-les soigneusement à l'eau pure et séchons-les un peu. Très rapidement, on les voit, lorsque l'immersion n'a pas dépassé un demi-jour, recommencer à bouger, puis se remettre sur leurs pattes et finalement se mettre à marcher, cherchant une issue

pour s'échapper. Elles paraissent cependant très malades, lorsque l'immersion s'est prolongée plus de trois ou quatre heures.

Avec le liquide préalablement bouilli, peu de fourmis se noient. Deux sur quinze seulement vont au fond du tube. Les autres ne sont pas mouillées et réussissent pour la plupart à s'échapper.

D'après ces expériences, il semble bien que les insectes qui tombent dans les urnes y meurent par asphyxie, et leur mort est peut-être activée par la sécrétion d'acide que leur présence provoque; mais il ne paraît pas y avoir une substance spéciale destinée à amener la mort rapide de l'insecte.

L'animal capturé dans l'urne finit par être digéré. Il est aisé de s'en assurer. Un simple examen microscopique des restes des insectes montre qu'ils ne sont plus constitués que par les revêtements chitineux et que tout le contenu a disparu. Le liquide de l'urne reste néanmoins absolument limpide, sans odeur désagréable, preuve qu'aucune putréfaction n'a dû se manifester, et la recherche microscopique confirme cette déduction.

La disparition du contenu albuminoïde de l'insecte n'est donc pas le fait de micro-organismes. J'aurais voulu en faire une démonstration plus complète encore, en ajoutant dans l'urne des substances empêchant le développement des Bactéries. Malheureusement, l'urne des *Nepenthes* est d'une sensibilité telle, que l'addition de substances antiseptiques, même en quantité excessivement faible, occasionne sa mort en peu de jours. Les matières que j'ai essayées comme antiseptiques sont le formol, le chloroforme, les essences de menthe et de citron, et le camphre. Déjà deux ou trois gouttes de teinture de tournesol, très faiblement alcoolisée, rendent l'urne malade au bout de quelques jours. La sécrétion acide provoquée d'abord par cette addition s'arrête très rapidement, et aucun phénomène digestif ne se manifeste plus sur l'albumine qu'on y ajoute, quoique, en apparence, l'urne continue à présenter un aspect normal. Ce n'est qu'au bout d'un temps assez long,

plusieurs semaines parfois, — ou très rapidement si la substance nuisible est en plus grande quantité, — que l'on voit l'urne se rider et se dessécher extérieurement, tandis qu'à l'intérieur elle reste remplie de liquide.

Malgré l'impossibilité de recourir aux antiseptiques pour écarter toute idée d'une intervention microbienne au cours des phénomènes digestifs présentés par les *Nepenthes*, il est cependant facile de démontrer l'inexactitude des conclusions de Dubois et de Tischutkin en opérant aseptiquement. On y arrive très aisément. Il suffit, comme nous l'avons déjà dit, de se servir d'albumine incoagulable et d'opérer sur des urnes non encore ouvertes, dans lesquelles on suit la marche de la digestion, aussi longtemps qu'elles restent hermétiquement fermées.

Avec le blanc d'œuf cuit, je n'ai jamais pu obtenir une asepsie complète. Très souvent, le liquide ne paraissait contenir aucun germe; mais, chaque fois que j'observais, au microscope, le fragment d'albumine en voie de digestion, je constatais toujours que des Bactéries et des filaments mycéliens s'étaient développés à sa surface. Y avait-il peu de blanc d'œuf ajouté, le liquide de l'urne demeurait stérile et le développement microbien sur le morceau d'œuf était très lent. Au contraire, exagérait-on la quantité d'albumine dans l'urne, le liquide se troublait rapidement, devenait riche en micro-organismes, et finissait parfois par dégager une odeur plus ou moins accentuée.

Cette différence s'explique sans peine. A mesure que l'albumine se dissout, les glandes de l'urne l'absorbent rapidement et complètement, comme nous le verrons plus loin, et si la proportion de nourriture ajoutée est faible, le liquide du *Nepenthes*, constamment débarrassé de tout aliment azoté soluble, est impropre au développement des micro-organismes. Et en outre, sur le fragment d'œuf immergé dans ce liquide toujours en quelque sorte nettoyé, la multiplication des germes sera très lente, parce que les produits de leur activité protéolytique, au lieu de servir entièrement à leur

nutrition, sont accaparés, pour la plus grande partie, par les glandes de l'urne.

Quand, au contraire, on met dans l'urne une proportion un peu forte d'albumine cuite, il peut arriver que la digestion soit plus active que l'absorption; et, dans ce cas, le liquide de l'urne devient nutritif pour les microbes, qui l'envahissent sans retard.

Dans les expériences qui vont suivre, j'ai eu recours uniquement à l'emploi du blanc d'œuf incoagulable. Les urnes supportaient très bien l'addition d'une quantité même relativement forte de liquide albumineux et elles n'ont montré de signes de putréfaction ou d'envahissement microbien que dans des cas excessivement rares.

Le but principal que je visais maintenant était de pouvoir déceler dans l'urne la présence certaine, et en quantité appréciable, de peptones. J'ai donc ajouté le liquide albumineux à des urnes ouvertes et fermées, appartenant soit aux rameaux aériens, soit à la rosette basilaire, et toujours avec le même résultat : le liquide ajouté provoque ou exalte la réaction acide du contenu de l'urne. Dans certains cas où l'acidité me paraissait la plus forte, un dosage de celle-ci, aussi précis qu'il était possible de le faire avec mon installation rudimentaire, m'a donné une acidité correspondant à environ 2 c. c. par litre, de l'acide chlorhydrique que j'avais parmi mes réactifs et qui était à peine fumant.

Lorsqu'on ajoute l'albumine au liquide de l'urne, celui-ci prend une certaine opalescence, mais bientôt il s'éclaircit et le lendemain il est devenu tout à fait transparent, prenant d'ordinaire une légère teinte ambrée. Si on examine le liquide au bout de deux jours, on constate que toute l'albumine a disparu dans les urnes les plus vigoureuses, preuve que la digestion a été très active, et beaucoup plus active qu'avec le blanc d'œuf cuit, car la quantité de matière ajoutée sous forme liquide était infiniment plus considérable.

Il me semblait que, dans ces conditions, j'allais pouvoir

décèler avec plus de facilité dans le liquide les produits de la digestion, et en plus grande quantité. Mais l'examen chimique n'a pas confirmé cette attente. Ainsi, par exemple, le liquide d'une urne qui avait reçu 5 c. c. d'albumine liquide, ne précipitait plus, au bout de deux jours, par la neutralisation, ni par l'ébullition en présence de sels ou d'acides. Essayé ensuite par le ferrocyanure acétique, par l'iodure de mercure et de potassium et par l'acide phosphomolybdique, il ne donnait que des réactions douteuses qui permettent de conclure qu'il ne restait plus que des traces de l'albumine ajoutée.

Des expériences de ce genre ont été répétées un grand nombre de fois et toujours avec ce même résultat, avec l'impossibilité d'affirmer la présence certaine de peptones vraies dans le liquide. Suivant que le contenu de l'urne était plus ou moins actif, suivant que l'expérience avait duré plus ou moins longtemps, toute ou une partie de l'albumine disparaissait, mais la proportion d'albumine non modifiée restant dans le liquide, n'influaient en rien sur la quantité des produits de dédoublement. Ceux-ci ne semblaient pas plus abondants, soit que toute l'albumine, ou seulement une très faible partie, eût été digérée.

De ces recherches, je puis conclure que dans l'urne saine, sans l'intervention de microbes, l'albumine est rapidement modifiée et que les produits qui résultent de cette modification sont résorbés au fur et à mesure de leur production.

Par des expériences *in vitro*, j'ai voulu alors m'assurer si, dans cette digestion, le rôle de la plante consistait seulement à sécréter un acide et une zymase. S'il en était ainsi, le dédoublement des albumines dans le liquide d'urne devait se produire aussi bien en dehors que dans l'urne. J'ai donc entrepris une série de recherches *in vitro* avec des liquides d'urnes fermées et d'urnes ouvertes, additionnés d'un tiers d'albumine incoagulable. Une partie était laissée telle; une autre recevait quelques gouttes de chloroforme; une troisième était chauffée à 40°, avant ou après l'addition d'albumine. Les tubes bouchés étaient laissés en plein air auprès des plantes mêmes, dont quelques urnes, additionnées d'une quantité équivalente d'albumine, servaient de contrôle.

Dans ces conditions, aucune modification importante ne se produisit dans les tubes. Il n'y eut pas la moindre peptonification dans un seul, alors que les urnes témoins avaient tout absorbé rapidement.

La plante elle-même joue donc un rôle important dans la digestion ; je n'irai pourtant pas jusqu'à conclure, de ces expériences *in vitro*, à l'absence de toute zymase, car j'opérais à une température relativement basse.

Une fois seulement, j'ai pu obtenir *in vitro* la production de beaucoup d'albumoses, avec un liquide très actif provenant d'une urne fortement nourrie à plusieurs reprises. Le liquide de cette urne, après la troisième addition d'albumine, donnait à l'examen chimique très peu d'albumine et des réactions d'albumoses. J'y ajoute alors un tiers d'albumine, quelques gouttes de chloroforme, et je le laisse en tube fermé à l'intérieur du laboratoire, pendant trois jours. Au bout de ce temps, l'albumine avait presque complètement disparu ; il y avait beaucoup d'albumoses probablement mélangées d'un peu de peptones.

Le résultat plus favorable obtenu ici est dû sans doute en partie à ce que la température était plus élevée et à ce que le liquide était très actif ; car il semble bien que les urnes fortement nourries sécrètent davantage.

Comme les expériences *in vitro* ne m'avaient rien donné et afin de voir si cela n'était pas dû à ce que la transformation des albuminoïdes se fait principalement au contact des glandes, j'ai voulu examiner ce qui se passe lorsqu'on laisse la digestion se produire dans l'urne même, mais en arrêtant la résorption des produits de dédoublement. Pour cela, je séparais simplement l'urne de la plante et la laissais en place. Le résultat fut très remarquable. Plus aucune modification ne se produisit dans les urnes ainsi traitées. Si l'urne était encore fermée, la sécrétion d'acide n'avait pas lieu, et dans les urnes ouvertes on ne constatait que les seuls changements provoqués par l'acide préexistant. J'ai séparé les urnes à différents intervalles, après l'addition d'albumine, lorsque le dédoublement était

bien en train, et toujours la séparation de l'urne d'avec la plante provoquait la même action inhibitrice sur la digestion de l'albumine.

Il semble donc bien qu'il existe chez ce *Nepenthes melamphora* une véritable régulation de la digestion. Celle-ci est provoquée par l'acide sécrété et sans doute aussi par une zymase que je n'ai pu caractériser ici, mais que l'on peut mettre en évidence chez d'autres espèces.

Je n'ai pas fait un examen microchimique très approfondi de cette espèce. Les glandes se distinguent surtout en ce qu'elles ont deux couches de cellules sécrétrices. Lorsqu'on les examine après addition d'albumine, on y constate une aggrégation très manifeste.

Si l'on étudie comparativement les tissus des urnes adultes non nourries et ceux d'urnes ayant reçu de l'albumine, il semble bien que les cellules des urnes nourries montrent une certaine accumulation de matières protéiques. C'est surtout au voisinage des cellules spiralées qui partent des glandes, et des trachéides qui vont de ces cellules aux vaisseaux, que l'accumulation se manifeste. Comme réactif des matières protéiques, j'ai surtout employé la coloration par l'éosine, recommandée par Dewevre <sup>1</sup>.

### III.

#### EXPÉRIENCES SUR DIVERS *Nepenthes* CULTIVÉS EN SERRE <sup>2</sup>.

A. *Méthode employée pour la séparation des produits de la digestion.* — Dans mes nombreuses recherches à Java, je n'étais pas arrivé à pouvoir mettre en évidence la présence d'une

<sup>1</sup> DEWEVRE, A., *Recherches sur la technique microchimique des albuminoïdes.* (BULL. DE LA SOC. BELGE DE MICROSCOPIE, t. XX, p. 91.)

<sup>2</sup> Les plantes qui ont servi à ces expériences étaient cultivées dans les serres du Jardin botanique de Bruxelles, et elles furent obligeamment mises à ma disposition par M. L. Lubbers, chef des cultures, auquel je tiens à exprimer ici toute ma gratitude

véritable zymase dans le liquide des urnes de *Nepenthes melamphora*. Cependant, les travaux de Hooker, Gorup-Besanez, Goebel, Vines, etc., que nous avons mentionnés, ne peuvent laisser de doute sur l'existence d'un ferment protéolytique dans les espèces que ces auteurs ont étudiées, et d'après tout ce que l'on sait de son mode d'action, il semble bien qu'il appartienne au groupe des pepsines, c'est-à-dire des ferments agissant en milieu acide.

Nous avons déjà indiqué, dans un autre chapitre, quelle était la marche du dédoublement des albuminoïdes sous l'influence de la pepsine et nous avons donné rapidement les caractères des syntonines, albumoses et peptones.

Pour séparer ces divers produits de la digestion, nous avons adopté, dans toutes nos nouvelles recherches entreprises en Europe, la marche suivante indiquée par Neumeister.

Le liquide, après digestion, est neutralisé par de la soude caustique très faible pour séparer les syntonines. On filtre, ou même sans filtrer, on ajoute un égal volume de chlorure de sodium à saturation et, après addition d'une trace d'acide acétique, on chauffe le tout à l'ébullition; s'il reste des albumines, elles se coagulent.

On filtre ensuite et on sature à chaud par du sulfate ammonique en présence d'acide, puis en présence d'alcali; on laisse reposer quelque temps afin de permettre la réunion des albumoses devenues insolubles.

Dans le liquide filtré, s'il est très peu abondant, on peut faire directement la réaction du biuret qui n'est pas empêchée par la présence du sulfate ammonique, à condition d'ajouter un très grand excès de soude caustique de façon à décomposer tout le sel ammoniacal. Mais pour caractériser davantage les peptones, il faut décomposer le sulfate ammonique par le carbonate de baryum, précipiter l'excès de baryte par l'acide sulfurique dilué et concentrer le liquide. On s'assure alors dans celui-ci de l'absence d'albumoses par le ferrocyanure acétique et par l'iodure double de mercure et de potassium qui ne doivent pas donner de précipités, tandis que la peptone préci-

pitiera par les acides phosphotungstique et phosphomolybdique, par le tannin, et donnera une intense réaction de biuret.

Pour affirmer la présence de pepsine dans un liquide digestif, il est indispensable d'avoir pu caractériser les peptones, et il est nécessaire aussi de ne faire la réaction du biuret qu'après la séparation complète des albumoses.

Très souvent, et surtout dans le cas du *Nepenthes*, la marche de la digestion a été déduite de la rapidité avec laquelle se gonfle et se dissout la fibrine. Ce n'est pas suffisant. Ce phénomène n'est pas caractéristique et peut se manifester sous l'influence des acides seuls, quoique généralement d'une façon moins rapide. L'acide va même plus loin dans son action, et par digestion à l'étuve d'albumine d'œuf en présence de 2<sup>o</sup>/<sub>100</sub> d'acide chlorhydrique, j'ai observé une transformation partielle en albumoses, qui donnent une réaction du biuret un peu plus violacée.

*B. Examen du liquide des urnes au point de vue de la présence de zymases.* — Une forte plante de *Nepenthes Mastersiana*, en pleine végétation, possède une urne de grande dimension, la seule que les nombreuses feuilles aient encore développée. Elle renferme une certaine quantité de liquide et beaucoup de cadavres d'insectes, des fourmis, et principalement ici des moustiques, très abondants dans la serre. J'enlève le liquide avec soin et le remplace par un mélange de 12 1/2 centimètres cubes d'eau distillée et de 2 1/2 centimètres cubes d'albumine incoagulable. Dans tous ces essais, la substance protéique employée sera chaque fois l'albumine incoagulable.

Le liquide retiré primitivement de l'urne et filtré (environ 9 centimètres cubes) est divisé en trois parties. A la première, *A*, j'ajoute 20 gouttes d'albumine; à la seconde, *B*, la même quantité plus une goutte d'acide chlorhydrique dilué, contenant 1 centigramme d'acide pur par goutte. La troisième, *C*, est d'abord chauffée vers 100° au bain-marie pendant dix minutes, puis a reçu, comme *B*, 20 gouttes d'albumine et 1 goutte d'acide

chlorhydrique dilué. Comme antiseptique, j'ajoute dans chaque tube un fragment de camphre, et tous sont ensuite placés à l'étuve à 37°.

Après trois jours, j'examine le contenu des tubes. *A* ne renferme ni albumine, ni syntonine, et des traces douteuses d'albumoses. Il y a donc peptonification complète. L'examen de *B* donne des résultats identiques : tous deux ne contiennent plus que des peptones vraies. Enfin, dans *C*, l'albumine a disparu, il y a beaucoup de syntonine et une petite quantité d'albumose ; pas de peptones.

La différence est donc bien nette. Le liquide chauffé ne contient pas de peptones, tandis que les deux autres ont toute leur albumine peptonifiée.

Il est intéressant de constater aussi que l'acidité propre de l'urne a été suffisante pour provoquer la peptonification complète et que par conséquent l'addition d'acide chlorhydrique, comme le font tous les auteurs, est absolument inutile.

Je dois dire que ce liquide était d'une activité remarquable. Un certain nombre d'autres liquides que j'ai examinés ensuite ne m'ont plus donné une peptonification aussi complète ni aussi rapide. Mais dans toutes les séries d'expériences analogues à celle que je viens de décrire, la différence entre l'action du liquide bouilli et celle du liquide non bouilli a toujours été des plus nettes : seul le liquide non chauffé était peptonisant.

Ainsi donc, la présence d'une zymase protéolytique est manifeste dans le liquide des urnes de *Nepenthes Mastersiana*. Mais la caractérisation des peptones présente assez souvent une certaine difficulté, parce qu'elle peut être la cause d'erreurs profondes si l'on se contente de la réaction du biuret. Chose curieuse, aucun auteur ne signale ce fait que le liquide des urnes de beaucoup d'espèces, lorsqu'il a déjà digéré, qu'il est devenu visqueux et a pris la teinte ambrée, renferme une substance qui se colore en rouge vineux par les alcalis. Par addition d'acide, le liquide devient jaune. Si le liquide est assez dilué, comme cela arrive après les divers traitements chimiques, la teinte rouge peut être assez faible pour ne plus

paraître que rose, et quelqu'un de non prévenu pourrait parfois prendre cette teinte pour la teinte du biuret. Aussi, quand cette matière colorante existe, faut-il opérer par comparaison entre deux liquides ayant les mêmes quantités de soude caustique, mais dont un seul reçoit le sulfate de cuivre nécessaire pour produire la réaction du biuret.

Pour débarrasser le liquide de cette substance, le meilleur moyen est la clarification par l'albumine même, qui en se coagulant entraîne mécaniquement toute cette matière. Il en résulte que dans les liquides où il reste une certaine quantité de syntonine, en séparant celle-ci, on enlève du coup la matière colorante. Les albumoses en se précipitant font de même, et ce fait démontre aussi leur nature colloïde.

Les digestions artificielles dont je viens de donner les détails ont été faites à l'étuve à 37°. Il était intéressant de voir si à une température plus basse le phénomène se produisait encore et avec quelle intensité.

J'ai donc entrepris divers essais avec quelques urnes de *N. Mastersiana* et de *N. coccinea*. Le contenu de chacune était divisé en deux parties et recevait les mêmes quantités d'albumine et d'acide chlorhydrique; puis l'une des parties était mise à l'étuve, l'autre placée dans une armoire du laboratoire à environ 20° en cette saison. L'examen chimique fait au bout de deux et de cinq jours a montré chaque fois une très grande différence. Alors qu'à l'étuve il ne restait plus qu'un peu de syntonine et qu'il y avait beaucoup d'albumoses et de peptones, à la température ordinaire, par contre, l'inverse se constatait. Même après cinq jours la quantité de syntonine restait très forte, il n'y avait qu'un peu d'albumose et en général des traces douteuses de peptones. Ceci montre bien, comme on le savait déjà, que la température exerce une grande influence sur la marche de la protéolyse. A la température ordinaire, elle est très lente *in vitro*, et cependant à l'intérieur des urnes la *disparition* des albuminoïdes est très rapide.

Si, au point de vue de la présence d'acide dans les urnes non excitées, il y a divergence d'opinions entre les auteurs,

ceux-ci semblent cependant être à peu près tous d'accord en ce qui concerne l'existence de zymase déjà dans l'urne très jeune. Gorup-Besanez avait montré dans ses expériences que le liquide des urnes non ouvertes, après addition d'acide chlorhydrique, lui présentait la même étonnante activité que les liquides d'urnes ouvertes; et depuis lors, on admet que dans l'urne ouverte la zymase se trouve déjà et qu'il suffit d'une excitation, de la chute d'un insecte, pour provoquer une rapide sécrétion d'acide et rendre le liquide propre à digérer immédiatement.

Je ne pense pas que ce fait soit réellement démontré; car il ne faut pas perdre de vue que Gorup-Besanez n'a pas recueilli lui-même les liquides avec lesquels il a expérimenté.

Les essais que j'ai faits jusqu'à présent dans cet ordre d'idées me conduisent à une opinion opposée; mais mes expériences n'ont encore porté que sur le liquide de deux urnes fermées, une de *N. coccinea* et une d'un *Nepenthes* indéterminé de Bornéo, qui rappelle le *N. phyllamphora*. Ces liquides, additionnés d'albumine et d'acide chlorhydrique, et mis à l'étuve, n'ont donné qu'une digestion insignifiante. Après cinq ou six jours, on obtient encore un très abondant précipité de syntonine, un peu d'albumose et aucune réaction caractéristique de peptones.

Mais comme je n'ai à ce sujet que deux expériences, — concordantes toutefois, — je ne puis avancer actuellement d'une façon positive que la sécrétion de la zymase est, comme celle de l'acide, le résultat d'une excitation.

C. *Digestion dans l'urne.* — Nous savons que l'albumine est rapidement résorbée dans les urnes. J'ai répété à ce sujet, sur les *Nepenthes* des serres, des essais analogues à ceux faits à Java, et cela avec le même résultat.

Les *Nepenthes* supportent parfaitement, sans en être incommodés, des additions successives et abondantes d'albumine. L'urne de *N. Masteriana*, dont j'avais enlevé le liquide pour servir à la caractérisation de la zymase, avait reçu ensuite

13 c. c. d'un liquide contenant 2 1/2 c. c. d'albumine. Quatre jours après, le liquide avait été résorbé en partie, mais le reste avait pris l'aspect visqueux, ambré, normal, et à l'examen chimique, je n'y ai trouvé ni albumine, ni syntonine, ni albumose, ni peptones. Toute la substance albuminoïde en avait disparu. Ce liquide renferme de la zymase, car, additionné d'albumine, il y a peptonification à l'étuve en quelques jours.

L'urne qui avait été ainsi vidée pour la seconde fois, reçut alors un mélange de 13 c. c. d'eau distillée et 10 c. c. d'albumine. Cette addition est parfaitement supportée. Après trois jours, il y a encore un peu de syntonine. Le septième jour, j'enlève le liquide dont il ne reste plus que 11.5 c. c. que je réserve pour le dosage d'azote dont je parlerai plus loin.

Je mets derechef le même mélange d'albumine et je laisse une semaine en repos. Au bout de ce temps, il ne reste que 12 c. c. du liquide primitif qui sont aussi mis de côté pour le dosage de l'azote.

Enfin, je verse une troisième fois le même mélange dans l'urne. Elle persiste à rester bien portante, malgré les 32.5 c. c. d'albumine incoagulable qu'elle a digérés, et elle continue à sécréter de l'acide et de la zymase, comme le prouve l'examen chimique du liquide restant.

Des expériences analogues ont été faites, avec un résultat identique, sur deux autres plantes de la même espèce et sur une petite plante d'un *Nepenthes* sp. de Bornéo.

Avec une plante de *N. coccinea*, la digestion ne s'est point produite : l'urne en expérience appartenait à un rameau qui avait été étêté. Elle n'a pas sécrété d'acide, car l'albumine s'est précipitée, ce qui se produit lorsque le liquide devient neutre. La même plante a un autre rameau plus réduit et qui n'a pas été sectionné. Je verse dans cette petite urne assez bien d'albumine. La digestion s'y manifeste et, au bout de quelques jours, j'y constate la présence de peptones.

Dans toutes les urnes où l'albumine finit par disparaître plus ou moins complètement, je ne suis jamais parvenu à obtenir une réaction très nette de peptones, quoique j'aie

multiplié ces expériences. Cette absence de peptones ne doit pas surprendre. Elles sont diffusibles, et il est naturel d'admettre qu'elles sont les premières résorbées.

Deux fois seulement, j'ai pu constater la présence évidente de peptones dans les urnes : dans une petite urne de *N. coccinea* appartenant à une plante d'une faible vitalité et qui avait reçu une quantité considérable (relativement) d'albumine, et dans une urne du *Nepenthes* sp. Bornéo, plante normale, digérant rapidement. Mais dans cette urne, l'albumine, pour d'autres recherches, avait été fortement colorée par du bleu de méthylène. La digestion s'était produite partiellement dans cette urne, mais l'absorption, par suite de la présence de la matière colorante et pour une cause non définie, avait été fortement ralentie et les peptones pouvaient se déceler dans l'urne, prouvant ainsi qu'il s'y produit, ou peut s'y produire, une peptonification.

D. *Résorption des produits de la digestion.* — Pour montrer que la plante peut tirer un avantage de la digestion qu'elle provoque dans l'urne, il était nécessaire de s'assurer si l'azote des substances albuminoïdes est bien réellement résorbé et ne reste pas dans le liquide de l'urne sous une autre forme. Le moyen le plus simple de résoudre cette question est de doser l'azote restant dans l'urne, après un certain temps de digestion d'une quantité connue d'albumine. C'est ce que j'ai fait avec les liquides provenant de l'urne du *N. Mastersiana* et dont j'ai parlé plus haut.

Les dosages de l'azote ont été faits par la méthode de Kjeldahl. Par cette méthode, 10 c. c. de mon albumine incoagulable me donnaient une quantité d'ammoniaque équivalente à 14 c. c. d'acide sulfurique titré décimormal. Deux analyses m'ont donné des résultats concordants.

La même quantité d'albumine, après sept jours de digestion dans l'urne et soumise au même traitement, neutralisait seulement 2.8 c. c. de la même liqueur décimormale d'acide sulfurique; et un second essai, analogue au précédent, neutralisait

2.7 c. c. de la liqueur titrée. Ainsi, après une semaine de digestion, la proportion d'azote total tombe de 14 à 2.8 et 2.7, c'est-à-dire qu'il n'en reste donc plus que 20 %. Et encore, dans cet azote restant, faut-il faire entrer en ligne de compte celui de la zymase et celui pouvant provenir de particules chitineuses d'insectes, en suspension dans le liquide.

En tous cas, ces dosages démontrent d'une façon évidente la résorption de l'azote organique.

E. *Étude de la résorption. Examen microchimique.* — Par où se fait cette résorption? Ce sont certainement les glandes qui jouent le rôle actif dans ce phénomène, de même que dans celui de la sécrétion de la zymase et de l'acide; mais il est difficile de mettre ce rôle en évidence. En ce qui concerne la sécrétion, par analogie avec ce qui se passe chez le *Drosera* et le *Drosophyllum*, et par suite aussi de la structure anatomique de l'urne, on ne peut douter que les glandes ne soient le siège de la sécrétion chez les *Nepenthes*, comme elles le sont manifestement chez les deux autres plantes carnivores citées ci-dessus.

Mais sont-elles également le siège de la résorption, ou bien tout le tissu épidermique interne de l'urne, que mouille le liquide, est-il capable d'absorber les produits de la digestion?

L'étude microchimique n'est pas favorable à cette dernière supposition. Si l'on examine au microscope les tissus des urnes avant et après addition d'albumine, on ne constate pas de changements appréciables dans la structure et le contenu des cellules épidermiques. Par contre, des modifications très profondes se manifestent dans les glandes. Toutes les cellules montrent le phénomène si particulier de l'agrégation.

Si l'on place dans de l'eau contenant du bleu de méthylène des fragments d'urne encore vivante, on voit la matière colorante pénétrer rapidement et profondément dans les tissus des glandes, tandis que les cellules épidermiques n'absorbent qu'avec une extrême lenteur le liquide coloré.

D'autre part, en mettant dans l'urne un liquide coloré au

bleu de méthylène et qui renferme en même temps de l'albumine, on remarque au bout d'un jour que seules les glandes se sont colorées. Une forte agrégation existe dans les cellules périphériques des glandes : les globules y sont colorés d'une façon intense et paraissent presque noirs. La coloration pénètre aussi les cellules sous-jacentes et elle s'étend même dans les premières couches du parenchyme situé sous les glandes, au voisinage des trachéides qui viennent s'accoler à la base de celles-ci. Dans ces urnes, donc, la matière colorante a uniquement pénétré par les glandes et a pu diffuser dans les tissus sous-jacents. Quant aux cellules épidermiques, elles n'ont pris aucune coloration et aucune trace du liquide de l'urne n'y a pénétré.

Si l'on rend les glandes malades, ou si l'on met en même temps dans l'urne une substance toxique, par exemple du formol, l'aspect microscopique est très différent. Les glandes ne présentent plus d'agrégation; le contenu des cellules est informe et la matière colorante n'a pénétré que dans la couche superficielle de cellules. Dans les couches inférieures, il n'y a pas de coloration, pas plus que dans les cellules épidermiques.

D'après l'examen microscopique, il me semble bien acquis que l'absorption des produits de la digestion est également le résultat de l'activité des glandes. Les produits absorbés sont charriés par les cellules qui accompagnent les éléments trachéens qui partent de la base des glandes et vont se réunir, en plus ou moins grand nombre, aux faisceaux de l'urne.

Dans les urnes bien nourries, les réactions microchimiques des substances albuminoïdes paraissent manifestement plus intenses, surtout au voisinage des glandes et dans les éléments conducteurs. Il semble, d'après cela, que si ces albuminoïdes sont absorbés sous forme de peptones, ils ne séjournent pas comme tels dans les tissus, mais s'emmagasinent plutôt à l'état de matières albuminoïdes vraies.

F. *Nature de la zymase contenue dans l'urne.* — Il n'y a pas de zymase amylolytique dans l'urne des *Nepenthes*. Des urnes auxquelles j'avais ajouté de l'empois d'ami lon, n'avaient

produit aucune action sur celui-ci au bout de cinq jours. Au microscope, les grains d'amidon gonflés, éclatés, ne montrent aucune altération due à une diastase.

Quant au ferment protéolytique, sa présence est bien manifeste par les produits de son action : d'après l'étude de la digestion, il semble bien qu'elle ne va pas plus loin que la formation de peptones et que ce ferment, qui n'agit qu'en milieu acide, doit être considéré comme une pepsine.

Malgré le peu de liquide d'urnes que j'avais à ma disposition, j'ai pu obtenir, par digestion, une petite quantité de peptones vraies.

Vines <sup>4</sup> dit n'avoir pu réussir à préparer des peptones et admet que le stade ultime de la digestion est une substance du groupe des albumoses. Il faut croire que ses liquides étaient très peu ou pas actifs et qu'il n'a eu affaire qu'à des digestions chlorhydriques.

Néanmoins, à côté de cela, il est porté à admettre qu'il pourrait se former en même temps de la leucine; ce qui devrait faire conclure alors que la zymase des *Nepenthes* ne serait pas une pepsine, mais une trypsine et, chose étonnante, une trypsine active en liquide acide. Mes essais pour tâcher d'obtenir dans mon liquide contenant les peptones, après concentration à l'état sirupeux, une cristallisation de leucine, de tyrosine ou d'acides amidés, n'ont donné aucun résultat même au bout d'un temps très long; et je puis conclure que la zymase des *Nepenthes* forme, comme produit ultime de la protéolyse, des peptones vraies.

<sup>4</sup> Dans un récent travail, Vines admet de nouveau la présence d'un zymogène dans les urnes et dit avoir obtenu cette fois une faible quantité de peptone en présence de beaucoup d'albumoses. Il n'indique pas les caractères chimiques de sa peptone. De même, il confirme la présence de leucine sans donner aucun détail sur son identification. Quoique n'ayant trouvé ni tyrosine ni acide amidé, Vines conclut que la zymase du *Nepenthes* est une trypsine agissant en milieu acide. Mes recherches m'ont donné des résultats différents : peptonification complète, absence de toute cristallisation de leucine, tyrosine, etc. (Note ajoutée lors de l'impression.)

---

## CONCLUSIONS.

Il existe, bien certainement, chez les *Nepenthes* une zymase peptonifiante agissant en milieu acide, sorte de pepsine végétale, que l'on peut mettre en évidence par les produits de son action sur les matières albuminoïdes.

Comme chez le *Drosera*, une excitation est nécessaire pour provoquer la sécrétion abondante, non seulement de l'acide sans lequel la peptonification ne pourrait avoir lieu, mais encore du ferment lui-même. Entre ces deux plantes carnivores l'analogie doit être très grande, car chez le *Nepenthes* comme chez le *Drosera*, un mucilage accompagne cette sécrétion. En effet, le liquide d'urnes ayant déjà digéré est beaucoup plus visqueux.

Très fréquemment, après la digestion, le liquide prend une teinte ambrée, qui doit être due à la substance dont nous avons parlé incidemment et qui se colore en rouge par les alcalis. L'origine de cette substance est inconnue. Je ne pense pas, cependant, qu'elle doive être cherchée dans les produits immédiats de la digestion et que l'on puisse la rapprocher de ce chromogène, du tryptophane, qui apparaît dans la digestion trypsique avec les acides amidés. Ceux-ci manquent chez les *Nepenthes*, et je suis plutôt porté à admettre que cette matière colorante pourrait dériver des substances tanniques contenues dans les glandes et qui jouent un grand rôle dans le phénomène de l'agrégation.

Quoique les essais de digestion à l'étuve ne laissent aucun doute sur la présence d'une zymase peptonifiante dans le liquide des urnes excitées, on ne peut mettre son action en évidence dans les urnes saines du *Nepenthes melamphora* observé dans son habitat naturel; et la disparition de l'albumine se fait si rapidement chez cette plante qui vit à une température à laquelle son liquide d'urne n'a aucune action *in vitro*, qu'il me semble admissible que la peptonification

complète des matières protéiques n'est pas indispensable pour qu'elles soient absorbées.

Le fait d'ailleurs n'est pas nouveau ; et si l'on a déjà assimilé la digestion chez le *Nepenthes* à ce qui se passe dans notre estomac, on peut aussi supposer une absorption semblable à celle que fait la muqueuse stomacale qui est capable, admet-on, d'absorber les albuminoïdes des aliments bien avant leur transformation complète en peptones.

Il se peut donc que chez le *N. melamphora* surtout, les glandes absorbent les matières protéiques déjà sous forme d'albumoses, bien que celles-ci ne soient pas directement dialysables. Nous ne comprenons pas comment, dans ces conditions, l'absorption peut se faire ; mais nous ne comprenons pas plus comment se produit chez le *Drosophyllum*, par exemple, la sécrétion du mucilage au travers de l'épaisse cuticule qui recouvre les glandes sécrétrices.

Dès que l'albumine se transforme, elle est rapidement absorbée ; et c'est certainement surtout à cause de cette absorption rapide des matières organiques solubles par l'urne, qu'on ne constate généralement pas de développement microbien dans le liquide. Mais si l'urne est trop remplie d'insectes, une putréfaction se manifeste (comme j'ai pu l'observer à Java) qui est très bien supportée par la plante. Cela peut très bien se comprendre, si l'on songe que la plante est en état d'utiliser l'azote offert sous forme d'ammoniaque ou sous forme d'acides amidés.

L'essentiel est qu'il soit absorbé ; et à ce point de vue, les analyses données plus haut sont démonstratives. L'azote des albuminoïdes disparaît presque totalement du liquide des urnes et, par suite, la digestion doit constituer un certain appoint d'aliment azoté pour la plante, d'autant plus utile que le *Nepenthes* vit le plus souvent en épiphyte et doit donc avoir à sa disposition moins d'aliment azoté que les plantes terrestres. Il serait intéressant de voir si, en même temps que l'azote, le *Nepenthes* ne prend pas aux insectes une partie de leurs éléments minéraux.

---

## BIBLIOGRAPHIE.

---

- BECCARI, Rivista delle speci del genere *Nepenthes*. (*Malesia*, t. III.)
- BOKORNY, Ueber Aggregation (*Nepenthes phyllamphora*). (*Pringsh. Jahrb.*, t. XX, S. 445.)
- BOWER, The pitcher of *Nepenthes*. A study in the morphology of the leaf. (*Annals of Botany*, t. III, n° 9, 1891.)
- DARWIN, Insectivorous plants. London, 1875.
- DICKSON, On the structure of the pitcher in the seedling of *Nepenthes* as compared with that in the adult plant. (*Proceed. of the roy. Soc. Edinburgh*, 1883.)
- DRUDE, O., Die insektenfressenden Pflanzen. (Schenk, *Handbuch der Botanik*, Bd I, S. 113.)
- DUBOIS, R., Sur le prétendu pouvoir digestif du liquide de l'urne des *Nepenthes*. (*Comptes rendus*, t. CXI, p. 315-317, 1890.)
- ERRERA et LAURENT, Planches de physiologie végétale. Texte descriptif français. Bruxelles, Lamertin, 1897.
- FAIVRE, Recherches sur la structure, le mode de formation et sur quelques points relatifs aux fonctions des urnes chez le *Nepenthes distillatoria*. (*Mém. de l'Acad. des sc. de Lyon*, t. XXII.)
- GOEBEL, Pflanzenbiologische Schilderungen, t. II, S. 186, 1893.
- GORUP-BESANEZ, Fortgesetzte Beobachtungen über peptonbildende Fermente im Pflanzenreiche. (*Sitzber. d. phys. medic. Societät zu Erlangen*, 1876.)
- HABERLANDT, Eine botanische Tropenreise, S. 227. Leipzig, 1893.
- HOOKE, On the origin and development of the pitcher of *Nepenthes* with an account of some new Bornean plants of the genus. (*Trans. of the Linn. Soc.*, t. XXII.)
- IDEM, Carnivorous plants. (*Address Brit. Associat.* Belfast, 1874; reproduite dans *Nature*, t. X, p. 366.)

- KORTHALS, *Nepenthes*. Verhandelingen over de natuurlijke geschiedenis der nederlandsche overzeesche Bezitting. Leiden, 1839-1842.
- LAWSON-TAIT, Insectivorous plants. (*Nature*, t. XII, p. 251, 1875.)
- MACFARLANE, Pitchered insectivorous plants. (*Pharmaceutical Journal*, t. XVI, 1885-1886.)
- MASSART, Un botaniste en Malaisie. (*Bull. de la Soc. roy. de botanique de Belgique*, t. XXXIV, p. 253, 1895.)
- MOHNIKE, Blicke auf das Pflanzen- und Thierleben in den *Niedertändischen Malaienländern*, S. 148, 1883.
- MORREN, Ed., La théorie des plantes carnivores et irritables, 2<sup>de</sup> édition, 1876.
- OUDEMANS, De Bekerplanten.
- PFEFFER, Ueber fleischfressende Pflanzen und die Ernährung durch Aufnahme organischer Stoffe überhaupt (*Landwirthsch. Jahrbücher*, 1877.)
- IDEM, Pflanzenphysiologie. Zweite Auflage. Leipzig, 1897.
- TISCHUTKIN, Ueber die Rolle der Mikroorganismen bei der Ernährung der insectfressenden Pflanzen. (*Arb. d. St. Petersburger Naturf. Gesellsch.*, 1891. Referat im *Botan. Centralblatt*, t. I, S. 304, 1892.)
- SACHS, Vorlesungen über Pflanzenphysiologie, S. 457, 1882.
- VINES, On the digestive ferment of *Nepenthes*. (*Journ. of Anatomy and Physiology*, t. XI, 1876.)
- IDEM, The proteolytic enzyme of *Nepenthes*, I. (*Annals of Botany*, t. XI, p. 565, december 1897.)
- IDEM, The proteolytic enzyme of *Nepenthes*, II. (*Annals of Botany*, t. XII, p. 547, december 1898 )
- VOELCKER, Composition du liquide des urnes de *Nepenthes*. (*Ann. and Mag. of nat. History*, t. IV, p. 128, 1849.)
- WALLACE, *Malay Archipelago*, t. I, p. 49.
- WUNSCHMANN, Die Gattung *Nepenthes*. (Diss., Berlin, 1872.)
-

# TABLE DES MATIÈRES.

---

## PREMIÈRE PARTIE.

	Pages.
I. Considérations générales sur la digestion . . . . .	3
II. Généralités sur les plantes carnivores . . . . .	8
III. Caractères des <i>Nepenthes</i> . . . . .	10
IV. Considérations sur les zymases protéolytiques et leurs produits de dédoublement . . . . .	19

## SECONDE PARTIE.

### RECHERCHES PERSONNELLES.

I. Substances employées dans ces recherches . . . . .	24
II. Observations biologiques et recherches physiologiques sur le <i>Nepenthes melamphora</i> . . . . .	27
III. Expériences sur divers <i>Nepenthes</i> cultivés en serre :	
A. Méthode employée pour la séparation des produits de la digestion . . . . .	40
B. Examen du liquide des urnes au point de vue de la pré- sence de zymases . . . . .	42
C. Digestion dans l'urne . . . . .	45
D. Résorption des produits de la digestion . . . . .	47
E. Étude de la résorption. Examen microchimique . . . . .	48
F. Nature de la zymase contenue dans l'urne . . . . .	49
CONCLUSIONS . . . . .	51
BIBLIOGRAPHIE . . . . .	53

---



LE  
MOUVEMENT DE LA POPULATION

ET SES

CONDITIONS ÉCONOMIQUES

PAR

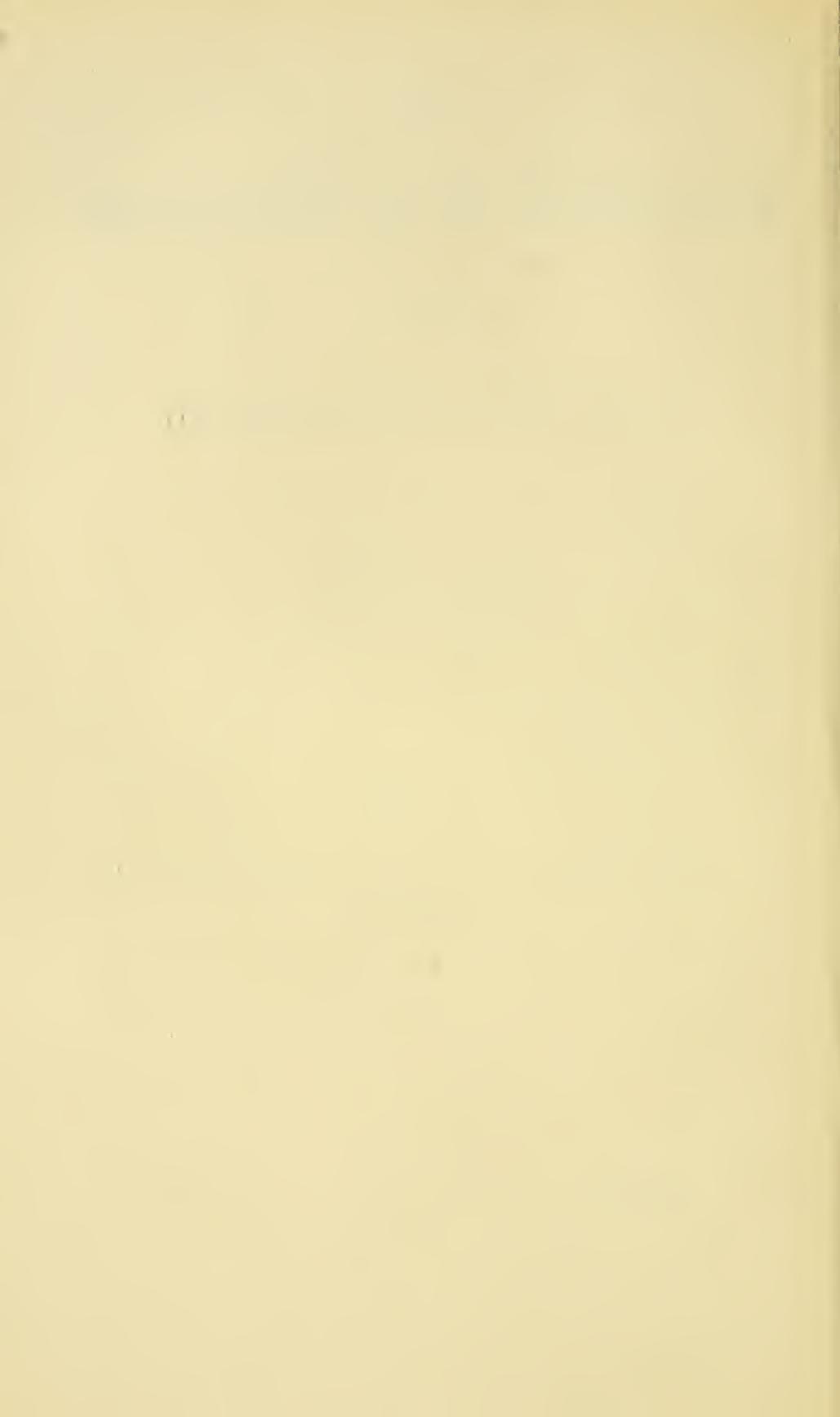
**Hector DENIS**

MEMBRE DE L'ACADEMIE ROYALE DE BELGIQUE

---

(Présenté à la Classe des lettres dans la séance du 1<sup>er</sup> février 1897.)

---



LE

# MOUVEMENT DE LA POPULATION

ET SES

## CONDITIONS ÉCONOMIQUES

---

Si l'on rapproche les théories de la population proposées à un siècle d'intervalle, on est frappé du contraste qu'elles présentent. La première édition du livre de Malthus, auquel M. Bonar a consacré récemment une vaste et savante étude, parut en 1798; c'était un écrit encore anonyme, destiné à ruiner les plans de réforme égalitaire de Godwin ou à montrer leur instabilité.

L'instinct de reproduction de l'espèce y était conçu comme une force irrésistible dont la réorganisation sociale égalitaire, rêvée par Godwin, et même jusqu'aux plus modestes efforts pour améliorer d'une manière durable l'état social et moral de l'humanité, ne pouvaient qu'accroître l'énergie. L'humanité apparaissait comme l'esclave d'une passion invincible, et seuls, le vice et la misère opposaient à l'instinct leurs obstacles destructifs et préventifs. Ce n'est qu'en 1803 que le sombre pessimisme de Malthus fléchit, et qu'un obstacle normal et moral vient s'opposer, dans son œuvre, à l'instinct de reproduction; le *moral restraint*, le mariage tardif, accompagné de la pureté des mœurs, apparut comme l'artisan suprême et l'artisan volontaire de l'équilibre. Mais des passages décisifs de l'ouvrage de Malthus témoignent qu'à ses yeux l'action régula-

trice de cette énergie volontaire était encore si faible chez les peuples civilisés, que la prépondérance de l'instinct s'opposait même à toute amélioration de l'état social des classes pauvres.

Transportons-nous à un siècle de la publication de l'*Essai sur le principe de population*, et dans les théories les plus récentes, nous verrons l'action volontaire conçue comme prépondérante et décisive. Non seulement l'instinct est considéré comme soumis cette fois à la volonté, mais l'action volontaire, réfléchie et consciente de l'homme sur la propagation de son espèce inspire, à son tour, à des esprits éclairés, les mêmes inquiétudes ou les mêmes terreurs qu'avait fait naître originellement la tendance instinctive.

C'est surtout en France que s'élaborent les théories nouvelles de la population; la décroissance graduelle de la natalité française a dirigé naturellement les recherches des démographes, des économistes, des psychologues et des sociologues vers ce grand objet. Le vaste et bel ouvrage de M. Levasseur sur la population française, l'histoire plus modeste, mais substantielle, de cette même population par M. Schäbe, les travaux du Dr Bertillon, de Cros, Chervin, Maurel, de Cheysson sur la dépopulation et ses causes, la remarquable étude sociologique de M. Arsène Dumont, l'enquête de Baudrillart sur les populations agricoles, et le dernier volume du *Traité d'Économie politique* de M. P. Leroy-Beaulieu, professeur au Collège de France, ont éclairé de vives lumières les aspects biologique, psychologique et sociologique du problème de la population. Les deux derniers travaux que je viens de citer s'appliquent surtout à rattacher à l'action de la volonté réfléchie et consciente le ralentissement de la natalité.

M. Arsène Dumont a embrassé, dans une œuvre profonde de véritable sociologue, l'étude des dispositions intellectuelles, morales, esthétiques, économiques, politiques, qui déterminent l'action volontaire sur la natalité française et sont, à ses yeux, les véritables causes de son affaiblissement. Elles se résolvent dans un développement exagéré de l'idéalisme indi-

viduel, et dans l'effort incessant et sans mesure de l'individu pour se développer en jouissances ou en valeur ; et, dans cet effort d'ascension que Dumont assimile à une sorte de capillarité sociale, l'individu, pour arriver vite et haut, tend de plus en plus à se débarrasser des soucis et des charges qui arrêtent son essor. Loin de considérer cette évolution comme nécessaire ou comme bienfaisante, M. Dumont voit dans l'opération de ces facteurs complexes psychiques et sociaux, la marque d'une véritable déviation de la nation française, et il recherche dans l'expansion d'un sentiment moral supérieur, celui de la solidarité, le moyen de conjurer les excès de l'individualisme, et de ramener le mouvement de la population à une norme.

L'œuvre de M. Paul Leroy-Beaulieu est plus objective ; il considère les lois de la population comme variables avec les états sociaux, et, par là même, il écarte, lui aussi, l'action uniforme, constante, invariable du principe de la population, telle que Malthus l'a conçue, surtout au début. Les sociétés arrivées à un certain degré de bien-être et de culture réagissent contre la reproduction de l'espèce par le concours d'un ensemble de causes déterminantes de l'action volontaire et réfléchie, et qu'il comprend sous le terme générique de civilisation. C'est un ensemble de causes favorables et défavorables au développement moral de l'homme : le développement de l'instruction, l'ambition personnelle, la concurrence même la plus âpre dans les diverses carrières, les idées démocratiques, les goûts de luxe, le sans-gêne, l'excès de prévoyance, ce sont là tous éléments de la civilisation moderne et qui concourent, dans des proportions d'ailleurs indéterminables, à diminuer les naissances. De sorte qu'aux yeux de M. Leroy-Beaulieu, le danger des peuples civilisés est beaucoup moins dans l'excès de population que dans la tendance à la décroissance du taux des naissances.

Il y a dans cette doctrine une sorte de retour des conceptions harmoniques de Bastiat et de Carey, mais avec une complexité de causes que ni Bastiat ni Carey n'ont conçue.

M. Leroy-Beaulieu est beaucoup moins porté que M. Dumont à dénoncer dans les faits les perturbations morales de l'individualisme et à faire appel à une morale altruiste supérieure pour les contenir et les refouler; mais, par là même qu'il considère l'action régulatrice de la population comme inhérente à la civilisation moderne elle-même, telle qu'elle s'offre à nous avec ses grandeurs et ses infirmités, M. Leroy-Beaulieu s'applique à généraliser l'interprétation du mouvement de la population, qu'il a adoptée d'abord pour la France.

En faisant appel à de riches matériaux statistiques, il entreprend d'expliquer le ralentissement de la natalité par les mêmes causes générales chez tous les peuples avancés en civilisation industrielle et particulièrement chez le nôtre. C'est là qu'il importe pour nous de le suivre avec attention; le problème statistique est de savoir si des causes volontaires, sans doute, mais temporaires et variables, ne suffisent pas à expliquer les phénomènes qu'il rattache à l'ensemble des causes constantes dérivant de notre état de civilisation, ou du moins, si ces deux ordres de causes ne concourent pas à produire les résultats observés, et s'il n'est pas possible de distinguer et de déterminer en quelque mesure leur opération.

M. Leroy-Beaulieu a calculé les nombres proportionnels des naissances par mille habitants, en Belgique, par périodes décennales depuis 1831. Il a montré que la moyenne élevée de la première de ces décades, 1831-1840, ne s'est plus reproduite dans aucune décade postérieure; cependant, il reconnaît que la natalité a été plus abondante pendant les périodes de 1861-1870. « Le très grand essor de l'industrie et du bien-être, dit-il, dans ces deux décades, 1861-1870 et 1871-1880, opérant sur une population encore très fruste et assez primitive, rendit la natalité, non pas, à proprement parler, plus abondante, mais plus régulière que dans les décades 1841-1850 et 1851-1860, tout en laissant le taux moyen de cette natalité fort inférieur à celui de la période 1831-1840. Mais, ajoute ce savant, à partir de 1881, *et quoique l'on ne puisse dire que la prospérité du pays*

*se fût atténuée*, le taux de la natalité diminue très sensiblement : c'est à peine si, pour cette décade 1881-1890, il dépasse légèrement 30 ‰, et dans les années suivantes, 1892 et 1894, il descend au-dessous de 30... »

L'auteur insiste en suivant la marche du phénomène de 1881 à 1892, et en montrant que dans l'intervalle le chiffre de la natalité ne s'est relevé qu'une seule fois au-dessus de 30 ‰, bien que les années 1889 à 1892 aient été prospères pour la grande industrie; et, interprétant le fléchissement du taux des naissances annuelles, il conclut : « C'est une application de cette loi générale que, dans une population qui a atteint une certaine somme d'instruction, de bien-être, et qui s'est imprégnée d'idées démocratiques, la prolificité diminue, il est probable qu'il en sera ainsi de plus en plus en Belgique. »

Dans un volume publié un an avant le livre de M. P. Leroy-Beaulieu, sur la *Dépression économique*, j'ai appelé l'attention sur l'allure du mouvement de la natalité en Belgique depuis 1830 : en établissant les moyennes quinquennales des naissances par mille habitants, j'ai montré qu'à aucune époque ultérieure les taux de 32,65 ‰ constatés en 1830-1834, de 34,05 ‰ en 1835-1839, n'ont été atteints. Sur ce point, l'accord existe donc. Il n'existe pas sur l'interprétation des faits récents. Et d'abord, il n'est pas exact de dire que pendant les décades comprises entre 1860 et 1880 la natalité n'ait pas été, à proprement parler, plus abondante que pendant les décades comprises entre 1840 et 1860, qu'elle ait été seulement plus régulière. Elle a été à la fois plus *abondante* et plus *régulière* : plus *abondante*, parce que nous avons vu les moyennes quinquennales de 1870-1874, de 1875-1879 se rapprocher très sensiblement de la moyenne de 1830 à 1834; plus *régulière*, parce que *l'amplitude des variations* de la natalité est contenue dans des limites plus étroites de 1860 à 1880 que de 1840 à 1860.

C'est surtout à l'égard de la dernière partie de l'interprétation de M. P. Leroy-Beaulieu que le désaccord est décisif entre nous. La thèse qui domine l'esprit de M. Leroy-Beaulieu est

que les causes générales inhérentes à la civilisation moderne ont révélé leur empire après 1880, puisque, d'après lui, la continuation d'une ère de prospérité coïncide alors avec un affaïssement progressif de la natalité. L'erreur de M. Leroy-Beaulieu est indéniable. Il n'est point vrai que la période comprise entre 1880 et 1889-1890 soit prospère : elle est, au contraire, la phase la plus tragique de la longue dépression économique qui suit l'expansion industrielle de 1870-1873 en Belgique.

Les traits les plus saisissants de cette période sont :

1° La baisse des prix. Les moyennes des prix de vingt huit produits ou groupes de produits exportés, calculées par moi, ont baissé de 30 % dans l'intervalle compris entre 1880 et 1889 ;

2° L'importance des exportations s'est abaissée, en 1885 et 1886, de  $\frac{1}{10}$  relativement à 1883, en *valeur nominale*, d'après les tableaux du *commerce extérieur*. Et, si l'on ramène les prix des produits à une moyenne uniforme pour toute la période, la diminution de la *quantité* des produits exportés peut être portée à 6 ou 7 % ;

3° La contraction corrélative de la demande de travail ; elle a été manifeste surtout en 1886, année marquée par des grèves sanglantes ;

4° L'émigration prend, à partir de 1885, un essor qui ne se ralentit qu'en 1889.

Il me paraît impossible de séparer l'interprétation du mouvement des naissances, après 1880, de la crise prolongée dont la baisse des prix a été le signe le plus apparent.

Les fluctuations que présentent la matrimonialité et la natalité, dans le dernier quart de siècle, ont des connexions si marquées avec le grand ébranlement économique qui se révèle successivement par la hausse et la baisse des prix, qu'on peut en rattacher l'explication, au moins en grande partie, à ces événements.

Avec la hausse des prix des marchandises, l'esprit d'entreprise se développe, la demande de travail s'accroît, les salaires

s'élèvent, la tendance à contracter mariage devient plus générale, le nombre des naissances augmente. Avec la baisse des prix, au contraire, l'esprit d'entreprise faiblit, la demande de travail décroît, les salaires baissent, le chômage devient plus fréquent, la tendance à contracter mariage diminue, le nombre des naissances fléchit.

Les courbes de la matrimonialité et de la natalité suivent sensiblement l'allure des courbes des prix.

La table des index numbers belges n'a pu être dressée que de 1850 à 1898; mais on est frappé des relations générales entre l'un des phénomènes économiques qui expriment le mieux, par leurs variations, les variations dans les conditions générales de prospérité économique, et les phénomènes moraux et démographiques de la population.

On peut se convaincre qu'après les dépressions de la matrimonialité qui ont accompagné la crise de 1846-1847, les mauvaises récoltes et la cherté du grain de 1851-1853, elle se relève avec le mouvement ascensionnel des prix et l'élan industriel qui ont suivi la découverte des mines de Californie et d'Australie, elle s'affaïsse avec l'abaissement des prix et les crises. Vers l'époque où l'influence de ces découvertes sur les prix semble avoir atteint ses limites, elle subit le retentissement des baisses des prix et des crises économiques; la nuptialité s'accroît avec la courte période de prospérité comprise entre 1870 et 1874, puis la dépression se révèle, accompagnant la baisse des prix : on est frappé de sa diminution en 1876, 1879, 1885, 1886, années marquées par l'abaissement rapide des prix et la contraction de nos exportations. Mais il faut reconnaître qu'après l'année terrible de 1886, la nuptialité se relève lentement, pour accélérer son allure après 1894, au point d'atteindre l'un de ses plus hauts sommets en 1897. Les prix, dans l'intervalle, ont continué de baisser; seulement il y a en 1894 et 1895 un temps d'arrêt dans l'abaissement, et l'impulsion donnée aux exportations révèle la reprise des affaires.

La natalité subit la répercussion des changements dans la nuptialité. Il est impossible de n'être pas frappé des grandes ondulations que les naissances subissent dans le cours du siècle : la marche ascendante de ce phénomène après les dures épreuves de 1846-1848, de 1851-1854 : sa décroissance graduelle dans la période de dépression contemporaine des prix et d'affaissement de la nuptialité.

Un phénomène moral profondément intéressant à observer et dont la marche confirme celle de la matrimonialité et de la natalité générale, ce sont les naissances illégitimes. La courbe qui en a été tracée sur le diagramme, reproduit des ondulations successives de même ordre que celles de la nuptialité, mais d'allure inverse ; elles ont atteint, aux époques redoutables des crises de 1846-1848, 1851-1854, et d'abaissement de la nuptialité, des coefficients qui n'ont plus jamais été observés, témoignage d'une éloquence tragique de la désespérance d'une reproduction légitime, des révoltes de la nature, de l'impuissance du ressort moral à les contenir ; puis, pendant l'ascension des prix et de la matrimonialité, elle a, elle-même, subi une lente décroissance, associant à la moralité humaine l'espoir de conditions stables pour l'institution de familles nouvelles ; enfin, avec la dépression des prix et de la matrimonialité, elle a repris son allure progressive, mais sans atteindre les coefficients considérables de la première période. De telles observations suffisent pour ramener à la mesure de la vérité et de la justice toutes les déclamations sur le progrès de l'immoralité et de la dissolution du mariage ; la statistique comparative nous permet de jeter la sonde dans l'intimité de l'âme de la masse populaire et de signaler le retentissement dans l'ordre moral des perturbations économiques temporaires. Le secret de notre évolution morale est en partie dans les conditions économiques de cette évolution, et l'institution du mariage se fortifiera de toute l'influence régulatrice que nous exercerons sur ces conditions économiques.

Cependant, avec l'influence, certaine d'après moi, d'une crise

prolongée, se combine celle des causes profondes dérivant des tendances progressives de notre civilisation économique.

Et il est possible d'en surprendre l'opération.

Elle se révèle par la diminution d'amplitude des variations de la matrimonialité et de la natalité; les courbes sont, à cet égard, saisissantes. D'une part, les conditions matérielles d'existence, particulièrement le prix du blé, subissent d'une année à l'autre des changements moins profonds et moins brusques, et cette régularité plus grande compense, dans une certaine mesure, l'instabilité du travail; d'autre part, le salaire réel moyen, exprimant la somme des jouissances de la famille ouvrière, s'est accru dans la seconde moitié de ce siècle; il s'est opéré une adaptation graduelle à un *standard of life* supérieur, et une tendance de plus en plus persistante à le maintenir. Par là même, les progrès de l'individuation ont contrarié la multiplication de l'espèce. La *loi d'airain* du salaire, suivant laquelle les travailleurs tendraient à appliquer tous les excédents de salaire au delà du strict nécessaire, à multiplier l'espèce, est convaincue d'inexactitude par les phénomènes observés en Belgique. Et nous pouvons enregistrer comme une acquisition de la science positive que, lorsque le salaire réel a reçu une amélioration suffisamment prolongée pour fixer *l'habitude* d'un mieux-être appréciable, la représentation de la perte, pour soi et pour sa descendance, de l'avantage acquis éveille des sentiments d'égoïsme ou d'altruisme familial qui retardent les unions et contrarient la reproduction de l'espèce. A des degrés plus élevés du bien-être, ces sentiments peuvent atteindre une telle intensité, qu'ils refoulent d'une manière aussi excessive qu'immorale l'instinct de la reproduction. On ne peut donc dire que cet obstacle volontaire apporte naturellement avec lui la solution normale et morale du problème de l'équilibre de la population et des substances; ce serait là une aberration et une nouvelle forme de l'optimisme. Ce sont simplement des forces qui entrent en conflit avec d'autres forces, et qui ont elles-mêmes à être ramenées à une

norme et disciplinées par la morale sociale, et c'est précisément là l'un des plus grands aspects de la question sociale.

J'admets donc, en me plaçant au seul point de vue économique, le concours de causes constantes et de causes temporaires dans l'explication des variations de la matrimonialité; et particulièrement du ralentissement de la natalité. Et, à cet égard, je suis en partie d'accord avec MM. Leroy-Beaulieu et Arsène Dumont.

M. Leroy-Beaulieu a voulu serrer de plus près les conditions du problème et prolonger son interprétation dans l'étude de la natalité de nos provinces.

Il a été frappé surtout de la divergence profonde que présentent les phénomènes dans nos provinces à partir de la décade de 1871 à 1880; jusque-là, les provinces flamandes et les provinces wallonnes, particulièrement Liège et le Hainaut, se rapprochent sensiblement dans le taux de leur natalité; mais, à partir de là, l'écart va grandissant, et la natalité des Flandres, après n'avoir subi qu'une diminution faible, se relève.

« Dans la période de 1881-1890, dit-il, qui n'offre cependant au point de vue économique rien de bien exceptionnel, et dont les dernières années 1888 à 1890 ont même été signalées par une grande reprise industrielle et par une forte hausse des salaires, la natalité s'affaïsse ... dans les provinces de Liège et du Hainaut. »

Et il infère de ces observations que ces deux provinces wallonnes présentent, au point de vue de la natalité, exactement le même caractère que la France, une décroissance très sensible et rapide, qui aboutit à un taux en définitive très bas.

Je veux, dans cette note, me borner à combattre ces généralisations hâtives, qui, dans le problème de la population, font reparaître une sorte d'optimisme.

Il y a encore erreur, ici, sur les conditions économiques que la période postérieure à 1880 a présentées dans nos provinces wallonnes de Liège et du Hainaut.

L'année 1886 a présenté le point le plus bas de la dépression du salaire dans les mines de houille, et il faut remonter à 1864 pour retrouver un taux inférieur. Le nombre des ouvriers occupés s'était réduit de 6,000 relativement à 1883. Et, s'il est vrai que la reprise marque les années 1889, 1890 et 1891, la baisse des salaires et la diminution du nombre des ouvriers occupés reparaît en 1892. L'instabilité du travail et du revenu de la classe ouvrière est certainement pour une part dans la diminution de la natalité. On peut juger par les diagrammes que la nuptialité a reflété dans ses variations celle de l'état économique général.

Je ne songe même pas à donner dans d'aussi courtes pages l'interprétation des différences d'allure de la natalité et de la nuptialité présentées par nos provinces. Des notes ultérieures consigneront le résultat de mes recherches; cependant, il est dès à présent possible d'éclairer un aspect du problème. M. le Dr Jausens a dressé des cartogrammes qui reproduisent la distribution de la natalité par arrondissement pendant deux périodes voisines de nous, 1873-1884, 1884-1893. La concordance des faits est telle qu'il y voit une relation entre la race et la natalité, attribuant aux Flamands une natalité plus abondante qu'aux Wallons.

Si l'on remonte plus haut le cours de l'histoire de la natalité en Belgique, on constate que ses variations et les inégalités de sa distribution sont indépendantes de la race.

J'ai pu, grâce aux matériaux statistiques recueillis par Quetelet, mais, par malheur, réimprimés avec des incorrections visibles, remonter jusqu'à 1829, et révéler nettement par là que la différenciation des taux de natalité n'affecte la direction qu'on lui assigne que longtemps après 1860.

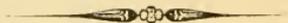
Le péril est à la fois dans les généralisations hâtives et dans la séduction des thèses optimistes offrant aux problèmes les plus graves des solutions spontanées, laissant à l'écart la préoccupation d'une morale supérieure.

ANNÉES.	INDEX NUMBERS (H. Denis <sup>1</sup> ).	NOMBRE de naissances pour 1000 habitants.	NAISSANCES illégitimes pour 100 naissances.	MARIAGES pour 1000 habitants.
1841	»	33.52	7.26	7.34
1842	»	32.63	7.30	7.01
1843	»	31.85	7.53	6.74
1844	»	31.79	7.56	6.96
1845	»	32.17	7.64	6.09
1846	»	27.83	8.09	5.97
1847	»	27.23	8.25	5.57
1848	»	27.75	8.36	6.65
1849	»	30.99	9.11	7.29
1850	94.4	30.00	9.42	7.71
1851	90.6	30.33	8.50	7.49
1852	92.6	30.04	8.30	6.98
1853	93.4	28.28	8.90	6.78
1854	96.3	28.76	8.30	6.48
1855	99.3	27.47	7.80	6.52
1856	104.5	29.13	7.90	7.15
1857	107.8	31.64	7.90	8.23
1858	106.7	31.69	7.90	8.35
1859	111.4	32.38	7.60	7.99
1860	103.6	30.97	7.90	7.54
1861	98.8	31.12	7.79	7.14
1862	99.9	30.44	7.80	7.14
1863	104.2	32.16	7.12	7.40
1864	116.6	32.06	7.77	7.55
1865	106.9	31.64	7.57	7.62

ANNÉES.	INDEX NUMBERS (H. Denis).	NOMBRE de naissances pour 1000 habitants.	NAISSANCES illégitimes pour 100 naissances.	MARIAGES pour 1000 habitants.
1866	406.9	31.70	7.40	7.58
1867	93.1	32.59	7.60	7.92
1868	95.8	31.90	7.20	7.41
1869	91.6	31.98	7.00	7.48
1870	91.8	32.77	7.20	7.62
1871	98.8	31.20	7.00	7.37
1872	109.0	32.73	7.10	7.84
1873	108.6	32.99	7.10	7.85
1874	108.3	33.11	7.00	7.68
1875	113.4	33.90	6.90	7.32
1876	108.3	32.74	7.10	7.07
1877	103.0	32.81	7.10	6.83
1878	98.4	31.91	7.30	6.77
1879	95.8	31.89	7.60	6.10
1880	100.1	31.04	7.70	7.03
1881	97.8	31.78	7.85	7.14
1882	85.0	31.57	8.10	7.62
1883	85.7	30.85	8.00	6.84
1884	82.8	30.89	8.48	6.78
1885	79.1	30.26	8.65	6.90
1886	77.8	29.91	8.67	6.77
1887	76.2	29.69	8.80	7.19
1888	75.6	29.39	8.74	7.10
1889	74.5	29.44	8.79	7.26
1890	70.0	28.98	8.63	7.32

ANNÉES.	INDEX NUMBERS (H. Denis).	NOMBRE de naissances pour 1000 habitants.	NAISSANCES illégitimes pour 100 naissances.	MARIAGES pour 1000 habitants.
1891	69.9	29.97	8.80	7.49
1892	66.5	28.92	8.85	7.69
1893	64.4	29.55	8.79	7.60
1894	59.0	28.98	8.99	7.52
1895	61.5	28.55	8.64	7.75
1896	61.0	29.02	8.76	8.40
1897	56.0	29.00	8.32	8.23
1898	58.0 (1)	28.62	7.88	8.31

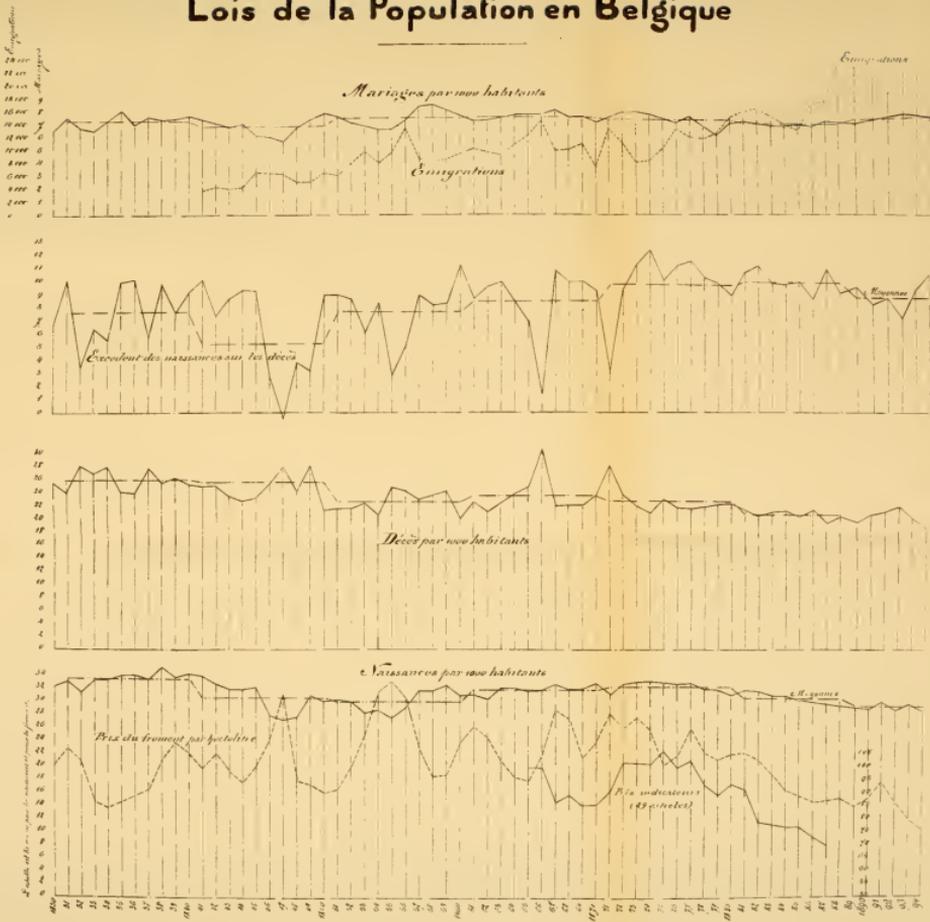
(1) En 1897 et 1898, le prix des draps est donné d'après la valeur déclarée; de là une baisse dans les déclarations et les prix moyens. Si ces prix étaient restés fixés comme dans les années précédentes, les *index numbers* eussent été 60 et 60 au lieu de 56 et 58.





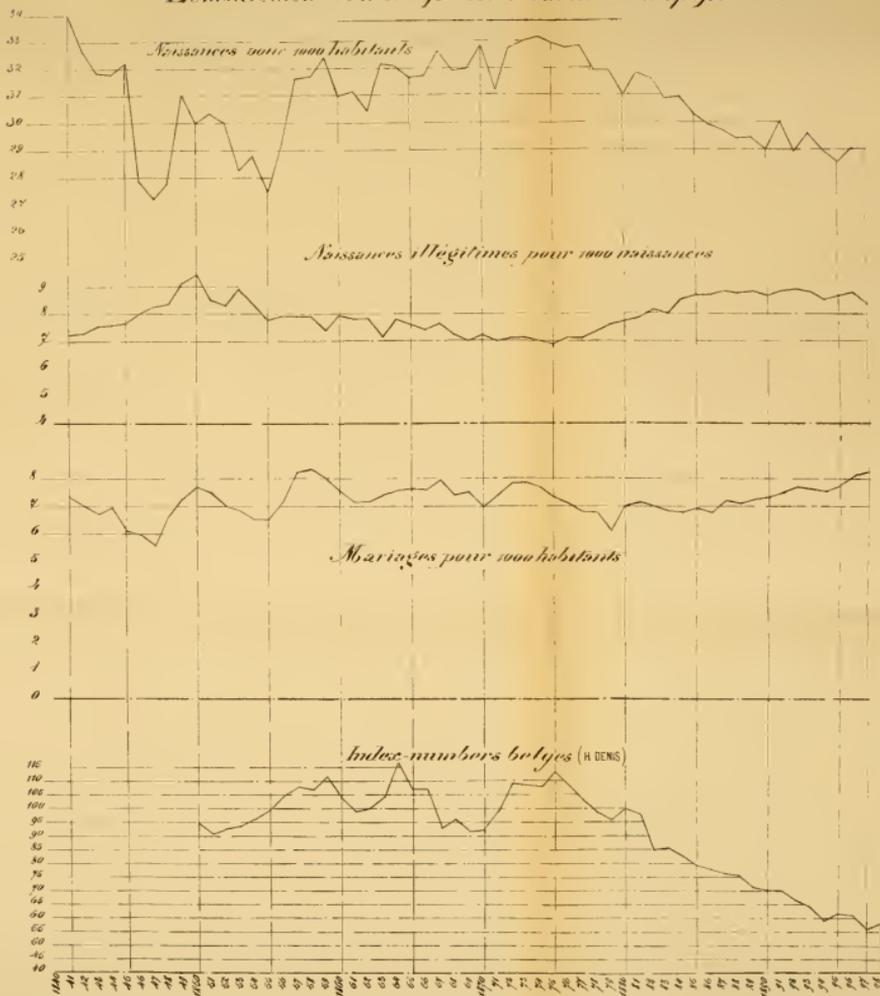


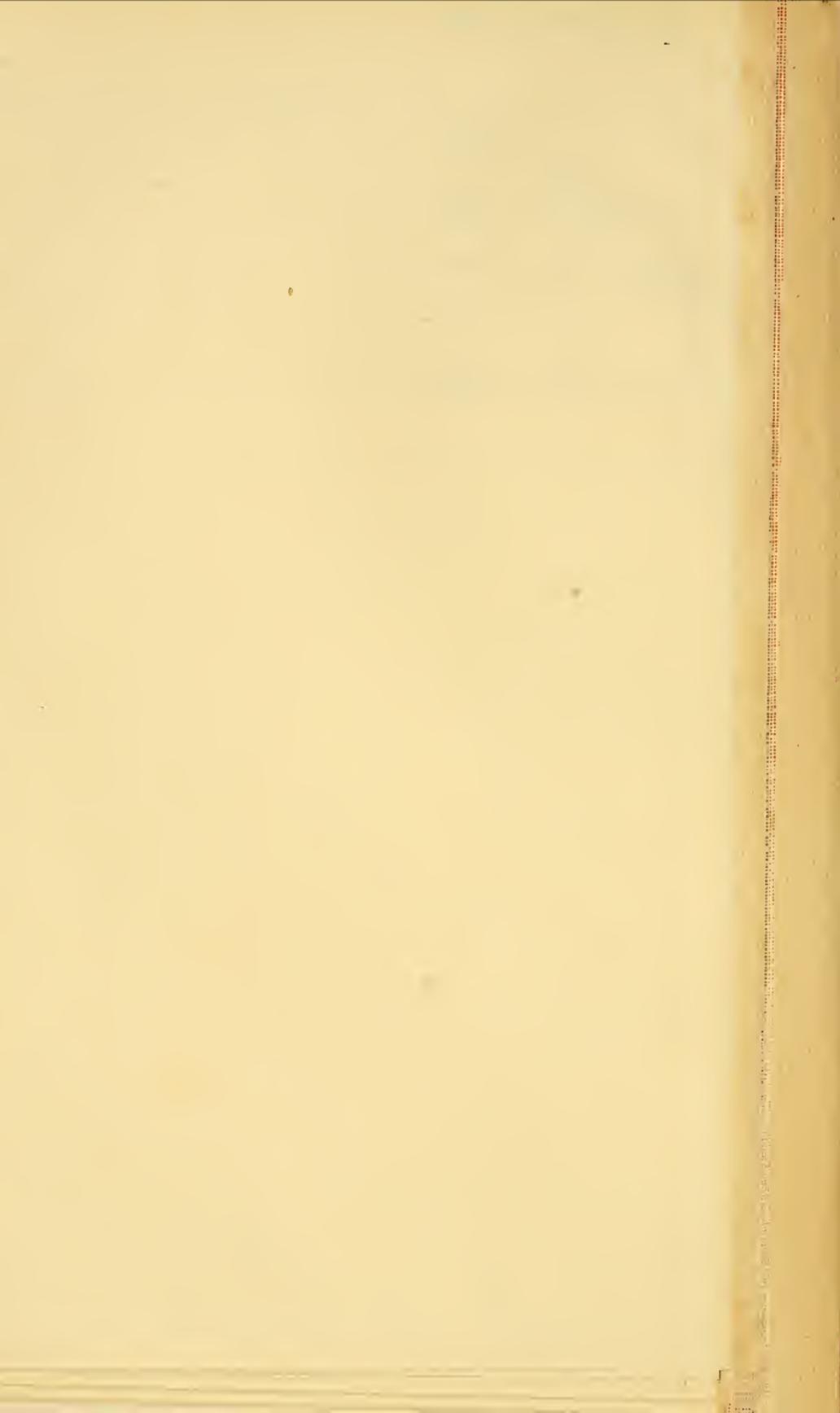
# Lois de la Population en Belgique





# *L'émancipation économique et l'émancipation de la population*





LES  
QUARANTE-DEUX LEÇONS

DE

BOUDDHA

OU

LE KING DES XLII SECTIONS

(SZE-SHI-ERH-TCHANG-KING)

---

Texte Chinois  
avec traduction, introduction et notes

PAR

CH. DE HARLEZ

MEMBRE DE L'ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE

---

Présenté à la Classe des lettres, dans la séance du 9 janvier 1899.

---



## INTRODUCTION

---

Le King <sup>1</sup> (ou Sûtra) des quarante-deux sections est certainement, malgré son peu d'étendue, un des plus dignes d'attention de la littérature bouddhique dans l'empire chinois. Il est remarquable à divers titres. D'abord il a date certaine, selon toute probabilité; les annales chinoises en assignent la composition à l'an 67 de notre ère. On peut donc constater par son témoignage, que telle doctrine, telle idée régnait chez les bouddhistes du Nord à cette époque.

En outre, c'est une œuvre chinoise originale; du moins on n'a pu jusqu'ici découvrir aucun livre sanscrit dont il pourrait être la traduction. Le titre même n'est point dans le genre indou. Enfin, c'est lui qui a servi à l'introduction du bouddhisme en Chine et qui a été le premier instructeur, le premier manuel religieux pour la propagation, en Chine, de la religion de Çâkyamûni, si l'on peut appeler « religion » une doctrine qui fait abstraction de toute divinité.

Les annales chinoises, très exactes en général quand il s'agit de faits historiques, rapportent que notre *King* fut composé par le çramana bouddhiste Kaçyâpa Madanga, amené de l'Inde avec

<sup>1</sup> C'est le terme que les Chinois emploient pour rendre le sanscrit *Sûtra*, ce qui désigne, comme on le sait, les livres rapportant des discours de Bouddha, des sentences du Maître enlacées. Nous employons ce terme parce qu'il est peu probable qu'il y eût un Sûtra de l'espèce.

plusieurs autres par les envoyés de l'empereur Ming-ti (61 P. C.). C'est-à-dire qu'il aurait été rédigé en chinois sous la dictée de cet ascète bouddhique. Celui-ci s'établit en Chine, travailla à la diffusion des doctrines bouddhiques et mourut à Lo-Yang.

Un colophon placé à la suite d'un des textes de notre livre affirme que les savants indous apportèrent avec eux le livre des quarante-deux sections et d'autres des deux écoles, portés sur un cheval blanc.

Mais ce colophon est de composition moderne et ne reflète pas les souvenirs historiques proprement dits, car il reproduit comme faits historiques les légendes qui font remonter le bouddhisme au X<sup>e</sup> siècle avant notre ère.

Quoi qu'il en soit, le *Sze-shi-erh-tchang-King* a traversé tous les siècles, conservé soigneusement dans les bonzeries et regardé constamment comme une œuvre de haute importance un *pen shou* ou livre fondamental. Il n'exista qu'en langue chinoise jusqu'à l'époque de la dynastie mandchoue. Mais l'empereur Kien-Long, dont l'attention avait été attirée sur ce manuel, le fit traduire en mandchou, sous sa direction. Cette faveur lui valut celle d'une version tibétaine que firent deux savants Lhamas aux noms sanscrits de Dhyânâris-Tavyâsa et Subhagaçreya-dhwaja et désignés par le titre inexplicé de *Keb tchou*. A celle-ci vint se joindre une troisième en mongol que composa un docteur du nom de Prajnodayavyâsa de son autorité privée uniquement.

Malheureusement le texte lui-même ne nous est point parvenu dans toute sa pureté originale.

C'est du moins ce qu'en pense le savant tibétisan, M. Léon Feer, et cela avec raison, ce me semble.

Il en existe en effet deux recensions distinctes, toutes deux représentées à la Bibliothèque nationale de Paris par deux exemplaires : l'un contenant le texte chinois seul, l'autre le texte avec les trois versions dont nous venons de parler.

Il paraîtrait même, selon la remarque de M. Feer, que le sinologue anglais M. Beal en avait eu une troisième différente encore des deux citées, comme cela se montre dans sa traduction de certains passages, si nous devons la considérer comme exacte.

« Le King des quarante-deux sections » a été connu en Europe au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, et c'est par lui que les savants occidentaux ont eu les premiers textes bouddhiques authentiques. Mais ces commencements ne furent pas heureux.

Comme le rappelle M. L. Feer, ce fut de Guigne qui le premier la signala à l'attention du monde occidental dans un mémoire présenté à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, le 24 juillet 1753, sous le titre de *Recherches sur les philosophes appelés Samanéens*<sup>1</sup>.

Plus tard, il donna des principaux passages une traduction dans son histoire des Huns<sup>2</sup>, mais cette traduction fut ce que pouvait être l'œuvre d'un homme qui, très savant du reste, attribuait l'opuscule bouddhique aux adeptes d'une des premières sectes du christianisme, toute la doctrine de Gôtama étant peu connue à cette époque.

« Ceux qui jetteront les yeux sur cet ouvrage, dit-il, n'y trouveront qu'un christianisme tel que les hérésiarques des premiers siècles l'enseignaient après y avoir mêlé les idées de

<sup>1</sup> C'est ainsi qu'il rend et comprend le *çramana*, « ascète » de l'Inde.

<sup>2</sup> Voir partie II, pp. 227 et suiv.

Pythagore sur la métempsychose et quelques autres principes puisés dans l'Inde. » (Voir t. II, p. 233.)

Voici, du reste, un spécimen de cette traduction :

Fo demanda à un Samanéen en quoi consistait la vie? Dans le boire et le manger, répondit le Samanéen. Fo lui dit : Vous n'avez pas encore pénétré la loi. Ensuite, se tournant vers un autre auquel il fit la même demande et qui lui répondit que la vie était dans la respiration : Vous connaissez ma loi, dit Fo.

Que le lecteur compare à ceci la traduction de la section, et il sera à même de juger de la chose.

Les grands sinologues de la première moitié de ce siècle, Abel Remusat, Klaproth et Stanislas Julien <sup>1</sup>, signalèrent chacun l'importance de notre Sûtra sans en entreprendre l'interprétation. Celle-ci fut essayée en 1848 par les PP. Lazaristes, Hù et Gabet, et parut dans le *Journal Asiatique*; mais, à les en croire, ce sont le tibétain et le mongol qui en ont fait la base, et leur œuvre est justement caractérisée par L. Feer comme scientifiquement très insuffisante.

A ces essais plus ou moins malheureux succédèrent deux traductions du tibétain, l'une en allemand de A. Schiefmer, présentée à l'Académie des sciences de Saint-Pétersbourg le 9 septembre 1851 <sup>2</sup>, l'autre de L. Feer, publiée dans la collection elzévirienne de M. E. Leroux <sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Pour ceux de nos lecteurs qui désireraient de plus amples détails sur ces divers points, ils les trouveront dans l'excellente introduction de L. Feer, dont nous parlerons plus loin. C'est Stanislas Julien qui a introduit le texte chinois à la Bibliothèque nationale de Paris.

<sup>2</sup> Voir le *Bulletin historique et philosophique*, t. IX, col. 66 à 76 (de l'Académie impériale de Russie).

<sup>3</sup> *Bibliothèque orientale elzévirienne*, t. XXI; E. Leroux, Paris 1878. Le Dhammapada avec introduction et notes par Ferdinand Hù, suivi du

Dans l'entre-temps le sinologue anglais Samuel Beal avait repris le texte chinois et en avait donné, en anglais, deux traductions successives : la première dans le *Journal of the Royal Asiatic Society of Great Britain and Ireland* (1862) et la seconde dans son beau livre intitulé : *A catena of buddhist scriptures* <sup>1</sup>.

Pour apprécier la valeur de ce double travail, il suffit de rappeler que le premier était parsemé de points d'interrogation indiquant les incertitudes de son auteur et son embarras vis-à-vis des obscurités de son texte. Quant au second, il résout en partie ces doutes si nombreux mais d'une manière qui est loin d'être toujours heureuse. On se prend même à croire parfois que le savant anglais traduit un texte d'une recension toute spéciale et qu'il était seul à posséder.

Voici comme exemple la traduction du § 29 :

29) Un homme religieux, banissant les désirs sensuels, doit se regarder comme un chaume prêt à être brûlé quand le grand feu viendra à la fin du Kalpa.

L'homme religieux regardant passions et désirs à cette lumière devra nécessairement les écarter loin de lui.

33) Il y avait un Çraman qui, la nuit, récitait les écritures d'une voix plaintive et rauque, désirant faire pénitence pour la pensée de retourner au péché..., etc. <sup>2</sup>.

Il n'y a pas lieu de s'en étonner. Les termes du texte sont souvent équivoques, et Beal n'avait point pour se guider le

Sûtra en quarante-deux articles, traduit du tibétain avec introduction et notes par L. Feer. Inutile de dire que cet ouvrage est digne de la science de son auteur.

<sup>1</sup> *A Catena of buddhist scriptures from the Chinese*. London, 1871. Tribner a. Paternoster, pp. 190 et ss.

<sup>2</sup> Voir *A Catena of buddhist scriptures*, p. 189.

témoignage des interprètes chinois qui nous est donné par la version mandchoue. Celle-ci, en effet, n'est point l'œuvre d'un particulier éclairé uniquement par sa science privée, mais d'un corps de lettrés choisis et dirigés par le plus lettré d'entre eux l'empereur Kao-tsong-shun ou K'ien-Long lui-même. Ce fait, nous est attesté par le colophon final dont il a été parlé ci-dessus et qui porte ces mots : *Kin ming*.

Cette version mérite donc une confiance, une attention toute particulières, et c'est parce que nos études nous permettent d'y recourir que nous avons cru pouvoir présenter au public une traduction appuyée sur une autorité irrécusable. Du reste, je compte mettre les deux textes sous les yeux de mes lecteurs qui pourront ainsi juger en connaissance de cause.

Le mandchou, il est vrai, ne suit pas toujours le chinois pas à pas, mot à mot, parce qu'il a ses lois de construction particulière; mais celui qui a fréquemment comparé les deux langues n'a pas de peine à deviner ce que doit être en chinois telle ou telle expression d'une tournure idiотique en mandchou et de constater la correspondance. Aussi peut-on considérer la version manchoue comme littérale.

Le court historique que nous venons de retracer fera suffisamment connaître la valeur de ce petit traité que J. Edkins a justement qualifié d'important ouvrage : *A small but important work* <sup>1</sup>; il nous reste à en examiner le texte et son contenu.

Ici d'abord se présente la question de l'authenticité qui sera facilement résolue, puisque personne, ni parmi les lettrés chinois, ni parmi les plus savants sinologues européens, n'a jamais élevé le moindre doute à cet égard.

<sup>1</sup> Voir *Chinese Buddhism*, p. 88.

L. Feer la reconnaît comme nous, mais la qualifie de « relative » parce qu'il n'existe point de livre indou dont ce traité serait la traduction.

Singulière chose que la diversité des points de vue auxquels se placent les différents esprits ; c'est pour moi un motif de considérer cette authenticité comme absolue, puisque le livre que nous avons en mains est bien l'ouvrage original et n'a point passé par le canal, toujours dangereux, d'une traduction.

Que le livre actuel soit en substance celui qui fut répandu en Chine vers l'an 70, c'est ce dont on ne peut douter en présence d'une tradition historique sans défaillance.

Ce fait n'admet pas de discussion, dit Beal, car il est rapporté dans les annales du pays, et un temple a été élevé en souvenir de cet événement dont un récit très étendu se trouve dans un ouvrage bien connu et authentique : *L'histoire des Temples de Lo-Yang*.

Le colophon dont nous avons déjà parlé raconte le fait dans les termes que nous avons rapportés plus haut (voir p. 4). Ce qui suppose un texte sanscrit original mais s'explique cependant aussi par cette simple supposition que ce livre, comme d'autres, est formé d'extraits traduits de divers ouvrages.

L'authenticité du « King des quarante-deux sections » étant assurée, on se demande si le texte est resté intact depuis sa lointaine origine. La négative est certaine pour certains textes, puisqu'il existe deux ou trois revisions qui présentent des variantes d'une certaine valeur.

M. Feer va plus loin encore et juge le tout considérablement altéré et interpolé. La raison de ce jugement est dans le con-

tenu même du livre qui correspondrait assez mal à son titre. En effet, on y retrouve, dit-on, plus que les quarante-deux sections qui figurent au titre ; on en compte quarante-quatre et davantage encore. Il est vrai que pour cela il ne faut pas supposer à chaque nouvelle section l'en-tête général : « Bouddha dit » ce qui n'est peut-être pas nécessaire.

En outre, dans deux ou trois sections, de petits discours de Bouddha sont interrompus par des récits anecdotiques, et dans la seconde on ne trouve point une application directe de la maxime qui les précède.

Il en est ainsi de la section XXX ou de l'histoire de la jeune fille au rendez-vous. En outre, la section XXXIII ne commence pas par la formule sacramentelle : « Bouddha dit ». Cela n'indique-t-il pas un désordre provenant d'un remaniement du texte ?

Il peut en être ainsi, sans doute ; mais, à nos yeux, cette hypothèse n'est nullement nécessaire. En réalité, les termes consacrés : *But yuet* se présentent quarante et une fois comme annonçant une maxime ou une série de sentences. La section XXXIII elle-même ne constitue pas une exception véritable. Elle s'ouvre, en effet, par l'exposé d'un fait qui fournit à Bouddha l'occasion de proférer sa sentence et à l'auteur d'introduire la formule générale. En sorte que celle-ci se trouve partout en tête des sentences et quarante et une fois conformément au titre de l'ouvrage.

Si ces mots se trouvent répétés dans quelques sections, c'est que les auditeurs de Bouddha répliquent ou l'interrogent, en sorte que le *But yuet* n'annonce à cette place qu'une réponse accessoire et nullement un nouveau sujet.

Quant aux faits relatés en deux ou trois endroits, ils ne

sont qu'une application par les faits de la pensée du Maître. Il en est ainsi, même à la section XXX, puisqu'il s'agit en cet endroit de la suppression des désirs et que l'exemple de la jeune fille en indique un motif spécial.

Si donc ces histoires ont pu être ajoutées après coup, cette supposition peut être également écartée. En tout cas elle n'affecte en rien l'authenticité de tout le reste du texte. Elle s'impose, d'ailleurs, d'autant moins que des histoires de ce genre font partie intégrante du texte principal et commencent même plus d'une fois les sections. (Voir section XXXV : *La Tentation*). A la section XII, c'est une question d'un Bhikshu qui amène le petit discours de Bouddha. Il me semble donc qu'en tout cela il n'y a rien qui implique une altération du texte.

Quant à la différence des recensions, elle consiste principalement dans le plus ou moins de brièveté et quelques variétés d'expressions. Ce qui indiquerait, ce me semble, chez l'auteur de la plus courte des deux, une rédaction de mémoire et ne prouverait rien contre l'intégrité de la plus étendue. Cette dernière a encore pour elle cette circonstance qu'elle a été regardée par le corps des lettrés, l'empereur K'ien-Long en tête, comme la principale, comme l'authentique, celle qui méritait la consécration officielle et les honneurs de la traduction. C'est elle qui figure dans les manuscrits tétraglottes chinois, mandchou, tibétain et mongol. C'est elle aussi, naturellement, que nous avons choisie pour en donner l'interprétation à nos lecteurs, préférablement à l'autre, qui n'a que le texte chinois et un texte abrégé. Nous aurons d'autant plus de raison de le faire que pour l'élucidation de ce dernier texte, les versions tartares et surtout la version mandchoue ne nous eussent

servi de rien; c'eût été une source de lumière des plus précieuses entièrement perdue <sup>1</sup>.

Une autre question posée par L. Feer est celle de la provenance du titre de notre Sûtra. Ce titre est-il originaire ou ajouté postérieurement après le remaniement du texte?

Pour moi, je ne saurais douter de son origine toute primitive. Comme je l'ai montré, ce King est divisé en quarante-deux petits discours de Bouddha, et l'on ne saurait trouver une autre base de division. En outre, ce nombre avait quelque chose de traditionnel chez les bouddhistes du Nord. Une légende qui avait couru parmi eux rapporte qu'Indra, le grand dieu des Vedas, vint un jour trouver Bouddha assis sur un rocher et « l'interrogea sur quarante-deux matières. <sup>2</sup> Le sage traça du doigt sur la pierre ses réponses une à une ». <sup>1</sup> Ceci est relaté par le pèlerin bouddhiste Fa-kien, qui visita l'Inde en 399-400 P. C. et nous a laissé de son voyage le mémoire connu sous le nom de *But Koue-ki* ou « Annales des Royaumes bouddhiques », bien connu par les traductions qu'en ont données Abel Remusat, Legge et Beal.

*Fa-kien* affirme que des traces de ces inscriptions existaient encore de son temps. Sur cet emplacement on avait élevé un monastère dont les ruines se voient encore aujourd'hui. Sans doute, ce n'est point notre King qui avait été écrit sur la pierre, mais la coïncidence du nombre permet de croire que le

<sup>1</sup> Il est vrai que d'après M. Beal, sa version aurait été composée par un bonze du nom de Chang-Ka, sous K'ien-Long; mais il nous est très difficile d'ajouter foi à cette assertion que rien ne confirme, dont notre colophon implique la fausseté. D'ailleurs le texte de M. Beal diffère du nôtre, comme l'a remarqué L. Feer lui-même.

<sup>2</sup> *But Koue-ki*, chap. XXXIV, init.

choix du titre de notre livre n'a point été purement arbitraire.

Le contenu du *Sze-shi-erh-tchang King* est loin d'être dans un ordre parfait. Il commence par une mise en scène du genre ordinaire, où nous voyons Bouddha interrogé par des ascètes et répondant à leur demande de résoudre leurs difficultés. Or, cette introduction est plus d'une fois oubliée par la suite pour faire place à d'autres situations. En outre, les sujets sont disposés pêle-mêle et les répétitions sont fréquentes. Ce dernier défaut n'est pas rare dans les livres bouddhiques, mais l'oubli de la mise en scène l'est davantage. L'introduction serait-elle ajoutée à l'ouvrage déjà rédigé? Rien ne nous engage à opiner pour l'affirmative; mais nous sommes sans moyens pour résoudre cette question.

Pour terminer, disons quelques mots des conditions matérielles de notre texte.

C'est un cahier formé de quatre-vingt-deux feuilles carrées, longues et plates, larges de 34 et hautes de 14 centimètres, d'un papier blanc, épais et simple, contrairement aux usages chinois; le texte est xylographié ou comme autographié sur quatre lignes chacune en une ligne différente : tibétain, mandchou, mongol, chinois.

Les caractères chinois et tibétains se suivent sur une ligne horizontale, allant de gauche à droite.

Les mots mandchoux et mongols tracés verticalement se succèdent également en allant vers la droite.

Cela forme en tout 162 pages, parce que les côtés extérieurs des feuillets 1 et 82 sont couverts d'un carton jaune. Le Sūtra en occupe 148 côtés; les huit derniers avec un fragment du 73<sup>e</sup> portent le colophon. Cette édition tétraglotte n'est point une œuvre impériale; elle est due à la générosité d'un riche et zélé bouddhiste du nom de Heng-lin, dont le colophon mentionne

l'acte de piété. Enfin, la première page est ornée de deux figures de Bouddha placées à droite et à gauche.

Ce texte se trouve à la Bibliothèque nationale de Paris ainsi que l'autre recension en chinois seulement. Un autre exemplaire est déposé à la Bibliothèque de Saint-Pétersbourg. Ce sont, avec le mien, les trois seuls qui existent en Europe, à ma connaissance. Je n'entrerai pas dans plus de détails. Ce qui précède suffit amplement au but assigné à ce travail et je dois, hélas! ménager mes forces physiques.

Je ne m'occupe point des textes tibétain et mongol; pour le premier, M. Schiefner et M. L. Feer ont épuisé le sujet et, de plus, ils diffèrent trop du chinois pour servir à son élucidation d'une manière sûre. Le mongol n'est qu'une ombre du tibétain et ne demande point d'explication spéciale <sup>1</sup>.

Il en est autrement du mandchou, qui rend avec une générale exactitude le sens du chinois. C'est pourquoi je l'ai suivi aussi fidèlement que possible, et je compte le publier en transcription à la suite de l'original, si l'état de ma santé me le permet.

Mais l'homme propose et ne dispose pas.

Notons encore que le texte chinois tracé à la main sur le bois est assez imparfait; des caractères tronqués ou en partie effacés font parfois difficulté, mais pas d'une manière insurmontable.

Enfin, je dois noter que les titres des sections n'existent point dans les textes, où tout se suit, sans même aucun signe de ponctuation. Je les ai faits et insérés pour la facilité des lecteurs.

<sup>1</sup> Ajoutons que les notes dont M. Feer a enrichi son excellent petit livre n'ont rien de commun avec les miennes; leurs objets sont tout différents.

---

LES  
QUARANTE-DEUX LEÇONS  
DE  
BOUDDHA  
OU  
LE KING DES XLII SECTIONS

(SZE-SBI-ERU-TCHANG-KING)

---

TRADUCTION

---

LE SÛTRA DES QUARANTE-DEUX ARTICLES  
ÉNONCÉ PAR BOUDDHA.

Hommage respectueux à la vénérabilité des trois joyaux suprêmes (1).

En ce temps-là l'Honoré du monde avait parfait sa loi et excité en lui cette pensée : se détacher des désirs (2), et la contemplation silencieuse (3) était ce qui l'emportait (en lui) (4). Il était parvenu à la grande contemplation (5) ; c'était le moyen d'abattre tous les démons (6). Alors, faisant tourner la roue de la loi, il fit passer tous les êtres vivants au Mergadâva (7). Puis, en faveur de Kâucïnaya (8) et des autres disciples (9), il fit tourner la roue des quatre principes authentiques (10) et apporta témoignage à l'efficacité de la loi (11). Alors que les

Bhikshous lui eurent présenté leurs doutes de vive voix demandant de les résoudre, l'Honoré du monde (12) leur enseigna autoritativement, promulga chaque point en particulier, les expliquant, en dissertant. Alors ceux-ci, joignant les mains (13), acceptant la doctrine et disant « oui » avec respect, reçurent avec soumission ce sublime enseignement. En ce temps-là, l'Honoré du monde leur expliqua le Sûtra de vérité, les quarante-deux maximes.

## SECTION I.

### LE ÇRAMANA ET L'ARHAT.

Bouddha dit : « Se séparer de ses parents, sortir de sa maison, pratiquer la loi, étudiant son cœur en pénétrant jusqu'au fond (14), comprendre la loi du non-agir (15), cela est appelé du nom de Çramana (16).

» Observer constamment les deux cent cinquante commandements et défenses, pratiquer la loi des quatre vérités (17), faire progresser son esprit dans la pureté et le silence, cela fait le parfait *Arhat* ».

## SECTION II.

### LES DEGRÈS DE PERFECTION.

Bouddha dit : « L'Arhat sait circuler en volant, aller en prenant différentes formes, prolonger indéfiniment sa vie, remuer ciel et terre.

» Après vient l'*Anâgamî*. L'Anâgamî ayant achevé ses années, devient esprit et monte au 19<sup>e</sup> ciel (19) où il obtient la qualité d'Arhat. Vient ensuite le *Sakrtâgamî*. Celui-ci s'élève une fois, revient en ce monde une fois et obtient alors d'être Arhat.

» Puis vient le Çrôtâpanna (20), lequel, mort sept fois et revenu sept fois à la vie, obtient l'Arhatat; les désirs, les affections coupées (2) sont comme les quatre membres coupés, on ne peut plus en user. »

### SECTION III.

#### LA VRAIE DOCTRINE.

Bouddha dit : « Quand les Çramanas ont abandonné leurs familles, coupé leurs désirs, abandonné leurs affections, étudié le fond de leur cœur, approfondissant les profondes maximes de Bouddha, et comprenant bien le non-agir de Bouddha, sont sans plus rien tenir à l'intérieur, sans rien chercher à l'extérieur, ils n'ont point le cœur attaché à la loi ni lié à aucune affaire ; sans pensée, sans action, sans recherches, sans désir d'évidence, ne voulant point occuper un siège, mais s'élevant d'eux-mêmes à un haut degré de perfection, c'est ce qu'on appelle la (vraie) doctrine (22). »

### SECTION IV.

#### RÉSUMÉ DE LA LOI.

Bouddha dit : « Pour celui qui, se rasant, rejetant la chevelure et la barbe, se fait Çramana et accepte la loi de Bouddha, renoncer aux biens, aux richesses de ce monde, aller mendier et recevoir la nourriture suffisante pour un repas au milieu du jour, s'endormir une fois sous un arbre et ne le faire une seconde fois en aucun cas, (enfin) tenir les hommes comme ignorants et d'esprit obscurci, c'est là tout (l'objet de) l'attachement et le désir (23). »

### SECTION V.

#### LES DIX PÉCHÉS.

Bouddha dit : « Tous les êtres vivants considèrent dix choses comme bonnes, que l'on doit estimer mauvaises (24). (Quelles sont ces dix?)

Il y en a trois pour le corps, quatre pour la bouche, trois pour l'esprit.

Les trois du corps sont : le vol, le meurtre, l'inconduite.

Les quatre de la bouche sont : semer la discorde en jasant (avoir double langue) (25), calomnier et injurier, mentir, flatter excessivement (26).

Les trois maux de l'esprit sont : l'envie jalouse, la colère et la sottise.

Si l'on ne croit pas aux trois joyaux (27), on estime bien et vrai ce qui est mal et faux (28).

L'Upāsakha qui accomplit les cinq actes (de la loi) (29) sans négligence, sans recul, parvenu à faire les dix choses prescrites, conquiert ainsi toute la doctrine. »

## SECTION VI.

### DE LA CORRECTION DES VICES.

Bouddha dit : « Si un homme qui a tous les vices ne se corrige pas, établi, accumulé dans son cœur, le mal pénètre tout son corps comme l'eau coulant dans la mer se rend d'elle-même profonde et large sans qu'on puisse l'en écarter, l'en séparer; ainsi on a en soi le mal, on connaît les fautes (30). Mais si, corrigeant ses défauts, on embrasse le bien, les fautes disparaissent de jour en jour et après cela on possède la sainte doctrine. »

## SECTION VII.

### RÉTRIBUER LE MAL PAR LE BIEN.

Bouddha dit : « (31) Si un homme ignorant et grossier me tient pour méchant et que, par les quatre actes de la charité venant à son aide, je le sauve (32) et rétribue par le bien le mal qui m'en arrive, alors l'élément du bonheur et de la vertu résidera constamment en moi (33), et celui du mal, les calamités graves retomberont sur lui et y resteront. »

Il y eut des (34) gens grossiers qui, entendant la doctrine de

Bouddha qui fait observer (le précepte de) la grande charité, de rétribuer le mal éprouvé par le bien (35), vinrent se moquer de Bouddha. Mais Bouddha garda le silence et ne répondit pas, prenant en pitié cette (conduite) qui provient (36) de l'ignorance, de la folie et de la grossièreté native.

Quand la moquerie s'arrêta, Bouddha leur demanda : « Maître, quand vous voulez faire une politesse (37) à des hommes qui ne l'acceptent point, qu'en advient-il vraiment en justice (38)? » Ils répondirent : « (ce personnage) la reçoit en retour ».

Bouddha reprit : « Maintenant vous vous moquez de moi, mais cela ne m'affecte point, je n'accepte pas (39) (ne s'attache pas). Vous faites revenir sur vous des calamités pour vos personnes, comme l'écho répond à la voix et l'ombre suit la forme, le corps; à la fin on ne pourra se garder, éviter le malheur. Prenez donc garde de faire le mal. »

## SECTION VIII.

### LE MÉCHANT NE PEUT NUIRE AU SAGE.

Bouddha dit : « Le méchant qui attaque le sage est comme celui qui, regardant le ciel, lui lance un crachat; il ne souille pas le ciel, mais fait revenir la souillure sur lui-même; il est comme un homme qui, par un vent contraire, soulève la poussière contre un autre, ne le souille pas, mais fait retourner la poussière sur lui-même; ainsi le (méchant) ne peut nuire au sage (40), le malheur le perdra lui-même (et lui seul). »

## SECTION IX.

### LA CHARITÉ ET SA RÉCOMPENSE.

Bouddha dit : « Que tout homme qui pratique la doctrine s'applique entièrement à (acquérir) une charité très étendue. Qu'il donne largement en témoignant de la compassion. Il n'y

a pas de vertu supérieure à la générosité. S'il tient son esprit en garde et pratique la doctrine, (sa) félicité sera immense.

Si, favorisant la doctrine en faisant paraître la loi qui prescrit la générosité pour l'homme, il en est heureux et joyeux, il obtiendra la récompense essentielle (41) de la félicité. »

On lui demanda : « cette félicité ne peut pas être diminuée (42), n'est-ce pas ? »

Bouddha dit : « Il en est de cela comme du nombre quant au feu d'un flambeau. Si onze cents personnes viennent y prendre chacune du feu et vont cuire des aliments ou dissiper les ténèbres, ce feu reste comme il était auparavant ; la félicité est dans le même cas. »

## SECTION X.

### MÉRITE DE LA CHARITÉ ESTIMÉ D'APRÈS SON OBJET.

Bouddha dit : « Nourrir cent hommes ordinaires ne vaut pas nourrir un seul homme vertueux (44). Donner de la nourriture à mille vertueux ne vaut pas en donner à un seul qui observe les cinq défenses (45). Donner des aliments à dix mille hommes observant les cinq défenses ne vaut pas en donner à un Çrôtapanna (46). Donner de la nourriture à un million de Çrôtapanna ne vaut pas en donner à un seul Sakritâgamî. Nourrir dix millions (47) de Sakritâgamî ne vaut pas nourrir un seul Anâgamî. Nourrir cent mille (48) Anâgamî ne vaut pas nourrir un seul *Arhat* ; nourrir un million d'*Arhat* ne vaut pas nourrir un seul Pratyekabouddha (49) ; enfin, nourrir dix millions de Pratyekabouddhas ne vaut pas nourrir un seul Bouddha.

Quand on étudie et cherche Bouddha avec zèle, on désire sauver (50) tous les êtres vivants.

Donner à manger (51) à un homme de bien, c'est une bonne fortune immense, profonde, importante.

Pour tout homme, servir le ciel, la terre et les esprits, ne

vaut pas garder la piété filiale à l'égard de ses deux parents. Les deux parents sont les esprits supérieurs. »

## SECTION XI.

### LES DIX CHOSES DIFFICILES.

Bouddha dit : « Le monde a dix choses difficiles :

- 1° Être pauvre, en détresse et répandre ses dons (52);
- 2° Être riche, élevé en rang et étudier la bonne doctrine (53);
- 3° Couper, détruire ses forces vitales et ne point mourir (54);
- 4° Recevoir les Sûtras de Bouddha et les observer;
- 5° Vivre convenablement dans un temps où paraît Bouddha (55);
- 6° Supporter (l'impression de) la beauté extérieure et réprimer (couper) ses désirs;
- 7° Voir un objet aimé et ne point le rechercher;
- 8° Posséder la force et ne point y recourir;
- 9° Quelqu'un vous outrageant ne point entrer en colère;
- 10° Étant apte pour une affaire, n'y point mettre son cœur;
- 11° Après une vaste étude même, avoir largement approfondi;
- 12° Ne point estimer légèrement ce qu'on n'a point encore étudié;
- 13° Arrêter, éteindre l'orgueil personnel;
- 14° Réunir en soi la vertu, la science, l'intelligence (57);
- 15° Voyant, connaissant la nature (58), étudier la loi;
- 16° Correspondre, tendre à sa fin et ne point s'ébranler;
- 17° Avec un vertueux détachement former un plan sage;
- 18° Transformer, corriger les hommes en suivant l'ordre naturel du changement;
- 19° Un cœur agissant selon l'ordre, la mesure, le calme parfait;
- 20° Ne point soutenir obstinément le pour et le contre. »

## SECTION XII.

## LA CONNAISSANCE DES VIES ANTÉRIEURES.

Un gramana ayant un jour demandé à Bouddha comment on peut arriver à posséder la loi (59) et comment on connaît les existences diverses (antérieures), Bouddha répondit :

« La loi est sans forme apparente ; la connaître (seulement) est sans utilité ; l'essentiel est de la pratiquer en restant maître de sa volonté.

C'est comme quand on frotte un miroir que les taches disparaissent, que le brillant demeure. On peut alors voir sa propre forme (de même). Si l'on retranche ses affects et garde le vide (intérieur), on verra la vérité de la doctrine et l'on connaîtra les existences antérieures. »

## SECTION XIII.

## L'HOMME BON ET ÉCLAIRÉ.

Bouddha dit : « Quel est celui qui est vraiment bon ? C'est celui-là seul qui pratique la loi. — Quel est celui qui est d'une bonté toute supérieure ? (C'est celui dont) la volonté est d'accord avec la loi. — Qui est doué d'une grande force ? C'est celui qui reste très ferme en supportant la honte (60).

En qui la supporte il n'y a point de mal (61) ; c'est pourquoi il est honoré des hommes.

Qui est grandement éclairé ? C'est le cœur dont les souillures sont effacées, les mauvaises actions éteintes, intérieurement pur et calme, sans tache aucune, bien qu'il ne soit pas tel que dès avant l'existence du ciel et de la terre jusqu'aujourd'hui il ne soit rien dans les dix régions du monde (62) qu'il n'ait vu (cependant) il en arrive à ce qu'il n'y ait rien qu'il ne sache, qu'il ne voie, qu'il n'entende. Celui qui en arrive à connaître tout et chaque chose (63) peut bien être qualifié d'éclairé. »

## SECTION XIV.

## LES PASSIONS, LEUR EFFET, LEUR CORRECTION.

Bouddha dit : « Ceux qui chérissent leurs affections, leurs désirs, ne voient pas (la vérité de) la loi, sont comme une eau trouble dans laquelle on a mis les cinq éléments des cinq couleurs ; si une force puissante vient les mélanger, tous les hommes réunis s'approchant du bord, ne pourront y voir leur image, leur ombre. (Ainsi) les désirs, les affections se mêlent (à l'intelligence, et la troublent). Au sein du cœur ils produisent de la boue et l'on ne peut plus voir les principes. Mais si peu à peu on s'en débarrasse et se repent, si on revient à la sagesse, à l'intelligence, de même que l'eau devient claire, les immondices sont rejetées, si la pureté, le calme (du cœur) sont (rétablis) sans aucune tache, alors on peut voir sa forme (sa nature) (64).

Si l'on place un feu violent sous un vase, que l'eau contenue dans ce réceptacle bouillisse et jaillisse et qu'on le recouvre (alors) d'un linge, tous les êtres vivants qui viendront s'y mirer ne pourront voir leur forme, leur ombre.

Au sein du cœur, originairement il y a trois venins (65) qui en jaillissent et le troublent à l'intérieur et cinq qui le couvrent et l'obscurcissent extérieurement et qui finalement sont cause qu'il ne voit plus (les principes de) la doctrine.

Lorsque le mal, qui est la souillure du cœur, en est vidé, alors on sait (66) d'où vient l'esprit, l'intelligence (67), ce qui produit la vie et la mort et (comment c'est) dans toutes les terres des royaumes bouddhiques (68) que se trouvent la vraie doctrine et la vertu. »

## SECTION XV.

## LA LOI COMPARÉE A UNE LUMIÈRE.

Bouddha dit : « Ceux qui pratiquent la bonne doctrine sont comme des gens qui tiennent en main un flambeau allumé (69).

S'ils entrent dans une place obscure, ses ténèbres se dissipent et il (y) fait clair.

Si, s'appliquant à étudier la doctrine, on connaît les principes de justice (70), la grossièreté, l'intelligence se dissipent et il n'est plus rien qui ne soit compris. »

## SECTION XVI.

### LA PENSÉE DE BOUDDHA.

Bouddha dit : « A quoi pensé-je? Je pense à la doctrine. Qu'est-ce que je pratique? La doctrine. De quoi parlé-je? De la doctrine. Pensant aux doctrines certaines, je ne les oublie pas un instant. »

## SECTION XVII.

### RIEN N'EST PERMANENT.

Bouddha dit : « Regardant le ciel et la terre, pensez qu'ils ne sont point permanents.

Regardant les monts et les fleuves, souvenez-vous qu'ils ne sont pas perpétuels (71).

Voyant la florescence, l'éclat des formes extérieures de tous les êtres, songez qu'ils ne sont point durables.

Tenant ainsi son esprit occupé, acquérir la doctrine sera chose prompte et facile. »

## SECTION XVIII.

### PRATIQUE DE LA LOI; SA RÉCOMPENSE.

Bouddha dit : « Si en un jour on pratique les principes éternels, on médite la doctrine et la pratique, on acquerra la racine de la foi et le bonheur de cet homme sera sans limite. »

## SECTION XIX.

### LES ÊTRES N'ONT PAS D'INDIVIDUALITÉ.

Bouddha dit : « Si l'on se considère soi-même et réfléchit aux quatre éléments inclus en notre être (72), (on trouvera que) chacun a bien un nom pour soi, mais qu'ils sont sans égoïté. Le moi subsiste un instant mais ne dure pas ; son action est comme magique, comme une apparence fantastique. »

## SECTION XX.

### VANITÉ DE LA RENOMMÉE.

Bouddha dit : « L'homme qui, suivant ses passions, cherche une renommée brillante, est comme un parfum brûlant. Lorsque tous ont senti cette odeur, la plante par la brûlure du parfum (le parfum brûlé) est brûlée et détruite par elle-même.

L'insensé qui désire la louange, la renommée près de la classe populaire et ne garde point les vrais principes de la loi, le malheur qui le met en danger par sa renommée même et le repentir lui resteront seuls plus tard (73). »

## SECTION XXI.

### DANGERS DE LA RICHESSE ET DE LA BEAUTÉ.

Bouddha dit : « La richesse et la beauté sont pour l'homme ce qu'est pour l'enfant le désir de goûter le miel (resté sur) un couteau tranchant. Il en a à peine goûté une fois la douceur, qu'il ressent la douleur de la langue coupée.

## SECTION XXII.

### LE MAL DES AFFECTIONS.

Bouddha dit : « Le mal de l'homme attaché à son épouse, à ses enfants, ses richesses, sa maison est plus grand que celui

de la prison, des fers, des menottes, des colliers de fer. Pour la prison il y a parfois une complète amnistie. Pour ce qui est de l'affection, la passion de l'épouse et des enfants comme on s'y livre de plein cœur, bien qu'il y ait là autant de danger que (devant) la gueule d'un tigre, cette faute est sans rémission. »

### SECTION XXIII.

#### SOURCE PRINCIPALE DES PASSIONS.

Bouddha dit : « La passion, l'affection n'a rien au-dessus de la beauté des formes (74). C'est elle qui forme le désir. Sa plus grande force même est à l'intérieur (75). Par bonheur il n'y en a pas deux pareilles; s'il y en avait deux, le peuple du monde entier ne pourrait plus pratiquer la loi. »

### SECTION XXIV.

#### DANGERS DES PASSIONS.

Bouddha dit : « La passion est pour l'homme comme de tenir un flambeau allumé en marchant contre le vent. Si cet insensé n'abandonne pas son flambeau, il aura la douleur de se brûler la main. Quand le poison de la luxure, de la colère et de la grossièreté est dans le cœur d'un homme et qu'il n'est point tôt rejeté par l'efficacité de la loi, son malheur est plein de dangers; (il est) comme un insensé qui veut prendre un flambeau et se brûle la main. »

### SECTION XXV.

#### TENTATION DE BOUDDHA.

En ce temps il y eut un esprit céleste qui présenta une nymphe à Bouddha pour éprouver son esprit et voir (la valeur de) sa doctrine (76) Bouddha lui dit. « Sac de cuir (77) impur; amas de souillures, pourquoi viens-tu vers moi? Tu peux

séduire le vulgaire, mais tu ébranlerais difficilement les six principes (78). Vas-t'en ! je n'use point de toi. » L'esprit céleste eut d'autant plus de respect pour Bouddha et lui demanda le sens de sa doctrine. Bouddha lui en donna l'explication et lui fit acquérir le degré de Çrotapanna.

## SECTION XXVI.

### COMMENT ON DOIT SUIVRE LES PRINCIPES.

Bouddha dit : « Celui qui pratique la loi est comme un bois (flottant) dans l'eau. Si le courant est droit, il n'est porté ni contre les récifs de gauche, ni contre ceux de droite. S'il ne peut être saisi par les hommes ni repoussé par les esprits, ni arrêté par un courant contraire et n'y est point détruit, j'ai l'assurance qu'il ira à la mer.

Les hommes doivent se laisser entraîner par la doctrine et non par leurs passions ; ni se laisser tromper par tout genre de mal. S'ils y progressent soigneusement et sans hésitation, sans doute, j'ai la confiance qu'ils acquerront la doctrine (79). »

## SECTION XXVI.

### NE POINT S'ATTACHER A SA PENSÉE NI A LA BEAUTÉ.

Bouddha dit : « Ascètes, prenez garde ! Ne vous fiez pas à votre esprit (80). Vous ne pouvez vous y fier en définitive. Prenez garde, ne vous attachez pas à la beauté extérieure ; si vous vous y attachez, des maux en proviendront. (C'est seulement) quand vous aurez acquis la condition d'Arhat que vous pourrez vous fier à votre esprit (81). »

## SECTION XXVIII.

### CONDUITE A TENIR A L'ÉGARD DES FEMMES.

Bouddha dit aux ascètes : « Prenez garde, ne regardez pas une femme ; si vous en voyez une, faites comme si vous ne la

voyiez pas (82). Prenez garde de lui parler. Que celui qui lui parle contienne son cœur et règle bien ses actes. Qu'il se dise : Je suis un ascète résidant dans ce monde corrompu ; je dois, comme un lotus, ne point me souiller de la boue.

Une vieille femme, regardez-la comme une mère ; une femme d'un âge mûr comme une tante ; une jeune comme une sœur ; à un enfant (83) même témoignez du respect par votre politesse.

Si vous venez à penser d'autres choses, mauvaises, réfléchissez bien, considérez-vous, regardez-vous de la tête aux pieds, voyez comment ce corps est intérieurement ; ce n'est que tout mal et saleté, dépôt de tous les éléments impurs ; ainsi vous délivrerez votre esprit (de ces pensées) (84). »

## SECTION XXIX.

### ON DOIT REPOUSSER LES ATTRAITS DU PLAISIR.

Bouddha dit : « Celui qui pratique la loi et renonce à ses passions doit être comme une herbe qui voit un grand feu qui vient la détruire (85). Ainsi celui qui fait effort pour posséder la doctrine, voyant ses passions surgir, doit les repousser au loin. »

## SECTION XXX.

### COMMENT ON DOIT DÉTRUIRE LES PASSIONS.

Bouddha dit : « Un homme possédé de l'angoisse provenant de ce que ses mauvaises passions ne s'arrêtent point, se presait sur le tranchant d'une hache pour se couper le membre viril (86). » Bouddha lui dit : « Le couper cela est moins bien que de se couper le cœur. Le cœur est le principe d'action (87) (des passions). Si l'on arrête ce principe, tout ce qui en provient s'arrête et finit. Si le cœur pervers ne cesse pas son

action, à quoi sert-il de se couper le principe génital? » En cet instant notre homme mourut.

Bouddha dit alors : « Les grossiers, pervers, (renversés) de ce monde sont semblables à cet insensé. »

Il y avait une jeune fille corrompue qui était convenue d'un rendez-vous avec un homme. Le moment arrivé, l'homme ne vint point. La jeune fille dit alors : « Désir, je connais ta racine. Tu nais de ce que l'esprit pense et considère (88). Je ne te considérerai plus, ainsi tu ne naîtras plus en moi. »

Bouddha, passant par là, l'entendit et, s'adressant aux ascètes, il dit : « Cette sentence est une composition de Kâçyapa Bouddha répandue parmi le vulgaire (89). »

### SECTION XXXI.

#### SANS AFFECTION POINT DE CRAINTE.

Bouddha dit : « O homme! de la passion, du désir naît l'anxiété et de l'anxiété naît la crainte. Sans affection il n'y a pas de peine et sans peine pas de crainte. »

### SECTION XXXII.

#### LA LUTTE CONTRE LES PASSIONS.

Bouddha dit : « Celui qui pratique la loi est comme l'homme qui seul en combat dix-mille autres. Il ceint sa cuirasse, prend ses armes et sort de sa porte désireux du combat, puis son cœur faiblit, il prend peur, recule précipitamment, ou bien, à mi-chemin, s'en retourne; ou il résiste, combat et meurt; ou enfin il remporte une grande victoire, rentre en son pays et s'élève à un haut rang. »

L'homme qui peut, en tenant son cœur ferme, progresser avec soin et ardeur, ne point se laisser ébranler par le langage des gens grossiers, rebelles au bien, sans intelligence, sait ainsi, son désir étant éteint et ses mauvais penchants épuisés, acquérir la vraie doctrine.

## SECTION XXXIII.

## L'ASCÈTE QUI REGRETTE LE MONDE.

Il y avait un ascète qui lisait, la nuit, les Sûtras d'un ton triste et précipité; en son désir regrettant (sa résolution), il pensait à retourner au monde. Bouddha l'appela et lui demanda : Quand vous étiez en votre maison, à quelle pratique vous étiez-vous formé?

L'ascète répondit : « Je jouais constamment du Kin (91). » Bouddha reprit : « Quand une corde est détendue, qu'en est-il? Elle ne résonne pas. Quand elle est forcée? Le son est coupé violemment (92). Si la corde détendue ou forcée vient (à être mise) au terme moyen, qu'arrivera-t-il? Tous les sons seront égaux et en harmonie. »

Bouddha dit alors à l'ascète : « Il en est ainsi de celui qui étudie la doctrine. S'il contient son cœur, établit l'harmonie et progresse ainsi, il pourra acquérir la loi (92). »

## SECTION XXXIV.

## LA PRATIQUE DE LA LOI SEMBLABLE A LA FONTE DU MÉTAL.

Bouddha dit : « L'homme qui pratique la loi est comme celui qui fond un métal; peu à peu en le laissant couler, il en fait tomber les scories et fait un instrument parfait (93). Ainsi celui qui volontiers étudie la loi, peu à peu secoue les impuretés de son cœur, et, plein de vigilance, il avance dans la pratique de la loi. Autrement son corps s'alourdit et, en ce cas, son esprit s'arrête et, de là, il recule moralement en sa conduite. Cela étant, il commet des fautes. »

## SECTION XXXV.

## NUL N'EST SANS PEINE.

Bouddha dit : « Celui qui pratique la loi a des peines; celui qui ne la pratique pas en a également. Depuis la naissance jusqu'à la vieillesse, de la vieillesse à la maladie, de la

maladie à la mort, les peines de l'homme sont sans limites. Si, son cœur s'en irritant, il accumule les fautes, en vie ou mourant, il ne cessera de redire ses douleurs et ses peines. »

## SECTION XXXVI.

### LES HUIT CHOSES DIFFICILES.

Bouddha dit : « Il est difficile à l'homme ayant acquis l'être humain, d'éviter les trois mauvaises voies (94). »

Ayant obtenu l'être humain, éviter d'être femme et devenir homme est difficile.

Cela obtenu, il est difficile d'avoir ses six sens (95) complets et parfaits.

Si même on les a, il est difficile de naître au Royaume du Milieu (96).

Habitant même le Royaume du Milieu, il est difficile d'observer, de pratiquer la loi de Bouddha.

Si même on l'observe, il est difficile d'y rencontrer un prince qui la possède.

Si même on a un tel prince, il est difficile, rare de naître dans une famille de Bodhisattiva (97).

Y fut-on même né, croire de cœur aux trois Joyaux et vivre en un âge de Bouddha est chose difficile.

## SECTION XXXVII.

### DURÉE DE LA VIE HUMAINE.

Bouddha demanda à des ascètes : « En quel espace de temps est comprise la vie de l'homme ? » Ils répondirent dans l'espace de quelques jours. Bouddha répliqua : « Vous n'êtes pas capables de pratiquer la doctrine. » Puis il posa la même question à l'un d'entre eux. Celui-ci répondit : « En l'espace d'un repas. » Allez, dit Bouddha, vous êtes également incapable. Là-dessus il répéta la même question, et un autre ascète lui

répondit : « En l'espace d'une aspiration et d'une respiration. »  
« C'est bien, dit Bouddha, de vous on peut dire que vous savez  
pratiquer ma doctrine (98). »

### SECTION XXXVIII.

#### QUI POSSÈDE VRAIMENT LA LOI.

Bouddha dit : « Si mes disciples éloignés de moi de plusieurs milliers de lis, méditent mes avertissements, ils acquerront la doctrine. Si, restant à mes côtés, leur esprit reste attaché au mal, ils ne la posséderont jamais. La vraie possession est dans la pratique. Être près (du maître) et ne point pratiquer, quel avantage y a-t-il en cela, une fois en mille? »

### SECTION XXXIX.

#### SUAVITÉ DE LA LOI BOUDDHIQUE.

Bouddha dit : « L'homme qui pratique la loi est comme celui qui mange du miel (où) tout est doux au dedans et au dehors. Il en est ainsi de mes Soutras. Leurs principes sont tous d'un goût exquis; qui les pratique acquiert la doctrine. »

### SECTION XL.

#### MOYEN D'ACQUÉRIR LA VRAIE DOCTRINE.

Bouddha dit : « Celui qui, pratiquant la doctrine, peut extirper la racine des passions, des désirs, ressemble à cet homme qui prendrait et ferait tomber des perles suspendues (99), les jetant ainsi une à une; quand il aura fini et que tous ses vices auront cessé, il acquerra la doctrine. »

### SECTION XLI.

#### COMPARAISON DU BOEUF CHARGÉ.

Bouddha dit : « Tous les ascètes qui pratiquent la loi doivent être comme un bœuf qui, portant un fardeau sur son dos, marche dans un borbier profond et n'ose point regarder à

droite ni à gauche, mais va désireux de quitter ce borbier pour se reposer. Ainsi l'ascète, voyant ses passions infectées de cette boue, ayant affermi son cœur et pensant à la doctrine, peut se délivrer de tous ces maux. »

## SECTION XLII.

### LA VRAIE NATURE DES BIENS TERRESTRES ET SPIRITUELS.

Bouddha dit : « Pour moi, je considère la dignité des rois et des princes comme un atome de poussière ; le précieux de l'or et des bijoux, comme la pierre et la poterie ; les habits de soie, les tissus précieux, comme la toile de chanvre ; (le laps de temps) du grand millénaire, comme un grain de sénevé ; l'eau des quatre mers, comme l'huile qui oint les pieds ; les artifices habiles, comme un radeau amas de pierreries ; *l'anut-tamayàna* (100) comme de l'or et de la soie vus en rêve ; la loi de Bouddha désirée, comme une fleur (191) aperçue devant moi ; la *samadhi* recherchée, comme une colonne du Sumerou (102), celle du Nirvâna, comme une veille de jour et de nuit (103) ; je considère la perversité et la rectitude (104), comme la danse des six nagas (105) ; l'égalité d'esprit, le calme, comme une surface plane ; l'élévation et la transformation (106), comme l'arbre des quatre saisons.

Tous les ascètes qui avaient entendu ce discours de Bouddha en eurent grande joie, l'acceptèrent et pratiquèrent (sa doctrine). »



## NOTES

---

(1) Le *triratna* bien connu : Bouddha, la loi et la communauté bouddhique, les trois objets de la profession de foi des néophytes. L'auteur chinois, pour témoigner plus de respect, emploie ici deux termes différents désignant également les *ratna* : *pao* ou joyau et *tsun*, vénérable; ce qui ne se fait pas en sanscrit.

(2) Le système de sa doctrine était achevé et l'illuminé en pratiquait les deux actes principaux, la suppression de toute tendance du cœur vers l'extérieur, de tout mouvement passionné et l'application de l'esprit, sans réflexion ni pensée particulière. Il s'agit ici des *affects* ordinaires à l'homme et non encore de ce désir de l'existence qui survit à l'homme défunt et devient la cause de nouvelles existences. La suite le prouvera clairement.

(3) Le mandchou a *diyan* transcription de *dhyâna* « contemplation sans pensée », mais les deux mots chinois correspondants n'indiquent qu'un silence absolu (intérieur). Il y en a quatre degrés : 1° la joie du détachement des sens; 2° le calme exempt de toute réflexion; 3° satisfaction goûtée dans ce vide; 4° exemption de tout sentiment de satisfaction, vide complet conduisant à la *samâdhi*.

(4) Litt. Cela suprêmement était dominant. *Mandchou* : la *dhyâna* l'emportant était extrêmement supérieure, ou : obtenir la *dhyâna* était, etc.

(5) En mandchou : s'étant établi dans la grande *Samdi*. CH. la contemplation fixe *Shanting*, ce qui pourrait être aussi un mode de transcription de *Samâdhi*, choisi à cause du sens. Le *Samâdhi* (la méditation qui concentre les facultés (*sam*), est la condition de l'esprit qui s'est dépouillé de toute image, de toute idée ou impression et reste inerte dans le vide en une sorte d'extase inerte. Elle s'acquiert par l'exercice d'un vide toujours plus grand en quatre degrés.

(6) On serait tenté de traduire le chinois : il abattit toutes les doctrines des démons. Mais le mandchou indique autre chose pour *tao*. — *Dahabuc ombi* signifie : il devait (pouvait) soumettre. *Tao* serait donc ici pour les chinois « il était de règle, il devait se faire que... »

*Ma* est bien le mot qui désigne aussi le *Mâra*, le démon tentateur de la légende; mais, précédé de la marque du pluriel, il signifie « tous les démons. » Le *M.* a aussi *ari* démons.

(7) *Caksra*, roue ou disque à rayon, symbole de la puissance. Ici c'est la propagation qui fait pratiquer la loi.

(8) « Le jardin du cerf. » De même en mandchou, *CH.* « dans le pré désert du cerf ». *Lu yai ynuen*. C'est un lieu réel et mythique, un endroit où Gotama, dit on, se retirait fréquemment et que la légende a transformé en une sorte de paradis. Il est situé au nord-est de Bénarès et s'appelle aujourd'hui Sirnatch. On voit ici une couche de légendes qui s'éloigne des idées primitives. Bouddha n'avait certainement pas parlé de cela.

(9) Appelé *Ajnâta Kâundinya*. Nom transcrit. Ce personnage est donné comme prince de Magadha; il fut l'un des premiers disciples de Gotama et reçut de lui le nom d'*Ajnâta* « inconnu ». On l'identifie avec *Kâlirâja* qui régna au Magadha plusieurs siècles auparavant et fut célèbre par sa cruauté. Converti par la vue d'un Rishi souffrant des tortures sans faiblir, il reçut l'assurance qu'il renaîtrait un jour et serait disciple de Bouddha; mais ceci est probablement postérieur à notre livre. — Le mandchou a *Ajnyada K'unjinaya*, transcription.

(10) Les principes fondamentaux du bouddhisme : 1° L'inévitabilité de la douleur résultant des conditions, même de l'existence; 2° les désirs, spécialement celui de l'existence, cause de cette douleur et des renaissances. Ce désir survit à l'homme et réunit les éléments d'un nouvel être; 3° l'extinction des désirs, l'extirpation des désirs, condition de la cessation des maux de l'existence; 4° la vie ascétique, la noble voie (*ârya marga*), unique moyen de salut.

(11) *M.* Il pensa : que je certifie l'efficacité de la loi. *CH.* Litt. le fruit de la loi, le sanscrit *dharmaphalan*.

(12) *Lôkajyeshtha*, *Shi-tsun*, *M.* *Jalan i wesihun*.

(13) *L'anjali* indou; mains jointes, à plat devant la poitrine

(14) *Pen*, la racine, d'où naissent toutes les tendances et affections. C'est un terme plus chinois que bouddhique et très usité des confuséens. *M.* « connaissant à fond le cœur fondamental ».

(15) *Wu Wei* est exactement le terme taoïque, l'expression du *Tao-king* désignant la perfection de l'acte humain ; mais le sens n'est pas le même. Chez Lao-tze c'est l'absence d'empressement, de désir d'agir plus que de nécessité. Ici c'est l'absence de tout acte extérieur et intérieur, la contemplation inerte. M « sans action ».

(16) Bouddha énumère ici les divers degrés de vertu et de condition que peut atteindre le bouddhiste. C'est d'abord le *Çramana* ou l'ascète peinant et pénitent qui est entré dans la voie de la délivrance et de la perfection ; le simple fidèle ne peut y entrer, mais seulement obtenir des existences ultérieures dans d'heureuses conditions. Le chinois transcrit *Shamen* et le M. *Sarman* ; ce dernier mode prouve que le *Saman* ou « prêtre mandchou » ne tire pas son nom du *Çramana* avec lequel il n'a aucun rapport.

(17) 250 préceptes, avertissements. Le tibétain a 253. Ce sont les conditions de la délivrance finale des renaissances, les obligations et défenses faites aux *Çramanas*. On les trouve au *Pratimoksha Sûtra* (Pali : *patimokkha sutta*) qui se lit encore fréquemment dans les bonzeries. Il n'est pas besoin de dire que nous ne pouvons énumérer ces nombreuses règles.

(18) Suivent ici, en ordre progressif, les quatre stages de la vie du bouddhiste, envisagés au point de vue de la métempsychose. C'est d'abord le plus élevé, l'*Arhat* (ou *arhan*) « le digne, le méritant », délivré de toute renaissance parce qu'il en a tari en lui la source en étouffant toutes les tendances imparfaites, toute égoïté, il est exempt de tout vice, de toute erreur, et à le cœur plein de compassion pour tous les êtres. Les livres bouddhiques sont pleins des descriptions les plus pompeuses de l'état de gloire et de bonheur de l'*Arhat*. Il est assez difficile de comprendre ce qu'est l'état de ces parfaits. Ils ont vaincu l'existence, ils sont éteints dans le Nirwàna comme une lampe et cependant ils existent encore. D'après notre livre, ils ont une existence céleste et se transforment à volonté.

Avant d'être *Arhat* il faut avoir été *anâgamî*, c'est-à-dire qui ne revient plus à l'existence mondiale, mais passera à l'état d'*Arhat*. Avant cela encore il doit être *Sakrtâgamî*, c'est-à-dire assez proche de la perfection pour ne plus revenir qu'une seule fois à l'état d'*anâgamî* (Sakrt = une fois).

(19) Ces dix-neuf cieus sont superposés ; ils ont chacun leurs régents et les conditions d'existence variant de l'une à l'autre, ainsi que le nombre d'années que l'on y vit et qui se comptent par milliers et millions. — Voir mon *Vocabulaire bouddhique*.

(20) L'existence avec ses successions est représentée comme un courant qui entraîne dans ses vagues. Le *Çrotâpanna* est celui qui y est entré

et entraîné. Mais ici ce mot a un sens spécial; le courant est celui de la voie des saints (*Sheng hing*, en chinois) et dénote une certaine perfection. Le nombre des renaissances est fixé à sept. — Tous ces noms sont simplement transcrits en chinois et mandchou.

(21) Réflexion, principe général indiquant la source, le moyen de perfectionnement qui conduit à l'arhatat et termine ainsi le sujet.

(23) Ou « la loi », *tao* en chinois. Le mandchou *doro* « loi, règle » prouve que *tao* correspond à *dharma* (loi bouddhique) et non à *marga*, voie; c'est bien là le sens qu'y attachaient les Chinois.

Après l'exposé des divers degrés de perfection, Bouddha résume en une formule, sa doctrine quant à l'intérieur de l'âme.

(23) Ici ce sont les pratiques extérieures principales des ascètes ou Çramanas, ou plutôt des Bhikshous ou ascètes mendiants ne vivant point dans une bonzerie.

(24) On serait tenté de traduire : Les hommes estiment dix choses bonnes et dix choses mauvaises; mais il ne s'agit pas ici de bonnes choses, les mauvaises seules sont en question et énumérées. Puis la question : Quelles sont ces dix, exclut une hypothèse de vingt sujets.

(25) Le *M. oforodome gisurere* assure le sens; ce n'est pas d'avoir deux langages; être fourbe, duplicité.

(26) *M. miyamime gisurere* : parler en ornant.

(27) *M. akdarakó oci*. Si l'on ne croit pas; ce qui prouve que ceci ne se rapporte pas à la sottise, mais forme une sentence à part. Le texte chinois l'implique aussi.

(28) Ceci corrobore mon interprétation selon la note (24).

(29) L'upāsika est le disciple « assidu » qui, sans entrer dans une bonzerie, observe les préceptes de la loi. M. L. Feer remarque ici que les dix préceptes ne concernent que les moines; qu'il y a donc là une confusion qui met à nu une interpolation, un remaniement. Il en est ainsi quand on s'en tient au texte tibétain, mais le chinois indique un autre sens que voici : pour posséder complètement la loi, il faut observer les préceptes de la vie ascétique. Donc le Upāsika, qui ne se contente pas des cinq préceptes, mais arrive à suivre fidèlement les cinq derniers, a seul la plénitude de la doctrine.

Ces dix préceptes ou défenses sont :

- 1° Ne point tuer
- 2° Ne point voler;
- 3° Ne point mentir;
- 4° Ne point s'enivrer;
- 5° Ne point commettre d'adultère ;

Et pour les ascètes :

- 6° Le jeûne quotidien;
- 7° Ne porter ni guirlande, ni parfums ;
- 8° Dormir sur une natte;
- 9° Abstinence de danse, musique, théâtre, festivités;
- 10° Ne point user d'or ni d'argent.

Remarquons toutefois que les livres bouddhiques n'ont pas tous des listes identiques.

(30) M. *Waka be sara*.

(31) En tibétain ce passage est très difficile, il y a même une expression dans laquelle L. Feer voit justement une contradiction avec ce qui suit. Il y est dit que Bouddha accepte l'injure, tandis qu'au récit suivant il la fait retourner sur l'insulteur. Mais on voit qu'il n'y a rien de cela dans le texte chinois. Là nous trouvons une pensée résumée dans la première phrase du récit. C'est cette maxime qui attire les injures au Maître. Rendre le bien pour le mal. C'est trop fort pour des esprits grossiers et passionnés.

(32) M. *Karmame aitubure*. — En rendant le bien pour le mal, Bouddha apprenait à son insulteur à se corriger de ses vices et l'aidait ainsi à conquérir la délivrance et le salut. *Tchong* est rendu par *Karulambi*, récompenser.

(33) Litt. en celui-ci... en celui-là. Celui-ci désigne le plus proche dans le discours; ici c'est l'orateur.

(34) Le chinois n'indique pas le nombre; *yeou jin* et c'est tout, mais le mandchou a *ememu niyalma*, plusieurs, quelques hommes. Le tibétain a le singulier.

Le tibétain met ce récit dans la bouche de Bouddha, c'est une continuation de son discours. Il en est autrement en chinois. Ceci ne me semble pas une preuve d'interpolation. Notre King n'est pas la reproduction d'un discours de Bouddha, mais un recueil de maximes choisies et éparses.

Il n'est pas étonnant que les premiers compilateurs aient ajouté un exemple aux préceptes, surtout aux plus importants et nouveaux, tel que celui-ci.

(35) Litt. venu avec le mal s'en va le bien.

(36) *M. menenci banjinaha*, né de la sottise. « Né de » rend *sze*.

(37) On voit avec quelle délicatesse B. tire son exemple d'un acte de politesse et non d'une injure, pour ne point blesser ces gens grossiers. Litt. faire suivre par un acte de civilité.

(38) Litt. En réalité, en résultat qu'en est-il en droit, en principe?

(39) *M. Alime gairakô*.

(40) Le *M.* a aussi la tournure active qui prouve que « le sage » est le complément.

(41) Ce mot n'est pas rendu en mandchou; l'essence de la récompense.

(42) Cette diminution est considérée au point de vue de la quantité indéfinie de gens qui participent à ce bonheur. C'est ainsi qu'on peut la comparer à la flamme d'un flambeau à laquelle on prend du feu des milliers de fois sans la diminuer.

(43) Ceci étant une réponse à une observation faite au sujet du précédent discours ne forme pas une nouvelle section.

On connaît la charité bouddhique qui s'étend jusqu'aux animaux, jusqu'aux vers et va jusqu'au ridicule. Témoin la légende de Bouddha sacrifiant son corps pour nourrir un tigre affamé. Ici il n'est point encore question des animaux.

(44) La phrase suivante prouve que l'homme vertueux n'est pas encore le fidèle bouddhiste, mais l'homme de bien d'une foi quelconque qui se distingue du vulgaire, grossier et vicieux, par ses vertus.

(45) Celui-ci est bien le bouddhiste laïque qui observe les cinq premiers commandements ou défenses. Voir p. 38 note 29.

(46) Ce terme et les suivants ont été expliqués p. 36 note 8. Ici l'ordre est naturellement progressif, puisqu'il s'agit des mérites de ceux auxquels on fait la charité et qui vont toujours grandissant.

Ces proportions sont entièrement dans l'esprit du bouddhisme, mais bien opposées aux idées chrétiennes.

(47) Litt. 1,000 fois 10,000 et plus loin, une fois, dix fois, cent fois dix mille.

(48) On aura remarqué, non sans surprise, l'irrégularité de la progression de ces nombres. C'est d'abord 100, 1,000, 10,000 pour passer à 1 million ou 10 millions, puis retomber à 100,000 (passé d'abord) en remontant à 1 et 10 millions.

La version mandehoue, absolument identique, nous assure qu'il n'y a pas eu de fautes de copistes. Mais on peut se demander si nous avons ici une rédaction primitive ou dernière, ou bien un désordre voulu.

Je crois que cela a été fait avec intention et s'explique aisément. Par le saut du nombre cent mille, l'auteur a voulu marquer la distance immense qui sépare le laïc de l'ascète parvenu au Çrôtâpanna, à moins qu'il n'y ait une lacune, une phrase tombée du texte original : Nourrir 10,000 observateurs des cinq défenses ne vaut pas nourrir 1 seul observateur des dix commandements, etc. ; mais cela est peu probable.

Quant à la chute du nombre 10 millions à 100,000, elle s'explique par le petit nombre des *anâgami* et suivants, ainsi que par le manque de trois termes chinois au-dessus de 10 millions.

(49) *Le Pratyeka bouddha* (Bouddha isolé ou pour lui seul) est un Arhat qui par ses vertus est arrivé à l'illumination complète, pas assez toutefois pour mériter de revenir au monde prêcher et sauver les hommes. Ils vivent isolés dans les sphères aériennes. On les représente assis dans l'empyrée, les mains jointes, la tête baissée, immobiles dans une contemplation vide. Inutile de dire que c'est une création postérieure de beaucoup à l'origine du bouddhisme. Souvent on les figure sous l'image du rhinocéros.

(50) Litt. faire passer à l'autre rive, figure ordinaire au bouddhisme. Ceci est impossible au Pratyeka bouddha et distingue le vrai Bouddha.

(51) Ce passage étonne ; il contraste étrangement avec ce qui précède. C'est du pur confucianisme de mots et d'idées ; on dirait une protestation contre les maximes précédentes. Il semble dire : « Non ce n'est pas Bouddha, mais l'homme vertueux qui a le vrai bonheur. Le devoir de l'homme est de servir non point Bouddha, mais le ciel, la terre, les esprits célestes et les mânes, mais avant tout ses père et mère ». Ce passage ne peut appartenir au texte primitif, mais on ne peut rien dire de son origine.

(52) Cette vérité à la La Palisse nous montre que nous ne devons pas exiger trop de valeur des autres sentences.

(53) La richesse porte aux plaisirs et éloigne de la vie ascétique. C'est la parole évangélique : Il est plus difficile au riche d'entrer au royaume des cieux..., etc.

(54) Le mandchou, tout exceptionnellement, s'écarte ici du chinois. Il porte « et mourir réellement ou convenablement » *yargiyan i bucerengge* : c'est le texte du chinois isolé que traduit aussi le tibétain. Quel est le meilleur? C'est difficile à dire. Pour l'un c'est : « il est difficile de se résoudre à se donner la mort ». Ce qui n'est pas bouddhique. Pour l'autre c'est : « il est difficile de couper la racine de l'énergie vitale sans se faire mourir ».

(55) Ou simplement : naître à une époque où paraît un Bouddha et conséquemment arriver à la délivrance.

(56) Ne point s'y appliquer avec trop d'attachement. Litt. être sans cœur.

(57) Ce sens est certain pour le chinois et le mandchou *mergen sain baksibe uca cararangge*. Le tibétain porte « rencontrer un ami de la vertu », ce que le chinois ne peut pas signifier.

Le mandchou assure également le sens du W<sup>o</sup> 20. Ce pourrait être aussi : « rencontrer réunies la vertu, etc. ».

(58) M. *Banin be same*. La nature semble contraire aux théories bouddhiques.

(59) *Tek tao, doru baha*. C'est l'expression ordinaire déjà employée plusieurs fois. Il n'y a pas de motif d'en changer le sens.

(60) La principale objection que les Chinois faisaient contre le bouddhisme était que ces vies antérieures n'avaient jamais été vues par personne, que nul n'en avait souvenir. Les bouddhistes répondaient que le souvenir en était dans l'esprit, mais obscurci par les ténèbres dont les passions l'avaient recouvert; qu'une fois dégagé de ces voiles, l'esprit revoyait toutes les existences passées. Pour mieux expliquer leur pensée ils employaient la comparaison qui vient à l'alinéa suivant.

(61) Ou : qui la supporte est sans mal. Quand on sait supporter l'injure on est maître de ses passions, le mal n'y a plus de prise.

(62) Les quatre points cardinaux directs, les quatre intermédiaires, N.-E., S.-E., etc., le Zénith et le Nadir. Le plus souvent on n'en compte que six et même cinq, les points intermédiaires et le Nadir étant exclus.

(63) Mandchou : *eiten be hafuka sure* qui comprend et a pénétré chaque chose.

(64) M. *banin*.

(65) Maux et passions représentés comme des poissons. Les trois sont la cupidité, la malveillance et l'incrédulité qui affectent l'intérieur. Les cinq extérieurs sont les tentatives de commettre les fautes défendues par les cinq premiers commandements (voir p. 38).

(66) Les bouddhistes insistent sur cette idée, que les passions forment un voile qui aveugle l'esprit, que celui-ci, dégagé de ces ténèbres, voit tout ce qui est au monde.

C'est qu'ils n'attribuent pas une âme particulière à chacun. L'être humain, en se formant d'aggrégats répandus partout, participe à une espèce d'esprit général, une panpsychie qui leur donne l'intelligence et qui, conséquemment, pénètre et connaît tout.

(67) Cp. la note précédente. L'intelligence universelle quand elle se voit, voit en même temps tout l'univers.

(68) L'Inde, divisée entre de nombreux souverains, avait des royaumes adhérent à la foi de Gotama et d'autres restés fidèles aux croyances brahmaniques. Ces derniers étaient naturellement tenus pour des sièges de l'erreur.

(69) Litt. Le feu d'un flambeau.

(70) Mandchou : *Giyen*. C'est toujours cette idée que les passions aveuglent l'esprit et qu'aussitôt dissipées, l'intelligence voit et comprend tout.

(71) Cette observation prépare les thèses suivantes. Rien n'est permanent.

(72) Ce sont les *Skandhas* ou aggrégats qui composent l'être humain. On en compte actuellement cinq : 1° les éléments matériels; 2° les sensations de six espèces comme les sens; 3° les idées rangées en six classes selon les sens; 4° les facultés telles que la pensée, la réflexion, la mémoire, la joie, la pitié, etc., au nombre de cinquante-deux; 5° la raison, l'intelligence.

Ici on n'en compte que quatre, le cinquième rentrant dans le quatrième.

C'est l'amour de la vie qui attire et réunit ces éléments formant ainsi un nouvel être humain. Mais tout cela est passager, destructible. Les

parties matérielles se résolvent comme un nuage; les sensations sont comme des vessies qui se forment sous une peau, puis disparaissent; les idées sont comme un mirage produit par le soleil, les facultés se fondent avec ce qui les soutient. En tout cela il n'y a un *moi* que pour un instant.

(73) L'homme répand un parfum dans lequel il se dissout lui-même comme le parfum brûlant. La comparaison cloche probablement mais elle est dans le goût bouddhique.

(74) Il n'y a rien qui l'excite plus que la beauté sensible.

(75) Litt. Sa grande puissance est sans extérieur. Le M. n'a que : en outre (elle est) sans extérieur... S'il y en avait deux aussi fortes, nul homme ne pourrait la vaincre et suivre les préceptes de la loi.

(76) Ceci est une scène toute brahmanique transportée sur le terrain bouddhique et quelque peu transformée à la chinoise

C'était un truc familier aux brahmanes d'exalter le mérite de leurs pénitences en prétendant qu'elles leurs donnaient un pouvoir supérieur à celui des devas. Ceux-ci, effrayés par la puissance acquise par certains ascètes, leur envoyaient des *Apsara* pour les corrompre. Les uns en triomphaient, les autres succombaient à la séduction. Ces *Apsaras* étaient des nymphes célestes, personnifications mythiques des nuages dorés. Au lieu de Brahma, nous avons ici un *T'hien Shen* ou esprit céleste et une *Yu niu* ou femme de Jade, personnage fantastique des anciennes légendes chinoises. A l'occident de la Chine, sur les hautes montagnes, régnait, un millier d'années A. C., un personnage merveilleux nommé *Ssi wang mou*, nom que l'on interprète par Mère du roi d'Occident, mais qui signifie peut-être Mou Roi d'Occident.

Les Yu-niu appartenaient à sa cour et régissaient les régions extrêmes de l'univers.

Le mandchou porte « une femme du ciel, céleste ».

(77) Je traduis littéralement parce que Bouddha fait allusion à la peau séduisante de la donzelle.

(78) Ce sont les *Shadabhiñās* ou connaissances supérieures que peut acquérir l'Arhat et qui le rendent supérieur à toute séduction. Ce sont d'abord une vue et une ouïe surnaturelles, divines; la disposition absolue de son corps, la connaissance de la pensée d'autrui, celles des existences antérieures et celle de ses dernières destinées. Connaissant tout cela, l'Arhat est insensible aux attraits du plaisir.

(79) L'homme fidèle à la loi et résistant à ses passions est figuré par le bois qui flotte en droite ligne sans qu'aucun courant contraire l'entraîne en aucun autre sens, sans que l'homme ou l'esprit le dérange. Ainsi l'un arrive au *Nirvâna* comme l'autre à la mer.

« Il possédera la loi. » C'est-à-dire la comprendra, le pratiquera entièrement et en recueillera le fruit, la délivrance.

(80) M. « Ne fixez pas votre pensée à votre fantaisie »; ne vous arrêtez pas à vos idées propres.

(81) Litt. Si vous voyez (soyez) sans voir.

(82) Ne point faire ce que la boue subit.

(83) De huit à quinze ou dix-huit ans. Les explications varient.

(84) En considérant la vileté de son propre corps, on pourra résister à l'attrait qu'exerce la beauté extérieure de tout autre et vaincre ainsi ses passions.

(85) Ou venir sur elle si l'on coupe après *ki*, comme l'indique le mandchou. L'édition purement chinoise a un texte différent et plus court, mais il sent le confucianisme, tandis que celui-ci est tout à fait dans l'esprit du bouddhisme; c'est pourquoi je le crois originaire. L'autre texte porte « Depuis votre existence scrutez peu à peu votre cœur (ainsi) vous arrêterez et anéantirez les mauvaises passions ».

M. L. Feer semble le croire plus ancien.

(86) Litt. la chose cachée, obscure.

(87) Le chef des actes, Me. le fondement originaire; Ou : produit les actes successifs, leur série. M. Feer y voit la série des transmigrations. Il a raison sans doute quant à la version tibétaine; mais le texte chinois et la version mandchoue sont tout différents. Le mot chinois *wei* signifiant à la fois « être » et « faire opérer », donne lieu à deux sens. Mais les traducteurs chinois l'ont pris dans le premier, *fulehe da ombi*. C'est du cœur que part le mouvement qui produit tous les actes

(88) Quand on pense et s'arrête sur un objet et qu'il plait, le désir croit aussitôt. Si l'on écarte immédiatement sa pensée, le désir ne s'élèvera pas dans le cœur.

Cette apostrophe forme un quatrain dont les vers ont chacun cinq syllabes ou mots.

(89) Kâçyapa est le nom d'un des premiers et des plus célèbres disciples de Bouddha. Bralmane converti, il s'attacha au nouveau maître et lui succéda dans la direction de la communauté. Plus tard, quand on inventa une série de Bouddhas antérieurs à Çâkyamouni, on prit ce nom célèbre pour le donner à l'un d'eux, le sixième, et l'on en fit le maître du Bouddha, le prophète de sa future grandeur. Après cela on lui attribua différents actes, tels que prêcher devant le dieu Indra, etc.

La transition fut ménagée en attribuant à Çâkyamouni des récits relatifs aux existences antérieures de son disciple.

(90) Les termes de la comparaison sont le combat contre mille ennemis et la lutte contre les passions. Mille désirs assaillent le cœur de l'homme seul contre eux tous, en sa volonté. Les uns commencent à lutter, puis faiblissent et cèdent, les autres succombent à la peine; quelques-uns en triomphent et remportent une entière victoire. Ainsi ils possèdent la loi par l'anéantissement des désirs.

(91) Instrument de musique formé de douze cordes étendues sur une planchette avec chevalet. C'est un instrument purement chinois; il semblerait que cette historiette ait été fabriquée en Chine.

Confucius jouait fréquemment du Kin.

Le commencement de cette section a été traduit différemment, dit M. Feer, mais il n'y a qu'une traduction possible, ce qui nous dispense de parler des autres. Le texte porte littéralement : *fuit shamen nocte musitando legens sacrum librum Ejus vocis-sonus (erat) tristis preproperus; desiderio illum-pænitebat cogitabat retroeundum*. On ne peut y changer aucun mot.

(92) C'est là le terme un peu forcé de toutes ces comparaisons; la réussite en quoi que ce soit, est l'image du succès dans la pratique de la loi.

Je traduis conformément au mandchou; la finale peut être au passif.

(93) Litt. Le vase achevé est excellent.

(94) Nous voyons ici que *tao* signifie bien « doctrine, loi », aux autres endroits, partout ailleurs le mandchou a *doro* qui a ce double sens, ici c'est *jugôn* chemin, voie, qui correspond au sanscrit *gâti*, voie.

Les bouddhistes distinguent six voies ou conditions d'existence, dont trois bonnes ou supérieures *shang* et trois inférieures ou mauvaises *hia*, *wu*.

Les premières sont celles des dieux (deva), des hommes et des Asuras

(bons génies); les secondes, celles des *pretas* ou larves (esprits des morts abandonnés), des habitants de l'enfer et des animaux.

Ceci veut dire qu'il est difficile de vivre assez vertueusement pour ne pas renaître dans une de ces conditions d'expiation.

Nous avons ici, comme au chapitre XI, une énumération des choses difficiles, pénibles; mais ces deux listes n'ont de commun que la dernière de celle-ci avec le 5<sup>e</sup> de l'autre : « naître au pays d'un Bouddha ».

La nature des choses difficiles est aussi très différente. Ici il ne s'agit (à part un point) que de condition d'existence indépendante de la volonté humaine.

(95) Conception brahmanique. L'esprit (*manas*) est compté comme un sens.

(96) On voit que ce livre a été composé pour les Chinois; l'Empire du Milieu est ici substitué à l'Inde, le seul pays que les bouddhistes pouvaient alors avoir en vue. On pourrait soutenir qu'il s'agit de *Madhyadeça*, région centrale de l'Inde, mais ce n'est point le pays de Bouddha.

(97) Le Bôdhisattwa (Ch. *Posat*; M. *Fusa*) est celui qui a l'essence de la Bôdhi. C'est la Bôdhi personnifiée et qui n'a plus qu'une existence à traverser pour devenir Bouddha. La Bôdhi est l'illumination de l'esprit qui fait le Bouddha.

Notre texte est parfaitement clair, il ne s'agit nullement de la Bôdhi elle-même.

(98) Bouddha conclut sans le dire de la connaissance à la pratique. Celui-là seul peut arriver à la délivrance qui connaît la vanité de l'existence.

(99) Il se peut qu'il s'agisse du chapelet bouddhique, mais les textes chinois-mandehou ne portent que le mot perles; *tchu, tana*.

(100) L'*Anuttarayâna* n'est pas ce qu'on entend ordinairement par *Mahâyâna* ou école des grands systèmes métaphysiques. C'est ici la troisième voie, celle qui conduit de l'état de Bodhisattwa à celui de Bouddha. La première est du Çrāvaka, ou disciple fidèle, au Pratyekabouddha; la seconde de ce dernier au Bodhisattwa.

(Chinois *Wu shang shing*, le véhicule sans supérieur.)

Toutefois la comparaison de cette voie avec les objets d'un rêve semble supposer que Bouddha a en vue un système philosophique plus spécieux que bien fondé.

(101) Parce qu'elle est belle et attrayante.

(102) Le plus haut pic de l'Asie centrale ou de l'Himalaya transforme en colonne du ciel et demeure de dieux. La *Samâdhi* (voir plus haut) est le fondement inébranlable de la vie parfaite qui fait le bouddhiste.

(103) C'est-à-dire incessante. C'est l'état de celui qui, se trouvant au lit, ne dort point un instant. M. *Getuhun*.

Cette comparaison prouve que pour ces compilateurs le *nirvâna* n'était pas l'anéantissement physique ou moral.

(104) Les deux mots chinois désignent proprement ce qui se tient droit et ce qui s'incline, tombe sur le côté.

(105) Impossible de dire ce que sont les six dragons et leur danse, ni sur quoi porte la comparaison. Sont-ce des dragons chinois ou des nagas indous? Ces derniers sont, comme on le sait, des êtres mythiques : serpents à la tête humaine habitant l'intérieur de la terre. Les bouddhistes les ont transportés sur le sol et dans l'air et les font intervenir fréquemment dans leurs légendes; ils viennent écouter les leçons de Bouddha, ils disputent ses reliques, etc. Devas et Nagas résument tout l'ensemble des êtres surhumains.

(106) Dont les fleurs naissent et périssent successivement.

(107) Ceci est la finale obligée de tout recueil de discours de Bouddha (Cp. ma *Vajracchedikâ*, fin). La parole de Bouddha est toute-puissante et doit produire la conviction.



TEXTE CHINOIS.



Bouddha en contemplation.



經尊章寶二上四最說禮佛敬

是勝轉中諦比世敬爲辭解二志羅命那天陀  
作爲今苑四有止掌尊言本行進阿壽阿九斯  
已最道野轉復進合世佛達常行言住含十爲  
道是魔鹿人時佛悟時章心門道佛化耶上次  
成靜諸於五果陳開爾二識沙真漢變阿靈漢  
旣寂降生等道疑一勅十道曰爲羅行爲魂羅  
尊欲定衆如證諸一尊四爲名戒阿飛次終阿  
世離禪度陳而說詔順經家法十成能地壽得  
時惟大輪喬輪所教而真出爲五淨者天者彼  
爾思住法爲法丘尊諾說親無百清漢動含於

即須阿支沙源無道修最鬚世食人衆事三惡恚優  
還洄得四家心內繫無崇鬚去一使言十身舌嫉眞  
一陀便如出自爲不作自除者中矣佛以三兩者爲  
上須生譬言識無心無而剃法日再也亦意者三邪  
一爲七者佛愛佛求念位言佛足不欲善四四意以  
者次死斷之去悟所無諸佛受取慎與爲口口語尊  
含漢七欲用欲理無業歷道門求宿愛事三淫綺三  
陀羅者愛復斷深外結不爲沙乞一者十身盜言信  
斯阿洄漢不者佛得不證之爲財下蔽以惡殺妄不  
含得陀羅斷門達所亦無名而資樹愚生爲者罵癡

十衆罪深改得不重福重佛善答止不今持影惡仰  
至有心成非會爲之往氣聞以不罵人歸自聲爲猶  
退人其自知後吾濟善害人來然然其持子應慎者  
懈言止海惡滅以護以也愚惡默使人曰納響離賢  
不佛頓歸有消愚慈重此有以佛愚從乎不猶免害  
事也悔水離日人等吾在彼慈悲狂禮之亦矣無人  
五道自猶免罪言四者常於仁罵冀以如我身終惡  
行得不身能善佛以來氣在大來癡子理我子形言  
塞必而歸何得也吾惡之反守故之曰實罵禍追佛  
婆事過來廣過道善以德殃道往愍問納子歸之也

已還必務守施質猶言以冥言人戒人陀舍一不漢  
 汗彼禍道施人報言佛各除佛善五萬須陁飯億羅  
 還汗毀爲大觀福佛乎人食之一持者飯斯如一阿  
 天不可人莫大得乎減百熟如飯飯戒洎一不含飯  
 汗塵不夫德甚亦減當千去亦如如五陀飯萬那漢  
 不人者言施福喜當不數火福不不持須如千阿羅  
 哇坊賢佛哀其歡不福火其故百千飯一不含飯阿  
 唾風身也博道之福彼炬取如人人人飯萬陁舍一  
 而逆於已愛奉助彼曰如來火凡善一如百斯那飯  
 天身坊滅博志道曰如猶炬彼飯飯者不洎飯阿如

人一也事親有貴觀色勢事輕善境化說何言當明  
 一飯生人二下豪得忍有觸不會對隨不以佛要去  
 佛如衆凡其天難難難難難難難難難難難難佛命益垢  
 支不濟重孝言施死世求瞋究慢道便等問宿無鏡  
 辟億欲深如佛布不佛不不博我學方平門知之磨  
 飯百佛最不也窮命值好辱學滅性解行沙何知如  
 如佛求福神神貧判生見被廣除見善心有奈相譬  
 不支願人鬼最難難難難難難難難難難難難道形行  
 億辟學善地親十道經欲臨心學識動人非得無志  
 十飯佛飯天二二學佛離不無未知不度是緣道守

即何最力爲惡天未見明道其水錯人澄形以觀湧  
空言者多必除有有不謂見投臨交若水見躍無毒  
守佛何者惡垢未所無可不彩共欲道識自踊亦三  
欲矣善何無心瑕方知智欲五人愛見知即水臨有  
斷命道大者明無十不切愛以衆影不近垢中照本  
形宿行合忍最淨日無一懷水之其故來無下生中  
見知惟道健者清今得得人濁攪觀濁悔淨釜衆心  
自真善與最何內於見聞言如力能爲懺清著上者  
即道爲志辱尊滅逮不不佛譬致無中解除火覆影  
存見者大忍人行地嘗無矣者中上心漸穢猛布其

見所國爲室學明何念觀非非佛遂熟名不隨衆燒  
不靈佛夫冥存不吾吾言念念矣道言有亦人香自  
終魂諸言入猶無道道佛川熾疾行佛自生言燒薰  
外知向佛火明滅念言也山豐道道量各寄佛如以  
覆乃趣耳炬而都念言與觀體得念無大者耳譬香  
蓋盡所在持滅癡何何湏常形此常福四我幻名然  
五垢死所如即愚吾吾忘非物如行其中吾如花香  
內心生德譬冥諦言道不念萬心日根身無事求其  
在惡來道者其見佛行道地觀執一信念爲其欲聞  
沸道從土道中道矣行諦天常常言得自都久情人

守悔人甜舌獄虎之甘愛其二道執釋恚不危手佛  
不其於蜜截牢有宅猶言欲其爲猶不淫身有其於  
譽禍之之有鎗雖寶已佛爲假能人者貪人必燒女  
名之色刃然銀欲子禍赦之矣無於愚患在者自玉  
之已財刀美桔情妻之無色一民之行之處禍炬獻  
俗危言貪之桎子於獄罪色有之欲而手毒斯執神  
流名佛兒食佛妻繫牢其於賴下愛風燒之除貪天  
貪花時小一也赦人於焉甚外天言逆有癡道愚有  
者真後如足患原言甚投莫無普佛火必愚以猶時  
愚道在譬不之有口患心欲大同者炬炬怒早殃也

言可用意佛尋右鬼亦人爲保無慎得耳人與沙不  
佛以不道洹水不爲住矣不吾慎信生意女若爲花  
道爲吾間陀在亦不所海惑疑門可禍汝現言吾蓮  
佛何去因湏木岸取流入所無沙不即信無與曰如  
觀來通佛得猶觸所洄其欲進告終會可慎無行當  
意爾六敬即者左人爲保情精佛意色乃門慎正世  
佛穢動愈釋道不爲不吾爲誑矣汝會道沙見心濁  
試衆難神解爲行不遮敗不所道意色漢諸無勅於  
以囊俗天爲夫而岸所腐道邪得汝與羅告見者處  
欲革誑爾佛言流觸神不爲衆其信無阿佛若言門

長幼諦彼淨道來遠止佛斷從何倒與悔想不曰俗  
母妹當內不爲火當不陰如曹陰俗女自思而門在  
爲爲殊視諸人大必情其不功斷世童而以尔沙流  
以以意自露言見欲淫除陰止止言淫來意即謂偈  
者者禮足惡佛草愛患自斷若不佛有不本尔之佛  
老少以至盛意如見有以使曹心死人期尔想聞葉  
汗姊之頭唯其當人人上若功邪即癡至知思道迦  
所爲敬自有釋欲道言刃曰爲息湏斯誓吾不行此  
泥以予觀何以情刼佛斧之心都斯如男欲吾佛之  
爲者者惟身種去已之踞謂心者益見彼曰生生記

從憂如兵自而夫行者沙悔處彈鳴急調心人去深  
憂不譬操乃鬥遷進言有欲汝常不矣普執夫垂漸  
生憂道甲弱格高銳之矣緊之曰曰絕音然言深以  
欲無爲被瞻或國精愚道悲問對如聲諸猶佛漸道  
愛即人戰怯還還心狂得聲門爲何曰曰道矣鐵學  
從愛言人意道勝其俗必其沙修緩如如學得鍛好  
人無佛萬戰半大持流盡經呼何弦何何門可所必  
言畏畏與欲或得牢於惡誦佛將言急中沙道猶噐  
佛生無人門走或能惑滅夜返家佛弦得告適道成  
問憂即一出退死人不欲門思於琴矣緩佛調爲垢

身行爲人病罪言難旣情國值之薩難問未命去門  
即即人惟自積佛人難六中道道菩世幾子人間沙  
異惱言苦病惱說爲男難處佛有生佛在言門食一  
道意佛亦至心難得即具旣奉值旣值命佛沙飯問  
就惱罪道老量苦道女完難旣旣難尊人間一在復  
進意修爲自無其惡去情國難難家三門日間曰道  
精即即不老苦息三人六中道君薩信沙數復對爲  
垢疲退苦至其不離爲男生佛之苦心諸在道間能  
心身行亦生死死人得爲具奉道生以問曰爲幾未  
去疲退道自至生夫旣得已值有君家佛對能在子

間道數若道益若尔佛根會言行顧門念王之如訶  
之爲吾道得何猶亦矣之之佛負右沙心視玉服一  
吸謂離得不行道經道欲擿也牛左息直吾金之如  
呼可去必終不爲吾得愛一道如敢蘇泥言視素界  
曰子子戒邪而人甜者拔一得當不自彼佛隙紈世  
間哉弟吾在近言皆行能珠盡道極以於苦塵視千  
幾善言念意行佛邊快道懸惡行疲泥甚衆如礫大  
在言佛意側在耶中皆爲擿時門中離欲免位瓦視  
命對矣里吾實分蜜義人如盡沙泥欲情可之如帛  
人佛者千在其萬食其言譬有諸深趣視道侯寶幣

予	視	四	壽	水	如	塗	足	油	視
方	便	如	筴	寶	聚	視	無	上	乘
如	夢	金	帛	視	求	佛	道	如	眼
前	花	視	求	禪	定	如	湏	如	柱
視	求	湟	槃	如	晝	夜	寤	視	倒
正	者	如	六	龍	舞	視	平	等	者
如	一	真	地	視	興	化	者	如	四
時	木	諸	大	比	丘	聞	佛	所	說
歡	喜	奉	行						

---

N.B.

P. 51, l. 15, après le cinquième mot, ajoutez 四.

P. 52, l. 7, » » deuxième mot la question manque.

P. 54, retranchez l. 9 et l. 10 premier mot.



## INDEX DU TEXTE CHINOIS

---

	page	ligne	2 ss.
INTRODUCTION . . . . .	51		
CHAPITRE I . . . . .	— 51	—	12
— II. . . . .	— 51	—	16
— III. . . . .	— 52	—	5
— IV. . . . .	— 52	—	11
— V. . . . .	— 52	—	15
— VI. . . . .	— 53	—	2
— VII. . . . .	— 53	—	7
— VIII. . . . .	— 54	—	4
— IX. . . . .	— 54	—	8
— X . . . . .	— 54	—	12
— XI. . . . .	— 55	—	6
— XII . . . . .	— 55	—	17
— XIII. . . . .	— 56	—	2
— XIV . . . . .	— 56	—	11
— XV . . . . .	— 57	—	4
— XVI . . . . .	— 57	—	8
— XVII. . . . .	— 57	—	10
— XVIII . . . . .	— 57	—	13
— XIX . . . . .	— 57	—	15
— XX . . . . .	— 57	—	18
— XXI . . . . .	— 58	—	3
— XXII. . . . .	— 58	—	6
— XXIII . . . . .	— 58	—	8
— XXIV . . . . .	— 58	—	10
— XXV. . . . .	— 58	—	20

CHAPITRE		page	ligne	5 ss.
—	XXVI . . . . .	59	—	13
—	XXVII . . . . .	59	—	17
—	XXVIII . . . . .	60	—	5
—	XXX . . . . .	60	—	9
—	XXXI . . . . .	61	—	1
—	XXXII . . . . .	61	—	3
—	XXXIII . . . . .	61	—	10
—	XXXIV . . . . .	61	—	18
—	XXXV . . . . .	62	—	3
—	XXXVI . . . . .	62	—	7
—	XXXVII . . . . .	62	—	16
—	XXXVIII . . . . .	63	—	3
—	XXXIX . . . . .	63	—	7
—	XL . . . . .	63	—	9
—	XLI . . . . .	63	—	12
—	XLII . . . . .	63	—	17



## TABLE DES MATIÈRES

	Pages.
INTRODUCTION . . . . .	3
TRADUCTION. . . . .	15
SECTION 1. Le Çramana et l'Arhat. . . . .	16
— 2. Les degrés de perfection. . . . .	16
— 3. La vraie doctrine. . . . .	17
— 4. Résumé de la loi . . . . .	17
— 5. Les dix péchés . . . . .	17
— 6. De la correction des vices . . . . .	18
— 7. Rétribuer le mal par le bien . . . . .	18
— 8. Le méchant ne peut nuire au sage . . . . .	19
— 9. La charité et sa récompense. . . . .	19
— 10. Mérite de la charité d'après son objet. . . . .	20
— 11. Les dix choses difficiles. . . . .	21
— 12. La connaissance des vies antérieures . . . . .	22
— 13. L'homme bon et éclairé. . . . .	22
— 14. Les passions, leur effet, leur correction. . . . .	23
— 15. La loi comparée à une lumière. . . . .	23
— 16. La pensée de Bouddha . . . . .	24
— 17. Rien n'est permanent . . . . .	24
— 18. Pratique de la loi ; sa récompense . . . . .	24
— 19. Les êtres n'ont pas d'individualité . . . . .	25
— 20. Vanité de la renommée . . . . .	25
— 21. Dangers de la richesse et de la beauté . . . . .	25
— 22. Le mal des affections . . . . .	25
— 23. Source principale des passions . . . . .	26
— 24. Dangers des passions . . . . .	26

	Pages.
SECTION 25. Tentation de Bouddha . . . . .	26
— 26. Comment on doit suivre les principes . . . . .	27
— 27. Ne point s'attacher à sa pensée ni à la beauté. . . . .	27
— 28. Conduite à tenir à l'égard des femmes . . . . .	27
— 29. On doit repousser les attraits du plaisir . . . . .	28
— 30. Comment on doit détruire les passions. . . . .	28
— 31. Sans affection point de crainte . . . . .	29
— 32. La lutte contre les passions. . . . .	29
— 33. L'ascète qui regrette le monde . . . . .	30
— 34. La pratique de la loi semblable à la fonte du métal . . . . .	30
— 35. Nul n'est sans peine . . . . .	30
— 36. Les huit choses difficiles . . . . .	31
— 37. Durée de la vie humaine . . . . .	31
— 38. Qui possède vraiment la loi. . . . .	32
— 39. Suavité de la loi bouddhique . . . . .	32
— 40. Moyen d'acquérir la vraie doctrine. . . . .	32
— 41. Comparaison du bœuf chargé . . . . .	32
— 42. La vraie nature des biens terrestres et spirituels . . . . .	33
NOTES . . . . .	34
TEXTE CHINOIS . . . . .	49
INDEX DU TEXTE CHINOIS . . . . .	65

LES  
**COMPTES DES INDULGENCES**

EN 1488 ET EN 1517-1519

DANS

**LE DIOCÈSE D'UTRECHT**

PAR

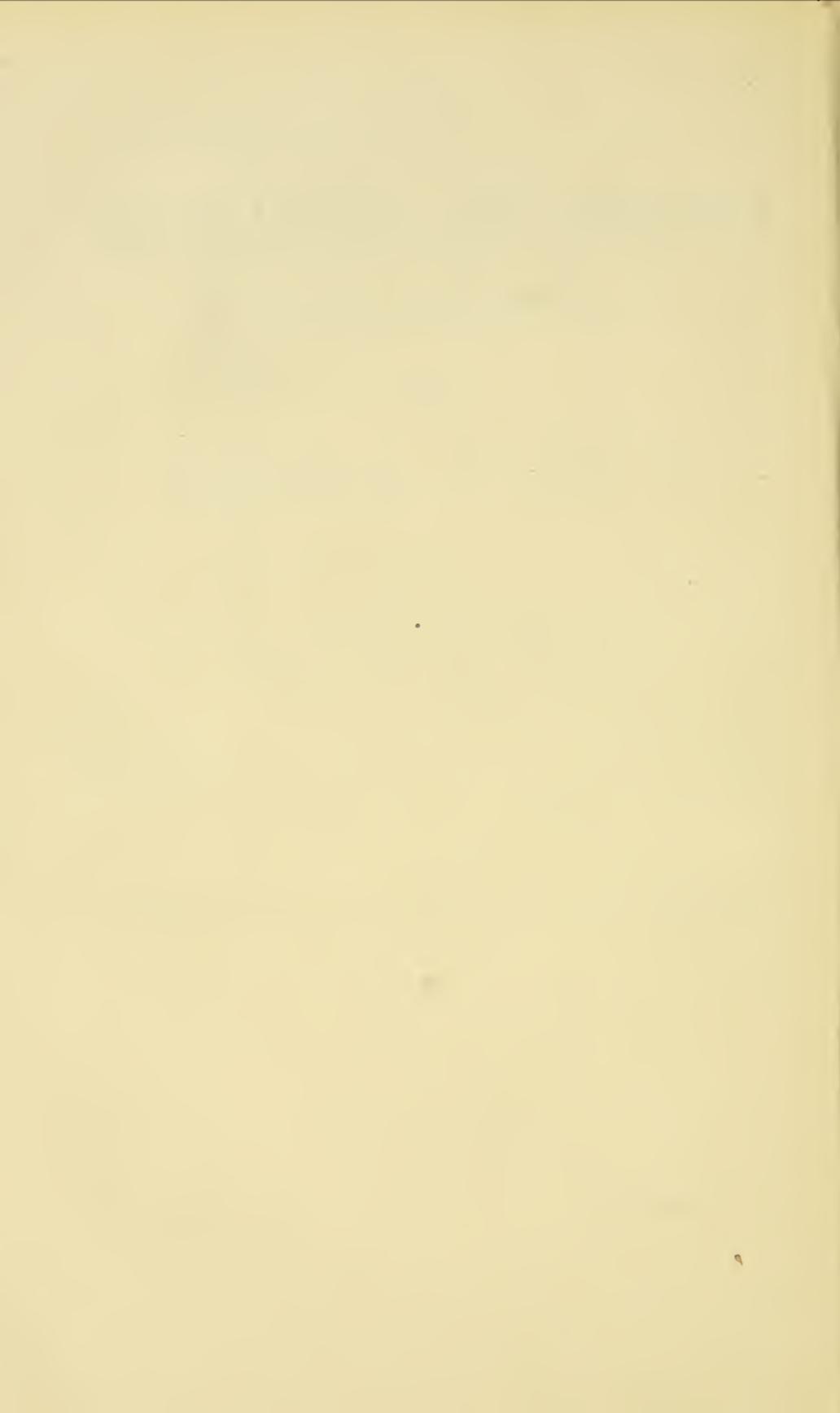
**Paul FREDERICQ**

MEMBRE DE L'ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE

---

(Présenté à la Classe des lettres dans la séance du 4 décembre 1899 )

---



LES  
COMPTES DES INDULGENCES

EN 1488 ET EN 1517-1519

DANS

LE DIOCÈSE D'UTRECHT

---

Ma notice sur *La question des indulgences dans les Pays-Bas au commencement du XVI<sup>e</sup> siècle* <sup>1</sup> a été appréciée avec une grande bienveillance par mon savant collègue de l'Université catholique de Louvain, M. Ch. Moeller <sup>2</sup>, qui m'a fourni une rectification précieuse.

Comme il le fait très justement observer, j'ai ignoré l'une des deux indulgences émises concurremment dans les Pays-Bas par le pape Léon X, notamment celle que le souverain pontife avait décrétée sur les instances du jeune Charles d'Autriche, pour réparer les désastres causés par une inondation calamiteuse de la mer du Nord.

<sup>1</sup> Voir *Bulletins de l'Académie royale de Belgique*, 3<sup>e</sup> sér., t. XXXVI, 2<sup>e</sup> partie, n<sup>o</sup> 1 (séance de janvier 1899), pp. 27-57.

<sup>2</sup> *Revue bibliographique belge*, XI<sup>e</sup> année, n<sup>o</sup> 5 (31 mai 1899), pp. 253 et 254.

Le doyen de Louvain, le futur pape Adrien VI, fut nommé par Léon X commissaire général de ces indulgences, mais il resta étranger à celles qui avaient été données en faveur de la construction de Saint-Pierre à Rome. C'est d'ailleurs aux indulgences de l'inondation maritime qu'Érasme fait évidemment allusion dans sa lettre de mars 1531, dont j'ai cité un long passage.

D'un autre côté, M. Sam. Muller Fz., archiviste de l'État à Utrecht, a eu l'obligeance d'attirer mon attention sur des documents inédits de la plus haute importance, conservés dans son dépôt; et il m'a permis de les étudier et de les transcrire à loisir aux archives de l'État à Gand. Je ne puis assez l'en remercier.

En effet, ces documents nous donnent des comptes très détaillés sur le trafic des indulgences dans le diocèse d'Utrecht à deux époques assez rapprochées l'une de l'autre : en 1488, au moment où la question des indulgences sommeillait encore, et en 1517-1519, c'est-à-dire au plus fort de la tourmente soulevée contre elles par Luther et ses adhérents.

Ces pièces mériteraient une étude approfondie. Je me réserve d'y revenir; mais je crois utile dès à présent d'appeler sur elles toute l'attention des spécialistes, en les publiant ici avec un mot d'introduction.

---

## I.

## LES DOCUMENTS DES INDULGENCES DE 1488.

Ces documents établissent d'abord qu'en 1488 il y eut, comme en 1515, deux émissions simultanées d'indulgences dans les Pays-Bas, en vertu de bulles papales.

L'une d'elles avait pour objet de fournir les fonds nécessaires à la réfection et à l'agrandissement de la bibliothèque, de l'infirmierie, du réfectoire, des cellules et de l'église du couvent des Frères mineurs à Paris. Nous ignorons quel fut le succès de cette campagne financière entreprise dans l'évêché d'Utrecht par le Frère Mathieu et huit de ses compagnons.

Les autres indulgences étaient celles décrétées par le pape Sixte IV en vue d'une croisade contre les Turcs, et dont l'archevêque Raymond Péraudi était l'un des principaux commissaires apostoliques.

C'est sur ces grandes indulgences que nos documents sont vraiment intéressants. Ils nous apportent quelques commissions délivrées à des auxiliaires désignés pour faire fructifier l'entreprise dans le diocèse d'Utrecht, mais l'important est qu'on peut suivre en détail les côtés financiers de l'opération dont on a les comptes dressés minutieusement.

Avant la création des nouvelles circonscriptions ecclésiastiques sous Philippe II, le diocèse d'Utrecht était l'un des plus étendus des Pays-Bas. On sait qu'il embrassait presque entièrement les comtés de Zélande et de Hollande, le duché de Gueldre, les seigneuries d'Utrecht, d'Over-Yssel, de Frise et de Groningue avec quelques autres petites régions telles que la Flandre zélandaise; ce diocèse d'Utrecht comprenait ainsi plus d'un quart des dix-sept provinces des Pays-Bas. C'est dans

cette vaste zone que les comptes des indulgences de 1488 nous montrent les collecteurs à l'œuvre.

Ceux-ci sont au nombre de plus de vingt, tous membres du clergé séculier ou régulier. Ils vont de ville en ville, parfois même de village en village, pour y encaisser le produit local des indulgences, et ils le versent entre les mains de leur chef, Jacques d'Apelteren, chanoine de la cathédrale d'Utrecht, désigné à cet effet par Jean de Boemel, doyen de Nimègue et subdélégué du commissaire apostolique Raymond Péraudi. Quelquefois les comptes mentionnent jusqu'à la nature détaillée des monnaies d'or et d'argent qu'on a trouvées dans les troncs des indulgences, ce qui intéressera certes les numismates. Un quart des fonds recueillis devait être prélevé par le chapitre d'Utrecht.

Les principales localités mentionnées dans ces comptes sont Dordrecht, Gorcum, Leide, Oldenzaal, Harderwijk, Kampen, Amsterdam, La Haye, Schiedam, Woerden, Utrecht, Delft, Naarden, Alkmaar, Haarlem, Amersfoort, Zierikzee, Brouwershaven, Middelbourg, Veere, Flessingue, Goes, Enkhuisen, Hoorn, Leeuwarden, Bolswert, Sneek, Franeker, Groningue, etc. On a même collecté dans les pauvres îles de Ameland et Ter Schelling.

Quand le chanoine Apelteren a enfin encaissé toutes les recettes, il exige que lui et ses auxiliaires reçoivent préalablement les gratifications promises, qu'il appelle *bona et honesta propina* (pourboire) *pro laboribus et sollicitationibus in negotio sive materia sacratissimarum indulgentiarum*.

Le produit net des indulgences recueilli par Apelteren s'élevait à la somme de 4,285 florins d'or du Rhin et 4 sous. Le produit brut avait été de 5,699 florins d'or du Rhin et 4 sous.

Parmi les nombreux détails pittoresques que contiennent ces documents, il en est un qui nous révèle un fait inconnu et important.

Le chanoine Apelteren, dans ses comptes, note une somme de 8 florins d'or du Rhin et 4 sous, payée à Dokkum en Frise *pro expensis factis contra dominum Abbodem ibidem, qui obloquebatur certa injuriosa verba.*

Cette mention obscure est heureusement expliquée dans l'acte où Apelteren proteste qu'il ne délivrera pas les fonds recueillis par lui, avant qu'on n'ait payé à lui et à ses collaborateurs leur part promise des recettes. On y apprend que cet Abbode, qui se disait curé de l'église paroissiale de Wageningen en Gueldre, n'avait pas rougi de prêcher contre les indulgences, sans respect pour le pape, l'archevêque Raymond Péraudi, protonotaire apostolique, et tous ses subdélégués. Abbode soutenait que « cette affaire des très saintes indulgences n'était que pure farce et tromperie pour extorquer » de l'argent au commun peuple ». Par ses sermons, il avait obtenu à Wageningen et dans les localités voisines ce résultat scandaleux, que personne n'y ouvrait sa bourse pour gagner des indulgences <sup>1</sup>.

Les subdélégués apostoliques ne pouvaient tolérer de pareils écarts de langage. Ils entamèrent naturellement des poursuites contre le curé Abbode, qu'ils semblent avoir relancé à Dokkum en Frise, puisque c'est là que le chanoine Apelteren dut

<sup>1</sup> ... De procurando fieri juridice processum usque ad brachium seculare exclusive infra certum tempus jam dudum elapsam contra quemdam Abbodem, assertum rectorem parochialis ecclesie de Wacheningen, qui non erubuit publice predicare et dicere in dedecus et scandalum summi pontificis ac specialiter reverendissimi patris ac domini Raymondi protonotarii prefati ac omnium commissariorum suorum, *quod hoc negotium sacratissimarum indulgentiarum esset nisi mera trufa et deceptio quedam ad extorquendum a communi populo pecunias*; quibus verbis et aliis similibus populum ita provocaverat in sua parochiali ecclesia et locis circumvicinis, quod ad consequendum hujusmodi indulgencias minime manus porrexerunt.

déboursier une assez forte somme concernant cette affaire. Dans l'acte précité, le même Apelteren déclare du reste qu'il a été amené à délivrer au magistrat de Dokkum des lettres patentes, lui promettant de faire intenter un procès contre le curé Abbode *usque ad brachium seculare exclusive*, endéans un délai déjà écoulé depuis longtemps; et que le magistrat de Dokkum ne voulut consentir à la levée des troncs des indulgences dans l'église de la ville, que si Apelteren remplissait ses engagements relatifs au curé Abbode.

Nous ignorons quel a été le sort de celui-ci devant la juridiction ecclésiastique. En tout cas, il faut ajouter son nom à la liste de ceux qui, comme Wessel Gansfort de Groningue (mort en 1489), le Frère mineur Jean Vitrier de Tournai (1498) et Érasme (dans son *Éloge de la Folie*, 1511), attaquèrent ouvertement les indulgences avant Luther.

## II.

### LES DOCUMENTS DES INDULGENCES DE 1517-1519.

Les documents concernant ces indulgences sont, sauf un, exclusivement des pièces de comptabilité : recettes, dépenses, gratifications, etc. Ils ne se rapportent pas aux indulgences de l'inondation maritime, dont le futur pape Adrien VI fut le commissaire apostolique; tous sont relatifs aux indulgences émises en faveur de la basilique de Saint-Pierre à Rome.

Ces pièces de comptabilité sont encore beaucoup plus détaillées et plus pittoresques que celles de 1488, mais elles n'embrassent guère qu'une petite portion de l'évêché d'Utrecht, notamment cette partie de la Gueldre et des régions voisines, dont Arnhem, Wageningen et Tiel forment les points extrêmes.

Dans les recettes, on distingue nettement le produit des

*confessionalia* (actes nominatifs d'absolution plénière délivrés aux fidèles après confession avec ou sans faveurs religieuses) de celui des troncs des indulgences déposés dans les églises.

Partout le clergé local, qui a reçu en commission plus ou moins d'exemplaires imprimés des *confessionalia* pour les placer parmi ses ouailles, rend compte des exemplaires négociés, argent comptant, ou accordés gratuitement ou non encore placés. Une gratification, proportionnelle à l'importance des opérations et convenue à l'avance, récompense les peines qu'on s'est données (*quota pro laboribus ex conventione*).

Quant à la levée des troncs contenant le produit des indulgences, elle est faite par des commissaires ambulants. Nous avons les annotations très détaillées de l'un d'entre eux, maître Jean de Drolshagen, chanoine de la cathédrale d'Utrecht, qui, accompagné du notaire Thierry de Malsen, a fait des tournées financières dans toutes les églises d'une même zone gueldroise pendant plusieurs mois des années 1517 et 1518.

Presque partout la fabrique d'église prélève une part, tandis que des gratifications plus ou moins importantes et nombreuses sont accordées au clergé local et à ses auxiliaires (sacristain, organiste, enfants de chœur, etc.). Ces gratifications sont presque toujours en argent; parfois cependant elles consistent en boissons, bière ou vin du Rhin (*vas cervisie, una taka vini Renensis*).

Le produit des indulgences était si abondant que, dans certaines localités, les troncs purent être levés jusqu'à trois reprises consécutives. A Abcoude, par contre, le curé Ode de Swart expose, le 5 juin 1518, au chanoine collecteur et à son notaire (qui, dans son compte pittoresque, inscrit soigneusement l'aventure), que, l'année précédente, vers le temps de la fête de la Visitation de la Sainte-Vierge, des soudards, battant en retraite, ont envahi l'église paroissiale et y ont forcé tous les troncs et toutes les serrures. Ils y ont naturellement volé le

produit des indulgences ; mais ils ont oublié au fond du tronc 2 florins d'or et 10 sous, qui étaient restés cachés sous une pièce d'étoffe. Cette maigre recette est versée au chanoine collecteur, et la véracité du récit du curé est attestée par le desservant, maître Hugues, fils de Guillaume, par Marguerite, femme du sacristain, et par une autre Marguerite, fille de Jean.

Grâce du reste aux annotations méticuleuses du notaire Thierry de Malsen, on peut suivre pas à pas le chanoine Jean de Drolshagen dans ses pérégrinations à travers le diocèse d'Utrecht. Un domestique les accompagne. En général, Drolshagen voyage à cheval et les deux autres dans une voiture de louage (*pro curru pro ij. personis, quia dominus Drolshagen fuit equester*). De temps en temps, on doit traverser la Meuse, le Waal ou le Lek en bateau ; le notaire inscrit chaque fois le prix payé au passeur d'eau (*pro navigio*). On donne parfois un pourboire à un guide qui montre de mauvais chemins (*Cuidam famulo demonstranti nobis iter versus Dryel et nobiscum revertenti propter inundationes viarum ; Cuidam viro nobis demonstranti iter a Tyel usque Bosinchem, quia vie erant lutose*).

On doit même une fois s'arrêter en route, parce qu'on est crotté jusqu'à l'échine (*quia oportebat eum illic remanere, ex quo vestes sue erant lutose*). On répare en chemin la selle et le mors du cheval du chanoine collecteur (*pro reparatione selle et capistri*). On ferre les chevaux (*fabro ferrario pro subunculatione equorum*) ; on boit un verre de bière en route (*pro cervisia bibita in itinere*) ; on se fait raser de temps en temps par le barbier du village que l'on traverse (*barbitonsori, pro rasura*). On paie une amende au portier des villes, où l'on arrive le soir après la fermeture des portes. On loge à l'auberge (*hospitium*) ou chez le curé, apparemment dans les petites localités où il n'y a pas d'hôtellerie, comme c'est encore l'usage dans certaines régions primitives de l'Europe. Si l'auberge est pleine, la maison du curé est un refuge assuré ; c'est ce qui arrive à Tiel,

le 2 juillet 1518, où le chanoine collecteur et son notaire vont passer la nuit au presbytère, après avoir procédé à une troisième levée du tronc des indulgences et avoir soupé et bu largement avec messire Erclens, receveur du duc de Gueldre, sa sœur, son neveu, le bourgmestre et le curé (*cena facta ivimus dormitum ad domum pastoris propter multitudinem hominum existentium in hospitio*). Aussi donne-t-on un sou de Hollande comme pourboire au domestique et à la servante du curé, comme toujours en pareil cas (*propina, pro bibali, pro bibalibus*). On achète du papier; on paie le fourrage et la litière des chevaux (*pro havena et feno equorum, pro graminibus equorum*); on paie un supplément, si on fait faire du feu dans sa chambre (*pro igne*); on fait quelques acquisitions imprévues en route, tel ce sac acheté pour y empiler les exemplaires des *confessionalia* non placés et restitués par le clergé qui les avait reçus en dépôt (*pro sacco empto ad reponendum confessionalia non distributa et nobis restituta*).

Le compte du commissaire apostolique Jean-Ange Arcimboldi, présenté au chapitre cathédral d'Utrecht, n'est pas moins intéressant. On y voit qu'il a commandé à l'imprimeur un nombre énorme d'exemplaires des *confessionalia*; pour le seul diocèse d'Utrecht, il en a fait faire 800 sur parchemin, contenant la concession de l'autel portatif; plus 2,800 sur francin et 2,800 sur papier, ceux-ci sans la clause de l'autel portatif; plus 1,600 *stationes* en flamand et 500 en latin; sans compter 400 *declarationes*, plus 200 imprimés contenant la bulle du pape et deux commandes de 300 et de 250 exemplaires imprimés des *arma papalia*.

L'imprimeur semble avoir voulu « tirer une carotte » au commissaire apostolique, si j'ose m'exprimer ainsi; car il n'est payé qu'à la suite d'une transaction (*concordia*), accompagnée d'ailleurs d'une buverie et d'un bon dîner, donné par le chanoine Drolshagen chez son collègue Jean de Zolms, aux frais

de la caisse des indulgences. (*Item dedi pro vino bibito in domo domini Johannis de Zolmis in convivio, tempore concepte computationis et concordie cum impressore, 38 1/2 sous de Hollande, ce qui est une somme assez considérable.*) On porte aussi en compte les étuis en bois qui renfermaient les *confessionalia*, ainsi que les fils rouges et la cire employés à sceller ces lettres d'indulgences, qu'on envoyait parfois en masse dans des barriques aux ecclésiastiques chargés de les débiter. (*De uno vase mittendo terminario Aldenzalensi cum confessionalibus.*)

C'est le 11 mai 1519 que le chapitre cathédral d'Utrecht, présidé par son doyen Jacques d'Apelteren, qui s'était déjà distingué lors des indulgences de 1488, s'assemble solennellement (*capitulariter*) pour entendre et approuver le compte du commissaire apostolique Jean-Ange Arcimboldi. Outre le doyen, dix-neuf chanoines assistent à cette séance et touchent de ce chef un jeton de présence, toujours aux frais de la caisse des indulgences. Le doyen Apelteren reçoit 6 florins d'or du Rhin, tandis que les dix-neuf chanoines ne reçoivent chacun que la moitié. Mais plusieurs d'entre eux, qui ont pris une part active à l'émission de ces indulgences, touchent des gratifications bien plus importantes. Le tiers du produit net est versé dans la caisse diocésaine du chapitre; les deux tiers restants appartiennent au commissaire apostolique Arcimboldi, soit pour ce dernier une somme liquide de 333 florins d'or Rhénans et 20 sous de Hollande. La recette brute des indulgences s'était élevée à 1,078 florins d'or du Rhin 12 sous et 9 alb. de Hollande pour une portion du duché de Gueldre, soit un petit coin du diocèse d'Utrecht.

Peut-être, en cherchant bien, retrouverait-on des documents analogues dans le dépôt si riche et quasi inexploré de l'évêché de Tournai et dans les liasses provenant de l'évêché de Cambrai, conservées aux Archives départementales du Nord, à Lille. Quant à la comptabilité des indulgences pour

les diocèses de Liège et de Thérouenne, elle est probablement perdue avec la majeure partie des archives anciennes de ces deux diocèses.

Quoi qu'il en soit, une chose nous frappe surtout dans ces curieux documents d'Utrecht : c'est la sérénité que respirent tous ces comptes, dressés en pleine tourmente luthérienne.

Tous ces chanoines, tous ces notaires, tous ces doyens, curés, vicaires et sacristains placent des lettres d'indulgences, vident des tronc, s'offrent des diners arrosés de bon vin, touchent des jetons de présence, des frais de route et des gratifications, sans sembler se douter que ce trafic des indulgences est en train de faire chanceler l'Eglise sur ses fondements. En 1488, on avait eu au moins l'algarade du curé de Wageningen, qu'il avait fallu poursuivre devant la justice ecclésiastique du chef de sermons scandaleux. En 1517-1519, pendant que Luther déchaîne la tempête, qui gagne aussitôt les Pays-Bas, aucun mot des comptes ne trahit encore la moindre opposition dans le public ni la moindre émotion chez les collecteurs des indulgences.

Le chanoine Jean de Drolshagen a commencé sa tournée en Gueldre pour procéder aux premières levées des tronc d'indulgences au mois de juillet 1517. C'est en octobre de la même année que Luther prononce ses premiers sermons contre les indulgences ; c'est le dernier jour de ce mois d'octobre 1517 qu'il cloue de sa propre main ses fameuses thèses latines aux battants de la porte de l'église de Wittemberg.

Les années 1518 et 1519 se passent en polémiques virulentes et en colloques théologiques qui ne font qu'envenimer les choses. Déjà la rupture est complète en mai 1519, lorsque les chanoines d'Utrecht, assis dans leurs stalles de la salle capitulaire, écoutent placidement la lecture des comptes détaillés d'Arcimboldi.

Mais à quelques lieues d'Utrecht, dans le comté de Hollande,

à Dordrecht, dès le mois de mars 1518, les Augustins sont déjà entachés de luthéranisme et le magistrat de la ville suspecte leurs paroles, prononcées publiquement en chaire ou dans le secret du confessional.

Au moi de mai 1519, quinze jours après la séance financière du chapitre d'Utrecht, Érasme écrit de Louvain à Luther que le prieur des Augustins d'Anvers, Jacques d'Ypres, y prêche des sermons luthériens <sup>1</sup>. L'orage commence à gronder dans le ciel serein des collecteurs des indulgences; mais ceux-ci semblent être les derniers à s'en apercevoir.

<sup>1</sup> Voir les pièces du temps dans mon *Corpus doc. Inquisitionis Neerlandicae*, t. IV (sous presse).

---

## PIÈCES JUSTIFICATIVES.

---

### PREMIÈRE SÉRIE. — INDULGENCES DE 1488.

(Archives de l'État à Utrecht, Dom n<sup>o</sup> 1362, a-j.)

#### I.

(Utrecht, 13 mai 1488.)

*Commission délivrée par le doyen Jean de Boemel, commissaire apostolique, au chanoine Jacques de Apelteren et au vicaire Antoine Gruter pour publier et faire fructifier les indulgences de la Croisade contre les Turcs dans la ville de Groningue et les localités voisines.*

Johannes de Boemel, decretorum doctor, decanus Nouimagensis, commissarius apostolicus per ciuitatem et diocesim Traiectensem deputatus, unacum nonnullis alijs collegis in commissione ad infra et supra scripta datis.

Notum facimus, quod nos, de deuocione, zelo et reuerencia, quas venerabilis et circumspectus vir atque honorabilis dominus Jacobus de Apelteren, canonicus, necnon Antonius Gruter, vicarius maioris ecclesie Traiectensis, ad sedem sanctam apostolicam gerunt, certiores effecti, eosdem dominos Jacobum et Antonium subcommissarios nostros ymmo-uerius apostolicos et negociorum infra scriptorum gestores fecimus, creauimus, constituimus, ordinauimus et deputauimus ac presencium tenore facimus, creamus, constituimus, ordinamus et deputamus specialiter videlicet et expresse ad publicandum publicarique petendum, requirendum et faciendum sacratissimas indulgencias cruciate unacum

nonnullis aliis magnis facultatibus nunc totaliter pro tuitione fidei catholice contra perfidos Turcos concessas, ampliatas et prorogatas, truncumque seu eistam ad elemosinas christifidelium dietas indulgencias promereri volentium reponendum in ecclesia parochiali de Groningen et locis illi circumiacentibus ponendum et ordinandum, crucemque erigendum, confessores apostolica auctoritate tot quot voluerint ordinandum confessionaliaque dandum et distribuendum seu darj et distribui faciendum, de facultatibus nobis per bullam reservatis utendum et viris doctis uti permittendum pecuniasque exinde prouenientes leuandum, recipiendum, numerandum et recolligendum et de receptis, leuatis, numeratis et recollectis quitandum et quitancias dandum unum quoque vel plures, quatenus opus fuerit, substituendj, ceteraque omnia alia et singula circa premissa faciendj et gerendj et exercendj, que nos ipsi faceremus, si presentes interessemus: super quibus omnibus et singulis dictis nostris commissariis et ab eisdem deputatis facultates nostras presencium tenore impertimur. In cuius rej testimonium presentes literas signo manuali notarii subscripti signarj sigilloque nostro, quo in talibus utimur, muniij fecimus.

Datum Traiectj, die quinta decima mensis Maij, anno Domini millesimo quadringentesimo octuagesimo octauo.

M. DE BROUERSHAUEN,  
notarius subscripsit.

## II.

(Utrecht, 2 juin 1488.)

*Commission délivrée par le doyen Jean de Boemel au chanoine Jacques de Apelteren pour recueillir en Zélande les sommes d'argent provenant des indulgences, en son lieu et place, conformément aux pouvoirs qu'il tient lui-même de l'archevêque Raymond Péraudi.*

Johannes de Boemel, decretorum doctor, decanus Nouimagensis, commissarius apostolicus per ciuitatem et diocesim Traiectensem deputatus, unacum nonnullis aliis collegis in commissione ad infra et supra scripta datis.

Notum facimus, cum presentibus infra scriptis ob certas quibus detinemur infirmitates interesse nequimus, sic est quod nos, de deuocione, zelo et reuerencia, quas venerabilis et circumspectus vir dominus **Jacobus de Apelteren**, canonicus Traiectensis, ad sedem sanctam apostolicam gerit, certiores effecti, eundem dominum **Jacobum nostrum** ymnouerius sancte sedis apostolice subcommissarium et negotiorum infra scriptorum gestorem (in vim et pretexto commissionis nostre specialis nobis per reuerendum patrem et dominum dominum **Raymundum Peraudj**, archiepiscopum **Misnensem** (?), sacre theologie professore, etc. nobis desuper concessa inferius inserende) fecimus, creauimus, constituimus, ordinauimus et deputauimus ac presencium tenore facimus, creamus, constituimus, ordinamus et deputamus specialiter videlicet et expresse ad dicte sanete sedis apostolice nostrique nominibus quascunque pecuniarum summas ex sacrosanctis indulgencijs nouissime de mense **Maij** (sic proxime preterito in partibus Zeelandie ubilibet positus et ordinatis a christifidelibus oblatas et pie datas atque rogatas subleuandum et recipiendum, perceptas quoque atque extractas pecunias per quosuis alios subcommissarios tam nostra quam quacunque alia auctoritate quoquo modo circa negotium premissum legitime ordinatos ab eisdem petendum, leuandum, emouendum et subleuandum, de receptis quoque et leuatis quitandum literasque quitanciarum dandum, nobisque atque superiorj commissario nostro domino **Raymundo** prefato alijsque quomodolibet computum et racionem legales faciendum; ceteraque omnia alia et singula circa premissa faciendj, gerendj et exercendj, que nos ipsi faceremus, si presentes interessemus. Super quibus omnibus et singulis dictis nostro commissario et ab eodem deputatis seu deputandis ab eodem facultates nostras presencium tenore impartimur. In cuius rei testimonium presentes literas signo manualj notarij subscriptj signari sigilloque nostro, quo in talibus utimur, munirj fecimus.

Datum Traiectj, die secunda mensis Junij, anno Domini millesimo quadringentesimo octuagesimo octauo.

Tenor vero dicte commissionis nostre, de qua supra in hijs nostris literis fit mentio, sequitur talis : *Raymundus*.

M. DE BROUERSHAUEN,  
notarius subscripsit.

## III.

(Utrecht, 26 février 1489.)

*Commission délivrée par le frère mineur parisien Bernardin de Rechaneto, commissaire apostolique, au frère Mathieu pour publier et faire fructifier les indulgences de la réparation et de l'agrandissement de leur couvent de Paris dans la ville et le diocèse d'Utrecht, avec pleins pouvoirs pour s'adjoindre des auxiliaires. (Suit une liste de huit frères mineurs désignés à cet effet.)*

*Au dos de la pièce : In factis indulgenciarum diuersarum.*

Bernardinus de Rechaneto, professus et filius conuentus domus fratrum Minorum Parisiensium, commissarius apostolicus et procurator earundem generalis totius Germanie necnon per ciuitatem et diocesim Traiectensem, ut in originalj commissione ad infra scripta a venerabilibus patribus religiosis dominis et doctoribus guardiano, vicario principalj ceterisque fratribus et religiosis dicte domus specialiter ordinatus, datus et deputatus, ac in predicta ciuitate et diocesi Traiectensi a reuerendissimo domino gratiosissimo et a celeberrimo capitulo eiusdem ciuitatis acceptatus et fauorabiliter, prout ex literjs eorum patere omnibus potest, admissus.

Notum facimus uniuersis has nostras literas visuris, lecturis seu legi auditoris, quod nos, de deuotione, zelo et reuerentia, quas religiosus ac devotus frater Matteus etc. ad structuram, ad reparationem et hedificationem librerie. jnfirmarij, refectorij, camerarum et ecclesie domus et pauperum studentium collegij fratrum Minorum in uniuersitate Parisiorum prescriptis uice et nomine nostrj gerit, certior effectus, eum religiosum ac deuotum fratrem Matteum subcommissarium ymouerius apostolicum ac negotiorum infra scriptorum gestorem fecimus, creauimus, substituimus, ordinauimus et legitime deputauimus, presentiumque tenore facimus, creamus, substituimus, ordinamus et deputamus specialiter et expresse in oppidis, ciuitatibus et villis circumeirea adiacentibus, si in talj, in talj est et relinquitur spatium pro nominandis ciuitatibus, uidelicet ad publicandum publicarijque faciendum, petendum, requirendum et exequendum plenissimas indulgentias a pena et a culpa, unacum nonnullis alijs magnjs

facultatibus apostolicis pro structura et reparatione premissorum per sanctissimum dominum nostrum papam modernum datas et concessas et ubique infra ciuitatem et diocesim Traiectensem per dominum gratiosissimum et celeberrimum [capitulum] admissas et acceptatas; concedentes ei facultatem deputandi et loco suj generaliter et specialiter substituendi secundum opportunitatem locorum, oppidorum et ciuitatum. unum vel plures commissarium vel commissarios in unoquoque oppido et ciuitate uice nostrj ordinandj, qui similem in omnibus premissis aut limitatam facultatem habeant vel habere possint; officiumque eis deputatum catholice ordinare et exercere, truncos seu capsas ad helemosinas christifidelium dietas jndulgentias promererj uolentium reponendum in ecclesijs illis, que sibi commendatiores iuxta populi deuotionem uidebuntur, ac locis omnibus illis circumadiacentibus ponendum et ordinandum, crucemque ante eistam seu capsam erigendum. confessores apostolica auctoritate tot quot uoluerint et secundum exigentiam ydoneos ordinandum, confessionaliaque dandum et distribuendum seu darj et distribuj faciendum, omnesque utriusque sexus in confraternitatem sanctorum Francisci et Antonij de Padua deuote recipiendum. ipsorumque nomina in libro ei ordinato registrandum, et eis literas confraternitatis perpetuo secundum statuta confraternitatis dandum; pecuniasque exinde provenientes in truncis seu capsis existentes leuandum, recipiendum, numerandum et recolligendum, de receptis quoque, leuatis, numeratis et recollectis quitandum ac literas quitanciarum dandum; ceteraque omnia et singula circa premissa faciendum, gerendum et exercendum omnia, que nos ipsi faceremus, si presentes interessemus; saluo quod dicto subcommissario nostro prenominato teneatur nobis de tertia claue cuiusque trunci seu ciste respondere, ne aliqua sine ipso et illis, qui alias duas claues penes se tenuerint, presentibus pecuniarum fiat extractio. Sub litteris et cedulis manualibus nostris, signis et sigillis ac documentis auctenticis munitis, ut pecunie ille a deuotis fidelibus oblatis (*sic*) sinceriter ad usus premissos iuxta formam et mentem nostrj sanctissimj domini nostrj papae applicentur et de receptis per eundem fratrem Matteum nostrum subcommissarium omnibus tam in truncis existentibus quam ex literis confraternitatis prouenientibus nobis commissario generalj predicto fidelem rationem et computum reddere teneatur.

Super quibus omnibus et singulis dictis nostris subcommissarijs facultates nostras et uices presentium tenore impartimur; in cuius rei testi-

monium has nostras literas signo manualj nostri in hac parte notarij subscripti signarj sigilloque nostro, quo in talibus commissionibus officij nostrj utimur, munirj fecimus.

Datum Traieeti, sub anno a natiuitate Domini M<sup>o</sup>. CCCC<sup>o</sup>. LXXXIX<sup>o</sup>., die xxvj<sup>ta</sup> mensis Februarij.

Nomina fratrum Minorum, qui commissariatus officio fungi habent in preclarissima diocesi Traiectensi, sunt ista sequentia :

Magister Franciscus de Fallerone, ordinis Minorum.

Magister Reginaldus de Cetignola.

Magister Mattheus de Cherio.

Frater Johannes Syculus, bachalarius.

Frater Prothasius de Pottis, bachalarius.

Frater Antonius Cauallj.

Frater Johannes Alamanus.

Frater Bernardinus de Seclusia.

#### IV.

(Vendredi 8 août [1488?].)

*Acte du chanoine Jacques d'Apelteren concernant ses recettes et ses dépenses dans la besogne des indulgences de la Croisade contre les Turcs, et concernant les poursuites qu'il a entamées contre Abbode, curé de Wageningen, qui avait prêché contre les indulgences et par là tari la source des profits à Wageningen et dans les localités voisines. Il réclame le salaire promis (propina) de ce chef, sous menace de ne pas rendre de comptes.*

Ego Jacobus de Apelteren, canonicus Traiectensis, subcommissarius constitutus per venerabilem virum dominum Johannem de Boemel, decretorum doctorem, decanum, etc., per ciuitatem et dyocesim Traiectensem commissarium apostolicum deputatum jn negotio siue materia sacratissimarum jndulgentiarum, etc.

Coram vobis notario et testibus, etc. protestor, quod receptam per me pecuniam ex locis, quibus ut commissarius prefui et de quibus herj, que fuit dies Jouis viij<sup>a</sup>., et hodie reuerum octaua mensis Augustj, computationem fecj vobis venerabilibus et circumspectis viris dominis Dolensi et

Nouimagensi Coloniensis dyocesis vicarijs decanis tamquam commissarijs ad hoc per reuerendum patrem dominum Raymundum sedis apostolice prothonotarium deputatis, videlicet summam octingentorum et xv. fl. R. current. xx. stuf. monete huius prouincie pro fl. computato et vj. stuferis, paratus sim deliberare aut de illis sufficienter satisfacere eisdem dominis decanis commissarijs deputatis, dummodo michj inprimis de laboribus meis ac tandem familiaribus michj associatis in eodem negotio per dominum decanum Nouimagensem commissarium de eorum laboribus satisfiat; quibus ego, ut fideliter sumerent, fidem dedj non deliberare pecuniam aliquam prouenientem ex huiusmodj indulgencijs, antequam eis de laboribus eorum satisfieret.

Necnon protestor similiter, quod paratus ut supra requiram eosdem dominos decanos commissarios, ut me ab obligatione per me facta de mandato pifatj dominj decanj Nouimagensis commissarij inprimis venerabilj et egregio viro domino vicario reuerendissimi dominj nostri episcopi Traiectensis pro sigillis literarum transumptarum ex originalibus literis apostolicis, etc. releuent indempnem; necnon a quadam alia obligatione per me facta de mandato ipsius dominj decanj Nouimagensis honorabilibus dominis Adriano de Nolwiek et magistro Mathie de Browsershauen, vicarijs ecclesie Traiectensis, ac demum ab obligatione per me per patentes meas literas facta senioribus et superioribus viris ac communitati oppidj de Dockem, Traiectensis dyocesis, de procurando fierj iudice processum usque ad brachium seculare exclusiue infra certum tempus iam dudum elapsam contra quemdam Abbodem. assertum rectorem parochialis ecclesie de Wacheningen. quj non erubuit publice predicare et dicere in dedecus et scandalum summj pontificis ac specialiter reuerendissimj patris ac domini Raymondj prothonotarij pifatj ac omnium commissariorum suorum, quod hoc negotium sacratissimarum indulgentiarum esset nisi mera trufa et deceptio quedam ad extorquendum a comunj populo pecunias, quibus verbis suis et alijs similibus populum jta prouocauerat in sua parochiali ecclesia et locis circumuicinis, quod ad consequendum huiusmodj indulgencias minime manus porrexerunt, ex quibus igitur verbis suis oppidum predictum noluit consentire in extractione pecuniarum depositarum ad cistam in ecclesia sua, nisi habita et prestita per me obligatione premissa; ac tandem ex absentia ipsius reuerendissimi patris et domini Raymondj prothonotarij, qui michi in presentia pifatj domini decanj Nouimagensis et domini Johannis Neue Scotj(?)... ecclesie Nouimagensis ac pastoris ecclesie parochialis

in Grauia, Coloniensis dyocesis, sua fide et legalitate promiserat bonam et honestam propinam pro meis laboribus et sollicitacionibus, quibus cum alijs obtinuj admissionem publicationis earundem sacratissimarum indulgentiarum a capitulo nostro ecclesie Traiectensis requirere, eosdem dominos commissarios ut michi de huiusmodj propina satisfaciatur, cum nullatenus dubitem eosdem desuper a prefato reuerendissimo patre domino Raymondo commissionem et auctoritatem accepisse et habuisse; ac jnsuper protestor, casu quo de laboribus meis et familiarium meorum associatorum et propina michi promissa prefatj dominj commissarij satisfacere ac ab obligatione predicta releuare jndempnem non velint, quod tunc et sic per me non stet, quominus de pecunia predicta per me recepta recipiant sufficientem solutionem; et protestor simili modo, quatenus ex huiusmodj non solutione, cum in me defectus nullus sit, non intendam quouis modo in futurum grauarij per quemquam, et si casu aliquo molestaciones michi desuper eveniant aliquae, quod easdem velim deducere ex eisdem pecunijs receptis ac quod omne dampnum et jnteresse, quod ea de causa michj euenire quouismodo possit per aliquem, velim recuperare et repetere ab eisdem dominis commissarijs deputatis, loco et tempore michi congruis et oportunis, etc. in forma ampliorj, super quibus, etc. omnibus et singulis... et... communiter (?) et diuisim.

## V.

*Recette des indulgences à Dordrecht, Leide, Gorcum, Oldenzaal, Harderwijk, Zuiderwoude, Kampen, Amsterdam, La Haye, Schielam, Woerden, Utrecht, etc., par les commissaires Adrien, Gerlacus, Jacques de Loenen, le doyen de Nimègue et Jean Strick.*

- fol. 1 r<sup>o</sup>     Item ex Dordraeo per manus domini Adriani, j<sup>c</sup>. xxx. fl. R. current.  
               Item extractio facta in ecclesia sancte Marie Leidensis, facit xxx. fl. R. current.  
               Item ex ecclesia sancti Paneracij jn Leyden, j<sup>c</sup>. xxxij. fl. R. current.; per manus domini Adriani sacriste et xv. st.  
               Item adhuc ex ecclesia sancti Petri ibidem per manus eiusdem, ij<sup>c</sup>. xxix. fl. R. current. et xj 1/2. st.  
               Item secunda extractio jn dicta ecclesia sancti Paneracij, j<sup>c</sup>. lxxv. fl. R.

Item adhuc extractio alia jn ecclesia sancti Petri Leidensis predicta, **jc. Lxvj. fl. R.** cum quodam prauo annulo.

Item in Gorinchem, **xij. fl. R.** current. per manus domini Adriani.

Item ex Aldenzaell per manus domini Gerlaej, canonie j ecclesie sancti Johannis Traiectensis, **Lxxix. fl. R.** current. et **vj. st.**

Item ex Herderwijk per manus domini Jacobj de Loenen, **jc. Lxj. fl. R.** current.

Item in Zulerwoude per manus eiusdem domini Jacobj de Loenen, **xx. fl. R.** current.

[Item ex Aemstedammis per manus domini decanj Nouimagensis.]<sup>4</sup> fol. 1 v<sup>o</sup>

Item per manus domini Johannis Strick ex locis per ipsum occupatis, saluis denariis superius solutis per dominum Adrianum, **iiij<sup>o</sup>. Lxx. fl. R.** curr. **xij 1/2. st.**

Item ex Campis, **ij<sup>o</sup>. et xxvj. fl. R.** current.

Item ex Aemsteldammis, **ix<sup>o</sup>. xxxix. fl. R.** current.

Item ex Haga Comititis, **iiij<sup>o</sup>. xviiij. fl. R.**

Item adhuc jn Haga Strick recepit **x. ðb. gross.** a domino Wilhelmo Ruychroek milite.

Item ex Schiedammis, **jc. xx. fl. R.**

Item ex Woirden, **xviiij. fl. R.**

## VI.

*Détail de la recette des indulgences à Utrecht en monnaie d'or et d'argent.*

### IN TRAIECTO.

fol. 2 r<sup>o</sup>

Item in primis in auro unum nobile aur. Henricj valoris **v. fl. R. xvj. st.**

Item **iiij. fl. aur.** domini Daudis episcopi Traiectensis, quolibet pro **xxxvj. st.** computato, facit simul **vij. fl. R. iiij. st.**

<sup>4</sup> Ces mots ont été biffés dans la suite.

Item III. fl. aur. Renen., quolibet pro XL. stuf. computato, facit vj. fl. R.

Item vi. fl. aur. postis Hornien., facit simull vj. fl. R. xviii. st.

Item ij. aur. Philippus schilden, quolibet pro xxxiii. st. computato. facit iij. fl. R. viii. st.

Item ij. fl. Arnoldj. quolibet pro xxj. st. computato, facit ij. fl. R. ij. st.

Item  $\frac{1}{2}$ . fl. aur. sancti Andree, facit xx  $\frac{1}{2}$ . st.

Item  $\frac{1}{2}$ . Gelresche rider, facit xvij  $\frac{1}{2}$ . st.

Item  $\frac{1}{2}$ . Philippus schilt, facit xvij. st.

Summa in auro simull xxxiii. fl. R. iij. st.

#### ITEM IN MONETA ARGENTEA.

In primis in denariis van iij. st., ij. st., j. st. ende  $\frac{1}{2}$  stuuers, simull LXV  $\frac{1}{2}$ . fl. R. current.

Item in vuerijsers et halff vuerijsers, simull xxviii. fl. R.

Item in stoters et halff stoters, xij. fl. R.

Item in blancken et Philippus, simull xv. fl. R.

Item in denariis de tribus grossis et medijs similibus denarijs, simull vj  $\frac{1}{2}$ . fl. R.

Summa monete argenteae,  $\text{je.}$  xxvij. fl. R. current.

fol. 2 v<sup>o</sup> Summa omnium in Traiecto receptorum facit  $\text{je.}$  lxxj. fl. R. iij. st.

#### VII.

*Détail de la recette et des dépenses des indulgences par Jean Strick à Leide, Schiedam, La Haye et Delft ; par le curé de Grave à Amsterdam, Naarden, Weesp, Muiden, Edam, Purmerende, Monnikendam, Abcoude, Elburg, Marken, Epe et Kampen ; par Jean Judoci à Schoonhoven et Alkmaar ; par Arnold Block à Ter Schelling ; par Jacques de Loenen à Harderwijk et Zuiderwoude ; par Nicolas de Medemblik à Dordrecht ; par Jacques de Voirde à Gorcum ; par l'official d'Utrecht à Haarlem ; par le prieur François à Beverwijk ; par le doyen de Ninègue à Zalt-Bommel ; par Frédéric de Voirde et le curé de Leusden à Amersfoort ; par le curé de Leusden à Woudenberg ; par Gerlacus Brunonis à Oldenzaal ; après la prorogation papale des indulgences par Jacques de Loenen à Zierikzee, Brouwershaven, Westen-Schouwen, Haamstede et Dreischar (île de Schouwen) ; par Arnold Block à Middelbourg, Veere, Flessingue, West-*

*Capelle, Arnemuïden, Monster au pays de Borsel et Kortgene (île de Sud-Beveland); par Gerlaeus Brunonis à Delden; par Jean Judoci à Goes, Baarlant, Oude-Rijnskerk et Koudorp; par Jean Modde à Reymerswale, Nieuwland, Meer, Kruiningen, Jerseke et Wemeldingen; par Jacques de Apelteren à Enkhuizen, Hoorn, Stavoren, Woudrichem, Bolsvert, Sneek, Leeuwarden, Harlingen, Franeker, Dokkum, Steenwijk et Deveren. Dépenses faites par Antoine Gruter et Jean son frère; par Jacques de Apelteren à Amersfoort et en Zélande; par Antoine Gruter à Steenwijk, Deveren et Groningue. Recettes et dépenses faites par Nicolas de Medemblik à Sint-Maartensdijk, Poortvliet et Scherpenisse; à Moerkerk; par Apelteren en Frise; par Jacques de Medemblik à Kuinre, Ameland, Sloten, Legemeer, Colm, Eyleken; total général.*

SUMME INFRA SCRIPTE SUNT RECEPTA  
PER DOMINUM JOHANNEM STRICK IN LOCIS INFRA SCRIPTIS :

fol. 4 r<sup>o</sup>

*In Leyden per Strick.*

Summa omnium extractionum factarum in omnibus ecclesijs Leidensibus facit simul VI<sup>o</sup>. XXIII. fl. R. current. VI<sup>1</sup>/<sub>2</sub>. stuf.

*Schiedam per Strick.*

Summa extractionis facte jn Schiedam facit J<sup>o</sup>. vigintj fl. R. current.

*Haga Comitum per Strick.*

Summa omnium extractionum factarum jn Haga Comitum facit simul III<sup>o</sup>. LXXVIII. fl. R. current. cum uno stufero.

Summa pecuniarum receptorum ex locis prescriptis facit simul J<sup>m</sup>. IJ<sup>o</sup>. XXJ. fl. R. VIJ<sup>1</sup>/<sub>2</sub>. stuf.

Item in Dellff, ve. LIX. fl. R. current. XII. st.

Summa omnium pecuniarum ex locis prescriptis per dominum Johannem Strick extractarum facit simul J<sup>m</sup>. VI<sup>o</sup>. LXXX. fl. R. current. XVIIJ<sup>1</sup>/<sub>2</sub>. st.

Summa omnium expositorum jn omnibus ecclesijs et locis predictis. VI<sup>o</sup>. XV. fl. R. XVI<sup>1</sup>/<sub>2</sub>. st. Qua subtracta a summa omnium receptorum, remanet J<sup>m</sup>. J<sup>o</sup>. LXV. fl. R. current. IJ. stuf.; quibus additis XXIII. fl. R. VIII. st. prouenientibus ex confessionalibus per eum receptis, faciunt

simull  $\text{J}^{\text{m}}$ .  $\text{J}^{\text{c}}$ . LXXXVIIIJ. fl. R. x. st.; super quibus omnibus sunt tam per manus proprias quam per manus domini Adrianj, simull  $\text{xJ}^{\text{c}}$ . VIIJ. fl. R.  $\text{IJ}^{\frac{1}{2}}$ . st. Et additis pro laboribus suis et propina XLIIJ. fl. R., facit simull  $\text{xJ}^{\text{c}}$ . LIJ. fl. R.  $\text{IJ}^{\frac{1}{2}}$ . st. Qua subtracta a summa omnium receptorum, manet debens XXXVJ. fl. R. VIJ  $\frac{1}{2}$ . st.

fol. 1 vº

ITEM ISTE PECUNIE JNFRASCRIPTE  
SUNT RECEPTE PER PASTOREM JN GRAUIA IN LOCIS JNFRASCRIPITIS :

*In Amsterdammis.*

Summa extractionis facte jn Aemsterdammis, simull  $\text{ix}^{\text{c}}$ . XXXIX. fl. R. current. VI. stuf. per pastorem de Grauia.

Item ex beginagio eiusdem locj, XLIIJ. fl. R. current.

Item adhuc ex loco de Neerden, XVJ. fl. R. current. VI. st.

Item adhuc ex oppido de Weesp, LXV. fl. R. current.

Item adhuc ex Muden, x. fl. R. current.

Item adhuc ex Neerden jn secunda extractione,  $\text{xxxJ}^{\frac{1}{2}}$ . fl. R. current.

Item adhuc in secunda extractione in Weesp, VIJ. fl. R. current.

Item ex loco dicto Edam, XXIIJ. fl. R. IIIJ. st.

Item ex Purmerynde, XXVIIIJ. fl. R. current.

Item ex Monickedam, XXXIIJ. fl. R. current.

Item ex Abcouda, XXXIIJ. fl. R. current. vel circiter.

Item ex Elborch,  $\text{J}^{\text{c}}$ . XIX. fl. R. current.

Item ex Mareken, VIJ  $\frac{1}{2}$ . fl. R. current.

Item in Epe fuerunt receptj per predicatorem ibidem, XIIIJ. fl. R. current.

Item ex oppido Campensi,  $\text{IJ}^{\text{c}}$ . XXVJ. fl. R. current.

Summa supra pecuniarum receptorum per pastorem in Grauia facit simull  $\text{J}^{\text{m}}$ .  $\text{vJ}^{\text{c}}$ . XXIJ. fl. R. XVJ. st.

Item summa expositorum jn Haemstede per pastorem prefatum,  $\text{IJ}^{\text{c}}$ . XXV. fl. R. IIIJ. st.

Summa expositorum per prefatum jn Neerden, XVIIIJ. fl. R. VIJ. st.

Summa expositorum jn Weesp per eundem, XXVJ. fl. R. IJ. stuf.

Summa expositorum jn Muden per eundem, IJ. fl. R. XIJ. st.

Summa expositorum per eundem jn Edam, XJ. fl. R. IX. st.

Summa expositorum jn Purmerynde per eundem, XJ. fl. R.

Summa expositorum per eundem jn Monikedam, VIIIJ. fl. R. VIJ. st.

Summa expositorum jn Abcouda per eundem, vj. fl. R. xv. st.

Summa expositorum per eundem jn Elborch, xxiiij. fl. R. ix. st.

Item jn Epe ut supra receptj sunt xiiij. fl. R , quos ad se recepit frater Johannes Woirde pro certis laboribus et expensis ibidem et in diuersis aliis locis factis per ipsum. fol. 2 r<sup>o</sup>

Summa expositorum per pastorem Grauiensem prefatum jn Campis, xc. fl. R. iiij. st.

Item adhuc exposuit jdem pastor extraordinarie fratri Johanni Bokelair, ordinis Minorum, pro diuersis laboribus per eum factis, xiiij. fl. R.

Item adhuc fratri eiusdem pastoris pro diuersis laboribus per eum factis, vj. fl. R. current.

Item idem pastor retinuit sibj pro laboribus suis, lxx. fl. R. curren.

Item adhuc exposuit jdem iiij. fl. R ; jn particularibus expensis, iiij. st.

Summa omnium expositorum jn locis prefatis unacum salario suo, v<sup>e</sup>. xxx. fl. R. xij. st.; qua abstracta a somma omnium receptorum, que sunt j<sup>m</sup>. vj<sup>e</sup>. xxij. fl. R. xvj. st.; remanent j<sup>m</sup>. xcij. fl. R. iiij. st.

PECUNIE HUIUSMODI SUNT RECEPTE  
PER MAGISTRUM JOHANNEM JUDOCJ IN SCHOENHOUIA.

*Recepta jn Schoenhouia.*

Item ex Schoenhouia lxxvj. fl. R. current.

Summa expensarum xxiiij. fl. R. x<sup>1</sup>/<sub>2</sub>. st.; remanent xliij. fl. R. ix<sup>1</sup>/<sub>2</sub>. st.

*Recepta jn Alekmaria.*

Item ex Alekmaria per decanum Nouimagensem, pastorem ibidem, lxx. fl. R. viij. st.

Exposita. Item summa expensarum, lxx. [fl.] R. v. st.; remanent xj. fl. R. ij. st.

*Recepta jn Schellinck.*

Item ex Schellinck, prouincie Frisie, per dominum Arnoldum Block, j<sup>e</sup>. vj<sup>1</sup>/<sub>2</sub>. fl. R. current.

Exposita. Summa expensarum illico factarum, xvj. fl. R. viij. st.; remanent xc. fl. R. iiij. st.

fol. 2 v<sup>o</sup>*Recepta jn Herderwijck.*

Item ex Herderwijck per dominum Jacobum de Loenen, J<sup>c</sup>. LXJ. fl. R. current.

Exposita. Summa expensarum, IIIJ. fl. R. current. xv. stuf.

Item adhuc in expensis ordinarijs, LXJ. fl. R. vj. st.; facit simull LXVJ. fl. R. J. st.; remanent XCIIIJ. fl. R. XIX. st.

*Recepta jn Zuderwoude.*

Item ex Zuderwoude per dominum Jacobum de Loenen, deductis expensis, xx. fl. R.

*Recepta jn Dordraco.*

Item ex Dordraco per dominum Nicolaum de Medemblick, III<sup>c</sup>. xxx. fl. R.

Exposita ordinarie. Summa expensarum, IJ<sup>c</sup>. fl. R.; remanent J<sup>c</sup>. xxx. fl. R.

Summa expensarum extraordinarium, XIIIJ. fl. R. XVIIJ<sup>1</sup>/<sub>2</sub>. st.

Summa omnium expositorum, IJ<sup>c</sup>. XIIIJ. fl. R. XVIIJ<sup>1</sup>/<sub>2</sub>. st.; supersunt J<sup>c</sup>. xvj. fl. R. IJ<sup>1</sup>/<sub>2</sub>. st.

*Recepta jn Gorinchem.*

Item ex Gorinchem per dominum Jacobum de Voirde, LX. fl. R. XIX. st.

Exposita. Summa expensarum, XLVIIIJ. fl. R. XIX. st.; remanent XIJ. fl. R. libere.

*Recepta jn Haerlem.*

Item ex Haerlem per officialem Traiectensem, J<sup>c</sup>. xxj. fl. R., deductis expensis.

fol. 3 r<sup>o</sup>*Recepta ex Beuerwijck.*

Item ex Beuerwijck per dominum Francoys, priore ordinis Carmelitarum, deductis expensis, xxv. fl. R. [Respondebit decanus Nouimagensis <sup>4</sup>.]

<sup>4</sup> Ces mots ont été ajoutés plus tard avec une encre de couleur différente.

*Recepta ex Bommell.*

Item ex Bommell per manus domini decanj Nouimagensis, deductis expensis, v  $\frac{1}{2}$ . fl. R.

*Ex Amersfordia.*

Item ex Amersfordia per Fredericum de Voirde et pastorem de Luesden,  $\text{J}^{\text{c}}$ . fl. R. xxviij. [st.]

Exposita ibidem. Summa expositorum lvj. fl. R.; remanent lxx. fl. ix. st.

*Recepta ex Woudenberch.*

Item ex Woudenberch per pastorem de Luesden, deductis expensis, viij. fl. R. xix  $\frac{1}{2}$ . st.

*Recepta ex Aldenzeell.*

Item ex Aldenzeell per dominum Gerlacum Brunonis, canonicum Aldenzalensem,  $\text{J}^{\text{c}}$ . xlviij. fl. Renen.

Exposita ibidem. Summa expensarum factarum facit simul lxxviij. fl. R. xiiij. st.; qua subtracta a summa receptorum, remanent lxxix. fl. R. vj. stuf.

PECUNIE JNFRASCRIPTE PROUENERUNT EX INDULGENCIJS PREMISSIS POST PRO- fol. 3 v7  
ROGATIONEM EARUMDEM PER DOMINUM NOSTRUM PAPAM FACTAM :

Item in primis ex Ziericxzee per dominum Jacobum de Loenen ibidem commissarium, etc.,  $\text{iiij}^{\text{c}}$ . xiiij. fl. R., viij  $\frac{1}{2}$ . fl. R. (*sic*).

Item adhuc ex eodem loco pro secunda extractione ibidem facta, xij. fl. R.

Item adhuc per eundem ex Brouwershauen libere, deductis expensis, xlix. fl. Renen. xv. stuf.

Item adhuc per eundem ex Westen-Schouwen, deductis expensis, xxxj  $\frac{1}{2}$ . fl. R.

Item adhuc per eundem ex Haemstede, xxxij. fl. R.

Item adhuc per eundem ex Dreysscher, xxxvj. fl. R.

Summa receptorum ex locis prescriptis,  $\text{v}^{\text{c}}$ . lxxv. fl. R. xiiij  $\frac{1}{2}$ . st.

Summa expensarum jn Ziericxzee ordinarie factarum, ꝑc. xx. fl. R. XIX. st.

Summa expensarum extraordinarie factarum, xvj. fl. R. xij <sup>1</sup>/<sub>2</sub>. st.

Summa summarum omnium expositorum facit ꝑc. xxxvij. fl. R. xj <sup>1</sup>/<sub>2</sub>. st.; qua subtracta a summa omnium receptorum, que sunt ꝑc. lxxv. fl. R. xij <sup>1</sup>/<sub>2</sub>. st., remanent iiiꝑc. xxxvij. fl. R. ij. st.

*Recepta jn Middelborch.*

Item ex Middelborch per dominum Arnoldum Block pro prima extractione, ꝑc. xxij. fl. R. xvij. st.

Item adhuc ibidem per eundem pro secunda extractione, x. fl. R. iij. st.; facit simul ꝑc. xxxij. fl. R. j. st.

fol. 4 r<sup>o</sup>

*Recepta jn Veris.*

Item ex Veris per eundem magistrum Arnoldum Block, ꝑc. ix. fl. R. iij. st.

Item per eundem ex Vlissingen, xlvi. fl. R. vi. st.

Item per eundem ex Westcappellis, lvj. fl. R. v. st.

Item per eundem ex Arnemuden, xliij. fl. R. vi. st.

Item per eundem ex villagio de Monster jn Borsalia, lxxxj. fl. R. vij <sup>1</sup>/<sub>2</sub>. st.

Item per eundem ex Cortkeen, xlviij. fl. R. vi. st.

Summa receptorum ex locis proxime suprascriptis per magistrum Arnoldum Block, ixꝑc. xvj. fl. R. xiiij <sup>1</sup>/<sub>2</sub>. st.

Summa expensarum ordinarie in Middelborch factarum, ꝑc. lxij. fl. R. xvij <sup>1</sup>/<sub>2</sub>. st.

Summa expensarum in Veris ordinarie factarum, lxij. fl. R. iij. st.

Summa expensarum jn Vlissingen ordinarie factarum, xiiij. fl. R. viij <sup>1</sup>/<sub>2</sub>. st.

Summa expensarum jn Westcapellis ordinarie factarum, xx. fl. R.

Summa expensarum jn Arnemuden ordinarie factarum, vij. fl. R. vi. st.

Summa expensarum jn Monster jn Borsalia ordinarie factarum, xxij. fl. R. v <sup>1</sup>/<sub>2</sub>. st.

Summa expensarum in Cortkeen ordinarie factarum, xxvj. fl. R. xvij. st.

Summa summarum omnium expensarum in locis premissis ordinarie factarum facit simul III<sup>c</sup>. XIIIJ. fl. R. XIX <sup>1</sup>/<sub>2</sub>. stuf.

Summa expensarum extraordinarie, eundo ad prescripta loca successiue et redeundo ab eisdem per prefatum magistrum Arnoldum Block factarum, facit simul XXJ. fl. R. IIIJ <sup>1</sup>/<sub>2</sub>. st.

Summa summarum omnium expensarum tam ordinarie quam extraordinarie, ut premittitur, factarum facit simul III<sup>c</sup>. XXXVJ. fl. R. IIIJ st.; qua subtracta a summa omnium receptorum, que sunt IX<sup>c</sup>. XVJ. fl. R. XIIIJ <sup>1</sup>/<sub>2</sub>. st., remanent v<sup>c</sup>. LXXX. fl. R. X <sup>1</sup>/<sub>2</sub>. stuf.

*Recepta jn Delden.*

fol. 4 v<sup>o</sup>

Item ex Delden per manus domini Gerlaej Brunonis, canonicj Aldenzalensis, LXXXIIIJ. fl. R. curren.

Exposita. Summa expensarum in loco et negotio premissis tam ordinarie quam extraordinarie factarum, facit simul LIJ. fl. R. XIIIJ <sup>1</sup>/<sub>2</sub>. stuf.; qua subtracta a somma receptorum, remanent xxx. fl. R. VIJ <sup>1</sup>/<sub>2</sub>. stuf.

*Recepta jn opido de Goes.*

Item ex Goes per magistrum Johannem Judocj, canonicum Dordracensem, simul III<sup>c</sup>. XLIIIJ. fl. R.

Item ex Baerlant, IX. fl. R. XIJ. st.

Item ex Oude-Rijnsskerck, L. fl. R. IJ. st.

Item ex Coudorp, VIIIJ. fl. R. vijf st.

Summa receptorum ex locis prescriptis facit v<sup>c</sup>. XJ. fl. R. XIX. st. .

Summa expensarum per magistrum Johannem Judocj eundo ad loca prescripta et redeundo ab eisdem, simul J<sup>c</sup>. LIJ. fl. R. <sup>1</sup>/<sub>2</sub> st.; qua abstracta a summa omnium receptorum, manet debens III<sup>c</sup>. LVIIJ. fl. R. VIIIJ <sup>1</sup>/<sub>2</sub>. st.

*Recepta in Reymerswale et locis circumiacentibus infrascriptis.*

fol. 5 v<sup>o</sup>

Item ex Reymersswale per magistrum Johannem Modde, canonicum ecclesie sancti Petri Traiectensis, commissarium ibidem, IJ<sup>c</sup>. LIJ. fl. R. current.

Item ex Noua Terra, J<sup>c</sup>. XLV. fl. R. current.

Item ex Mera, xc. fl. R. curr.

Item ex Cruningen, XLIJ. fl. R. curren.

Item ex Yerseke et Wemelinge, IX. fl. R.

Summa receptorum ex locis prescriptis, simul v<sup>c</sup>. XXXVIJ. fl. R. curren.

Summa expensarum per magistrum Johannem Mod, eundo ad loca prescripta et redeundo ab eisdem, factarum simul j<sup>c</sup>. XXXIIIJ. fl. R. VIJ. st. IX. alb.; qua subtracta a summa omnium receptorum, manet debens III<sup>c</sup>. IIJ. fl. R. XJ. st. IIJ. alb. Traiectens.

fol. 5 v<sup>o</sup> *Recepta per dominum Jacobum de Apelteren, canonicum Traiectensem, jn locis per eum occupatis.*

Item in primis in Euchusen, LVJ. fl. R. curr.

Item ex Hoirn, LXXXIX  $\frac{1}{2}$ . fl. R.

Item ex Stauria, XXVIJ. fl. R. IX. st.

Item ex Woldrichem prouincie Frisie, LXXXIX  $\frac{1}{2}$ . fl. R.

Item ex Bolsswardia, j<sup>c</sup>. XXIIJ. fl. R.

Item ex Snekijs, II<sup>c</sup>. XXX. fl. R.

Item ex Lewardia, j<sup>c</sup>. XXXJ. fl. R.

Item ex Herlingen, LXXJ  $\frac{1}{2}$ . fl. R.

Item ex Franeken, j<sup>c</sup>. XLIJ. fl. R.

Item ex Dockem, II<sup>c</sup>. XIII  $\frac{1}{2}$ . fl. R.

Item ex Steenwijck, LXXJ. fl. R. V. st.

Item ex Deueren, XXVIJ. fl. R. VI. st.

Summa summarum receptorum ex locis premissis, XII<sup>c</sup>. LXIIJ. fl. R.

Recepta adhuc in Euchusen et jn Hoirn post aperitionem cistarum, XJ. fl. R. VIJ. st.

Summa summarum omnium receptorum ex locis prenominatis, XII<sup>c</sup>. LXXIIJ. fl. R. VIJ. st.

*Exposita per dominum Jacobum in locis proxime supra descriptis.*

Summa expensarum per dominum Jacobum de Apelteren prefatum in locis prefatis factarum, et primo in opido de Euchusen, XXXJ. fl. R. XJ. st.

fol. 6 r<sup>o</sup> Item in Hoirn, XLVIJ. fl. R.  $\frac{1}{2}$ . stuf.

Item in Stauria, VIIIJ. fl. R. XVIJ. st.

Item in Woldrichem, XXIX. fl. R. IIIJ. st.

Item in Bolsswerdia, XLIIIJ. fl. R. J. st.

Item in Snekijs, LXV. fl. R. J  $\frac{1}{2}$ . st.

Item in Lewerdia, XLIJ. fl. R. xvj  $\frac{1}{2}$ . st.

Item in Herlingen, XXIIJ. fl. R.

Item in Francken, XXIX. fl. R.  $\frac{1}{4}$ . st.

Item in Doekem, XLJ. fl. R. IJ. st.

Item adhuc in Doekem pro expensis factis contra dominum Abbodem ibidem, qui obloquebatur certa iniuriosa verba, VIII. fl. R. IIIJ. st.

Item adhuc in locis predictis in expensis extraordinarie per dominum Jacobum factis, facit LIIJ. fl. R. v  $\frac{1}{2}$ . st.

Item adhuc in expensis factis in locis premissis per dominos Antonium Gruter et Johannem eius fratrem, simul III. fl. R. xv  $\frac{1}{3}$ . st.

Item adhuc expense facte sunt extraordinarie circa publicationem indulgenciarum in Amersfordia per dominum Jacobum de Apelteren prefatum. facit v. fl. R. XIJ  $\frac{1}{2}$ . st.

Item adhuc in expensis factis per dominum Jacobum prefatum in Zelandia ex commissione capituli illico missum, XIIJ. fl. R. J. st.

Item adhuc in expensis factis per dominum Antonium Gruter de mandato Aplerensis in Steenwijck et Deueren et in Groningen, ubi non fuit admissus, simul LVII. fl. R. XVIIJ. st.

Summa summarum omnium expensarum factarum per dominum Jacobum de Apelteren facit simul v<sup>c</sup>. v. fl. R. ix  $\frac{1}{2}$ . stuf.; qua abstracta a somma omnium receptorum, supersunt vi<sup>c</sup>. LXVIIJ. fl. R. XVIIJ  $\frac{1}{2}$ . st.

*Recepta in Aggere sanctj Martinj, Poirtvliet et Scherpenesse.*

f. l. 6 v<sup>o</sup>

Item in primis per magistrum Nicolaum de Medemblick, XLV. fl. R., ex Aggere sanctj Martinj.

Item ex Scherpenesse, XLVIII. fl. R.

Item ex Poirtvliet, III. fl. R.

Summa receptorum, xcvi. fl. Renen curren.

Summa expensarum factarum ordinarie in Aggere sancti Martinj facit XIX. fl. J. st.

Summa expensarum factarum in Scherpenesse, XII. fl. R.

Summa omnium expositorum ordinariorum in locis premissis, XXXJ. fl. R. J. st.; qua subtracta a somma omnium receptorum, supersunt LXIII. fl. R. XIX. st.

Summa expensarum extraordinariarum, xv. fl. R. vj  $\frac{1}{2}$ . st.

Summa omnium expositorum. XLVI. fl. R. vj  $\frac{1}{2}$ . st.; quibus subtractis a somma omnium receptorum, remanent XLIX. fl. R. XIIIJ  $\frac{1}{2}$ . st.

*Recepta in Moerkereck.*

Item recepta in Moerkereck, deductis expensis, v. fl. R. viij. st.

fol. 7 r<sup>o</sup>*Apelteren per Frisiam.*

Summa summarum omnium receptorum per dominum Jacobum de Apelteren per Frisiam, deductis expensis, vi<sup>c</sup> LXVIII. fl. R. xvij <sup>1</sup>/<sub>2</sub>. st.; quibus superadditis de J<sup>c</sup>. LI. confessionalibus, XLV. fl. R. vj. st., facit simul viij<sup>c</sup>. xiiii. fl. R. iij <sup>1</sup>/<sub>2</sub>. st.; qua subtracta a summa omnium expositorum, que est iij<sup>c</sup>. LXIII. fl. R. xj. st. iuxta aliam cedula scriptam de manu ipsius Apelteren, manet debens iij<sup>c</sup>. XLIX. fl. R. xij <sup>1</sup>/<sub>2</sub>. st.; a qua summa subtractis pro laboribus et propinis simul LXXX. fl. R., supersunt ij<sup>c</sup>. LXIX. fl. R. xij <sup>1</sup>/<sub>2</sub>. st.

*Jacobus de Medenblick.*

Recepta per dominum Jacobum de Medenblick ex locis per eum occupatis :

Item in primis ex Cuyner, xiiij <sup>1</sup>/<sub>2</sub>. fl. R.

Item ex Amlandia, deductis expensis, xxiiij. st.

Item ex Slotis, vj. fl. R. iij. st.

Item ex Legemaria, xiiij. fl. R. xviii. st.

Item ex Colm, xij. fl. R. xij. st.

Item ex Eyleken, xij <sup>1</sup>/<sub>2</sub>. fl. R.

Summa omnium receptorum, LX. fl. R. vj. st.

Summa expensarum per ipsum dominum Jacobum factarum, xxxix. fl. R. xiiij. st. ix. alb.; qua subtracta a summa omnium receptorum, supersunt xx. fl. R. xij. st. iij. alb.

fol. 7 v<sup>o</sup>

Item ex cista ecclesie Traiectensis, J<sup>c</sup>. LXJ. fl. R. iij. st.

Summa summarum omnium receptorum vi<sup>m</sup>. vj<sup>c</sup>. xcix. fl. R. iij. st.; a qua subtracta summa omnium expensarum et expositorum, que fuit simul xij<sup>c</sup>. LXXIJ. fl. R., supersunt iij<sup>m</sup>. iij<sup>c</sup>. xxvij. fl. R. iij. st.; a qua adhuc subtracta summa centum trium florenorum, in qua obligatur dominus Jacobus de Apelteren de recepta sua in Frisia, et adhuc subtractis ix. fl. R., in quibus obligatur dominus Nicolaus de Medenblick de receptis suis in Aggere sancti Martinj, supersunt iij<sup>m</sup>. ij<sup>c</sup>. LXXXV. fl. R. iij. st.; qua diuisa in quatuor partes competit fabrice ecclesie Traiectensis [pro parte sua] J<sup>m</sup>. LXXJ. fl. R. vj. st.; quibus superadditis xc. fl. R. et xv. st.

pro quarta parte III<sup>c</sup>. LXIIJ. flor. per aliquos commissarios computatores, quj non fuerunt expositj in expensis communibus indulgenciarum, facit simul pro quarta parte fabricee ecclesie predictae, J<sup>m</sup>. J<sup>c</sup>. LXIIJ. fl. R. J. st.

VIII.

*Compte des gratifications accordées à Adrien de Naaldwijk, Jacques de Loenen, Jean Strick, Gerlacus et l'official d'Utrecht, commissaires des indulgences.*

EXPOSITA PRO COMMISSARIJS, SUBCOMMISSARIJS ET DIUERSIS ALIJS,  
QUI SERUITIA SUA DIUERSA ET LABORES IN HOC NEGOTIO IMPENDERUNT.

Item domino Adriano de Naaldwijk ratione laborum suorum successiue per eum in presentj negotio factorum, simul xx. fl. R. curren. XVIIJ. stufer.

Item domino Jacobo de Loenen pro x. ebdomadis, quibus laborauit in diuersis locis tam pro salario suo quam propina sibj facta, simul XLV. fl. R. curren.

Item domino Johanni Strick pro xj. ebdomadis, qualibet ebdomada III. fl. R., facit XXXIIJ. fl. R. et xj. fl. R. pro propina, facit simul XLIIJ. fl. R.

Item domino Gerlaco pro vj. ebdomadis, quibus laborauit, XIJ. fl. R.

Item officiali Traiectensi, XL. fl. R.

IX.

*Récapitulation des comptes de Jacques de Loenen, Jean Strick, Gerlacus, Arnold Block, le curé de Grave, l'official d'Utrecht, Jean Modde, Jean Judoci, le doyen de Nimègue et Jacques de Medemblik, commissaires des indulgences.*

LOENEN.

fol. 1 r<sup>o</sup>

Summa omnium receptorum per dominum Jacobum de Loenen ex Herderwijck, Zuderwoude, Ziericszee, etc., v<sup>c</sup>. LIJ. fl. R. J. st.

Item adhuc ex confessionalibus, LX. fl. R.; facit simul vj<sup>c</sup>. XIIJ. fl. R. J. st.; super quibus sunt in numerata pecunia v<sup>c</sup>. LIJ. fl. R. J. st.

Item adhuc, defalcatis sibj pro laboribus et propina simul fl. R., facit simul v<sup>c</sup>. xcviij. fl. R.; qua subtracta a somma omnium receptorum, manet debens xv. fl. R., quos soluit in diuersis monetis argenteis, et sic suorum receptorum libere facit v<sup>c</sup>. lxxviii. fl. R. J. st.

## STRICK.

Summa omnium receptorum per Strick ex diuersis locis per eum occupatis, j<sup>m</sup>. j<sup>c</sup>. lxxv. fl. R. ij. st. Item adhuc ex confessionalibus, xxiiij. fl. R. viij. st., facit simul j<sup>m</sup>. j<sup>c</sup>. lxxxviii. fl. R. x. st., super quibus sunt tam per manus proprias quam domini Adrianj simul j<sup>m</sup>. j<sup>c</sup>. viij. fl. R. ij  $\frac{1}{2}$ . st. Item adhuc defalcatis sibj pro laboribus suis et propina simul, xlviij. fl. R.; facit simul j<sup>m</sup>. j<sup>c</sup>. lxx. fl. R. ij  $\frac{1}{2}$ . st.; qua subtracta a somma omnium receptorum, manet debens xxxvj. fl. R.; facit libere j<sup>m</sup>. j<sup>c</sup>. xliiiij. fl. R. ij  $\frac{1}{2}$ . st.

## GERLACUS.

Summa omnium receptorum per dominum Gerlacum tam jn Aldenzeell quam in Delden ac etiam de j<sup>c</sup>. confessionalibus, j<sup>c</sup>. xxvj. fl. R. xviiij  $\frac{1}{2}$ . st.; a qua summa subtractis xij. fl. R., ratione laborum suorum in vj. ebdomadis per eum illico factorum, remanent j<sup>c</sup>. xiiiiij. fl. R. xviiij  $\frac{1}{2}$ . st. Et sic manent libere.

fol. 4 v<sup>o</sup>

## BLOCK.

Summa omnium receptorum per magistrum Arnoldum Block ex Schellinck in Frisia, ex Middelburch, Veris cum locis in Wallacria adiacentibus, deductis expensis, vj<sup>c</sup>. lxx. fl. R. xiiij  $\frac{1}{2}$ . st. Item adhuc de viij<sup>c</sup>. lx. confessionalibus, ij<sup>c</sup>. xxxj. fl. R. iiiij. st.; facit simul ix<sup>c</sup>. ij. fl. R. xviiij  $\frac{1}{2}$ . st.; a quibus abstractis pro laboribus et propina simul l. fl. R., et pro domino Wilhelmo Francone sollicitatore xij. fl. R., remanent viij<sup>c</sup>. xv. fl. R. xviiij  $\frac{1}{2}$ . st. Soluet decanus Nouimagensis.

Pastoris in Grauia; reddebit pro eo decanus Nouimagensis.

[Summa omnium receptorum per pastorem in Grauia ex Amsterdammis, Neerden, Weesp, Muden, Edam, ex Campis, etc., j<sup>m</sup>. vj. fl. R. xvj. st.]<sup>1</sup>.

Item adhuc de viij<sup>c</sup>. confessionalibus, de quibus computat exposuisse

<sup>1</sup> Ce paragraphe est biffé.

III<sup>o</sup>. XLIII.; confessionalibus de quibus recepit <sup>je</sup>. XLVIII. fl. R. III. st. et jdem pastor in diuersis locis predictis distribuit gratis <sup>je</sup>. XXXVIII. confessionalia. Et pastor in Weesp habet adhuc reddere de XXXI. confessionalibus preter alia prescripta confessionalia. Et sic summa omnium per eum receptorum<sup>4</sup>.

Summa omnium receptorum per pastorem in Grauia ex Amsterdammis, Neerden, etc., ex Campis et alijs locis in computatione sua designatis, deductis expensis et salario laborum suorum, <sup>jm</sup>. XCII. fl. R. III. st.; quibus superadditis <sup>je</sup>. XLVIII. fl. R. III. st. de VII. confessionalibus ex quibus gratis distribuit <sup>je</sup>. XXXVIII. gratis et tradidit domino Jacobo de Loenen <sup>je</sup>. XXV. et pastorj in Weesp XXXI, qui de illis adhuc reddebit, manet jn toto debens XI<sup>o</sup>. XL. fl. R. VIII. st.

#### OFFICIALIS TRAIECTENSIS.

Summa omnium receptorum per officialem Traiectensem in Haerlem, deductis expensis, I<sup>o</sup>. XXXVI. fl. R.; quibus additis XL. florenis, quos recepit ex centum confessionalibus, facit simul I<sup>o</sup>. LXXVI. fl. R.; de quibus sunt datj domino officiali pro laboribus suis, XL. fl. R., et famulo suo Adriano pro propina, I. fl. R. Supersunt simul I<sup>o</sup>. XXXIII. fl. R., quos soluit in pecunia numerata.

#### MOD.

fol. 2 r<sup>o</sup>

Summa omnium receptorum per magistrum Johannem Mod in Reymerswale et locis circumiacentibus, deductis expensis, III<sup>o</sup>. III. fl. R. XJ. st. III. alb. Traiectens.; quibus superadditis <sup>je</sup>. XVII. fl. R. XIX<sup>1/2</sup>. st., quos recepit ex III<sup>o</sup>. XLIII. confessionalibus, faciunt simul <sup>ve</sup>. XXJ. fl. R. X. st. IX. alb. Tra. A qua somma subtractis XII. fl. R. ratione laborum suorum et VI. pro propina, supersunt <sup>ve</sup>. III. fl. R. X. st. IX. alb.; quas pecunias habet decanus Nouimagensis.

#### MAGISTER JOHANNES JUDOCJ.

Summa omnium receptorum per magistrum Johannem Judocj in Scoenhouia, deductis laboribus et expensis, XLII. fl. R. IX<sup>1/2</sup>. st.; quibus superadditis VI. fl. R. et VI. st. de XXJ. confessionalibus, manet debens XLVIII. fl. R. XV<sup>1/2</sup>. st.; quas pecunias habet decanus Nouimagensis.

<sup>4</sup> En marge on lit: Decanus Nouimagensis reddebit.

## MAGISTER JOHANNES JUDOCJ IN GOES.

Summa omnium receptorum per magistrum Johannem Judocj ex Goes et locis adiacentibus, deductis expensis, IIJ<sup>c</sup>. LVIIJ. fl. R. VIIJ  $\frac{1}{2}$ . st.; quibus superadditis xcviij. fl. R. ix  $\frac{1}{2}$ . st., faciunt simul IIIJ<sup>c</sup>. LVJ. fl. R. xviiij. st.; a quibus subtractis pro laboribus suis, xxiiii. fl. R., manet debens IIIJ<sup>c</sup>. xxxij. fl. R. xviiij. st.; quas pecunias habet decanus Nouimagensis.

fol. 2 v<sup>o</sup>

## DECANUS NOUIMAGENSIS JN ALCKMARIA.

Summa omnium receptorum per decanum Nouimagensem jn Alckmaria, deductis expensis, xj. fl. ij. st.; quibus superadditis ix  $\frac{1}{2}$ . fl. R. de lx. confessionalibus, de quibus ministravit gratis xxij; manet debens xx. fl. R. xij. st., quos soluet jdem decanus.

## DECANUS NOUIMAGENSIS JN BOMMELL.

Summa omnium receptorum in Bommell per decanum Nouimagensem, deductis expensis, v  $\frac{1}{2}$ . fl. R. et ministravit xxv. confessionalia gratis.

MEDENBLICK JN AGGERE SANCTI MARTINJ,  
POIRTVLIET ET SCHERPENESSE.

Summa omnium receptorum, deductis expensis omnibus, remanent xljx. fl. R. xiiij  $\frac{1}{2}$ . st.; quibus superadditis de xlviij. confessionalibus xiiij. fl. R. viij. st., facit simul lxiii. fl. R. j  $\frac{1}{2}$ . st.

## MEDENBLICK EX DORDRACO.

Summa omnium receptorum per eundem Medenblick, deductis expensis omnibus, remanent j<sup>c</sup>. xvj. fl. R. ij  $\frac{1}{2}$ . st.; quibus superadditis lxix. fl. R. de ij<sup>c</sup>. lxxvij. confessionalibus, facit simul j<sup>c</sup>. lxxxv. fl. R. ij  $\frac{1}{2}$ . st.; de quibus soluit dominus Adrianus Naidwijck j<sup>c</sup>. xxx. fl. R.; remanent lv. fl. R. ij  $\frac{1}{2}$ . st.; quibus superadditis adhuc v. fl. R. viij. st. ex Moerkereke, restant simul lx. fl. R. x  $\frac{1}{2}$ . st.; a quibus subtractis xxx  $\frac{1}{2}$ . fl. R. pro laboribus suis et propina, restant simul xxx. fl. R. curren., quos soluit.

## X.

*Comptes des recettes des confessionalia opérées par les commissaires Jean Strick, Jacques de Loenen, Jacques de Voirde, Jacques d'Apelteren, Gerbrandus, le prieur et le frère Jean, l'official d'Utrecht, Jean Mod, Jacques de Voirde, Jean Judoci, Thierry Hagen, le doyen de Nimègue, encore Jacques de Voirde, Nicolas de Medemblik, le curé de Leusden et Guillaume de Hoorn.*

**Recepta confessionalium.**fol. 1 r<sup>o</sup>

## STRICK.

Item in primis dominus Johannes Strick recepit a magistro Antonio Pott et decano Nouimagensi III<sup>o</sup>. LXXV. confessionalia, ex quibus restituit LXXV. et computat se dedisse diuersis personis in diuersis locis J<sup>o</sup>. XXIJ., et de LXXVIJ. restantibus computat pro quolibet VI. st., facit XXIIJ. fl. R. VIII. st.

## LOENEN.

Item dominus Jacobus de Loenen recepit III<sup>o</sup>. confessionalia, de quibus preter gratis distributa soluit LX. fl. R. IIIJ. st.

## VOIRDE.

Item Jacobus de Voirde recepit in Gorinchem LXX. confessionalia, reportauit XJ, distribuit XIJ. certis personis gratis; sic deliberauit XLVIJ., pro quibus soluit XIIIJ. fl. R. II. st.; a quibus abstractis III. fl. R. III. st., quos exposuit in Gorinchem, sic manet debens x. fl. R. XIX. st.

## APELTEREN.

Dominus Jacobus de Apelteren recepit ex confessionalibus magistri Antonii Pott J<sup>o</sup>.

Item adhuc a famulo magistri Antonij III<sup>o</sup> IX.

Item adhuc ab eodem J<sup>1/2</sup>°. Item adhuc a pastore in Grauia III°. facit simul VIII°. LIX confessionalia, de quibus restituit domino decano Nouimagensi L.

fol. 4 v<sup>o</sup> Item restituit adhuc x. Item restituit adhuc LXVI. Item adhuc LVJ. Item adhuc xxxv. Item adhuc J°. Item adhuc J°. Summa restitutorum confessionalium facit III°. xvij. Item jdem Apelteren in XIIIJ. locis gratis donauit IJ°. XLIIJ.

Item adhuc frater Gerbrandus, supprior jn Snekis, recepit xj., de quibus faciet computationem. Item adhuc v. gratis in Zierixzee. Item adhuc viij., que recepit dominus Petrus vicecuratus in Dreysscher, de quibus reddet rationem. Item prior et frater Johannes ordinis Cruciferorum in Goes receperunt simul xxiiij. confessionalia, de quibus adhuc facient rationem; facit simul vii°. viij.; qua abstracta a somma omnium receptorum, manet debens J° LI. confessionalia, que faciunt XLV. fl. R. vj. st.

#### OFFICIALIS TRAIECTENSIS.

Officialis Traiectensis recepit J°. confessionalia, de quibus reddidit XL. fl. R. curren.

#### MAGISTER JOHANNES MOD.

Item magister Johannes Mod recepit a magistro Arnolde Block xxx. confessionalia. Item a domino Theodrico Hagen confessionalia IJ°. L. Item a quodam nouitio (ministro?) fratrum Minorum J°. LXIX. Item a Jacobo famulo vicarij xiiij; facit simul IIIJ°. LXIJ., de quibus ministravit gratis in diuersis locis xxxviiij.

Et dominus Jacobus de Voirde recepit ab eo Lxxx; et de reliquis IIIJ°. xlviij. fecit rationem in computis suis, scilicet J°. xvij. fl. R. xviiij<sup>1/2</sup>. st.

fol. 2 r<sup>o</sup>

#### MAGISTER JOHANNES JUDOCJ.

Item magister Johannes Judoej recepit a magistro Arnolde Block ex Antwerpia IJ°. confessionalia. Item a domino Theodrico Hagen J°. Item adhuc a domino Cornelio Nepotis ex Antwerpia xxiiij. confessionalia, que xxiiij. fuerunt gratis ministrata; et de reliquis recepit xcviij. fl. R. ix<sup>1/2</sup>. st.

## HAGEN.

Item dominus Theodricus Hagen recepit jn Reymerswalis LX. confessionalia a Jacobo organista, de quibus restituit xxxix. et ministravit gratis ix., et de residuis computat xlv. st., quos soluit.

## DECANUS NOUIMAGENSIS.

Item jdem decanus recepit xxv. confessionalia, que gratis ministravit in Bommell.

## IDEM DECANUS.

Item jdem decanus habuit in Alckmaria LX. confessionalia, de quibus xxij. gratis ministravit, et de residuis computat ix  $\frac{1}{2}$ . fl. R.

## VOIRDE.

Item dominus Jacobus de Voirde habuit jn Mare per manus Mod lxxx. confessionalia, de quibus ministravit gratis xij. et reportavit x.; et de reliquis lvij. computat recepisse xvij. fl. R. ij. st. Item adhuc jdem recepit a magistro Anthonio Pott in Gorinchem Lxx. confessionalia, reportavit xj., ministravit gratis xij., et computat recepisse de alijs xlviij., xliij. fl. R. ij. st., et sic de omnibus recepit xxxj. fl. R. iij. st. Item jdem dominus Jacobus exposuit in Mare et Gorinchem ordinarie et extraordinarie juxta computationem suam xxxij. fl. R. vij. st. Sic deficiunt sibj xxij. stuferi, quos recepit cum laboribus.

fol. 2<sup>vo</sup>

## MEDENBLICK.

Item Nicolaus de Medenblick recepit ex confessionalibus decanj Nouimagensis jc. xxv. confessionalia, de quibus dicit se tradidisse Jacobo Michaelis lv., et sex reportavit et xvj. dedit predicatoribus gratis; remanent xlviij., pro quibus computavit xliij. fl. R. viij. st.

## MEDENBLICK.

Item Nicolaus de Medenblick recepit iij<sup>c</sup>. confessionalia, de quibus tradidit famulo Pott lxxix., et xliij. dedit gratis; remanent ij<sup>c</sup>. lxxviij. confessionalia, de quibus dicit se recepisse lxix. fl. R.

## PASTOR IN LUESDEN.

Item jdem pastor recepit LV. confessionalia, reportauit XXIJ., dedit gratis XVIII.; de reliquis soluit IIIJ<sup>1</sup>/<sub>2</sub>. fl. R., de quibus computat se exposuisse LXIJ. st.; et sic supersunt XXVIJ. st.

fol. 3 r<sup>o</sup>

## WILHELMUS DE HOIRN.

Idem Wilhelmus recepit L. confessionalia, ex quibus preter gratis ministrata computat XV, de quibus recepit IIIJ. fl. R. IX. st.

## XI.

*Compte détaillé des monnaies délivrées par les commissaires Jean Strick, Gerlacus Brunonis, Jacques de Voirde, Frédéric de Voirde, le curé de Leusden, Jacques de Loenen, Nicolas de Medemblik, l'official d'Utrecht, Thierry Hagen et Jacques d'Apelteren.*

fol. 4 r<sup>o</sup>**Infrascriptas pecunias deliberavit**

## STRICK.

*In moneta argentea.*

Item in primis jn denarijs de x<sup>1</sup>/<sub>2</sub>. alb. Traiectensium, xxxvj. fl. R. curren. v. st.

Item in denarijs dictis stuferj et medij stuferj, j<sup>o</sup>. et IIIJ. fl. R. curren.

Item in denarijs stoters simplicibus et duplicibus, xxviii. fl. R. curr.

Item in stuferis duplicibus Philippi ducis, quolibet pro ij. st. et quartis computato, xlvj. fl. R. curr. ij. st.

Item in vuerijsers et medijs vuerijsers, quolibet pro vij. grossis Flandrie computato, simull l. fl. R. curr. viij. st.

Item in denarijs Dauen. (Danen.?) et medijs eorundem denariorum, quolibet integro denario pro j<sup>1</sup>/<sub>2</sub>. st. computato, simull vij<sup>1</sup>/<sub>2</sub>. fl. R. curren.

- Item in denarijs Mechliniensibus, quolibet pro viij. grossis computato, simull xij  $\frac{1}{2}$ . fl. R. ij. st.

Item in medijs stuferis, simull xvij. fl. R. curren.

Item in halff vuerijsers, simull xliij. fl. R. curren. xv. st.

- Item in stuferis, simull xvj. fl. R.

Item in stoteris, simull xiiij. fl. Renen. curren.

Item in stuferis et medijs et alijs diuersis monetis, simull xxxvj. fl. R. curren.

*In auro.*

Item in diuersis pecunijs aureis, jc. vij. fl. R. curren. xvij. st.

*In cedula.*

In primis jn cedula domini Adrianj Sacriste et Mathie Nōrij, jc. vj. fl. R., pro jntroductione jndulgentiarum mutuatarum, quos Strick soluit.

Item adhuc, ix. fl. R. j. st.

Item adhuc in una alia cedula Moederloes, lix. fl. R. ij. st.

Item adhuc in una alia cedula Johannis Vuerpijll, xxvij. fl. R. xv. st.

Item adhuc in una alia cedula, xxxiiij. fl. R. iiij. st.

Summa omnium predictorum, vijc. xlvi. fl. R. xj. st.

Item adhuc soluit Strick per manus domini Adrianj de Naldwijek scilicet jn stuferis et medijs, jc. xxxj. fl. R. curren. fol. 4 vº

Item adhuc soluit jdem Strick per manus eiusdem jn vuerijsers, simull jc. xj. fl. R. xiiij. st.

Item adhuc soluit jdem Strick per manus eiusden domini Adrianj jn denarijs Dauen. (Danen.?), simull xij. fl. Renen.

Item adhuc soluit jdem per manus eiusdem jn denariis de x  $\frac{1}{2}$ . alb. Traiectens., simull xxj. fl. R.

Item adhuc soluit jdem per manus eiusdem jn denariis Philippi, xxiiij. fl. R. vj. st.

Item adhuc soluit jdem Strick per manus dicti domini Adrianj jn stoteris, simull xxix  $\frac{1}{2}$ . fl. R.

Item adhuc soluit jdem per manus eiusdem, xvij  $\frac{1}{2}$ . st.

Item adhuc soluit jdem Johannes Strick per manus dicti domini Adrianj in diuersis aureis denarijs, simull xxxj. fl. R. iiij. st.

Summa pecuniarum nomine Strick per dominum Adrianum, ut premititur, solutarum, facit simul III<sup>c</sup>. LXJ. fl. R. xj 1/2. st.

fol. 2<sup>ro</sup>

Summa omnium receptorum, deductis expensis, tam de indulgencijs quam etiam de centum confessionalibus per dominum Gerlacum Brunonis, commissarium jn Aldenzeell et in Delden, simul J<sup>c</sup>. xxvj. fl. R. curren. xviii 1/2. st.; a qua somma subtractis xij. fl. R. pro laboribus vj. ebdomadarum, remanent J<sup>c</sup>. xiiij. fl. R. xviii 1/2. st.

Pecunie infrascripte sunt deliberate nomine domini Jacobi de Voirde, commissarij in Gorinchem, per manus domini Adrianj :

Item in auro et vuerijsers, simul xij. fl. R. curren.

Pecunie infrascripte sunt deliberate per dominum Adrianum prefatum nomine domini Fredericj de Voirde et pastoris in Luesden, commissariorum jn Amersfordia :

Item in vuerijsers et medijs, simul xj. fl. R. viij. st.

Item adhuc per manus domini Adrianj jn stoters, xij. fl. R.

Item adhuc per manus eiusdem in denarijs Dauen. (Danen.?), v. fl. R. v. stuf.

Item adhuc per manus eiusdem in diuersis denarijs argenteis, simul ix 1/2. fl. R.

Item in diuersis denarijs aureis per manus eiusdem, simul xxxij. fl. R. viij. st.

Summa receptorum ex Amersfordia, simul lxx. fl. R. ix. st.

fol. 2<sup>vo</sup>

Infrascriptas pecunias deliberavit dominus Jacobus de Loenen (ex Herderwijck et Zuderwoude, facit simul J<sup>c</sup>. xvj. fl. R. xviii 1/2. st.) :

In primis in diuersis monetis argenteis, xij. fl. R. curren.

Item in diuersis aureis denarijs, xx. fl. R. curr. xj 1/2. st.

Item adhuc in vuerijsers et medijs, simul xxxviii 1/2. fl. R. curr.

Item adhuc jn denarijs Dauen. (Danen.?), simul xv. fl. R. curren.

Item adhuc in stoters et brasper., simul xij. fl. R.

Item adhuc in omnibus pecunijs aureis ac stuferis et medijs, simul xvj. fl. R. xviii 1/2. st.

Infrascripte pecunie sunt deliberate ex Ziericxzee et alijs locis circumjacentibus per eundem dominum Jacobum de Loenen occupatis :

Item in primis in diuersis aureis denarijs, ij<sup>c</sup>. vijff fl. R. curr. seuen st.

[Item adhuc jn stoters duplicibus et simplicibus ac brasper., simull xxx. fl. R. curren.] <sup>4</sup>.

Item adhuc in Philippus stuuers, xiiij. fl. R. viij. st.

[Item in stuferis duplicibus et simplicibus, xxv. fl. R. curren.]

tem in vuerijsers, simull jc. xxxiiij. fl. R. curren.

[Item jn stuferis et medijs, simull viij. fl. R.]

[Item in stoters, iiij 1/2. fl. R.]

Item in stuferis duplicibus, simplicibus et medijs, xliij 1/2. fl. R.

Item adhuc in stoters duplicibus, simplicibus et brasper., simull xxxviij 1/2. fl. R.

Item adhuc in diuersa moneta tam aurea quam argentea, iij. fl. R. ij. st.

Summa, iiijc. xxxviij. fl. R. ij. st.

Pecunie jnfrascripte sunt deliberate per manus domini Adrianj nomine domini Nicolai de Medenblich, commissarij in Dordraeco : fol. 3 r

In primis in diuersis petijs aureis, jc. x. fl. R. curren. ix. st.

Item adhuc in vuerijsers et stuferis duplicibus Philippi, simull xiiij. fl. R.

Summa, centum xxiiij. fl. R. ix. st.

Pecunie infrascripte deliberate sunt per dominum officialem Traiectensem ex opido de Hairlem :

Item in primis in diuersis petijs aureis, jc. xv. fl. R. curren.

Item adhuc in denarijs Philippi duplicibus et simplicibus, simull xviiij. fl. Renen. curren.

Item adhuc in stuferis duplicibus, simplicibus et medijs, simull lxix. fl. R.

Item adhuc in stoteris et medijs, xv. fl. R. xvj. st.

Item adhuc jn denarijs de x 1/2. alb. Traiectens., xij. fl. R. xij. st.

Item adhuc in blancis duplicibus, simplicibus et medijs, simull v. fl. R. xij. st.; de quibus donatj sunt Adriano, famulo domini officialis Traiectensis, ratione laborum suorum de mandato dominorum commissariorum, ij. fl. R. Sic remanent jc. xix. fl. R. in moneta argentea per dominum officialem Traiectensem traditi.

<sup>4</sup> Les mots placés entre crochets [ ] ont été biffés.

fol. 3 v<sup>o</sup> Pecunie infrascripte sunt deliberate per dominum Theodricum Hagen  
in locis et terris adiacentibus Reymerswale:

Item in uno floreno aureo postis Hoirnensis et diuersis denarijs argen-  
teis, XLVIJ. st.

Pecunie infrascripte deliberate sunt per Apelteren :

Item in primis in auro, XLIIJ. fl. R.

Item in stoteris et brasper., xvj  $\frac{1}{2}$ . fl. R.

Item in stuferis et medijs, xvij. fl. R.

Item in vuerijsers et medijs, xxxv. fl. R.

Item in stoteris et medijs, viij. fl. R.

Item in bodd. (?) [et medijs]<sup>1</sup>, iij  $\frac{1}{2}$ . fl. R.

Item in denarijs de x  $\frac{1}{2}$ . alb., iij. fl. R.

Item in denarijs de iij. cromstis (?) et medijs stuferis, ij. fl. R.

Item in medijs brasper., iij. fl. R.

Item in Engelbertus stuferis, ij. fl. R.

<sup>1</sup> Ces deux mots sont biffés.

---

## DEUXIÈME SÉRIE. — INDULGENCES DE 1517-1519.

(Archives de l'État à Utrecht, Dom n° 1363 et n° 1364.)

## I.

(Sans date. — Imprimé du temps <sup>1</sup>.)

*Énumération détaillée des pouvoirs concédés par le pape Léon X à Jean Ange Arcimboldi, protonotaire apostolique et commissaire des indulgences dans un grand nombre de circonscriptions ecclésiastiques, entre autres dans les archevêchés de Cologne et de Trèves et dans les évêchés de Cambrai, Tournai, Thérouenne et Arras, c'est-à-dire dans les Pays-Bas tout entiers.*

ARMES

PAPALES

DE

LÉON X

Infrascripte sunt facultates dudum successiue concessae ac nouiter reualidate seu innouate et denuo concessae per sanctissimum dominum nostrum dominum Leonem papam X. reuerendo in Christo patri domino Joanni Angelo Arcimboldo, prothonotario, referendario ac commissario apostolico in Coloniensi, Treuerensi, Saltzburgensi, Bremensi, Bisuntinensi et Upsalensi prouincijs illarumque ac in Cameracensi, Tornacensi, Morinensi, Attrebatensi, Caminensi et Misnensi ciuitatibus et diocesibus necnon Daciae et Norwegiae regnis et pro ad illas et illa confluentibus, prout in literis tam concessionum quam innouationis et de nouo concessionis a Sanctitate Sua respectiue emanatis plenius continetur.

<sup>1</sup> Le dossier d'Utrecht en contient neuf exemplaires, pareils entre eux et imprimés au recto sur des feuilles de papier du format grand in-folio.

Prima. Est facultas audiendi et alijs committendi omnes causas ad forum ecclesiasticum quomodolibet pertinentes tam primae instantiae quam quarumcunque appellationum a quocunque et ad quemcunque interpositarum et interponendarum, etiam in Moguntina et Magdeburgensi prouincijs, et derogandi omnibus quibus cancellaria apostolica derogare consuevit.

Secunda. Item relaxandi iuramenta in quibusuis contractibus, instrumentis vel obligationibus praeterquam in forma camere apposita ad effectum dumtaxat agendi.

IIJ. Item conferendi beneficia quatuor marcharum argenti puri.

IIIJ. Item creandi prothonotarios.

V. Item creandi comites palatinos cum solitis praerogatiuis et facultatibus notarios auctoritate apostolica creandi et spurios legitimandi.

VI. Item creandi acolitos pape.

VIJ. Item creandi notarios auctoritate apostolica.

VIIJ. Item concedendi, tempore interdicti, quacunque auctoritate appositae, quod corpora defunctorum ecclesiasticae sepulturae tradi possint cum pompa funerali vel sine, iuxta personarum conditiones.

IX. Item altare portatile pro presbyteris, illustribus, nobilibus, graduatis et patricijs, cum clausula : ante diem, etiam tempore interdicti.

X. Item absoluendi a quibusuis excommunicationis et alijs sententijs, censuris et penis, quibus per sex dumtaxat menses irretiti fuerint ob iniunctionem manuum violentarum in personas ecclesiasticas, etiam prelatos, praeterquam episcopos.

XI. Item, cum simoniae in ordinibus vel beneficijs commisse labe pollutis et super contracta quomodolibet irregularitate, etiam beneficia ecclesiastica occupando (praeterquam ratione homicidij voluntarij et bigamie) dispensandi eosque absoluendi, et ut beneficia ipsa et perceptos indebite ex eis fructus et ut in suscepris ordinibus ministrare possint concedendi.

XIJ. Item quibuscunque ecclesiasticis personis secularibus, ut horas canonicas et alia diuina officia secundum stilum Romanae curie cum socio dicere possint.

XIIJ. Item admittendi quascunque resignationes quorumcunque beneficiorum, etiam dignitatum in cathedralibus et metropolitanis ecclesijs, etiam sedi apostolicae ex quacunque causa reseruatorum vel affectorum simpliciter, vel ex causa permutationis, quorum fructus valorem quatuor marcharum argenti puri non excedant.

xiii. Item reseruandi et constituendi quascunque pensiones super quibuscunque similibus beneficijs, etiam quae transeant ad successores, dummodo tertiam partem fructuum beneficiorum, super quibus constituuntur, non excedant.

xv. Item doctorandi in quacunque facultate.

xvi. Item quoscunque illegitimos ex quocunque illicito coitu procreatos, etiam ad successiones, honores et dignitates, legitimandi ac cum eis ut duo beneficia ecclesiastica, etiamsi alteri eorum cura immineat animarum, ac canonicatus et prebende in collegiatis ecclesijs, non tamen cathedralibus et metropolitanis fuerint, etiam sub eodem tecto cum eorum genitoribus ac cum clausula permutandi, etc. totiens quotiens recipere et retinere possint, dispensandi.

xvii. Item cum in aliquibus membris mutilatis, qui tamen sine scandalo publico et alias commode in altari ministrare possint, ut ad omnes etiam sacros et presbyteratus ordines promoueri et in susceptis ministrare possint, dispensandi.

xviii. Item dispensandi super matrimonio tam contracto quam de futuro contrahendo inter personas in tertio et quarto coniunctim vel diuissim consanguinitatis vel affinitatis simplici aut multiplici gradu coniunctas ac etiam publice honestatis iustitia impeditas necnon cognatione spirituali (inter leuatum et leuantem duntaxat excepta) coniunctas, sed quo ad eas solum super matrimonio iam scienter vel ignoranter contracto, et quod tam hi quam quicumque alij temporibus prohibitis matrimonium inter se contrahere ac illud in facie ecclesie solemnizare possint.

xix. Item cum in vicesimo tertio anno constitutis ut ad presbyteratum promoueri possint, necnon cum quibuscunque ante legitimam etatem sine dispensatione promotis etiam super irregularitate, ut in susceptis ordinibus ministrare possint, dispensandi.

xx. Item cum personis in vicesimo anno et supra constitutis, ut unum beneficium cum cura obtinere possint, dispensandi.

xxi. Item cum volentibus bona ecclesiarum permutare vel alias alienare, si tamen in euidentem ipsarum ecclesiarum cesserint utilitatem, ut illa sic permutare vel alienare, vel si de facto alienata et permutata existunt, ut retineri possint, concedendi et dispensandi.

xxii. Idem dominus commissarius est generalis collector omnium iurium et prouentuum camere apostolice, etiam occasione denarij sancti Petri debitorum et debendorum.

II.

*Acte par lequel Jean Zelecamp, vicaire de Sainte-Marie à Utrecht, reconnaît avoir reçu 41 confessionalia d'Araninus Cibo, trésorier des indulgences, avec une apostille de ce dernier. (Deux autographes.)*

Item ego Johannes Zelecamp, vicarius beate Marie virginis, recepi a domino Arrenino Cibo confessionalia triginta absque portatile et cum portatile undecim, de quibus promitto reddere rationem quatenus sui ipse committet, videlicet distribuendo illa cum portatile pro floreno uno de pondere, reliqua scilicet medio floreno aureo de pondere. In fidem fecj presentem cedula manu propria.

Datum Traiectj, die 2<sup>a</sup> Aprilis [1517?].

Ita est ut supra.

JO. ZELECAMP.

Domine Johannes, volo quod de suprascriptis confessionalibus reddatis bonum et legalem computum reuerendo capitulo Traiectensi.

ARANINUS CIBO,  
thesaurarius.

III.

(1517.)

*Registre des recettes et des dépenses de la vente des confessionalia en Gueldre, tenu par le notaire Thierry de Malsen. — Les principaux commissaires étaient Jean de Drolshagen, Guillaume, Jean de Leeuwen, Henri Huychmanni, le frère Jacques, Jean Heerstraten, Bernard Goswini, Victor, Henri Cratonis, Chrétien, Renier Suetel, Jean de Nimègue et le vicaire de Driel. — Les principales localités citées sont Tiel, Ingen, Zalt-Bommel, Driel, Hemert, Schoonhoven, Arnhem, Elst, Renen, Wageningen et Nieuwerkerk.*

fol. 4 r<sup>o</sup>

CONFSSIONALIUM.

fol. 4 v<sup>o</sup>

Item magister Johannes de Drolshagen recepit a Wilhelmo nostro centum confessionalia sine portatilj et x. cum portatilj, de quibus est responsurus infra.

Item ego Theodricus de Malsen recepi ex commissione Drolshagen a

Willhelmo nostro post expirationem indulgenciarum J<sup>1</sup>/<sub>2</sub><sup>c</sup>. confessionalia sine portatili, de quibus fuerant missa in Boemel terminario b. . . orum ibidem L., pastorj in Tyel L., vicecurato in Dryel xxv

Adhuc fuerunt missa per quendam Henricum nuntium iuratum pastorj in Tyel xxv.; et nobis de post venientibus in Tyel dixit pastor, quod sibj fuerunt presentata xxv. per quendam nuntium iuratum, sed non recepisse nec sibj constaret ubj vel cuj essent tradita. De reliquis confessionalibus patebit infra

Item de post in mense Decembrj prefatus pastor Tyelensis confessus fuit illa xxv. confessionalia recepisse et misisse in Ingen, et redditurus rationem.

*Tyell.*

fol. 2 r<sup>o</sup>

Item jn Tyel fuerunt missa pastorj J<sup>c</sup>. confessionalia sine portatili videlicet per Willhelmum nostrum xxx.; item per Drolshagen xxx; item per Malsen ex commissione Drolshagen post expirationem indulgenciarum L.

Item de predictis fuerunt distributa per dominum Johannem de Leeuwen, distributorem confessionalium, xx. pro vj. fl. aur. xvij. st. Holl.

Item fuerunt distributa xxx. pro vj <sup>1</sup>/<sub>2</sub>. flor. aur.

Item adhuc vij. quodammodo in forma pauperum quodlibet pro v. st., facit j. flor. aur. vij. st. Holl.

Item de predictis fuerunt distributa, prout patet, de manu distributoris xj. confessionalia gratis, et pastor restituit nobis xxx.

Adhuc recepit Drolshagen ij. confessionalia.

Item Drolshagen dedit distributorj v. confessionalia cum portatili, que fuerunt ibidem distributa gratis, ut patet de manu distributoris.

Item de predictis recepit dominus Johannes de Leeuwen, juxta tenorem cyrographi, xiiij. flor. auri xj. st. Holl.

Idem exposuit in promotione indulgenciarum xxij. st. Holl. et nos recepimus ab eodem xij. fl. R. aur. xij. st. Holl.

Sic restant soluendj per dominum Johannem distributorem xxxiiij. st. Holl.

*Exposita jn Tyell.*

fol. 2 v<sup>o</sup>

Item solvimus pastori pro quota et laboribus suis xxxiiij. st.

Item solvimus domino Johanni de Leeuwen, distributorj confessionalium, pro laboribus suis xvij. st.

Summa expositorum J. flor. aur. xxiiij. st. Holl.; qua abstracta, supersunt x. flor. aur. xvij. st. Holl.

Prima grossa x. flor. aur. xvij. st. Holl.

fol. 3 r<sup>o</sup>

*Boemel.*

Item magister Henricus Huychmannj, distributor ibidem, recepit Lxvj. confessionalia cum portatij.

Item de predictis fuerunt distributa in Bomel, ut patet in cedula distributoris, xxvj. confessionalia gratis.

Idem recepit de xvij. confessionalibus xxj. flor. xviiij. st. Holl.

Idem misit de predictis vicecurato in Dryel ix. confessionalia.

Idem retinuit vj. confessionalia, de quibus est responsurus.

Reliqua viij. confessionalia restituit nobis.

fol. 3 v<sup>o</sup>

*Boemel.*

Item magister Henricus Huychmannj recepit a Wilhelmo nostro confessionalia sine portatij lxxij.

De predictis fuerunt distributa in Boemel jc. lxxxviij. confessionalia, de quibus recepit, ut patet in manualj, Lxj. flor. iiij. st. Holl.

Idem Huychmannj misit vicecurato in Dryel lj. confessionalia.

Idem misit decano in Hemert x. confessionalia.

Sic restant, de quibus Huychmannj et decanus Bomelensis sunt responsurj, xxiiij. confessionalia.

Item magister Johannes Drolshagen tradidit ad manus decanj Bomelensis juxta manum decanj, de quibus est responsurus, xx. confessionalia; et propter absentiam decanj non fuit de predictis factus computus.

Super quibus omnibus recepit Huychmannj Lix. flor. aur. x. st., super quibus recepit Wilhelmus xiiij. flor. aur. xvij. st. Holl.; residuum nos recepimus videlicet xlv. flor. aur. xxj. st.

fol. 4 r<sup>o</sup>

*Exposita in Boemel.*

Item nuntio jurato Bomelensi misso ad vicarium pro informatione commissionis, xij. st.

Item predicantj Schoonhouiensi cum priore pro vino, viij. st.

Item Egidio nuntio Bomelensi misso ad Traiectum pro confessionalibus, iiij. st.

Item pro cruce in Dryel ad expediendam commissionem cum decano Bomelensi, v. st.

Item ibidem in cymbolo <sup>1</sup>, xx. st.

Item Jacobo Simonis baurisatorj <sup>2</sup>, xij. st.

Item pro IIIJ. tedis in ecclesia Bomelensi, ponderantes viij. libras, facit ij. flor. viij. st.

Item adhuc pro ij. tedis, xxiiij. st.

Item nuntio misso ad Traiectum pro confessionalibus, viij. st.

Item adhuc eidem nuntio misso ad Traiectum ipso die sancti Andree, vj. st.

Item solui cantoribus in domo decanj x. st.

Item solui pro cymbolo <sup>1</sup> in conuentu monialium in presentia vicecurati de Dryel viiiij. st.

*Exposita jn Boemel.*

fol. 4 v<sup>o</sup>

Item de mandato commissarij ancille domus, iiiij. st.

Item pransi sumus, magister Johannes de Drolshagen, Malsen ego et Henricus Huychmannj, in domo officialis, unde solui pro vino viij. st.

Item nuntio, quj attulit pecunias ex Dryel, v. st.

Summa expositorum, ix. flor. ij. st.

Item soluimus magistro Henrico distributorj confessionalium pro laboribus suis viij. flor. xij. st. Holl. et sororj sue pro laboribus aperiendo et claudendo ostia domus j. flor., facit simul viij. fl. xij. st.

Item soluimus fratri Jacobo terminario ordinis Carmelitarum pro laboribus factis tempore indulgenciarum in Boemel et villagijs circumiacentibus, iuxta tenorem cyrographj, vj. flor. xiiij. st.

Summa expositorum in Boemel, xxiiij. fl. viij. st., faciens in auro xvij. fl. aur. xj. st.; qua abstracta, supersunt xxviij. flor. aur. x. st.

<sup>2</sup> grossa xxviij. flor. aur. x. st.

*Arnhem.*

fol. 5 r<sup>o</sup>

Item in Arnhem fuerunt missa per dominum Johannem Heerstraten vicecurato ibidem lxxxiiij. confessionalia cum portatilj.

Item de predictis fuerunt distributa gratis per vicecuratum, ut patet in manualj, xxviij. confessionalia.

Item vicecuratus distribuit iiiij. vicarijs, propter eorum seruitia circa

<sup>1</sup> Pour *symbolo* (écot) ?

<sup>2</sup> *Baurisator* manque dans les glossaires du latin médiéval. Mon collègue M. H. Pirenne me semble avoir résolu la difficulté en rattachant ce mot à *barrizare*, de *barrire*, *crier* (comme un éléphant). *Baurisator* (pour *barrizator*) signifierait le *crieur* (*public*).

confessionalia, cum portatij pro IIIJ. flor. Hoernen.; pro quibus recepimus, defalcata quota sua, IJ. flor. IIIJ. st. Holl.

Idem distribuit de predictis xxIIIJ. confessionalia cum portatij, quodlibet fuit distributum pro xx. st. Holl., facit xxIIIJ. flor. Holl.

Reliqua xxIIIJ. confessionalia restituit nobis.

Idem distribuit de predictis domino Victorj in Elst IJ. confessionalia; domino Henrico Cratonis, decano Velue, IJ. confessionalia; locumtenentj in Dockum nomine Perlsteen, unum confessionale.

Predicta quinque confessionalia restant soluenda.

fol. 5 vº

*Arnhem.*

Item magister Johannes de Drolshagen dedit vicecurato in Arnhem XI. confessionalia sine portatij et unum dedit sibj gratis; pro quibus x. recepimus IJ. flor. aur. XXIJ. st. Holl.

Item dominus Bernardus Goswinj, vicecuratus in Arnhem, recepit a capitulo nostro LX. confessionalia sine portatij.

Item de predictis distribuit domino Victorj in Elst XII. confessionalia; domino Henrico Cratonis, decano Velue, IJ. confessionalia.

De predictis XIIIJ. confessionalibus nichil recepit.

Idem distribuit IJ. confessionalia gratis, videlicet duobus calcantibus organa et cuidam ministratorj ecclesie.

Idem dominus Bernardus, vicecuratus et distributor, dixit amisisse de predictis v. confessionalia; sic propter dampnum passum remisimus sibj unum gratis. Sic restant soluenda XLIJ. confessionalia, quodlibet fuit distributum pro VIII. st. Holl., facit xvj. flor. xvj. st. Holl.

Summa receptorum confessionalium per dominum Bernardum in Arnhem, XLVJ. fl. XVIIJ. st. Holl., facientes in auro XXXIIJ. flor. aur. XIIJ. st. Holl.

Summa confessionalium per nos receptorum, XLIIJ. fl. IJ. st. Holl., facientes jn auro xxx. flor. aur. XXIJ. st.

Sic restant soluendj per dominum Bernardum vicecuratum, iuxta cyrographum suum, III. flor. xv. st. Holl.

fol. 6 rº

*Exposita in Arnhem.*

Item dominus Bernardus distributor soluit baurisatorj J. fl. Hoern.

Item dominus Johannes Heerstraten propinauit vicarijs in Arnhem ipso die Pasche post vespervas anno xvijº. octo quartas vinj, quas dominus Bernardus soluit, facit xviii. st. Holl.

Idem soluit pro *ij.* tedis *xxij.* st. *Holl.*

Item, tempore quo dominus Johannes Heerstraten fuerat missus ex parte capituli nostri, videlicet anno *xvij.*º. circa festum Pasche, in factis indulgenciarum in Arnhem, mansit obligatus in hospitio, de expensis per ipsum consumptis, unde soluimus hospiti de Zande ibidem *ij.* flor. *iiij.*  $\frac{1}{2}$ . st. *Holl.*

Item soluimus vicecurato et distributorj pro laboribus suis ex conventionem pro decimo denario et quota sua de *xliij.* flor. et *xiiij.* st. *Holl.*, *iiij.* flor. *ix.* st. *Holl.*

Summa expositorum, *ix.* flor. *v.*  $\frac{1}{2}$ . st. *Holl.*; facit in auro *vij.* flor. aur. *xvij.*  $\frac{1}{2}$  st. *Holl.*; qua abstracta, supersunt *xxiiij.* fl. aur. *iiij.*  $\frac{1}{2}$ . st.

Tercia grossa *xxiiij.* fl. aur. *iiij.*  $\frac{1}{2}$ . st.

### *Dryel.*

fol. 6 vº

Item in *Dryel* fuerunt missa per magistrum Henricum Huychmannj ex *Boemel* *ix.* confessionalia cum portatilj, de quibus vicecuratus in *Dryel* distribuit *ij.* confessionalia gratis.

De reliquis *vij.* confessionalibus recepimus *vij.* flor. *viiij.* st. *Holl.*

Item fuerunt missa ex *Boemel* vicecurato in *Dryel* *lj.* confessionalia de *b.* oribus, de quibus distribuit vicecuratus *xlj.* confessionalia, de quibus recepimus *xiiij.* flor. *xij.* st. *Holl.*

De reliquis *vj.* confessionalibus vicecuratus in *Dryel* est responsurus.

### *Renen.*

Item in *Renen* fuerunt missa per Wilhelmum *xxx.* confessionalia sine portatilj, de quibus recepimus, post mortem magistri Christianj distributoris, duabus vicibus *viiij.* flor. aur.

Item ibidem fuerunt missa per Heerstraten *vj.* confessionalia cum portatilj, que nobis fuerunt restituta.

Summa receptorum de *Dryel* et *Renen*, *xxiiij.* flor. aur.

4<sup>a</sup> grossa *xxiiij.* flor. aur.

### *Wageningen.*

fol. 7 rº

Item in *Wageningen* fuerunt data per magistrum Johannem Drolshagen domino Reynero Suetel *x.* confessionalia sine portatilj et unum confessionale fuit distributorj gratis datum.

Idem Drolshagen distribuit unum pro *vij.* st. Et sic recepimus simul *iiij.* flor. aur. *j.* st.

*Nyerkerck.*

Item pastor ibidem recepit a Wilhelmo x. confessionalia cum portatij et x. sine portatij.

Item in Nyerkerck fuerunt data per Drolshagen pastorj x. confessionalia sine portatij et ij. cum portatij, super quibus recepimus ad cumputum vj. fl. Hoernens., facit ij. fl. aur. xvj. st.

Summa receptorum de Wageningen et Nyerkerck, v. flor. aur. xvij. st.  
Quinta grossa v. flor. aur. xvij. st.

fol. 7 v<sup>o</sup>

*Boemel.*

Item de J<sup>1</sup>/<sub>2</sub><sup>c</sup>. confessionalibus receptis a Wilhelmo nostro ex commissione Drolshagen post expirationem jndulgentiarum in quadragesima misi ad manus fratris Johannis de Nouimagio, terminarij ordinis b...orum, l. confessionalia sine portatij.

De predictis distribuit xxvij. confessionalia, videlicet x. pro iij. fl. x. st.; jtem iij. pro xxvij. fl. J. blanca; jtem vj. confessionalia pro xxxvj. st.; jtem iij. confessionalia pro xx. st.; item J. confessionale pro iij. st.

Item J. confessionale pro quodam Pange sacerdote in Herwenen gratis.

Item pro dicto fratre Johanne terminario J. gratis.

Item pro hospita nostra in Boemel J. gratis.

Reliqua xxi. confessionalia restituit nobis.

Summa, vij. flor. xvij. st. J. blanca.

Item soluimus prefato fratri Johannj propter singularem diligenciam factam pro laboribus suis, quod tempore emissionis litterarum confessionalium jndulgentie erant expirate, iij. flor.

Supersunt soluendj per nos iij. flor. xvij. st. J. blanca.

fol. 8 r<sup>o</sup>

*Dryell.*

Item misi vicecurato in Dryel ex commissione Drolshagen de J<sup>1</sup>/<sub>2</sub><sup>c</sup>. confessionalibus receptis per me a Wilhelmo nostro post expirationem jndulgentiarum, xxv. confessionalia sine portatij.

Item de predictis fuerunt iij. distributa gratis.

Reliqua xxj. confessionalia fuerunt distributa pro vij. flor. vij. st. Holl.

De dictis pecunijs soluimus vicecurato pro laboribus ex conuentione ij. flor. viij. st. Holl.

Item exposuit, iuxta cyrographum, ix. st. Holl.

Supersunt soluendj IIIJ. flor. x. st. H.

Summa receptorum de Boemel et Dryel post expirationem, viij. flor. viij. st. J. blanck Holl., facientes in auro v. flor. aur. xxviij. st. J. blanck Holl.

Sexta grossa v. fl. aur. xxviij. st. J. blanck.

Summa summarum omnium confessionalium, deductis expensis, —

#### IV.

(1<sup>er</sup> juillet-6 juillet 1517; 6 février-9 juillet et 6 décembre 1518.)

*Journal tenu par le notaire Thierry de Malsen concernant la levée réitérée des troncs des indulgences et les dépenses faites à cette occasion par le commissaire Jean de Drolshagen à Tiel, Zalt-Bommel, Driel, Arnhem, Elst, Renen, Nieuwerkerk, Westbroek, Maarsen, Breukelen, Vreelant, Abcoude et Ingen. (Nombreux pourboires et frais de voyage, de séjour, etc.).*

#### EXTRACTIONUM.

fol. 1 r<sup>o</sup>

#### Anno XVIJ<sup>o</sup>.

fol. 2 r<sup>o</sup>

Anno XVIJ<sup>o</sup>., die prima mensis Julij, hora nona ante meridiem, extractj fuerunt per venerabilem dominum et magistrum Johannem de Drolshagen, canonicum Traiectensem, subcommissarium apostolicum, et me Theodricum de Malsen notarium, post prorogationem jn prima extractione ex cista jndulgentiarum ecclesie Tyelensis, nouem flor. R. aur. cum medio; jnde de dictis pecunijs fabrice eiusdem ecclesie, unum flor. R. aur. cum medio, et pastorj, medium flor. aur.; ceteris seruatoribus et officiatis non fuit eo tempore satisfactum; sic restant soluendj septem flor. aur. cum medio. — Actum in domo habitacionis dominj Henricj pastoris, presentibus ibidem pastore reddituario, opidj schulteto et Johanne de Zuermont scabino ac Henrico de Tuyl et Gijsberto Johannis, magistris fabrice ecclesie Tyelensis, testibus ad premissa vocatis et rogatis.

Die secunda mensis Julij, hora sexta vel quasi ante meridiem, extracti

fuerunt ex cista jndulgentiarum ecclesie Bomelensis vigintj flor. aur. cum medio; jnde de dictis pecunijs fabrice eiusdem ecclesie medium flor. aur. Sic restant soluendj vigintj flor. aur.; ceteris seruitoribus et officiatibus non fuit eo tempore satisfactum. — Actum in domo habitacionis domini decanij Bomelensis, presentibus ibidem magistris Waltero Gysbertj, decano, Henrico Huyemannj, canonico, et Judoco de Haesten, magistro fabrice et burgimagistro ibidem, testibus ad premissa vocatis et rogatis.

fol. 2 vº Eadem die, hora duodecima vel quasi post meridiem, extracti fuerunt ex cista jndulgentiarum ecclesie in Dryell xix. flor. aur. R.; jnde de dictis pecunijs fuit datus et ordinatus pro ministratoribus j. flor. aur. Sic restant soluendj xvij. flor. aur. — Actum in ecclesia prefata, presentibus dominis Miralio de Gesteren, vicecurato, Goeswino de Dryel, Goeswino de Haenel, magistro Gijsberto de Gent, presbyteris, et Henrico Boijt, schulteto, Cornelio Danekardj et custode, testibus ad premissa vocatis et rogatis.

Die tercia Julij, hora tarda, comparuimus in Arnhem pro extractione facienda, sed officiatibus ibidem existens dissuasit.

Die quinta mensis Julij, ante meridiem hora sexta, extractj fuerunt ex cista jndulgentiarum ecclesie in Elst unum flor. aur. cum medio. — Actum in domo pastoris, presentibus ibidem dominis Victore Duyfhuus, Johanne de Zeueren et fratre Dynoldo, terminario Nouimagensi ordinis Carmelitarum, testibus ad premissa vocatis et rogatis.

fol. 3 rº Die sexta mensis Julij, hora octaua ante meridiem, extractj fuerunt ex cista jndulgentiarum ecclesie in Renen duodecim flor. aur. et xvij. st. Holl.; jnde de dictis pecunijs domino commendatorj et duobus sacerdotibus sui ordinis, quj habuerunt negotium recommendatum et predicarunt, unum flor. aur. cum medio; ceteris seruitoribus non fuit eo tempore satisfactum. Sic restant soluendj xj. flor. aur. et iij. st. — Presentibus ibidem dominis commendatore Gysberto Vander Maet, Henrico Lyster, vicario, et Johanne Theodricj, burgimagistro, ac Waltero Grootvelt, magistro fabrice antedictae ecclesie, et custode, testibus ad premissa vocatis et rogatis.

fol. 3 vº

*Anno XVIIIº.*

Die dominica viij. mensis Februarij, post decantationem summe misse, extractj fuerunt ex cista jndulgentiarum ecclesie in Nyekerek post prorationem sex flor. R. aur. et xxij. st. Holl. Inde de dictis pecunijs fabricae

eiusdem ecclesie, x. st. Sic restant soluendj sex flor. aur. et xij. st. — Actum in ecclesia prefata, presentibus ibidem domino Gerardo Egbertj, pastore, et domino Henrico Goeswinj, custode, ac Nicolao Henricj, magistro fabrice eiusdem ecclesie, testibus ad premissa vocatis et rogatis.

Die nona mensis Februarij, magister Johannes de Drolshagen et ego Theodricus de Malsen, profectj ex Traiecto versus Renen; non fuit illa die facta extractio; sed altera die, x<sup>a</sup> Februarij, hora octaua ante meridiem, post prorogationem in secunda extractione extractj fuerunt ex cista jndulgentiarum in Renen iij. flor. aur. et xxv  $\frac{1}{2}$ . st. Inde de dictis pecunijs pro commendatore seu pastore, iij. st. Sic restant soluendj iij. flor. aur. et xvij  $\frac{1}{2}$ . st. — Actum in sacristia prefate ecclesie, presentibus domino commendatore, domino Gysberto Vander Maet, Henrico Mom, burgimagistro. et custode, testibus ad premissa vocatis et rogatis.

Anno *XVIIJ<sup>o</sup>*.

fol. 4 r<sup>o</sup>

Eadem die x<sup>a</sup> mensis Februarij, hora tarda, comparuimus jn Arnhem pro extractione facienda; sed ibidem fuit facta extractio per officialem Nouimagensem.

Die xij<sup>a</sup> mensis Februarij, hora quinta post meridiem, extractj fuerunt post prorogationem in secunda extractione ex cista jndulgentiarum ecclesie Bomelensis xij. flor. R. aur. cum medio; jnde de dictis pecunijs fabrice eiusdem ecclesie, ij. flor. aur. cum medio; capitulo Bomelensi, xxx. st.; organiste, medium fl. aur.; custodj, x. st.; baurisatorj, vj. st.; choralibus et cantantibus *O crux aue*, simul medium flor. aur.; terminario ordinis b...orum, qui fuit promotor in iij. diuersis locis, unum vas ceruisie de xxiiij. st.; calcantj organa, unum confessionale. Sic restant soluendj xxxv. flor. aur. et xiiij. st. — Actum in domo habitacionis decanj Bomelensis, presentibus ibidem decano magistro Henrico Huychmannj. domino Alberto Posthouwer, curato, Judoco de Haesten, magistro fabrice, testibus ad premissa vocatis.

Anno *XVIIJ<sup>o</sup>*.

fol. 4 v<sup>o</sup>

Die dominica xiiii. mensis Februarij, tempore prandij, extractj fuerunt ex cista jndulgentiarum ecclesie in Dryel post prorogationem in secunda extractione x. flor. R. aur. et viij  $\frac{1}{2}$ . st.; jnde de dictis pecunijs vicecurato

ex conventione, IIIJ. flor. Hoernens.; custodj et organiste, simul unum flor. Hoernens.; fabrice ecclesie, XIJ  $\frac{1}{2}$ . st., et domino Henrico Stephanj, sex st. Sic restant soluendj VIIJ. flor. R. aur. et XIIIJ. st. — Actum in domo vicecuratj, presentibus domino Goeswino de Dryel, domino Theodrico Mathie et Hermanno de Gesteren, magistro fabrice eiusdem ecclesie, ac custode, testibus ad premissa vocatis et rogatis.

Die lune xv. mensis Februarij, hora octaua ante meridiem, extractj fuerunt ex cista jndulgentiarum ecclesie Tyelensis post prorogationem in secunda extractione vj. flor. aur. cum medio; jnde de dictis pecunijs fabrice ecclesie, J  $\frac{1}{2}$ . flor. aur.; baurisatori, vj. st. Sic restant soluendj IIIJ. flor. aur. et xxIIJ. st. — Actum in sacristia ecclesie predictae, presentibus domino pastore, Wilhelmo de Huemen et Jaspero de Brakel, burgimagistris opidj Tyelensis, ac alijs vicarijs, testibus ad premissa vocatis et rogatis.

fol. 5<sup>ro</sup>Anno XVIIJ<sup>o</sup>.

Die dominica ij. mensis Maij, post decantationem summe misse, extractj fuerunt ex cista jndulgentiarum in Westbroeck XIJ. flor. aur. et viij. st.; jnde de dictis pecunijs fabrice ecclesie, IIIJ. flor. aur., quia vicecuratus dictus Bonser promiserat magistris fabrice ibidem quartam partem de pecunijs prouenientibus ad eistam; item cappellano ibidem, flor. Hoernen., et custodj, flor. Hoernen. Sic restant soluendj viij. flor. aur. et xij. st. — Actum in ecclesia prefata. presentibus domino Cornelio, vicecurato, et Arnoldo Theodricj ac Theodrico Johannis, magistro fabrice, testibus ad premissa vocatis et rogatis.

Eadem die, hora quinta post meridiem, extractj fuerunt ex cista jndulgentiarum in Maersen xxIIJ  $\frac{1}{2}$ . st. — Actum in domo habitacionis vicecuratj, presentibus domino Henrico Wesalie, vicecurato, domino Cornelio Wynter, altaria, et Johanne Jacobj, testibus ad premissa vocatis et rogatis.

Secunda die mensis Junij, hora nona ante meridiem, extractj fuerunt ex cista jndulgentiarum ecclesie in Brokelen ij. flor. aur. et ix. st. blank. — Actum in domo habitacionis vicecuratj, presentibus ibidem domino Nicolao de Alemaria, vicecurato, Petro Helye et Symone Nicolaj ac Henrico Henricj, custode, testibus ad premissa vocatis et rogatis.

*Anno XVIII<sup>o</sup>.*fol. 5 v<sup>o</sup>

Eadem die, hora xiv<sup>a</sup>, comparuj in Vrelant pro extractione fatienda, sed eo tempore pastor non erat domj.

Die subsequentj, quinta mensis Junij, post decantationem summe misse, comparuj in Abcou pro extractione fatienda, et dominus Cornelius Ade de Swart, pastor ibidem, retulit, quod anno preterito circa festum visitacionis beate Marie virginis jn recessu satellitum ex Alcmaria venerunt ad Abcou-dam, jnvadentes ecclesiam et confringentes omnes seras et cistas in ecclesia; et quia in dicta cista jndulgentiarum fuerant vestes lineæ incluse, sic remanserunt certj denarij sub vestibus; lineæ inde qui extendebant ad summam 11. flor. aur. et x. st. Et omnia sic facta et acta fore jnfrascriptj testes, videlicet dominus Hugo Wilhelmj, altarista ibidem, et Margareta, uxor custodis, ac Margareta, filia Johannis, asserebant omnia et singula prenarrata sic vidisse et audivisse. — Actum in domo habitationis Henricj Cuytineck, scultetj ibidem.

Eadem die, hora vesperorum, extracti fuerunt ex gazophilatio ecclesie in Vrelant x. st. H. — Actum in ecclesia prefata, presentibus ibidem domino Cornelio, fratre Nicolaj de Weesp et Gijsberto Vandera juniore ac Tymanno Jacobj, magistro fabricæ, testibus ad premissa vocatis et rogatis.

*Anno XVIII<sup>o</sup>.*fol. 6 r<sup>o</sup>

Item 11. Julij, hora octava ante meridiem, extractj fuerunt in tercia extractione post prorogationem ex cista jndulgentiarum ecclesie Tyelensis 11. flor. aur. et 11 1/2. st.; jnde de dietis pecunijs fabricæ ecclesie, vii 1/2.; custodj ecclesie, 11 1/2., et baurisatori, 11 1/2. st. Sic restant soluendj j. flor. aur. xviii. st. — Actum in ecclesia Tyelensi, presentibus domino Lieuino, pastore, et Wilhelmo de Huemen ac Jaspero van Brakel, burgimagistris ibidem, testibus ad premissa vocatis et rogatis.

Eadem die, hora 4<sup>ta</sup> post meridiem, extracti fuerunt jn 3<sup>a</sup> extractione post prorogationem ex cista indulgentiarum ecclesie Bomelensis 11. flor. aur. et xiii. st. — Actum in ecclesia Bomelensi, presentibus ibidem dominis decano, Philippo, pastore, et Gijsberto, curato, dominis magistro fabricæ ac Theodrico Aurinj, burgimagistro, testibus ad premissa vocatis et rogatis.

Anno XVII., XXIJ. Septembris, fuerat extractum per dominum Lieuinum, pastorem in Tyel, ex cista indulgentiarum ecclesie de Ingen, quia per ipsum fuit ibj crux erecta; unde recepimus, secundum tenorem prothocollj per notarium subscriptum et nobis traditj, II. fl. Philippi et VIJ. st; et illos VIJ. st. retinuit pastor in Tyel pro quadam sera appensa ciste in Brakel per decanum Bomelensem et, restituta sera, dictos VIJ. st. exsoluet; et sic recepimus II. fl. Philipp. — Actum in domo habitacionis domini Lieuinj. pastoris Tyelensis, IX. mensis Julij anno XVIIJ°.

fol. 6 v° Item dominus Lieuinus, pastor Tyelensis, soluet pro voto peregrinationis cuiusdam Nicolaj van Cellich II. flor. Phil.; quos recepimus VI. Decembris anno XVIIJ°.

fol. 7 r°

*Anno XVIIIJ°.*

Item anno XVIIJ°, die sabbatj, VI. Februarij, venerabilis dominus et magister Johannes de Drolshagen, canonicus Traiectensis et subcommisarius indulgentiarum, et ego Theodricus de Malsen, cum famulo suo, profectj pro extractione fatienda in Nyekereck, soluimus pro curru ex Traiecto usque Amersfordiam pro II. personis, quia dominus Drolshagen fuit equester, facit II. st. Holl.

In Amersfordia pro cena cum vino et equo in hospicio, xv. st. Holl.

Die dominica VIJ. Februarij profectj ex Amersfordia versus Nyekereck, pro prandio et equo Drolshagen in Hoeflaken, quia oportebat eum illic manere, ex quo vestes sue erant lutose, III. st.

Item nuntio misso ad pastorem in Nyekereck, II. st.

Item expense facte in Nyekereck in domo pastoris in prandio, videlicet cum pastore, magistro fabrice, rectore scholarium et me Theodrico de Malsen, cum famulo Drolshagen, remisse fuerunt super confessionalibus et non fuit preter facta computacio.

Item conduximus eodem die II. equos, facit VIII. st.

fol. 7 v°

*Anno XVIIIJ°.*

Eadem die, pro cena in Amersfordia pro nobis tribus, uno equo et bibalibus familie, XVIJ. st.

Die lune, VIII. Februarij, pro curru ex Amersfordia ad Traiectum, II. st.

Die Martis, IX. Februarij, profectj sumus versus Renen pro extractione fatienda, pro curru pro II. personis, VI. st.

Item propinauimus scholaribus ex Renen, quj clauderant portas opitj propter carnis primum, J. st.

Eadem die, pro cena in Renen pro nobis tribus et commendatore ibidem, pro vino expenso et equo, xxiiij. st.

Item famule domus pro bibalj, J. st.

Die Mercurij, x. Februarij, profecti sumus ex Renen versus Wageningen pro extractione facienda; sed fuit facta per officialem Nouimagensem; et ibidem pransi sumus. Pro expensis nostris et equorum, xj. st.

Item soluimus pro stipendio ij. equorum, viij. st.

Eadem die, comparuimus in Arnhem pro extractione facienda; sed fuit facta per officialem Nouimagensem. Et cenauimus ibidem; pro expensis nostris et equorum et vino, xvij. st.

*Anno XVIII<sup>o</sup>.*

fol. 8 r<sup>o</sup>

Item pro bibalibus familie, ij <sup>1</sup>/<sub>2</sub>. st.

Item pro reparatione selle, iiij. st.

Item die Jouis, xj. Februarij, pransi sumus cum pastore et terminario Augustinensium et vicecurato in Arnhem; pro expensis et vino, xxvj. st.

Eadem die, prandio facto, profectj versus Tyel, pernoctauimus in Rekem; pro expensis nostris et equorum, xiiij. st.

Eadem die, pro stipendio ij. equorum, viij. st.

Die Veneris, xij. Februarij, profectj ex Rekem transeundo Renen, pro nauigio, ij. st.

Eadem die, pransi sumus in Ysendeurn; pro expensis nostris et equorum, ix. st.

Eadem die, hora quinta, comparuimus in Tyel pro extractione facienda, sed pastor eo tempore fuit absens; et ibidem cenauimus; facit pro expensis nostris et distributoris ibidem existentis et equorum ac vino simul xxviiij. st.

Item pro bibalibus familie, ij. st.

*Anno XVIIII<sup>o</sup>.*

fol. 8 v<sup>o</sup>

Item soluimus pro stipendio equorum viij. st.

Item sabbato, xiiij. Februarij, profectj ex Tyel versus Boemel, pransi sumus in itinere; pro expensis nostris et equorum, v. st.

Item pro nauigio ante Boemel, IIIJ. st.

Eadem die, cenauimus in Boemel, presentibus decano, magistro Huychmannj, distributore confessionalium; facit pro expensis x. st.

Item soluimus pro XIJ. amphoras vinj xxviij. st.

Item soluimus pro igne IIIJ. st.

Item fabro ferrario pro subunculatione equorum, vj. st.

Item barbitonsorj, j. brasd.

Item pro hauena et feno, viij. st.

Eadem die, pro stipendio equorum, viij. st.

Die dominica, xiiij. Februarij, profectj ex Boemel versus Dryel pro extractione fatienda, pransi sumus cum pastore et certis vicarijs, magistro fabrice et custode; facit pro expensis xxiiij. st.

Item ancille pastoris, j  $\frac{1}{2}$ . st.

fol. 9 r<sup>o</sup>

*Anno XVIII<sup>o</sup>.*

Item pro hauena et feno equorum, IIIJ. st.

Item dedimus cuidam famulo demonstrantj nobis iter versus Dryel et nobiscum reuertentj propter inundationes viarum IIIJ. st.

Item, eadem die, pro stipendio equorum, viij. st.

Eadem die, cenauimus in Boemel, et ibidem comparuerunt decanus Bomelensis, magister Henricus Huychmannj, distributor confessionalium, frater Johannes de Nouimagio, terminarius Bomelensis ordinis b...orum, cum socio nostro, et soluimus pro expensis, vino et equis, ij. fl. xiiij. st.

Item familie domus, quia fuimus ibj per duas noctes, pro bibalibus, IIIJ. st.

Item, die lune, xv. Februarij, pro nauigio ex Boemel per Walam, ij  $\frac{1}{2}$ . st.

Item pransi sumus in itinere; pro expensis nostris et equorum, simul xj. st.

Eadem die, pro stipendio equorum, viij. st.

fol. 9 v<sup>o</sup>

*Anno XVIII<sup>o</sup>.*

Item, eadem die, cenauimus in Tyel, presentibus pastore et distributore confessionalium ac custode; pro expensis, vino et hauena ac feno equorum, facit simul xxxvj. st.

Item soluimus pro igne ibidem III. st.

Item propinauimus familie domus, quia fuimus ibi per duas noctes, v. st.

Item, die Martis, xvj. Februarij, sumus profectj ex Tyel versus Bueren, et illuc porte erant clause; unde propinauimus portario ibidem j. st.

Item pransi sumus ibidem; pro expensis nostris et equorum, simul xj  $\frac{1}{2}$ . st.

Item dedimus cuidam viro nobis demonstrantj iter a Tyel usque Bosinchem, quia vie erant lutose, ij  $\frac{1}{2}$ . st.

Item pro nauigio in Bosinchem per Leccam, j  $\frac{1}{2}$ . st.

Eadem die, pro stipendio equorum, viij. st.

*Anno XVIII<sup>o</sup>.*

fol. 40 r<sup>o</sup>

Item, anno XVIII<sup>o</sup>, die dominica, ij. mensis Maij, dominus subcommisarius Drolshagen et ego Malsen profectj sumus, cum famulo suo, versus Westbroeck pro extractione fatianda, et pransi sumus cum vicecurato, presentibus sororibus et certis suis amicis; et soluimus pro expensis xij. st. Holl.

Item pro feno et hauena equorum, iij  $\frac{1}{2}$ . st.

Item ex Westbroeck, prandio facto, versus Maersen ad extrahendum.

Item pro stipendio ij. equorum, viij. st.

Item, ij. mensis Junij, ego Theodricus de Malsen ex commissione Drolshagen sum profectus in Brokelen pro extractione fatianda; pro janetaculo (?) ibidem facto, j  $\frac{1}{2}$ . st. Ex Brokelen versus Vrelant, ibidem pransus; facit simul iij  $\frac{1}{2}$ . st.

Item, v. Junij, profectus versus Abcou pro extractione fatianda, pransus sum in domo schultetj cum pastore; facit pro expensis et vino simul vj  $\frac{1}{2}$ . st.

Item pro feno et hauena in Abcou et Vrelant, ij  $\frac{1}{2}$ . st.

*Anno XVIII<sup>o</sup>, jn tercia extractione.*

fol. 40 v<sup>o</sup>

Item, die ij. mensis Julij, magister Johannes de Drolshagen et ego Theodricus de Malsen, cum famulo suo, profectj sumus versus Tyel, et soluimus pro nauigio in Bosinchem, j  $\frac{1}{2}$ . st.

Item misimus nuntium ad decanum Bomelensem, ut exspectaret

aduentum nostrum, sed, nobis venientibus, fuit profectus versus Buscum Ducis; facit IIIJ. st.

Item pransi sumus eodem die in Bosinchem; pro expensis nostris et equorum, x. st.

Item cenauimus in Tyel cum reddituario ducis Gelrie Erelens et propinauimus ibidem in vino, presentibus sorore Drak, enborch?) et nepote suo, cum burgimagistro opidj et pastore; facit unacum expensis nostris et pastoris et equorum simul xxxIIIJ. st.

Item familie domus ibidem, IIJ. st.

Item, cena facta, iuimus dormitum ad domum pastoris propter multitudinem hominum existentium in hospitio, et propinauimus famulo et ancille domus II. st.

Item, sabbato, IIIJ. Julij, profectj ex Tyel versus Boemel, pransi sumus in itinere; facit pro expensis nostris et equorum xJ. st.

Item pro nauigio per Mosam versus Boemel, II. st.

fol. 11 r<sup>o</sup>

*Anno XVIII<sup>o</sup>, in 5<sup>a</sup> extractione.*

Item, eadem die, cenauimus in Boemel cum domino decano, et solui-  
mus IIIJ. quartas vinj; facit ix. st.

Item pro subunculatione equj in Boemel, IIJ. st.

Item barbitonsorj ibidem pro nobis duobus, J. brasd.

Item, cena facta, profectj versus Dryel hora sexta et ibidem pernoctauimus; facit pro ceruisia bibita et expensis equorum simul viIJ. st.

Item, die dominica, IIIJ. Julij, profectj ex Dryel versus Buscum Ducis ad communicandum et terminandum negotium confessionalium cum decano Bomelensi, soluimus pro nauigio ter Empel per Walam II <sup>1</sup>/<sub>2</sub>. st.

Item, eadem die, pransi sumus et cenauimus in Busco Ducis; pro expensis nostris et equorum, ac vino, tam in prandio quam in cena, simul xxxIIIJ. st.

Item, die lune, v. Julij, profectj ex Busco Ducis versus Empel, pransi sumus ibidem; facit pro expensis nostris et equorum, ac nauigio, simul xIJ. st.

Item, eadem die, cenauimus in Boemel exspectantes aduentum decanj Bomelensis, quia pollicitus fuit et dixerat se venturum in Boemel eadem die lune. attamen, eo absente, permansimus in domo sua cum fratre Johanne, terminario ordinis b...orum et socio suo ac terminario ordinis Carmelitarum.

*Anno XVIII<sup>o</sup>.*fol. 11 v<sup>o</sup>

Item pro graminibus equorum, diuersis vicibus emptis, vj. st.

Item in Boemel sacerdotj celebranti missam, 1/2 st.

Item scholaribus in Boemel pro habenda licentia, ij. st.

Item pro papiro, 1/2. st.

Item soluimus pro expensis consumptis et vino bibito in domo decanj Bomelensi, quia fecimus moram ibidem a die lune in cena usque ad diem Jouis secundo prandio, exspectantes ipsum decanum, presentibus terminario ordinis Carmelitarum et magistro Henrico Huychmannj, distributore confessionalium, excepto uno prandio, quo fuimus apud officialem Bome-  
lensem; facit simul XLVIII. st.

Item pro hauena equorum, vij. st.

Item pro bibalibus familie, vj. st.

Item die Jouis, facto prandio, viij. Julij, profectj ex Boemel, pro nauigio per Mozam, ij. st.

Item portario opidj Tyelensis, quia hora fuit tarda, 1/2. st.

Item cenauimus in Tyel; pro expensis nostris et equorum, ac vino et bibalibus familie, xvj. st.

*Anno XVIII<sup>o</sup>.*fol. 12 r<sup>o</sup>

Item soluimus pro reparatione selle et capistrj, iij. st.

Item, die Veneris, ix. Julij, pransi sumus in domo pastoris; facit pro expensis vj. st.

Item pro nauigio versus Arnhem, j 1/2. st.

Item pro sacco empto ad reponendum confessionalia non distributa et nobis restituta, ij. st.

Item, eadem die Veneris, cenauimus in Arnhem, et altera die pransi sumus ibidem; facit pro expensis nostris et equorum, ac vino bibito, simul xxiiij. st.

Item scholaribus ibidem pro obtinenda licentia, ij. st.

Item pro bibalibus familie, iij. st.

Eadem die Veneris, ante prandium presentia personaliter etc. dominus Bernardus Goeswinj, vicecuratus ecclesie Arnhemensis, asseruit et dixit se non plura confessionalia recepisse quam Lxxxiiij., que receperat per

manus Heerstratj cum portatij, et hoc medio suo juramento affirmavit. — Actum ante domum habitationis sue, presentibus ibidem Gerardo —, familiare Drolshagen, et Johanne, filio Johannis, ciue Arnhemense, testibus ad premissa vocatis et rogatis.

Item prefato Johanni testj soluimus pro arris,  $\frac{1}{2}$ . st.

fol. 12 v<sup>o</sup>

Anno XVIII<sup>o</sup>.

Item potauimus in itinere versus Wageningen pro cereuisia,  $\frac{1}{2}$ . st.

Item pro rasura in Wageningen, J. st.

Eadem die sabbatj, x. Julij, cenauimus in Wageningen cum vicecurato; pro vino et expensis nostris et equorum, xvj. st.

Item pro bibalibus familie in hospitio, J  $\frac{1}{2}$ . st.

Item die dominica, xj. Julij, pransi sumus in Renen cum distributore confessionalium ibidem; facit pro expensis nostris et equorum, ac vino, simul xij. st.

Item pro graminibus equorum in Doern, J. st.

Summa expositorum, xlj. flor. J. st., fatientes in auro xxix. flor. aur. ix. st.

V.

(1517 et 1518.)

*Annotations du notaire Thierry de Malsen sur des comptes payés par lui à Guillaume, à Jean de Zolms et à Jean de Drolshagen, commissaires des indulgences.*

fol. 13 r<sup>o</sup> Item anno XVII<sup>o</sup>. soluimus in domo Drak(enborch?) ad manus Wilhelmj, jn presentia domini Araninj, Lxxij. flor. aur. vij. st. Holl.

Item anno XVIII<sup>o</sup>. soluimus ad manus domini Johannis de Zolms, magistro fabrice, primj cumptij, Lxxxix. fl. aur. vij. st. H. J. blanck.

Item soluimus ad manus magistri Johannis de Drolshagen vj. flor. aur. super expensis equj, etc.

Item residuum, videlicet xxxix. fl. aur. xx. st. J. blanck., soluimus ad manus magistri fabrice Zolms.

## VI.

(Utrecht, Mai 1549.)

*Compte général des recettes et des dépenses des indulgences dans une partie du diocèse d'Utrecht, présenté au chapitre de la cathédrale par le commissaire apostolique Jean Ange Arcimboldi. Frais d'impression, de papier, de parchemin, de bulles, d'armes papales, etc. Créés des troncs des indulgences et produit de la vente des confessionalia, avec ou sans autorisation de posséder un autel portatif à Utrecht, Harderwijk, Arnhem, Tiel, Zalt-Bommel, Renen, Driel, Elst, Nimègue, Hemert, Rossum, Saint-Jacques, Wijk, Oldenzaal, Enschede. Amsterdam, etc. Créances non encore recouvrées. Dépenses faites par les commissaires des indulgences. Frais d'étuis en bois et en parchemin, de fils rouges, de cire à sceller. Dépenses des messagers porteurs de lettres. Perte sur le change des monnaies. Gratifications aux commissaires et aux auxiliaires. Total. (Ce compte existe en double.)*

COMPUTATIO DE FACTO COMMISSIONIS GRATIARUM, FACULTATUM ET INDULGENTIARUM IN SUBSIDIUM FABRICE BASILICE SANCTI PETRI DE URBE CONCESSARUM DELEGATE ET FACTE PER REUERENDUM PATREM JOHANNEM ANGELUM ARCIMBOLDUM COMMISSARIUM CAPITULO ECCLESIE TRAIECTENSIS. fol 1 r<sup>o</sup>

*Recepta et exposita in factis indulgentiarum fabricae basilice beati Petri de Urbe.* fol 3 r<sup>o</sup>

In primis impressor deliberavit confessionalia impressa in pergamento viij<sup>c</sup>. cum portatile.

Adhuc in franceno sine portatile, xxviij<sup>c</sup>.

Adhuc in papiro sine portatile, xxviij<sup>c</sup>.

Adhuc stationes in teutonico, xvj<sup>c</sup>.

Adhuc in latino stationes, v<sup>c</sup>.

Adhuc declarationes, iij<sup>c</sup>.

Adhuc bulle, ij<sup>c</sup>.

Adhuc arma papalia, iij<sup>c</sup>.

De quibus recepit impressor in toto per concordiam, ut infra in expositis patebit.

Item Cristina, uxor M. Goswinj de Scoenhouia, deliberauit arma papalia II  $\frac{1}{2}$  c.; de quibus recepit ut infra.

fol. 3 v<sup>o</sup>

*Recepta in ciuitate Traiectensi.*

In primis prima extractio hic in ecclesia Traiectensi extendit ad summam xvj. flor. Ren. aur. et xx. st. Holl.

Item secunda extractio extendit se ad summam xiiij. flor. aur. viij. st. Holl.

Item de confessionalibus cum portatilibus hic ministratis, videlicet Lxxij., recepi prout in cedula xliij. flor. aur. xxj  $\frac{1}{2}$ . st. Holl.

Item ministratui gratis x.

Adhuc de quibus nichil recepi, iij.

Item de confessionalibus sine portatilibus, videlicet Lxxv., recepi iuxta cedulam xvj. flor. aur. xiiij. st. Holl.

Item ministratui gratis ij.

Adhuc de quibus nichil recepi, iij.

Item recepi de diuersis dispensationibus hic expeditis iuxta cedulam xxxviij. flor. aur. xxviij. st. Holl.

Somma receptorum in ciuitate Traiectensi in toto, c. xxx. flor. aur. v  $\frac{1}{2}$ . st. Holl.

Prima grossa.

fol. 4 r<sup>o</sup>

*Recepta ex Herderwijck.*

In primis extractio ibidem extendit ad summam xx. flor. aur.

Item dominus pastor recepit ibidem confessionalia cum portatilibus xxxiiij., de quibus ministratui gratis ix.; manent exposita xxv.

Item recepit confessionalia sine portatilibus iij c. Lxxix., de quibus ministratui gratis xxij.; manent exposita —

Item recepit adhuc confessionalia sine portatilibus in papiro iij c. xcij., de quibus ministratui gratis xx.; manent exposita iij c. Lxxij.

Recepi de predictis confessionalibus in toto, deductis expensis, c. x. flor. aur. vj. st. Holl.

Somma receptorum ex Herderwijck, c. xxx. flor. aur. vj. st. Holl.

2<sup>a</sup> grossa.

*Recepta ex Airnhem.*

fol. 4 v<sup>o</sup>

Item vicecuratus ibidem recepit confessionalia cum portatile LXXXIIII.  
Adhuc sine portatile, LX.

Recepi ad computum per manus domini Johannis de Drolshagen x. flor.  
aur.

*Recepta ex Tyella.*

Item curatus ibidem recepit confessionalia sine portatile xxx., de quibus  
recepi iuxta computationem domini Theodricj de Malsen ut infra.

Recepi extractionem ex Tyella, videlicet vii. flor. aur.

Sommarum receptorum ex Airnhem et Tyella, simul xvii. flor. aur.

3<sup>a</sup> grossa.

*Recepta ex Boemell.*

fol. 5 r<sup>o</sup>

In primis extractio ibidem extendit se ad sommam xx. flor. aur.

Item curatus ibidem recepit confessionalia cum portatile xxxix.

Adhuc pro domino Luca gratis. j.

Item recepit adhuc sine portatile ij<sup>o</sup>. Lxxx.

Soluit ad computum per manus domini Johannis Drolshagen xiiij. flor.  
aur. xvij. st. Holl.

Somma receptorum ex Boemel, xxxiiij. flor. aur. xvij. st. Holl.

*Recepta ex Renen.*

In primis extractio ibidem extendit ad sommam xj. flor. aur. iij. st.  
Holl.

Item curatus ibidem recepit confessionalia sine portatile xxx.

Recepi per manus domini Johannis Drolshagen v. flor. aur. xiiij. st.  
Holl.

Somma receptorum ex Renen, xvj. flor. aur. xvij. st. Holl.

Sommarum receptorum ex Bommel et Renen, simul l. flor. aur. vi. st.  
Holl.

4<sup>a</sup> grossa.

*Recepta ex Driell.*

fol. 5 v<sup>o</sup>

Item recepi extractionem de Driel, videlicet xviiij. flor. aur.

*Recepta ex Elst.*

Item recepi adhuc extractionem de Elst, videlicet J  $\frac{1}{2}$ . flor. aur.

Item dominus Victor Duyfhuys soluit ad computum de confessionali-  
bus per eum a domino Johanne Drolshagen et ex Airnhem receptis viij.  
flor. aur.

Faciunt simul recepta ex Elst ix. flor. aur. xiiii. st. Holl.

*Recepta ex Nouimagio.*

Item officialis jbidem recepit confessionalia cum portatile c. xv.; adhuc  
sine portatile, v°. Lxxj.

Recepi ad computum in toto Lxxxiiii. flor. aur. xxij. st. Holl.

Sommarum receptorum ex Driell, Elst et ex Nouimagio, simul c. xij.  
flor. aur. viij. st. Holl.

5<sup>a</sup> grossa.

fol. 6 r°

*Recepta ex Hemert.*

Item decanus jbidem recepit confessionalia cum portatile viij.; adhuc  
sine portatile, lviij.

Soluit in toto, deductis expensis, xxiiii. flor. aur. viij. st. Holl.

*Recepta ex Rossum.*

Item decanus jbidem recepit confessionalia cum portatile viij.; adhuc  
sine portatile, xij.; ministravit adhuc gratis cum portatile j.

Soluit in toto per concordiam v. flor. aur. ij. st. Holl.

*Recepta a curato sanctj Jacobj.*

Item dominus Nicolaus, curatus sanctj Jacobj, recepit confessionalia  
cum portatile xxix.; adhuc sine portatile, ij.; de quibus soluit in toto,  
deductis expensis, x. flor. aur. iiiij. st. Holl.

Sommarum receptorum ex Hemert, Rossum et a curato sanctj Jacobj,  
simul xxxix. flor. aur. xiiij. st. Holl.

6<sup>a</sup> grossa.

*Recepta ex Wijck.*

fol. 6 vº

Item recepi extractionem jbidem, videlicet xxxiiii. flor. aur. xx. st. Holl.

Item vicecuratus jbidem recepit confessionalia cum portatile xxvj., de quibus ministravit gratis xvij.; manent exposita ix.; adhuc sine portatile, liij., de quibus ministravit gratis v.; manent exposita xlviij.; adhuc in papiro, xcvi., de quibus ministravit gratis iiij.; manent exposita xlii.

Soluit in toto de omnibus confessionalibus jbidem ministratis, deductis expensis, xxj. flor. aur. iiij. st. Holl.

Somma receptorum ex Wijck, lv. flor. aur. xxiiii. st. Holl.

*Recepta ab Aranino.*

Item dominus Araninus Cibo recepit confessionalia cum portatile non sigillata l.; adhuc sine portatile, xxv. Soluit tantummodo pressuram, videlicet xxx. st.

Sommarum receptorum ex Wijck et ab Aranino, simul lvj. flor. aur. xxvj. st. Holl.

7<sup>a</sup> grossa.

*Recepta a terminario Aldenzalensi.*

fol. 7 rº

Item frater Theodricus Hengeloe, ordinis predicatorum conuentus Zutphaniensis, terminarius Aldenzalensis, recepit confessionalia cum portatile lxxxiiij., de quibus ministravit gratis xx.; manent exposita lxiiiij.; adhuc sine portatile, iiij. lxxxiiij, de quibus ministravit gratis xix.; manent exposita iiij. lxiiiij.; adhuc in papiro xv. xiiii, de quibus ministravit gratis xxxv.; manent exposita xiiii. lxxix.

Soluit in toto de omnibus confessionalibus per eum ministratis, deductis expensis, ij. flor. aur. x. st. Holl. iiij. alb.

8<sup>a</sup> grossa.

Item jdem frater Theodricus recepit adhuc postmodum confessionalia m. sine tempore expirationis indulgentiarum; in papiro sine portatile, c. ij.; adhuc in franceno, xxviij.; adhuc cum portatile, j.; de quibus habebit medietatem inde prouenientium.

Item recepi extractionem ex Enschede per antedictum terminarium, videlicet vj. flor. aur. xxiii. st. Holl.

9<sup>a</sup> grossa.

fol. 7 v<sup>o</sup> Item dominus Theodricus de Malsen recepit confessionalia sine portatile 1<sup>1</sup>/<sub>2</sub>.; de quibus recepi iuxta computationem suam ut infra patebit.

Item vicecuratus in Amsterdammis recepit confessionalia cum portatile iii. ; de quibus recepi nichil.

Item dominus Johannes Zeeleamp recepit confessionalia cum portatile c. xvij.; adhuc sine portatile, iii. c. xxxix.; adhuc in papiro, v. c. lxxxviii.

De quibus omnibus recepi, iuxta cedulam computationis penes dominum Johannem de Zolmis existentem, de diuersis extractionibus et confessionalibus ministratis simul c. xciii. flor. aur.

x<sup>a</sup> grossa:

fol. 8 r<sup>o</sup> Item decanus supra Vechtam recepit confessionalia sine portatile xij.; de quibus recepi nichil.

Item dominus Adrianus Fijn recepit confessionalia cum portatile x.; adhuc sine portatile, x.; de quibus recepi nichil.

Item curatus in Maerssen recepit confessionalia sine portatile xx.; recepi nichil.

fol. 8 v<sup>o</sup> Item vicecuratus in Oedijek recepit confessionalia sine portatile iii.; adhuc in papiro, viij.; recepi nichil.

Item dominus Cornelius Bonser recepit confessionalia cum portatile xxxj.; adhuc sine portatile lxxvj.

Recepi ad computum, juxta cedulam penes dominum Johannem de Zolmis existentem, de extractionibus et confessionalibus simul xj. flor. aur. xvij. st. Holl.

xj<sup>a</sup> grossa.

Item pastor in Nijerkereke recepit confessionalia cum portatile x.; adhuc sine portatile, x.; recepi nichil.

Item dominus Johannes Drolshagen recepit confessionalia cum portatile x.; adhuc sine portatile, c.; de quibus recepi ut infra.

fol. 9 r<sup>o</sup> Item dominus Johannes Drolshagen et Theodricus de Malsen, deputati capituli, soluerunt de extractionibus et confessionalibus post prorationem in secunda extractione, juxta cedulam penes dominum Johannem de Zolmis existentem, ad computum simul lxxxix. flor. aur. xvij. st. Holl. ix. alb. Holl.

xij<sup>a</sup> grossa.

Item dominus Theodricus de Malsen soluit de omnibus extractionibus

et confessionalibus per eum perceptis in diuersis locis, iuxta conclusionem computationis sue, simul, deductis expensis, xxxix. flor. aur. xx. st. Holl. J. oirt.

xiiij<sup>a</sup> grossa.

Somma sommarum omnium receptorum, mille lxxviiij. flor. R. aur. de pondere, xij. st. ix. alb. Holl.

EXPOSITA IN EODEM NEGOCIO INDULGENTIARUM.

fol. 9 v<sup>o</sup>

Item dominus Johannes de Drolshagen recepit super expensis per eum factis in tribus reijsis simul xvj. flor. aur. xiiij. st. Holl.

Item dedi pro uno equo ad usum domini Johannis Drolshagen ad pergendum in locis diuersis et reijsis et jbidem extrahendum pecunias indulgentiarum ix. flor. Philippi, facit viij. flor. aur. j. st. Holl.

Item dedi domino Johanni Heerstraten, qui seruiuit negotio in Airnhem xvj. diebus, quolibet die vj. st. Holl., facit iij. flor. aur. xij. st. Holl.

Item dedi pro vino bibito in domo domini Johannis de Zolmis in conuiuio tempore concepte computationis et concordie cum impressore xxxviiij  $\frac{1}{2}$ . st. Holl.

Item dedi et solui impressori per concordiam de omnibus et singulis per eum impressis superius specificatis simul lxxij. flor. aur.

Item dedi de xxxviij<sup>c</sup>. capsulis ligneis, pro quolibet centenario x. st. Holl., facit xiiij. flor. aur. vj. st. Holl.

Item dedi de xj. libris filis rubeis, pro qualibet libra viij. st. curren., facit ij. flor. aur. xiiij  $\frac{1}{2}$ . st. Holl.

Item dedi pro xxv. libris cere, pro qualibet libra viij. st. curren., facit fol. 10 r<sup>o</sup>  
v. flor. aur. xx. st. Holl.

Item dedi pro sigillatione et preparatione xxxviij<sup>c</sup>. confessionalium cum capsulis in franco, pro quolibet centenario v. st. Holl., facit vj. flor. aur. xij. st. Holl.

Item adhuc pro sigillatione et preparatione xxviij<sup>c</sup>. confessionalium in papiro, pro quolibet centenario iij. st. Holl., facit iij. flor. aur.

Item dedi Cristine de ij  $\frac{1}{2}$ <sup>c</sup>. armis papalibus superius designatis ij  $\frac{1}{2}$ . flor. Philippi, facit ij. flor. aur. vj  $\frac{1}{2}$ . st. Holl.

Item de uno vase mittendo terminario Aldenzalensi cum confessionalibus ij  $\frac{1}{2}$ . st. Holl.

Item dedi nuncio capituli, qui detulit circiter x<sup>c</sup>. confessionalia termi-

nario Aldenzalensi, etc.; fuit absens vj. diebus, quolibet die v. st. Holl, facit xxx. st. Holland.

Item Quirinus nuncius missus fuit ad officialem Nouimagensem cum litteris capituli; dedi eidem, de quinque diebus quibus fuit absens et veergelt, simul xxij. st. Holl.

Item dedi nuncio in Tyela, Driel et Bommell misso cum confessiona; libus de III<sup>or</sup>. diebus, quibus fuit absens, xvj. st. Holl.

Item perdidit in moneta plus quam vj. flor. aur.

fol. 40 v<sup>o</sup> Item restitui magistro Bernardo de Hairlem pro certis expensis et reijsis factis in principio indulgentiarum, juxta cedula[m] penes dominum Johannem de Zolmis existentem, xxiiij. flor. aur. viij. st. Holl.

Item similiter restitui Theodrico de Drakenboreh de certis expositis per eum in principio dictj negocij, juxta cedulas penes ipsum existentes, simul xliij. flor. aur. vj. st. Holl.

Item pro decano Traiectensi commissario, x. flor. aur.

Item procuratoribus fabrice ecclesie Traiectensis, cuilibet pro eorum laboribus et sigillis v. flor. aur., facit simul x. fl. aur.

Item solui domino magistro Bernardo de Hairlem canonico, nostro commissario, v. flor. aur.

Item dedi domino Gerardo Beijer, de omnibus scripturis et laboribus ac administratione de dictis jndulgentijs et facultatibus sibj commissis et subscriptione omnium confessionalium atque generaliter de omnibus laboribus per eum impensis ad computum, xxxvj. flor. aur.

Item solui Wilhelmo Johannis de Traiecto Superiori similiter de omnibus scripturis et laboribus circa dictas indulgencias impensis xx. flor. aur.

Item dedi dominis capitularibus, qui huiusmodi computo coram capitulo facto interfuerunt, simul pro xxj. personis, cuilibet iij. flor. R. aur., facit lxiiij. flor. Ren. aur.

fol. 41 r<sup>o</sup> Item solui domino Theodrico de Malsen, pro eius laboribus in diuersis reijsis et extractionibus factis, simul xvj. flor. R. aur.

Item solui domino Johanni Drolshagen, pro eius laboribus in diuersis reijsis et extractionibus factis in dicto negocio, iuxta cedulas eius, ultra equum sibj propinatum, adhuc xxij. flor. aur.

[Item de expensis equj de III<sup>or</sup>. mensibus, III<sup>or</sup>. flor. aur. <sup>4</sup>.]

Item dedi nuncio Goch, notario Beijer et Wilhelmo subscripto, cuilibet

<sup>4</sup> Plus tard on a ajouté ces mots en encre plus noire.

unam takam vini Renensis, qualibet taka de vj. st., facit iij. takas, et faciunt take xxiiij. st. Holl.

Item dedi de scripturis istarum computationum j. flor. R. aur.

Summa omnium expositorum, iij<sup>e</sup>. xcviij. flor. Ren. aur. viij. st. Holl.; qua abstracta a summa omnium receptorum, que fuit Mille lxxviij. flor. Ren. aur. xij. st. ix. alb. Hollan., manet receptum libere vj<sup>e</sup>. lxxx. flor. Ren. aur. iij. st. ix. alb. Holl.

VII.

(Utrecht, 11 mai 1519.)

*Liste des membres du chapitre de la cathédrale d'Utrecht qui ont assisté à la reddition du compte général d'Arcimboldi, avec mention de ce qu'ils ont touché comme jeton de présence.*

ITEM JNFRASCRIPTI SUNT CAPITULARES, QUI COMPUTATIONI JNTERFUERUNT ET RECEPERUNT SIMUL LXIIJ. FLOR. REN. AUR., DE QVIBVS SVpra JN XXIIJ. ARTICULO EXPOSITORVM. fol. 14 v<sup>o</sup>

Item Jacobus de Alpelteren decanus, vj. flor. Ren. aur,

Abraham de Leuwenberch

Egidius Gobbert

Gerardus Zondenbaleh

Theodricus de Drakenboreh

Arnoldus Bokelare

Bernardus de Hairlem

Johannes de Wterwijek

Johannes de Zolmis

Albertus de Leuwenberch

Johannes de Drolshagen

Amelius de Nyevelt

Henricus Zondenbaleh

Theodricus Taets

Fridericus de Coninek

Marcus de Weeze

Gerardus Hucker

Henricus Ben

Johannes Reael

Gerardus Beijer

Summa, LXIIJ. flor. Ren. aur.

cuilibet iij. flor. aur.

## VIII.

(Utrecht, 11 mai 1519.)

*Acte dressé par le notaire Jean de Goch au nom du chapitre de la cathédrale d'Utrecht, aux fins de donner décharge de leur gestion financière en matière d'indulgences aux délégués du chapitre Gérard Beijer et Guillaume Johannis de Maustricht. — Le produit net a été de 680 florins d'or pesants du Rhin, 4 sous de Hollande et 9 blancs. Des gratifications sont accordées au trésorier Araninus Cibo, à Jean de Drolshugen, à Thierry de Drakenborch et à Jean de Zolms.*

fol. 11 v<sup>o</sup>  
(suite).

Anno Domini M<sup>o</sup>. V<sup>o</sup>. decimo nono, die xj<sup>a</sup> mensis Maij, de mane hora capitularj consueta, venerabiles domini decanus et canonicj ecclesie Traiectensis superius nominatj, capitulum ecclesie Traiectensis representantes, capitulariter jn domo capitularj minore ecclesie Traiectensis congregatj, ad petitionem domini Gerardj Beijer, canonicj Traiectensis, dudum secretarij eiusdem ecclesie, ac Wilhelmj Johannis de Traiecto Superiorj, eius substitutj notarij, quj dietj negotij jndulgentiarum et facultatum ex parte dietj capituli administrationem habuerunt et huiusmodi computationem dudum fecerunt in capitulo, approbarunt et ratificarunt presentem computationem et eam gratam habuerunt et habent, et quitauerunt dictos Gerardum Beijer. canonicum, et Wilhelmum de huiusmodi administratione et legitima computatione et solutione omnium denariorum superius nomine capituli tam in receptis quam in expositis computatorum, solutorum et assignatorum, et recognouerunt totalem summam libere remanentem, videlicet vj<sup>o</sup>. lxxx. flor. Renen. aurj jn auro de pondere, iiii. st. Holl. ix. alb., jn diuersa moneta per manus jnfrascriptorum magistrorum fabrice recepisse et habuisse jn bona, prompta et numerata pecunia, pronunciantes et declarantes capitulariter eosdem Gerardum et Wilhelmum omni modi quitos, liberos et perpetuo de dictis administratis et pecunijs solutis absolutos, regratiando eisdem de bona diligentia, solutione et executione negotij;

fol. 12 r<sup>o</sup>

De qua quidem pecunia assignarunt et soluerunt dicti domini decanus et capitulum dudum ad manus domini Araninj Cibo, thesaurarij apostolicj, centum flor. Philippi; et ad manus domini Johannis de Drolshagen,

canonicj Traiectensis, ad usum eiusdem Araninj, quadraginta flor. aur. de pondere, in defalcationem duarum partium de dicta totali remanente summa ipsi domino Aranino thesaurario aut eius principalj domino Johanni Angelo Arcimboldo, commissario apostolieo, competentium.

Item assignarunt domino Theodrico de Drakenborch, magistro fabrice annj xvij. centum et decem flor. aur. de pondere, decem st. Holl. Item domino Johanni de Zolmis, magistro fabrice annj xviii. iij<sup>c</sup>. xl. flor. aur. de pondere, xiiii. st. et ix. alb. Holl., saluo quod dictj domini Theodricus et Johannes de Zolmis tanquam magistri fabrice ecclesie Traiectensis huiusmodi receptas pecunias jn computationibus fabrice de dictis annis computabunt recepisse ad usum fabrice eiusdem.

Et ego Johannes de Goch, notarius et secretarius capituli ecclesie Traiectensis, premissis interfuj actis de mandato venerabilium dominorum decanj et capituli eiusdem ecclesie Traiectensis huiusmodi computationem, solutionem et pecuniarum assignationem ac quitanciam supra-scriptam manu mea propria subscripsi ac cetera in prothocollo eiusdem ecclesie signauj in fidem et testimonium omnium premissorum.

JO. DE GOCH,  
notarius.

## IX.

(Mai 1519.)

*Trois brèves annotations concernant la répartition du produit net des indulgences, inscrites sur de petits bouts de papier et annexées au grand compte d'Arcimboldi.*

1. Summa, vj<sup>c</sup>. xcv. flor. aur. ix. alb. Facit pro Arcimboldo de duabus tertijs partibus. iij<sup>c</sup>. lxiii. flor. aur. Supersunt x. st. ix. alb. Super quibus recepit Araninus, juxta quitanciam, lxxxix. flor. aur. viij. st. Holl., et dominus Johannes Drolshagen jn defalcatione xl. flor. aur.; quibus abstractis a dicta summa, competunt Arcimboldo de jsta computatione iij<sup>c</sup>. xxxiii. flor. aur. xx. st. H.

2. Drakenb[orch], c. x. aur. x. st. H.  
Zolmis, iij<sup>c</sup>. xl. aur. xiiii. st. ix. alb.

[*En marge*: III<sup>c</sup>. LV. aur. x. st. IX. alb ; adhuc XIIIJ. aur. XXIIIJ. st.]

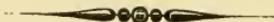
Araninus, LXXXIX. aur. VIII. st.

Drolshagen, XL. aur.

Exposita, III<sup>c</sup>. XCVIIJ. aur. VIII. st.

Summa, X<sup>c</sup>. XCIJ. aur. VIII. st. IX. alb.

3. Zolms recepit in toto v<sup>c</sup>. LXXVIJ. fl. aur. XIIIJ. st. IX. alb. H. ; v<sup>c</sup>. J. fl. aur. XXJ. st. six alb. Holl. ; de istis pecunijs restituit Zolms c. XXXVIJ. fl. aur. c. LXJ. golde gl. VIJ. st. Manet receptum suum III<sup>c</sup>. XL. flor. aur. XIIIJ. st. IX. alb. H.



# ESSAI SUR LE RÈGNE

DU

PRINCE-ÉVÊQUE DE LIÈGE

# MAXIMILIEN-HENRI DE BAVIÈRE

PAR

**Michel HUISMAN**

DOCTEUR EN PHILOSOPHIE ET LETTRES

DOCTEUR EN DROIT.

---

(Présenté à la Classe des lettres dans la séance du 6 mars 1899.)

---



## AVANT-PROPOS.

---

Le règne du prince-évêque Maximilien-Henri de Bavière occupe, dans les annales du pays de Liège, presque toute la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle. Règne long et tourmenté, rempli d'événements instructifs tant internes qu'internationaux, où l'on voit s'implanter, dans la principauté, d'une façon systématique, les principes de l'État moderne, et qui forme par conséquent dans notre histoire nationale une page spéciale digne d'attention.

Qu'il suffise, pour caractériser le régime innové, de signaler deux faits capitaux.

Au point de vue des relations étrangères, Maximilien de Bavière est le premier prince-évêque qui fut ouvertement l'allié de la France.

Au point de vue politique intérieur, ce souverain, imbu des idées absolutistes et centralisatrices de son puissant allié et maître Louis XIV, soumet les traditionnelles institutions communales, autonomes et indépendantes, au joug de son autorité et de son despotisme. La glorieuse capitale, la *Cité* par excellence, après deux insurrections populaires, est dépouillée de la plupart de ses privilèges, de ses antiques libertés municipales.

L'auteur de cet *Essai* a voulu esquisser les traits saillants qui ont marqué le système gouvernemental du pays et de la ville de Liège dans la seconde partie du XVII<sup>e</sup> siècle; il a signalé les innovations radicales apportées à cette époque au régime communal; il a tâché d'indiquer sous quelles influences ces transformations se sont opérées.

Toutefois, le développement des institutions de la principauté épiscopale ne peut se comprendre si l'on fait entière abstraction de son histoire extérieure. Celle-ci est trop profondément liée à l'histoire locale elle-même, son action est trop intime, trop continue pour qu'on puisse la négliger. Dans cet ordre d'idées, notre travail a été facilité par les savantes études que M. le professeur Lonchay a publiées sur les rapports de la principauté de Liège avec la France et les Pays-Bas. Elles nous ont servi plus d'une fois de modèle et nous ont fourni de nombreux éléments pour poursuivre nos recherches.

Ainsi avons-nous parfois été amené à puiser certains renseignements à des sources déjà exploitées. Le fonds dit *Secrétairerie d'État espagnole*, conservé aux Archives générales du royaume à Bruxelles, les registres des *Fonds de Liège* et de *Cologne* déposés aux archives du Ministère des Affaires étrangères à Paris, renferment une telle abondance d'informations et de richesses inconnues, que nous avons cru, après nos devanciers, pouvoir encore les utiliser avec fruit. D'autre part, nos investigations se sont portées sur diverses correspondances officielles que possèdent les dépôts d'archives de La Haye et de Bruxelles, notamment les correspondances des résidents hollandais et espagnols accrédités près du gouvernement liégeois.

Ces documents, tout en donnant la place prépondérante au

récit des événements qui ont caractérisé la politique étrangère, contiennent de multiples détails, saisis sur le vif, qui intéressent l'histoire intérieure de la principauté. Plus véridiques que la plupart des chroniques proprement dites, plus impartiales que les opuscules, pamphlets et écrits de polémique, si nombreux à cette époque, les relations diplomatiques apparaissent comme autant de mémoires rédigés au jour le jour. Les épisodes y sont narrés par des témoins oculaires, consciencieux et réfléchis, généralement en situation d'apprécier les hommes et les choses.

En mettant en œuvre ces matériaux qui nous révélaient maints faits ignorés, qui nous dévoilaient notamment les véritables mobiles de l'attitude de Maximilien de Bavière, nous avons été conduit à nous occuper plus spécialement de ses conseillers et de son entourage. Déjà, dans ses ouvrages sur les États rhénans, l'historien L. Ennen avait fait connaître les personnalités curieuses et marquantes des princes de Furstenberg et la domination que ces ministres avaient exercée dans le gouvernement du faible archevêque-électeur de Cologne. Nous sommes parvenu, grâce aux documents que nous offraient les archives et les bibliothèques de Dusseldorf, de Cologne, de Donaueschingen et de Strasbourg, à compléter la biographie de François-Egon et de Guillaume-Egon de Furstenberg, et à montrer le rôle qu'ils ont joué dans l'histoire du pays de Liège. Sans prétendre exagérer leur influence ni leur talent, on peut affirmer que la part qu'ils ont prise dans les événements de la politique interne et externe de la principauté, fut considérable, prépondérante. Le nom de Guillaume-Egon de Furstenberg est mêlé à tous les incidents de la vie commu-

nale de la Cité, aux transformations de son régime municipal consacrées par le fameux règlement de 1684. Sa figure méritait d'être remise en pleine lumière.

Mais là ne s'est pas arrêté notre travail d'exploration. Dans leurs histoires générales du pays de Liège, les écrivains de Crassier, Hénaux, Daris, pour ne citer que les principaux, ont consacré au règne de Maximilien de Bavière des chapitres du plus vif intérêt. Il y a dans leurs œuvres remplies de faits des pages qui ne sont pas près de vieillir. L'auteur de cet *Essai* leur a fait de fréquents emprunts. Malheureusement, les récits de ces érudits manquent parfois d'impartialité et ne reflètent que trop souvent les opinions de l'homme politique qui les a rédigés. Le parti pris, l'à-peu-près et la déclamation y tiennent beaucoup de place <sup>1</sup>.

Pour faire une étude scientifique et documentée, il fallait consulter les sources elles-mêmes, les contrôler avec soin. A cette fin, nous avons compulsé aux Archives de l'État, à Liège, toutes les collections qui pouvaient être utiles pour conduire à bien ce travail <sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Voir les judicieuses appréciations de M. Lonchay dans l'introduction de son mémoire : *La Principauté de Liège, la France et les Pays-Bas au XVII<sup>e</sup> et au XVIII<sup>e</sup> siècle*.

<sup>2</sup> Ce sont notamment les archives du Conseil privé des princes-évêques (dépêches, protocoles et liasses), celles du Chapitre cathédral de Saint-Lambert (Conclusions capitulaires), sources importantes tant par la variété de leurs détails que par leur impartialité, les registres aux recès de la noble cité de Liège (malheureusement en grande partie perdus ou détruits), les registres des trois États (Journées et États), les recès et reliefs des bons métiers, documents qui nous révèlent l'état des esprits de la population liégeoise.

Enfin, un grand nombre de brochures du temps, certaines chroniques imagées et vivantes, nous ont servi à mieux comprendre les soulèvements populaires des années 1649 et 1676.

Les nombreuses citations qui se trouvent au bas des pages permettront au lecteur de se faire une juste idée de nos recherches.

---

---

## SOURCES ET ABRÉVIATIONS.

---

A. C. = Archives communales de Cologne.

A. D. = Archives de Dusseldorf.

A. E. = Archives du Ministère des Affaires étrangères à Paris.

A. H. = Archives de La Haye.

A. N. = Archives nationales à Paris.

*Concl. capit.* = Conclusions capitulaires du chapitre cathédral de Saint-Lambert, aux Archives de l'État à Liège.

*Conseil privé, Dépêches ou Protocoles* = Registres aux Dépêches ou aux Protocoles du Conseil privé des princes-évêques, aux Archives de l'État à Liège.

*État primaire, État noble, État Tiers (Journées ou États)* = Registres de l'État primaire, de l'État noble, de l'État tiers (collection des Journées ou des États), aux Archives de l'État à Liège.

*Recès de Liège* = Registres aux recès de la noble cité de Liège, aux Archives de l'État à Liège.

S. E. A. = Registres de la Secrétairerie d'État allemande, aux Archives du royaume à Bruxelles.

S. E. E. = Registres de la Secrétairerie d'État espagnole, aux Archives du royaume à Bruxelles.

*Bibl. Brux.* = Bibliothèque royale de Bruxelles.

B. N. = Bibliothèque nationale à Paris.

*Bibl. Un. Liège* = Bibliothèque de l'Université de Liège.

C. R. H. = Commission royale d'histoire.

*Corr.* = Correspondance.

*Ms.* = Manuscrit.

---

# ESSAI SUR LE RÈGNE

DU

PRINCE-ÉVÊQUE DE LIÈGE

MAXIMILIEN-HENRI DE BAVIÈRE

---

## CHAPITRE PREMIER.

### LIÈGE ET LA CONSTITUTION LIÉGEOISE EN 1648.

Considération générale : Le traité de Munster et l'Europe catholique. — Situation juridique de la principauté de Liège. — Sa neutralité. — Les institutions centrales : — L'évêque, les États, le Chapitre cathédral. — Place prépondérante de la Cité. — Liège est-elle ville impériale? — Son organisation interne. — Les échevins, les maîtres et jurés, les métiers. — Le Régiment de Heinsberg et l'ordonnance électorale de 1603. — Le Conseil de la Cité. — Les commissaires. — L'administration financière. — Les principaux services publics. — Ferdinand de Bavière et le règlement de 1643. — Origine de la guerre civile. — L'intervention étrangère. — Paix de Tongres. — Nouveaux désordres.

Des souverains et des hommes d'État, aidés par la fortune et par l'instinct qui pousse les peuples à élever des autels, ont donné leur nom à leur siècle. Si quelques hommes ont eu cette gloire, l'histoire préfère retrouver l'esprit d'une époque dans certaines dates synthétiques et marquantes. Aucune peut-être, dans la période moderne, n'est, à cet égard, plus caractéristique que celle de la charte diplomatique de 1648, de la paix de Westphalie.

La France fait proclamer en sa faveur par le congrès de Munster la théorie de l'équilibre européen. Sa diplomatie rapide et habile, sa vitalité féconde, son admirable armée, un faisceau d'influences morales lui valent l'hégémonie incontestée dont les traités de Westphalie et des Pyrénées la revêtent. L'agonie de ses adversaires rend sa prépondérance plus puissante encore. L'Allemagne, ravagée de fond en comble par la guerre dévastatrice de Trente ans, réclame un repos réparateur; mais déjà Mazarin prépare pour cette « mosaïque » féodale le protectorat que la ligue du Rhin va consacrer. L'Empire, absorbé par sa lutte contre le Turc envahisseur, n'est plus qu'une entité purement nominale et impuissante : chaque prince est empereur dans son territoire. L'Espagne, en pleine crise de lassitude et d'épuisement, doit renoncer à ses prétentions à la monarchie universelle; elle s'est ruinée à la défense des Pays-Bas catholiques. Quant à ceux-ci, objet des plus ardentes convoitises, ils n'ont guère à se louer de leur soumission à l'orthodoxe domination espagnole; leur dévouement leur a apporté la détresse morale et matérielle, l'anéantissement des libertés, la perte de tout espoir en un avenir indépendant. Il semble que l'activité intellectuelle et commerciale de la nation se soit réfugiée dans les Provinces-Unies, nouvel État dont la prospérité rapide va bientôt exciter maintes rivalités jalouses. Les provinces catholiques manquaient de l'esprit de cohésion nécessaire pour former un État capable de résister aux entreprises et aux abus de souverains trop exigeants. Leur attachement à la cour de Rome, qui avait garanti leur fidélité à la maison d'Espagne, était aussi le lien fictif qui les maintenait réunies sous un même prince. Toute autre influence qui pût combattre ou atténuer leurs instincts particularistes avait disparu : c'est à peine si, au milieu de la désorganisation germanique, le cercle de Bourgogne appartenait encore à l'Empire.

Voisin immédiat des Pays-Bas catholiques, l'État liégeois offre toutefois un caractère bien différent, celui d'une complète unité. Une suite de chartes, de documents constitutionnels

établis pour le pays entier, un seul corps représentatif, l'institution des trois États, organes des intérêts généraux, nous mettent en présence d'une nationalité, presque d'une patrie. Phénomène impressionnant que celui de cette principauté — dont l'organisation politique ferait envie à mainte puissance moderne — émergeant avec ses institutions séculaires de cette Europe pleine de monarchies superbes et faméliques !

L'amour de ses libertés groupa le peuple liégeois ; le courage et la sagesse apportés à la défense de son indépendance avaient inspiré le respect aux plus audacieux. Très tôt sa neutralité fut proclamée ; l'accord de la nation et de son prince sut la faire observer.

La principauté qui avait triomphé des terribles difficultés du XVI<sup>e</sup> siècle semblait pouvoir espérer du siècle suivant une ère de durable prospérité.

## I.

Quelle était la situation juridique de la principauté de Liège ? Quelles étaient ses relations avec les États limitrophes ? Quelle était enfin la place occupée par la cité de Liège ?

Après avoir établi ces divers points d'une manière générale, nous serons mieux à même de nous reconnaître au milieu des événements dont le territoire liégeois fut le théâtre au XVII<sup>e</sup> siècle.

Depuis les diètes d'Augsbourg (1505) et de Cologne (1512), qui organisèrent définitivement les cercles d'Empire, le pays de Liège était devenu « un membre insigne » du cercle de Westphalie. L'évêque relevait en foi et hommage de l'Empereur d'Allemagne et recevait de lui « sa rigale », à savoir l'investiture féodale de ses droits régaliens. La principauté était, dans la limite de ses privilèges, soumise à la juridiction suprême des tribunaux impériaux. A la diète germanique, à la diète particulière du cercle de Westphalie dans le collège des princes ecclésiastiques, le vote du souverain représentait

et liait la volonté de la nation <sup>1</sup>. Toutefois, on se tromperait étrangement si l'on cherchait dans ces rapports une protection active et sérieuse ou une sujétion obéissante et dévouée. La politique des empereurs Maximilien et Charles-Quint avait toujours ménagé le pays de Liège et lui avait conservé son indépendance politique; sa situation aux limites de l'Empire lui permettait de réduire ses obligations pécuniaires et militaires <sup>2</sup>.

Si, contre les prétentions de son haut suzerain, la principauté était en droit de se croire suffisamment protégée, en était-il de même à l'égard des nations limitrophes? La structure bizarrement allongée du pays de Liège le mettait en contact avec trois puissants voisins. Résister à leurs incursions incessantes, c'était obliger le peuple à vivre sous les armes; mieux valait essayer de se concilier l'amitié de tous et faire reconnaître la neutralité du territoire. Dès la fin du XV<sup>e</sup> siècle, cette inviolabilité trouvait l'appui de Charles VIII de France et de Maximilien d'Autriche : la neutralité belge apparaissait dans l'histoire du droit des gens <sup>3</sup>. Gardons-nous cependant de tout

<sup>1</sup> Au sujet des rapports de la principauté de Liège avec l'Empire, voir E. POULLET, *Histoire politique nationale*, t. II, § 783, Louvain, 1882-1892, et *Les Constitutions nationales belges*. (MÉM. COUR. IN-8° DE L'ACAD. ROY. DE BELGIQUE, t. XXVI, pp. 23 et suiv.)

« Tout ly pays del évesqueit de Liège est et despent del empire, de » laqueil ilh muet principament en fyef et en homaige, et est entire- » ment scitueis en bonnes et en metes de ladite empire. » (*Coutumes du Pays de Liège*, éd. par RAIKEM et POLAIN. *Patron de la Temporalité*, t. I, chap. II, p. 268.)

<sup>2</sup> Les préliminaires de Saint-Trond et la paix de Tongres (1640) n'astreignent le pays de Liège à aucune obligation ni contribution envers le Saint-Empire, si ce n'est en cas de guerre contre les Turcs; c'était là en réalité un devoir européen, un devoir de la chrétienté contre la barbarie (voir l'article 7 de la paix de Tongres dans le *Recueil des Ordonnances de la principauté de Liège*, 2<sup>e</sup> sér., 3<sup>e</sup> vol., p. 132. Bruxelles, 1872).

<sup>3</sup> Voir, dans les *Mémoires in-8° de l'Académie royale de Belgique*, t. XLIV, le savant travail de M. HENRI LONCHAY, *La principauté de Liège, la France et les Pays-Bas au XVII<sup>e</sup> et au XVIII<sup>e</sup> siècle*, chap. I, pp. 12

rapprochement hasardé : le caractère fondamental de la neutralité moderne, la non-participation rigoureuse à la guerre, n'apparaît guère au XVI<sup>e</sup> et au XVII<sup>e</sup> siècle. Puissances garantes, État neutralisé violent, lorsqu'ils y ont intérêt, pactes et traités. Lors même que les déclarations sont sincères, les qualités de neutres, comme nous les comprenons aujourd'hui, y sont comme masquées et vaincues par la passivité. Le passage inoffensif (*transitus innoxius*) des armées belligérantes était légitimé, en vertu d'un droit de bienséance, par les juristes de l'ancienne école, Grotius, Wolf et Vattel <sup>1</sup>; cette concession de passage avait comme conséquences naturelles la liberté d'exercer la discipline militaire, la permission d'acheter — voire d'enlever — les choses dont les troupes avaient besoin, l'autorisation d'occuper les places fortes du territoire. Outre le *passagium innocuum*, l'État neutre tolérait la levée de volontaires. D'ailleurs aucune doctrine scientifique ne déterminait les droits et les devoirs des neutres ; l'ambition, les intérêts politiques, les convoitises réglaient ces rapports que le droit strict n'a pas même encore définitivement arrêtés de nos jours. Si imparfaite qu'elle fût, la neutralité permit à l'État liégeois, dans des périodes de tourmente, d'adopter une attitude d'expectative et de se mettre momentanément à l'abri des attaques des adversaires. Le pays qui sentait la nécessité et l'importance d'une telle garantie, saisissait toutes les occasions d'affirmer, par la voix de ses princes et de sa représentation nationale, cette situation juridique privilégiée. Lorsqu'en 1640 la ville de Liège signe un pacte de réconciliation avec l'évêque Ferdinand de Bavière, une des clauses préliminaires de la paix est l'assurance fournie par les trois États que la neutralité sera « inviolablement »

à 18. — Pour plus amples renseignements, consulter A. RIVIER, *Principes du droit des gens*, t. I, pp. 108 et suiv., Bruxelles, 1896, et SIDNEY SCHOPFER, *Le principe juridique de la neutralité et son évolution dans l'histoire du droit de la guerre*, passim. Lausanne, 1894.

<sup>1</sup> GROTIUS, *De jure belli et pacis*, livre II, chap. II, § 13. — VATTEL, *Le droit des gens*, livre III, chap. VII, §§ 122 et 130.

observée. Le Souverain et la Cité y donnent leur approbation et promettent « de joindre et employer unanimement et conjointement toutes leurs forces pour son maintien, le droict » et deffence du pays ».

Nous aurons l'occasion de voir comment l'oubli de cette sage politique apporta à la principauté les malheurs de l'invasion.

Un peuple qui a le culte de la liberté, en même temps qu'il cherche à se garantir contre l'ennemi extérieur, se précautionne contre toutes les tentatives du despotisme gouvernemental. A cet égard, l'ancienne constitution liégeoise était un modèle de prudence.

L'historien qui étudie cette constitution doit distinguer les institutions du pays de celles de la Cité : des tendances différentes dirigeaient le gouvernement central de la principauté et l'administration de la capitale. Là, les modifications n'apparaissent guère ; ici, les transformations se succèdent sans cesse. L'étranger faisait aisément la confusion, tant était grande l'importance de la Cité dans le mouvement général de l'État ; sa destinée semblait faire corps avec celle de la principauté.

Chef-lieu diocésain de l'évêque, chef-lieu politique du prince, Liège était le siège du Gouvernement, des États, des tribunaux suprêmes. L'évêque y était élu par le Chapitre cathédral ; l'élection approuvée par le Saint-Siège et confirmée par l'Empereur, c'était à Liège que son inauguration officielle avait lieu ; il y prêtait serment de fidélité aux lois et à la constitution du pays. La « capitulation » jurée le jour de l'avènement était pour la nation la garantie de ses paix, de ses privilèges, de ses coutumes ; elle consacrait le passé, elle assurait l'avenir. L'Élu s'engageait à être fidèle à l'Église et à la patrie, à les défendre envers et contre tous, à n'accepter de pension d'aucun souverain étranger, à ne jamais consentir à la translation de l'église cathédrale ; enfin, il jurait d'observer la paix de Fexhe qui, en 1316, avait solennellement consacré

l'état politique de la principauté <sup>1</sup>; par sa Joyeuse-Entrée, le nouveau souverain adoptait les principes fondamentaux du régime constitutionnel : il allait devoir régner avec les États. Leur consentement unanime était nécessaire pour la levée d'un impôt <sup>2</sup>; seul, l'accord des trois ordres pouvait apporter quelque modification aux lois et aux coutumes du pays, l'entraîner dans une guerre, dans une alliance avec les puissances étrangères. Le prince n'intervenait dans le pouvoir législatif que par son droit de sanctionner et de promulguer les résolutions des États <sup>3</sup>; l'exercice de son autorité avait ainsi ses limites dans la volonté de la nation. Les *hauteurs* judiciaires de l'évêque n'étaient pas moins strictement contenues; toute usurpation de droits rendait le *refus de service* légitime; le chapitre de Saint-Lambert pouvait en appeler au pays entier et suspendre le cours de la justice. Ce rôle de gardien traditionnel de la légalité lui avait été dévolu dès le XIV<sup>e</sup> siècle. C'est lui qui dressait la formule du serment, ce qui lui permit d'introduire dans les capitulations — à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle notamment — des clauses nouvelles destinées à imposer ses vues et à augmenter ses attributions politiques <sup>4</sup>. Seul, il con-

<sup>1</sup> A. WOHLWILL, *Die Anfänge der landständischen Verfassung im Bisthum Lüttich*. Leipzig, 1867, pp. 111 et suiv. — Pour le texte de la paix de Fexhe, voir le *Recueil des Ordonnances de la principauté de Liège*, 1<sup>re</sup> série, t. I, p. 154.

<sup>2</sup> On connaît le vieil adage liégeois : un État, deux États, point d'État; trois États, un État.

<sup>3</sup> Le prince convoquait les États; leur session portait le nom de « Journée ». Chaque ordre s'assemblait dans un local distinct. Le chancelier, véritable premier ministre, ouvrait la journée en exposant la « proposition » du souverain dont il donnait lecture au Chapitre cathédral. Les résolutions ou *recès* étaient pris à la pluralité des suffrages. Les États se communiquaient les votes par l'intermédiaire de leurs *députés* ou *greffiers*. L'accord constituait le « sens du pays » (expression qui se trouve déjà dans un acte du 2 avril 1264).

<sup>4</sup> AM. DE RYCKEL, *Le pouvoir civil des princes-évêques de Liège*, 1891. (Conférences de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège, 4<sup>e</sup> sér.) — POULLET, *Histoire politique nationale*, t. II, §§ 983 et suiv.

stituait l'État *primaire* et représentait le clergé tout entier <sup>1</sup>; pendant la vacance du siège épiscopal ou en l'absence du prince, la souveraineté lui appartenait; aucune partie du territoire ne pouvait être aliénée ou échangée sans son consentement préalable; ses privilèges et ses immunités étaient considérables <sup>2</sup>; jaloux de les conserver, il n'y souffrait aucune atteinte et savait résister aux envahissements de l'autorité.

Des trois ordres dont se composaient les États du pays, l'état *noble* était celui dont l'influence était la moins grande. Tous les possesseurs de fiefs de la principauté et du comté de Looz en avaient fait partie; mais, au commencement du XVII<sup>e</sup> siècle, l'ordre n'étant plus exclusivement composé de « gens assez qualifiés », l'évêque Ernest de Bavière imposa deux conditions essentielles à l'admission des membres; il fallut désormais justifier de la possession d'un grand fief ou « noble tènement » et « faire apparoir, sinon de tous points, du moins de la noblesse du costé paternel » <sup>3</sup>. De cette façon, en 1601, la liste de ceux qui devaient être convoqués aux journées comprit cent dix-huit noms. Les exigences devinrent de plus en plus sévères; néanmoins, jusque vers la fin du siècle, la législation nobiliaire ne subit guère, dans son ensemble, de notable modification.

Le troisième « sire » du pays ou *tiers-état* comprenait la

<sup>1</sup> Le chapitre de la cathédrale, composé de soixante chanoines ou *tréfonciers*, exerçait une sorte de juridiction sur les églises paroissiales et collégiales de la Cité. On comprenait sous la dénomination de « clergé secondaire » tous les ecclésiastiques des abbayes, couvents, églises, etc., en un mot tout le clergé liégeois séculier et régulier, masculin et féminin. Il avait des députés qui veillaient à ses intérêts collectifs et défendaient la prérogative de l'association de n'être imposée que de son consentement; d'où de nombreux conflits avec le chapitre cathédral et les États.

<sup>2</sup> Sur l'étendue des droits du corps capitulaire et sa participation au gouvernement de la principauté, voir WOHLWILL, ouvr. cité, pp. 46 et suiv.

<sup>3</sup> Mandement du 19 avril 1600. (*Recueil des Ordon.*, 2<sup>e</sup> sér., 2<sup>e</sup> vol., p. 238.) — Voir B<sup>on</sup> MISSON, *Notice sur l'ancien état noble de la principauté de Liège et du comté de Looz*. Liège, 1884, et de VILLENFAGNE, *Recherches historiques sur l'ordre équestre de la principauté de Liège*, 1792.

cité de Liège et vingt-deux villes thioises et wallonnes <sup>1</sup>. Chaque ville, représentée habituellement par ses deux bourgmestres en fonctions, n'avait en principe qu'une voix; les maîtres de Liège, « présidents-nés » de l'ordre des bonnes villes, avaient deux suffrages au lieu d'un. Les résolutions et votes de l'État ne liaient la Cité que si elle accordait son consentement.

Cette situation spéciale de la ville capitale reposait sur d'antiques privilèges, qui lui avaient donné une personnalité politique, administrative, financière, judiciaire.

Augmenter sans cesse les attributs de cette personnalité au point de se détacher entièrement de la principauté, s'ériger en république indépendante et souveraine, maîtresse de son gouvernement, telle était l'ambition chimérique de la fière « cité mère ». N'avait-elle pas des privilèges aussi anciens que ses voisines rhénanes, les villes de Cologne et d'Aix-la-Chapelle? Comme elles, n'était-elle pas en droit d'exercer le pouvoir souverain, de réclamer les avantages des villes *libres* de l'Empire? L'inscription du fronton ainsi que l'aigle à deux têtes aux ailes déployées qui surmontait la maison de ville <sup>2</sup> semblaient être un vestige de l'origine de la Cité et favoriser ses prétentions... Mais ce n'était là qu'une apparence. L'historien doit le dire : Liège possédait de nombreux droits de souveraineté; elle avait conquis l'autonomie communale; mais elle n'était pas ville d'Empire. Jamais, dans le collège des villes libres, elle n'eut son siège et son droit de vote; jamais elle ne fut comprise dans les

<sup>1</sup> Voici leur ordre de préséance à l'État : Liège, Tongres, Huy, Dinant, Ciney, Thuin, Fosses, Couvin, Châtelet, Saint-Trond, Visé, Waremme, Looz, Hasselt, Maeseyc, Bilsen, Beringen, Herck, Brée, Stockem, Hamont, Peer et Verviers (4 décembre 1631).

<sup>2</sup> Des deux côtés de l'aigle impériale, au second étage, était inscrit ce distique :

« Nos teget alarum, Jovis armiger, umbra tuarum  
Sub quibus instabit nullus ab hoste timor. »

Cf. J.-E. DEMARTEAU-DELOOZ, *La Violette, Histoire de la maison de la cité à Liège*, p. 90, 1890.

*matricules* parmi les villes impériales. Elle restait sous l'autorité immédiate, non de l'Empereur, mais du prince-évêque.

Ni le prince, ni les sujets n'étaient d'accord sur les limites de leurs pouvoirs respectifs ; ce double entêtement devait donner à leur différend un caractère de réelle gravité. La question revenait à savoir quelle était la juridiction de l'Évêque, quelle était celle de la Cité. Le débat était d'essence juridique.

Dès 1572, la *Chambre impériale* de Spire en était saisie <sup>1</sup>. L'évêque alléguait la tradition et l'origine historique de son autorité et réclamait les pouvoirs de seigneur temporel ; la Cité déclarait que son existence était de plusieurs siècles antérieure à l'arrivée des évêques, que son « magistrat », possédant la juridiction politique et contentieuse, pouvait faire et modifier ses lois publiques, économiques et sociales. Le procès commencé au XVI<sup>e</sup> siècle n'était pas encore jugé au XVIII<sup>e</sup>. Mais, en attendant son issue, les princes de la Maison de Bavière s'étaient servis, pour défendre leur cause, d'armes moins pacifiques et moins légales. Indifférents aux prières de la cité mosane, ils n'écoutèrent que leurs tendances despotiques. Le peuple se souleva ; mais, trop faible pour résister avec ses seules forces, il chercha l'appui de l'étranger. Les princes-évêques firent de même. La question liégeoise devenait une question européenne.

## II.

La querelle de la prérogative princière et de la souveraineté populaire occupe tout le XVII<sup>e</sup> siècle liégeois ; elle est le pivot de la politique interne et externe de la principauté. Deux

<sup>1</sup> La diète de Worms de 1498 avait institué à Spire une Chambre impériale (*Kammergericht*) pour juger les différends entre les princes et peuples de la patrie germanique ; en 1693, elle fut transportée à Wetzlar et continua à siéger tant que dura l'Empire ; son formalisme et sa lenteur étaient proverbiaux. Un vieux dicton portait « *Spirae spirant lites, sed nunquam expirant!* » Le procès fameux, dit « des clefs », écrit au XVIII<sup>e</sup> siècle le Père Bouille, était encore toujours « accroché! »

longues guerres civiles enlèvent à Liège ses droits politiques et la plupart de ses privilèges. 1649! 1684! dates funestes pour les libertés liégeoises auxquelles nous rattachons le souvenir d'une résistance glorieuse et d'une répression sanguinaire.

C'est le moment d'exposer l'organisation municipale de la Cité, de passer en revue les principaux règlements électoraux qui y furent successivement appliqués, d'essayer de fixer les attributions du *magistrat*.

Les rouages administratifs et judiciaires n'étaient pas sans complication; les institutions qui les constituaient étaient sorties des élans d'émancipation populaire; elles étaient juxtaposées, non fusionnées entre elles. De là des conflits de compétence que les formules creuses et redondantes des paix et coutumes ne parvenaient pas toujours à trancher.

Dès le XII<sup>e</sup> siècle, le « citain » possédait sa charte écrite consacrant l'indépendance de sa personne et de ses biens, l'inviolabilité de son domicile et lui assurant la protection des lois. Les échevins, recrutés parmi les « gens de lignages », semblent avoir été investis à l'origine de fonctions administratives et judiciaires; mais l'extension du territoire urbain, la nécessité de se prémunir contre les atteintes d'un pouvoir sans contrôle devaient provoquer l'éclosion d'un organisme nouveau, le *Conseil des maîtres et des jurés*, auquel fut confié le gouvernement de la ville<sup>1</sup>. Toutefois la délimitation des pouvoirs judiciaire et administratif — origine de tant de controverses actuelles — ne fut pas nettement tracée. Le corps scabinal d'une part, le corps municipal de l'autre cherchèrent à étendre leurs attributions, le premier, ses fonctions de police, le second, sa juridiction contentieuse.

Bientôt l'échevinage liégeois allait devenir le défenseur des prétentions aristocratiques et princières, tandis que l'autono-

<sup>1</sup> C'est en l'année 1230 que l'on trouve la première mention des *jurés de la cité*. Mais Liège eut ses « maîtres » dès la fin du XII<sup>e</sup> siècle (1197). Cf. C. DE BORMAN, *Les échevins de la souveraine Justice de Liège*, 1892, p. 32.

mie urbaine trouvait son expression la plus haute dans le *Conseil de la Cité*.

A Liège, la classe des « petits », des « gens laburans de comuns mestiers », comme dit Hemricourt, participa de bonne heure à l'administration; organisée en confréries d'artisans, elle puisait dans l'association l'ardeur et la persévérance nécessaires à son émancipation. En 1303, elle avait conquis l'égalité politique et obtenu le droit d'élire la moitié du Conseil municipal. Dix ans après, la paix d'Angleur donnait aux vingt-cinq corporations de métiers existantes une nouvelle force politique en imposant aux « grands » l'obligation de s'affilier à un métier sous peine de ne pouvoir être ni maître ni juré <sup>1</sup>. Le nombre des métiers s'éleva bientôt à trente-deux, chiffre qui ne fut pas dépassé. Supprimés à deux reprises durant le XV<sup>e</sup> siècle par le despotisme victorieux des ducs de Bourgogne, ils ne furent jamais complètement anéantis <sup>2</sup>.

L'ordonnance portée par l'évêque Ernest de Bavière le 14 avril 1603, nous les montre dans leur vie politique active et leur participation aux élections communales. Comme cet édit — le plus démocratique de tous les règlements électoraux —, supprimé après la tourmente populaire des années 1646 à 1649, a été le programme de la démocratie liégeoise dans la seconde moitié du siècle, il ne nous paraît pas inutile d'en faire un examen rapide.

Pendant près de deux cents ans, on avait observé à Liège, dans les élections magistrales, le « régime » promulgué par Jean de Heinsberg en 1424. Ce règlement arrêta la création de vingt-deux *commissaires* inamovibles, dont six étaient désignés par le prince, les seize autres nommés par les *vinaves* de

<sup>1</sup> L'article 10 de la paix d'Angleur porte en effet : « et ne seront point, » chez qui revenront à la vilhe, de conselhe de la vilhe, s'ilh ne vuelent » eistre de mestier ou de leur XXV ».

<sup>2</sup> Jean de Bavière supprima les métiers en 1408; Jean de Wallenrode les rétablit. En 1468, ils disparurent dans la destruction de Liège par Charles le Téméraire; mais neuf ans après, ils reparaissent.

la Cité <sup>1</sup>. La veille de la Saint-Jacques, soit le 24 juillet, ces commissaires devaient choisir, dans chacun des trente-deux métiers, un homme « boin et ydone et désiran le bien et le paix delle cité ». Le lendemain, de grand matin, les *trente-deux* élus s'assemblaient à l'hôtel de ville et proclamaient, à la pluralité des voix, en dehors de leur comité, les deux *maîtres* de la Cité <sup>2</sup>.

Ce système d'élection à trois degrés donna lieu à de nombreux abus. Pour gagner les commissaires et les Trente-Deux, on employait ouvertement l'intrigue et la cabale, la corruption, les festins, les présents ; le peuple se plaignait de la mauvaise gestion des deniers publics ; la plus grande partie de la bourgeoisie hésitait à se rendre aux assemblées des métiers à raison du désordre qui y régnait.

Ernest de Bavière crut remédier à ces abus en rendant le vote obligatoire et en conférant aux métiers seuls le droit d'élection. Le suffrage universel fut établi : tous les bourgeois majeurs de « la Cité, franchise et banlieue » <sup>3</sup>, inscrits dans un métier, étaient de droit électeurs <sup>4</sup>. Chaque absence aux réunions politiques, sans excuse légitime, était frappée d'une

<sup>1</sup> Ces derniers sont connus sous le nom de « commis de vinaves ». Il y avait six *vinaves*, savoir celui du Marché, de Novice, de Saint-Johanstrée, de Saint-Servais, le vinave d'Ilhe et celui delle Chacie delle Preit (Outre-Meuse).

<sup>2</sup> Voir le Nouveau Régiment de Jean de Heinsberg, du 16 juillet 1424. (*Recueil des Ordonnances*, 1<sup>re</sup> sér., pp. 538 et suiv.)

<sup>3</sup> Ces trois termes avaient des significations précises. On entendait par *Cité* tout le territoire que les murs enserraient ; par *Franchise*, l'étendue du ressort du tribunal des échevins ; enfin la *Banlieue* comprenait une quarantaine de communautés des alentours soumises à l'administration et au droit urbains. La banlieue, distincte d'abord de la franchise, finit par faire corps avec elle sous le nom de *Circonférence*. (Déclaration des bourgmestre moderne et vieux conseil avec les députés du Chapitre, 22 décembre 1660, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique du pays de Liège*, par FR. DELVAULX, t. III, f<sup>o</sup> 24.)

<sup>4</sup> Il en était de même de ceux qui, dans les huit jours de la publication du mandement, choisiraient un métier pour le « hanter ». (Édit du 21 fé-

amende d'un florin d'or. De cette façon, le souverain contraignait les absténants habituels — citoyens les moins passionnés, les plus pacifiques — à s'intéresser aux affaires publiques. Les listes des électeurs étaient dressées, chaque année, huit jours avant la Saint-Jacques, par les greffiers des métiers; une copie en était remise au mayeur, une autre aux bourgmestres. Les bourgeois étaient convoqués par les serviteurs ou « varlets » de leur corporation; de plus, les séances devaient être annoncées aux carrefours de la Cité par des crieurs publics.

Le 25 juillet, de grand matin, — à cinq heures au plus tard, — les métiers étaient réunis, comme on disait, « sur leurs chambres ». Trois personnes étaient choisies par le sort dans chacun d'eux et, après avoir prêté serment de nommer « gens honorables, idoines et capables, non suspects d'hérésie », éliminaient trois autres membres du métier, parmi lesquels le sort désignait l'un pour être *trente-deux*, les deux autres pour être *jurés* de la Cité <sup>1</sup>. Les Trente-Deux électeurs se rendaient alors, « sans s'arrêter en chemin ou admettre aucune information ou recommandation », à la maison de ville; enfermés dans une salle, ils y entendaient messe et sermon, puis dressaient une liste provisoire de candidats qu'ils jugeaient les plus dignes et les plus capables de remplir les charges de bourgmestres <sup>2</sup>. Les commissaires — ces censeurs de Liège — examinaient la liste, en rayaient les noms des

vrier 1603, renouvelé le 30 août de la même année. *Recueil des Ordonnances*, 2<sup>e</sup> sér., 2<sup>e</sup> vol., p. 246.)

La privation du droit de bourgeoisie pour s'être abstenu de s'enrôler dans un métier pouvait se racheter avec 9 florins d'or. (Ordonnance du 14 avril 1603, *Recueil des Ordonnances*, 2<sup>e</sup> sér., 2<sup>e</sup> vol., p. 248.)

<sup>1</sup> On ne pouvait être réélu *juré* qu'après trois ans révolus. Les vingt-deux commissaires, répartis par le sort entre les métiers, surveillaient cette opération.

<sup>2</sup> « Auquel estat et office seront capables nobles et tous nos honorables » bourgeois, nés et nationnés de nostre pays de Liège, de légitime » mariage, savoir de père, mère, grand-père et grande-mère (et seront » exclus ceux qui auront espousé une bastarde illégitime), mariés ou » veufs, de bon nom, fame et renommée et de religion catholique. » (*Recueil des Ordonnances*, 2<sup>e</sup> sér., 2<sup>e</sup> vol., p. 249.)

indignes <sup>1</sup>, et la renvoyaient ainsi épurée aux Trente-Deux; ceux-ci choisissaient parmi les noms restants, à la majorité des voix, les deux *maîtres à temps* <sup>2</sup>. On ne pouvait être réélu à cette fonction qu'après un intervalle de quatre années.

Telle était, au commencement du XVII<sup>e</sup> siècle, la manière de procéder à la nomination des deux bourgmestres et des soixante-quatre jurés qui, avec le greffier, constituaient le *Conseil de la Cité* <sup>3</sup>.

Ce corps avait des attributions administratives et politiques étendues : s'agissait-il de créer une milice, de lever une taxe communale, de convoquer les « sieultes » des métiers, le conseil était compétent.

Les maîtres exerçaient le pouvoir exécutif <sup>4</sup> : à eux incombaient la police de la Cité, la garde des portes et des clefs, la présidence du comité de quatorze jurés qui, sous le nom de *Tribunal des Maîtres et Jurés*, connaissait de certaines affaires répressives, civiles et commerciales <sup>5</sup>.

<sup>1</sup> Les « calengés » ou accusés devant justice, et ce d'hérésie seulement.

<sup>2</sup> « Sera renvoyée ladite liste contenant le reste desdits dénommés non » accusés ou calengés, hors desquels lesdits trente-deux choisiront à » *smette et croye*, selon l'ancienne manière, deux bourguemaîtres, dont » ceux qui auront le plus de voix, conjointement aux qualités que dessus, » seront reçues audit estat et office. »

Le choix « à sieulte » et « croye » consistait en ceci : chaque *trente-deux* exprimait son opinion d'abord de vive voix, pour la présentation des candidatures. Les noms des candidats étaient alors inscrits sur un tableau et chaque *trente-deux* allait tracer une ligne de craie ou une croix sous le nom de ceux qu'il voulait élire.

<sup>3</sup> Le greffier de la Cité était désigné par les Trente-Deux.

<sup>4</sup> Le 22 juillet de chaque année, les bourgmestres rendaient compte de leur gestion au peuple assemblé sur la place publique. C'était là « le remerciement de la Sainte-Marie-Magdaleine ».

<sup>5</sup> Le *corps des jurés* était investi de pouvoirs au criminel quand il s'agissait de l'observation des *franchises*. Les décisions de ce « siège » étaient appelables devant une cour composée de quatorze Trente-Deux et présidée par les deux bourgmestres. Un comité formé par les maîtres, deux échevins, deux jurisconsultes et deux commissaires agréés par les parties, était chargé de la revision des procès.

Aucune poursuite ou enquête ne pouvait être dirigée contre un citain inculpé d'un crime, sans l'intervention de la *franchise*, commission composée des deux bourgmestres et de douze jurés, dont six « grands » et six « petits » <sup>1</sup>.

Lorsqu'il fallait statuer sur une question importante, le magistrat en exercice prenait ses résolutions de concert avec les bourgmestres et jurés de l'année précédente. Ainsi se continuaient au sein du conseil l'expérience et la tradition des affaires. Souvent aussi le siège des commissaires était consulté <sup>2</sup>.

Les vingt-deux commissaires, dont nous avons indiqué le rôle de surveillance dans le système électoral de 1603, étaient considérés comme les gardiens officiels des privilèges de la ville. Ils avaient pour mission de veiller à la sécurité publique. C'étaient les « yeux de la Cité » <sup>3</sup>. Ils procédaient à des enquêtes sommaires et punissaient ceux qui contrevenaient aux statuts <sup>4</sup>.

Quant aux finances, l'administration en était moins soigneusement réglée. Bien que la distinction entre l'organisation centrale et l'organisation communale fût établie, elle semble au premier abord difficile à saisir.

Nous avons vu que le prince-évêque ne pouvait lever dans la principauté aucun impôt sans le consentement des trois Etats; il les convoquait d'habitude une fois par an pour leur soumettre ses propositions financières. Les métiers liégeois

<sup>1</sup> Cette chambre de mise en accusation se réunissait le mardi de chaque semaine, de neuf heures à midi. L'édit de 1603 renferme une admonition aux jurés qui « se laissent fort facilement corrompre pour descharger » les homicides et tous autres crimes, qu'énormes ils soient, et ce par » dons, beuveries et plusieurs autres voies illicites... ».

<sup>2</sup> Leur réunion constituait les *trois corps de la Cité*.

<sup>3</sup> Les commissaires étaient nommés à vie et ne pouvaient aspirer à l'office d'échevin, ni à celui de bourgmestre, de juré, de rentier ou de vingt-deux. Leur charge était rétribuée. L'édit de 1603 porte leurs gages de 25 à 50 florins Brabant.

<sup>4</sup> Les actes de ces enquêtes étaient gardés et enfermés dans une armoire à trois clefs.

jouissaient à cet égard d'un privilège important : leur avis était requis pour l'établissement de toute imposition. L'édit de 1603 confirme la coutume et fixe le délai dans lequel chaque métier devait prendre une résolution <sup>1</sup>.

Les impôts n'étaient pas permanents, ils étaient votés pour un temps fort court, une, deux ou trois années au plus.

On peut les diviser en ordinaires et extraordinaires.

Les premiers étaient tous indirects. Ils consistaient en impôts établis sur divers objets de consommation générale, tels le vin, l'eau-de-vie, les épices, le sucre, la bière, le tabac, le sel, *le braz* <sup>2</sup>, et principalement en droits d'entrée dans le territoire. Depuis l'année 1594, les États votaient tous les trois ans la contribution du *soixantième* <sup>3</sup>, perçue sur la valeur de toutes les marchandises importées, ainsi que sur les productions du pays et les matières premières à leur sortie.

<sup>1</sup> A défaut de prendre sa résolution dans le délai fixé, le métier était censé donner son consentement à la proposition.

« Et comme nous voyons le plus souvent que, sur les propositions de » nos journées du pays et autres nécessaires et inévitables contributions, » par la faute de prompt résolution des mestiers. les affaires vont à la » longue, au grand détriment de nos pays et sujets d'icelui, que chacun » desdits mestiers dorsenant aura à se résoudre sur semblables affaires » en dedans huit ou quinze jours, au plus tard, après que la proposition » leur aura esté communiquée par nosdits bourguemaistres, à peine » que ceux ou celui des mestiers qui, en dedans ledit terme n'aura donné » sa résolution, sera réputé comme consentant à icelle proposition; au » surplus, l'on se règlera selon l'ancienne coutume. » (*Recueil des Ordonnances*, 2<sup>e</sup> série, 2<sup>e</sup> vol., p. 251.)

<sup>2</sup> Le « braz » est le blé germé, puis torréfié. La taxe devait se payer avant d'aller au moulin; on frappait le muid de grain servant à la bière (le muid se divisait en 8 setiers ou 246 livres). L'imposition sur le braz était affermée au plus offrant.

<sup>3</sup> Le soixantième date de vers l'an 1580. Il fut voté tous les trois ans, jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Sur la manière dont cet impôt fut prélevé dans la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, voir CH. RAHLENBECK, *Les Pays d'Outre-Meuse. Études historiques sur Dalhem, Fauquemont et Rolduc*. 1888. — A. D., *Kur-Cöln. Kaiserwahl-Acten*. Reg. n<sup>o</sup> 34, f<sup>o</sup> 35. Extrait d'une lettre du baron de Fenffe, 15 juin 1655.

Les moyens extraordinaires étaient principalement alimentés par deux impôts directs : la taille et la capitation.

La taille portait sur les biens-fonds et les maisons. Le clergé, qui possédait plus de la moitié des propriétés foncières, opposa toujours une vive résistance à la levée de cette contribution. Elle était réglée sur la quantité de bonniers et en proportion de la valeur des terres; la taxe de chaque maison était fixée par le nombre de fenêtres ou de cheminées.

L'impôt sur les fenêtres se nommait *veulire*; celui des foyers, *tocage*.

La capitation était l'impôt personnel auquel étaient soumis les « surcédants » du pays : les États déterminaient la somme à payer par chaque individu, selon son rang et ses ressources.

Quelques impôts d'un caractère à la fois somptuaire et personnel frappaient en outre le « port d'or, d'argent, de soie », les perruques, les *crolles* des femmes, etc.

A côté de ces impôts généraux, les bonnes villes jouissaient du droit d'établir, sans l'intervention du souverain, des taxes diverses <sup>1</sup>. Liège levait ainsi sur ses administrés des impôts sur le braz, la bière et le brandevin, la fermeté, le poids de ville, le grand et le petit scel, les gabelles des houilles, des draps, de la rivière de Meuse, etc. <sup>2</sup>.

Le prince prélevait sur le produit des impôts, tous les trois ans, le « don des États », qui, avec les revenus de sa « Table ou Mense », administrés par la chambre des Comptes, et le rapport de ses « régaux » utiles, constituaient sa liste civile. A l'avènement d'un nouvel évêque, les États avaient coutume de lui faire « un don gratuit ».

Les trois ordres qui votaient les moyens publics en avaient

<sup>1</sup> Il est difficile de fixer avec certitude les attributions du prince au regard des impositions communales; mais, dès la fin du XII<sup>e</sup> siècle, Liège avait conquis une certaine autonomie financière. (Préface du *Recueil des Ordonnances de la principauté de Liège*, 3<sup>e</sup> sér., t. I, p. XXI.)

<sup>2</sup> Voir POLAIN, *Notice historique sur le système d'impositions communales en usage à Liège avant 1794*. Bruxelles, 1846.

aussi l'administration. L'exécution des lois en cette matière rentrait dans l'attribution de la *députation*, corps de quatorze membres qui, pendant l'intervalle des journées, traitait les affaires courantes <sup>1</sup>. Trimestriellement, les collecteurs des deniers publics devaient lui soumettre les comptes des recettes de l'État.

Quant aux taxes communales, c'étaient les bourgmestres qui apuraient les comptes des collecteurs <sup>2</sup>. Le produit annuel des impôts et des revenus de la ville était versé entre les mains du *rentier* ou receveur municipal <sup>3</sup>. Ce fonctionnaire, chaque année, rendait compte de sa gestion publiquement, à la maison de ville, en présence de députés des métiers <sup>4</sup>.

<sup>1</sup> Les États étaient, pendant l'année, représentés par leurs *députés*, quatre pour l'état primaire, quatre pour l'état noble, quatre pour l'état tiers; les deux bourgmestres en charge de la Cité étaient toujours du nombre de ces derniers. Deux membres suppléants complétaient le comité dont les séances avaient lieu trois fois par semaine. Trois membres du Conseil privé y assistaient avec voix consultative. Le « collège des commis et députés de Son Altesse et de ses États », comme on disait alors, était chargé de répartir les contributions, d'ordonnancer les dépenses, de veiller au bon emploi des deniers publics. Il surveillait l'exécution des recès des États.

<sup>2</sup> Les collecteurs des deniers publics étaient nommés à Liège par les trente-deux métiers.

<sup>3</sup> D'après « l'état » de la Cité, dressé par le « rentier », nous voyons qu'en 1676 les revenus de la ville de Liège s'élevèrent à 229,674 florins 8 patards et ses charges à 473,666 florins 8 patards; en 1677 la somme des revenus est de 162,469 florins 14 patards, celle des charges de 209,108 florins 6 patards. (*Bibl. Brux.*, LEODIENSIS, t. VI.)

<sup>4</sup> La charge de rentier, bien qu'annuelle, pouvait être prorogée de deux ans.

« Lequel estat de rentier pourra d'an en an estre prorogé jusques à » trois ans et non plus; et dudit temps sera ledit rentier tenu de rendre » bon compte et reliqua, un demi an après que chasque année sera expirée, » et ce publiquement sur la maison de la cité, selon l'ordonnance et régi- » ment de nostre susdit prédécesseur Hinsbergh; et pourront les trente- » deux mestiers chascun an, si bon leur semble, convenir entre eux et » choisir, outre ledit régiment, et envoyer huit hommes, à commencer

Nous sortirions du cadre de notre étude en donnant l'organisation des divers services publics de la Cité; il suffira d'en énumérer les principaux.

Le service de la bienfaisance était confié aux *maîtres des pauvres en Isle*.

Liège posséda de bonne heure une maison pour ses indigents et ses infirmes <sup>1</sup>, *Domus pauperum*, mieux connue sous le nom d'Hôpital de Cornillon; elle faisait partie du domaine communal, et ses quatre maîtres, renouvelés tous les ans, soumettaient leurs comptes à la *Violette* aux délégués des métiers.

Tout ce qui concernait la voirie, l'entretien de la propreté et de la salubrité publiques, le pavage des rues, incombait à la cour de la *fermeté* <sup>2</sup>, qui représentait la juridiction des

» des premiers huit mestiers, et ainsi *in turno*, pour assister auxdits  
 » comptes, afin d'éviter la confusion qu'amèneroit un plus grand nom-  
 » bre, sans que les commissaires s'aient à entremettre. » (Édit de 1603, *Recueil des Ordonnances*, 2<sup>e</sup> série, 2<sup>e</sup> vol., p. 251.)

Le régiment d'Heinsberg, dans son article 27, fixe à 20 florins de Rin le traitement du rentier.

<sup>1</sup> Pour être admis à l'hospice, il fallait être bourgeois, né de père et mère bourgeois. (DEMARTEAU, ouvr. cité, p. 68.)

<sup>2</sup> Le mot *fermeté* (firmitas), qui d'abord signifiait la fortification, désigne, à partir de 1238, un impôt de consommation sur les vivres, levé pour subvenir aux frais des fortifications. Cette taxe essentiellement communale servait aussi à la conservation et au renouvellement du pavé des rues et des chaussées de Liège; ainsi se modifia la dénomination du terme. Cf. PIRENNE, *Histoire de la constitution de la ville de Dinant*. Gand, 1889, p. 57, et DE CHESTRET DE HANEFFE, *La police des vivres à Liège pendant le moyen âge* dans le tome XXIII du BULLETIN DE L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE LIÉGEOIS, 1892, pp. 228 et 243. — « La Cour de la Fermeté, écrit de Louvrex, » ne se mêle plus de la réparation des portes, murs, fossés et ponts de » la Cité; mais seulement du pavé des rues de la Ville et des chaussées jusques à certaine distance, et pour fournir à cette dépense, elle » lève encore l'impôt des chaussées et quelques autres revenus que la » ville lui a accordé. » (DE LOUVREX, *Recueil contenant les édits et réglemens faits pour le païs de Liège*, t. I, p. 451. Liège, 1751.) — L'alignement des rues était confié « aux voirjurés du cordeau », émanation des échevins, et ne fut jamais du ressort du pouvoir communal. (DE BORMAN, ouvr. cité, p. 29.)

édiles curules de Rome. Douze membres, renouvelés annuellement *le jour Saint-Houbert*, la composaient ; elle avait son mayeur, son greffier, son receveur <sup>1</sup>.

La garde de la maison de ville et des maîtres par le temps était confiée à la compagnie des *dix hommes*, ainsi appelée parce que chaque métier contribuait à sa formation par l'envoi de dix compagnons <sup>2</sup>.

Quatre compagnies sermentées, les *vieux* et les *jeunes arbalétriers*, les *vieux* et les *jeunes arquebusiers*, étaient à la disposition des bourgmestres pour défendre les franchises de la Cité. Elles constituaient la milice permanente de Liège.

Lorsque le pays était envahi ou la ville en danger, on convoquait l'armée communale, dont l'organisation était calquée sur celle des bons métiers.

### III.

L'organisation de la Cité, telle qu'elle résulte de l'exposé rapide que nous avons fait en nous appuyant sur le règlement de 1603, attribuait aux trente-deux métiers la quasi-souveraineté. Les bourgmestres n'étaient que les exécuteurs soumis des

<sup>1</sup> C'est la paix des clercs de 1287 qui, en réglant la part de contribution du clergé aux charges communes, a établi la commission de la fermeté. Elle comptait six fermeteurs bourgeois, élus par les métiers, auxquels deux chanoines de Saint-Lambert et quatre chanoines des églises secondaires de Liège furent adjoints. Ses revenus étaient distincts de ceux de la commune.

<sup>2</sup> La création des *X Hommes* remonte à 1433. Instituée par les grands, à la suite des troubles suscités par les d'Athin, la compagnie finit par servir à réprimer les tentatives de réaction et à faire respecter les Chartes constitutionnelles. Elle obéissait aux bourgmestres et comptait quatre capitaines ou « maîtres des dix hommes », deux porte-enseignes, quatre sergents et des dizainiers. En cas de nécessité, ils se rassemblaient dans la « Halle des Tanneurs », d'où le nom de « Compagnie delle Halle ». En 1640, Ferdinand de Bavière les licencia et confisqua leurs revenus.

ordres du conseil, qui lui-même obéissait aveuglément aux volontés de la généralité des métiers <sup>1</sup>.

Dans cet organisme, il ne semblait pas qu'il y eût place pour l'exercice de l'autorité princière. L'évêque allait cependant s'immiscer dans les affaires d'intérêt communal et susciter par son intervention inopportune des soulèvements populaires.

Ernest de Bavière avait publié le règlement de 1603; son successeur et neveu Ferdinand <sup>2</sup> inaugura son règne en le modifiant de sa seule autorité. Rien ne justifiait cette conduite impolitique dont l'illégalité ressortait à l'évidence de la teneur même de l'édit que le nouveau Souverain prétendait corriger : aucune interprétation, modification ou correction, stipulait le mandement de 1603 dans son dernier article, ne pourra être apportée « qu'avec l'avis et adveu de nos bourgeoismaistres et généralité des mestiers » <sup>3</sup>.

Ferdinand de Bavière semble toutefois n'avoir pas osé assumer seul la responsabilité de son abus de pouvoir. Il s'adressa à l'empereur Mathias, qui, par un diplôme en date du 8 octobre 1613, abrogea le règlement de 1603 et remit en vigueur le régiment de Heinsberg; on rendait aux commissaires de la Cité la nomination des Trente-Deux électeurs des bourgmestres.

Pour assurer la ponctuelle observation de ces dispositions et trancher les contestations que les élections pouvaient faire naître, trois surveillants devaient assister comme témoins et arbitres à toutes les opérations <sup>4</sup>.

<sup>1</sup> Aucune résolution importante n'était prise par le conseil sans qu'il s'en référât aux trente-deux bons métiers; chacun d'eux délibérait séparément et le conseil concluait toujours d'après la décision de la majorité.

<sup>2</sup> Ferdinand de Bavière avait été élu coadjuteur de son oncle, avec droit de succession, le 23 février 1601. Il prit possession du siège épiscopal, le 12 mars 1612, après avoir juré d'observer une minutieuse capitulation.

<sup>3</sup> L'article 9 de la paix d'Angleur portait déjà : « et demorait li gouverneur de la citeit si com ilh est ordineit, jusqu'à tant que l'on semblerait à la vilhe de l'amendeir ».

<sup>4</sup> C'étaient un délégué de l'évêque, un du chapitre et un du conseil de la Cité.

Ce diplôme fut fort mal accueilli par les Liégeois ; sous l'apparence de couper court aux brigues et aux intrigues, il décrétait l'application d'un système électoral attentatoire aux droits des métiers et imposait le contrôle des délégués du prince et du Chapitre. La Cité mit tout en œuvre pour faire révoquer le nouveau règlement et se refusa à l'observer. Chaque année, un rescrit impérial en prescrivait l'exécution ; mais, dès qu'on voulut l'appliquer, des désordres, des troubles éclatèrent.

Au cœur de la ville, les dissensions surgirent ; deux partis s'étaient formés, baptisés des sobriquets bien connus de *Chiroux* et de *Grignoux* <sup>1</sup>.

Les premières luttes se livrèrent devant la Chambre impériale de Spire et le Conseil aulique de Vienne ; on s'y battit à coups de requêtes et de suppliques. Les plaideurs avaient à leur service des juristes éminents qui, dans des mémoires farcis d'arguments copieux et redondants, s'efforçaient d'exposer les griefs et de défendre la justice de leurs thèses.

L'historien, devant les exagérations que les passions excitées n'avaient fait qu'augmenter, doit suspendre son jugement. Nous avons vu <sup>2</sup> que les tribunaux impériaux avaient préféré commettre un déni de justice que de trancher la difficile controverse dont l'un des jurisconsultes les plus renommés de l'époque soutenait les deux points avec la même apparence de vérité <sup>3</sup>.

<sup>1</sup> La plupart des auteurs liégeois fixent à l'année 1633 l'origine de ces dénominations. Le parti du prince reçut le surnom de « Chirou » (qui désigne, en wallon de Liège, l'hirondelle), à cause des habits à la mode, mi-partie de noir et de blanc, qui rappelaient le plumage des hirondelles ; les adversaires prirent la dénomination de « Grignoux ».

<sup>2</sup> Voir p. 18.

<sup>3</sup> L'avocat E. Rausin, délégué par le magistrat de la Cité en 1628 pour défendre près du conseil aulique les privilèges communaux, publia un mémoire sous le titre de *Ad sacratissimam caesaream Majestatem inclytæ civitatis Leodiensis Delegatio*, in-4° de 225 pages (1629). Plus tard (1639), Rausin le réfuta en un in-4° de 643 pages, intitulé *Leodium*. Nous ne voulons pas détailler les trente-deux arguments qui permettent

L'évêque réclamait le droit de régler, diriger, voire d'annuler souverainement les élections communales; il se plaignait en outre de l'exercice du droit édictal dont prétendait jouir le magistrat de la Cité, de la juridiction civile et commerciale qu'il exerçait; il lui déniait le privilège de convoquer les milices et d'en nommer les officiers sans son consentement. A ces griefs, la ville répondait par des prétentions aussi peu justifiées, refusant au prince tout pouvoir de promulguer édits ou mandements et ne lui accordant dans ses murs qu'une juridiction criminelle.

Ferdinand de Bavière, absorbé par l'administration de son archevêché de Cologne et de ses divers diocèses, n'apparaissait dans la capitale liégeoise qu'à de rares intervalles <sup>1</sup>; son autorité y diminuait de jour en jour, son nom y était détesté. La guerre civile allait se déchaîner; l'intervention des États l'empêcha d'éclater <sup>2</sup>.

Pour une somme de 150,000 rixdalers, l'évêque vendit sa sanction aux statuts de 1603. Le 20 juin 1631, l'ancien règlement fut remis en vigueur avec quelques modifications: pour prendre part au vote, il fallut avoir désormais vingt-deux ans, ou être marié ou gradué. Le prince s'engageait de nouveau à n'apporter à cette forme d'élection aucun changement sans l'assentiment des maîtres, du conseil et de la généralité des métiers.

Pouvait-on compter sur une paix durable? Rien ne le faisait espérer. Les armées étrangères venaient d'envahir le pays et ni les prières ni les exhortations du Chapitre et des États ne

à l'auteur de soutenir que Liège est une cité *impériale*, ni les vingt-neuf chapitres au moyen desquels il démolit dans son *Leodium* sa première thèse.

<sup>1</sup> Ferdinand de Bavière fut, comme son oncle, archevêque de Cologne, évêque de Munster, de Paderborn, de Hildesheim, abbé de Stavelot, etc.

<sup>2</sup> Les Grignoux étaient dirigés par les deux bourgmestres, Guillaume Beckman et Sébastien La Ruelle. — Voir à ce sujet DARIS, *Histoire du diocèse et de la principauté de Liège pendant le XVII<sup>e</sup> siècle*, t. I, pp. 73 et suivantes, Liège, 1877.

parvenaient à retenir l'évêque dans la principauté. Ballotté entre les sollicitations de l'Espagne et de la France, que ne s'inspirait-il de la politique de son prédécesseur Gérard de Groesbeck ? En défendant le territoire, on eût oublié les divisions intestines. Il eût fallu déjouer les intrigues diplomatiques de Richelieu et de ses agents, conserver vis-à-vis de la maison de Habsbourg une attitude neutre et bienveillante. C'était là un rôle qu'un homme d'État fermement dévoué à son peuple eût rempli glorieusement, mais qu'un prince indécis et impolitique devait trouver au-dessus de ses forces <sup>1</sup>.

Ferdinand préféra requérir l'intervention de Jean de Weert et confier à ses bandes croates, dont les ravages désolaient le pays, la répression du soulèvement que sa conduite défiante et maladroite venait de susciter dans la Cité <sup>2</sup>.

Cette demande de secours fut bientôt suivie d'une autre adressée au cardinal-infant, gouverneur des Pays-Bas; double violation flagrante de la constitution liégeoise, car l'évêque ne pouvait conclure d'alliance sans l'assentiment des États <sup>3</sup>.

Tandis que la cour de Bruxelles, soucieuse de ménager ses intérêts déjà fort compromis dans la ville de Liège, prenait une attitude temporisatrice, la Cité, séduite par la politique adroite du premier ministre de Louis XIII, demandait à la France aide et protection <sup>4</sup>.

La patrie était livrée à l'étranger, le plat-pays décimé par les bandes armées, pillardes et meurtrières, la capitale en proie aux

<sup>1</sup> Quant au caractère de Ferdinand de Bavière, voir son portrait dans LONCHAY, mémoire cité, pages 31 et suivantes. Il se donnait à lui-même la qualité de « prince absent ».

<sup>2</sup> En 1636, Ferdinand ayant convoqué les États du pays, non à Liège, comme l'usage le voulait, mais à Huy, des désordres éclatèrent dans la Cité.

<sup>3</sup> Dans sa capitulation (article 20), l'évêque en avait renouvelé le serment. Voir le *Recueil des Ordonnances*, 2<sup>e</sup> sér., 2<sup>e</sup> vol., p. 307.

<sup>4</sup> Au sujet de la politique de Richelieu et de l'Espagne vis-à-vis de Liège et de Ferdinand de Bavière, consulter LONCHAY, ouvr. cité, particulièrement le chapitre III.

désordres de la guerre civile. L'assassinat de La Ruelle imprima à la tourmente un caractère nettement révolutionnaire, que les intrigues du gouvernement français exploitèrent habilement.

Abandonné par l'Espagne — elle-même épuisée, saignée à blanc, — inquiet des progrès du protestantisme dans son diocèse colonial, l'évêque entra en composition avec ses sujets. La paix fut signée à Tongres le 26 avril 1640 et placée sous l'égide de la neutralité. On y stipulait que les élections magistrales se feraient suivant le règlement de 1603 et l'addition de 1631, et que la religion catholique serait seule désormais tolérée dans la principauté. Cette paix, dont la conclusion déconcertait les agitateurs français et espagnols, est connue dans l'histoire de Liège sous le nom de *paix fourrée*; les Grignoux n'avaient pas tort de la croire fourrée de perfidies et de malices...

A la faveur de l'amnistie, les Chiroux exilés étaient rentrés dans la Cité; ils s'emparèrent du pouvoir et l'exercèrent avec violence et partialité. Pour échapper aux mesures vexatoires de la réaction, beaucoup de Grignoux se retirèrent à Maestricht, attendant la fin du régime d'oppression et de terreur, ménageant, de concert avec le résident français <sup>1</sup>, le retour de leurs partisans au Conseil de la Cité. Les événements de la *Saint-Grignou*<sup>2</sup> rétablirent leur autorité, non sans que le sang eût coulé dans les rues.

Cette politique de bascule, qui signalait le triomphe des uns par les persécutions et le bannissement des autres, devait finir misérablement dans l'épuisement des deux partis. Chaque victoire était l'occasion de dissensions plus aiguës, de nouveaux abus d'autorité <sup>3</sup>. La population demandait la tranquillité <sup>4</sup>.

<sup>1</sup> A l'abbé de Mouzon avait succédé à Liège, comme agent français, le président Antoine de Lumbres.

<sup>2</sup> Les 25, 26 et 27 juillet 1646.

<sup>3</sup> Le conseil communal s'attribua le pouvoir judiciaire de la Cité. Voir, sur ces événements, HÉNAUX, *Histoire du pays de Liège*, t. II, p. 435. Liège, 1874, 3<sup>e</sup> édition.

<sup>4</sup> On appelait « poplouroux » les gens paisibles qui ne voulaient de la domination ni des Grignoux, ni des Chiroux.

Ni les Grignoux, ni les Chiroux n'étaient capables de la lui donner. La ville était prête à se soumettre au pouvoir fort.

Le prince avait la partie belle : à l'extérieur, les puissances, absorbées par les négociations de Munster et d'Osnabrück, ne pouvaient s'occuper de la turbulente Cité ; à l'intérieur, au sein du parti grignou, la désunion régnait ; jaloux d'obtenir les faveurs populaires, les chefs se combattaient avec véhémence.

Ferdinand arriva à Visé entouré d'une escorte de Chiroux. Le 10 août 1648, il s'avança vers Liège.

Les métiers étaient sous les armes, les portes de la ville étaient fermées. L'évêque dut reculer. Il transporta le siège du gouvernement à Huy, où il comptait de nombreux partisans, et y convoqua les tribunaux et les corps administratifs. Puis il quitta le pays, confiant à son neveu Maximilien-Henri de Bavière le soin de rétablir son autorité dans la commune rebelle. La répression fut sanglante.

Dès le début de sa vie politique, Maximilien se signalait par des actes de violence et de despotisme ; à la veille de sa mort, trente-cinq ans plus tard, ses dernières mesures seront empreintes des mêmes caractères de tyrannie et d'oppression.

---

## CHAPITRE II.

## AVÈNEMENT DE MAXIMILIEN-HENRI DE BAVIÈRE.

Maximilien-Henri de Bavière et le siège de Liège. — Attitude de Mazarin. — Dissensions intestines. — Sortie des Grignoux. — La paix de Saint-Gilles et le règlement de 1649. — Despotisme du prince. — Maximilien de Bavière est nommé coadjuteur. — Le pays est envahi par les armées étrangères. — La citadelle de Sainte-Walburge. — Élection de Maximilien. — Caractère du nouvel évêque. — Son entourage. — François Egon et Guillaume Egon de Furstenberg. — Déprédations financières. — Mécontentement de la Cité. — La répression. — Les Lorrains et le prince de Condé. — Le traité de Tirlémont.

## I.

Ferdinand de Bavière, accablé par l'âge et dégoûté du pouvoir, avait depuis plusieurs années manifesté le désir d'abandonner l'administration de ses bénéfices ecclésiastiques. Déjà il avait obtenu du chapitre métropolitain de Cologne, la coadjutorerie *cum successione* de l'archevêché pour son neveu Maximilien<sup>1</sup>, et lui-même était venu solliciter celle de l'évêché de Liège des chanoines tréfonciers de Saint-Lambert. Cette démarche personnelle paraissait nécessaire, car sa politique antipatriotique, ses absences continuelles de la principauté avaient aliéné à la maison de Wittelsbach les sympathies de nombreux membres du corps cathédral<sup>2</sup>, et la candidature du

<sup>1</sup> 10 février 1642. La confirmation papale est en date du 19 juin de cette année. (A. D., *Domstift zu Cöln*, reg. n° 326.)

<sup>2</sup> Plusieurs chanoines désiraient ne plus donner leurs suffrages à un prince bavarois pour ne point perpétuer l'évêché dans la même famille. (A. E., *Fonds de Liège*, t. II, f° 22. Corr. du résident A. DE LUMBRES.)

prince de Conti avait même été proposée par les partisans de la France. La fidélité persévérante de la Maison de Bavière à l'Église romaine assurait à Maximilien l'appui du Saint-Siège; mais, pour gagner les votes des chanoines liégeois, pour avoir raison de leur esprit vénal et besogneux, il fallait recourir à des recommandations plus solides.

L'hostilité de la Cité avait obligé l'évêque à différer l'exécution de son projet.

L'évêché de Liège, un des plus convoités des diocèses allemands, était depuis quatre-vingts ans possédé par des princes bavarois. Maximilien-Henri, qui venait de quitter les bancs de l'école de théologie, le considérait déjà comme un des bénéfices dont la titulature lui était réservée en vertu d'un droit presque héréditaire <sup>1</sup>.

Entouré de conseillers qui ignoraient tout autant que lui le caractère de la population liégeoise, il recourut aux armes pour s'emparer de la capitale de l'évêché.

Tous les corps constitués du pays ne s'étaient pas transportés à Huy à l'invitation de l'évêque Ferdinand <sup>2</sup>.

Soit par dévouement à la cause populaire, soit par fidélité aux traditions nationales qui s'opposaient à la translation de l'église cathédrale et aux réunions des États en dehors de la Cité, soit aussi par contrainte et violence, plusieurs chanoines, parmi lesquels le grand-doyen Gilles de Bocholt, restèrent à

<sup>1</sup> C'était la loi domestique de la maison de Wittelsbach que les cadets eussent à entrer dans les ordres et à se contenter d'apanages. La pragmatique sanction, signée par Albert le Sage en 1506, avait proclamé l'unité et l'indivisibilité de la Bavière et établi la primogéniture comme ordre de succession. Pour la généalogie de Maximilien-Henri, voir CH. HÆUTLE, *Genealogie des ertlauchten Stammhauses Wittelsbach*. Munich, 1870.

<sup>2</sup> C'est un mandement du 5 octobre 1648 qui transféra à Huy les corps de justice civils et ecclésiastiques. (*Recueil des Ordon.*, 2<sup>e</sup> sér., 3<sup>e</sup> vol., p. 160.)

Une ordonnance du 10 novembre déclara nuls tous les décrets et sentences que rendraient les juges qui avaient continué d'exercer leurs fonctions dans la Cité. (*Recueil des Ordon.*, 2<sup>e</sup> sér., 3<sup>e</sup> vol., p. 161.)

Liège<sup>1</sup> ; il en fut de même de quelques membres du siège des *vingt-deux*<sup>2</sup>.

Le Conseil de la Cité, déférant aux avis du résident français, avait imploré l'aide de la Cour de Paris ; mais sa demande n'avait pas été accueillie favorablement<sup>3</sup>. Mazarin désirait ne pas blesser la Maison de Bavière qui se rapprochait insensiblement de la France<sup>4</sup>, et il ne se souciait guère d'envoyer des troupes qui eussent occupé la principauté en faveur du prince de Conti, l'un des chefs de la Fronde naissante.

La Cité était donc livrée à ses seules forces ; les bonnes villes la jalousaient trop vivement pour la secourir dans une lutte dont elles redoutaient l'issue ; déjà les troupes bavaroises, renforcées de régiments impériaux, avaient pénétré dans le pays ;

<sup>1</sup> Treize chanoines tréfonciers restèrent à Liège et publièrent des protestations contre la translation du siège épiscopal et l'évocation des tribunaux. (DARIS, *ouvr. cité*, t. I, pp. 262 et suiv.)

<sup>2</sup> Le *Tribunal des XXII*, créé par la Lettre des Vingt-Deux (6 juin 1343) et organisé par une série de paix, notamment par la Paix des Vingt-Deux (2 décembre 1373), constituait l'institution liégeoise la plus justement célèbre et populaire. Il était chargé de vider les conflits entre le souverain et la nation, de recevoir les plaintes contre les officiers du prince ; il connaissait de tous les abus d'autorité des agents du pouvoir. Il était composé de vingt-deux membres renouvelés tous les ans le 13 décembre ; l'état primaire et l'état noble en éalisaient chacun quatre et l'état tiers, quatorze. On appelait des sentences de ce tribunal aux *Reviseurs des XXII*, qui étaient également à la nomination des États. Le prince ne pouvait être cité devant les XXII, mais on pouvait y traduire le chancelier qui était toujours obligé de signer les actes émanant de l'évêque.

<sup>3</sup> Le sieur Denis Perot fut envoyé deux fois à Paris pour représenter à Mazarin l'état du pays et implorer sa protection. L'archevêque de Cologne avait dépêché de son côté le comte de Wagnée pour prier le premier ministre de ne point secourir la ville de Liège, promettant d'observer une stricte neutralité dès qu'il se serait rendu maître de la Cité. (A. E., *Fonds de Liège*, t. II. Relation du sr DE LUMBRES de ce qui s'est passé à Liège en 1646-1650.)

<sup>4</sup> A. E., *Fonds de Liège*, t. II. Acte du 20 mars 1648. — CHÉRUEL, *Minorité de Louis XIV*, t. II, p. 54, cité par LONCHAY, *mém précité*, p. 79.

le 25 juillet 1649, elles campaient devant Liège <sup>1</sup>. Le moment était habilement choisi, à la veille des élections. La ville, divisée par les intrigues et les cabales, semblait à la merci d'une surprise. Maximilien pouvait espérer que la présence d'une partie de ses troupes exciterait le zèle de ses partisans. Son attente fut déçue; sa première attaque fut repoussée et il se résolut à investir la Cité <sup>2</sup>.

L'imminence du péril ne parvint pas toutefois à apaiser les rivalités et les dissensions. Au lieu de pourvoir à la défense de la place, les magistrats s'entre-déchiraient, se reprochant les uns aux autres les malheurs publics, trouvant dans les moindres mesures matière à suspicion et à calomnie. Un des bourgmestres proposait-il d'appeler de nouvelles troupes, aussitôt son collègue criait à la trahison, accusation qui, pendant les temps de troubles, a toujours prise sur la crédulité de la multitude <sup>3</sup>.

La discorde s'était même introduite parmi les quelques chanoines qui étaient demeurés dans la Cité, où le décanat, devenu vacant, était âprement disputé <sup>4</sup>.

Liège était toute aux factions.

<sup>1</sup> L'Électeur de Cologne avait vainement fait appel aux milices rurales; elles s'étaient refusées à marcher contre la Cité, disant « qu'elles ne voulaient estre contre le Chapitre de Saint-Lambert et la ville, capitale du pays, ni entrer dans la ligue de Westphalie ». (A. E., *Fonds de Liège*, t. II. Corr. du résident A. de Lumbres, f° 413.) Le prince-évêque s'était également adressé au gouvernement des Pays-Bas espagnols qui lui avait fait une réponse évasive. (Philippe IV à Léopold, Madrid, 11 juillet 1649. S. E. E., t. LXVIII, f° 480.)

<sup>2</sup> A. E., *Fonds de Liège*, t. II, Relation du s<sup>r</sup> DE LUMBRES.

<sup>3</sup> Le bourgmestre Mathieu Hennet avait voulu lever trois mille fantassins et six cents cavaliers; mais son collègue Roland, homme ambitieux et intéressé, s'y était vivement opposé, craignant que ces troupes ne pussent soutenir l'élection du frère de Hennet, candidat à l'office de bourgmestre. Pour le caractère de ce Roland, voir LONCHAY, mém. cité, p. 69.

<sup>4</sup> A la mort du doyen Gilles de Bocholt (7 mai 1649), les chanoines demeurés à Liège firent citer leurs confrères de Huy pour procéder à

Une sortie, tentée par quelques centaines de Grignoux, avec plus de témérité que de prudence, échoua misérablement <sup>1</sup>, jetant la panique dans tous les cœurs. Des bourgeois cherchèrent à s'évader dans la crainte d'être comptés au nombre des rebelles. La défiance et la terreur augmentèrent encore lorsque l'ancien bourgmestre Roland eut abandonné son commandement <sup>2</sup>. Les plus intrépides perdaient courage. Il ne restait plus que de composer avec le coadjuteur de Cologne; mais Maximilien ne voulut entendre aucune proposition tant que la porte Sainte-Walburge ne lui eut été livrée.

Cependant sous le canon des assiégeants qui abattaient les murailles de l'abbaye de Saint-Laurent, les « citains » n'avaient pas fait trêve à leurs luttes, les uns réclamant une défense héroïque, les autres désirant la paix. Le bourgmestre Bouille était au nombre de ces derniers <sup>3</sup>; des négociations avaient

l'élection d'un doyen. Mais ces derniers, qui prétendaient constituer le corps cathédral légitime, choisirent à Huy Maximilien-Henri. A Liège, deux compétiteurs se disputèrent la dignité : l'archidiacre Ferdinand de Bocholt et le baron A. de Leerodt. Celui-ci fut élu; de Bocholt, mortifié de son échec, quitta aussitôt la ville. (A. E., *Fonds de Liège*, t. II. Relation du sr DE LUMBRES.)

<sup>1</sup> Le bourgmestre J. Hennet périt dans la sortie de Jupille (11 août); la clef magistrale, dont il fut trouvé nanti, fut envoyée à Maximilien-Henri. On trouvera les détails de la prise de Liège dans le *Rerum Leodiensium status*, anno MDCLIX, dont M. Alexandre a publié en 1885 une reproduction et une traduction dans les *Bibliophiles Liégeois* et dans le *Theatrum europaeum*, t. VII. Francfort, 1663, pp. 783 et suiv.

<sup>2</sup> La milice était répandue dans les quartiers les plus menacés et commandée par quatre bourgmestres sortis de charge : Bex, Wilmar, Roland et Jamar. Mais Roland, qui commandait le quartier d'Outre-Meuse, s'étant imaginé qu'il y avait danger pour lui de demeurer parmi « un grand nombre d'artisans, gens remuants et de peu de foi », quitta son poste. (A. E., *Fonds de Liège*, t. II. Relation de A. DE LUMBRES.)

<sup>3</sup> Les historiens liégeois l'ont accusé d'avoir trahi pour un peu d'argent la cause populaire. Les contemporains lui reprochaient déjà d'entretenir, pendant le siège, une correspondance secrète avec le prince et d'avoir ménagé l'entrée des troupes bavaroises dans la Cité. (A. E., *Fonds de Liège*, t. II. Relation du sr DE LUMBRES.)

été entamées par son intermédiaire avec le général impérial Sparr au monastère de Saint-Gilles <sup>1</sup>. Sur ces entrefaites, les habitants d'Outre-Meuse ouvrirent les portes aux Bavaois, mettant par leur trahison la ville à la discrétion du vainqueur et la privant de l'espoir d'une soumission honorable. Le 31 août 1649, Maximilien, accompagné de son Conseil Privé, pénétra dans Liège; il ratifia le traité de Saint-Gilles <sup>2</sup>; les termes en étaient modérés, mais les actes du jeune prince les démentirent bientôt.

La répression fut sanglante.

Tandis qu'un *Te Deum*, chanté à Saint-Lambert, célébrait la victoire du despotisme, on livrait au bourreau les principaux chefs du mouvement populaire; le bourgmestre W. Hennet fut le premier décapité <sup>3</sup>.

La ville était terrorisée; la cavalerie campait sur toutes les places. L'infanterie était logée dans les habitations des bourgeois suspects <sup>4</sup>: toute tentative de résistance était féroce ment réprimée et les « kaiserlick », aveugles dans leur répression,

<sup>1</sup> Sur Otto Christof von Sparr, General-Feldzeugmeister et commandant des troupes du cercle de Westphalie (environ 5,660 h.), voir THEODOR VON MÖRNER, *Märkische Kriegs-Obersten des siebenzehnten Jahrhunderts*. Berlin, 1861, pp. 151-203.

<sup>2</sup> *Recueil des Ordonnances de la principauté de Liège*, 3<sup>e</sup> sér., 3<sup>e</sup> vol., p. 168.

<sup>3</sup> Hennet fut pris par Ch. Nouille, qui avait été son ami et qui « mangeait tous les jours à sa table ». Roland fut arrêté par des Allemands pendant qu'il s'enfuyait. Il fut exécuté le 25 septembre. (*Chronique inédite sur Liège*, Bibl. Goethals, ms. n° 169, p. 383.)

<sup>4</sup> Les milices ayant été supprimées, on avait confié aux Bavaois la police de la ville. Ils en profitèrent pour piller toutes les boutiques, enlever de la Violette les munitions de guerre, abattre la statue de Beckman. Les métiers se réunirent pour la dernière fois « sur leurs chambres » le 6 septembre; ils accordèrent au général Sparr une gratification de 100,000 écus. Chaque bourgeois reçut l'ordre de fournir, outre le logement et la nourriture, 40 patards par jour à chaque soldat. Mais cela ne suffisait pas à la soldatesque qui ruinait et pillait tout ce qu'elle rencontrait. (*Histoire du pays de Liège depuis son origine jusque l'an 1672*, BIBL. UN. LIÈGE, ms. n° 656.)

n'épargnaient ni Grignoux ni Chiroux. L'ordre ainsi rétabli, l'évêque Ferdinand annonça son arrivée dans la mutine capitale; ses partisans lui firent une réception triomphale; le magistrat humilié lui remit les clefs des portes, symbole de l'autonomie communale <sup>1</sup>.

Les princes bavarois n'estimaient pas l'expiation suffisante; de nouveaux soulèvements pouvaient éclater; il fallait en prévenir le retour. Le meilleur moyen, à leurs yeux, était d'anéantir le régime démocratique, de supprimer l'action politique et les privilèges des métiers dont la puissance était une menace journalière à l'autorité épiscopale.

La réforme électorale du 23 septembre 1649 cassa le règlement de 1603 et priva les Liégeois d'une partie de leurs droits électoraux <sup>2</sup>. Le prince intervenait désormais dans les élections des bourgmestres et des jurés, dont le nombre fut réduit à trente. Les candidats à ces fonctions étaient désignés moitié par lui, moitié par les commissaires. Les maîtres et jurés en charge choisissaient leurs successeurs dans les deux listes <sup>3</sup> qui leur étaient ainsi soumises; mais l'un des bourgmestres et quinze conseillers devaient toujours être pris parmi les candidats de l'évêque. Le conseil n'était plus le représentant de la commune liégeoise: il devenait l'organe de la volonté princière <sup>4</sup>.

Le despotisme ne connaît ni prudence ni mesure: Ferdi-

<sup>1</sup> Le 16 septembre 1649. Le peuple donna à la capitulation le nom de « *Male Saint-Gilles* ».

<sup>2</sup> Le texte de l'édit et de la déclaration interprétative du 5 juillet 1650 se trouve dans le *Recueil des Ordonnances*, 2<sup>e</sup> sér., 3<sup>e</sup> vol., pp. 169 et 184. Des additions furent faites les 10, 18 et 24 juillet 1652 et le 7 août 1665.

<sup>3</sup> Sur chacune des listes figuraient les noms de vingt-deux personnes (voir le Mandement additionnel du 27 septembre 1649. *Conseil privé*, reg. n<sup>o</sup> 136, Guerres civiles, p. 9).

<sup>4</sup> Le siège des maîtres et jurés fut aboli; ses attributions judiciaires furent dévolues aux échevins et au Conseil Ordinaire du prince; seule la connaissance des affaires relatives aux deniers publics et aux métiers lui fut laissée, sauf le recours au prince ou à son Conseil privé.

mand de Bavière voulait l'anéantissement des métiers, de ces trente-deux corporations toujours en éveil et fières de leur libre administration.

L'édit de 1649 les dépouilla de toutes leurs attributions politiques et administratives et interdit leurs assemblées publiques et privées. Il les priva du droit de discuter dans leurs *chambres* les intérêts de la commune, de voter l'établissement des impôts, d'assister au rendement des comptes du rentier, d'écouter sur la place publique le « remerciement » des bourgmestres, le jour de la Sainte-Marie-Madeleine <sup>1</sup>; enfin, leurs revenus furent confisqués et leurs biens réunis à la Cité <sup>2</sup>.

L'évêque voulait effacer à jamais les souvenirs trop vivants d'un passé trop glorieux; il supprima les quatre compagnies sermentées, les processions <sup>3</sup> qui, chaque année, commémoraient les victoires de la liberté sur la tyrannie et où les métiers déployaient avec orgueil leurs enseignes symboliques <sup>4</sup>. Mais une humiliation plus sensible était réservée aux corps d'artisans : l'élection de leurs *gouverneurs* leur fut enlevée <sup>5</sup> et dévolue au nouveau conseil communal <sup>6</sup>.

<sup>1</sup> Voir p. 23.

« Les comptes des deniers de la cité se rendront chaque année par-devant douze personnes, savoir six à députer de nostre part, trois de la part du conseil de nostre cité, et trois de la part des commissaires, y présens ou appellés les deux bourguemaistres de l'an précédent. » (Réforme de 1649, art. 7. *Recueil des Ordon.*, 2<sup>e</sup> sér., 3<sup>e</sup> vol., p. 170.)

<sup>2</sup> *Conseil privé, Dépêches*, reg. K. 46. Mandement du 10 septembre 1650.

<sup>3</sup> La procession des Écoliers et celle du tir de la « papegaye » furent interdites.

<sup>4</sup> L'enseigne du métier s'appelle « cresset ».

<sup>5</sup> Depuis 1343, chaque métier nommait librement deux *gouverneurs* qui le représentaient, veillaient à l'observation des statuts et avaient le droit de l'assembler aussi souvent qu'ils le jugeaient convenable. Pour l'organisation interne des métiers, voir ST. BORMANS, *Le bon métier des drapiers de la cité de Liège*. (BULLETIN DE LA SOC. LIÉG. DE LITTÉR. WALL., t. IX, 1867.) — BORMANS, *Le bon métier des tanneurs de la cité de Liège* (même recueil, t. V, 1862).

<sup>6</sup> Voir aussi le mandement du 25 août 1654. (*Conseil privé, Guerres civiles*, reg. n° 136.)

La Cité, si longtemps libre et indépendante, était bridée; la réaction avait détruit en un jour des conquêtes séculaires.

Ferdinand était le maître; il jugeait que le moment était venu de forcer les chanoines de Saint-Lambert à remettre la coadjutorerie de l'évêché entre les mains de son neveu.

Maximilien n'avait plus à craindre de compétiteur : le prince de Conti conspirait contre le gouvernement de Mazarin, en attendant d'être interné à Vincennes; et dans le Chapitre, la plupart des Tréfonciers, gagnés par les promesses de dignités ou intimidés par les menaces, s'étaient ralliés à la candidature du jeune prince bavarois <sup>1</sup>.

Maximilien fut « postulé » <sup>2</sup>; quelques chanoines, « patriotes sincères », rédigèrent une protestation énergique et l'envoyèrent à Rome <sup>3</sup>. Mais le Saint-Siège n'avait rien à refuser à la famille de Wittelsbach : l'élection fut confirmée <sup>4</sup>.

<sup>1</sup> C'est ainsi que dans l'espoir d'obtenir le décanat, l'archidiacre F. de Bocholt alla jusqu'à improuver tout ce qui avait été fait à Liège pendant la révolution.

<sup>2</sup> Le 19 octobre 1649. Tandis que pour l'élection la majorité des voix suffisait, la « postulation » exigeait les deux tiers des voix. Le chanoine qui ne réunissait pas toutes les conditions d'éligibilité, soit qu'il possédât un bénéfice incompatible avec la dignité épiscopale, soit qu'il n'eût pas l'âge réglementaire ou qu'il ne réunit pas le nombre de voix requis, était obligé de s'adresser par voix de postulation au Pape, qui pouvait ne pas tenir compte du vote.

<sup>3</sup> Avant l'élection, six chanoines se retirèrent et protestèrent contre la nomination d'un coadjuteur; c'étaient l'archidiacre de Chockier et ses deux frères, Conrad de Bourgogne, Bredam et le doyen de Leerodt.

<sup>4</sup> Maximilien reçut, le 8 août 1650, les brefs de confirmation. Le lendemain, il prit officiellement possession de la coadjutorerie. (*Concl. capit.*, reg. n° 153.)

« Ce ne furent que feux de joie; mais plusieurs en faisaient plus par mode d'acquit que poussés par un motif de réjouissance pour ne pas être reconnus Grignoux extérieurement. Mais quoi? Il fallait danser à la cadence. » (Chronique du XVII<sup>e</sup> siècle, *Bibl. Brux.*, ms. n° 18672.)

## II.

Le pays avait besoin d'un souverain à la fois énergique et bienveillant, ferme dans sa politique extérieure, juste vis-à-vis de ses sujets ; il allait subir sous le prince qu'on lui imposait et qui avait révélé, dès ses premières mesures, les tendances politiques de ses ancêtres, des souffrances plus vives et plus cruelles encore.

La paix de Westphalie n'avait pas réconcilié la France et l'Espagne ; les bandes mercenaires occupaient les loisirs d'une suspension d'hostilités en saccageant les contrées qu'elles parcouraient. La principauté de Liège, par sa position mitoyenne et son renom de prospérité, devait attirer leur convoitise. Déjà Charles de Lorraine avait couvert de ses troupes pillardes la Hesbaye et l'Entre-Sambre-et-Meuse <sup>1</sup> ; la France, par l'organe de son résident à Liège, faisait entendre un langage menaçant <sup>2</sup> ; l'armée suédoise campait non loin de la Meuse et réclamait avec insistance l'indemnité de guerre qui incombait à la principauté comme membre d'un cercle d'Empire <sup>3</sup>.

Maximilien, en présence de ces difficultés, recourait aux États et faisait voter impôt sur impôt <sup>4</sup>. Dans l'appréhension

<sup>1</sup> Le comte de Salm et le baron de Clinchamp commandaient les troupes lorraines. Sur leurs ravages dans le pays de Liège, voir la notice que M. Piot a publiée dans le BULLETIN DE LA COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE, *Les Lorrains au pays de Liège*, t. II, 1875, 4<sup>e</sup> sér., pp. 361-377.

<sup>2</sup> Voir la lettre que la reine régente écrivait aux États, le 17 décembre 1649, et la proposition verbale que de Lumbres fit au Chapitre le 3 janvier 1650. La France menaçait de faire prendre par ses troupes des quartiers d'hiver dans la principauté. (*État noble, Journées*, reg. K. 99.)

<sup>3</sup> En vain les Liégeois, se fondant sur leur neutralité, refusaient de payer la contribution s'élevant à 99,200 florins. Les troupes suédoises entrèrent dans le pays.

<sup>4</sup> Dans l'espace de dix mois, le coadjuteur convoqua six fois les États pour leur faire voter de nouveaux impôts. (A. H. Corr. de Jacob Vander Burgh aux États Généraux. Liège, 26 octobre 1649. — *Bibl. Brux.*,

de nouveaux soulèvements, il se refusait à licencier les troupes bavaoises <sup>1</sup>, et ces milices augmentaient, par leurs exactions et leurs désordres, les misères des populations déjà appauvries et pressurées. Ainsi le pays était ruiné par ceux-là mêmes qui auraient dû le défendre <sup>2</sup>.

En vain, les trois ordres et le conseil de la Cité émettaient quelques timides protestations <sup>3</sup>; le coadjuteur n'en avait cure; l'obstination lui tenait lieu d'énergie. Il préparait un nouveau coup de force : l'érection d'une citadelle destinée à dominer la ville de Liège, à la maintenir dans l'obéissance.

Chiroux et Grignoux, dans un élan unanime d'indépendance, réclamèrent le respect des traditions et des franchises, le retour des libres institutions <sup>4</sup>. Mais les plaintes et

*Leodiensis*, t. IV. Description du rapport des vitres et bonniers, Liège, 1651. — *Historia populi leodiensis*, tomus tertius, 1650 et 1653.)

<sup>1</sup> Déclaration du 7 janvier 1650. (*État noble, Journées*, reg. 100. Propositions des princes de 1649 à 1661). Maximilien avait conservé à Liège deux mille fantassins et deux cents cavaliers sous le commandement du baron de Pesches, seigneur de Chodre.

<sup>2</sup> « Plusieurs pauvres bourgeois n'ayant qu'un lit sont obligés d'en » servir le soldat et de se tenir à la paille. L'étranger fait le maître dans » sa maison; il le voit tenir le plus beau du feu avec ses enfants et sa » femme, car pour l'ordinaire l'Allemand conduit tout son attiraille avec » soy. » (Chronique du XVII<sup>e</sup> siècle. *Bibl. Brux.*, ms. n<sup>o</sup> 18672.)

<sup>3</sup> Voir *DARIS*, ouvr. cité, t. I, pp. 285 et suiv., et particulièrement dans le registre K. 99, *État noble, Journées*, les protestations des 6 décembre 1649 et 2 février 1650; dans le registre 153 des *Décrets et Ordonnances*, la conclusion capitulaire du 9 février 1650; dans les *registres aux recès de la noble cité de Liège*, les recès des 3, 11, 16 et 24 décembre 1649, 4 et 30 janvier, 7 février et 1<sup>er</sup> mars 1650.

<sup>4</sup> Le conseil de la Cité, au lendemain du soulèvement de 1649, avait été contraint de se soumettre au nouveau règlement électoral. Les bourgmestres P. de Wanzoulle et G. Bouille étaient d'ailleurs deux créatures dévouées à l'évêque. Les mesures despotiques du coadjuteur provoquèrent rapidement des protestations, dont la plus énergique, du 31 mars 1650, énumère toutes les innovations introduites au préjudice des libertés et forme un acte d'accusation complet contre le gouvernement de Maximilien. (*Recès de Liège*, 1650.)

les prières ne firent qu'accroître la ténacité de Maximilien. Sa soldatesque s'empara des habitations, rasa jardins, vignobles, houblonnières; puis, à coups de bâton, faubouriens et citains durent eux-mêmes bâtir la forteresse sur l'emplacement que leurs ancêtres avaient eu tant de peine à acquérir <sup>1</sup>. C'était la servitude militaire imposée à jamais.

La Cité, dans ces circonstances difficiles, s'était adressée au roi de France <sup>2</sup>. Mazarin jugeait une intervention prématurée : tout en désapprouvant la conduite de Maximilien, il n'osait le contrarier. Il promit la protection royale aux États et à la ville de Liège <sup>3</sup>, mais poursuivit dans la principauté sa politique de corruptions et d'intrigues.

Une Fronde « au petit pied » venait d'éclater dans le pays. Quelques membres de l'état noble avaient protesté, au nom de la liberté et de la neutralité, contre la construction de la citadelle et l'établissement de la garnison de Sainte-Walburge <sup>4</sup>. Une ligue, soutenue secrètement <sup>5</sup> par le résident français de Lumbres, s'organisa dans le but de recouvrer les privilèges et d'abolir les impôts. Mais elle ne rencontra aucun accueil dans

<sup>1</sup> « Pour essayer leurs larmes, on leur disait « vous serez payés de » tout; Son Altesse est assez riche pour vous rendre contents ». Je ne » vous diray pas quelle monnoye ils en ont reçu, vu que je n'estais pas » présent quand ils ont été payés. » (Fragment de chronique liégeoise, publié dans le tome II du *Bulletin des bibl. liégeois*, p. 83.)

<sup>2</sup> A. E., *Fonds de Liège*, t. II, f<sup>o</sup> 164. » La pauvre désolée ville de Liège demande le secours de S. M. T. C. »

<sup>3</sup> *Recès de Liège*, 1650, S. M. T. C. aux bourgmestres, jurés et conseil de Liège. Compiègne, le 19 juin 1650. — *État noble, Journées*, reg. K. 99, f<sup>o</sup> 216. Le roi de France aux États du pays de Liège, 19 juin 1650.

<sup>4</sup> La protestation est du 20 août 1650. (DARIS, ouvr. cité, t. I, p. 291.)

Les États n'osèrent pas s'opposer à l'érection de la citadelle. Le coadjuteur ne les avait toutefois consultés qu'au sujet de la construction d'une caserne destinée à soulager les bourgeois des logements militaires.

<sup>5</sup> A. E., *Fonds de Liège*, t. II. Relation de A. DE LUMBRES.

Quelques compagnies de cavalerie hessoise avaient également pris leurs quartiers dans le pays.

la Cité ni dans le plat-pays et dut, en désespoir de cause, appeler à son aide Charles de Lorraine, chevalier errant toujours en quête, pour ses soudards, de pilleries et de ravages. La principauté fut envahie. L'exemple des Lorrains enhardit les Suédois qui franchirent la Meuse et se répandirent dans la Hesbaye.

Pendant cette calamité publique, le coadjuteur se retirait à Montaigu pour y faire un pèlerinage. La mort seule de son oncle lui fit quitter sa retraite <sup>1</sup>.

Jusqu'à-là l'administration de Maximilien avait été funeste à la principauté qu'il n'avait pas su défendre contre les incursions des troupes étrangères, fatale à la Cité à laquelle il avait enlevé ses libertés <sup>2</sup>. Comme coadjuteur de Liège, il avait à la fois régné et gouverné pour le malheur du peuple; comme prince-évêque, c'est à peine s'il allait régner, laissant à d'autres le soin de gouverner.

Ferdinand avait préparé à son neveu une succession brillante : à 30 ans, Maximilien-Henri se voyait titulaire de l'archevêché de Cologne, d'un électorat du Saint-Empire et de multiples bénéfices rhénans et mosans; héritage redoutable pour un homme sans aptitudes politiques ni administratives <sup>3</sup>.

Le nouvel évêque de Liège était un dévôt sincère, de mœurs ascétiques; on ne lui connaissait qu'une passion, l'alchimie;

<sup>1</sup> Ferdinand de Bavière mourut à son château d'Arnsberg, en Westphalie, le 13 septembre 1650.

<sup>2</sup> Le dernier acte d'administration de Ferdinand fut l'édit par lequel il commanda à tous les greffiers et rentiers des métiers de remettre au conseil de la Cité les registres, revenus, livres de rentes et autres archives des corps de métiers. (*Recès de Liège*, 4 septembre 1650. — *Conseil privé, dépêches*, reg. K. 46. Mandement du 10 septembre 1650.)

<sup>3</sup> Les évêchés de Munster et de Paderborn lui échappèrent et échurent à Christoph-Bernard von Galen, le 14 novembre 1650. (KARL TÜCKING, *Geschichte des Stifts Münster unter Christoph Bernard von Galen*, 1865.)

il y donnait son temps et ses efforts d'intelligence <sup>1</sup>. Méconnaissait-on son autorité ou contrariait-on ses manies, il devenait entêté et despote; mais sa nature indécise, son apathie instinctive reprenaient vite le dessus, et, retiré dans son oratoire de Brühl <sup>2</sup> ou entouré de ses alambics, il ne se souciait plus du tracas des affaires et des ennuis de la politique. Incapable de prendre une résolution, de diriger sa volonté, Maximilien-Henri était le jouet de ses favoris. Rarement on le consultait; ses conseillers régnaient à sa place.

Dans son entourage, deux hommes avaient capté sa confiance; bien que plus jeunes que lui, les comtes François-Egon et Guillaume-Egon de Furstenberg <sup>3</sup> étaient parvenus à le dominer entièrement. Enfants, ils avaient été ses compagnons de jeux et d'études <sup>4</sup>; à Cologne, assis sur les bancs du collège

<sup>1</sup> Voir ARNAUD DE POMPONNE, *Mémoires*, édition de Madival, Paris, 1868, p. 211, et le rapport de l'ambassadeur vénitien Francesco Michel. « Non » hâ hauuto mai altro pensiere, che quello di distillare le suo Fortune, et » il suo Ingegno in un Corigiollo d'Alchimia. » (*Fontes rerum austriacarum. Die Relationen der Botschafter Venedigs im 17. Jahrhundert*, publ. par J. FIEDLER, II, p. 195.) — Longue est la liste des princes laïques et ecclésiastiques qui s'adonnaient, au XVII<sup>e</sup>, siècle à l'alchimie (H. KOPP, *Die Alchemie in älterer und neuerer Zeit*. 1886).

<sup>2</sup> Château de la Prusse rhénane, à 12 kilomètres sud de Cologne.

<sup>3</sup> Les historiens orthographient de diverses façons le nom de Furstenberg. Nous avons suivi l'orthographe de la signature des lettres écrites par l'évêque de Strasbourg.

<sup>4</sup> François-Xavier Trips, chapelain de la cour de Maximilien-Henri, termine en ces termes le portrait, ou mieux le panégyrique qu'il a tracé de son maître : « ...omnium futurus felicissimus, nisi in duos » fratres imperii ab-incunabilis hostes, motuum omnium duces et auctores, liliorum ad foetorem usque mancipia, Franciscum et Guilielmum » principes Furstenbergicos incidisset, quos in juventute lateris sui » ephoebos, in regimine consiliorum directores et primos aule ministros nactus tam efflictim deperit, ut in quodeunque latus hi vellent, » flecti se pateretur, absque illis nihil, suasu illorum omnia subsignans. » (A. C., Manuscrit de FR.-X. TRIPS, *De rebus sui temporis, inprimis de electione Josephi Clementis et Fuerstenbergicis Gallicisque adversus eum conatibus*.)

des Trois-Couronnes, à l'âge où les amitiés se nouent, ils avaient conquis un ascendant complet sur le jeune prince bavarois; toute sa vie, Maximilien-Henri allait subir leur puissante influence. En vain essaya-t-il parfois de s'y soustraire : après des velléités d'indépendance, il retombait dans une soumission plus aveugle, plus absolue; il leur abandonnait le pouvoir, le gouvernement, la direction des affaires.

Ainsi, pendant près d'un demi-siècle, mêlés à toutes les intrigues, à toutes les négociations, leur activité incessante va se déployer. Ils sont aujourd'hui à Cologne, demain à Versailles, un autre jour à Vienne, à Liège ou à Mayence; on les trouve partout, et toujours servant leur ambition, ne consultant que leurs intérêts. Leur habileté devient proverbiale autant que leur cynisme <sup>1</sup>. La moindre démarche est pour eux une source de bénéfices et de récompenses. La chronique galante s'empare de leur nom.

Fourbes autant qu'adroits, moitié guerriers, moitié prélats, par-dessus tout diplomates incomparables, leur personnalité s'impose et captive. Tout y est convoitise et calcul : en eux revit un siècle, une époque sans scrupules, sans fausses délicatesses. Les mêmes mobiles guidèrent leur vie; si parfois l'ambition leur faisait prendre des voies différentes, la bonne comme la mauvaise fortune les trouvait toujours unis. Le biographe ne peut les séparer et l'histoire les connaît sous le nom des deux Egons.

La famille des Furstenberg était ancienne et illustre, et sa fidélité à la Maison de Habsbourg immémoriale <sup>2</sup>. Elle lui avait

<sup>1</sup> On disait en Allemagne que si Mazarin était plus malin que le sultan, les Furstenberg étaient plus dangereux que ses pachas. Le nom « d'Egoniste » devint synonyme d'homme antinational et sans patrie.

<sup>2</sup> Les archives princières de Donaueschingen ont publié un recueil des sources de l'histoire de la Maison de Furstenberg. Le professeur Riezler, qui dirigeait cette collection, n'ose se prononcer sur le pays d'origine de la famille; elle prétendait remonter authentiquement aux Agilolfingern de Souabe, par Ega, maire de palais sous Dagobert II. Mais il semble qu'elle descende des anciens comtes d'Achalm, qui apparaissent dans l'histoire dès les premières années du IX<sup>e</sup> siècle. (Un comte Unruoch I

fourni ses plus dévoués défenseurs, ses plus vaillants capitaines <sup>1</sup>. Mais l'Empire ébranlé ne donnait plus à ses gloires militaires des récompenses suffisantes. Pauvres et besogneux, les comtes de Furstenberg aspiraient au faste et à la richesse; longtemps ils avaient été désintéressés à la tâche; ils voulaient enfin jouir et posséder. Sans avenir à la cour de Vienne, ils avaient quitté l'Empereur et l'Empire qui se soutenaient à peine pour exercer la fonction de « majordome-major » des électeurs de Bavière. La famille de Wittelsbach se les était attachés et allait faciliter les débuts de leur fortune.

qui, en 802, aurait vécu à la cour de Charlemagne, passe avec quelque vraisemblance pour être l'ancêtre le plus éloigné dont les sources fassent mention.) Au XI<sup>e</sup> siècle, la ligne fut continuée par la branche des comtes d'Urach qui agrandirent leurs domaines en s'emparant des biens des ducs de Zähringen (1218). Henri I<sup>er</sup> prit, vers 1230, le titre de seigneur, puis de comte de Furstenberg, d'après la petite bourgade de ce nom, située dans la Forêt-Noire, qu'il avait choisie comme résidence; les biographes le citent comme fondateur de la branche des Egons de Furstenberg. Ceux-ci portent dans leurs armoiries : d'or à l'aigle de gueules, becquée et membrée d'azur, à la bordure nébulée d'argent sur azur. Parmi les sources, nous signalons le *Fürstenbergisches Urkundenbuch, Sammlung der Quellen zur Geschichte des Hauses Fürstenberg und seiner Lande in Schwaben*. Tübingen, in der H. Laupp'schen Buchhandlung, bearb. von S. Riezler, 8 Bände in-4<sup>o</sup>. — *Quellen zur Geschichte des f. Hauses Fürstenberg und seines ehemals reichsunmittelbaren Gebietes, 1510-1559*, bearb. von Baumann, unter Beihilfe von G. Tumbült. Tübingen, 1894, in-4<sup>o</sup>. — E. HEYCK, *Geschichte der Herzoge von Zähringen*, Freiburg i/B., 1891. — S. RIEZLER, *Geschichte des fürstlichen Hauses Fürstenberg und seiner Ahnen bis zum Jahre 1509*. Tübingen, 1883. — E. MÜNCH, *Geschichte des Hauses und Landes Fürstenberg*, 3 Bände, Aachen, 1832, continué par FICKLER (1847). — SYLVAIN BALAU, *Le cardinal de Furstenberg et ses héritiers, seigneurs de Modave*, BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ D'ART ET D'HISTOIRE DU DIOCÈSE DE LIÈGE, 1894, t. VIII. — A. MÜNTZ, *Louis XIV et les Furstenberg en Alsace*, REVUE NOUVELLE D'ALSACE-LORRAINE, t. VI et VII. — DE THEUX, *Le Chapitre de Saint-Lambert à Liège*, t. IV, pl. 20.

<sup>1</sup> On cite notamment un Guillaume de Furstenberg, général des troupes impériales sous Maximilien d'Autriche et sous Charles-Quint. (*Jahrbücher der Litteratur*, Bd VIII, Wien, 1819, S. 237. — S. E. E., Léopold à Philippe IV, 7 décembre 1648, t. LXVI, f<sup>o</sup> 244.)

Les deux Egons n'avaient pas 10 ans lorsque mourut leur père <sup>1</sup>, laissant à sa veuve, Anne de Hohenzollern, la charge de onze enfants. A chacun d'eux il fallait frayer une voie. François et Guillaume furent envoyés à Cologne pour être placés à la cour de l'archevêque. Maximilien-Henri, qui faisait ses études dans cette ville, n'eut pas de peine à procurer à ses anciens compagnons de jeux, des prébendes de chanoines, ce qui n'empêcha pas les deux frères d'entrer bientôt, selon la coutume du temps, dans la carrière des armes. François prit du service dans la garde impériale, tandis que son cadet s'engageait dans l'armée française dont les brillants succès avaient séduit sa jeune ambition. Mais ils devaient trouver auprès de Maximilien-Henri, dont le caractère timoré avait besoin d'être guidé et conseillé, un champ d'action plus vaste et plus conforme à leurs aptitudes.

Appelés à Cologne près de leur ami d'enfance, ils quittèrent l'armée <sup>2</sup>, non sans s'être fait octroyer, à titre de dédommagement, des bénéfices ecclésiastiques.

François devint grand-chambellan, maître d'hôtel, puis chef du Conseil d'État de l'archevêque <sup>3</sup>. Comblé d'honneurs et de titres, il exerça son influence au profit des siens et fit entrer ses frères au Conseil privé, puis aux Chapitres de Cologne et de Liège <sup>4</sup>. Lui-même se réserva la direction de toutes les

<sup>1</sup> Egon VIII, général d'artillerie dans les armées de la ligue catholique, mourut le 24 août 1635. François était né le 10 avril 1625 et Guillaume le 2 décembre 1629. Voir la généalogie dans MÜNCH, ouvr. cité, et SAINT-SIMON, *Mémoires*, Collection des grands écrivains de la France, t. VII, p. 87.

<sup>2</sup> François était capitaine des gardes impériales; Guillaume avait été nommé colonel d'un régiment français. Cet engagement lui valut d'amers reproches de la part de l'Empereur; il entra dans les ordres, tout en conservant son grade militaire.

<sup>3</sup> Il était en outre grand doyen et grand prévôt des chapitres de Cologne et de Hildesheim, prévôt d'Aix-la-Chapelle, de Minden, de Maestricht, de l'église Saint-Géréon à Cologne, etc.

<sup>4</sup> Ernest-Egon, chanoine de la Métropolitaine de Cologne, entra au chapitre de Saint-Lambert le 1<sup>er</sup> octobre 1649. (*Concl. cap.*, reg. 153.) Ferdinand-Frédéric-Egon, colonel de cavalerie, était membre du Conseil privé de l'électeur de Cologne. (Voir SAMUEL PUFENDORF, *De rebus gestis*

négociations et représenta l'Électeur dans les cours et les diètes d'Allemagne <sup>1</sup>.

Les événements de la principauté de Liège attirèrent très tôt ses regards : le coadjuteur, impuissant à repousser les invasions des Suédois et des Lorrains, recourut à son habileté pour traiter avec les envahisseurs. Envoyé à différentes reprises pour résister aux exigences du général suédois Steinbuck et du condottiere anti-français Charles IV de Lorraine, jamais il ne négligea de réclamer le prix de ses démarches <sup>2</sup>. Chanoine-tréfon-

*Friderici Wilhelmi Magni, Elect. Brandenburgici*, 1694, III, § 22. — S. E. E., Léopold à Philippe IV, Bruxelles, 7 décembre 1648, t. LXVI, f° 243.) Guillaume-Egon fut pourvu à Saint-Lambert de la prébende de Denis de Pottiers et reçu comme chanoine noble le 29 juillet 1660.

<sup>1</sup> Dès 1648, il défendait à Vienne les intérêts de l'archevêché de Cologne. Voir *Urkunden und Actenstücke zur Geschichte des Kurfürsten Friedrich-Wilhelm von Brandenburg*, Kleist à l'Électeur, Prague, 14 mars et 22 avril 1648, Bd IV, SS. 819 et 821. — *Ibidem*, 17 février 1648, Bd XIV, S. 39. — MÜNCH, ouvr. cité, Bd III, S. 70. — S. E. E., Léopold à Philippe IV, Vervins, 11 août 1650, t. LXXI, f° 366. — *Ibidem*, Ferdinand III au marquis de Grana et à Philippe IV, Vienne, 6 juin 1650, t. LXXI., f°s 370 et 371. — *Ibidem*, Philippe IV à Léopold, Madrid, 27 septembre 1650, t. LXXII, f° 71. — En 1653, on le vit à la diète de Ratisbonne, dans la cérémonie du couronnement du roi des Romains, Ferdinand IV, marcher avec l'Électeur de Mayence, immédiatement après le nouveau roi, tenant la place de l'archevêque de Cologne. (GRANDIDIER, *OEuvres historiques inédites*, Colmar, 1866, t. IV, p. 479.)

<sup>2</sup> Touchant les négociations du comte François de Furstenberg, à Bruxelles, consulter DARIS, ouvr. cité, t. II, pp. 8 et suiv. — LONCHAY, *La rivalité de la France et de l'Espagne aux Pays-Bas*, dans les MÉMOIRES IN-8° DE L'ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE, t. LIV, p. 463, et particulièrement *Concl. capit.*, reg. 153, 23 août 1650, 2 janvier et 4 mars 1651. — *Recès de Liège*, 24 août et 5 décembre 1650. — *Conseil privé, Protocoles*, reg. K. 100, 27 juillet, 1<sup>er</sup> et 3 août 1650. — *État noble, Journées*, reg. 99, passim. — *État noble, États*, reg. K. 10, 26 septembre 1650. — *État tiers, Journées*, reg. K. 81 et 82, passim. — Charles de Lorraine violait les conventions aussi vite qu'il les avait signées. (*Concl. capit.*, reg. 155, 4 janvier et 12 février 1653.) Un de ses biographes contemporains dit de lui : « Il eut un égal mépris pour toutes les nations : Allemands, Français et Espagnols, tout lui devint ennemi. »

cier de Saint-Lambert <sup>1</sup>, membre du Conseil privé de la principauté, il séjournait à Liège plus souvent que l'évêque. Son nom et celui de son frère Guillaume sont mêlés aux épisodes les plus saillants de l'histoire du pays et de la Cité.

### III.

Le chapitre cathédral força le nouvel évêque de venir prêter à Liège le serment inaugural <sup>2</sup> et lui imposa une étroite et minutieuse capitulation <sup>3</sup>; mais l'expérience avait déjà souvent démontré l'inefficacité d'une pareille garantie et l'inutilité de semblables promesses. L'Élu, pendant les cinq jours qu'il passa dans la principauté, fit publier des édits sévères pour le recouvrement de l'*œil du moulin*, impôt sur les grains dont Ferdinand de Bavière avait dû toujours ajourner la perception. Immédiatement après, il retourna à Bonn. Une partie de la

<sup>1</sup> Il obtint le canonicat de son frère Ernest. (*Concl. capit.*, 29 juillet 1652, reg. 154.)

<sup>2</sup> Maximilien-Henri, le 30 septembre 1650, avait demandé par écrit au prévôt de l'église cathédrale l'autorisation de prendre possession du siège épiscopal par un procureur. Le chapitre lui répondit, le lendemain, que, « vu les rumeurs malveillantes répandues dans le pays, il était indispensable qu'il prêtât serment en personne ». (*Concl. capit.*, 3 octobre 1650, reg. 153, f<sup>os</sup> 194-195.) Fabio Chigi, nonce à Cologne et depuis pape sous le nom d'Alexandre VII, vint procéder à son sacre le 29 octobre de l'année suivante.

<sup>3</sup> Le 12 octobre 1650, Maximilien prêta serment. Sa capitulation ne contient pas moins de trente et un articles, plus trente et un *pactæ* et *conventiones* additionnels. Le chapitre y introduisit de nouvelles restrictions aux droits du prince, en stipulant qu'il donnerait son avis sur toutes les mesures importantes à prendre dans l'ordre temporel, et qu'aucun privilège ne pourrait être accordé dorénavant aux villes et aux villages sans son consentement. (Voir le texte dans le *Recueil des Ordonnances*, 2<sup>e</sup> sér., 3<sup>e</sup> vol., p. 185, et comparer la capitulation de Ferdinand de Bavière, qui ne contient que trente-deux articles, dans le même recueil, 2<sup>e</sup> sér., 2<sup>e</sup> vol., p. 304.)

garnison allemande profita de son absence pour se mutiner et réclamer le paiement de sa solde. Cette révolte, sans grande importance, pouvait néanmoins susciter à l'évêque de graves difficultés : dans le pays, le mécontentement était général ; à Herstal, s'était rassemblé un groupe de fugitifs et d'exilés toujours en éveil ; la petite Fronde des nobles n'avait pas déposé les armes ; le clergé refusait de payer les nouveaux impôts ; le Pasquin lorrain, sous couleur d'assurer la neutralité, excitait les rebelles et soutenait toutes les tentatives de soulèvement <sup>1</sup>. François de Furstenberg comprit le danger de la situation : sur ses pressants avertissements, Maximilien arriva de nuit, à l'improviste, dans la Cité ; les principaux mutins furent arrêtés, menés dans les carrefours et exécutés militairement <sup>2</sup>. Puis, pour frapper davantage encore les esprits, l'évêque fit arrêter l'ancien bourgmestre Pierre de Bex. C'était un jurisconsulte distingué, que son intégrité et son mérite avaient fait élire quatre fois maître de la Cité. Il préféra monter sur l'échafaud que de solliciter sa grâce, car, dit un chroniqueur, il avait encore le cœur d'un vieux Liégeois <sup>3</sup>. Bex eut la tête tranchée le 23 février 1651. Liège perdait un patriote à l'âme ferme et stoïque, un démocrate sincère.

On fit achever les ouvrages de la citadelle et un nouveau

<sup>1</sup> S. E. A., Corr. de l'archiduc Léopold avec l'électeur de Cologne (1649-1653), t. II, reg. 513, f<sup>o</sup> 271. — A. H. (*Deutschland*), Corr. de Jacob Vander Burgh avec les États de Liège, 29 septembre 1650 et 20 septembre 1652; Manifeste de Charles de Lorraine du 4 janvier 1654. — En même temps à Cologne, il attisait la mésintelligence qui régnait entre la ville et l'archevêque. (A. C., *Köln und das Reich. Correspondenzen* (1651-1670). Charles de Lorraine aux bourgmestres et conseil, 11 janvier 1654. — *Archives de Berlin*, repos. 34, n<sup>o</sup> 12<sup>a</sup>. A. de Staveren à l'électeur Frédéric-Guillaume de Brandebourg. Bruxelles, 11 novembre et 25 décembre 1653.)

<sup>2</sup> Chronique de Liège, *Bibl. Brux. Ms.* 48672.

<sup>3</sup> « Erat rerum humanarum expertissimus, summae integritatis, jurisque peritissimus. » (*Historia Leodiensis*. Continuation de Foullon, t. III. Leodii, 1737, p. 310.) Le 3 novembre 1654, l'évêque rendit une ordonnance qui absolvait la mémoire de Bex.

règlement militaire confia la surveillance des quartiers de la ville à douze compagnies bourgeoises placées sous le commandement du grand mayeur <sup>1</sup>. Défense fut faite aux Liégeois de se réunir ou d'avoir des conciliabules de plus de trois personnes. Maximilien-Henri obtint de l'empereur Ferdinand III l'autorisation de consacrer le produit de la taxe du soixantième à l'entretien de la garnison <sup>2</sup>.

Les violences et les réquisitions des gens de guerre continuaient à décimer la malheureuse principauté. François de Furstenberg avait été envoyé à Bruxelles pour se plaindre des exactions continuelles commises par les mercenaires lorrains et condéens <sup>3</sup>. Mais le gouverneur des Pays-Bas, l'archiduc Léopold <sup>4</sup>, n'avait aucune autorité sur les deux généraux à la solde de l'Espagne; il devait subir les roueries de l'un, les exigences hautaines et la morgue de l'autre <sup>5</sup>. Condé entendait régenter à sa convenance; il menaçait de résigner le commandement et de licencier ses troupes <sup>6</sup>. La cour de Madrid avait

<sup>1</sup> *Recueil des ordonnances*, 2<sup>e</sup> sér., 3<sup>e</sup> vol., p. 193. — Tous les drapeaux et enseignes de la Cité furent apportés au Palais; le chapitre avait vainement demandé que la garde en fût confiée au grand doyen. (*Concl. capit.* 18 janvier 1651, reg. 153.)

<sup>2</sup> 31 mars 1653. Les Liégeois se servirent de la permission impériale, bien qu'elle s'y opposât, pour prélever le soixantième denier, non seulement sur les marchandises importées ou exportées, mais sur celles déclarées en transit.

<sup>3</sup> Philippe IV à Léopold, Madrid, 24 mars 1651. Avertissements secrets. (S. E. E., t. LXXIII, f<sup>o</sup> 350.) — Acte du 30 janvier 1651. (*Ibidem*, f<sup>o</sup> 98.) — *Conseil privé, Protocoles*, reg. K. 100, 19 février 1651.

<sup>4</sup> Léopold d'Autriche, gouverneur des Pays-Bas espagnols, de 1647 à 1656, frère de l'empereur Ferdinand III.

<sup>5</sup> LONCHAY, *La rivalité de la France et de l'Espagne aux Pays-Bas*, pp. 165 et suiv. — Charles IV de Lorraine, mi-condottiere, mi-prince indépendant, fut arrêté le 25 février 1654 par les Espagnols, ses alliés. Conduit en Espagne, il ne fut remis en liberté qu'en 1659, à la paix des Pyrénées. (Manifeste de Léopold sur l'arrestation du duc Charles de Lorraine. S. E. E., t. LXXXI, f<sup>o</sup> 89.)

<sup>6</sup> Philippe IV à Léopold, 16 juillet 1653. (S. E. E., t. LXXIX, f<sup>o</sup> 126.) — Léopold au Roi, 13 décembre 1653. (*Ibidem*, t. LXXX, f<sup>o</sup> 330.)

trop besoin de ses services pour contrarier ses volontés et ses fantaisies; aussi Léopold, tout en protestant de son dévouement à l'évêque, laissait-il les soudards ravager le territoire et le traiter en pays ennemi.

Ce ne fut qu'en 1653 que Maximilien-Henri se décida à repousser les envahisseurs et à leur déclarer la guerre; il invita ses vassaux et les milices bourgeoises à prendre les armes <sup>1</sup>, puis essaya d'intéresser à sa défense l'Empereur, le margrave de Brandebourg et les princes du cercle de Westphalie <sup>2</sup>. En même temps Furstenberg courut frapper aux portes de Celle, de Munich et du Hanovre <sup>3</sup>. La cour de Vienne ne bougea pas <sup>4</sup>: son inaction devait dans la suite lui valoir de cruelles représailles. Les électeurs de Trèves et de Mayence, mieux avisés, envoyèrent un corps d'auxiliaires <sup>5</sup>. Mais, de tous les souverains allemands, Frédéric-Guillaume de Brandebourg se montra le plus empressé à porter assistance à l'évêque de Liège <sup>6</sup>. Le maître de camp, Otto von Sparr, qui avait déjà, en 1649, prêté main-forte à Maximilien, fut chargé de lever huit cents hommes. Ce régiment survint trop tard pour prendre part aux hostilités <sup>7</sup>. Se voyant mal soutenu par ses alliés d'outre-Rhin, l'Électeur, gagné par les intrigues d'un de ses conseillers intimes, le comte de Wagnée, avait accepté

<sup>1</sup> Maximilien-Henri prétendait que le Chapitre et les États s'étaient refusés à lui accorder les subsides nécessaires pour soutenir la lutte. (*Concl. capit.*, reg. 155, 20 janvier 1654.)

<sup>2</sup> ERDMANNSDÖRFFER, *Graf Georg-Friedrich von Waldeck*. Berlin, 1869, S. 164. — *Urkunden und Actenstücke zur Geschichte des Kurfürsten Friedrich-Wilhelm von Brandenburg*. Bd VI, S. 501 und s. w.

<sup>3</sup> A. KÖCHER, *Geschichte von Hannover und Braunschweig*, Bd I, 1884, S. 117.

<sup>4</sup> *Négociations secrètes touchant la paix de Munster*, t. III, in-folio, 1726, Négoc. de M. de Vautorte, pp. 647-660.

<sup>5</sup> *État noble, Journées*. Propositions des Princes, reg. 100, 20 septembre 1653.

<sup>6</sup> ERDMANNSDÖRFFER, *Deutsche Geschichte*, 1892, Bd I, S. 183.

<sup>7</sup> THEODOR VON MÖRNER, *Märkische Kriegs-Obersten des siebenzehnten Jahrhunderts*, 1861, S. 197 u. 349.

le secours des troupes françaises que lui offrait le maréchal de Fabert, gouverneur de Sedan <sup>1</sup>.

Tous ces protecteurs escomptaient déjà les profits et les avantages de leur intervention. Fabert n'était plus qu'à deux lieues de Liège <sup>2</sup>, lorsque l'archiduc Léopold, de concert avec l'Empereur, et dans la crainte que l'évêque ne se livrât entièrement à la France <sup>3</sup>, moyenna une surséance d'armes. Le prince de Ligne et le comte Navarro Burena, au nom du gouvernement espagnol, François-Egon de Furstenberg, le chanoine Tabollet et le conseiller de Méan, représentants de Maximilien-Henri, négocièrent la paix qui fut signée à Tirlemont le 17 mars 1654. La neutralité de la principauté fut à nouveau reconnue, avec la réserve de la clause ordinaire du passage innocent. Les troupes des puissances « protectrices » durent se retirer.

L'accommodement de Tirlemont procura au pays de Liège une période de tranquillité et de repos qui lui permit de cicatriser ses plaies et de soulager ses misères. Mais, privé de l'appui et de l'aide du gouvernement, il dut opérer seul sa guérison. Maximilien se désintéressa de plus en plus des affaires de la principauté; il n'y faisait que de rares apparitions et toujours pour demander de nouveaux subsides ou des contingents militaires.

Dans ces circonstances, le peuple ne prit jamais contact avec son souverain. Liège désirait la paix, la neutralité, se

<sup>1</sup> LONCHAY, mém. cité, pp. 165 et 186. — Nous aurons à parler plus loin de Jean-Ferdinand de Pottiers, comte de Wagnée, gouverneur de Bouillon.

<sup>2</sup> L'armée de Fabert arriva jusqu'au Val-Saint-Lambert. Sur cette campagne, lire J. BOURELLY, *Vie du maréchal de Fabert*. Paris, 1880, t. II, pp. 17 à 37.

<sup>3</sup> Mazarin à Fabert, Saint-Germain, 8 janvier 1654 (COLLECTION DE DOCUMENTS INÉDITS SUR L'HISTOIRE DE FRANCE. Lettres du cardinal Mazarin, publiées par Chéruel, t. VI, p. 109). — Le même au même, Paris, 4 février 1654 (*Ibidem*, p. 120). — Léopold à Philippe IV, 12 mars 1654 (S. E. E., t. LXXXI, f<sup>o</sup> 117). — Léopold à l'Empereur, 12 mars 1654 (*Ibidem*, f<sup>o</sup> 116).

livrer au travail et prospérer. L'évêque, dominé par ses ambitieux ministres, était loin de semblables préoccupations ; entraîné par ses cupides conseillers dans des intrigues et des menées avec les cours étrangères, Liège n'était pour lui qu'une source de revenus.

L'histoire interne de la principauté est suspendue pendant quelques années et l'action de ses gouvernants se porte à l'extérieur.

---

## CHAPITRE III.

LES MINISTRES FRANÇOIS-EGON ET GUILLAUME-EGON  
DE FURSTENBERG.

Rivalité de la France et de l'Espagne. — Manœuvres de Mazarin à l'égard des Furstenberg. — Le seigneur de Wagnée. — Hésitations de François-Egon. — Arrestation de Jean-Paul de Groesbeck. — Projets de Mazarin. — La question de la succession impériale. — Portrait de Guillaume de Furstenberg. — Son rôle dans l'élection de 1658. — La ligue du Rhin. — François de Furstenberg convoite la coadjutorerie de Liège. — La conspiration d'Arnold Marets. — Découverte du complot. — Mobile probable des conjurés. — La répression. — Le *chemin neuf*. — Activité du prince Guillaume de Furstenberg. — Ses missions à Vienne et à Berlin. — Guerre de Hollande. — Traités de 1671 et de 1672.

## I.

La Maison de Habsbourg et celle de Bourbon avaient mis un empressement jaloux à donner leur ratification au traité de Tirlemont, car elles avaient un égal intérêt à ménager l'évêque de Liège, à acquérir ses sympathies, à l'entraîner dans l'orbite de leur politique. Autant par l'illustration de la famille de Wittelsbach que par l'étendue, la richesse et l'admirable position stratégique de ses multiples domaines, Maximilien-Henri était un voisin puissant. De tous les souverains ecclésiastiques de la vallée du Rhin, il était le plus important, et lorsqu'en 1648 les traités de Westphalie eurent posé le principe de la *supériorité territoriale* des princes allemands, l'alliance de l'archevêque de Cologne fut aussitôt l'objet des plus ardentes convoitises.

L'Espagne et la France, qui poursuivaient « la grande guerre » de l'hégémonie européenne, avaient compris l'utilité

de se concilier la faveur du prélat bavarois <sup>1</sup>. Pour s'assurer son amitié, Mazarin s'était abstenu d'intervenir dans les événements de la *Male Saint-Gilles* <sup>2</sup>; il avait abandonné les citains à leur malheureux sort et ne s'était pas opposé à l'érection de la citadelle liégeoise.

Livré à lui-même, Maximilien eût sans doute hésité à trahir la cause de la Maison de Habsbourg; il n'avait ni l'avidité, ni l'ambition de presque tous ses collègues, les électeurs du Saint-Empire; mais, s'il était indifférent aux spéculations de la politique, il subissait aisément l'influence du dernier conseiller assez habile pour s'emparer de sa volonté!

Les deux puissants voisins qui se disputaient son concours n'ignoraient pas que pour faire la conquête de ce prélat timoré, il fallait d'abord gagner les ministres qui le gouvernaient.

Les comtes Guillaume et François de Furstenberg connaissaient l'importance de leur situation et étaient gens à faire apprécier la valeur de leur crédit.

Pendant une période de dix années, la France et l'Espagne entretenirent leur cupidité, n'épargnant aucune séduction, aucun appât pour avoir raison des scrupules et des résistances qu'ils feignaient d'opposer. Ce fut une joute curieuse, dont Mazarin sortit victorieux. Ce succès diplomatique, emporté à coups de pensions et de subsides, procura à Louis XIV l'alliance féconde en résultats de l'électeur de Cologne.

Les deux Egons avaient attiré l'attention des cours et des diplomates par leurs aptitudes et leur talent.

François s'était fait remarquer aux négociations de Munster et de Nuremberg <sup>3</sup>; Guillaume, en présence du mécontente-

<sup>1</sup> S. E. E. Punctos que ha dado el embascador de Alemania sobre cossas de Colonia. Advertimientos secretos. Madrid, 24 mars 1651, t. LXXIII, fo 350.

<sup>2</sup> Page 42.

<sup>3</sup> Congrès réuni en avril 1649 pour l'exécution de la paix de Westphalie. Voir, sur son rôle, SAMUELIS PUFENDORFI, *Commentariorum de rebus suecicis Libri XXVI*, 1686, § 73, 23-26 mai 1649. — J.-G. VON MEIERN, *Acta pacis executionis publica*, 1736, 1<sup>re</sup> partie, p. 53. — H. ZWIEDENECK-SÜDENHORST, *Deutsche Geschichte*. Stuttgart, 1890, Bd I, S. 78.

ment et des reproches de l'Empereur, venait de renoncer au service actif qu'il avait pris dans l'armée française; tous deux avaient révélé leur activité et leur finesse, lorsqu'il s'était agi, en 1651, de conclure la première union défensive des États rhénans<sup>1</sup>. Mazarin, qui travaillait à la désorganisation du corps germanique et à l'affaiblissement de la Maison d'Autriche, songea aussitôt à faire entrer les Furstenberg dans la clientèle de la France. Il avait appris à les connaître à la cour de Maximilien, dont il avait été l'hôte au palais de Brühl<sup>2</sup>, et il comptait sur l'habileté de ses agents de Liège et de Cologne<sup>3</sup>, sur la puissance de ses écus pour les attirer au service de son maître Louis XIV.

La France avait à Liège un représentant dévoué qui partageait avec les Furstenberg la confiance de l'évêque : c'était Jean-Ferdinand de Pottiers, comte de Wagnée<sup>4</sup>. Ancien capitaine des gardes du prince Maximilien, quand celui-ci n'était encore que coadjuteur de son oncle, il avait été envoyé à Paris en 1649 pour enlever à la démocratie liégeoise l'appui du Roi Très Chrétien; il s'était laissé facilement séduire par Mazarin, et, lorsqu'en 1651 et en 1652, le premier ministre dut prendre la route de l'exil, chassé par les événements de la Fronde, il trouva momentanément asile et protection auprès du comte de Wagnée, devenu gouverneur de Bouillon<sup>5</sup>.

<sup>1</sup> Recès du 21 mars 1651, signé à Francfort. (E. JOACHIM, *Die Entwicklung des Rheinbundes vom Jahre 1658*. Leipzig, 1886.)

<sup>2</sup> Mazarin séjourna à Brühl du 6 avril à la fin d'octobre 1651. (*Geschichte der Pfarreien des Dekanates Brühl*, von R. ROSELLEN, 1887, S. 93.)

<sup>3</sup> Un Génois du nom de Promontorio servait les intérêts de Mazarin à Cologne. (S. E. E., *Advertimientos secretos*, t. LXXIII, f° 350.)

<sup>4</sup> Sur ce personnage, voir LONCHAY, *La rivalité de la France et de l'Espagne aux Pays-Bas*, p. 186. — *Conseil privé, Dépêches*, reg 25, p. 38. — Quant à la famille de Pottiers, voir DE THEUX, *Le Chapitre de St-Lambert à Liège*, t. III, et *Concl. capit.*, reg. 153, 154 et 155, passim.

<sup>5</sup> BOURELLY, ouv. cité, t. I, pp. 362 et 405. — La ville de Bouillon n'offrait aucune sûreté; le chapitre de Saint-Lambert, ainsi que les États de Liège, avaient refusé à Mazarin tout lieu de refuge et avaient interdit aux gouverneurs des forteresses de le recevoir dans la principauté. (OZERAY,

Jean-Ferdinand ne demandait qu'à mettre le crédit dont il jouissait dans le pays de Liège au service de la politique de Mazarin ; il résigna le gouvernement de Bouillon et entra dans la carrière diplomatique <sup>1</sup>. La France eut dès lors à la cour de Maximilien un agent capable de combattre les intrigues espagnoles et de surmonter les hésitations des conseillers de l'Électeur.

François de Furstenberg essayait de ménager les deux puissances qui recherchaient sa protection ; la Maison de Habsbourg lui avait alloué une pension de 1,500 écus <sup>2</sup> et lui laissait espérer l'investiture des riches abbayes de Lure et de Murbach <sup>3</sup> ; le comte de Wagnée était chargé de lui faire des offres non moins brillantes et de lui mettre sous les yeux l'avenir glorieux, que la générosité et la puissance du jeune Louis XIV réservaient à ses alliés et à ses serviteurs.

Au commencement de l'année 1654, Liège était dominée par la politique française : Wagnée avait été assez adroit pour

*Histoire de la ville et du duché de Bouillon*, 1864, p. 140. — *Concl. capit.*, 27 mars 1651, reg. 153, et 6 septembre 1652, reg. 154.)

<sup>1</sup> Jean-Ferdinand de Pottiers, qui avait hérité du gouvernement de Bouillon de son père Denis de Pottiers, seigneur de Fenffe, eut lui-même pour successeur, en 1653, son frère Charles-Maximilien. Grâce à l'influence du comte de Wagnée, le père et les quatre frères passèrent au service de Mazarin. (A. E., *Fonds de Liège*, t. II. Rapports de Wagnée des 9 mars 1652, et 9 et 15 mars 1653. — A. E., *Fonds de Cologne*, t. II, Maximilien-Henri à Mazarin, 30 octobre 1652. — A. N., K. K. 1073, Talon à Mazarin, 2 janvier 1654.)

<sup>2</sup> Léopold à Philippe IV, Vervins, 11 août 1650 (S. E. E., t. LXXI, fo 366). — Philippe IV à Léopold, Madrid, 27 septembre 1650. (*Ibidem*, t. LXXII, fo 71.) — Le même au même, 20 juin 1651. (*Ibidem*, t. LXXIV, fo 198.)

<sup>3</sup> *Archives de Donaueschingen*. L'empereur Ferdinand III à Franz-Egon. Vienne, 13 novembre 1649. — *Ibidem*, le même au même. Prague, 1<sup>er</sup> octobre 1652. — A. GATRIO, *Geschichte der Abtei Murbach im Elsass*, 2 Bände in-8°. Strasbourg, Le Roux, 1895. — L'abbaye de Murbach, en Haute-Alsace, fut fusionnée dans la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle avec celle de Lure, située dans la Franche-Comté, au sud de Belfort ; la guerre de Trente ans avait mis l'anarchie dans ces territoires dont, en décembre 1648, l'archiduc Léopold-Guillaume reprit possession par l'entremise de François-Egon de Furstenberg.

rendre nécessaire l'intervention du maréchal de Fabert et donner à son expédition les dehors d'un secours protecteur. Furstenberg semblait définitivement conquis ; il s'employait à faciliter à l'armée française l'entrée des places fortes et à faire passer au service de Fabert les Lorrains dont le chef, prisonnier de la cour de Bruxelles <sup>1</sup>, était détenu au château d'Anvers. L'Électeur se répandait en plaintes contre le gouvernement des Pays-Bas ; il l'accusait d'avoir soutenu la révolte des nobles liégeois et d'avoir envoyé secrètement des régiments au secours de ses ennemis <sup>2</sup> ; il lui reprochait amèrement de fermer les yeux sur les déprédations des troupes de Condé et de leur permettre de prendre des quartiers d'hiver dans la principauté.

La conclusion du traité de Tirlemont fut une surprise et une cruelle déception pour le parti français, qui voyait la balance politique incliner du côté de l'Espagne. Maximilien se réconcilia avec le gouverneur des Pays-Bas <sup>3</sup>, qui lui offrit les seigneuries de Kerpen <sup>4</sup> et de Lommersum <sup>5</sup>, 20,000 écus et

<sup>1</sup> ERDMANNSDÖRFFER, *Graf Georg-Friedrich von Waldeck*. Berlin, 1869, S. 158. — A. E., *Fonds de Cologne*, t. II. Mazarin au comte de Furstenberg, Paris, 4 février 1654, f<sup>o</sup> 267. — A. N., K. K. 1072. Fabert à Mazarin, 21 février, 19 mars et 22 avril 1653. — *Ibidem*, K. K. 1073. Le même au même, 1<sup>er</sup> février, 4 et 6 mars 1654 ; Fabert à Maximilien, 11 février 1654. — Sur l'arrestation de Charles de Lorraine, voir la relation du résident de Brandebourg à Bruxelles, 5 mars 1654. (*Archives de Berlin*, repos. 34, n<sup>o</sup> 12<sup>a</sup>.)

<sup>2</sup> A. de Staveren à l'électeur de Brandebourg. Bruxelles, 25 décembre 1653 et 22 janvier 1654. (*Archives de Berlin*, repos. 34, n<sup>o</sup> 12<sup>a</sup>.)

<sup>3</sup> L'archiduc Léopold eut une entrevue avec l'évêque de Liège, à Montaigu, le 9 avril 1654. (A. E., *Fonds de Liège*, t. II. Wagnée à Mazarin, 9, 14 et 29 avril 1654.)

<sup>4</sup> La seigneurie de Kerpen, située entre Cologne et Juliers, relevait de la cour féodale de Brabant ; elle fut retirée le 26 mars 1654 à Marie de Royan, duchesse de Chevreuse, qui la tenait engagée depuis le 2 juin 1646 pour la somme de 55,000 philippes de 10 réaux la pièce, « faisant celle de 137,500 livres arthois, de 40 gros de notre monnoye de Flandres la livre ». (A. D., *Domstift zu Cöln*, reg. n<sup>o</sup> 326. — S. E. E., Léopold à Philippe IV, 25 janvier 1654, t. LXXXI, f<sup>o</sup> 57. — *Ibidem*, Rapport d'Ennetières, Bruxelles, 2 juillet 1662, t. XCV, f<sup>o</sup> 192.)

<sup>5</sup> Prusse occidentale, présidence de Cologne, à 7 kilomètres nord-nord-est d'Euskirchen, sur l'Erft.

la pension que la cour de Bruxelles avait servie à son prédécesseur, Ferdinand de Bavière <sup>1</sup>. Furstenberg ne se fit pas oublier; il reçut, ainsi que ses collègues de Méan <sup>2</sup> et Buchman <sup>3</sup>, une gratification de 6,000 écus <sup>4</sup>.

Mais le triomphe de l'archiduc Léopold fut de courte durée; il avait annoncé des subsides et le trésor de Madrid était incapable de les fournir; il avait promis de protéger la neutralité du pays de Liège et Condé, dénonçant l'accommodement de Tirlemont, avait aussitôt repris ses courses et ses spoliations <sup>5</sup>. Le grand prévôt Jean-Paul de Groesbeck s'était vu arrêter pour avoir réclamé la réduction de la milice; l'évêque l'accusait de projets séditeux et « d'avoir tenu avec le duc de Lorraine une correspondance préjudiciable au pays <sup>6</sup> ».

<sup>1</sup> Léopold à Philippe IV, 21 mars 1634. (S. E. E., t. LXXXI, f<sup>o</sup> 421.) — Le même au même, 27 mars 1634. (*Ibidem*, f<sup>o</sup> 426.) — Burena à Furstenberg, 16 mars 1634. (*Ibidem*, f<sup>o</sup> 123.) — Le roi à Léopold, 22 avril 1634. (*Ibidem*, f 149.)

<sup>2</sup> Charles de Méan (1604-1674), membre du Conseil privé et du Conseil ordinaire, éminent juriconsulte, surnommé le « Papinien liégeois ». (RAIKEM, *Charles de Méan*, BELGIQUE JUDICIAIRE, 1846, p. 406.)

<sup>3</sup> Buchman, chancelier de Cologne, dévoué à la maison d'Autriche; Furstenberg réussit à lui enlever toute influence à la cour de Maximilien-Henri. (F. WAGNER, *Historia Leopoldi Magni Caesaris Augusti*, 1719, t. I, p. 284.)

<sup>4</sup> A. E., *Fonds de Liège*, t. II Wagnée à Mazarin, 29 avril 1634.

<sup>5</sup> Philippe IV recommandait à son gouvernement de ne pas résister à l'arrogance du héros de Rocroy. (S. E. E., Léopold à Philippe IV, 19 décembre 1634, t. LXXXI, f<sup>o</sup> 350. — Le même au même, 13 mars 1635. (*Ibidem*, t. LXXXII, f<sup>o</sup> 167.) — Le roi à l'archiduc Léopold, 17 avril 1635. (*Ibidem*, t. LXXXII, f<sup>o</sup> 220.) — A. E., *Fonds de Liège*, t. II. Wagnée à Mazarin, 12 novembre 1635. — Après les armées de Condé, ce furent celles de don Juan qui ravagèrent le pays de Liège.

<sup>6</sup> *Concl. capit.*, 29 mars 1634, reg. 155. — A. E., *Fonds de Liège*, t. II. Manifeste imprimé de Maximilien au sujet de l'arrestation du grand prévôt, 29 mars 1634. — Groesbeck répondit au manifeste de l'évêque par une protestation signifiée aux greffiers des trois États. (Coll. Ulysse Capitaine, *Bibl. Un. Liège*, n<sup>o</sup> 1541.)

Groesbeck, ancien chancelier de Ferdinand 1, jouissait à Liège d'une grande popularité, et la Maison de Habsbourg avait en lui un partisan sincère 2. L'intervention du nonce de Cologne 3, l'attitude énergique du chapitre de Saint-Lambert qui suspendit les offices divins, la menace d'un soulèvement communal firent recouvrer la liberté au prélat emprisonné à Kaisersweert 4. Son retour fut joyeusement fêté dans la Cité; mais Groesbeck ne rentra jamais en grâce auprès de l'évêque. L'Espagne perdait ainsi une des rares influences qu'elle comptait dans la principauté.

Cependant Wagnée poursuivait ses négociations ou plutôt son négoce 5. Pour réaliser les projets ambitieux de Mazarin, l'alliance de l'archevêque de Cologne était une nécessité de jour en jour plus pressante. La mort du fils aîné de l'Empereur 6, le prince Ferdinand IV, allait provoquer l'élection d'un nouveau roi des Romains, et le premier ministre français se flattait d'enlever la couronne impériale à la Maison d'Autriche et de la déposer sur la tête de son jeune souverain. Mais Mazarin n'osait pas officiellement proposer la candidature de Louis XIV; il fit patronner par ses diplomates celle du duc de Bavière, Ferdinand-Marie, qui semblait réunir les plus nombreuses chances de réussite 7. Wagnée se faisait fort

<sup>1</sup> Le 1<sup>er</sup> juillet 1652, le baron J.-P. de Groesbeck donna sa démission de chancelier et fut élu grand prévôt. (*Concl. capit.*, reg. 154.)

<sup>2</sup> A. E., *Fonds de Liège*, t. II. Groesbeck à son agent en la cour de S.M. Impériale, 27 mars 1654. — *Ibidem*, Wagnée à Mazarin, 23 mars 1654.

<sup>3</sup> La principauté était dans le ressort de la nonciature de Cologne, créée en 1580 par Grégoire XIII, et établie en permanence depuis 1583 dans cette ville.

<sup>4</sup> DARIS, *Histoire du diocèse et de la principauté de Liège pendant le XVII<sup>e</sup> siècle*, t. II, pp. 31 et 32.

<sup>5</sup> A. E., *Fonds de Liège*, t. II. Wagnée à Mazarin, 25 avril 1654.

<sup>6</sup> Le 4 juillet 1654. Il avait été proclamé roi des Romains à Augsbourg le 31 mai 1653.

<sup>7</sup> A. E., *Fonds de Liège*, t. II. Wagnée à Mazarin, 21 octobre 1654 et 11 janvier 1655, f<sup>os</sup> 413 et 424. — Le prince Ferdinand-Marie, électeur de Bavière depuis le 27 septembre 1651, était le fils de Maximilien, l'âme de la Ligue Catholique.

d'obtenir l'adhésion de Maximilien-Henri, si toutefois les Furstenberg ne contrecarraient pas ce projet. Mais là étaient la difficulté et l'obstacle <sup>1</sup>.

A Versailles, on savait ce que valait chacun des princes de l'Empire, chacun de leurs ministres, chacune de leurs maîtresses. Mais le prix des consciences des deux conseillers de l'évêque de Liège dépassait toutes les estimations. Rien ne satisfaisait leurs appétits. Déjà, ils avaient obtenu la cession de la riche abbaye de Saint-Michel <sup>2</sup>; ils réclamaient en outre la prévôté de Saint-Martin de Lille <sup>3</sup>, les évêchés de Metz <sup>4</sup> et de Strasbourg <sup>5</sup>, la coadjutorerie de Cologne et un chapeau de cardinal.

<sup>1</sup> A. E., *Fonds de Liège*, t. II. Wagnée à Mazarin, 12 novembre, 10 décembre 1655 et 8 janvier 1656.

<sup>2</sup> Saint-Michel en Thiérache, canton d'Hirson, diocèse de Soissons-Aisne, abbaye de l'ordre de Saint-Benoit. (Voir C. DECAMP, *Notice sur le village et l'abbaye de Saint-Michel*. Laon, 1850.)

Le comte de Wagnée céda cette abbaye à François de Furstenberg, qui la transféra à son frère Guillaume, le 6 novembre 1656. (A. E., *Fonds de Liège*, t. II. Le roi à Wagnée, 26 juillet 1656.)

<sup>3</sup> A. E., *Fonds de Cologne*, t. II. Furstenberg à Mazarin, 25 août 1654, fo 287.

<sup>4</sup> L'évêché de Metz était possédé par des laïques depuis 1612. Le cardinal Mazarin se l'attribua en 1652 et l'abandonna en 1658 à François de Furstenberg; mais le pape Alexandre VII lui refusa les bulles. (*Histoire de Metz*, par dom JEAN FRANÇOIS et dom TABOUILLOT. Metz, 1769-1775, t. III, pp. 284 et 291.)

<sup>5</sup> Le titulaire de l'évêché de Strasbourg était l'archiduc Léopold-Guillaume d'Autriche, frère de l'empereur Ferdinand III. Ce prince ne visita jamais les ouailles de son diocèse; il prélevait simplement les revenus du siège, un des plus lucratifs de France et d'Allemagne. A sa mort, survenue à Vienne le 20 novembre 1662, François-Egon, chanoine et grand costre du chapitre, lui succéda (19 janvier 1663); de là le titre de *Monsieur de Strasbourg*, qu'on lui donne dans les écrits officiels du XVII<sup>e</sup> siècle. Avec grande justesse, M. Reuss insiste sur l'importance de cette nomination. « On peut dire que c'est à ce personnage qu'est due » principalement la reprise en Alsace des querelles religieuses ....; lui et » son frère sont accusés d'avoir été les instigateurs et les boute-feu de la » guerre terrible qui dévasta bientôt l'Alsace. » (R. REUSS, *L'Alsace au XVII<sup>e</sup> siècle*, t. I. Paris, 1897, pp. 213 et 214.)

Wagnée s'aperçut qu'il était leur dupe et brisa tout commerce avec eux. Les deux Egons prodiguaient à la France et à l'Autriche les mêmes protestations de dévouement, les mêmes assurances de fidélité <sup>1</sup>. « C'est une âme basse », écrivait le représentant de Mazarin au sujet de François de Furstenberg, « un homme qui ne fait point de difficulté d'envoyer toutes mes lettres aux ennemis et de leur rendre tout le service qu'il peut, dans le même temps que les siennes, et celles de son frère, ne sont remplies que de protestations de fidélité pour celui du Roi <sup>2</sup>. »

Mais de nouveaux événements politiques allaient définitivement inféoder à Louis XIV ceux que les écrits du temps appelaient « les oracles de la France ».

L'empereur Ferdinand III fut surpris par la mort, le 2 avril 1657, avant d'avoir pu faire élire son fils, l'archiduc Léopold-Ignace, roi des Romains. Mazarin mit aussitôt en branle ses agents et ses diplomates, hommes de loi et grands seigneurs. Ils devaient disposer les électeurs à écarter de l'Empire les princes de la Maison d'Autriche, le roi de Hongrie notamment, et conseiller de porter leurs suffrages sur le remuant palatin de Neubourg <sup>3</sup>, ou, à son défaut, sur le pusillanime électeur de Bavière. D'autres ont excellemment exposé l'histoire des négociations et des intrigues qui, pendant plus d'un an, se nouèrent autour de la succession impériale, non seulement à la diète de Francfort, mais dans toutes les cours

<sup>1</sup> A. E., *Fonds de Cologne*, t. II. Corr. disséminée de De Lumbres, Mazarin et Wagnée, notamment, Mazarin à Wagnée, 24 novembre 1656, f<sup>o</sup> 421, et 23 décembre 1656, f<sup>o</sup> 426. — *Fonds de Liège*, t. II. Wagnée à Mazarin, 10 avril 1655, 8 janvier, 4 et 11 mars, 17 et 26 juin, 10 et 25 août, 2, 12 et 25 décembre 1656, 5 janvier 1657. — *Ibidem*, Mazarin au rhingrave de Maestricht, 2 avril 1655. — *Ibidem*, Furstenberg au gouvernement de Bruxelles, 22 janvier 1656; Wagnée à Furstenberg, 22 octobre 1656; G. de Furstenberg à Wagnée, 15 et 28 novembre 1656, 2 janvier et 17 février 1657.

<sup>2</sup> A. E., *Fonds de Liège*, t. II. Wagnée à Mazarin, 29 janvier 1657.

<sup>3</sup> Philippe-Guillaume, duc de Neubourg, comte palatin du Rhin, duc de Bavière, Juliers, Clèves et Berg.

européennes <sup>1</sup>. Le nom de Guillaume de Furstenberg est mêlé aux moindres incidents de ce problème diplomatique <sup>2</sup>. Nul mieux que lui n'était au courant des machinations politiques des petites cours allemandes, des ambitions de ces principicules, des rivalités de partis, des secrets des alcôves.

Son extérieur n'était pas imposant ; il était de petite taille et eut de bonne heure, « étant Allemand », beaucoup d'embonpoint. La physionomie douce et agréable respirait la bonté et l'intelligence : des yeux vifs, un front large, le nez assez épais, la bouche grande et sensuelle, au sourire fin et dédaigneux <sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Il nous suffira de les résumer d'après les travaux de PRIBRAM, *Zur Wahl Leopold I, 1654-1658*. ARCHIV FÜR OESTERREICHISCHE GESCHICHTE, Bd LXXIII, 1888, SS. 81-222. — G. HEIDE, *Die Wahl Leopolds I zum römischen Kaiser*, in den FORSCHUNGEN ZUR DEUTSCHEN GESCHICHTE, Bd XXV, 1885, SS. 3-67. — CHÉRUEL, *Examen d'un mémoire de Lemon-ty*, COMPTE RENDU DES SÉANCES DE L'ACADEMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES, janvier 1886, pp. 5-25. — W. ARNDT, *Zur Vorgeschichte der Wahl Leopolds I*, HISTORISCHE AUFSÄTZE DEM ANDENKEN AN GEORG WAITZ GEWIDMET. Hannover, 1886, SS. 567-584.

Nous ne voulons pas entrer ici dans la discussion du problème de la candidature de Louis XIV au trône impérial. Valfrey, Martin, Auerbach, Joachim, Zwiedeneck nient que Mazarin en ait jamais conçu la pensée. Chéruel, Pribram, G. Heide, G. Mentz, H. Vast estiment, au contraire, que le cardinal espéra faire élire son maître Empereur d'Allemagne et qu'il n'abandonna le projet que lorsque ses ambassadeurs lui en eurent démontré l'impossibilité. Nous nous rallions à cette dernière manière de voir.

<sup>2</sup> Outre les travaux cités, nous recommandons, pour l'étude des relations de la France avec l'archevêché de Cologne, l'ouvrage de L. ENNEN, *Frankreich und der Niederrhein*. Köln, 1855-1856, 2 Bände. Pour ce qui concerne le rôle des Furstenberg, voir MÜNCH, *Geschichte des Hauses und Landes Fürstenberg*, Bd III. Aachen, 1832; l'étude de PRIBRAM, citée plus haut, et la correspondance de Mazarin, notamment le tome VIII, publié par D'AVENEL dans la *Collection de documents inédits sur l'Histoire de France*.

<sup>3</sup> On a force portraits de lui gravés par R. Nanteuil, E. Gantrel, E. Vermeulen, N. Colombel, A. Van Hulle, etc. L'estampe la plus belle est celle de Robert Nanteuil; elle se trouve à Paris, à la Bibliothèque Nationale. L'artiste l'exécuta en 1671 pour un certain Zacharie Morel, qui l'offrit à Guillaume-Egon, comme tribut de reconnaissance ou d'admiration.

Saint-Simon, qui ne l'a vu que dans ses dernières années, a tracé de lui, avec sa netteté de peintre, un remarquable portrait : « C'était un homme de médiocre taille, grosset, mais bien pris, avec le plus beau visage du monde, et qui, à son âge, l'était encore, qui parlait fort mal français, qui, à le voir et à l'entendre à l'ordinaire, paraissait un butor, et qui, approfondi et mis sur la politique et les affaires, à ce que j'ai ouï dire aux ministres et à bien d'autres de tous pays, passait la mesure ordinaire de la capacité, de la finesse et de l'industrie » <sup>1</sup>.

Poli et affable, désireux de se faire valoir, magnifique et libéral, s'écoutant volontiers, il avait des échappées libertines communes chez les prélats d'alors. Il écrivait mieux le français qu'il ne le parlait, et conversait facilement dans six langues étrangères. Homme d'État, subtil et éloquent, sournois et soupçonneux, « il tenait du seigneur, il tenait du laquais ». Il montra moins d'hésitation que son frère François à devenir le courtier des intérêts français, et Louis XIV trouva chez lui le dévouement et l'ardeur d'un nouveau converti.

Mazarin, pendant les années 1657 et 1658, s'en servit comme émissaire d'avant-garde dans toutes les négociations. Guillaume de Furstenberg avait fixé à Metz, avec le cardinal lui-même, les conditions du marché : il devait recevoir l'abbaye de Saint-Arnould et le premier cardinalat vacant ; son frère, l'évêché de Metz ; enfin, Maximilien-Henri obtenait 25,000 thalers comptants, ses deux ministres, 3,000 livres de pension <sup>2</sup>.

<sup>1</sup> SAINT-SIMON, *Mémoires*, Collection des grands écrivains de la France, t. VII, pp. 86-92.

<sup>2</sup> Mazarin ne cessait d'ailleurs de combler de cadeaux Guillaume-Egon ; il lui avait donné une bague de 7-800 écus, deux belles montres attachées de chaînes d'or, etc.

Le revenu de l'abbaye de Saint-Arnould, à Metz, est difficile à apprécier. H. Vast l'estime à 4,000 écus et évalue à 12,000 écus celui de l'évêché de Metz. (*Des tentatives de Louis XIV pour arriver à l'Empire*. REVUE HISTORIQUE, 1897, septembre-octobre, p. 11) ; Clément dit que l'évêché de Metz et l'abbaye rapportaient ensemble 3,000 livres de revenu (*Lettres de Colbert*, t. I, Appendice XIV) ; enfin Mazarin, qui en était détenteur,

A ce prix, les Egons promettaient de faire voter l'archevêque de Cologne en faveur du candidat français et d'empêcher l'élection de Léopold. Le duc de Neubourg n'avait aucune chance de succès, à cause de l'hostilité du Brandebourg, et, de tous les prétendants <sup>1</sup> au trône d'Allemagne, l'électeur de Bavière, Ferdinand-Marie, était le seul en situation d'être opposé à la Maison de Habsbourg. Mazarin lui avait promis sa protection <sup>2</sup>; l'évêque de Liège approuvait la candidature de son cousin germain de Munich <sup>3</sup>. Guillaume, puis François de Furstenberg et le maréchal de Grammont allèrent le voir <sup>4</sup>.

écrit que l'évêché valait en temps de paix 50 à 60,000 écus de rente et l'abbaye 30,000 livres. (Mazarin à Grammont et à Lionne. Sedan, 21 août 1657. *Lettres de Mazarin*, collection citée, t. VIII, p. 121.) Si ces derniers chiffres sont exacts, le revenu de l'évêché équivalait, d'après la différence de pouvoir des métaux précieux, à 480,000 francs de nos jours. Mais il faut se souvenir, écrit M. d'Avenel, que par suite des guerres, le revenu des terres avait baissé d'une façon considérable.

<sup>1</sup> La France et l'électeur de Mayence avaient songé à la candidature de l'archiduc Léopold-Guillaume, l'oncle du jeune Léopold qui fut élu empereur. Les Furstenberg appuyaient ce choix, car l'archiduc était titulaire de l'évêché de Strasbourg et de l'abbaye de Murbach que briguaient François-Egon. (G. HEIDE, *Ueber die angebliche Bewerbung Ludwigs XIV um die deutsche Krone*, HISTORISCH-POLITISCHE BLÄTTER FÜR DAS KATHOLISCHE DEUTSCHLAND. Bd CXII, 1893, SS. 865-878.)

<sup>2</sup> Le roi de France avait promis « de l'aller assister en personne à la » teste de quarante mille hommes contre qui que ce soit qui le voulust » empescher dans la paisible possession de l'Empire ». (Mazarin à Gravel. Sedan, 8 août 1657, *Lettres de Mazarin*, coll. citée, t. VIII, p. 96.)

<sup>3</sup> Maximilien-Henri gardait contre la Maison de Habsbourg une rancune profonde : à la diète de Ratisbonne, lorsqu'il s'était agi de sacrer Ferdinand IV comme roi des Romains, l'électeur de Mayence lui avait été préféré; d'autre part, il n'oubliait pas que l'Empereur lui avait refusé tout secours contre les troupes espagnoles et lorraines qui, en 1634, avaient envahi la principauté de Liège.

<sup>4</sup> Nous renvoyons pour cette négociation aux Archives de Düsseldorf, *Abtheilung Kur-Köln*, Kaiserwahlacten, nos 34 et 36; à l'article de G. HEIDE. *Die Wahl Leopolds I zum römischen Kaiser* et aux *Mémoires du maréchal de Grammont*, collection PETITOT, 2<sup>e</sup> série, t. LVI, pp. 466 et suiv.

L'électeur de Bavière était un prince faible et irrésolu, qui suivait aveuglément les conseils de sa mère Marie-Anne<sup>1</sup> et de son premier ministre, le comte Maximilien de Kurtz; dès le mois d'août 1657, il avait assuré le cabinet de Vienne qu'il n'accepterait pas la couronne des Césars et que son vote était acquis au représentant de la Maison de Habsbourg<sup>2</sup>. Cependant les agents français, secondés par la brillante et ambitieuse électrice Henriette de Savoie<sup>3</sup> et par Hermann-Egon de Furstenberg, grand-maître de la cour<sup>4</sup>, se flattaient d'ébranler, par d'alléchantes promesses, le duc bavarois et de le décider à briguer la dignité impériale. François de Furstenberg était revenu de son voyage à Munich fort satisfait; il annonçait que l'Électeur était tout disposé à se laisser porter comme candidat. Cette nouvelle reçut bientôt un démenti officiel. Ferdinand-Marie écrivit une lettre à ses représentants, « par laquelle il désavouait, depuis le premier mot jusqu'au dernier, tout ce que le comte Egon disait ou pourrait dire ». Les illusions des Français durent se dissiper complètement, lorsque le docteur Oexle, l'un des ambassadeurs bavarois, déclara en plein collège, « que si tous les électeurs voulaient couronner son maître, il secouerait la tête pour laisser tomber la couronne à ses pieds »<sup>5</sup>.

Dès lors, l'élection de Léopold n'était plus douteuse. Mazarin n'avait toutefois pas renoncé à son rêve de faire monter son

<sup>1</sup> Marie-Anne, fille de l'empereur Ferdinand II.

<sup>2</sup> B. ERDMANSDÖRFFER, *Deutsche Geschichte*, Bd I, 1892, S. 300.

<sup>3</sup> Henriette-Adélaïde de Savoie, fille du duc Victor-Amédée I<sup>er</sup> et de Christine de France, petite-fille de Henri IV, renommée pour son esprit et sa beauté, songeait par tous les moyens à devenir impératrice. HEIDE, *Kurfürstin Adelheid von Bayern*, in der ZEITSCHRIFT FÜR ALLGEMEINE GESCHICHTE, 1886, SS. 313-334.)

<sup>4</sup> Hermann-Egon, après avoir été chanoine de Cologne et de Ratisbonne, s'était rallié comme ses frères à la politique française. Mazarin lui avait promis 30,000 florins si l'élection réussissait comme il le souhaitait.

<sup>5</sup> *Mémoires du maréchal de Grammont*, Collection citée, p. 466.

maitre sur le trône impérial <sup>1</sup>; la diète était réunie à Francfort; il y sema les écus à pleines mains; Grammont grisa les électeurs <sup>2</sup>; Furstenberg mendia de nouveaux subsides <sup>3</sup>. Rien n'y fit. Les archevêques de Mayence <sup>4</sup> et de Trèves <sup>5</sup>, et le margrave de Brandebourg <sup>6</sup>, saisis d'un remords patriotique, se déclarèrent officiellement en faveur du roi de Hongrie; il fut élu Empereur, le 18 juillet 1658. Trois jours auparavant, Léopold avait juré, en présence des princes de l'Empire, de se soumettre à la capitulation onéreuse que lui imposait la diète de Francfort. Les ambassadeurs français Hugues de Lionne et

<sup>1</sup> H. VAST, *Des tentatives de Louis XIV pour arriver à l'Empire*. (REVUE HISTORIQUE, sept.-oct. 1897, pp. 11 et suiv.)

<sup>2</sup> On croit, en lisant Grammont, assister à des scènes de Gargantua. « A Francfort, écrit le maréchal, le champ de bataille fut pris chez le » comte Egon de Furstenberg, où se trouvèrent les électeurs de Mayence » et de Cologne. Le diner dura depuis midi jusqu'à neuf heures du soir, » au bruit des trompettes et des timbales, qu'on eut toujours dans les » oreilles : on y but bien deux ou trois milles santés : la table fut étayée, » tous les électeurs dansèrent dessus; le maréchal, qui était boiteux, y » menait le branle : tous les convives s'enivrèrent. » (*Mémoires*, p. 464.)

Les deux Egons représentaient à Francfort Maximilien-Henri, qui arriva toutefois plus tard à la diète électorale; Hermann de Furstenberg y représentait la Bavière.

<sup>3</sup> Dès que François-Egon vit que la candidature du duc de Bavière était écartée (novembre 1657), afin de ne pas se trouver pris au dépourvu, il fit amende honorable et sollicita du roi de Hongrie, « pour services rendus », l'investiture des abbayes de Lure et de Murbach, la coadjutorerie de Strasbourg et une donation de 100.000 florins. (G. HEIDE, *Die Wahl Leopolds I zum römischen Kaiser*, S. 43, note 2.)

<sup>4</sup> Jean-Philippe de Schönborn, chancelier de l'Empire, chef du collège électoral. Voir sur la politique de ce prélat, célébrée par Leibnitz, et sur celle de son ministre, J.-Chr. von Boyneburg, les travaux de G. MENTZ, *Johann Philipp von Schönborn*. Jéna, 1896. — KARL WILD, *Der Sturz des Mainzer Oberhofmarschalls Johann Christian von Boyneburg im Jahre 1664*. (ZEITSCHR. FÜR DIE GESCH. DES OBERRHEINS, Neue Folge, Bd XIII u. XIV, 1898 u. 1899.)

<sup>5</sup> Charles-Gaspard de Leyen.

<sup>6</sup> M. PHILIPPSON, *Der grosse Kurfürst Friedrich Wilhelm von Brandenburg (1640-1660)*. Berlin, 1897, SS. 305-312.

le maréchal de Grammont en étaient les inspireurs. Mazarin, voyant qu'il ne pouvait arracher la dignité impériale à la Maison de Habsbourg, avait aussitôt travaillé à « brider » le futur empereur, à le mettre hors d'état de nuire. En vertu du conclusum de 1658, Léopold promettait de ne fournir « aucunes armes, argent, soldats, vivres ou autres commodités, aux Espagnols soit contre les Français, soit contre les Anglais, leurs alliés <sup>1</sup> ».

Quatre semaines plus tard, la ligue du Rhin fut signée <sup>2</sup>

<sup>1</sup> On trouvera le texte de la capitulation dans DUMONT, *Corps universel diplomatique du droit des gens*, t. VI, 2<sup>e</sup> partie, p. 226.

Peñaranda offrit 100,000 écus à Egon de Furstenberg, « à ce méchant homme », comme il l'appelle, à condition qu'il consentit à supprimer du conclusum les mots « foederatos Galliae ». (H. VAST, article cité, p. 16.)

« Après que l'Empereur fut sacré et couronné, l'électeur de Cologne » lui parla en ces termes : Vous vous êtes bien ennuyé ici, et avez long-temps attendu ; mais c'eût été bien pis si Votre Majesté n'eût pas signé » la capitulation dans la même forme que nous lui avons présentée, car » il est certain que vous n'eussiez jamais été empereur. Ce discours » paraîtra sans doute aussi laconique que significatif : sur quoi Sa » Majesté Impériale, ne trouvant point la répartie assez promptement, » ouvrit seulement sa grande bouche, et ne fit aucune réponse. » (*Mémoires de Grammont*, collection PETITOT, 2<sup>e</sup> série, t. LVI, p. 460.)

<sup>2</sup> Voir le texte de cette ligue dans l'édition de H. VAST, *Les grands traités du règne de Louis XIV*. (Collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire. Paris, A. Picard, 1893, 1 vol. in-8<sup>o</sup>.)

Guillaume-Egon fut un des signataires du recès du 15 août. Les états catholiques avaient renouvelé, à Cologne, le 15 décembre 1654, le 11 août 1655 et le 27 septembre 1657 la confédération signée à Francfort le 21 mars 1651 par les trois électeurs ecclésiastiques. Le roi de Suède, en sa qualité de duc de Brême, de Verden et seigneur de Wismar, les ducs de Brunswick-Lunebourg, de Celle, de Wolfenbüttel et de Hanovre, et le landgrave de Hesse-Cassel avaient conclu à Hildesheim, la même année 1651, une ligue protectrice analogue. (JOACHIM, *Die Entwicklung des Rheinbundes vom Jahre 1658*. Leipzig, 1886. — PRIBRAM, *Beitrag zur Geschichte des Rheinbundes von 1658* in SITZUNGSBERICHTE DER WIENER AKADEMIE DER WISSENSCHAFT, Bd CXV, 1887, S. 99. — W. MEIER, *Zur Vorgeschichte des Rheinbundes von 1658*, in den ANNALEN DES HISTORISCHEN VEREINS FÜR DEN NIEDERRHEIN, 1896. S. 211.)

(15 août). Elle était la fusion des pactes particuliers que les princes allemands, catholiques et protestants, avaient conclus séparément dès l'année 1651. La France accéda à la ligue « en qualité de membre de la paix », par un traité particulier. A défaut de l'exercice du pouvoir impérial, Louis XIV obtenait la tutelle de l'Empire ; il devenait en réalité « l'arbitre et le protecteur » de l'Allemagne. L'année suivante, Mazarin acheva son œuvre : la ligue du Rhin avait étendu la frontière militaire de la France sur la rive gauche du Rhin, le traité des Pyrénées <sup>1</sup> agrandit le royaume du côté du Midi et confirma l'annexion de l'Alsace et de l'Artois.

La paix de Westphalie recevait ainsi son complément naturel.

## II.

La conduite cauteleuse et l'activité incessante des comtes de Furstenberg avaient été richement rémunérées ; mendiants et menaçants, ils s'étaient adressés aux grands comme aux petits États ; chacun avait passé sous leurs fourches caudines. Mazarin les avait dotés des plus lucratifs bénéfices ; la principauté de Liège les avait comblés de dons et de gratifications <sup>2</sup>.

Depuis plusieurs années, le premier ministre colonial convoitait la coadjutorerie de son souverain. Maximilien-Henri avait une santé faible et délicate, et, à entendre son

<sup>1</sup> Il fut signé le 7 novembre 1659 ; six mois auparavant (8 mai) avait eu lieu la cessation des hostilités. Le traité assure à la France la possession du Roussillon avec Perpignan et la Cerdagne deçà les monts, de presque tout l'Artois et de quelques positions dans le Hainaut et la Flandre maritime. — Sur le traité des Pyrénées, voir les travaux de J. VALFREY, *Hugues de Lionne, ses ambassades en Espagne et en Allemagne* ; *La paix des Pyrénées*, de LEGRELLE. *La diplomatie française et la succession d'Espagne*, t. I, chap. 1<sup>er</sup>, et l'édition de VAST, publiée dans l'ouvrage précité, *Les grands traités du règne de Louis XIV*.

<sup>2</sup> *Concl. capit.*, reg. 156, 8 mars 1658. — *État noble, Journées*, reg. 100, 23 février 1658.

entourage, ses jours étaient comptés <sup>1</sup>. Il hésitait à provoquer le choix de son successeur, car il lui semblait que la mort épiait ce moment pour le surprendre et l'enlever. La France et l'Espagne avaient également prévu l'éventualité de la vacance de l'épiscopat liégeois <sup>2</sup>. Mazarin soutenait les prétentions de François-Egon, tandis que la cour de Bruxelles appuyait le cardinal landgrave de Hesse, chanoine de Saint-Lambert <sup>3</sup>. C'est à cette compétition et à cette lutte d'influence que nous croyons pouvoir rattacher l'origine de la conspiration qui fut ourdie à Liège en 1658 <sup>4</sup>.

Vers la mi-août 1658 arrivait à Liège un chanoine originaire d'Aix-la-Chapelle, nommé Arnold Marets, ancien secrétaire du comte François-Egon de Furstenberg. Il avait accompagné son maître à la diète de Francfort et avait été congédié pour un motif futile ; c'est du moins ce qu'il prétendait. Il se plaignait de l'offense reçue et jurait d'en tirer une vengeance éclatante <sup>5</sup>.

La Cité comptait dans ses murs quelques anciens Grignoux, démocrates sincères, que poursuivait le souvenir des antiques privilèges, et auxquels la vue de la citadelle de Sainte-Walburge rappelait sans cesse l'oppression et la perte des libertés. Quelques-uns, comme Pierre Leonardi et Jacob Baraset, dit le Tapissier, avaient fait le coup de feu en 1649.

<sup>1</sup> A. H., Corr. de Jacob Vander Burgh. Liège, 20 septembre 1652. — Mazarin à Grammont et à Lionne, Sedan, 21 août 1657. *Lettres du cardinal Mazarin*, collection citée, t. VIII, p. 121. — A. N., K. K. 1074, Fabert à Mazarin, 27 octobre 1658.

<sup>2</sup> Don Juan à Philippe IV, 28 février 1657. (S. E. E., t. LXXXVI, f° 21.)

<sup>3</sup> Don Juan à Philippe IV, 27 septembre 1658. (S. E. E., t. LXXXVIII, f° 68.)

<sup>4</sup> Le mobile n'en a pu jusqu'à présent être découvert. (*Historia populi leodiensis*, Continuation de J. FOULLON, Leodii, 1737, t. III, p. 336. — P. BOUILLE, *Histoire de la ville et du pays de Liège*, t. III, p. 350. — DARIS, *Histoire du diocèse et de la principauté de Liège pendant le XVII<sup>e</sup> siècle*, t. II, p. 37. — DE CRASSIER, *Recherches et dissertations sur l'histoire de la principauté de Liège*, Liège, 1845, p. 444.)

<sup>5</sup> S. E. E., « Relacion de la Conspiracion que se a descubierto en Lieja y de su origen », t. LXXXVIII, f° 130.

Marets s'aboucha avec eux ; il leur communiqua son dessein de s'emparer de la forteresse par surprise et de destituer les principaux membres du Conseil privé ; puis, à la faveur des troubles, de supprimer les impôts, de rétablir l'organisation de l'ancienne commune et des trente-deux métiers.

Le projet rallia de nombreux adhérents, notamment dans la banlieue, rendez-vous habituel des esprits brouillons et mécontents. Marets n'eut pas de peine à attirer par ses promesses tous ceux qui cherchaient à renverser le régime existant ou qui escomptaient les profits à tirer d'une émeute populaire<sup>1</sup>.

Le coup de main avait été fixé au 4 septembre ; mais il fut remis au 7, jour de la réunion plénière du chapitre cathédral. On avait disposé hommes et munitions. A deux heures de la nuit, les conjurés devaient, de divers côtés, pénétrer dans la citadelle et surprendre la garnison plongée dans le sommeil. Attendant le signal de l'attaque, les chefs étaient réunis chez le tavernier Libert, derrière l'église Saint-Thomas, lorsque tout à coup la maison fut cernée par une compagnie de cavaliers commandée par le grand mayeur, baron de Lynden. Les troupes allemandes accouraient ; on battait le rappel des milices bourgeoises<sup>2</sup>. Les conspirateurs avaient été dénoncés<sup>3</sup>. Marets cependant était parvenu à s'évader ; mais, ne pouvant franchir les portes de la ville, il fut arrêté le lendemain dans une cave où il s'était réfugié. Après avoir subi la torture, il fut exécuté le 12 septembre ; ses complices, qu'il avait dénoncés, montèrent, quelques jours après, sur l'échafaud. Leonardi opposa une résistance héroïque aux soldats qui venaient

<sup>1</sup> A. H., Lucas Van Hoff à Jean de Witt. Cologne, 13 septembre 1658. — S. E. E., Relation précitée, t. LXXXVIII, f. 130. — A. E., *Fonds de Liège*, t. II. Lettre d'un anonyme, 13 septembre 1658, f. 608.

<sup>2</sup> *Conseil privé de Liège*, reg. K. 133 (1657-1658), n° 57, 5 septembre 1658. — Chronique de la noble cité de Liège, *Bibl. Brux.*, Ms. n° 20810.

<sup>3</sup> Le tavernier Libert fit part du dessein des conjurés à l'abbé de Saint-Gilles, qui en avertit le Conseil privé.

l'arrêter ; on traîna par les rues son corps criblé de blessures, et c'est contre un cadavre que la cour des échevins prononça la sentence. Les interrogatoires et les aveux des conjurés furent tenus secrets ; l'instruction fut menée avec une étrange rapidité et vainement les chefs populaires voulurent parler à la foule <sup>1</sup>. Baraset, en mourant, protesta de la pureté de ses intentions et de son dévouement aux franchises communales ; mais sa voix fut étouffée par les sonneries des trompettes et le roulement des tambours <sup>2</sup>.

Marets périt sans découvrir la personnalité de son maître dont il semble n'avoir été que l'instrument. Il est probable que Furstenberg était l'âme de cette conjuration aux dehors démocratiques. Son compétiteur, le cardinal de Hesse, était attendu à Liège <sup>3</sup> ; il avait l'appui du pape, et François-Egon désespérait de se faire élire coadjuteur par le chapitre qu'il s'était aliéné par ses allures de souverain.

Bien loin de chercher à démanteler la citadelle, Marets l'aurait fortifiée pour dominer la ville, mater l'opposition des chanoines d'allures trop indépendantes, et se défaire des chefs du Conseil privé <sup>4</sup>. Dans son projet de centralisation, tout était prévu : de nouveaux organismes judiciaires et administratifs remplaçaient le siège des échevins et le conseil de la Cité ; l'autorité du prince <sup>5</sup> était renforcée et Furstenberg se pro-

<sup>1</sup> A. H., Lucas Van Hoff à Jean de Witt, Cologne, 17 septembre 1658. — *Ibidem*. Le même au même. Cologne, 1<sup>er</sup> octobre 1658.

<sup>2</sup> HENAUX, *Histoire du pays de Liège*, t. II, p. 478. 3<sup>e</sup> édit., 1874.

<sup>3</sup> Il arriva le 17 septembre. (S. E. E., Don Juan à Philippe IV, 27 septembre 1658, t. LXXXVIII, f<sup>o</sup> 70. — A. H., Lucas Van Hoff à de Witt, Cologne, 17 septembre 1658. — *Archives de Berlin*. A. de Staveren à l'électeur de Brandebourg, Bruxelles, 12 décembre 1658, repos. 34, n<sup>o</sup> 25.)

<sup>4</sup> On trouva chez A. Marets la liste des personnes que les conjurés se proposaient de massacrer. (A. H., Lucas Van Hoff à J. de Witt, Cologne, 13 septembre 1658. — S. E. E., relation citée.)

<sup>5</sup> Seize conseillers de justice et seize jurés — à la nomination de l'évêque — devaient concentrer tout le pouvoir ; les échevins conservaient toutefois la juridiction du plat-pays, mais le projet supprimait les tribunaux inférieurs, laïques et ecclésiastiques.

mettait l'appui de la France et même celui de l'électeur de Mayence, pour faire tourner au profit de son ambition la conspiration à laquelle il avait su donner un caractère populaire <sup>1</sup>.

Cette tentative de soulèvement servit de prétexte au gouvernement de Maximilien-Henri pour décréter des mesures de rigueur et d'autorité. A la demande du chapitre, l'évêque se décida à venir visiter sa bonne ville de Liège. Il y demeura quelques jours, le temps de réclamer les contributions de bienvenue et de se brouiller avec le cardinal de Hesse : une question d'étiquette, une rivalité de préséance hâta le départ du candidat espagnol <sup>2</sup>. Si François-Egon n'avait pu faire réussir ses propres affaires, du moins il écartait son rival et ménageait un champ libre à ses menées et à ses intrigues <sup>3</sup>. Pour obtenir la coadjutorerie convoitée, on le vit reprendre son attitude équivoque, offrir ses services aux ambassadeurs

<sup>1</sup> La France accusa formellement la Maison d'Autriche d'avoir ourdi le complot « pour perdre M. l'électeur de Cologne et se venger du pré- » judice qu'elle prétend qu'il lui a fait par sa conduite dans l'assem- » blée de Francfort » : mais toutes les circonstances de la conspiration démentent cette version. (A. E., *Fonds de Liège*, Wagnée à Mazarin, 14 octobre 1658, t. II, f° 610. — S. E. E., Don Juan à Philippe IV, 25 septembre 1658, t. LXXXVIII, f° 128. — A. H., Corr. citée de Lucas Van Hoÿ à Jean de Witt.)

<sup>2</sup> BOUILLE, *Histoire de la ville et du pays de Liège*, t. III, pp. 352 et suiv. — Maximilien-Henri, accompagné des Furstenberg, vint encore à Liège le 25 juillet 1660. Le peuple, déçu dans son espoir de voir abolir les impôts, lui fit un accueil peu enthousiaste. (J.-E. DEMARTEAU, *La Violette, Histoire de la maison de la Cité à Liège*, p. 414.)

<sup>3</sup> L'Espagne ne cessa pas toutefois de travailler en faveur de son protégé. Voir Don Juan au roi, 28 décembre 1658. (S. E. E., t. LXXXVIII, f° 213.) — Philippe IV à Caracena, 25 mars 1659. (*Ibidem*, t. LXXXIX, f° 34.) — Caracena au roi, 7 mai 1659. (*Ibidem*, t. LXXXIX, f° 70.) — Le roi à Caracena, 31 mars 1661. (*Ibidem*, t. XCII, f° 185.) — Caracena à Philippe IV, 12 décembre 1663. (*Ibidem*, t. XCIX, f° 240.) — Le roi à Caracena, 17 janvier 1664. (*Ibidem*, t. C, f° 36.) — A. N., K. 4385, Fuensaldaña à don Luis de Haro, 3 octobre 1660.

de France et d'Espagne <sup>1</sup>, flatter les Liégeois en promettant d'intéresser à leur malheureux sort la cour de Paris et le gouvernement des Pays-Bas <sup>2</sup>.

Son frère le soutenait de ses conseils et de son activité; homme d'État plus souple, plus clairvoyant, Guillaume-Egon avait l'art de sauver les apparences et de corriger les écarts de la conduite vacillante de son aîné <sup>3</sup>. Au retour de ses courses en Allemagne, où Louis XIV l'envoyait quêter de nouveaux alliés ou exciter le zèle des anciens <sup>4</sup>, il apparaissait souvent

<sup>1</sup> LONCHAY, *La rivalité de la France et de l'Espagne aux Pays-Bas*, p. 188. — A. N., K. 1388. La Fuente à Philippe IV, Paris, 25 janvier 1664. — S. E. A., Fr.-Egon de Furstenberg à Scharemburg, Brühl, 6 septembre 1660, reg. 532, f<sup>o</sup> 278. — On voit par une lettre de Fuensaldaña à Philippe IV que Furstenberg sollicitait à cette époque la Toison d'or. (A. N., K. 1383, 24 octobre 1660.)

<sup>2</sup> Au sujet de l'intervention de François-Egon de Furstenberg dans l'échange de l'Entre-Sambre-et-Meuse (*provincia interammensis*) contre une portion du Limbourg, voir LONCHAY *La principauté de Liège au XVII<sup>e</sup> et au XVIII<sup>e</sup> siècle*, p. 90. — S. E. E., Philippe IV à Caracena, 7 avril 1660, t. XC, f<sup>o</sup> 416. — A. E., *Fonds de Cologne*, reg. III, corr. de Furstenberg.

<sup>3</sup> Voir dans GUHRAUER, *Kur-Mainz in der Epoche von 1672*. Hamburg, 1839, 2. Theil, S. 339, une lettre du roi de France à Gravel, du 5 août 1662. « Pour le Comte Egon, étant né fort intéressé, il serait mal » aisé de lui faire changer de nature, mais comme je veux bien faire de » la dépense aux choses dont je tire de l'avantage, je puis me prévaloir » de son humeur, plus que ne feront les Autrichiens qui n'ont rien à lui » donner : outre que j'ai remarqué qu'encore que led. Comte Egon » prenne parfois des pensées qui peuvent me donner de la peine, je l'ai » toujours fait aisément revenir par le moyen du Comte Guillaume son » Frère. »

<sup>4</sup> Philippe IV à Caracena, 28 août 1663. (S. E. E., t. XCVIII, f<sup>o</sup> 290.) Voir dans ENNEN, *Frankreich und der Niederrhein*, Bd I, SS. 482 u. s. w., dans A. KÖCHER, *Geschichte von Hannover und Braunschweig*, Bd I. Leipzig, 1884, SS. 293 u. s. w. et dans G. MENTZ, *Johann-Philipp von Schönborn*, Iéna, 1896, S. 99, le rôle équivoque que jouèrent les Furstenberg dans le renouvellement de la ligue du Rhin (26 mars 1661 et 25 janvier 1663). François-Egon y entra lui-même en qualité d'évêque de Strasbourg en 1663. (CHÉRUÉL, *Ligue ou alliance du Rhin*. COMPTE RENDU DES

à Liège; il ne négligeait aucune occasion d'y soutenir les intérêts de la France qu'il associait à ceux de la Maison de Furstenberg. L'Évêque avait trop à se plaindre de l'Espagne pour ne pas se plier aux désirs de son favori. Le trésor de Madrid lui devait un arriéré de 150,000 écus <sup>1</sup>, montant de six années de pension; la seigneurie de Kerpen, cet autre don gracieux du gouvernement de Bruxelles, était chargée de dettes <sup>2</sup>; les plus gros villages de la principauté, Saint-Hubert notamment, restaient occupés par les troupes du marquis de Caracena <sup>3</sup>, au mépris des traités de neutralité <sup>4</sup>.

SÉANCES DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES, 1885, p. 42.) On trouvera dans les *Urkunden und Actenstücke zur Geschichte des Kurfürsten Friedrich Wilhelm von Brandenburg*, Bde II und XI, les détails de la mission de Guillaume de Furstenberg, qui avait pour but de faire entrer le Grand Électeur dans la ligue du Rhin.

<sup>1</sup> Texte des mémoires remis au nom de l'électeur de Cologne par Guillaume de Furstenberg à Fuensaldaña, janvier 1661 (S. E. E., t. XCI, f° 167). — Nouvelles réclamations du 13 mai 1661 (*Ibidem*, t. XCIII, f° 261).

<sup>2</sup> Elle avait été donnée à Maximilien-Henri, le 27 mars 1654, « en » considération des frais qu'il a deu supporter tant en la diète tenue à » Ratisbonne pour l'élection du roi des Romains qu'en autres occasions »; mais Furstenberg travaillait à en obtenir la cession. — Voir Léopold à Philippe IV, 25 janvier 1654 (S. E. E., t. LXXXI, f° 57). — Le roi à Caracena, 10 septembre 1660 (*Ibidem*, t. XCI, f° 27). — Le même au même, 15 janvier 1661 (*Ibidem*, t. XCII, f° 17). — Caracena à Philippe IV, 23 mars 1661 (*Ibidem*, t. XCII, f° 163).

<sup>3</sup> Don Louis de Benavidès, Carillo y Toledo, marquis de Fromista y Caracena, comte de Pinto, avait remplacé don Juan comme gouverneur des Pays-Bas. (LONCHAY, *La rivalité de la France et de l'Espagne aux Pays-Bas*, p. 491.)

<sup>4</sup> Vainement Guillaume de Furstenberg et le chanoine Arnoldi réclamèrent-ils auprès de Don Louis de Haro les territoires usurpés; l'armée espagnole continua d'y commettre une foule d'infractions. — Voir DARIS, ouv. cité, t. II, p. 39 — A. D., *Kriegsacten, Kur-Köln*, reg. 57, Haro à Maximilien Henri, Fontarabie, 12 novembre 1659. — S. E. A., Corr. de Charles-Gaspard, archevêque de Trèves, 10 septembre 1659, reg. 532. — S. E. E., Philippe IV à Caracena, 27 octobre 1659, t. LXXXIX, f° 275. — *Ibidem*, Caracena au roi, 23 mars 1661, t. XCII, f° 163. — *Ibidem*, Le

Tenu par Guillaume-Egon au courant des maladresses du cabinet de Madrid, Louis XIV appuyait toutes les réclamations du prélat liégeois et continuait à combler ses deux ministres des plus hautes faveurs <sup>1</sup>. D'ailleurs, l'amitié de Maximilien-Henri lui assurait de sérieux avantages : sous le prétexte de faire respecter le traité de Tirlémont, il avait garni les frontières de la principauté d'un important corps d'observation,

roi à Caracena, 31 octobre 1662, t. XCVI, f<sup>o</sup> 11. — *Ibidem*, Don Louis de Haro à Mazarin, 19 décembre 1659, t. XCII, f<sup>o</sup> 183. — A. N., K. 1385, Fuensaldaña au roi, 24 octobre 1660 et Mémoire de Maximilien-Henri. — *Ibidem*, K. 1386, La Fuente au roi, 16 juillet 1662. — *Ibidem*, K. 1387, Plaintes de l'Électeur remises par Furstenberg à La Fuente, 29 juillet 1663.

<sup>1</sup> On remplirait des pages avec la titulature des deux Egons. Nous avons vu que François avait obtenu les évêchés de Metz et de Strasbourg; le 17 septembre 1663, il renonça au premier de ces diocèses; son frère fut *postulé* le 20 du même mois, mais le Pape rejeta la postulation et n'accorda jamais à Guillaume la bulle d'investiture. — Voici quelques-uns de leurs bénéfices : abbaye de Saint-Michel en Thiérache, de Saint-Arnould de Metz, de Gorze en Lorraine (J.-B. NIMSGERN, *Histoire de la ville et du pays de Gorze*), de Saint-Remy de Reims, de Barbeaux, de Saint-Vincent de Laon (R. WYARD, *Histoire de l'abbaye de Saint-Vincent de Laon*), de Saint-Evroul en Normandie (B. N. COLLECTION DES FACTUM, n<sup>o</sup> 12893 Factum pour Messire Guillaume, Prince de Furstenberg), de Saint Pierre-aux-Monts, etc. Résidant loin, ils se bornaient à percevoir les fruits de ses bénéfices. En 1667, Louis XIV avait procuré déjà à Guillaume-Egon plus de 25.000 écus de rente (MIGNET, *Négociations relatives à la succession d'Espagne*, t. II, p. 324) et, poursuivi par ses créanciers, le prince ne cessait de mendier de nouveaux subsides. — François, dès le 8 août 1660, avait reçu de Maximilien-Henri l'administration de l'abbaye de Stavelot et du comté de Logne; mais Clément IX ne confirma la résignation que le 10 mai 1669; la prise de possession eut lieu le 25 août 1670. (A. D., *Abtheilung Stavelot-Malmédy. Registratur Abtwahl*, liasse 6. — *Archives de Donaueschingen*, B<sup>19</sup>, vol. 53, Franz-Egon au Pape, 24 octobre 1668. — *Ibidem*, vol. 55. Le même au même, Bonn, 20 janvier 1669.) — Quant aux abbayes de Lure et de Murbach, l'empereur Léopold conféra l'investiture des droits régaliens séculiers, le 6 septembre 1664. (A. GATRIO, *Die Abtei Murbach in Elsass*, Bd II, SS. 409 u. 431.)

chargé autant de surveiller les provinces belgiques que de protéger le pays de Liège <sup>1</sup>. En 1664, la construction d'une route publique, qui partait de Sedan pour aboutir à Liège, était commencée. Le *chemin-neuf*, comme on l'appelle dans les procès-verbaux du temps, était pour le roi de France d'une utilité à la fois stratégique et économique; il permettait à ses armées d'atteindre les confins de la Hollande, sans traverser les terres d'Espagne, et donnait aux marchands le moyen de transporter et d'échanger leurs produits, en évitant les droits élevés et les frais de douanes que l'on percevait à la frontière des Pays-Bas <sup>2</sup>. Louis XIV inaugura immédiatement la nouvelle voie militaire : ce fut pour porter secours aux Provinces-Unies attaquées par l'évêque de Munster <sup>3</sup>. Mais bientôt

<sup>1</sup> ENNEN, *ouv. cit.*, t. I, p. 176.

<sup>2</sup> LONCHAY, *La principauté de Liège au XVII<sup>e</sup> et au XVIII<sup>e</sup> siècle*, p. 91. — II. GOFFINET, *Notice sur l'ancien chemin-neuf de Sedan à Liège*. (ANNALES DE L'INSTITUT ARCHÉOL. DU LUXEMBOURG, t. XIV, pp. 163-198.) — B. N., *Manuscrits du fonds Moreau*, n<sup>o</sup> 428. Mémoire concernant le nouveau chemin pratiqué par les Français. — *Conseil privé, Dépêches*, reg. 162, p. 17. Commission de S. M. T. C. pour le comte de La Bourlie pour l'établissement d'un nouveau chemin entre Liège et Sedan, 16 septembre 1664.

<sup>3</sup> Christophe-Bernard de Galen, prince-évêque de Munster, « esprit » remuant de beaucoup d'ambition, qui semble plutôt né pour porter » une épée que pour porter une Crosse ». (LETTRES DE M<sup>r</sup> LE CHEVALIER GUILL. TEMPLE, La Haye, 1700, t. I, p. 5.) — Ce fut en novembre 1665 que Maximilien-Henri fit passer en Hollande le corps de troupes françaises commandées par le marquis de Pradel; l'évêque de Liège — ou plutôt son ministre — espérait profiter de la guerre pour reprendre aux Provinces-Unies la forteresse rhénane de Rinberg, ou, si les Hollandais étaient vainqueurs, devenir, grâce au crédit de la France, successeur de l'évêque de Munster. (W. RIBBECK, *Die auswärtige Politik Christoph Bernhards von Galen in den Jahren 1665 bis 1678*. ZEITSCHRIFT FÜR VATERLÄNDISCHE GESCHICHTE UND ALTERTHUMSKUNDE, Bd LII, 1894, S. 41. — A. E., *Fonds de Cologne*, t. III. Corr. de Guillaume de Furstenberg, 16 septembre 1665.) — Le 18 avril 1666, la paix fut signée à Clèves entre l'évêque de Munster et la Hollande; Guillaume de Furstenberg en fut un des médiateurs. (*Urkunden und Actenstücke zur Geschichte des Kur-*

il allait s'en servir pour envahir ces mêmes Provinces, dont il entendait abattre la superbe arrogance et « mortifier l'orgueil ».

### III.

De toutes les guerres que provoquèrent les visées ambitieuses de Louis XIV, la campagne de Hollande est celle que la diplomatie française prépara avec le plus de prudence et d'habileté. Au moyen d'un réseau de négociations admirablement ourdies, Hugues de Lionne, de 1668 à 1671, isola les États du nord de leurs anciens alliés <sup>1</sup>. De la Triple Alliance il ne restait plus rien. Charles II Stuart était aux gages de la France <sup>2</sup>; la Suède avait promis, moyennant un subside annuel de 600,000 écus, de ne pas intervenir en faveur de la République <sup>3</sup>. La plus grande partie des princes allemands avaient conclu avec la cour de Versailles des pactes de neutralité ou d'étroite union. L'Espagne était endormie et l'empereur Léopold, souverain inerte et versatile, lié par la convention secrète de 1668 <sup>4</sup>,

*fürsten Friedrich-Wilhelm von Brandenburg*, Bd II, corr. de Colbert à Louis XIV, à Lionne et à d'Estrades, 7 et 16 mars, 8 et 10 avril 1666. — *Ibidem*, Bd XI, SS. 673, 693, 697, 707, 723 u. s. w.)

<sup>1</sup> Consulter les travaux de MIGNET, *Négociations relatives à la succession d'Espagne*, 4 vol., 1835-1842. — LEGRELLE, *La diplomatie française et la succession d'Espagne*, 4 vol., 1888. — LONCHAY, *La rivalité de la France et de l'Espagne aux Pays-Bas*. — LEFÈVRE-PONTALIS, *Jean de Witt, grand-pensionnaire de Hollande*. Paris, 1884, 2 vol. in-8°.

<sup>2</sup> Traités de Douvres, 1<sup>er</sup> juin 1670 (MIGNET, ouvr. cité, t. III, p. 187) et de Whitehall, 10 décembre 1670 (SAINT-PREST, *Histoire des traités de paix*, t. I, p. 284).

<sup>3</sup> 14 avril 1672. (H. VAST, *Les grands traités du règne de Louis XIV*. Paris, 1898, t. II, p. 28.)

<sup>4</sup> Le 20 janvier 1668 avait été signé à Vienne, entre le chevalier Jacques Bréthel de Grémonville et le prince Auersperg, ministre de l'empereur Léopold, un traité secret de partage de la monarchie espagnole, subordonné au décès de Charles II sans descendance légitime.

s'était engagé à ne pas secourir les ennemis de Louis XIV <sup>1</sup>.

Guillaume-Egon avait contribué à la réalisation de cette grande œuvre diplomatique. Dès 1664, il jetait à Vienne les bases du traité pour le partage éventuel de la monarchie espagnole <sup>2</sup> et la Maison d'Autriche récompensait ses démarches en élevant la famille de Furstenberg au principat <sup>3</sup> (12 mai 1664). L'Empereur se flattait-il de regagner encore à sa cause ces dangereux diplomates ou ne cherchait-il qu'à les compromettre vis-à-vis de la France? Efforts vains et tardifs. Devenus princes d'Empire, les Furstenberg ne modifièrent en rien leur ligne de conduite; nous les voyons bientôt organiser, avec une admirable mise en scène, les congrès de Cologne <sup>4</sup> (2 août 1667) et

<sup>1</sup> Convention du 1<sup>er</sup> novembre 1671. (H. VAST, ouvr. précité, p. 25.)

<sup>2</sup> Consulter pour ses négociations à Vienne et à Mayence, de 1664 à 1667, LEGRELLE, ouvr. cité, t. I, pp. 106 et suiv. — MIGNET, ouvr. cité, pp. 324 et suiv. — PRIBRAM, *Franz-Paul Freiherr von Lisola, 1615-1674, und die Politik seiner Zeit*. Leipzig, 1894, SS. 331 u. s. w., 370 u. s. w. — J. GROSSMANN, *Die Geschäftsordnung in Sachen der äusseren Politik am Wiener Hofe zu Kaiser Leopolds und Lobkowitz Zeiten*, in den FORSCHUNGEN ZUR DEUTSCHEN GESCHICHTE, 1872, Bd XII, SS. 459-474. — Guillaume avait déjà travaillé en 1660 à rétablir les relations entre les cours de France et d'Autriche (*Recueil des Instructions données aux ambassadeurs et ministres de France. Autriche*, publié par SOREL, p. 40). On sait comment les ministres de Vienne refusèrent, en 1667, de se confier à un médiateur que le prince Wenzel Lobkowitz appelait « un esclave traître à sa patrie, à ses parents et à ses amis ».

<sup>3</sup> Aux archives de la famille des Furstenberg à Donaueschingen est conservé l'original du diplôme, daté de Straubing, et scellé du sceau d'or impérial, qui confère aux comtes François, Guillaume et Hermann-Egon le titre de princes de l'Empire. Léopold affecte de vouloir récompenser les services rendus à la dynastie par les ancêtres des Furstenberg « qui avaient fait partie du Saint-Empire, depuis 931, comme ducs de Zaehringen, landgraves d'Alsace et ducs d'Allemagne ». La bulle impériale rappelle aussi les hauts faits du comte Conrad, « général de l'ordre des Cisterciens, cardinal et légat du pape, qui prêcha en Allemagne et en Espagne la croisade contre les Albigeois ».

<sup>4</sup> AUERBACH, *La diplomatie française et la cour de Saxe (1641-1680)*. Paris, 1887, pp. 267, 300, 315. — *Urkunden und Actenstücke zur Geschichte des grossen Kurfürsten*, Bd XII, SS. 712-717, 806-819, 892, u. s. w.

de Bielefeld <sup>1</sup> (7 avril 1671), dont « le grand dessein » était moins de veiller au repos de l'Empire que de constituer, par « l'étroite union » des États du nord-ouest de l'Allemagne, une nouvelle ligue du Rhin et de soutenir les projets du roi de France contre la Maison d'Autriche. Mais c'était surtout dans les petites cours germaniques que Guillaume-Egon avait déployé son activité fébrile, nouant dans l'une quelque alliance, discutant dans l'autre quelque pension, travaillant partout à raffermir ceux que les remontrances de l'ambassadeur impérial, François de Lisola, plus clairvoyant que son maître, essayaient d'ébranler. <sup>2</sup>

Véritable incarnation de l'agent diplomatique, qui, selon La Bruyère, doit être « un Caméléon, un Protée », il faisait, dit un contemporain, tant de différents personnages que le plus souvent on ne savait à qui l'on avait affaire quand on traitait avec lui <sup>3</sup>. Encore bien qu'il fût dirigé de loin par le cabinet de Versailles, le *prince Guillaume* se présentait seulement en qualité de plénipotentiaire de l'électeur de Cologne <sup>4</sup>. Alle-

<sup>1</sup> A. KÖCHER, *Geschichte von Hannover-Braunschweig*, 1893, Bd II, SS. 172 u. s. w. — *Urkunden und Actenstücke zur Geschichte des grossen Kurfürsten*, Bd XIII, Einleitung, SS. 6 u. 7. — SAMUEL PUFENDORF, *De rebus gestis Friderici Wilh. Magni, Electoris Brandenburgici, 1694*, liber XI, §§ 20 et 21.

<sup>2</sup> Sur Lisola (22 août 1613-19 décembre 1674), célèbre diplomate et publiciste franc-comtois, entré au service de l'Empereur, consulter le savant travail précité de PRIBRAM. Le plus connu des pamphlets de Lisola est le *Bouclier d'Estat et de Justice contre le dessein manifestement découvert de la Monarchie Universelle, sous le vain prétexte des prétentions de la Reyne de France*. 1667, in-12 de 358 pages.

<sup>3</sup> DU MONT, *Mémoires politiques pour servir à la parfaite intelligence de la paix de Ryswick*. La Haye, 1699, t. III, p. 74. — Nous le voyons ainsi en 1661, dans une mission à Paris, se mêler du mariage entre Mademoiselle de Montpensier et le duc de Lorraine. (*Mémoires de M<sup>lle</sup> de Montpensier*, collection PETITOT, 2<sup>e</sup> série, t. XLIII, p. 2.)

<sup>4</sup> « Mais comme il falait séduire les Alemans, le Roy avait besoin d'un » oiseau de rapel de leur país, qui par la ressemblance de son chant. atti- » rerait les autres dans les filets. Ainsi conservant la voix de Jacob, il

mand de nationalité, Français par intérêt, il épargnait aux agents officiels de Louis XIV des négociations parfois difficiles <sup>1</sup> et conservait au puissant monarque sa précieuse clientèle germanique. Il n'y eut guère que le grand-électeur de Brandebourg qui se montrât rétif à ses propositions et qui sût résister à la séduction des pistoles françaises. Dès 1666, tandis que la guerre sévissait entre l'évêque de Munster et la Hollande, le chancelier de Cologne était allé sonder les intentions de Frédéric-Guillaume I<sup>er</sup> <sup>2</sup> : celui-ci, obligé de subir les conséquences de l'indécision de l'Empereur, se tint sur la réserve. Vers la fin de l'année 1669, Furstenberg parut de nouveau à Berlin; il apportait cette fois un plan alléchant, mais chimérique, qui ne tendait à rien moins qu'à partager les Provinces-Unies entre les puissances voisines; le morcellement de la Hollande était, au dire de l'émissaire de Louis XIV, le seul moyen de

» empruntait les mains d'Esau... Il prenait les Princes par leur faible.  
 » il en connaissait le génie, et les ébranlait par leurs passions regnantes. »  
 (*Traité curieux sur l'enlèvement du Prince de Furstenberg*. A Ville-Franche, 1676, in-4°, p. 6.)

<sup>1</sup> A la mort de l'archevêque Jean-Philippe de Schönborn (1<sup>er</sup> octobre 1665), Guillaume-Egon accourut à Mayence pour faire des ouvertures à son successeur, le baron de Metternich. Ce dernier refusa de soutenir la politique belliqueuse de Louis XIV. Valckenier, l'ambassadeur hollandais à la diète de Francfort, nous raconte que pendant ces négociations, se produisit un incident qui peint bien les sentiments de Furstenberg : les Chartreux de Mayence offraient un repas aux personnages de marque qui se trouvaient alors dans la résidence électorale. La santé de l'Empereur fut portée. Lorsque vint son tour de se lever, Furstenberg, prenant son verre, en versa le contenu à terre, ce qui provoqua une scène tumultueuse. Le comte de Hatzfeld, ambassadeur impérial, s'élança sur Guillaume pour le châtier, et l'intervention de l'Électeur parvint seule à rétablir momentanément l'ordre. Mais au moment où l'on but à la santé du roi de France, le comte de Hatzfeld, s'approchant de Egon, lui arracha le verre et lui en lança le contenu au visage. (PIETER VALCKENIER, *Verwerd Europa*, Amsterdam, 1688, t. I, p. 507.)

<sup>2</sup> *Urkunden und Actenstücke zur Geschichte des Kurfürsten Friedrich-Wilhelm von Brandenburg*, Bd II, Colbert à Louis XIV, 7 et 16 mars 1666; Lionne à Colbert, 26 mars 1666, etc.

conjurer une guerre inévitable <sup>1</sup>. L'Électeur ne se laissa ni séduire ni compromettre; sa politique ondoyante, éminemment réaliste, déjoua tous les projets du ministre qu'un courtisan de Versailles avait appelé, non sans malice, le plus « cher ami » de la France.

Si Guillaume-Egon échouait à Berlin, il remportait dans d'autres négociations des succès inespérés : il entraînait les évêques de Munster <sup>2</sup>, d'Osnabrück <sup>3</sup> et Jean-Frédéric, duc de Brunswick-Hanovre <sup>4</sup> à signer avec le roi Très-Christien des traités auxquels on donnait volontiers le nom de « neutralité ». A Munich, Furstenberg avait l'appui de son frère Hermann; sous prétexte d'une visite à rendre à la comtesse de Löwenstein, sa sœur, il vint à la cour plaider lui-même la cause de l'alliance franco-bavaroise; il comptait influencer les princes encore indécis de l'Allemagne en engageant l'Électeur personnellement dans les hostilités. Ferdinand-Marie, après avoir consulté la « trinité » qui régissait à ce moment son gouvernement, accorda tout ce que le ministre de son cousin de Cologne lui réclamait <sup>5</sup>, notamment l'envoi d'un

<sup>1</sup> SAMUEL PUFENDORF, *De rebus gestis Friderici Wilh. Magni, Electoris Brandenburgici*, 1694, XI, §§ 5, 6 et 16. — GUST. DROYSEN, *Geschichte der preussischen Politik*, III Theil, SS. 220 u. s. w. — H. PETER, *Der Krieg des grossen Kurfürsten gegen Frankreich (1672-1675)*. Halle, 1870. in-8°, pp. 49 et suiv. — HANS PRUTZ, *Aus des grossen Kurfürsten letzten Jahren*. Berlin, 1897, SS. 48-20. — *Urkunden und Actenstücke zur Geschichte des grossen Kurfürsten*, Bd XII, SS. 892, 894; Bd XIV, S. 439. — D'après ce projet, Frédéric-Guillaume devait recevoir la Gueldre et Zütphen; l'évêque de Munster, l'Over-Yssel; l'archevêque de Cologne, Utrecht; le palatin de Neubourg, Groningue; le Brunswick-Lünebourg, la Frise occidentale; la France se réservait les pays à l'ouest de la Meuse; le prince d'Orange obtenait la Hollande et la Zélande.

<sup>2</sup> Traité de Bielefeld du 28 juillet 1671.

<sup>3</sup> Traité de Cologne du 23 octobre 1671.

<sup>4</sup> Traités de Hildesheim (10 juillet 1671) et de Hanovre (10 décembre 1672). — Sur ces négociations, voir, outre les travaux précités, O. VON HEINEMANN, *Geschichte von Braunschweig und Hannover*, Gotha, 1892, Bd III, S. 434.

<sup>5</sup> Traités de Munich des 17 février 1670 et 27 mai 1672. Convention militaire du 25 avril 1672.

corps de troupes auxiliaires <sup>1</sup>. Maximilien-Henri ne promit pas une simple neutralité passive; il s'engagea à donner à Louis XIV le libre passage des vivres et l'établissement de magasins; il lui laissa construire un pont sur le Rhin à telle place qu'il plairait au roi de choisir <sup>2</sup>. L'armée française pouvait ainsi envahir la Hollande, sans inquiéter aucun des États intermédiaires : deux chemins lui étaient ouverts, le Rhin par l'électorat de Cologne, la Meuse par l'évêché de Liège. En retour, Furstenberg avait obtenu pour son maître de brillants avantages pécuniaires et l'assurance de recouvrer Rinberg <sup>3</sup>, Maestricht <sup>4</sup>, les seigneuries de Lith et de La Rochette <sup>5</sup>, dès

<sup>1</sup> MICHEL DOEBERL, *Der bayerische Hilfskorps im Kölner Diensten zur Zeit des zweiten Raubkrieges*, 1898.

<sup>2</sup> Traité de Hildesheim du 11 juillet 1671. (Voir ENNEN, *loc. cit.*, Bd I, S. 233. — C. ROUSSET, *Histoire de Louvois*, t. I, pp. 336 et suiv. — GRIFFET, *Recueil de lettres pour servir d'éclaircissement à l'histoire militaire du règne de Louis XIV*, La Haye, 1760. Mémoire envoyé au Prince Guillaume par Louvois, 22 août 1671.) — Par une lettre datée du 30 mai 1665, Maximilien s'était déjà engagé à ne donner en aucune façon passage aux troupes impériales qui marcheraient au secours des Pays-Bas (A. E., *Fonds de Cologne*, t. III, f° 333). Une convention secrète fut passée à ce sujet à Saint-Germain-en-Laye, le 22 octobre 1666, entre Lionne et Guillaume-Egon. (MIGNET, *ouvr. cité*, t. II, p. 28.)

<sup>3</sup> La restitution de cette place que les Provinces-Unies avaient enlevée aux Espagnols pendant la guerre de l'indépendance avait déjà été l'objet de fréquentes négociations de Guillaume-Egon à La Haye. « Rhinberg n'a » esté qu'un prétexte avec lequel les Furstenbergues ont porté le pauvre » Électeur à se plonger là où nous le voyons. » (A. H., *Duitschland*, Grana à Lisola, Cologne, 4 décembre 1671.) — Voir PRIBRAM, *Franz Paul Freiherr von Lisola*, SS. 535 u. s. w. — *Urkunden und Actenstücke zur Geschichte des grossen Kurfürsten*, Bd XIII, SS. 124-152. — S. E. A., reg. 245, Relation de l'abbé de Bellevaux, 12 mai 1672. — *Lettres, Mémoires et Négociations* du COMTE D'ESTRADES, Londres, 1743, t. VI. — Le pamphlet de LISOLA intitulé : *Le Dénouement des intrigues du temps, par la réponse au livret intitulé Lettres et autres pièces curieuses sur les affaires du temps*, par le S. J. P. P. B. A. Bruxelles, 1672-1673.

<sup>4</sup> Maestricht faisait partie de l'évêché de Liège, mais les Hollandais y tenaient garnison depuis 1632.

<sup>5</sup> Lith et La Rochette devaient être restituées au chapitre de Saint-

que ces places seraient enlevées aux Provinces-Unies. En outre, Monsieur de Strasbourg avait signé avec Verjus, comte de Crécy, un accord particulier par lequel « toutes les possessions des Hollandais dans les bailliages de Dalem, de Fauquemont, de Rolduc, situées outre Meuse, appartiendraient, après avoir été conquises, à la branche de Furstenberg-Heiligenberg <sup>1</sup> ».

Mais de nouveaux événements allaient inféoder plus intimement encore à la France Maximilien-Henri de Bavière.

Pour défendre ses privilèges de cité impériale et ses droits de juridiction civile et criminelle, Cologne venait de déclarer la guerre à l'archevêque <sup>2</sup>. Impériaux et Hollandais avaient pris fait et cause pour les bourgeois révoltés. Lisola leur avait envoyé de La Haye un ingénieur pour améliorer leurs fortifications; un officier énergique, le colonel hollandais Bampffield, avait renforcé la garnison au moyen de soldats aguerris <sup>3</sup>. L'Électeur faisait alors en Italie un voyage de dévotions et de pèlerinages <sup>4</sup>. Les deux Egons tenaient les rênes du gouvernement; ils réclamèrent l'assistance de Louis XIV, et bientôt quinze mille hommes de troupes françaises s'établissaient dans l'électorat. Tandis que la ville de Cologne, mal appuyée par

Lambert; les Provinces-Unies revendiquaient la souveraineté de ces seigneuries. (DARIS, ouvr. cité, t. II, pp. 49 et 50. — A. E., *Fonds de Liège*, t. III. Le chancelier de Liège à Valdor, 4 mai 1663. — *Ibidem*, Mandement de Maximilien-Henri. Liège, 11 juillet 1669. — *Concl. capit.*, reg. 160, 13 juillet 1669. — *Ibidem*, reg. 161, 9 octobre 1671.

<sup>1</sup> Marquis DE POMPONE, *Mémoires*, édition J. Madival, p. 213. — MIGNET, ouvr. cité, t. III, p. 292.

<sup>2</sup> A. H., *Duitschland*, Corr. du baron de Lisola et du marquis de Grana. — A. C., *Chroniken und Darstellungen*, Ms. von MERING, *Materialiensammlung zur Geschichte des Kurfürsten Maximilian-Heinrich*, passim. — ENNEN, ouvr. cité, Bd I, SS. 196 u. s. w. — A. KÖCHER, ouvr. cité, Bd II, S. 173. — ERDMANNSDÖRFFER, *Deutsche Geschichte*, Bd I, S. 402.

<sup>3</sup> A. C., *Köln und das Reich. Correspondenzen*. Lisola au bourgmestre de Cologne. La Haye, 23 décembre 1670.

<sup>4</sup> A. D., *Domstift Cöln*, n° 1246. Déclaration de Clément X, du 30 août 1670.

la cour de Vienne <sup>1</sup>, était obligée de se soumettre <sup>2</sup>, le prince Guillaume signait à Brühl un traité d'action et d'alliance offensives qui renforçait l'armée de Louvois d'un puissant corps auxiliaire (2 janvier 1672) <sup>3</sup>.

Le 27 mai 1672, l'Électeur lançait aux États généraux des Provinces-Unies une déclaration de guerre <sup>4</sup>.

C'était un nouveau succès pour Furstenberg qui espérait compléter ses victoires diplomatiques, en révélant à la tête de son régiment ses talents jusqu'alors inconnus de chef d'armée <sup>5</sup>.

Maximilien-Henri allait regretter amèrement d'avoir obéi aux volontés de son premier ministre. Cette guerre, où il s'engageait aveuglément à la suite d'une puissance trop forte et peu scrupuleuse, devait avoir pour le pays de Liège des conséquences désastreuses.

<sup>1</sup> A. C., *Köln und das Reich, Correspondenzen*. Bampfield à de Witt, 4 décembre 1671.

<sup>2</sup> 7 janvier 1672. (A. D., A<sup>m</sup>, *Kurfürstenthum Cöln*, n° 3283.)

<sup>3</sup> Voir dans SAINT-PREST, *Histoire des traités de paix*, t. I, pp. 470 et suiv., les textes des différents accords signés par les ambassadeurs français avec l'électeur de Cologne.

<sup>4</sup> Pour la guerre de Hollande, nous renvoyons aux ouvrages précités, ainsi qu'au travail de DEPPING, *Geschichte des Krieges der Münsterer und Cölner im Bündnisse mit Frankreich gegen Holland in den Jahren 1672, 1675 und 1674*. Münster, 1840, 1 vol. in-8°.

<sup>5</sup> Sur le régiment de Furstenberg, composé surtout d'Allemands, « tous vêtus de drap bleu doublé de jaune », levés dans le comté de Waldeck, voir C. ROUSSET, ouvr. cité, t. I, p. 186. — SAINT-SIMON, *Mémoires*, Collection des grands écrivains de la France, t. VII, p. 108. — *Urkunden und Actenstücken zur Geschichte des Kurfürsten Friedrich-Wilhelm von Brandenburg*, Bd XIII, S. 108, Relation de Blaspeil, Hamm, 29 février 1672. — A. H., *Verschiedene Adviesen*. Keulen, 13 mai 1672.

## CHAPITRE IV.

## LA PRINCIPAUTÉ DE LIÉGE PENDANT LA GUERRE DE HOLLANDE.

Les premières mesures de Louis XIV. — L'opinion publique dans la principauté. — Les pamphlets de Lisola. — Passage des armées françaises. — Misère du pays. — Guillaume de Furstenberg et Maximilien. — La campagne de 1673. — Ligue de La Haye. — Maximilien abandonné par Louvois. — Importance de la citadelle de Liège. — Projets des Impériaux. — Lisola et le comte de Monterey. — Le congrès de Cologne. — Enlèvement de Guillaume de Furstenberg. — Maximilien se réconcilie avec la Maison de Habsbourg. — François de Furstenberg doit se retirer en France. — Reprise des intrigues de Lisola. — Le cardinal de Baden et Descarrières. — Prise de Liège par les Français. — Ses conséquences. — Conférences de Marchienne-au-Pont. — La citadelle de Sainte-Walburge est démolie. — Révolution de Liège

## I.

La nouvelle des préparatifs de guerre de l'Électeur causa dans la principauté de Liège une vive émotion. La nation se relevait à peine des terribles épreuves par lesquelles elle avait passé pendant les premières années du règne de Maximilien. Des relations avec les peuples voisins s'étaient renouées ; le commerce et l'industrie s'essayaient à retrouver leurs débouchés à l'étranger.

Tandis que les efforts des citoyens étaient dirigés vers un avenir de paix et de travail, l'Évêque, aussi aveugle qu'imprévoyant, livrait son pays encore meurtri et souffrant à tous les désastres de l'invasion.

Louis XIV considérait la principauté comme un fief de sa couronne et y commandait en souverain ; aux yeux de ses agents, elle était une province conquise ; ses armées allaient la traiter en terre ennemie. Dès 1671, les recruteurs français parcouraient le pays pour rassembler des soldats, et le grand roi faisait jeter deux ponts, l'un en aval, l'autre en amont de Liège,

pour le passage des troupes <sup>1</sup>. Le drapeau à fleurs de lys flottait sur les rives de la Meuse. Ces agissements mécontentaient singulièrement la population qui prévoyait les préjudices commerciaux d'une rupture ouverte avec les Provinces-Unies. Des pamphlets — expression de l'opinion publique — avaient signalé à l'Évêque l'impopularité et les dangers de sa politique belliqueuse. Avertissements inutiles ! Maximilien n'était plus maître de ses destinées.

Le 9 septembre 1671 <sup>2</sup>, il lançait un appel à tous les déserteurs français, promettant, au nom de Louis XIV, un pardon général à ceux qui s'enrôleraient sous sa bannière <sup>3</sup>. Une protestation du chapitre cathédral répondit à cet acte de vassalité ; les chanoines blâmaient le souverain de vouloir rompre la neutralité du pays et de porter atteinte à son autonomie <sup>4</sup>. Pareil reproche, émanant du premier corps de l'État <sup>5</sup> et notifié aux gouvernements voisins <sup>6</sup>, blessait tout à la fois l'orgueil

<sup>1</sup> BOUILLE, *Histoire de la ville et du pays de Liège*, t. III, p. 364. — LONCHAY, *La principauté de Liège au XVII<sup>e</sup> et au XVIII<sup>e</sup> siècle*, pp. 93 et suiv. — DARIS, ouv. cité, t. II., pp. 51 et suiv. — F. WAGNER, *Historia Leopoldi Magni Caesaris Augusti*, 1719, t. I, p. 286.

<sup>2</sup> Lisola à l'empereur Léopold, 1<sup>er</sup> janvier 1672, cité dans PRIBRAM, *Franz Paul Freiherr von Lisola*, S. 538.

<sup>3</sup> *Concl. capit.*, reg. 161. — *Archives du royaume à Bruxelles*, PAPIERS DU CONSEIL D'ÉTAT, carton 302, Affaires de Cour à Cour, relations avec le pays de Liège.

<sup>4</sup> 6 octobre 1671. — Maximilien-Henri, ayant en outre levé à Cologne, aux frais de la principauté, un petit corps d'armée dont la bannière portait les armes de la Cité, le chapitre lança une nouvelle protestation. (*Concl. capit.*, reg. 161, 15 et 19 février 1672.)

<sup>5</sup> Les chanoines de Saint-Lambert profitaient de toutes les occasions pour intervenir dans les affaires du pays et restreindre l'autorité souveraine (*Concl. capit.*, reg. 161, 3 et 6 septembre, 22 octobre 1670, et 11 avril 1671).

<sup>6</sup> *Conseil privé, Protocoles*, reg. 146, 28 novembre 1671 et 7 avril 1672. — *Concl. capit.*, reg. 161, 4 novembre 1671 et 27 mars 1672. — A. H. Resolutien van de Staten Generaal der Vereenigde Nederlanden, gedurende het jaar 1672, 3 en 14 avril 1672. — A. E., *Fonds de Liège*, t. III. Mémoire touchant l'envoi que S. A. a résolu de faire en qualité de prince

de Maximilien <sup>1</sup> et maintenait en éveil les Liégeois menacés dans leur sécurité.

A la faveur des hostilités, chacun espérait satisfaire ses convoitises ou réaliser ses desseins ambitieux. L'évêque de Strasbourg croyait arriver à la coadjutorerie <sup>2</sup>; la cour de Bruxelles méditait un coup de main sur la citadelle de Sainte-Walburge <sup>3</sup>. Lisola, dont l'infatigable activité et la plume mordante <sup>4</sup> combattaient partout et sans cesse la politique de Versailles, avait répandu à Liège un écrit où il donnait libre cours à son esprit satirique et à sa haine contre la France. Sous le titre de *Lettre d'un gentilhomme liégeois à Messieurs de Liège* <sup>5</sup>, le célèbre diplomate franc-comtois dénonçait les visées de Louis XIV et les mobiles de ses affidés liégeois. « La moitié » du Conseil privé, laisse-t-il entendre, est corrompue par » argent, le chancelier Liverloz <sup>6</sup> gagné par des récompenses, » Furstenberg poussé par le désir de régner... » Il mettait en garde ses « compatriotes » contre la « stupidité d'un Prince

de Liège, à Paris, Bruxelles et La Haye, octobre 1671. — *Ibidem*, mars 1672.

<sup>1</sup> L'évêque répondit à la protestation du chapitre, du 6 octobre, par un mandement défendant d'imprimer et de placarder aucun écrit ayant le caractère d'ordonnance, sans son autorisation. — Voir le texte dans le *Recueil des ordonnances de la principauté de Liège*, 2<sup>e</sup> sér., 3<sup>e</sup> vol., p. 362.

<sup>2</sup> A. N., K. 1401. La reine régente à Monterey, Madrid, 13 avril et 8 juin 1672.

<sup>3</sup> ARCHIVES DU ROYAUME A BRUXELLES, Corr. de Jean Gaene, prévôt de Condé, résident espagnol à Liège; *Papiers du Conseil d'État*, carton 302, 23 septembre 1671.

<sup>4</sup> Voir dans l'ouvrage précité de PRIBRAM, p. 351, la liste des pamphlets, libelles et mémoires attribués à Lisola; celui-ci avait pris le nom de guerre de *Wolffgang* et le pseudonyme de *Fr. de Warendorp*.

<sup>5</sup> *Lettre d'un gentilhomme Liégeois à Messieurs de Liège*, in-16 de 25 pages, datée de Hambourg, le 24 février 1672.

<sup>6</sup> Au sujet de ce personnage, voir A. E., *Fonds de Liege*, t. III, M. de Gomont au prince de Strasbourg, 14 octobre 1667, et *Archives du royaume à Bruxelles*, Corr. citée du prévôt de Condé, carton 302, 19 septembre 1671.

» qui est le parricide de ses peuples, lorsqu'il en devrait être  
 » le Père, un Traître à l'Empire, un Monstre à la Maison de  
 » Bavière ». Mais voici qu'il fait apparaître la figure de  
 Furstenberg ; aussitôt le pamphlétaire s'enflamme, ne se pose  
 plus, et de mordant devient tielleux. Furstenberg, s'écrie-  
 t-il, qui « dans sa Prélature n'a de Bréviaire que sa bouteille,  
 » d'Autel que la table de ses excès et de ses débauches, de bon  
 » sens que les fureurs et les emportements de son vin, de Reli-  
 » gion que celle de l'intérêt qui est la règle de sa piété, de vue  
 » que la grandeur de votre Etat pour le gagner à l'ambition  
 » de ceux qui le payent, de fin que l'élévation de vos dignités  
 » les plus saintes pour les sacrifier à son orgueil, après les  
 » avoir achetées par ses simonies. *Intrabit ut Vulpes, regnabit  
 » ut Leo* <sup>1</sup>. » Peu de jours après parut une réponse à ce libelle ;  
 elle était intitulée *Réponse d'un bourgeois de Liège au gentil-  
 homme liégeois* <sup>2</sup>. On la disait dictée par le prince Guillaume  
 de Furstenberg <sup>3</sup>.

Cependant le conseil de la Cité, voulant mettre la ville à  
 l'abri d'une surprise, rétablissait la compagnie bourgeoise des  
*Dix Hommes* ; puis, profitant du départ d'une partie de la gar-  
 nison allemande, levait un corps de huit cents soldats <sup>4</sup>. Ces  
 mesures de surveillance épargnèrent à la Cité le sort cruel des  
 bonnes villes de Tongres, de Visé et de Maeseyck <sup>5</sup>. Turenne,  
 au mépris des assurances royales <sup>6</sup>, avait jeté dans ces places

<sup>1</sup> *Lettre d'un gentilhomme liégeois à Messieurs de Liège*, p. 19.

<sup>2</sup> *Réponse d'un bourgeois de Liège au gentilhomme liégeois*, in-16 de  
 67 pages, datée de Liège, 5 mars 1672.

<sup>3</sup> J. HALLER, *Die deutsche Publizistik in den Jahren 1668-1674. Ein  
 Beitrag zur Geschichte der Raubkriege Ludwigs XIV* (Inaugural Disserta-  
 tion zur Erlangung der Doktorwürde). Heidelberg, 1892.

<sup>4</sup> *Concl. capit.*, reg. 161, 7 avril 1672. — *Conseil privé, Guerres civiles*,  
 reg. n° 136, 7 avril 1672. — *Conseil privé, Protocoles*, reg. n° 116, 30 mars  
 1672. — *Chronique du pays de Liège, Bibl. Un. Liège, Ms.*, n° 811.

<sup>5</sup> DARIS, ouvr. cité, t. II, pp. 51 et suiv. — LONCHAY, *La principauté de  
 Liège au XVII<sup>e</sup> et au XVIII<sup>e</sup> siècle*, pp. 95 et suiv.

<sup>6</sup> *Conseil privé, Protocoles*, reg. 116, 20 avril 1672. — A. E., *Fonds de  
 Liège*, t. III, 21 avril 1672. — BOUILLE, ouvr. cité, t. III, p. 364.

sa soldatesque pillarde qui ravageait la Hesbaye et le Condroz<sup>1</sup>. Ce fut une suite d'exactions, de meurtres et d'incendies. Le pays de Liège expiait chèrement son union personnelle avec l'électorat de Cologne<sup>2</sup>. On n'entendait que plaintes et misères; on « mangeait partout l'habitant<sup>3</sup> ». Le chapitre cathédral et les trois États implorèrent la protection de l'Empire<sup>4</sup>; la Cité menaça de se révolter<sup>5</sup>. C'était à Brühl, dans son laboratoire d'alchimie et d'arcanes, que Maximilien apprenait la dévastation de la principauté. Aux demandes incessantes d'intervention de ses sujets éplorés<sup>6</sup>, il avait lui, le fatal indolent<sup>7</sup>, conseillé la résistance<sup>8</sup> alors que c'était de son consentement

<sup>1</sup> A. E., *Fonds de Liège*, t. III, 13 et 15 mai, 22 septembre 1672. — *Ibidem*, Liverlo à M. de Strasbourg, 31 octobre 1672. — *Concl. capit.*, reg. 161, 14 mai, 12 août et 14 octobre 1672. — *Conseil privé, Protocoles*, reg. 116, 11, 13, 15, 20 et 25 mai 1672.

<sup>2</sup> Voir dans le registre 116 des *Protocoles du Conseil privé*, la réponse du comte de Chamilly au Conseil privé, qui insistait sur la distinction entre les États de Liège et de Cologne (3 juillet 1672).

<sup>3</sup> A. E., *Fonds de Liège*, t. III. Mandements des généraux français, comte de Chamilly et duc de Duras, respectivement des 4 août et 28 septembre 1672, et le rapport du lieutenant-bailli de Hesbaye, de septembre 1672. — *Concl. capit.*, reg. 161, 30 septembre 1672.

<sup>4</sup> *Concl. capit.*, reg 161, 20 septembre et 22 novembre 1672. — BOUILLE, ouvr. cité, t. III. p. 368. — *État noble, Journées*, reg. 102. Lettre des trois États réunis à Lisola, 9 octobre 1672.

<sup>5</sup> A. H., Corr. de l'agent hollandais, H. de Bilderbeck, Cologne, 18 novembre 1672. — A. E., *Fonds de Liège*, t. III. François-Egon de Furstenberg à Pomponne, 17 mai 1672, f° 415.

<sup>6</sup> A. E., *Fonds de Liège*, t. III, 28 septembre et 21 octobre 1672. — *Conseil privé, Protocoles*, reg. 116, 31 mai et 13 juin 1672. — *Concl. capit.*, reg. 161, 14 septembre et 10 octobre 1672.

<sup>7</sup> Le bruit courait que Maximilien voulait résigner son évêché de Liège en faveur d'un prince français. (*Conseil privé, Protocoles*, reg. 116, 30 mai 1672. — Lisola au chancelier impérial Hoher, La Haye, 27 septembre 1672, lettre publiée par JUL. GROSSMANN, *Der kaiserliche Gesandte Franz von Lisola im Haag, 1672-1675*, dans le 51<sup>e</sup> volume de l'ARCHIV FÜR ÖSTERREICHISCHE GESCHICHTE.)

<sup>8</sup> A. E., *Fonds de Liège*, t. III. Ordonnance du 15 octobre 1672. — BOUILLE, ouvr. cité, t. IV, p. 368.

que les troupes alliées envahissaient ses États et occupaient les forteresses <sup>1</sup>.

Le récit de la campagne de Hollande n'est plus à faire. Les premières opérations furent, selon l'impertinente prédiction de Louis XIV, « un voyage d'agrément ». Les Furstenberg firent les honneurs de l'archevêché de Cologne au puissant monarque et à sa brillante armée <sup>2</sup>. Sans un coup de canon, aussitôt qu'elles furent investies, Rinberg <sup>3</sup>, Wesel, Buderich et Orsoy tombèrent aux mains des Français. Les Hollandais, surpris de toutes parts, demandèrent la paix. Guillaume-Egon avait fait sortir Maximilien de sa retraite pour lui donner le spectacle de ses exploits guerriers <sup>4</sup>. Ils furent de courte durée. Les conditions humiliantes que voulut imposer le roi de France indignèrent les Provinces-Unies ; les vaincus eurent l'héroïsme du désespoir et rompirent les digues. Les troupes françaises, arrêtées par l'inondation et par l'habileté du prince d'Orange, que la révolution venait d'élever au « stadhoudérat », se replièrent sur les terres de Maximilien-Henri <sup>5</sup>.

<sup>1</sup> Le 5 juin 1672, Maximilien avait reconnu au roi de France la possession de Tongres et de Maeseyck. Le texte du traité, qui fut négocié entre Guillaume de Furstenberg et Louvois, figure dans le reg. 461 des *Concl. capit.*, f° 545. Le chapitre de Saint-Lambert protesta, le 19 septembre, contre cette violation de neutralité. (*Concl. capit.*, reg. 461, f° 543.) — Voir aussi A. H., Corr. de H. de Bilderbeck, Cologne, 15 novembre 1672.

<sup>2</sup> A. H., *Keulen, Verschiedene Adviesen*, 3 juin 1672. — Voir dans PRIBRAM, ouvr. précité, la lettre de Grana à l'Empereur, du 5 juin 1672, p. 550.

<sup>3</sup> A. C., MERING, *Materialsammlung zur Geschichte des Kurfürsten Maximilian-Heinrich. Chroniken und Darstellungen*, Ms. n° 129<sup>a</sup>. François-Egon au comte d'Estrades, Groningue, 12 août 1672. — Louis XIV avait abandonné à Maximilien-Henri l'administration de la police, de la justice et des affaires spirituelles à Rinberg.

<sup>4</sup> Les provinces de Frise et de Groningue furent envahies par les troupes de Munster et de Cologne. (Voir dans DEPPING et dans ENNEN, ouvr. précités, les récits de la campagne de Hollande, et des démêlés qui surgirent entre les Furstenberg et l'évêque de Munster, Christophe-Bernard de Galen.)

<sup>5</sup> LONCHAY, *La rivalité de la France et de l'Espagne aux Pays-Bas*, pp. 253 et suiv.

La vallée de la Meuse et celle du Rhin furent, l'année suivante, le théâtre des hostilités et des intrigues.

## II.

Lorsque, au printemps de 1673, Louis XIV reprit la campagne, l'Europe, menacée du joug de ce monarque, fatiguée de ses hauteurs, commençait à se conjurer contre lui. L'électeur de Brandebourg, le premier, avait signé avec les Provinces-Unies un traité d'alliance <sup>1</sup>; l'Autriche y avait adhéré. Le gouverneur des Pays-Bas, l'énergique comte de Monterey, attendait les ordres de Madrid pour déclarer ouvertement la guerre; Lisola s'efforçait de réveiller de son assoupissement l'empereur Léopold et travaillait, de concert avec Guillaume d'Orange, à former contre la France une ligue armée de tous ses adversaires <sup>2</sup>. Partout d'ailleurs, parmi les neutres, parmi les alliés mêmes, à des degrés divers, se manifestaient l'inquiétude, les ressentiments, l'irritation. L'Angleterre était disposée à se rapprocher des Hollandais; le gouvernement suédois, au lieu d'intervenir en faveur de Louis XIV, se contentait d'offrir sa médiation; un congrès allait s'ouvrir à Cologne <sup>3</sup>. Les prélats de Munster et de Cologne, boucs émissaires de la dernière expédition, cherchaient l'occasion de faire leur soumission à l'Empereur. Maximilien-Henri n'était plus retenu dans l'alliance française que par les instances de Furstenberg <sup>4</sup>; mais

<sup>1</sup> Voir dans DUMONT, *Corps universel et diplomatique du droit des gens*, t. VII, 1<sup>re</sup> partie, p. 201, le traité du 23 juin 1672. — Frédéric-Guillaume avait déjà tendu la main à la Hollande, à Cologne-sur-la-Sprée, le 26 avril de la même année.

<sup>2</sup> PRIBRAM, *loc. cit.*, SS. 594 u. s. w.

<sup>3</sup> Cette ville, qu'occupait le régiment de Grana, fut choisie malgré les objections des Furstenberg, menacés d'arrestation et même de mort. (A. E., *Fonds de Liège*, t. III. Corr. de Descairrières, 24 mars et 14 avril 1673. — ENNEN, *loc. cit.*, Bd I, SS. 41 u. 300.)

<sup>4</sup> Voir dans SAINT-PREST, *Histoire des traités de paix*, t. I, p. 477, le texte du nouveau pacte conclu à Soest entre Verjus et le prince Guil-

le ministre lui-même faisait entendre des cris de détresse et se joignait à son maître pour se plaindre des cruautés et des exigences de Turenne, et du dédain dans lequel Louvois tenait le sort de ses alliés <sup>1</sup>. L'ensemble de la situation obligeait le roi de France à prévenir, par des mesures promptes et décisives, toute attaque de ses adversaires.

Le siège de Maestricht fut l'épisode important de la campagne <sup>2</sup>; la garnison hollandaise n'abandonna la ville qu'après une défense désespérée (2 juillet 1673). Louis XIV possédait la clef commune des Pays-Bas et des Provinces-Unies. Le 7 juin, Guillaume de Furstenberg avait signé avec le marquis de Pomponne un pacte par lequel Maximilien-Henri renonçait « à la promesse que le Roi avait faite de lui remettre Maestricht », et consentait à ce « que le Roi en jouît en toute souveraineté ainsi que les Espagnols en avaient joui et que les Hollandais en jouissaient encore <sup>3</sup> ». L'évêque de Liège continuait son rôle de dupe.

Tandis que la France, grâce au génie de Vauban, enlevait à la Hollande une de ses meilleures places fortes, le jeune stad-

laume, le 5 avril 1673. — Consulter aussi ENNEN, *loc. cit.*, Bd I, S. 294, et les *Urkunden und Actenstücke zur Geschichte des grossen Kurfürsten*, Bd XIII, SS. 512-519, Relations de Meinders des 14, 17 et 25 mai 1673.

<sup>1</sup> A. E., *Fonds de Liège*, t. III. Mémoires pour le marquis de Pomponne, des 4 et 5 novembre 1673. — L'évêque de Strasbourg à Louvois, 14 et 19 février 1673 (DEPPING, *loc. cit.*, pièce justificative n° 54). — Guillaume de Furstenberg à Louvois, 23 septembre 1672 et 7 novembre 1673 (C. ROUSSET, *Histoire de Louvois*, t. I, p. 505).

<sup>2</sup> Relation du siège de Maestricht, par Louis XIV (*OEuvres de Louis XIV*, t. III, pp. 326 et suiv.). — CAMILLE ROUSSET, *ouvr. cité*, t. I, pp. 458 et suiv. — BOUILLE, *ouvr. cité*, p. 372. — Le Roi obligea les paysans de venir travailler au siège. Aux députés qui lui « remontrèrent que cela était contre la neutralité », on répondit « qu'il n'y en avait point quand il s'agissait du service du Roi ». François-Egon de Furstenberg invitait le Conseil privé de Stavelot à faire présent au gouverneur de Maestricht « de deux pièces de bon vin de la Moselle, chaque pièce de quatre ou cinq aines ». (A. D., *Stavelot. Registratur (IV. Abtheilung) Ereignisse*, Farde 2. Cologne, 11 décembre 1673.)

<sup>3</sup> Voir dans SAINT-PREST, *Histoire des traités de paix*, t. I, p. 477, le traité de Nettem. — Voir aussi, Louvois à l'évêque de Strasbourg, 6 et 27 mai 1673 (ROUSSET, *Histoire de Louvois*, t. I, p. 455).

houder remportait une victoire diplomatique non moins éclatante. Le 30 août 1673, s'unissaient à La Haye, dans une « Grande Alliance » offensive, les États généraux, le roi d'Espagne, l'Empereur et le duc de Lorraine <sup>1</sup>. Les négociations de paix entamées à Cologne se trouvaient ainsi dans un complet désarroi <sup>2</sup>.

Maximilien-Henri fut la première victime des armées de la coalition; Louvois, s'avisant de ce que l'alliance colonaise coûtait plus cher qu'elle ne valait, livra, en dépit des semonces des Furstenberg <sup>3</sup>, les États de l'archevêque à la discrétion de l'ennemi. Impériaux et Hollandais, après avoir commis de cruels ravages dans la vallée du Rhin, se rassemblèrent sous les murs de Bonn. Turenne ne vint pas au secours de la place, dont les habitants obligèrent la petite garnison française à capituler (12 novembre). Trois jours après, Brühl tomba au pouvoir du prince d'Orange. L'Électeur, terrorisé, s'était réfugié avec quelques chimistes à l'abbaye de Saint-Pantaléon <sup>4</sup>.

<sup>1</sup> DUMONT, *Corps universel et diplomatique du droit des gens*, t. VII, 1<sup>re</sup> partie, p. 242. — L'électeur de Brandebourg, mal soutenu par l'Empereur, s'était retiré des alliés; Louis XIV acheta sa retraite au village de Vossem, entre Bruxelles et Louvain, 800,000 livres. Le traité fut conclu le 14 avril et ratifié le 6 juin 1673 : l'Électeur s'engageait à ne plus aider, sous aucun prétexte, directement ou indirectement, les ennemis de la France, ni à souffrir aucune garnison hollandaise dans ses villes. (MIGNET, *Négociations relatives à la succession d'Espagne*, t. IV, p. 135.)

<sup>2</sup> Le congrès de Cologne s'ouvrit le 28 juin, dans le couvent des Carmélites. Louis XIV y fut représenté par le duc de Chaulnes, Courtin et Barillon; l'Angleterre, par le comte de Sunderland, les chevaliers Jenkens et Williamson; l'Espagne, par Don Manuel de Lira et von Oudenhofen; la Suède, par le comte Tott, le baron de Sparre et von Ehrenstein. L'Empereur envoya le baron de Lisola et le comte de Königseck; le Brandebourg, Otto von Schwerin; la Hollande, von Beverningh et von Haren. Les deux Egons représentaient les États de Cologne et de Munster.

<sup>3</sup> Voir notamment Guillaume de Furstenberg à Louvois, 7 novembre 1673 (C. ROUSSET, ouv. cité, t. I, p. 505). — Le même au même, 20 septembre 1673 (DEPPING, *loc. cit.*, pièce justificative, n° 75).

<sup>4</sup> Le savant Ægidius Römer (ou Romanus) en était l'abbé. Maximilien-Henri y resta cinq ans, et s'y fit construire un laboratoire d'alchimie; le

Les succès militaires remportés sur le Rhin assuraient aux alliés la libre communication entre la Hollande et l'Allemagne; pour faciliter leurs jonctions avec l'armée espagnole, il fallait dominer le cours de la Meuse. Visé, Maeseyck, Tongres, Grave, Maestricht étaient aux mains de Louis XIV; restait la citadelle de Liège, merveilleusement située pour influencer sur le sort de la guerre. Depuis longtemps, l'ambassadeur impérial à La Haye, François de Lisola, convoitait la capitale de la principauté <sup>1</sup>. Mettant en œuvre les rivalités qui divisaient le prince-Évêque, le Chapitre, le Conseil privé et les États <sup>2</sup>, appuyé par le tréfoncier François d'Allamont, évêque de Gand <sup>3</sup>, il avait assuré dans la ville même de nombreux partisans à la Maison de Habsbourg <sup>4</sup>. Il comptait sur eux pour faciliter un coup de main. Jusqu'alors l'incertitude de l'Empereur avait ajourné la mise à exécution de l'entreprise. Léopold, qui hésitait encore à se compromettre vis-à-vis de la France, avait même prescrit à son ministre une attitude passive et l'abandon de son « plan liégeois <sup>5</sup> ». Mais, au risque d'un désaveu, le maître diplomate autrichien, par l'entremise de son secrétaire, Claude Ligier,

salon du couvent où il se tenait journallement s'appela « la chambre bavaroise ». (VON MERING et REISCHERT, *Die Bischöfe und Erzbischöfe von Köln*, S. 391.)

<sup>1</sup> A. N., K. 1401. La reine-régente à Monterey, Madrid, 8 juin, 14 septembre et 9 novembre 1672. — A. H.. Resolutiën van de Staten Generaal der Vereenigde Nederlanden gedurende het jaar 1672, Mémoire de Lisola aux États généraux, 8 octobre 1672. — *Ibidem*, 13 décembre 1672.

<sup>2</sup> *Concl. capit.*, reg. 161, 16 décembre 1672. — *Ibidem*, reg. 162, 2 septembre 1673. — *Conseil privé, Protocoles*, n° 70, K. 118, 2 janvier et 28 juin 1673. — *État noble, Journées*, reg. 401, passim.

<sup>3</sup> Sur ce prélat dévoué à l'Empire, voir A. E., *Fonds de Liège*, t. III. M. de Gomont au prince de Strasbourg, 14 octobre 1667.

<sup>4</sup> JULIUS GROSSMANN, *Der kaiserliche Gesandte Franz von Lisola im Haag, 1672-1675*, dans le 51<sup>e</sup> volume de l'ARCHIV FÜR ÖSTERREICHISCHE GESCHICHTE, 1873. — LONCHAY, *La principauté de Liège, la France et les Pays-Bas au XVII<sup>e</sup> et au XVIII<sup>e</sup> siècle*, pp. 99 et suiv.

<sup>5</sup> PRIBRAM, *Franz Paul Freiherr von Lisola und die Politik seiner Zeit*, S. 606.

avait continué à négocier l'occupation de la forteresse de Sainte-Walburge <sup>1</sup>.

Au lendemain de la prise de Bonn, alors que le prestige de Louis XIV semblait décroître en Allemagne, Lisola crut le moment venu de réaliser ses projets. Toutes les circonstances ne favorisaient-elles pas la surprise de la citadelle ? Maximilien-Henri, enfoui dans le monastère de Saint-Pantaléon, y était en quelque sorte le prisonnier du magistrat de Cologne <sup>2</sup>. L'évêque de Strasbourg était dans une crise de désespoir et de colère. Ses caves avaient été vidées, pillées ; il voulait se réconcilier avec l'Autriche et rompre avec la France, dont les régiments n'étaient pas intervenus pour protéger ses propriétés et les produits de ses vignobles <sup>3</sup>. Le prince Guillaume, son frère, tombé sous la domination impérieuse et fascinatrice de la comtesse de la Marck <sup>4</sup>, était tout entier aux ardeurs de sa passion nouvelle <sup>5</sup>.

<sup>1</sup> GROSSMANN, article précité, pp. 95, 108 et suiv.

<sup>2</sup> PRIBRAM, *loc. cit.*, S. 650.

<sup>3</sup> A. D., *Stavelot. Registratur (IV. Abtheilung) Ereignisse*, farde 2. François-Egon au Conseil privé de Stavelot, 21 mars 1673. — DEPPING, *ouv. cité*, p. 212, et pièces justificatives, nos 84, 88 et 90. — PRIBRAM, *loc. cit.*, SS. 651 u. s. w. — Courtin à Louvois, 4 novembre 1673. (GRIFFET, *Lettres militaires pour servir à l'histoire militaire de Louis XIV*, t. II, p. 175.)

<sup>4</sup> Catherine-Charlotte de Vallenrode avait épousé François-Antoine de la Marck, baron de Lummen et de Seraing-le-Château. Devenue veuve, Guillaume-Egon, son amant, la maria à son propre neveu, le prince Emmanuel de Furstenberg, « pour la voir plus commodément à ce titre ». On prétendait que Louis de la Marck était le fruit des amours adultérins de la « belle comtesse... » — « ...et il est vrai que rien n'étoit si frappant » que la ressemblance, trait pour trait, du comte de la Marck au cardinal de Furstenberg, qui, s'il n'étoit pas son fils, ne lui étoit rien du tout. » Saint-Simon nous a laissé un portrait de cette « grande et grosse » personne, « hommasse comme un cent-suisse habillé en femme, hardie, » audacieuse, parlant haut, et toujours avec autorité, polie pourtant et » sachant vivre... C'étoit, au dedans, la femme du monde la plus impé- » rieuse, qui gourmandoit le cardinal, qui n'osoit souffler devant elle, qui » en étoit gouverné et mené à baguette, qui n'avoit pas chez lui la dispo- » sition de la moindre chose, et qui, avec cette dépendance, ne pouvoit » s'en passer. » (SAINT-SIMON, *Mémoires*, Collection des grands écrivains de la France, t. VII, pp. 95 et suiv.)

<sup>5</sup> Avant ce temps-là, on avait connu à Guillaume-Egon deux autres mai- tresses. Amelot de la Houssaie raconte le trait suivant : « Guillaume de

La tentative des Impériaux ne devait donc rencontrer aucun obstacle de la part de l'archevêque et de ses ministres.

Dans la principauté, les violences sauvages des armées de Louis XIV avaient aliéné les sympathies que la population nourrissait pour la France <sup>1</sup>. La soldatesque du comte d'Estrades venait encore de se signaler au sac de Tongres où elle n'avait respecté ni les demeures, ni les propriétés, ni le sanctuaire des lieux saints <sup>2</sup>. Dans ce moment d'exaspération et de stupeur <sup>3</sup>, l'intervention autrichienne, maintes fois sollicitée aux heures d'accablement par les chanoines de Saint-Lambert <sup>4</sup>, paraissait devoir être bien accueillie. Monterey avait promis de conduire lui-même, sous les murs de Liège, un corps d'auxiliaires; l'attaque des troupes alliées devait commencer le 16 décembre. Subitement, Lisola, qui siégeait à Cologne, au congrès de la paix <sup>5</sup>, reçut l'invitation de rejoindre en tout hâte le gouverneur des Pays-Bas. Le voyage n'était pas sans danger : Lisola était souffrant et l'hiver glaçait les routes que sillonnaient les maraudeurs ennemis. Louvois

» Furstenberg, épris de la beauté de la dame de Calvimont, lui donna un  
 » colier de perles, et de fois à autre des pierreries et des bijoux de prix :  
 » mais il les retira après, par un tour de filou. Car lui ayant emprunté  
 » ces pierreries, pour la cérémonie d'une prétendue vêtue de Religieuse,  
 » il ne lui en rendit que de fausses, et donna les autres à Madame de  
 » Lionne dont il étoit devenu l'Amant. » (AMELOT DE LA HOUSSAIE, *Mémoires historiques, politiques, critiques et littéraires*, Amsterdam, 1722, t. II, p. 44.)

<sup>1</sup> A. E., *Fonds de Liège*, t. III, 24 mars et juillet 1673.

<sup>2</sup> A. E., *Fonds de Liège*, t. III. Information de ce qui s'est passé au siège de Tongres, depuis le 19 jusqu'au 22 novembre 1673. — Chronique de Liège, *Bibl. Un. Liège*, Ms. n° 1166.

<sup>3</sup> Descarrières à Louvois, 12 décembre 1673. (DEPPING, *ouv. cité*, p. 206.) — *Conseil privé, Protocoles*, reg. 119, n° 71, 23 novembre 1673.

<sup>4</sup> Page 96. — Voir en outre *Concl. Capit.*, reg. 161, 1<sup>er</sup> décembre 1672. — *État noble, Journées*, reg. 102. Lettres du chapitre et des députés des États à l'Empereur et à Lisola, 23 novembre 1673, f° 126.

<sup>5</sup> LONCHAY, *La rivalité de la France et de l'Espagne aux Pays-Bas*, p. 266. — S. E. E., Corr. d'Emmanuel de Lira avec Spinola, marquis de los Balbases. (Liasse non classée, 1668-1673.)

avait ordonné au comte d'Estrades, gouverneur de Maestricht, de prendre « mort ou vif » l'impertinent ministre <sup>1</sup>. L'habileté du voyageur épargna ce crime à Louis XIV et à la France. Mais lorsque l'infatigable sexagénaire, après une périlleuse chevauchée, arriva au rendez-vous fixé par Monterey, celui-ci s'était déjà replié avec ses troupes sur Namur. Lisola avait dû trop souvent lutter contre la jalousie de la cour de Madrid et contre l'apathie des Impériaux pour désespérer immédiatement du succès. Il entra clandestinement à Liège <sup>2</sup>, sonda les esprits, et acquit bientôt la certitude que la seule apparition des Espagnols aux avenues de la ville suffirait à jeter le désarroi parmi ses défenseurs. Il en avisa Monterey; mais le gouverneur des Pays-Bas refusa son concours à une entreprise dont l'Espagne ne retirerait aucun avantage direct. L'ambassadeur autrichien, modifiant alors sa ligne de conduite, entreprit par la persuasion et par la ruse d'amener les États liégeois à accepter la protection impériale <sup>3</sup>. Les brochures politiques, passionnées et mordantes, circulèrent dans toutes les mains <sup>4</sup>, suscitant l'émotion populaire. Au clergé capitulaire, déjà gagné à ses projets, se joignait le peuple qui espérait le retour à l'organisation ancienne des trente-deux bons métiers. Les Français résidant dans la Cité, furent menacés et victimes des outrages de la foule <sup>5</sup>. Dans cette situation précaire, Descar-

<sup>1</sup> PRIBRAM, *loc. cit.*, SS. 654 u. s. w.

<sup>2</sup> Lisola se tint, pendant deux jours, caché dans la demeure de l'ancien bourgmestre, Charles D'Ans, personne dévouée à l'Empire.

<sup>3</sup> A. E., *Fonds de Liège*, t. III. Corr. de Descarrières, Liège, 29 décembre 1673. — *Ibidem*, t. IV. Liverlo à S. A. de Cologne, 2 janvier 1674.

<sup>4</sup> *Remarques sur le discours du commandeur de Gremonville, fait au Conseil d'Etat de Sa Majesté Impériale*, La Haye, 1673, in-4° de 84 pages. — *Mémoire du Roy Très Chrestien à l'abbé de Gravel, envoyé par Sa Majesté, avec la dépesche en date du Camp de Mastricht le 18 juin 1673 avec la Lettre d'un Conseillier d'Etat d'un prince d'empire*, Cologne, 1673, 92 pages, et surtout la *Sauce au Verjus*, Strasbourg, 1674, 83 pages. (Ces trois pamphlets sont attribués à Lisola.)

<sup>5</sup> DEPPING, *ouv. cité*, p. 246. — C. ROUSSET, *ouv. cité*, t. II, p. 3. — *Chronique sur l'histoire du pays de Liège (1674-1679)*, *Bibl. Univ. Liège*, Ms. n° 1166.

rières, l'agent de Louis XIV, crut utile d'intervenir; il déplora les cruautés de la dernière guerre, les présenta comme nées de « malentendus » et promit, au nom de son puissant monarque, le respect de la neutralité liégeoise et la confirmation du traité de Tirlémont <sup>1</sup>.

Les pourparlers aux États traînèrent en longueur <sup>2</sup>; la guerre de plume qu'ils provoquèrent en offre l'unique intérêt; chaque jour voyait naître quelque pamphlet, l'un gallophile, l'autre préconisant l'alliance impériale <sup>3</sup>. Ceux qui, jaloux de leur indépendance, désiraient maintenir la balance égale entre les voisins, étaient traités de brouillons <sup>4</sup>! Le parti de la prudence l'emporta enfin. L'état tiers et l'état noble refusèrent de sortir de la neutralité et de signer le traité que leur proposait l'ordre primaire <sup>5</sup> : d'après cet acte, le pays eût dû payer dans

<sup>1</sup> *Discours prononcé dans le conseil de S. A. M. l'Évêque et Prince de Liège, le 5 janvier 1674*, par M. DESCARRIÈRES. (Coll. Ulysse Capitaine, *Bibl. Un. Liège*, n° 8128.)

<sup>2</sup> *Concl. capit.*, reg. 162 (1673-1676), pp. 148 et suiv., et *Répertoire chronologique des Conclusions capitulaires*, par MICHEL HUISMAN. (ANALYSES POUR SERVIR A L'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE DE LA BELGIQUE, 2<sup>e</sup> sér., t. X, pp. 447 et suiv.) — *Conseil privé, Protocoles*, reg. K. 119, n° 71, 8 janvier 1674.

<sup>3</sup> Le plus connu de ces libelles, *Les sentiments d'un franc et véritable Liégeois sur le discours de M. Descarrières*, est dû à la plume de Lisola. (*Bibl. Univ. Liège*, Collection Ulysse Capitaine, n° 8125.) — Citons en outre : *Le dialogue tenu à Liège entre deux cavaliers français, les sieurs Du Buisson et de La Haye, et la dame d'un cabaret et un palefrenier*. (*Ibidem*, Collection Ulysse Capitaine, n° 8124.) — *Lettre d'un Bourgeois sincère de la ville de Liège pour répondre aux sentiments imprimés sous le nom d'un franc et véritable Liégeois* (1674). — *Responce d'un franc et véritable Liégeois au Bourgeois prétendu de la ville de Liège* (1674). — *Responce d'un Liégeois à l'auteur de l'imprimé intitulé Sentiments d'un véritable Liégeois* (1674). — *L'Élégie d'un généreux et zélé Liégeois*. — *Plainte de Liège au Liégeois*, en vers, 1674, in-4<sup>o</sup> de 12 pages. (Ces cinq pamphlets se trouvent réunis dans le LEODIENSIS, t. VI, *Bibl. Brux.*)

<sup>4</sup> A. E., *Fonds de Liège*, t. IV. S. A. de Cologne au chapitre de Saint-Lambert, 5 janvier 1674. — *Concl. capit.*, reg. 162, 17 janvier 1674.

<sup>5</sup> *Concl. capit.*, reg. 162. 24 janvier, 11 et 12 février 1674. — *État noble, Journées*, reg. 102, f° 130.

les trois semaines 50,000 écus à l'Empereur, et à cette condition les troupes de la coalition exemptaient le territoire de tout logement militaire <sup>1</sup>.

Les projets de Lisola avaient échoué. Il revint à Cologne où le gouvernement impérial réclamait sa présence et son précieux concours. Les négociations s'y étaient prolongées, impuissantes et stériles : ni les alliés, ni Louis XIV ne désiraient sérieusement la paix. Les conférences que les plénipotentiaires avaient transformées en réunions de chasse, en bals et en festins<sup>2</sup>, prirent fin tout à coup par l'audacieux enlèvement de Guillaume de Furstenberg <sup>3</sup>. Le 14 février, tandis que le trop galant prélat sortait de chez la comtesse de la Marck, des soldats autrichiens entourèrent son carrosse ; malgré la résistance des gens de sa suite, le ministre colonais fut pris, dirigé sur Mülheim et conduit sous bonne escorte prisonnier à Bonn, puis à Vienne, à Brünn et à Neustadt. La haine longtemps contenue de l'empereur Léopold réservait à son félon vassal une captivité étroitement murée de cinq longues années <sup>4</sup>.

<sup>1</sup> PRIBRAM, *loc. cit.*, S. 656. — LONCHAY, *La principauté de Liège, la France et les Pays-Bas au XVII<sup>e</sup> et au XVIII<sup>e</sup> siècle*, p. 102.

<sup>2</sup> A. FRITSCHÉ, *Zur Geschichte der Kämpfe der Deutschen mit Frankreich in den Jahren 1675-1674*. Programm des Gymnasiums zu Plauen, 1877, S. 16.

<sup>3</sup> Sur ce coup de main, longuement préparé par Lisola, voir MÜNCH, *ouvr. cité*, Bd III. — ENNEN, *loc. cit.*, Bd I, SS. 327 u. 363, Bd II, S. 493. — MÜNTZ, *Louis XIV et les Furstenberg en Alsace*, REVUE NOUVELLE D'ALSACE-LORRAINE, t. VI, p. 553. — SAMUEL PUFENDORF, *De rebus gestis Friderici Wilh. Magni, Electoris Brandenburgici*, liber. XII, §§ 9 et 33.

<sup>4</sup> Le chancelier Hoher instruisit le procès : reconnu coupable du crime de haute trahison, le prince Guillaume fut condamné à être exécuté « entre quatre murs ». L'intervention du ministre de Lobkowitz et du nonce du Pape, Albergati, le sauva de la mort (AMELOT DE LA HOUSSAIE, *Mémoires*, t. II, p. 456). Furstenberg tenta vainement de s'évader avec la complicité de sa sœur, la comtesse de Löwenstein-Wertheim. Il avait imaginé d'écrire ses lettres au moyen de lait et de jus de citron. Le secrétaire de l'électeur de Cologne, Jean-Pierre Bourmann, chanoine de Liège, soupçonné de correspondre avec le prisonnier, fut arrêté à son

L'attentat commis sur Furstenberg, plénipotentiaire de l'Électeur au congrès, était une flagrante violation du droit des gens. Les légistes de Louis XIV, soutenus par Ésaïas de Pufendorf, le résident suédois à Vienne, en dénoncèrent le caractère profondément illégal <sup>1</sup>. Le roi de France, qui se voyait privé de son serviteur allemand le plus dévoué, réclama une satisfaction éclatante <sup>2</sup>. Mais l'Empereur, devenu aussi violent qu'il avait été timoré et hésitant, refusa de relâcher le « criminel » <sup>3</sup>. Lisola se chargea même de justifier la conduite

tour (A. N., carton 1322, n° 134. — *Le cardinal de Furstenberg*, fragment inédit de SAINT-SIMON, Collection des grands écrivains de la France, t. VII, p. 467. — *Urkunden und Actenstücke zur Geschichte des grossen Kurfürsten*, Bd XIII, SS. 624, 705 u. s. w. — A. E., *Fonds de Liège*, t. IV. Corr. de Descarrières, 16 août 1674. — *Relation wegen Prinz Wilhems von Fürstenberg und dessen Secretarii Bourmanns Verhaftung*, Wien, den 9. Augusti 1674.)

<sup>1</sup> S. E. A., *Recueil des actes et diètes de l'Empire*, reg. 487<sup>2</sup>, f° 46, 4 mars 1674. — Le roi d'Angleterre avait joint ses protestations à celles de la France, de la Suède, du chapitre métropolitain et du sénat de Cologne. (Voir dans les *Lettres de Louis XIV aux princes de l'Europe, à ses généraux, ministres, etc.*, recueillies par M. ROSE, la lettre CCLIV de Louis XIV au roi de la Grande-Bretagne, 3 août 1675). — A. C., *Köln und das Reich. Correspondenzen (1670 1678)*, passim. — *Esaias Puffendorfs Bericht über Kaiser Leopold, seinen Hof und die österreichische Politik*, herausg. von HELBIG, Leipzig, 1862, S. 36. — *Copia memorialis a regio suecico residente Dno Puffendorfo, in causa captivitatis Wilhelmi de Furstenberg*, in-4°, 8 mars 1674.

<sup>2</sup> *Lettre du Roy à ses ambassadeurs et à ses ministres chez les princes étrangers sur l'enlèvement du Sérénissime prince Guillaume de Furstenberg*, Paris, 28 février 1674. — Louis XIV à l'électeur de Cologne, Versailles, 22 février 1674 (*Oeuvres de Louis XIV*, t. V, p. 521).

<sup>3</sup> S. E. A., reg. 487<sup>2</sup>, f° 110, *Liste des griefs articulés contre Furstenberg*. — Léopold l'accusait, entre autres, d'avoir fomenté les rébellions si éclatantes des magnats hongrois, conduits par Zrinyi et Frangepani. C'est à lui que furent attribués les empoisonnements dans la famille impériale et spécialement ceux des fils de l'impératrice Claudie. (A. E., *Fonds de Liège*, t. IV. Corr. de Descarrières, 23 février 1674.) — A La Haye, on s'opposait à l'élargissement de Guillaume-Egon. (O. KLOPP, *Der Fall des Hauses Stuart*, Bd II, S. 20.)

de son maître dans des écrits tout à la fois graves et ironiques, où s'exhale sa haine ardente contre le prisonnier <sup>1</sup>. Louis XIV enjoignit à ses ambassadeurs de quitter la ville de Cologne <sup>2</sup>; le congrès était mort <sup>3</sup>. Maximilien-Henri, las de sa sujétion à la politique de Versailles <sup>4</sup>, dégagé de la pesante tutelle de

<sup>1</sup> *Lettre d'un gentilhomme flamand à un chevalier anglais de la chambre des Communes du Parlement, au sujet de l'emprisonnement de M. le Prince Guillaume de Furstenberg*, Strasbourg, 1674. — *Tractatus de principis Fuerstenbergii detentione*, Wien, 1674, in-4<sup>o</sup>, et surtout *Guillelmi, Principis Furstembergii detentio ad Caesaris Auctoritatem, ad Tranquillitatem Imperii, ad Pacis Promotionem, justa, perutilis, necessaria* (die 14 februarii), Authore CHRISTOPHORO WOLFANGO, in-4<sup>o</sup>. — « Furstenberg, » ambassadeur chimérique, ministre artificiel et artificieux, qui change » en plus de figures que Protée... Car quelquefois on le voyait armé, » représenter le personnage de Colonel d'un régiment français, faire des » levées et des revues, faire marcher les troupes et occupé à préparer des » combats, et à faire rouler l'artillerie avec son train, à dessein de porter » la terreur des armes de France partout; tantôt, on le voyait mitré » et sous l'habit de Chanoine, troubler avec insolence les délibérations » paisibles du Chapitre; tantôt, paraissant sous le masque d'un prince » d'Allemagne, il faisait l'Émissaire de France et travaillait à faire tomber » dans les filets de ces étrangers les Princes de l'Empire; tantôt, en » homme de robe, semant parmi le peuple des écrits et libelles contre » l'Empereur; et tantôt, sous la figure d'Ambassadeur, et sous prétexte de » donner des conseils pacifiques, s'appliquant continuellement à faire » de nouvelles alliances et à susciter de nouveaux ennemis à l'Empereur » et à l'Empire; toujours changeant et changé, et néanmoins toujours le » même et toujours sous tant de figures différentes. et dans la variété de » tant de pernicieux desseins, semblable à lui-même. » (B. N., *Détention de Guillaume, prince de Furstenberg*, 1675, traduit du latin, p. 52.) — Comparer le *Traité curieux sur l'enlèvement du Prince de Furstenberg*, A VILLE-FRANCHE, chez Charles de la Vérité, 1676, in-4<sup>o</sup> de 128 pages.

<sup>2</sup> A. N., 1338, n<sup>o</sup> 21, *Mémoire pour les sieurs Courtin et Barrillon*. Paris, 27 mars 1674.

<sup>3</sup> Le 1<sup>er</sup> mars, un chariot qui portait 48,000 écus à la garnison française de Neuss fut saisi par les Impériaux à la porte de Cologne; la ville en fut rendue responsable. (A. C., *Köln und das Reich. Correspondenzen*. Montmorency au conseil de Cologne, 11 octobre 1678.)

<sup>4</sup> DEPPING, ouvr. cité. Pièces justificatives, nos 95, 101, 102, 107, 111, 115 et 116.

son conseiller, se rapprocha des Provinces-Unies ; il rendit les places qu'il leur avait enlevées, sauf la « bicoque » de Rinberg <sup>1</sup>. Lisola le réconcilia ensuite avec la cour de Vienne <sup>2</sup>. Le faible électeur n'avait rien fait pour obtenir la grâce de son favori ; il le sacrifiait « à l'amour qu'il avait pour le repos des peuples ».

Léopold poursuivit sa vengeance envers les Furstenberg qu'il dépouilla de toutes leurs charges et dignités ; il suspendit Monsieur de Strasbourg de son droit de séance et de suffrage dans les diètes <sup>3</sup>, le priva de tous les revenus de son évêché et des autres bénéfices qu'il avait dans l'Empire, telle l'abbaye de Stavelot-Malmédy <sup>4</sup>. On confisqua les biens dont il jouissait dans les terres placées sous la souveraineté de l'Espagne. Ne se trouvant plus en sûreté à Cologne, François-Egon se retira en France, à Reims d'abord, dans l'abbaye que possédait son frère, puis à Paris où Louis XIV le combla de pensions et lui donna un appartement au Louvre <sup>5</sup>.

<sup>1</sup> Traité de paix du 11 mai 1674. (DUMONT, *Corps universel et diplomatique du droit des gens*, t. VII, 1<sup>re</sup> partie, p. 262.)

<sup>2</sup> A. E., *Fonds de Liège*, t. IV. Corr. de Descarrières, 7 et 28 juin, 4 octobre 1674.

<sup>3</sup> Archives de Donaueschingen, B <sup>49</sup>, vol. XXI, *Kaysertliches Commissions-Rescript wegen des Herrn Bischoffens zu Strassburg Suspension dessen Session und Voti in dem Reichsfürstenraths*. Dictirt den 13. u. 23 November 1674.

<sup>4</sup> A. D., *Stavelot-Malmédy. Registratur Abtwahl*, liasse 6. — L'électeur de Trèves, qui avait obtenu l'administration de l'abbaye pendant la disgrâce, ne fut pas reconnu par le chapitre.

<sup>5</sup> Louis XIV à Colbert. Dôle, 4 juin 1674 ; Colbert à Louis XIV. Paris, 11 juin 1674. (*Lettres, Instructions et Mémoires de Colbert*, publiés par CLÉMENT, t. VI, p. 322, et t. II, p. 247.) — LAGUILLE, *Histoire de la province d'Alsace*. Strasbourg, 1727, p. 255. — François-Egon s'était rendu à Liège, d'où il adressa à l'Empereur une demande de sauf-conduit. « Abeat Episcopus in Gallias ! » se serait écrié Léopold, lui refusant même une retraite dans la principauté. (A. E., *Fonds de Liège*, t. IV. Corr. de Descarrières, 7 juin 1674.)

## III.

La rentrée en grâce de Maximilien-Henri de Bavière auprès du gouvernement de Vienne n'apporta aucun soulagement au pays de Liège, qui devait être encore la victime de sa malheureuse situation topographique <sup>1</sup>. Durant toute l'année 1674, quatre armées piétinèrent la principauté, rivalisant, malgré les assurances de neutralité <sup>2</sup>, d'exigences et d'exactions. Guillaume d'Orange enleva Grave au marquis de Chamilly <sup>3</sup>; les Allemands, commandés par de Souches et de Chavagnac (qui suivaient toutes les traditions de la guerre de Trente ans) <sup>4</sup>, mirent garnison à Dinant et à Huy, dominant ainsi le cours de la Meuse depuis Liège jusqu'à la frontière de France. Louis XIV ne conserva que Maestricht et Maeseyck. Resserrée entre les forteresses françaises du Nord et les forteresses impériales du Sud, Liège restait toutefois libre et indépendante. Depuis que l'évêque s'était réconcilié avec la Maison de Habsbourg, le parti autrichien, dirigé par les conseils de Lisola <sup>5</sup>, avait repris, non

<sup>1</sup> Pour les détails, voir DARIS, ouvr. cité, t. II, pp. 60 et suiv.

<sup>2</sup> *Concl. capit.*, reg. 163. S. M. Très Chrétienne aux États de Liège, 4 août 1674. — *État noble, Journées*, reg. 102, f<sup>o</sup> 142, 12 juin 1674, Projet pour le rétablissement de la neutralité par Lisola.

<sup>3</sup> C. ROUSSET, ouvr. cité, t. II, pp. 64 et suiv.

<sup>4</sup> *Mémoires de Gaspard, comte de Chavagnac*, cités par LONCHAY, *La principauté de Liège au XVII<sup>e</sup> et au XVIII<sup>e</sup> siècle*, p. 112. — A. E., *Fonds de Liège*, t. IV, Information à S. A. le cardinal de Baden, pour faire voir la manière dont le pays de Liège est surchargé par les troupes de S. M. Impériale. — *Ibidem*, Chavagnac au magistrat de Liège, 15 et 19 décembre 1674 : « Les troupes ne vivent pas de l'air; il faut que je les » fasse subsister; je dois me servir de toutes sortes de moyens pour le » faire. »

<sup>5</sup> Jusqu'au jour de sa mort, survenue le 19 décembre 1674, Lisola s'intéressa aux affaires de la principauté. (*Concl. capit.*, reg. 162, passim.) Il laissa un testament politique, tableau fidèle de la situation de l'Europe centrale. (*Mittheilungen des Institutes für österreichische Geschichtsforschung*, 1887, Bd VIII, S. 314.)

sans succès, son travail d'influence et d'intrigues <sup>1</sup>; il promettait au peuple le rasement de la citadelle et le rétablissement de ses privilèges d'avant la paix de Saint-Gilles <sup>2</sup>; aux États, il insinuait de licencier la milice et de réduire l'effectif de la garnison de Sainte-Walburge <sup>3</sup>. Mais c'était sur le concours du haut clergé qu'il fondait le plus d'espoir. Le crédit du chapitre cathédral était considérable, d'autant que, profitant des absences continuelles du prince-évêque soumis par les impériaux à un régime de surveillance et d'espionnage <sup>4</sup>, il avait accaparé ce qui subsistait dans le gouvernement de puissance et de force. Ses sympathies impérialistes s'étaient en maintes occasions nettement accusées; il s'agissait de les utiliser aux fins de provoquer l'élection d'un coadjuteur dévoué aux alliés.

Le cardinal de Baden fut choisi pour exécuter ce projet. Pourvu depuis quelques mois d'un canonicat à Saint-Lambert <sup>5</sup>, il arriva à Liège vers la fin de l'année, sous le prétexte de desservir sa nouvelle prébende et de remplir ses obligations de « résidence » canoniale. Ses dépenses fastueuses, ses carrosses dorés, son cortège *à l'italienne*, éblouirent l'impressionnable population de la Cité <sup>6</sup>; ses relations avec la faction

<sup>1</sup> La Maison de Habsbourg comptait parmi ses partisans le grand-prévôt, J.-P. de Groesbeek, le grand doyen, J.-L. d'Elderen, et le chancelier de Liverloz, qui, naguère encore dévoué à Louis XIV, venait de rompre avec lui. (S. E. E., reg. 416, f<sup>o</sup> 110. Le prévôt de Condé à Monterey, 3 avril 1674. — A. E., *Fonds de Liège*, t. IV. Corr. de Descarrières, 2, 11 et 19 octobre 1674. — *Ibidem*, t. VI, 1<sup>er</sup> et 13 janvier 1675.)

<sup>2</sup> A. E., *Fonds de Liège*, t. IV. Négociations de Descarrières, 16 et 18 octobre, 30 décembre 1674.

<sup>3</sup> La garnison se composait de 1,050 hommes. (A. E., *Fonds de Liège*, t. IV, 17 juin, 30 septembre et 16 octobre 1674.)

<sup>4</sup> A. E., *Fonds de Liège*, t. IV. Négociations de Descarrières, 12 juillet et 26 août 1674. — Au dire de l'agent de Louis XIV. Maximilien ne pouvait quitter l'enceinte de la ville de Cologne ni recevoir une lettre, qu'elle ne fût préalablement décachetée.

<sup>5</sup> Bernard-Gustave-Adolphe, prince de Baden, fut reçu comme chanoine noble le 27 avril 1674. (DE THEUX, *Le chapitre de Saint-Lambert*, t. III, p. 337.)

<sup>6</sup> A. E., *Fonds de Liège*, t. IV. Négociations de Descarrières, 16 décembre 1674.

allemande révélèrent bien vite ses desseins et le rôle que ses partisans lui destinaient. Descarrières, le résident de Louis XIV, écrivit à Versailles « qu'il tenait la ville pour perdue <sup>1</sup> ». On sait comment Louvois coupa court aux entreprises de ses ennemis; comment, une patrouille s'étant emparée des bagages du cardinal de Baden, le comte d'Estrades prétendit avoir surpris, mêlés à des ballots de contrebande, des écrits compromettants et le plan des coalisés <sup>2</sup>; comment enfin la vénalité du baron de Vierset <sup>3</sup>, gouverneur de la citadelle, livra Liège à un détachement de la garnison française de Maestricht <sup>4</sup>. L'or de France avait une fois de plus triomphé des faiblesses, des lenteurs et de la négligence habituelles du gouvernement de Vienne <sup>5</sup>.

L'occupation de la grande cité wallonne était — nous l'avons vu — d'une importance stratégique considérable; elle appa-

<sup>1</sup> A. E., *Fonds de Liège*, t. IV. Négociations de Descarrières, 8 décembre 1674.

<sup>2</sup> A. E., *Fonds de Liège*, t. VI. Corr. de Descarrières, 3, 10, 14 et 23 mars 1675. — *Ibidem*, Le cardinal de Baden à Louis XIV, 10 mars 1675. — *Ibidem*, d'Estrades à Descarrières, 12 mars 1675. — Voir aussi le voyage de M. le cardinal de Baden et son séjour à Liège pendant les mois de décembre 1674, janvier, février et mars 1675. Liège, 1675, 103 pages. (*Bibl. Brux.*, LÉODIENSIS, t. VI.) — Le mensonge et le faux en écriture politique étaient des moyens d'action qui ne répugnaient pas à Louvois. (Voir sa lettre du 22 mars 1675, où il conseille à Descarrières une supposition de document, reproduite par LONCHAY, *La principauté de Liège au XVII<sup>e</sup> et au XVIII<sup>e</sup> siècle*, p. 114, note 1.)

<sup>3</sup> Ferdinand de Billehé, baron de Vierset, avait été capitaine des gardes du corps de Maximilien-Henri. Le 25 mars 1673, il fut nommé gouverneur de la citadelle. (*Concl. capit.*, reg. 162.)

<sup>4</sup> J. HALKIN, *Dépêches des officiers au service de la France concernant les opérations militaires des armées de Louis XIV en Belgique (mai, juin et juillet 1675.) Dépêches concernant l'occupation de la citadelle de Liège.* (C. R. H., 5<sup>e</sup> sér., t. VI, n<sup>o</sup> 4.)

<sup>5</sup> S'il faut croire le comte de Chavagnac et le bourgmestre Ch. d'Ans, Vierset avait pris l'engagement de livrer la forteresse à l'Empire, moyennant 25,000 écus; ne recevant pas assez rapidement la somme promise, il se serait abouché avec Descarrières. (*Conseil privé, Protocoles*, reg. 121, n<sup>o</sup> 73, 30 mars 1675.)

raissait, dans la marche générale des hostilités, comme la revanche de l'entrée des *Kaiserlicks* dans Strasbourg (24-25 septembre 1674); elle réparait la perte de Grave, couvrait Maestricht et fortifiait les positions de Louis XIV sur la Meuse. Mais ses conséquences devaient se prolonger bien au delà, imprévues et décisives, et faire de cet événement militaire un des tournants de l'histoire politique et constitutionnelle de la ville et du pays de Liège.

Sainte-Walburge avait été enlevée « à la lueur des flambeaux » dans la nuit du 27 au 28 mars 1675. Le lendemain, la Cité consternée apprit qu'elle avait un nouveau maître. Tous les partis se soulevèrent aux cris de Vive Espagne! Vive France! ou Vive l'Empereur! Les uns accusaient François de Furstenberg d'avoir frayé les voies à la trahison <sup>1</sup>; d'autres, ameutés sur le Marché, conduits par des magistrats et des chanoines en armes, se préparaient à marcher vers la citadelle pour la reprendre de vive force <sup>2</sup>. Cependant Vierset s'était essayé à justifier sa conduite, à la représenter comme une garantie de neutralité <sup>3</sup> : s'il avait reçu les Français, c'était *sous forme de secours*, « pour protéger le pays et le prince contre les troubles populaires ».

Ce langage n'apaisa pas les esprits : d'Estrades donna à la

<sup>1</sup> Sur la complicité de l'évêque de Strasbourg, voir les *Mémoires du marquis de Pomponne*, édition de Madival, p. 216. — BOUILLE, *loc. cit.*, t. III, p. 399. — A. E., *Fonds de Liège*, t. VII. Mémoire au Roi, août 1675.

<sup>2</sup> J. HALKIN, *Dépêches des officiers au service de la France concernant les opérations militaires des armées de Louis XIV en Belgique (mai, juin et juillet 1675)*. Dépêche concernant l'occupation de la citadelle de Liège, 28 mars 1675. (C. R. H., 5<sup>e</sup> sér., t. VI, 4<sup>me</sup> Bulletin.) — A. E., *Fonds de Liège*, t. VI. Corr. de Descarrières, 29 mars 1675. — *Bibl. Un. Liège*, Ms. n° 4166. — *Conseil privé, Protocoles (1674-1675)*, reg. 121, n° 73, passim.

<sup>3</sup> Lettre du baron de Vierset à Messieurs les commis et députés de l'État de Liège, 28 mars 1675. — (*Bibl. Un. Liège*, Collection Ulysse Capitaine, n° 8127.) — Voir aussi la lettre de Descarrières à Messieurs les Doyens et Chapitre et Gens du Conseil privé de S. A. S. et Bourgmestres de Liège. Maestricht, 31 mars 1675. (*Ibidem*, Collection Ulysse Capitaine, n° 8129.)

ville deux fois vingt-quatre heures pour se soumettre, sous la menace, en cas de résistance, « de lui faire porter la peine de son aveuglement ».

De nouvelles troupes marchaient sur Liège; les clefs des magasins, les munitions étaient entre les mains des vainqueurs. Terrorisés, menacés de la colère de Louvois, les patriotes abandonnèrent la lutte; ils obtenaient, pour unique satisfaction, le départ de l'homme qui les avait trahis. Vierset reçut, à titre de dédommagement, le gouvernement de Pontoise et une pension de douze mille livres; de Montefranc le remplaça dans le commandement de la Cité. Les exactions reprirent ou plutôt continuèrent, plus irritantes, plus cruelles, plus cyniques que jamais, exaspérant le peuple, entretenant la fermentation, provoquant la sédition <sup>1</sup>. Le nouveau gouverneur, en vue de faciliter la défense de la place, fit raser un grand nombre d'habitations <sup>2</sup>, et, comme des rixes avaient éclaté entre des bourgeois et des soldats de la citadelle, il y trouva prétexte à réclamer la proscription des chefs du parti impérial, « gens factieux et ennemis du repos public <sup>3</sup> ».

Ce n'était d'ailleurs pas à Liège seulement que le nom français se faisait détester. Louis XIV, maître de la capitale, — pour ménager une libre communication avec Maestricht et séparer le théâtre de la guerre de Flandre de celui de la Moselle et du

<sup>1</sup> Telle la sédition du 28 août 1675. (A. E., *Fonds de Liège*, t. VII. Copie de la lettre de Montefranc au conseil et magistrat de Liège, 29 août 1675. — Chronique liégeoise, par A.-J. GOSSUART, *Bibl. Un. Liège*, Ms. n° 1717.)

<sup>2</sup> A. E., *Fonds de Liège*, t. VII. Corr. de Descarrières, 8 octobre 1675. — *Conseil privé*, *Protocoles*, reg. 122, 8 et 26 octobre 1675. — *Concl. capit.*, reg. 162, 17 et 31 octobre 1675.

<sup>3</sup> BOUILLE, p. 402. — *Conseil privé*, *Protocoles*, reg. 122, 27 août et 21 septembre 1675. — Les *maîtres de la Cité* d'Ans, Rossius, de Graty, les chanoines Mottet et N. de Plenevaux, étaient au nombre des exilés. (Chronique liégeoise, *Bibl. Un. Liège*, Ms. n° 811, f° 334.) — Le grand-prévôt de Groesbeck, vieillard octogénaire, avait quitté la ville dès le 21 avril.

Haut-Rhin, — enleva aux Impériaux Dinant et Huy <sup>1</sup>, puis il occupa Limbourg, Thuin et Saint-Trond. Partout l'armée royale se signala par une rigueur impitoyable <sup>2</sup>. Les procédés barbares des agents de Louvois, les pratiques farouches de ses généraux sont tristement célèbres. Les plus mauvais jours de la guerre de Cent ans et des Grandes Compagnies pâlissent à la lueur des incendies qu'allumèrent les intendants français. Les Alliés, chassés de leurs positions fortifiées, se replièrent sur le plat-pays qui subit leur courroux et leur cruelle vindicte. Telle fut la campagne de 1675 qui fit du pays de Liège un véritable désert.

Vers la fin de l'année, les habitants reprirent quelque espoir : les belligérants, aussi épuisés que les populations qui les faisaient vivre, avaient consenti à examiner, dans des conférences, les propositions de paix de l'État liégeois <sup>3</sup>. Le territoire épiscopal, qui, depuis trois ans, avait sans nulle trêve servi de champ d'invasion et de chemin de passage, serait-il enfin évacué? Les hostilités suspendues, aboutirait-on à un traité semblable à celui qui, en 1654, avait assuré à la principauté sa légitime neutralité? Tongres avait été désignée comme lieu de réunion <sup>4</sup>; les séances, après avoir été successivement ajournées, s'ouvrirent enfin, et non sans difficulté, à Marchienne-au-

<sup>1</sup> Pour les détails de ces opérations militaires, voir C. ROUSSET, ouvr. cité, t. II, pp. 147 et suiv., et J. HALKIN, *Dépêches citées*, C. R. H., 5<sup>e</sup> sér., t. VI, 4<sup>me</sup> Bulletin.

<sup>2</sup> DARIS, ouvr. cité, t. II, pp. 72 et suiv. — A. E., *Fonds de Liège*, t. VII. L'électeur de Cologne à Descarrières, 30 juillet 1675. — *Ibidem*. Acte du 24 août 1675. — *Conseil privé, Protocoles*, reg. 122, 14 et 26 août, 9, 16, 23 et 28 septembre, 24 octobre 1675. — *Concl. capit.*, reg. 162, 29 novembre, 2 décembre 1675 et février 1676. — En présence de cette situation, le pays avait fait appel à l'intervention de l'évêque de Strasbourg, qui se trouvait à Paris; François-Egon ne put rien obtenir du marquis de Louvois. (*Conseil privé, Protocoles*, reg. 122, 7 et 9 septembre, 12 et 26 octobre 1675. — *Concl. capit.*, reg. 162, 22 décembre 1675 et 4 janvier 1676.)

<sup>3</sup> *Conseil privé, Protocoles*, reg. 122, 18 et 29 septembre 1675.

<sup>4</sup> *Ibidem*, reg. 122, 21 et 24 octobre 1675.

Pont. On ne parvint pas à s'entendre. Les Français se plainquirent du retard que l'Espagne avait apporté à l'envoi de ses députés ; les Espagnols répondirent que le gouvernement de Bouillon, au mépris de la neutralité, avait été confié à Amour de Berlo, créature de la France <sup>1</sup>. Ce n'étaient là que prétextes et faux fuyants qui couvraient la défiance et le mauvais vouloir. D'autres raisons d'ailleurs, plus essentiellement liégeoises, devaient faire échouer les conférences de paix : chaque jour grandissait le désaccord qui séparait la nation de son souverain. Au lendemain de la surprise de Sainte-Walburge, les États, le Chapitre, le Magistrat, le Conseil privé lui-même avaient insisté auprès de Louis XIV pour qu'il démolît la citadelle et qu'il rendit ainsi au pays le repos et la tranquillité. La proposition, une première fois écartée par le roi de France, avait été renouvelée par le Chapitre <sup>2</sup> ; elle devait être discutée de nouveau à Marchienne-au-Pont. Maximilien-Henri s'y opposa. Il était jaloux d'un pouvoir que par tous ses actes il avait rendu méprisable <sup>3</sup> ; à ses yeux, la forteresse liégeoise symbolisait la soumission du peuple, la révolte bourgeoise de 1649 domptée, le triomphe de l'absolutisme ! Elle devait rester intacte, fût-elle aux mains de l'étranger ! Ses remparts abattus,

<sup>1</sup> LONCHAY, *La Principauté de Liège au XVII<sup>e</sup> et au XVIII<sup>e</sup> siècle*, p. 108. — Jean-Libert Vaes et Dickvelt, députés respectifs des gouvernements de Bruxelles et de La Haye, n'arrivèrent à Marchienne que le 18 avril 1676.

<sup>2</sup> *Concl. capit.*, reg. 162, 18 septembre, 31 octobre et 20 novembre 1675. — S. E. E., reg. 417. Le chapitre de Liège à Maximilien, 21 septembre 1675, f<sup>o</sup> 205. — *Ibidem*. Le même au même, 3 octobre 1675, f<sup>o</sup> 207. — Le Chapitre, dans cette dernière lettre, que nous publions comme *annexe* au mémoire, prouve, par des considérations financières, politiques et militaires, les dangers du maintien de la citadelle. Écrit avec patriotisme et indépendance, ce document donne un aperçu curieux de la situation du pays de Liège et prédit les événements dont il va devenir le théâtre.

<sup>3</sup> « Les déclarations de Son Altesse, écrivait Descarrières, sont si » vagues que celles que donnaient les oracles anciens pour se défaire » ou éluder les demandes proposées. » (A. E., *Fonds de Liège*, t. VII. Corr. de Descarrières, septembre 1675.)

c'était l'autorité du prince à nouveau méconnue. Bien des symptômes le lui faisaient prévoir. Les chanoines de Saint-Lambert s'érigeaient en souverains : Ces cinquante Messieurs, écrivait Descarrières, veulent faire autant de « testes couronnées <sup>1</sup> » ! Le conseil de la Cité réclamait ses anciennes prérogatives <sup>2</sup> ; le peuple attendait l'occasion de recouvrer ses droits. Un mouvement vers la liberté entraînait tous les cœurs. Le brusque retour du souverain eût, peut-être, étouffé ces ferments d'indépendance. Mais Maximilien n'osa pas quitter Cologne : ses ministres, les Furstenberg n'étaient plus à ses côtés pour le faire agir. Il se borna à écrire à Louis XIV et lui demanda le maintien des fortifications. Le roi de France en avait décidé autrement : il concentrait en ce moment des troupes sur les Pays-Bas espagnols dont l'annexion restait toujours son rêve et son principal objectif. Les places fortes de la vallée de la Meuse étaient trop éloignées pour être facilement défendues ; Louvois avait résolu de les abandonner, après les avoir démantelées dans la crainte qu'elles ne tombassent au pouvoir des Autrichiens <sup>3</sup>. Le 16 mars 1676, Louis XIV en informa les Liégeois : habile politique, il couvrait sa retraite du prétexte de déférer aux désirs des populations et de respecter leur neutralité. En réalité, il n'était pas mécontent de tirer vengeance de la conduite de l'électeur de Cologne, de le punir de sa réconciliation avec l'Empire et de son inertie à revendiquer la liberté de Guillaume de

<sup>1</sup> Comme le fait remarquer M. Lonchay, le résident français n'aime guère les « superbes » tréfonciers dont nous avons eu l'occasion de signaler l'attitude patriotique. Les absences continuelles du prince-évêque ne rendraient-elles pas excusables leurs empiétements d'autorité ?

<sup>2</sup> A. E., *Fonds de Liège*, t. VII. Corr. de Descarrières, 5 septembre et 27 octobre 1675.

<sup>3</sup> Le prince d'Orange voulait assiéger Liège, et les Alliés essayaient de faire recevoir dans la Cité une garnison impériale. (A. E., *Fonds de Liège*, t. VII. Corr. de Descarrières, 22 septembre 1675. — *Ibidem*, t. VIII, 27 février et 12 mars 1676. — *Conseil privé, Protocoles*, reg. 122, 22 et 26 février 1676.)

Furstenberg. Quinze jours après, les derniers remparts et les bastions de la citadelle de Sainte-Walburge sautaient, et les Français, au bruit des acclamations, évacuaient la ville.

Liège était de nouveau libre et maîtresse de ses destinées. Ses premiers regards furent pour son passé, tout de gloire et d'indépendance. Le peuple compara les réalités du présent à ses désirs et à ses aspirations ; il en comprit toute la différence, et, le goût de l'autonomie, l'esprit de mutinerie aidant, il ressaisit, en un élan d'enthousiasme, ses droits et ses anciens privilèges.

Le pouvoir oppresseur fut abattu : une révolution commençait ; elle allait se prolonger pendant huit années, passer par les phases habituelles des tourmentes populaires, mettre en lumière de nobles énergies, de glorieux dévouements, mais aussi révéler de méprisables ambitions et de fatals entêtements.

Et tandis que la guerre étrangère se poursuivait à ses portes, achevant de ruiner la malheureuse principauté, Liège évoquait une dernière fois toutes les traditions de sa vie communale et se donnait l'illusion, en plein XVII<sup>e</sup> siècle, de revivre l'âge d'or de ses antiques franchises !

---

## CHAPITRE V.

## LA RÉVOLUTION LIÉGEOISE DE 1676-1684.

La Cité rétablit la démocratie. — Union du chapitre cathédral et des bons métiers. — Faiblesse du prince-évêque. — Les élections du 25 juillet 1676 : Charles d'Ans et Nicolas de Plenevaux. — La réorganisation militaire. — Insolence des Français. — Premiers murmures. — Reprise de la guerre civile. — Traités de Nimègue. — Guillaume de Furstenberg recouvre la liberté. — Découragement à Liège. — Pamphlets et libelles. — *Mangeurs de tartes et mangeurs de boudins*. — *Le Mauvais Lundi* — L'évêque refuse les offres de réconciliation. — Les dernières années de François de Furstenberg. — Maximilien de Bavière et la Cité. — Le conflit jurilique. — La question des élections magistrales. — Attitude du haut clergé liégeois. — L'évêque ordonne le prélèvement du soixantième. — Réunion des États. — Les bonnes villes refusent de s'unir à la capitale. — La sortie de Visé. — Guillaume de Furstenberg renoue l'alliance franco-colonaise. — Il se rend à Liège. — Fuite de Plenevaux et de d'Ans. — L'anarchie. — Détresse financière. — Députation à Cologne. — Échec des négociations. — L'émeute du 27 juin 1683. — Remouchamps et Gaen sont élus bourgmestres.

## I.

Vingt-cinq années d'affaiblissement moral et de souffrances matérielles, sous un régime incapable et despotique, n'avaient pu faire perdre aux Liégeois le souvenir des traditions communales. Ils trouvaient dans leur passé les leçons de l'expérience, le viatique de l'espérance, la confiance et l'énergie. Ils imitèrent le glorieux exemple des ancêtres qui, lorsqu'il s'était agi de secouer le joug bourguignon, de résister à la domination des Habsbourg, et plus récemment de dicter la loi à la Maison de Bavière, n'avaient ménagé ni sang, ni efforts. Comme eux, ils sauveraient leur indépendance et disputeraient leurs franchises au triste souverain qui, pour servir l'ambition de favoris, avait sacrifié son peuple à la rapacité étrangère.

La Cité semblait unie et elle se croyait forte ; ce fut avec calme, sans effusion de sang, qu'elle recouvra le gouvernement de ses années de démocratie.

Elle se chargea elle-même de maintenir l'ordre et confia à la bourgeoisie le service de la sûreté publique et la garde des portes <sup>1</sup>. C'était se prémunir contre les menées et les soulèvements des esprits remuants et séditeux <sup>2</sup>. Les anciens bourgmestres d'Ans et Rossius organisèrent l'administration provisoire, tandis que les bons métiers, reconstitués, reprenaient leurs séances « sur les chambres » respectives <sup>3</sup>; le 28 avril, portant leurs bannières et les insignes du travail, ils escortèrent le chapitre cathédral à la procession de *la translation de Saint-Lambert*; le haut clergé liégeois consacrait ainsi solennellement le renouveau de vie politique des trente-deux corporations <sup>4</sup>. Les rues s'illuminèrent de feux de joie et, sur les places publiques, violons et hautbois invitèrent la population à la danse et à la gaieté <sup>5</sup>. Le grand doyen remit aux bourgmestres les clefs de la ville; la plupart des impôts de consommation furent abolis; la collecte du soixantième denier fut suspendue <sup>6</sup>, et, d'un accord unanime, tréfonciers, commissaires de la Cité <sup>7</sup>, conseillers et artisans réclamèrent près du Conseil privé le rétablissement des règlements de 1603 et de 1631, la suppression

<sup>1</sup> A. E., *Fonds de Liège*, t. VIII. Corr. de Descarrières, Maestricht, 2, 9, 10, 11 et 12 avril 1676. — *Conseil privé, Protocoles*, reg. 122, 6 avril 1676.

<sup>2</sup> « Les capitaines de quelques quartiers les plus soulevés ayant envoyé » à ceux qui sont à ces assemblées quelques tonnes de bière pour les » apaiser, ceux-ci n'en ont point voulu, *et disent qu'il faut partager à » présent les biens et en faire part à ceux qui n'en ont pas.* » (A. E., *Fonds de Liège*, t. VIII. Corr. de Descarrières, Maestricht, 5 avril 1676.)

<sup>3</sup> Voir aux *Archives de l'État à Liège*, les REGISTRES AUX RECÈS DES BONS MÉTIERS.

<sup>4</sup> *Concl. capit.*, reg. 162, 22 avril 1676, f° 617. — A. E., *Fonds de Liège*, t. VIII. Corr. de Descarrières, 28 avril 1676.

<sup>5</sup> Voir les chroniques liégeoises, notamment à la *Bibliothèque de l'Université de Liège*, les manuscrits nos 816, 1166 et 1717.

<sup>6</sup> *Conseil privé, Protocoles*, reg. 122, 9 avril 1676. — *État primaire, État*, même date.

<sup>7</sup> Nous devons rappeler ici que d'après le règlement de 1649, les commissaires avaient le droit de présenter la moitié des candidats au Magistat.

de la réforme de 1649, « introduite par force et violence », au mépris des privilèges communaux <sup>1</sup>.

En attendant l'élection magistrale du 25 juillet, un comité composé des délégués du Chapitre, des métiers, des marchands et des jurés en fonctions, — véritable représentation des intérêts, — s'empara de la direction des affaires <sup>2</sup>. Ce qui assurait le triomphe et fortifiait la victoire du parti populaire, c'était l'union étroite du Chapitre et des bons métiers. Il était malaisé de paralyser cette entente. Les agents du prince n'avaient pas de moyens d'action ; les pamphlets qu'ils avaient répandus avaient été reconnus diffamatoires <sup>3</sup> ; le chancelier Lambert de Liverlo, homme indécis et versatile <sup>4</sup>, attendait de Cologne des ordres qui n'arrivaient pas. Le Conseil privé pria l'évêque de revenir à Liège <sup>5</sup> ; Maximilien-Henri resta dans sa retraite abbatiale de Saint-Pantaléon. Trop faible pour défendre lui-même son pouvoir fantôme, il invoqua l'intervention de la cour de Vienne.

<sup>1</sup> *Concl. capit.*, reg. 162, 3 juin 1676, f<sup>o</sup> 636. — *Recès de Liège*, 6 juin 1676. — *Recès des commissaires*, même date. (LEODIENSIS, t. VI.) — A. E., *Fonds de Liège*, t. VIII. Corr. de Descarrières, 7 et 10 juin 1676.

<sup>2</sup> A. E., *Fonds de Liège*, t. VIII. Corr. de Descarrières, 6. 11 et 15 mai 1676. — *Concl. capit.*, reg. 162, 6 mai 1676, f<sup>o</sup> 623. — Voir aussi aux *Archives de l'État à Liège*, les REGISTRES DES MÉTIERS ; notamment le registre n<sup>o</sup> 33, DRAPRIERS, recès du 3 mai ; le registre n<sup>o</sup> 34, RETONDEURS, recès du 5 mai ; le registre n<sup>o</sup> 8, TISSEURS, recès du 6 mai, et celui du 7 mai 1676, du métier des VIEUX WARRIERS.

<sup>3</sup> DARIS, ouvr. cité, t. II, pp. 79 et suiv. — *Concl. capit.*, reg. 162, 25 avril et 12 juin 1676. — Reg. n<sup>o</sup> 33, DRAPRIERS, recès du 7 juin 1676. — Parmi ces pamphlets, citons : le *Masque levé* ; le *Sentiment d'un bon et fidèle Liégeois* ; la *Vérité reconnue contre la médisance*. Ce dernier écrit est l'œuvre du commissaire Ant. Rolandi. (*Bibl. Un. Liège*, Collection Ulysse Capitaine, n<sup>o</sup> 1567.)

<sup>4</sup> Voir p. 111, note 1. — « Le chancelier Liverlo est comme une poule » mouillée ; il n'a pas voulu consentir à faire entrer 4 à 500 Franchimontois que les bourgmestres voulaient faire venir pour tenir la petite » populace dans le devoir. » (A. E., *Fonds de Liège*, t. VIII. Corr. de Descarrières, 2 avril 1676.)

<sup>5</sup> *Conseil privé, Protocoles*, reg. 122, 16 mars 1676. — *Ibidem*, reg. 123, 22 juin, 3 septembre et 29 octobre 1676.

L'Empereur invita les Liégeois à se conformer au règlement électoral de 1649. Le mandement impérial ne découragea personne dans la Cité, déjà livrée aux formalités et aux cérémonies préparatoires à la rénovation magistrale. Huit jours avant la Saint-Jacques, les listes électorales furent clôturées <sup>1</sup> : y figuraient, à peu d'exceptions près <sup>2</sup>, tous ceux qui avaient fait le *relief* d'un bon métier. On voulait témoigner de l'adhésion générale, et, « pour reconnaître les fidèles patriotes », le vote fut déclaré obligatoire <sup>3</sup>.

Rien ne fut négligé pour donner à l'élection une grande solennité. La procession des *Écoliers* parcourut la ville, « implorant le secours de Dieu et les lumières du Saint-Esprit <sup>4</sup> » ; le 25 juillet, selon l'ancienne coutume, les Trente-Deux nommèrent bourgmestres Charles d'Ans et Nicolas-François de Plevneaux. Ce choix paraissait heureux. Les deux élus, dévoués à la cause populaire, n'étaient pas des hommes nouveaux <sup>5</sup>. D'Ans, jurisconsulte de valeur, ancien président du Conseil ordinaire, avait été deux fois déjà élevé à la première dignité magistrale ; il ne cachait pas ses sympathies pour la Maison d'Autriche <sup>6</sup>

<sup>1</sup> Reg. n° 33, DRAPIERS, recès du 22 juin. — Reg. n° 34, RETONDEURS, recès du 7 juin 1676. — Voir aussi ST. BORMANS, *Le bon métier des drapiers de la cité de Liège*. (BULL. DE LA SOC. LIÉG. DE LITTÉR. WALL., 1867, t. IX.)

<sup>2</sup> La plupart des *publicains* et *fermiers d'impôts*, accusés d'avoir oppressé le peuple, furent privés du droit de *hanter* les métiers pendant trois ans. (Reg. n° 33, DRAPIERS, recès du 22 juin 1676. — Reg. n° 34, RETONDEURS, recès du 19 juillet 1676.)

<sup>3</sup> Règlement pour le jour de la Saint-Jacques (Métier des RETONDEURS, reg. n° 18, recès du 19 juillet 1676.)

<sup>4</sup> *Concl. capit.*, reg. 162, 3 juillet 1676, f° 654.

<sup>5</sup> *Recès de Liège*, 25 juillet 1676. — « Nous n'avons rien de plus cher, » dit une *remontrance* du temps, ni de plus considérable, que de les choisir pour nos bourgmestres, pères de la patrie, et immoler nos vies à leur service, comme ils ont hasardé la leur pour la nôtre. »

<sup>6</sup> Cf. pp. 104 et 114. — Sur ce personnage, consulter le *Recueil héraldique des membres du Conseil ordinaire de la principauté de Liège*, par LOUIS et SIMON ABRY, publié par E. POSWICK.

dont il espérait obtenir la protection et la puissante médiation. Quant à son collègue, plus jeune que lui, il venait de quitter l'état ecclésiastique, où il s'était élevé jusqu'au sous-diaconat, pour embrasser la carrière politique <sup>1</sup>; la famille de Plenevaux avait fourni à la Cité une lignée de loyaux magistrats. La première préoccupation des nouveaux *maîtres* fut de mettre la capitale en état de défense, de relever les remparts que les mines et les fourneaux français avaient entraînés dans la destruction de la citadelle. En face des armées étrangères qui ne cessaient de couvrir le pays, Liège ne pouvait demeurer ville ouverte. Le haut clergé fit les avances nécessaires pour réparer les murailles, et son exemple patriotique entraîna toute la population <sup>2</sup>. Les milices bourgeoises furent réorganisées <sup>3</sup> : on invita les habitants à se tenir prêts à prendre les armes <sup>4</sup>. Enfin, la compagnie des Vieux Arbalétriers, l'ancienne garde d'honneur des princes-évêques, qui depuis longtemps n'avait plus eu, et pour cause, de service actif, plaça à sa tête le bourgmestre d'Ans lui-même <sup>5</sup>.

Ces mesures n'étaient que trop nécessaires : Hollandais, Espagnols, Français, Brandebourgeois mettaient de nouveau, au mépris de la neutralité, la principauté à contributions <sup>6</sup>. Louis XIV, dans le dessein de « prévenir ses ennemis », venait de se faire livrer le château de Bouillon par son gouverneur, le comte de Poitiers : cette « grosse et vieille gentilhommière »

<sup>1</sup> *Les hommes illustres de la nation liégeoise*, par ABRY, édités par HELBIG et BORMANS. — A. E., *Fonds de Liège*, t. VIII. Corr. de Descarrières, 20 mai 1676.

<sup>2</sup> *Concl. capit.*, reg. 162, 1<sup>er</sup> et 2 avril, 6 mai et 8 juillet 1676. — *Recès de Liège*, 28 et 30 juillet, 11, 24, 29 et 30 août 1676. — Reg. n<sup>o</sup> 33, DRAPERS, recès du 29 juin. — Reg. 18<sup>bis</sup>, RETONDEURS, recès du 25 avril.

<sup>3</sup> *Conseil privé, Protocoles*, reg. 123, 31 juillet 1676. — *Recès de Liège*, 30 juillet et 14 novembre 1676.

<sup>4</sup> *Recès de Liège*, 23, 27 et 28 août 1676, 22 février 1677.

<sup>5</sup> *Recès de Liège*, 11 janvier 1677. — *Conseil privé, Protocoles*, reg. 123, 25 janvier 1677. — Avant 1649, c'était le prince-évêque lui-même qui s'attribuait cette nomination.

<sup>6</sup> DARIS, ouvr. cité, t. II, pp. 77, 78, 83 et suiv.

ne devait plus retourner à l'Église de Liège <sup>1</sup>. Calvo occupait Maestricht d'où il lançait sa soldatesque sur tous les alentours <sup>2</sup>. On connaît la froide et implacable barbarie de ce brutal soldat, digne personnage de la galerie de Jacques Callot, que ses rigueurs et son inhumanité avaient désigné à la faveur de Louvois <sup>3</sup>. Le sire de Paillerolles, le résident français qui avait succédé à Descarrières <sup>4</sup>, finit lui-même par s'émouvoir d'une conduite aussi cruelle qu'impolitique <sup>5</sup>. Mais à Paris, on n'écoutait guère ses doléances et ses justes représentations. Cependant que Calvo poussait ses ravages jusque dans les faubourgs de la Cité <sup>6</sup>, l'ambassadeur de Versailles recevait l'ordre de travailler les populations dans l'intérêt de la France! Mission ingrate <sup>7</sup> et d'autant plus difficile que les

<sup>1</sup> *Concl. capit.*, reg. 163, 30 septembre 1676. — C. ROUSSET, ouvr. cité, t. II, pp. 270-271.

<sup>2</sup> Sur la défense opiniâtre de cet officier catalan assiégé dans Maestricht par le prince d'Orange, voir H. MARTIN, *Histoire de France*, 4<sup>e</sup> édition, t. XIII, pp. 495 et suiv., et EUG. FIEFFÉ, *Histoire des troupes étrangères au service de la France*.

<sup>3</sup> Pour les détails, voir LONCHAY, *La principauté de Liège au XVII<sup>e</sup> et au XVIII<sup>e</sup> siècle*, pp. 110 et suiv.

<sup>4</sup> Il arriva à Liège le 14 décembre 1676. (*Concl. capit.*, reg. 163.)

<sup>5</sup> Paillerolles, craignant pour sa vie, demanda même à pouvoir quitter le poste de Liège. « La loi du plus fort est une loi suffisante », lui répondit son gouvernement. (A. E., *Fonds de Liège*, t. IX. Paillerolles à Pomponne, 30 janvier 1677. — *Ibidem*, t. X. Le même au même, 12 août et 23 septembre 1677.)

<sup>6</sup> A. E., *Fonds de Liège*, t. IX. Paillerolles à Pomponne, 18 mars et 3 juin 1677. — *Ibidem*, t. X. Le même au même, 3 août 1677.

<sup>7</sup> Voici un spécimen des vers que l'on publiait à Liège contre l'agent de Louis XIV :

Des Carrières a joué son rôle ;  
Des Consuls et des Conseillers  
Il en a fait des Écoliers  
Et les a duppés comme un drôle.  
Mais si vous ne voulez périr,  
Pauvres Liégeois, sur ma parole,  
Efforcez-vous de divertir  
Les pratiques de Paillerolle.

(A. E., *Fonds de Liège*, t. IX.)

dirigeants populaires « cherchaient leur asile entre les bras de l'Empereur <sup>1</sup> ». Quelle excuse donner aux iniques procédés, aux incendies, aux pillages féroces de ses compatriotes ?

Mais Paillerolles allait pouvoir profiter des ferments de la discorde qui se dessinait déjà dans le corps communal.

L'état de siège permanent et forcé fatiguait les habitants, sans cesse sur le qui-vive, toujours sous la menace d'une attaque imprévue. Le magistrat, de son autorité souveraine, avait frappé un impôt sur le *braz* qui faisait murmurer <sup>2</sup>; la généralité des métiers lui avaient refusé la levée d'un nouveau corps de troupes que nécessitait la défense de la place <sup>3</sup>. Les esprits timorés accusèrent les bourgmestres de s'opposer à toute voie de réconciliation avec le prince-évêque, alors que Maximilien-Henri, par ses exigences, ses hauteurs et ses atermoiements, empêchait les négociations entamées d'aboutir <sup>4</sup>.

<sup>1</sup> On appelait les Français « traîtres et boutefeux ». (A. E., *Fonds de Liège*, t. IX. Paillerolles à Pomponne, 31 décembre 1676. — *Ibidem*, t. X. Le même au même, 2 et 21 septembre 1677.)

<sup>2</sup> BOUILLE, p. 415. — Le conseil de la Cité proclama son droit de lever de nouveaux impôts sans l'approbation du prince. (*Recès de Liège*, 28 septembre, 23 octobre et 18 novembre 1676. — *Conseil privé, Protocoles*, reg. 123, 20 novembre 1676.)

<sup>3</sup> BOUILLE, p. 420. — Il semble que l'intervention du résident français et de ses affidés, qui redoutaient de mettre de nouvelles milices à la disposition des bourgmestres, ennemis déclarés de Louis XIV, n'ait pas été étrangère à cette résolution. (A. E., *Fonds de Liège*, t. IX. Paillerolles à Pomponne, 23 février 1677. — *Ibidem*, t. X. Le même au même, 21 octobre 1677. — S. E. A., reg. 468. Corr. de Jean Gaen, prévôt de l'église collégiale de Notre-Dame à Condé, chanoine de Saint-Jean, résident des Pays-Bas à Liège, 30 octobre 1677.)

<sup>4</sup> Parmi les ambassades envoyées au prince-évêque, citons celles de Schell, de Visconti et Hanus, de Jean-Barthélemy de Plenevaux, du bourgmestre de Graty. — *Le Rapport* que ce dernier publia de sa *légation vers Son Altesse*, renferme les deux instructions détaillées que la ville donna à son député et indique les dispositions des partis. « Le gros de l'affaire », écrivait le 29 juin 1677 de Graty aux bourgmestres de Liège, « consiste à ce qu'on pût s'entendre sur la forme de l'élection magistrale ». Mais la Cité se défia de la conduite de son député, qu'elle soupçonnait, avec rai-

Spectacle affligeant ! Au moment où les circonstances exigeaient l'union des volontés et le groupement de toutes les énergies, les jalousies de corps, les anciens conflits de juridiction s'accusèrent plus violents que jamais. Le chapitre cathédral reprit sa lutte de préséance et son attitude autoritaire vis-à-vis des ecclésiastiques inférieurs ; le siège des échevins fut excommunié par l'abbé de Saint-Laurent, « conservateur des privilèges du clergé secondaire <sup>1</sup> » ; les commissaires de la Cité, ces antiques gardiens des franchises liégeoises, se séparèrent violemment du conseil communal, qui avait ordonné l'arrestation illégale, sinon nécessaire, d'un officier du prince, le sous-mayeur Goffin <sup>2</sup>.

C'étaient la confusion, l'incertitude dans le gouvernement, l'anarchie administrative, situation favorable aux défenseurs de l'autorité, aux partisans du prince-évêque. Le péril était d'autant plus grand que la Cité venait d'être momentanément privée des services d'un homme capable, modéré et clairvoyant : Nicolas de Plenevaux fut atteint, à plusieurs reprises, d'accès de

son, de conniver avec Maximilien ; elle révoqua précipitamment sa commission. De Graty continua néanmoins à négocier malgré ses commettants. (*Bibl. Un. Liège*. Collection Ulysse Capitaine, n° 8130. — *Recès de Liège*, 28 juillet, 14 septembre et 29 décembre 1676, 21 avril, 4 et 28 mai, 8 juin et 1<sup>er</sup> décembre 1677. — *Conseil privé, Protocoles*, reg. 123, 7 et 18 septembre 1676. — *Ibidem*, reg. 124, 28 mai 1677. — A. E., *Fonds de Liège*, t. IX. Paillerolles à Pomponne, 31 décembre 1676, 3 janvier, 9 mai et 8 juin 1677. — *Ibidem*, t. X. Le même au même, 4 juillet et 9 décembre 1677. — *Registre aux recès du métier des VIEUX WARRIERS*, 29 décembre 1676 et 4 mai 1677.)

<sup>1</sup> BOUILLE, p. 420. — *Concl. capit.*, reg. 163, 12 et 27 avril, 6 juin 1677. — A. E., *Fonds de Liège*, t. X. Paillerolles à Pomponne, 30 septembre, 21 novembre et 30 décembre 1677.

<sup>2</sup> Goffin était accusé de faire des levées secrètes pour entraver la liberté des élections consulaires — Pour les détails, voir DARIS, *loc. cit.*, pp. 89 et suiv. — *Bibl. Un. Liège*. Collection Ulysse Capitaine, n°s 8134 et 8153. — *Conseil privé, Protocoles*, reg. 124, 23 et 27 juillet 1677. — A. E., *Fonds de Liège*, t. X. Paillerolles à Pomponne, 22 juillet 1677. — Chronique liégeoise, *Bibl. Un. Liège*, Ms. n° 816, f° 303.

démence <sup>1</sup>. La bourgeoisie appela pour le remplacer son frère Jean-Barthélemy <sup>2</sup>. La régence de *Plenevaux le Jeune* ne put ramener l'entente dans la capitale. La scission se glissa dans le magistrat lui-même; les métiers menacèrent de s'assembler sans l'autorisation des bourgmestres. Liège était de nouveau livrée aux factions <sup>3</sup>.

Le traité de Nimègue, par ses conséquences désastreuses, allait susciter de plus grandes difficultés encore et envenimer la guerre civile en y introduisant les intrigues étrangères.

## II.

Depuis l'échec des conférences de Marchienne-au-Pont, la diplomatie n'avait cessé d'agir, mais sans grand résultat. Par la médiation de Charles II d'Angleterre, un congrès général des puissances s'était ouvert à Nimègue, au mois de juin 1676. Les préliminaires en avaient été longs. Les cours de Vienne et de Madrid désiraient, au fond, continuer la guerre pour recouvrer les territoires qu'elles avaient perdus; et, tandis qu'elles se montraient intraitables dans leurs prétentions, Louis XIV avait poursuivi ses conquêtes aux Pays-Bas et décon-

<sup>1</sup> A. E., *Fonds de Liège*, t. X. Paillerolles à Pomponne, 2, 23 et 27 septembre 1677.

<sup>2</sup> Nommé bourgmestre en même temps que Jean Le Rond, J.-B. de Plenevaux était avocat, lieutenant des Vieux Arbalétriers et publiciste. (Voir son *Liégeois plaintif, en l'an 1677*, dans la Collection Ulysse Capitaine, *Bibl. Un. Liège*, n° 8131.)

<sup>3</sup> La correspondance du résident français, le sire de Paillerolles, au marquis de Pomponne, relate presque quotidiennement les nouvelles manifestations de l'anarchie qui régnait à ce moment à Liège. C'est ainsi que le clergé secondaire, qui possédait dans ses nombreuses maisons un dépôt considérable de grain, avait refusé de payer l'impôt sur le *brax*: lorsque les taxateurs se présentèrent pour visiter les greniers et dresser les cotes proportionnelles, il fit sonner les cloches et fermer les églises. (A. E., *Fonds de Liège*, t. X. Paillerolles à Pomponne, 31 août, 5 septembre, 12 et 21 octobre 1677.)

certé les confédérés par la rapidité de ses succès <sup>1</sup>. Guillaume d'Orange était l'objet des reproches de ses compatriotes qui supportaient toutes les charges de la coalition, des récriminations des Alliés qui le rendaient responsable des défaites essuyées. Le roi de France, profitant de la division qui régnait entre ses ennemis, avait expédié un *ultimatum* pour la paix générale. Il y réclamait, entre autres conditions préalables, la liberté de Guillaume de Furstenberg et sa réintégration, ainsi que celle de son frère, l'évêque de Strasbourg, « dans tous leurs états, biens, honneurs, dignités et prérogatives ». Mais l'Empereur persistait dans son refus de relâcher son prisonnier : prières, interventions diplomatiques, écrits et pamphlets ne pouvaient vaincre sur ce sujet son opiniâtreté et son entêtement <sup>2</sup>. Une véritable pression s'exerça sur les deux Egons : ils furent instamment sollicités de céder à la volonté impériale, de ne pas insister sur la délivrance du prince Guillaume et, moitié de bonne grâce, moitié contraints, ils se sacrifièrent en vue du rétablissement de la paix. L'orgueil de Léopold obtenait satisfaction <sup>3</sup>.

Ce ne fut qu'au mois d'août 1678 que les premiers traités furent signés. Les Provinces-Unies donnèrent le signal de la réconciliation. La guerre qui, au compte de Louvois, ne devait durer qu'un été, s'était prolongée six années. La Hollande ne perdait ni une province, ni une forteresse : énergique, persé-

<sup>1</sup> Voir MIGNET, *Introduction aux négociations relatives à la succession d'Espagne*, t. IV, pp. 438 et suiv. — LONCHAY, *La rivalité de la France et de l'Espagne aux Pays-Bas*, pp. 277-296.

<sup>2</sup> *Arch. de Donaueschingen*, B<sup>49</sup>, vol. 57. François-Egon de Furstenberg au Pape. Paris, 27 septembre 1674. — *Ibidem*, vol. 58. Le même au même, 25 septembre 1675. — H. VON ZWIEDENECK-SÜDENHORST, *Die öffentliche Meinung in Deutschland im Zeitalter Ludwigs XIV*, 1888, SS. 91 u. 92. — *Theatrum Europæum*, t. XI, pp. 489 et 536.

<sup>3</sup> MÜNCH, *Geschichte des Hauses und Landes Fürstenberg*, Bd III, SS. 261-303. — LEGRELLE, *Louis XIV et Strasbourg*, pp. 176 et suiv. — LAGUILLE, *Histoire de la province d'Alsace*, liv. XXIII, pp. 256 et suiv. — SAMUEL PUFENDORF, *De rebus gestis Friderici Wilhelmi Magni, Electoris Brandenburgici*, liber XIII, §§ 64 et 67.

vérante, elle avait défendu, contre le cabinet de Versailles, les droits de la conscience et de la patrie. Les députés que Maximilien-Henri avait envoyés au Congrès pour défendre les intérêts liégeois, avaient été arrêtés en route par Calvo<sup>1</sup> ; lorsqu'ils arrivèrent à Nimègue, les États généraux s'étaient déjà fait garantir la restitution de Maestricht et des pays d'Outre-Meuse<sup>2</sup>.

Les négociations franco-espagnoles furent plus longues à aboutir. Les plénipotentiaires ne parvenaient pas à se mettre d'accord sur la cession de certaines places, notamment de Dinant, que Louis XIV prétendait garder aussi longtemps que l'Espagne ne lui accorderait pas Charlemont avec le château d'Agimont<sup>3</sup>. Le traité du 17 septembre donna à la France la Franche-Comté et quatorze villes des Pays-Bas. Dinant ne fut pas rendue au prince de Liège, ce qui amena, comme conséquence, les Hollandais à retenir Hasselt, Maeseyck et le château de Hornes<sup>4</sup>.

Restait l'Empire, épuisé, de plus en plus menacé par les insurrections hongroises. L'article 28 de la paix de Nimègue<sup>5</sup> (5 février 1679), malgré les protestations du chapitre de Saint-Lambert<sup>6</sup>, maintint Godefroy-Maurice de la Tour d'Auvergne

<sup>1</sup> *Conseil privé, Protocoles*, reg. 123, 12 juillet et 3 septembre 1678.

<sup>2</sup> Vainement le prince-évêque de Strasbourg insista-t-il, à Paris, en faveur des droits de l'évêché de Liège. (*Concl. capit.*, reg. 163, 14 et 30 juin, 12 juillet et 5 décembre 1678, 7 janvier 1679.)

<sup>3</sup> *Conseil privé, Protocoles*, reg. 124, 25 avril 1678.

<sup>4</sup> LONCHAY, *La principauté de Liège au XVII<sup>e</sup> et au XVIII<sup>e</sup> siècle*, p. 117. — H. VAST, *Les grands traités du règne de Louis XIV*, t. II, pp. 37 et suiv.

<sup>5</sup> Voir le texte des traités de Nimègue dans H. VAST, *loc. cit.*, pp. 33-116.

<sup>6</sup> BOUILLE, p. 431. — *Concl. capit.*, reg. 163, 12 juin et 22 août 1678, 10, 13 et 28 février, 16 juin 1679. — On fit plus tard un procès au conseiller Laurent de Charneux, chargé de la légation, pour avoir outrepassé son mandat en consentant à la cession du duché. (Voir la *Réponse à la défense des envoyés de S. A. Monseigneur l'Évêque et Prince de Liège au congrès de Nimègue au sujet de Bouillon*, dans la collection Ulysse Capitaine, *Bibl. Un. Liège*, n° 8150, 79 pages.)

dans la possession du duché de Bouillon <sup>1</sup>. L'article 23 de la même paix ouvrit à Guillaume-Egon de Furstenberg les portes de la prison de Neustadt <sup>2</sup>; on le réintégra, ainsi que son frère et son neveu <sup>3</sup>, dans tous ses droits, principautés et bénéfices. L'électeur de Cologne n'allait pas tarder à retomber sous son impérieuse domination.

La principauté était cruellement maltraitée. Les étrangers continuaient à occuper le territoire. Le contre-coup de cette triste situation se fit bientôt sentir à Liège, qui venait d'être gravement frappée dans son prestige et son autorité : en vue de faire reconnaître, par le traité de Nimègue, sa neutralité et ses privilèges de franche et libre cité d'Empire, elle avait député au Congrès, en son propre nom, Plenevaux le Jeune et le syndic Hanus. Ce droit de *légalion* dont

<sup>1</sup> ERASMUS DE FOULLON, *Explanatio ulterior et omnimoda assertio excellioris et supremi juris in Ducatum Boulloniensem pro Sereniss. Maximil.-Henr. ejus. Ecclesia et Capitulo Cathedrali Leodiensi*. 1881. — Lorsque le maréchal de Créquy prit possession du château de Bouillon, Louis XIV déclara qu'il ne voulait porter aucun préjudice à l'Eglise de Liège. Nonobstant ces assurances, un arrêt du conseil d'État de S. M. T. C., du 1<sup>er</sup> mai 1678, donna à la Maison de la Tour *ce diamant enchâssé dans la crosse de Liège!* (*Recueil des Ordonnances du duché de Bouillon* (1240-1715, publié par POLAIN.) — Le chapitre cathédral, soutenu par le Pape, renouvela ses protestations pendant les négociations de Ryswick, et les évêques de Liège continuèrent à porter le titre de ducs de Bouillon.

<sup>2</sup> Guillaume de Furstenberg ne fut libéré qu'au mois de mai. L'Empereur lui donna audience à Laxenburg et lui témoigna « qu'il aurait un » extrême désir de se lier d'une amitié sincère et véritable avec le roi » de France ». Guillaume, accompagné de l'ambassadeur anglais Skelton, qui avait contribué à son élargissement, arriva le 5 juillet à Cologne; il y retrouva son frère François. (BOUILLE, p. 437. — A. GATRIO, *Die Abtei Murbach in Elsass*, Bd II, SS. 464 u. s. w. — *Der in einen Abt verwandelte eingebildeter frantzösischer Churfürst, worin enthalten viel notable Particularitäten von den Cardinals von Fürstenberg Person, Geburth und geführten Actionen, frantzösischen Intriguen, weitausschenden und gefährlichen Anschlägen wider sein Vaterland*. 1690, in-4°, S. 12.)

<sup>3</sup> Antoine-Egon, fils de Herman de Furstenberg. La cour de Vienne ne pouvait lui reprocher que le voyage de noces qu'il avait fait en France! (ENNEN, *Frankreich und der Niederrhein*, Bd I, S. 360.)

la capitale réclamait la jouissance était vivement contesté par l'évêque qui n'avait pas eu de peine à faire éconduire les ambassadeurs de ses sujets rebelles <sup>1</sup>. L'affront était direct et d'autant plus sensible que les faubourgs de Liège étaient menacés par Calvo d'une violente exécution militaire <sup>2</sup>. La fraction modérée de la population, découragée, proposa de négocier un nouvel accommodement avec Maximilien. Les bourgmestres nouvellement élus, Soumagne et Paul <sup>3</sup>, défendirent, par la parole et par la plume <sup>4</sup>, cette politique d'apaisement. Ils ne furent pas écoutés; la plupart des métiers refusèrent d'abord de traiter <sup>5</sup>. L'opinion publique, alarmée de la présence des troupes françaises qui, aux portes des remparts, réclamaient le paiement immédiat de 50,000 écus, était encore excitée par une multitude de libelles et de brochures

<sup>1</sup> DARIS, ouvr. cité, t. II, p. 98. — La question du droit de *légation* était l'une de celles pendantes devant la Chambre de Spire, saisie à nouveau du procès par une citation impériale du 25 août 1677. — Voir A. E., *Fonds de Liège*, t. X. Paillerolles à Pomponne, 30 septembre 1677, et dans le LEODIENSIS, t. VI, la *Députation faite par la Cité de Liège vers l'Assemblée des Seigneurs Ambassadeurs traitans de la paix en la ville de Nimègue*. Liège, 1679, in-4°.

<sup>2</sup> *Conseil privé, Protocoles*, reg. 125, 30 juin, 5, 10, 17, 18, 21, 24 et 31 décembre 1678. — *Recès de Liège*, 12, 16 et 28 septembre 1678. — A. E., *Fonds de Liège*, t. XI. Calvo à Paillerolles, 19 janvier 1678. — S. E. A., reg. 168. Corr. du prévôt de Condé, 14 décembre 1678 et 7 janvier 1679. — Chronique liégeoise (1674-1679), *Bibl. Un. Liège*, Ms. n° 1166.

<sup>3</sup> Arnold de Soumagne, seigneur de Fraineux La Motte Oleye et Laurent Paul avaient été élus bourgmestres le 25 juillet 1678.

<sup>4</sup> Voir, dans les *Recès de Liège*, le rapport du bourgmestre Soumagne et les recès des 4, 9 et 27 novembre 1678. — *Conseil privé, Protocoles*, reg. 125, 15 septembre 1678, et dans la collection Ulysse Capitaine, *Bibl. Un. Liège*, le n° 8135, intitulé *Informations, plaintes et revisions adressées à Messieurs les 52 bons métiers et à tous bons et zélés bourgeois attachés au bien public par Messieurs les bourgmestres modernes de la Cité de Liège*.

<sup>5</sup> Métier des RETONDEURS, reg. 34 (1676-1684), recès des 25 et 30 novembre, 4 et 6 décembre 1678.

politiques. Aux exhortations éloquentes des *Éburons liégeois*<sup>1</sup>, défenseurs des libertés populaires, répondait la voix de la *Vérité attirée*<sup>2</sup>, évocatrice de conciliation. L'*ancien* magistrat qui, dans les moments critiques, était appelé à délibérer avec le conseil en fonctions, se montrait le plus ardent à la résistance. Le *maître d'antan* Charles d'Ans et ses arbalétriers avaient pris position sur le pont des Arches et dans l'abbaye de Saint-Laurent ; abrités derrière une vieille ferraille de canon, ils se faisaient fort de repousser toute attaque<sup>3</sup>. Liège était revenue aux plus sinistres jours de ses luttes intestines : divisée en deux camps hostiles, elle était prête, comme naguère, à se laisser conduire au gré des menées étrangères. Les mêmes égarements devaient produire fatalement les mêmes effets. En face les uns des autres, avec leurs haines et leur aveuglement, reparurent Chiroux et Grignoux. Après trente ans, leurs dénominations seules avaient changé ; ils se qualifiaient de *mangeurs de tartes aux pommes* et de *mangeurs de boudins*. De même qu'en 1640, les uns témoignaient de leur respect pour l'autorité du prince, les autres protestaient de leur dévouement aux franchises urbaines. Mais si, lors de la guerre civile de la première moitié du siècle, les Grignoux avaient été amenés à rechercher l'appui de la France, les Chiroux, celui de l'Espagne, maintenant, au contraire, c'étaient les mangeurs de tartes qui se tournaient vers Louis XIV, tandis que leurs adversaires comptaient sur la protection de la Maison de Habsbourg pour assurer leur victoire<sup>4</sup>. Ce renversement des alliances, cette

<sup>1</sup> *Les Éburons liégeois ou les hauteurs, droits, privilèges, franchises et libertés de Messieurs les maîtres, jurés et conseil et XXXII métiers de la noble cité de Liège*. A Liège, chez Danthez, 1678, 136 pages. — Voir aussi la *Suite aux Éburons liégeois*. (Collection Ulysse Capitaine, *Bibl. Un. Liège*, nos 8137 et 8138.)

<sup>2</sup> *La vérité attirée par un libel diffamatoire, séditieux et fabuleux, intitulé : Les Éburons liégeois*, 1679, 232 pages avec table. (Collection précitée, n° 8141.)

<sup>3</sup> A. E., *Fonds de Liège*, t. XI. Paillerolles à Pomponne, 1<sup>er</sup> novembre et 11 décembre 1678.

<sup>4</sup> A. E., *Fonds de Liège*, tomes IX et XI. Mémoires de Paillerolles. — S. E. A., reg. 168. Rapport du prévôt de Condé, décembre 1678.

modification dans l'orientation des partis, n'imprima aucune influence sérieuse à la marche des événements. L'immixtion étrangère, d'où qu'elle vint, ne pouvait que précipiter la défaite des protecteurs de l'autonomie communale.

Dans ces moments de trouble et de défiance, les complots sont prompts à s'ourdir et le moindre incident fait éclater l'émeute toujours latente. Témoin le mouvement séditieux connu sous le nom de *Mauvais Lundi* (16 janvier 1679) : simple épisode, grossi dans la suite, du drame dont la capitale était le théâtre, il reflète la disposition des esprits et emprunte à ses conséquences une importance particulière. En voici le narré d'après le récit succinct que nous en a laissé le Père Bouille <sup>1</sup>.

Les régents Soumagne et Paul avaient à leur dévotion un noyau de bourgeois prêts à seconder leurs desseins; ils leur avaient donné l'ordre de prendre les armes à la première semonce. Un de ces affidés, capitaine de milice, désireux de se signaler, s'était hâté de réunir ses hommes, au moment où le conseil entrait en séance à la *Violette*. Les jours de réunion du Magistrat, le peuple avait coutume de se rassembler sur la place du *Marché*, au *Détroit*, sur les *Degrés* de Saint-Lambert, voire aux portes de la salle des délibérations <sup>2</sup>. Là, il attendait anxieux la proclamation des *recès* que l'on avait votés. Quelle mesure devait-on prendre dans la séance du 16 janvier? Les documents sont muets à cet égard. Toujours est-il que, à la vue de la troupe, la foule n'hésita pas; ses soupçons se confirmèrent : les bourgmestres que l'on savait disposés à négocier avec le prince-évêque, tentaient d'exercer une pression illégale sur les décisions magistrales. La cloche de la maison de ville sonna l'alarme et les citains coururent aux armes. Il y eut une furieuse mêlée. Soumagne et Paul pensèrent y perdre la vie. Le calme momentanément rétabli, les deux factions se ren-

<sup>1</sup> BOUILLE, p. 433.

<sup>2</sup> *Conseil privé, Protocoles*, reg. 125, 15 et 16 janvier 1679. — *Recès de Liège*, 27 août 1678. — Sur les emplacements indiqués, consulter J.-E. DEMARTEAU, *La Violette, Histoire de la maison de la cité à Liège*, 1890, p. 34.

voyèrent l'accusation d'avoir fomenté l'émeute. A en croire le résident espagnol, les intrigues françaises n'y avaient pas été étrangères <sup>1</sup>. Les Liégeois semblent en avoir eu aussi la compréhension ; car, à peine eurent-ils ordonné une enquête contre les bourgeois les plus suspects <sup>2</sup>, et obtenu d'un des *maîtres à temps* une retraite honorable <sup>3</sup>, que, dans la crainte du retour de semblables orages, ils essayèrent d'un rapprochement avec leur souverain <sup>4</sup>. Les métiers firent des offres de soumission, promirent obéissance et fidélité <sup>5</sup>. Le *Mauvais Lundi*, chose inattendue, avait été pour la population une salutaire leçon.

La réparation ne parut pas suffisante à Maximilien de Bavière : son autorité, ses régaux avaient été méconnus ; il exigeait entière satisfaction <sup>6</sup>. A la fois nécessaire et hautain, il ne pouvait supporter les frais de l'envoi de commissaires à Liège <sup>7</sup> ; il déclara qu'il refuserait audience aux députés de la commune qui se présenteraient <sup>8</sup>. En vain le grand doyen J.-L. d'Elderen intervint-il en faveur de la Cité. Les

<sup>1</sup> S. A. E., reg. 168. Corr. du prévôt de Condé, 18 janvier 1679. — *Bibl. Un. Liège*, Chronique liégeoise, n° 816.

<sup>2</sup> Cette enquête, qui devait être dirigée par le magistrat, fut livrée à la *guemine* de guerre et aboutit à l'arrestation de dix-sept bourgeois. — Pour les détails, voir DARIS, ouvr. cité, t. II, p. 107. — *Recès de Liège*, reg. 745, 6 janvier et 8 mai 1680, et la *sieulte* du 14 novembre 1679 du métier des RETONDEURS, reg. 20.

<sup>3</sup> Paul rendit les clefs magistrales, feignant d'être malade ; Le Rond lui succéda. (Chronique liégeoise précitée.)

<sup>4</sup> DARIS, pp. 93 et suiv. — *Conseil privé, Protocoles*, reg. 125, 26 janvier 1679.

<sup>5</sup> Métier des RETONDEURS, reg. 34, 1<sup>er</sup> et 16 février 1679.

<sup>6</sup> L'évêque se plaignait surtout des écrits envoyés à Spire et à Nimègue, de la remise des clefs aux bourgmestres, de l'usurpation du droit des armes, de la nomination des capitaines de la milice, de l'innovation et des corruptions des élections magistrales. (*Recès de Liège*, reg. 745, 11 et 15 avril 1679.)

<sup>7</sup> A. E., *Fonds de Liège*, t. XII. Paillerolles à Pomponne, 31 janvier 1679.

<sup>8</sup> Métier des RETONDEURS, reg. n° 20. Maximilien-Henri à J.-L. d'Elderen. Cologne, 14 mars 1679.

malheurs de ses sujets, harcelés sans trêve par dix mille Français pillards et brigands, laissèrent l'évêque inflexible <sup>1</sup>. Tout espoir de conciliation s'évanouit de nouveau <sup>2</sup>. Le retour des Furstenberg à la cour de l'électeur ne fit que fortifier ses tendances absolutistes.

### III.

Le traité de Nimègue avait rendu aux deux Egons l'accès des terres d'Empire; aussitôt, on les vit reprendre leur vie d'intrigues et d'expédients. Les dures épreuves subies n'avaient diminué ni leur activité politique, ni leur attachement aux

<sup>1</sup> *Concl. capit.*, reg. 163, 22 février, 13 et 21 mars 1679. — *Recès de Liège*, 22 et 24 mars, 11 avril et 9 mai 1679. — S. E. A., reg. 168. Du Monceau à Canto, 18 mars 1679. — *Ibidem*, Le conseil de la Cité au marquis d'Huxelles, 23 avril 1679. — « Je vous envoie, Monsieur, des ordres » de M. de Calvo pour... marcher dans les faubourgs de Liège, d'où vous » ne sortirez point, s'il vous plaît, que vous n'avez été payé comptant des » 43,000 écus que Messieurs de Liège vous doivent, et outre cela, vous » vous ferez payer 5,000 écus pour les courses. Vous savez qu'un géné- » ral ne marche point qu'on lui paye ses peines : ce pourquoy vous » pourrez demander mille louis d'or pour vous, que vous remettrez » toutefois au trésor jusqu'à ce que la Cour ait réglé ce qu'elle voudra » vous en donner. Je vous prie de *n'avoir considération pour personne* » *et d'exécuter tous les faubourgs de Liège* jusqu'à ce que vous soyez payé » des sommes marquées ci-dessus. » (Du Monceau au marquis d'Huxelles. Aix, 23 avril 1679, copie insérée dans le reg. n° 20 du métier des RETONDEURS.) — Le conseil de la Cité ordonna de dresser la liste « des plus » opulents rentiers et marchands pour contribuer de leurs deniers à » l'éloignement des troupes ».

<sup>2</sup> Voici un spécimen des morceaux répandus dans la ville :

- « C'est fait de toy, perfide bande de canailles,
- » Nous allons bientôt te mettre à la paille,
- » Après avoir un mille saccagé
- » Et tes maisons entièrement pillé,
- » Nous te rebâtirons une citadelle
- » Qui t'empeschera de n'être plus rebelle! »

intérêts de la France; elles ne leur avaient fait perdre de vue aucune de leurs ambitions, aucune de leurs convoitises. La succession ecclésiastique de Maximilien-Henri restait leur préoccupation maîtresse.

Pendant les cinq années de leur exil forcé, l'archevêque était tombé sous la direction de nouveaux conseillers; l'un d'eux, l'intendant des finances, Wittmann, avait momentanément le principal crédit et régentait l'administration et le gouvernement <sup>1</sup>.

La coadjutorerie de Liège était briguée par le cardinal de Bouillon; le duc de Neubourg <sup>2</sup> ne négligeait rien pour obtenir la même dignité à Cologne en faveur de son second fils, Wolfgang-Georges <sup>3</sup>. Le moment n'était guère favorable à la réalisation des projets des Furstenberg. François-Egon essaya néanmoins de miner l'influence de ses rivaux et de recouvrer l'ancienne confiance de son maître. Il pouvait espérer le concours du roi de France, alors à l'apogée de sa puissance. Il ne perdit pas de temps, réussit à écarter la candidature du sous-diacre de Neubourg et partit pour Liège aux fins d'y sonder les esprits. Ses ennemis avaient fait répandre le bruit que c'était lui qui avait inspiré à Louis XIV la cession de Bouillon à la Maison de la Tour, dans le dessein de rendre impopulaire la famille de son compétiteur <sup>4</sup>. L'évêque de Strasbourg dut s'arrêter à Visé, car, dans la capitale, il craignait d'être exposé à la vengeance du petit peuple, fort exaspéré contre le prince bavarois qui avait si dédaigneusement repoussé les offres

<sup>1</sup> *Mémoires du marquis de Pomponne*, édition de J. Madival, pp. 219 et 372. — ENNEN, *loc. cit.*, Bd I, SS. 367 u. s. w.

<sup>2</sup> Philippe-Guillaume, duc de Neubourg, comte-palatin du Rhin.

<sup>3</sup> A. D., *Kur-Köln, Geheim. geistl. Archiv*, Acten 55. — A. E., *Fonds de Liège*, t. XI. Mémoire de Paillerolles. — *Ibidem*, Louis XIV à l'électeur de Cologne, 22 avril 1678. — François-Egon de Furstenberg à Louis XIV, 15 juin 1678, lettre publiée dans A. COSTE, *Réunion de Strasbourg à la France*, p. 53. Strasbourg-Heitz, 1841, un volume in-8°.

<sup>4</sup> S. E. A., reg. 168. Corr. du prévôt de Condé, 27 mai 1679. — A. E., *Fonds de Liège*, t. XII. Paillerolles à Pomponne, 27 mai et 1<sup>er</sup> juin 1679.

d'accommodement. Sans doute, un grand nombre de tréfonciers lui étaient dévoués ; mais, en présence du déchaînement des passions, des dissensions du Chapitre, il ne pouvait songer à provoquer une élection en sa faveur ; il fallait attendre que l'émeute fût domptée. A son retour à Cologne, Furstenberg pressa l'électeur de montrer de la fermeté dans sa conduite, de châtier incessamment les mutins, de relever la citadelle de Sainte-Walburge <sup>1</sup> ! Maximilien, que le malheur avait rendu plus défiant, plus irrésolu que jamais, ne suivit pas l'avis intéressé de son ancien favori ; il ne se sentait d'ailleurs pas soutenu à Liège, où son Conseil privé, faute de direction, se laissait aller au découragement <sup>2</sup>.

L'influence et l'autorité de François-Egon sur son souverain étaient définitivement perdues. Ne pouvant se contenter de remplir un rôle effacé là où il avait gouverné en maître incontesté, lui-même vieilli et podagre, douloureusement frappé par sa disgrâce, il pria Louis XIV de lui fournir un bénéfice en France qui lui donnât prétexte « d'y revenir de temps en temps faire sa cour à Sa Majesté ! » Le grand roi ne fut pas ingrat ; il gratifia l'ex-premier ministre de Cologne d'une pension annuelle de 60,000 livres <sup>3</sup> ; puis, lorsque le drapeau à fleurs de lys eut été arboré sur le dôme de Strasbourg, il lui donna une large part dans les honneurs du triomphe <sup>4</sup>. Ce fut le dernier épisode

<sup>1</sup> A. E., *Fonds de Liège*, t. XII. L'évêque de Strasbourg à Paillerolles, 26 juin et 3 juillet 1679.

<sup>2</sup> « Le Conseil privé n'est plus comme il a esté d'autrefois ; ces Messieurs » là sont trop timides... ; il semble qu'ils ne souhaitent pas eux-mêmes » de voir l'Électeur restabli comme il a été avant la démolition de la citadelle. Ils ont une maxime : rien faire, laisser aller les affaires comme » elles vont... » (A. E., *Fonds de Liège*, t. XIII. François-Egon de Furstenberg à Paillerolles. Cologne, 3 juillet 1679.)

<sup>3</sup> COSTE, ouvr. cité, p. 77.

<sup>4</sup> Le 20 octobre 1681, Egon pénétra en grande pompe dans la ville épiscopale. Trois jours après, Louis XIV fit son entrée solennelle et sanctionna la rétrocession de la cathédrale au culte catholique. — Sur la capitulation de Strasbourg et les intrigues qui la préparèrent, de même que sur le rôle des Furstenberg, consulter R. REUSS, *L'Alsace au*

important de la vie de François de Furstenberg. L'année suivante, il s'éteignit à Cologne « avec une entière résignation » (1<sup>er</sup> avril 1682)<sup>1</sup>.

A la même époque, son frère, le prince Guillaume, qui avait hérité de ses titres et de ses domaines<sup>2</sup>, rentrait en scène, reprenait la tutelle de Maximilien-Henri et sa place dans les conseils de Liège et de Cologne.

#### IV.

Maximilien-Henri, à quelques mois d'intervalle, avait laissé échapper deux faciles occasions de retrouver sa souveraine autorité dans le pays et dans la ville de Liège. Il pouvait se montrer tour à tour conciliant et généreux, énergique et prudent ; il n'avait su obéir qu'à son naturel méfiant et timoré. Redoutant les suites d'un retour d'influence de son ancien ministre et confident, l'électeur avait cédé à son entourage

*XVII<sup>e</sup> siècle*. Paris, 1897, t. I, pp. 246 et suiv. — A. WEISS, *Le 30 septembre 1681, étude sur la réunion de Strasbourg à la France*. Nancy, 1881. — E. VON BORRIES, *Die Anrede des Bischofs Franz-Egon von Fürstenberg an Ludwig XIV und Zur Begrüssung Ludwigs XIV durch Bischof Franz-Egon von Fürstenberg*. (ZEITSCHRIFT FÜR DIE GESCHICHTE DES OBERRHEINS, 1898, Bd XIII, SS. 140 u. 359.) — *Archives de la Basse-Alsace*, à Strasbourg, série G., 198 et 273. Relations de l'entrée de François-Egon et de celle de Louis XIV.

<sup>1</sup> Voir à la Bibliothèque nationale à Paris, les textes des oraisons funèbres de François Meyer et de Dom Michel Gourdin, prononcées dans les cathédrales de Cologne et de Strasbourg. « Son corps fut inhumé à » Cologne ; mais son cœur, les deux yeux et sa langue furent transportés à Strasbourg en la maison de l'évesché... » (*Archives de la Basse-Alsace*, série G., 198. Description mentionnée par REUSS, ouvr. cité, p. 260, note 3.)

<sup>2</sup> Le Saint-Siège mit longtemps avant de lui accorder l'investiture de l'évêché de Strasbourg et de l'abbaye de Stavelot. (A. D., *Kur-Köln, Geheim. geistl. Archiv*, Acten, n°9. Guillaume-Egon à l'official von Quentel. Paris, 1<sup>er</sup>, 18 et 24 août 1682.)

domestique et infligé à François-Egon de Furstenberg une véritable disgrâce morale; puis aussitôt, il avait regagné sa retraite de Saint-Pantaléon, d'où bien inutilement on avait cru nécessaire de le retirer. Les douleurs et les épreuves de sa principauté, les luttes intestines de ses sujets n'offraient pas le même intérêt aux yeux de ce despote en cellule que les recherches des spécifiques et de la pierre philosophale!

Le mouvement populaire, tel qu'il s'était dessiné au lendemain de la destruction de la citadelle, avait, de même que les précédentes révolutions liégeoises, sa base juridique et provenait de controverses politiques. Le fond du débat restait l'éternelle revendication, la séculaire aspiration de la ville capitale à s'ériger en république autonome, indépendante de la souveraineté temporelle de son évêque. La question de droit était, — nous l'avons signalé, — pendante depuis longtemps devant le Conseil aulique et devant la Chambre de Spire. Mais le procès semblait sans issue; les tribunaux impériaux avaient toujours trouvé moyen d'en ajourner la solution. Néanmoins chaque conflit d'autorité amenait de nouvelles citations et les deux parties accumulaient à l'envi notes, recès, mémoires et mandements <sup>4</sup>. L'éloignement prolongé de Maximilien de Bavière, la complète indifférence qu'il témoignait aux choses de l'État, la faiblesse, l'impéritie de ses agents avaient singulièrement favorisé les prétentions de la Cité : un à un, elle avait usurpé la plupart des droits régaliens : droits *d'épée*, de *finances*, de *justice*, de *saisie*, de *légation*. Liège entretenait une milice justiciable d'une *guemine* ou conseil de guerre; elle levait librement ses impôts, envoyait des ambassadeurs aux nations étrangères. Récemment, — sous prétexte de suppléer à la négligence des officiers du prince, — elle avait renforcé les attributions de police des bourgmestres en leur accordant

<sup>4</sup> Voir, dans les registres 20 et 34 du métier des RETONDEURS, le mémorial présenté au Conseil aulique par l'électeur de Cologne, le 10 juin 1679, la réponse du conseil de la Cité du 26 juin et les recès des bons métiers du 21 juillet.

le pouvoir d'arrêter, d'emprisonner les criminels et les aubains <sup>1</sup>.

Toutefois, si le différend n'avait porté que sur l'étendue des attributions administratives et judiciaires de l'autorité centrale et de l'autorité locale, une entente amiable eût, peut-être, pu se produire. Restait la question brûlante des élections magistrales qui frappait davantage la masse de la population. Au règlement de 1649, qui avait anéanti les privilèges politiques des métiers, le peuple avait substitué la réforme de 1603; il imputait au suffrage restreint les maux endurés pendant un quart de siècle; le suffrage universel devait ramener la liberté, faire reflourir le commerce et l'industrie! Mais les lois valent moins par elles-mêmes que par la manière dont on les applique. Quatre ans n'étaient pas écoulés depuis la restauration de l'édit de 1603, que les assemblées des métiers qui désignaient les Trente-Deux, c'est-à-dire les électeurs des {futurs *maîtres à temps*, étaient délaissées. Lorsque la majorité de la classe laborieuse se désintéressa du vote, le champ resta libre aux fanatiques et aux désœuvrés!

Ce qui retarda l'avènement du règne des démagogues, fut l'attitude patriotique que prit le haut clergé liégeois, dès les premiers événements de l'année 1676. Son intervention énergique, mais toujours sage et pondérée, imprima au mouvement un caractère de quasi-légalité. Les trésoriers de Saint-Lambert (du moins ceux qui continuèrent à fréquenter les séances du chapitre) s'employèrent à obtenir l'union des partis, à prévenir les troubles et les désordres.

<sup>1</sup> Douze *varlets* ou *commissaires de nuit* furent institués à cette fin. — Sur le conflit de juridiction que cette mesure provoqua, voir DARIS, ouvr. cité, t. II. pp. 404 et 405; les recès des 15 et 19 octobre, 12, 14 et 23 novembre 1679, dans le reg. 745 des *Recès de Liège*; la *siulte* du 14 novembre 1679, dans le reg. 20 du métier des RETONDEURS; les mandements épiscopaux publiés dans le pamphlet intitulé : *Suite ultérieure de la Vérité attirée par la députation faite par la Cité vers l'assemblée des SS. Ambassadeurs Extraordinaires traitans de la paix dans la ville de Nimègue*. 1679, 165 pages. (Bibl. Un. Liège, Collection Ulysse Capitaine, n° 8142.)

Ils réclamèrent à maintes reprises la présence du souverain, sollicitèrent la convocation des États <sup>1</sup>; à Nimègue, ils protestèrent vivement contre le morcellement et l'occupation du territoire <sup>2</sup>. Eux seuls trouvèrent parfois des paroles pour exprimer les sentiments des « vrais Liégeois et neutraux », et comprirent les besoins et les nécessités du pays, avide de paix et de tranquillité. L'évêque, au lieu de les jalouser, eût dû suivre leurs clairvoyants conseils, revenir dans la principauté, en chasser l'étranger, et signer avec son peuple le pacte de réconciliation si ardemment désiré.

Il aima mieux susciter de nouvelles difficultés à la Cité en ordonnant le prélèvement de l'impôt du soixantième (6 juin 1680), droit de douane qui frappait toutes les transactions commerciales et toutes les marchandises importées et exportées. Les magistrats de Liège avaient supprimé cet impôt en 1676, dans le dessein de renouer avec les Provinces-Unies les relations commerciales que la guerre avait interrompues; le rétablir dans les circonstances présentes était une mesure vexatoire, d'autant plus illégale que les trois États n'y avaient pas consenti <sup>3</sup>. De violentes protestations s'élevèrent. On courut renverser les comptoirs et les bureaux de la taxe; on s'empara

<sup>1</sup> *Concl. capit.*, reg. 163, 30 août 1677, 29 décembre 1679. — *Ibidem*, reg. 164, 11 novembre 1680. — *Conseil privé, Protocoles*, reg. 125, 20 mai 1679. — A. E., *Fonds de Cologne*, t. XVIII, Guillaume de Furstenberg à Louis XIV, 5 janvier 1681.

<sup>2</sup> Voir, p. 129. — *Concl. capit.*, reg. 163, 11 mai, 3 et 23 juin 1678, 8 février 1680.

<sup>3</sup> *Recès de Liège*, reg. 745, 15 et 16 juin 1680, f<sup>os</sup> 119 et suiv. — *Concl. capit.*, reg. 164, 11 juin et 2 août 1680. — Métier des RETONDEURS, reg. 20, *sieulle* du 1<sup>er</sup> septembre 1680 — S. E. A., reg. 168. Recès de la Cité des 31 août et 8 septembre 1680. — Voir la correspondance échangée à ce sujet entre les États généraux, l'évêque de Liège et le conseil de la Cité. (*B.bl. Un. Liège*, Collection Ulysse Capitaine, n<sup>os</sup> 8147 et 8149.) « La » rivière de Meuse, écrivaient le 27 décembre 1680 les États généraux, » n'appartient pas particulièrement à V. A. Électorale ou au chapitre » cathédral de Liège, mais doit être tenue pour une *publique rivière* pour » le service du *libre commerce et navigation*. »

des commis préposés; on bannit les agents du gouvernement qui avaient approuvé la mesure <sup>1</sup>. Maximilien, irrité, jeta sur le pays un corps de troupes bavaroises. Espérait-il que leurs déprédations et leurs pillages intimideraient les esprits? La fermentation ne s'apaisa point. Elle ne fit que grandir à la nouvelle que le nouveau chancelier <sup>2</sup>, au lieu de réunir les États dans la capitale, comme le voulait l'usage, venait de les convoquer à Saint-Trond. Bientôt après, on apprit que les deux bourgmestres de Liège, — présidents traditionnels de l'état tiers, — étaient exclus de la *ournée*. Le gouvernement violait les paix et les statuts; il méconnaissait les lois fondamentales et constitutionnelles de la principauté. Peu lui importait d'ailleurs; il désirait la mise hors la loi de la Cité, son isolement du reste du pays. Les Liégeois virent le péril; ils l'affrontèrent courageusement en se préparant à la résistance <sup>3</sup>.

Depuis près d'un demi-siècle, ils n'avaient plus fait appel aux antiques traités d'alliance des bonnes villes thioises et wallonnes. En présence de l'oppression et de la tyrannie qui menaçaient de détruire les libertés publiques, l'union de toutes les forces de la nation s'imposait. Le magistrat lança une proclamation énergique à tous les bourgmestres du pays et du comté de Looz <sup>4</sup>; le danger était le même pour l'universalité des citoyens; le salut dépendait du groupement de leurs efforts! Mais les bonnes villes n'étaient plus maîtresses chez elles; la plupart — et les plus importantes — étaient au pou-

<sup>1</sup> Chronique liégeoise, *Bibl. Un. Liège*, n<sup>os</sup> 1717 et 816. — S. E. A., reg. 168. Corr. du prévôt de Condé, 4 septembre 1680. — Métier des RETONDEURS, reg. 34, *sieulte* du 23 octobre 1680.

<sup>2</sup> Antoine-Jérôme Oyenbrugge de Duras, baron de la Fosse, avait succédé comme chancelier, le 24 octobre 1678, à Lambert de Liverlo.

<sup>3</sup> Voir, dans le registre 20 du métier des RETONDEURS, les *sieultes* des 23 mars et 28 mai 1681; le recès du conseil de la Cité du 26 mai 1681; dans le t. II de la S. E. A., les ordonnances du conseil de la Cité, des 26 mars et 29 mai 1681, et un placard de Maximilien-Henri du 10 avril 1681.

<sup>4</sup> BOUILLE, p. 448.

voir de l'étranger; quant aux autres, appauvries et hésitantes, elles n'aspiraient qu'au calme et au repos. L'appel à l'alliance ne trouva guère d'écho <sup>1</sup>. La Cité, restée seule, ne se découragea pas. Et comme un détachement bavarois, sous les ordres du colonel Schaden, venait de s'emparer de Visé où il fermait la navigation de la Meuse, la bourgeoisie se mit en marche pour déloger les troupes qui menaçaient son commerce et sa tranquillité. En vain Schaden enjoignit-il aux habitants du plat-pays de le seconder; les paysans se révoltèrent et refusèrent de prendre les armes. Après douze heures de résistance, les Allemands capitulèrent <sup>2</sup>. Ce succès avait une réelle importance; aussi l'évêque en conçut-il un violent dépit. Il s'apercevait que ses troupes étaient insuffisantes à enlever la capitale de vive force <sup>3</sup>. D'un autre côté, le nerf de la guerre lui manquait : la *journée* de Saint-Trond avait été clôturée par le Chapitre avant même d'avoir voté le renouvellement des impôts; cette mesure eût été d'ailleurs sans effet, car même les anciennes taxes ne parvenaient pas à rentrer <sup>4</sup>.

Pour soumettre les mécontents, il ne restait plus à Maximilien-Henri qu'à s'adresser à l'une des puissances voisines. Mais laquelle appeler? L'Espagne, anéantie par la dernière guerre qui s'était liquidée à ses dépens, était hors d'état de fournir le moindre appui sérieux. L'archevêque de Cologne devait choisir

<sup>1</sup> HÉNAUX, *Histoire du pays de Liège*, t. II, pp. 488 et suiv.

<sup>2</sup> S. E. A., reg. 169. Condé à Voeller, secrétaire du duc de Parme, 28 mai 1681. — *Ibidem*, Condé au duc de Parme, 4 juin 1681. — *Bibl. Un. Liège*, Chronique liégeoise, Ms. n° 816, pp. 340 et suiv. — *Ibidem*, Chronique de J. GOSSUART, Ms. n° 1717, Capitulation de Visé, du 23 mai 1681.

<sup>3</sup> Sur les exactions des troupes allemandes, particulièrement de la garnison de Stockem, voir *Concl. capit.*, reg. 164, 9 avril, 5, 9, 12 et 13 juin, 9 août, 2 et 10 septembre 1681. — S. E. A., reg. 169. Ordonnances de Maximilien, des 30 mai et 6 juin 1681, et lettres du prévôt de Condé au duc de Parme, des 2 et 6 août 1681.

<sup>4</sup> BOUILLE, p. 450. — *Concl. capit.*, reg. 164, 22 mars, 11, 15, 16 et 19 avril, 15 octobre 1681. — S. E. A., reg. 169. Maximilien aux Nobles assemblés à Saint-Trond. Cologne, 11 avril 1681.

entre la cour de Vienne et celle de Versailles ; il avait besoin de soldats et d'argent ; l'alliance du roi de France pouvait seule les lui procurer. L'Empereur, « cette horloge qu'il fallait sans cesse raccommoder », était bien lourd et bien lent à remuer, et au moment où ses armées essayaient sur le Danube échecs sur échecs contre les insurgés hongrois, il ne fallait guère espérer son concours.

Aussi bien le gouvernement de Léopold répugnait à toute intervention directe en faveur de l'évêque de Liège. Depuis le début de la révolution, il avait montré une grande réserve et essayé de temporiser. Tout en exhortant les Liégeois à suivre le règlement électoral de 1619, il ne cessait de leur envoyer des médiateurs pour chercher des voies d'accommodement avec leur souverain. Tour à tour, l'électeur de Trèves, le Magistrat d'Aix <sup>1</sup>, le conseiller aulique Jodoci <sup>2</sup> avaient été chargés d'assoupir les difficultés. Leurs missions étaient restées infructueuses. Le prince ne voulait renoncer à aucune de ses prétentions ; la population était prête à tous les sacrifices pour défendre la réforme magistrale de 1603. En réalité, la Maison de Habsbourg ne désirait pas renforcer l'autorité de Maximilien ; elle craignait que l'asservissement de la Cité, la perte de ses vieilles libertés n'amènent avec un changement de règne, — que d'aucuns attendaient, — l'avènement d'un évêque dévoué à la France <sup>3</sup>.

<sup>1</sup> BOUILLE, p. 440. — *Concl. capit.*, reg. 163, 18 juillet 1679. — *Conseil privé, Protocoles*, reg. 425, 17 juillet 1679. — *Ibidem*, n° 78, 11 juillet 1680. — Reg. 20 du métier des RETONDEURS, Translat du mémorial impérial du 3 juillet 1679, les *sieltes* des 7 et 10 juillet 1680. — S. E. A., reg. 168. Mandement impérial du 15 avril 1680. — Chronique liégeoise citée, n° 816, f° 345.

<sup>2</sup> S. E. A., reg. 169. Condé au duc de Parme, 4, 14, 22 et 28 juin 1681, 2, 9, 12 et 19 juillet, 26 septembre 1681.

<sup>3</sup> ... « Si l'évêque de Liège venait à vaquer, écrivait le prévôt de » Condé au gouvernement de Bruxelles, les orgues du Chapitre ne sont » que trop disposées à sonner des airs de France... Pour prévenir cela, » il convient d'empêcher que le conseil de l'Évêque reprenne la même

L'électeur de Cologne, livré à lui-même, eût-il apprécié la situation avec cette netteté? On peut en douter. Mais dans son entourage, quelqu'un eut, dans ce moment décisif, l'influence nécessaire pour dicter au faible prélat la ligne de conduite qu'il fallait adopter. L'homme qui devait renouer l'alliance franco-colonaise et qui, pour la seconde fois, livrait Maximilien, pieds et poings liés, à la discrétion du cabinet de Versailles, n'est autre que le prince Guillaume de Furstenberg. Dès lors, le souverain liégeois redevient l'instrument inerte, un jouet sans ressorts dans les mains de son ministre d'État. Guillaume-Egon inspire tous ses actes; seul aussi, il est responsable de l'œuvre de réaction que nous verrons se préparer dans la cité épiscopale.

## V.

François de Furstenberg n'avait pas retrouvé la confiance de son maître, car il avait voulu, sans transition, rétablir son ancienne domination, autoritaire et absolue. Son frère se montra plus habile politique<sup>1</sup>. Au sortir de sa longue captivité, Guillaume-Egon s'était empressé de remercier Louis XIV de sa délivrance et de s'attacher de plus près aux intérêts du grand Roi. Il épiait une occasion favorable d'offrir à nouveau

» autorité qu'il avait avant la destruction de la citadelle... On pourrait...  
 » leur donner une *Léopoldine* à l'exemple de la *Sigismondine* de 1417  
 » (26 mars), par laquelle Sigismond relevait les Liégeois des oppressions  
 » et servitudes auxquelles leur Évêque et Princes voisins les avaient  
 » réduits. » (S. E. A., reg. 168. Corr. du prévôt de Condé, décembre 1678,  
 23 mars et 25 novembre 1679, juillet et décembre 1680.)

<sup>1</sup> « Richelilio eminentior, Masarinio turbulentior, omnibus quotquot germanicis unquam orbis in lucem protulit principibus deterior..., fratre uti versutior, ita longe disertior, Guilielmus... Serenissimum adeo dementare ac conglobatis rationum motivorumque ponderibus suspensum tenere poterat, ut voluntati ejus captivum se facere cogeretur. » (A. C., F.-X. TRIPS, *De rebus sui temporis, in primis de electione Josephi Clementis et Furstenbergicis Gallicisque adversum eum conatibus*, 5 mai 1732. Cologne. Ms.)

à l'électeur de Cologne ses impérieux services, ou plutôt il attendait la venue des événements qui obligeraient Maximilien-Henri à recourir à son industrieuse et fertile activité. Son ascendant reconquis, il songeait à former de nouvelles brigues en vue de la coadjutorerie, le but constant de son ambition.

Les personnages qui entouraient l'archevêque étaient gens à se laisser aisément séduire par l'appât des pensions et des subsides. Guillaume-Egon les connaissait. De riches gratifications attirèrent l'official Thomas von Quentel et l'intendant Ignace Wittmann dans l'orbite de la France <sup>1</sup>. Le souverain suivit bientôt l'exemple de ses serviteurs. Sur les conseils de Furstenberg, Louis XIV abandonna à Maximilien toutes les créances qu'il avait à sa charge et lui assura, en outre, un cadeau annuel de 20,000 livres. C'était peu si l'on songe qu'au même moment, les commissaires royaux, sous prétexte d'interpréter les clauses de la paix de Nimègue, réclamaient d'immenses territoires dans l'Entre-Sambre-et-Meuse, le Condroz, le marquisat de Franchimont, et que la moitié du pays, — Bouillon, Dinant, Huy, le comté de Rochefort, — restait, au mépris des traités, au pouvoir de la Maison de Bourbon <sup>2</sup>! Mais l'évêque de Liège, pour soumettre la Cité rebelle, avait trop grand besoin de l'intervention de Louis XIV, et celui-ci, plus que jamais préoccupé du rêve de l'Empire, s'assurait ainsi à bon compte la voix d'un de ses électeurs <sup>3</sup>. Le prince Guillaume négocia la convention : le roi de France promettait de s'employer à rétablir Maximilien de Bavière dans sa souveraine autorité et à relever la citadelle de Liège ; il s'engageait en outre à confirmer la neutralité de la principauté et à obtenir des Hollan-

<sup>1</sup> A. D., A<sup>III</sup>, *Kur-Köln*, n° 3258. — ENNEN, *Frankreich und der Niederrhein*, Bd I, SS. 372 u. s. w. — Guillaume-Egon fit notamment obtenir à l'official la perception des revenus et une hypothèque de 6,000 rixdalers sur l'avouerie héréditaire de Cologne (23 mai 1682).

<sup>2</sup> *Concl. capit.*, reg. 164, 18, 20 et 22 septembre, 12 et 29 novembre 1680, 20 mars, 22 novembre, 9 et 29 décembre 1681. — S. E. A., reg. 169. Corr. du prévôt de Condé, 15, 19 et 24 novembre, 16 et 31 décembre 1681.

<sup>3</sup> H. VAST, *Des tentatives de Louis XIV pour arriver à l'Empire*. (REVUE HISTORIQUE, septembre-octobre 1897, p. 29.)

dais l'évacuation des places qu'ils occupaient encore. L'évêque laissait son allié tenir garnison dans les villes de Bouillon, Dinant et Thuin, et donnait l'assurance de ne jamais prendre d'autre coadjuteur que Guillaume de Furstenberg <sup>1</sup>.

Pour que le pacte projeté acquît force de traité, le consentement du chapitre cathédral était nécessaire ; mais ce consentement était difficile à obtenir, car les tréfonciers s'étaient, en toute occasion, énergiquement opposés au morcellement du territoire épiscopal <sup>2</sup>. Le premier ministre colonais vint en personne solliciter leur adhésion ; il essuya un refus catégorique et unanime. Le haut clergé liégeois donnait une nouvelle preuve de son indépendance, de son dévouement à la patrie ; il défendait la neutralité de la nation contre et malgré le souverain. Cet échec n'empêcha pas Furstenberg de recevoir la récompense de ses efforts ; à la mort de son frère François, Louis XIV le fit élire à l'évêché de Strasbourg.

Pendant qu'il essayait d'entraîner ses collègues de la cathédrale liégeoise dans l'alliance française, Guillaume-Egon ne perdait pas de vue les événements qui se déroulaient dans la Cité. Les *vieux maîtres* Charles d'Ans et Nicolas de Plenevaux avaient retrouvé aux luttes électorales de 1681 la faveur du peuple en accusant les magistrats qui sortaient de charge d'avoir mal administré les finances communales et de n'avoir rien fait pour apaiser la guerre civile <sup>3</sup>. Avec eux

<sup>1</sup> LONCHAY, *La principauté de Liège au XVII<sup>e</sup> et au XVIII<sup>e</sup> siècle*, pp. 117 et suiv.

<sup>2</sup> S. E. A., reg. 169. Le prévôt de Condé au duc de Parme, 1<sup>er</sup> mars, 7 mai et 4 juin 1681.

<sup>3</sup> *Information pour les trente-deux métiers avec abrégé des comptes, des reçus et déboursés extraordinaires pendant les administrations de Messieurs les bourgmestres Plenevaux et Le Rond, Soumagne et Paul. — Apologie de Messieurs les Bourgmestres Ernest de Plenevaux et de Looz contre les sinistres interprétations données à quelques articles par la malignité de quelques auditeurs de leurs comptes. 1682. (Bibl. Un. Liège. Collection Ulysse Capitaine, nos 8140, 8151). — Réfutation du sieur Bourguemaître de Stembier des points calomnieux contenus dans l'apologie des bourguemaîtres E. de Plenevaux et de Looz. 1682. (Bibl. Brux., LEODIENSIS, t. VI)*

revenait aux affaires le parti de l'Empire et de la conciliation, car les deux élus, qui prenaient leur mot d'ordre à Vienne, ne cachaient pas leur intention de parvenir, fût-ce au prix de quelques sacrifices, à un accommodement avec Maximilien. Furstenberg comprit que des négociations conduites par de tels hommes, soutenues au surplus par le souverain Pontife, mal disposé pour la politique française <sup>1</sup>, léseraient les intérêts de Louis XIV et en conséquence les siens propres. Incapable de les arrêter, il se mêla habilement aux pourparlers et sut en prendre la direction. Il se fit décerner par l'évêque un mandat général pour traiter avec le chapitre et le conseil de la Cité. Dès lors, c'est à lui que les députés durent s'adresser; c'est lui qui les reçut ou les éconduisit à sa fantaisie <sup>2</sup>; il fixa les bases transactionnelles de réconciliation.

Pour consacrer officiellement son rôle de médiateur, Guillaume-Egon revint dans la Cité, entouré d'un cortège militaire; il apportait, disait-il, des propositions de paix sincères, entre autres, un nouveau règlement électoral qui donnerait satisfaction à tous les partis <sup>3</sup>. De longue date, le représentant

<sup>1</sup> Voir S. E. A., reg. 169. Bref papal lu au Chapitre le 2 septembre 1682. — Sur le rôle du nonce Visconti, consulter dans le reg. 169 de la S. E. A., Condé au duc de Parme, 27 août, 20 et 26 septembre, 29 et 31 octobre 1681. — A. E., *Fonds de Cologne*, t. XVIII. Le prince Guillaume à Louis XIV, 16 août 1681, fo 228. — Métier des RETONDEURS, reg. 20, Recès des 21 août et 12 novembre 1681.

<sup>2</sup> Sur la manière dont il traita à Cologne les députés liégeois Scheel et Hanus, voir S. E. A., reg. 169, Condé au duc de Parme, 26 et 29 novembre, 3, 6 et 10 décembre 1681, 7 janvier, 14 février et 11 mars 1682.

<sup>3</sup> « L'évêque ne voulait s'accommoder à moins que les bourgmestres, » jurés et conseil soient créés parmi sa participation, ce qui se pourrait » réduire en pratique, en dénommant trente-deux personnes de la part » de Son Altesse, horsquelles ceux de la ville choisiraient un bourgmestre et la moitié du Conseil, et que les trente-deux métiers dénommeraient aussi pareil nombre, horsquel l'autre bourgmestre avec la moitié » du Conseil serait réciproquement choisi par Son Altesse ou ses ministres. » (Métier des RETONDEURS, reg. 20. Propositions du prince Guillaume aux députés lui envoyés par le conseil de ville.)

de Maximilien était mal vu des patriotes liégeois qui l'avaient flétri du surnom de *Ghiamé li Stoirdeu*, le Pressureur, comme si Guillaume, par les impôts, avait pressuré les bourses dans un pressoir. Un accommodement arrêté par lui ne pouvait être accueilli qu'avec défiance. Lorsque la population s'aperçut que ses bourgmestres y prêtaient la main, une violente protestation s'éleva. Mais d'Ans et Plenevaux n'en eurent cure, et, afin d'imposer leur volonté, se formèrent une garde particulière. Eux, les initiateurs du mouvement populaire, étaient maintenant obligés de se protéger contre ceux-là même qu'ils avaient encouragés et défendus ! Confians dans leur prestige et dans l'autorité acquise au cours de quatre magistratures, les deux chefs se montrèrent obstinés, autoritaires. Ils espéraient qu'une opiniâtre résistance saurait vaincre l'opposition ; elle ne fit qu'aggraver les divisions et précipiter la crise. Encouragés par des tribuns éloquents, au premier rang desquels figuraient les avocats Giloton et Renardi, les bons métiers avaient rejeté les propositions d'arrangement de Furstenberg <sup>1</sup>. Nicolas de Plenevaux en fut vivement irrité ; résolu désormais à tout tenter pour maintenir son pouvoir, il interdit aux *gouverneurs* des corporations l'entrée des séances du conseil communal <sup>2</sup>. Cette mesure de défiance le perdit définitivement.

Ce fut aussitôt dans le peuple un déchaînement de colères, une conflagration générale. Sans convocation, les métiers se rassemblèrent en tumulte, clamant la déchéance du *dictateur* qui pactisait avec le souverain <sup>3</sup>. De toutes parts, amis et enne-

<sup>1</sup> Métier des RETONDEURS, reg. 20, *siéultes* des 10, 14, 15, 20, 23 mai 1682, et mémoire lu au conseil de la Cité le 13 mai 1682.

<sup>2</sup> Métier des RETONDEURS, reg. 20. Recès du conseil de la Cité du 30 mai 1682. — *Ibidem*, reg. 34 Recès du 31 mai 1682.

<sup>3</sup> Réunis chez l'ancien bourgmestre Le Rond, les députés des métiers essayèrent de s'emparer de l'administration et des pouvoirs du conseil de la Cité. Défense fut faite aux *jurés* d'assister aux séances de la maison de ville. (Métier des RETONDEURS, reg. 34. *Siéulte* du 24 mai 1682 — *Ibidem*, reg. 20. Rapport du 1<sup>er</sup> juillet 1682.)

mis du magistrat prirent les armes, prêts à en venir aux mains <sup>1</sup>.

La vérité est qu'on ne pouvait rien reprocher à Plenevaux, sinon d'avoir consacré sa vie à servir le peuple et de vouloir empêcher le règne des démagogues. Mais d'inquiétantes rumeurs s'étaient répandues; ses ennemis, rivaux avides de pouvoir, avaient distribué dans les divers quartiers des billets anonymes, *déclarations informatives*, annonçant sa sombre trahison! On lui imputait les abus du gouvernement! Il était l'auteur de tous les attentats aux privilèges de la classe ouvrière! La liberté individuelle n'était plus respectée! Ses violences compromettaient la sûreté de la bourgeoisie <sup>2</sup>! Craignant pour ses jours, le bourgmestre prit la résolution de se retirer en lieu sûr; il remit les clefs de la ville à Giloton et s'enfuit à Maestricht, accompagné de son collègue Charles d'Ans <sup>3</sup>. Il était temps; l'explosion allait se produire; l'arrestation des deux magistrats était ordonnée. Vingt-neuf métiers prononcèrent leur déchéance, les déclarèrent aubains et pros-

<sup>1</sup> Métier des RETONDEURS, reg. 34. Recès des 20 mai, 24 et 28 juin, 2 et 5 juillet 1682. — *Ibidem*, reg. 20. *Sieultes* des 22, 23, 24, 29 juin, 8 et 12 juillet 1682. — En l'assemblée des députés de la pluralité des métiers tenue dans la maison du sieur bourgmestre Le Rond, le 22 juin 1682 et recès du conseil de la Cité du 3 juillet 1682. (*Bibl. Un. Liège*. Collection Ulysse Capitaine, n° 8148.) — Vingt et un bons métiers s'étaient soulevés, à savoir : « les *febvres*, *charliers*, meuniers, boulangers, pêcheurs, cuveliers, brasseurs, drapiers, *retondeurs*, pelletiers, *vieux-warriers*, *soyeurs*, *mairniers*, charpentiers, *cordouaniers*, *corbusiers*, tisserands, cureurs et toiliers, fruitiers et *harengiers*, merciers et orfèvres. »

<sup>2</sup> *Déclarations informatives à tous fidèles Liégeois* (*Bibl. Un. Liège*, Collection Ulysse Capitaine, n° 8133.) — *Réponse de quelques bons bourgeois de Liège à la lettre imprimée du Seigneur Nicolas de Plenevaux, jadis bourguemaître, du 2 octobre 1682*. (*Ibidem*, collection précitée, n° 8153.) — *Remontrance à Messieurs les Liégeois*. (S. E. A., reg. 169. Corr. du prévôt de Condé, 24 juin et 4 juillet 1682.) — *Manifeste de la saisie du nommé Tettart, juin 1682*. (*Bibl. Un. Liège*.)

<sup>3</sup> A. E., *Fonds de Liège*, t. XIV. Corr. du résident français la Raudière, 30 juillet 1682. — S. E. A., reg. 169. Le prévôt de Condé à Voeller, secrétaire

crits de la Cité (6 juillet 1682) <sup>1</sup>. On enleva ensuite le droit électoral à tous ceux qui avaient soutenu leur parti et, à la Saint-Jacques suivante, Le Rond et Ryckman, deux des chefs de l'émeute, furent promus aux fonctions si enviées, mais si redoutables de maîtres à temps.

Calmer la révolution avant que Liège fût complètement désorganisée, obtenir du prince-évêque l'accommodement que souhaitait une notable fraction de la population, était certes une courageuse et noble entreprise ; mais elle exigeait beaucoup de prudence. D'Ans et Plènevoux, qui connaissaient le caractère liégeois, vif, emporté, passionné, avaient voulu la réaliser en se dégageant du contrôle, de la tutelle des bons métiers. Accusés de connivence avec Maximilien et son ministre, ils avaient été jetés violemment par-dessus bord et chassés de la commune. Les corporations d'artisans, du moins les plus turbulentes, avaient aussitôt usurpé toutes les attributions du conseil de l'hôtel de ville, et le gouvernement était ainsi passé aux mains de la foule des rues, des orateurs de carrefour, des désœuvrés <sup>2</sup>. Mais, par une conséquence naturelle de la situation, le sort qu'avaient subi les bourgmestres exilés était réservé aux chefs de parti qui avaient hérité de leur pouvoir.

Soumis à la surveillance tracassière d'un peuple ameuté, ils allaient à leur tour être soupçonnés de modérantisme, suspectés de conduire la Cité à l'asservissement, contraints de se défendre contre les accusations et les armes des factieux.

du duc de Parme, 11 juillet 1682. — Chronique liégeoise, *Bibl. Un. Liège*, Ms. n° 816, f° 356. — Voir aussi dans l'ANNUAIRE DE LA SOC. LIÉG. DE LITTÉR. WALL., 1884, la *pasquée* entre Houbiët et Piron :

« Giloton n'est-ce nin 'n advocât  
 » Qu'a tant plaiti cont' Plènevoux  
 » Avou les arme po prinde lès clé!  
 » Et l'jou d'après 'l'ont exilé ! »

<sup>1</sup> Métier des RETONDEURS, reg. 20. Rapport et publication de déchéance, 6 juillet 1682.

<sup>2</sup> S. E. A., reg. 469. Condé à Voeller. Liège, 22 août 1682.

L'anarchie ne faisait que s'aggraver. En même temps, la misère augmentait, car l'état financier n'était rien moins que rassurant. La capitale avait une dette exigible de plus de 100,000 écus et ses charges montaient à environ 120,000 florins par an. Impuissante à dégager le revenu public par le remboursement d'une partie des rentes constituées, elle voyait son crédit diminuer de jour en jour. Les impôts ne parvenaient pas à rentrer, et néanmoins de nouvelles taxes de consommation frappaient sans cesse les objets de première nécessité, dont les prix devenaient excessifs <sup>1</sup>.

Pour retrouver le repos et la tranquillité, pour sauver leurs libertés compromises et menacées, il ne restait aux citains qu'un seul remède, un seul expédient : offrir à l'électeur une paix honorable, lui accorder un droit d'intervention dans les élections communales. C'était d'ailleurs, nous l'avons vu, le vœu du Chapitre et de la fraction modérée de la population.

L'échec des négociations entamées par Furstenberg avait décidé la cour de Vienne à s'interposer une dernière fois entre l'évêque et ses sujets rebelles. Le commissaire impérial Jodoci conseilla aux deux partis de se faire de mutuelles concessions <sup>2</sup>; de part et d'autre, on fit la sourde oreille.

Il fallut le langage énergique et menaçant du résident français la Raudière pour ébranler les métiers <sup>3</sup>. Le 21 novembre 1682, une députation partit pour Cologne. La Cité avait choisi

<sup>1</sup> Métier des RETONDEURS, reg. 20. Recès du conseil de la Cité, 26 septembre 1682.

<sup>2</sup> A. E., *Fonds de Liège*, t. XIV. Lettre de la Raudière, 11 juillet 1682. — Métier des RETONDEURS, reg. 20. Recès du conseil de la Cité des 5 et 10 juin, 27 juillet 1682; *siulte* du 14 juin 1682. — Annexes aux *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique du pays et diocèse de Liège*, par FRANÇOIS DELVAULX, t. I, pièce 13, recès du conseil de la Cité du 13 juin 1682. (*Bibl. Un. Liège.*)

<sup>3</sup> A. E., *Fonds de Liège*, t. XIV. Instructions à la Raudière, du 20 août, et rapport du même du 26 décembre 1682, cités par LONCHAY, *La principauté de Liège au XVII<sup>e</sup> et au XVIII<sup>e</sup> siècle*, p. 120. — S. E. A., reg. 169. Corr. du prévôt de Condé, 4, 8, 12 septembre, 7, 8, 10 octobre 1682. — Métier des RETONDEURS, reg. 20. *Siulte* du 21 décembre 1682.

comme porte-paroles trois de ses anciens magistrats les plus dévoués aux franchises communales: Ernest de Plenevaux, François de Looz, enfin Guillaume Renardi, dont la fière devise « Que faux cœur crève! » indique le caractère droit et le tempérament énergique. Les conférences se prolongèrent pendant trois longs mois. Maximilien-Henri s'y fit représenter par l'inévitable prince Guillaume, assisté de deux de ses acolytes : Tambonneau, — le Louvois du pays de Cologne, — et le comte de Duras, le chancelier-fantôme du Conseil privé de Liège. Toute influence impériale avait été soigneusement écartée. Avec de semblables éléments, il n'était pas difficile de prévoir quelle serait l'issue du conventicule. Les séances se passèrent en reproches et en invectives. Furstenberg requit les rebelles de s'expliquer sur tous les attentats, violations des formes légales, usurpations de pouvoir qui s'étaient commis dans la cité mutine; les ambassadeurs liégeois répondirent qu'ils préféreraient « sacrifier leur sang et leur vie que de con- » sentir et de voir tomber la République sous la servitude d'un » Prince irrité, qui voulait leur ôter leurs privilèges et leur » liberté <sup>1</sup>. » La discussion s'échauffa encore lorsqu'on aborda la question épineuse des élections magistrales. L'évêque avait déclaré que seul le règlement de 1649 pouvait le satisfaire. Son ministre, plus politique, proposa la transaction suivante pour la nomination des bourgmestres : le prince devait désigner six personnes parmi lesquelles le peuple élirait son candidat, et, de même, les bons métiers désigneraient six autres bourgeois dont l'un, choisi par l'évêque, serait le second maître à temps <sup>2</sup>. Les députés de la commune repoussèrent ce projet qui, d'après eux, prêtait à la corruption; ils soutinrent que la réforme de 1603 offrait de meilleures garanties contre les

<sup>1</sup> S. E. A., reg. 169. Liste des attentats proposés par les commissaires de l'évêque aux députés de la ville de Liège à Cologne. — *Ibidem*, Condé à Voeller, 19 et 30 décembre 1682, 13 janvier, 3 et 20 février 1683. — Annexes aux *Mémoires* cités de DELVAULX, t. III, pièce 17.

<sup>2</sup> A. E., *Fonds de Liège*, t. XIV. Lettres de la Raudière, 19 novembre et 4 décembre 1682.

irrégularités et les brigues électorales, et demandèrent leurs lettres de rappel pour en référer à leurs mandants, la généralité des métiers <sup>1</sup>. Ils se retiraient plus aigris, moins disposés encore à s'entendre que lors de leur arrivée à Cologne.

La population liégeoise allait-elle ratifier leur conduite et témoigner d'un égarement pareil à celui de ses représentants officiels? Pendant leur absence, le parti des *mangeurs de tartes* avait recruté, dans toutes les classes, de nombreux adhérents. D'aucuns, fatigués d'une résistance qu'ils estimaient inutile et fatale, se montraient disposés à cesser toute opposition, et l'on citait parmi eux les régents en charge, Le Rond et Ryckman <sup>2</sup>. Maximilien, dans l'espoir d'attirer au vote les indifférents et les modérés, avait renouvelé l'antique ordonnance qui prescrivait à tous les habitants de se faire inscrire dans l'un des corps d'artisans et d'assister aux assemblées des métiers sous peine d'être déchu du droit de bourgeoisie <sup>3</sup>. Le chapitre cathédral prêchait la paix et la réconciliation. Un souffle d'apaisement semblait planer sur la Cité. Le retour d'Ernest de Plenevaux et de Guillaume Renardi le transforma brusquement en une tempête d'orage. Les débats personnels reprirent plus véhéments, plus haineux; les factions se multiplièrent. Et voici que, comme pour aviver davantage encore les troubles de l'anarchie, Furstenberg fit répandre le bruit que son maître, pour peu que l'on rétablît le cours du soixantième denier et la levée de l'impôt sur la bière, consentirait à fermer les yeux sur la question électorale et à signer un accommodement qui amnistierait tout le passé <sup>4</sup>.

<sup>1</sup> Métier des RETONDEURS, reg. 20, 24 février 1683.

<sup>2</sup> *Bibl. Un. Liège*, Collection Ulysse Capitaine, n° 8146, Recès du conseil de la Cité du 11 décembre 1682 et Rapport des députés pour être soumis aux métiers du 29 janvier 1683.

<sup>3</sup> S. E. A., reg. 169. Ordonnance du 12 janvier 1683.

<sup>4</sup> S. E. A., reg. 169. Condé à Voeller, 31 mars, 8, 14, 25 et 28 avril 1683. — Le *soixantième* donnait un rendement annuel de 50,000 écus; le droit de quatre sous sur la tonne de bière qui se consommait dans le pays rapportait environ 11,000 écus.

L'effet de cette proposition, insidieuse et habile, ne se fit pas attendre. Les métiers, appelés à se prononcer, se divisèrent en deux camps hostiles. Quinze d'entre eux l'approuvèrent sans réserve; dix-sept refusèrent d'y acquiescer <sup>1</sup>. Les passions étaient excitées; les fusils s'armèrent et les coups partirent. Par les rues et les places publiques, retentirent les cris de déchéance et de mort aux bourgmestres. Rappelons-nous qu'une année auparavant, dans des circonstances identiques, Le Rond et Ryckman avaient soulevé le peuple et dirigé l'émeute avec le même aveuglement. Mais cette fois, si la lutte fut plus sanglante, elle devait amener la perte de ceux qui la provoquaient. Liège se couvrit de barricades; des bandes armées, dans tous les quartiers, en vinrent aux mains; la sédition fut générale. Au premier rang des ultrarévolutionnaires, se faisaient remarquer le fougueux, l'intraitable Renardi, puis Houbotte, le *rentier* de la commune que le conseil venait de destituer, enfin Giloton, nature généreuse, mais volcanique, l'idole du métier des drapiers <sup>2</sup>. Le 27 juin, la révolte avait pris un caractère de particulière gravité. « Ceux » de la ville, raconte un témoin oculaire, tiraient sur le pont » des Arches contre ceux d'outre-Meuse, toujours dix contre » dix, et en un instant dix autres reprenaient à tirer; et cela » continua jusqu'à tant qu'on sonna la cloche de Saint-Denis » pour faire cesser. Le pont des Arches paraissait tout en » flammes; plusieurs demeurèrent sur la place et grand nom- » bre blessés, desquels plusieurs sont morts après, et, si l'en- » trée d'outre-Meuse, du pont des Arches, n'avait été barri- » cadée, ceux des drapiers auraient eu la victoire! <sup>3</sup> »

<sup>1</sup> A. E., *Fonds de Liège*, t. XIV. Lettre de la Raudière, 6 avril 1683. — S. E. A., reg. 169. Les bourgmestres et députés des métiers au prince de Furstenberg, 30 avril 1683. — *Ibidem*, Réponse de celui-ci, 4 mai 1683, et Condé à Voeller, 25 mai 1683. — Métier des RETONDEURS, reg. 20. *Sieultes* des 3, 9 et 12 mai 1683.

<sup>2</sup> L'émeute partit de ce métier, un des plus importants de la commune. (S. E. A., reg. 169. Appel des drapiers aux trente et un bons métiers, 16 juin 1683.)

<sup>3</sup> Chronique liégeoise. *Bibl. Un. Liège*, n° 816, f°s 356 et suiv.

L'émeute était vaincue, comprimée. Le Rond fit chanter une messe de grâce; puis, la répression commença. Les *chambres* des métiers furent fouillées; les bourgeois suspects maltraités, mis à la question <sup>1</sup>. Giloton, qui était parvenu à s'enfuir à Herve avec quelques-uns de ses partisans, fut déclaré banni à jamais de la ville et jugé appréhensible. L'opposition était privée de ses principaux chefs. Le calme allait-il renaître?

Les élections du 25 juillet se firent dans un sens conservateur <sup>2</sup>; les listes électorales avaient été épurées <sup>3</sup>. Nicolas Remouchamps et Jean Gaen acceptèrent la charge de bourgmestre. Charmés d'avoir de tels hommes à opposer au parti révolutionnaire, les *mangeurs de tartes* les encouragèrent, les poussèrent en avant, les compromirent sans retour. Les Élus essayèrent une fois encore d'opérer une réconciliation. Vain et suprême effort, qui ne put aboutir et qui fut la dernière tentative pour conserver à la Cité, dans une idée de commune et patriotique résistance, ses privilèges et ses chartes de liberté.

<sup>1</sup> Métier des TISSEURS, reg. 8. Recès du 1<sup>er</sup> septembre 1683. — S. E. A., reg. 169. Ordonnance du conseil de la Cité, 16 juillet 1683 — *Ibidem*, Condé au marquis de Grana, 21 juillet 1683. — Métier des RETONDEURS, reg. 20. *Sieulte* du 20 juillet 1683. — *Ibidem*, reg. 34, 1<sup>er</sup> septembre 1683.

<sup>2</sup> DARIS, ouvr. cité, t. II, p. 118.

<sup>3</sup> S. E. A., reg. 169. Ordonnance du conseil de la Cité, 15 juillet 1683. — Métier des CHARLIERS, recès du 22 juillet 1683.

---

## CHAPITRE VI.

## LE RÈGLEMENT DE 1684.

Politique du nouveau magistrat. — Arrivée à Liège de l'évêque de Strasbourg. — L'accordement des 22 novembre 1683-23 février 1684. — Ses principales stipulations. — Situation des partis. — Furstenberg et Louis XIV. — Aggravation des impôts. — Émeute du 9 avril 1684. — H.-P. de Macors. — Ses mesures. — Nouveaux désordres. — Renardi et Giloton sont élus bourgmestres. — Maximilien obtient l'intervention du roi de France contre les Liégeois. — Furstenberg repousse toute négociation. — Soumission de la Cité : la répression. — Exécution de Macors et de Renardi. — Entrée triomphale de Maximilien. — *Règlement du 28 novembre 1684*. — Son élaboration. — Rôle du Chapitre et ses conséquences. — Esprit de l'ordonnance municipale. — Les seize *Chambres*. — La réforme électorale. — Les corporations et métiers. — Principales modifications administratives. — Les services publics. — Appréciation du règlement. — Furstenberg organise le nouveau gouvernement. — Ses intrigues à Liège et à Cologne. — Mort de Maximilien-Henri. — Sa succession. — Les dernières années de Guillaume-Egon de Furstenberg.

## I.

La superbe capitale liégeoise avait, depuis le renversement de sa citadelle, montré une fière et indomptable énergie. Elle avait combattu pour ses privilèges et sa neutralité. Devant sa mâle résistance, les puissances — Louis XIV lui-même — avaient reculé. Seule, dans la principauté, elle subsistait pour défendre le souvenir d'un passé de franchises et de libertés. Mais cet esprit d'indépendance devait être, faute de discipline et de pondération, fatal à la Cité lorsque, jalouse de ses droits politiques, isolée de tout appui, elle se trouva une dernière fois en conflit avec le prince-évêque. Les événements qui restent à raconter nous montreront Liège à la veille de la victoire, puis, par un funeste retour, opprimée et vaincue. Avec le règlement de 1684, elle cesse en effet d'être la vaillante commune du moyen âge et devient la ville impersonnelle des temps modernes. Les faits révéleront la part des responsabilités.

L'élection de Gaen et de Remouchamps rendait favorables les chances de réconciliation. Les deux nouveaux maîtres à temps étaient des esprits modérés, inféodés à la politique espagnole, mais qui avaient l'avantage de ne s'être point compromis dans la lutte des partis. Ils désiraient entamer immédiatement les négociations ; mais, comme Furstenberg seul était capable de les mener à bonne fin, on dut attendre son retour dans la cité épiscopale. Le premier ministre de Cologne était allé prendre à la cour de Versailles des instructions précises sur la ligne de conduite à adopter <sup>1</sup> ; puis, il avait profité de quelques jours de loisir pour se faire inaugurer solennellement dans ses domaines abbatiaux de Stavelot-Malmédy <sup>2</sup>. Il arriva à Liège, le 28 octobre, accompagné d'une suite nombreuse et brillante ; sa réception fut celle d'un souverain. Maximilien l'avait revêtu d'un pouvoir discrétionnaire pour traiter de la paix. Les conférences s'ouvrirent aussitôt <sup>3</sup>. L'évêque de Strasbourg était charmant causeur autant que rusé diplomate. Poursuivi du rêve de la coadjutorerie, il tenait à conquérir les sympathies de la haute bourgeoisie liégeoise ; il affecta de se montrer conciliant et libéral. Et tandis qu'à sa table les plénipotentiaires se délectaient aux venaisons les plus exquises et aux vins les plus rares, l'arrangement s'élabora. Le 17 novembre, le pacte était conclu. Aucun tréfoncier n'avait été admis aux délibérations. Le Chapitre s'en formalisa, et, pour protester contre cette méconnaissance des usages, il requit l'insertion, dans le traité, d'une clause qui affirmerait le respect et le maintien des droits de l'Église <sup>4</sup>.

<sup>1</sup> Le marquis de Grana à Charles II, 26 janvier 1684. (S. E. E., t. CX, f° 49)

<sup>2</sup> *Conseil privé, Protocoles*, reg. 128, n° 80, 14 octobre 1683. — A. D., *Stavelot-Malmédy. Registratur Abtwahl*, liasse n° 7, 14 octobre 1683.

<sup>3</sup> Les députés de la Cité étaient les bourgmestres en charge Gaen et Remouchamps, les anciens bourgmestres Le Rond et Stembier, et le grand greffier Du Sart.

<sup>4</sup> *Concl. capit.*, reg. 165, 17, 19 et 23 novembre 1683.

Voici à quelles conditions l'évêque consentait à « accorder » et promettre une amnistie de toutes les fautes et entreprises » faites ou qui pourroient avoir esté faites contre son autorité » et les droits de son église, soit en général ou en particulier <sup>1</sup> ». La garde de la Cité, le *commandement des armes*, était partagé entre le grand mayeur, officier du prince, et les deux bourgmestres. Mais les bourgeois conservaient le droit de présenter et de désigner les capitaines de la milice communale. Quant à l'élection magistrale, — pivot du différend séculaire, — elle était l'objet d'une transaction où se reflètent la finesse et l'ingéniosité de l'évêque de Strasbourg. Tout en maintenant en vigueur les règlements de 1603 et de 1631, Guillaume-Egon trouvait moyen d'introduire, au milieu de leurs multiples formalités, l'influence du souverain.

L'édit de 1603, on se le rappelle, stipulait que les Trente-Deux, c'est-à-dire les électeurs des bourgmestres, seraient tirés au sort, dans chaque métier, parmi trois candidats désignés par les membres de la corporation. L'accommodement projeté supprimait le tirage au sort et réservait à un député du prince le droit de choisir les Trente-Deux parmi les nonante-six élus des bons métiers.

Restait la question fiscale, qui avait pour Maximilien-Henri et pour son ministre, toujours courts d'argent, une importance capitale <sup>2</sup>. Liège devait faire, sur ce point, de réelles concessions.

Elle s'engageait à rétablir le cours du soixantième denier et la levée de la taxe sur la bière ; elle promettait de fournir, dans les deux ans, une contribution de 100,000 écus, comme un témoignage de la « soumise reconnoissance, du zèle et de l'affection

<sup>1</sup> On trouvera le texte de l'accommodement dans le *Recueil des ordonnances de la principauté de Liège*, publié par POLAIN et BORMANS, 2<sup>e</sup> sér., 3<sup>e</sup> vol., p. 412.

<sup>2</sup> A l'occasion du traité, Guillaume-Egon reçut de la commune un don de 14,000 écus. (A. E., *Fonds de Liège*, t. XIV. Corr. de la Raudière, 22 novembre 1683.)

» respectueuse de la bourgeoisie pour tout ce qui regarde le  
» service de Son Altesse <sup>1</sup> ».

L'évêque enfin exigeait qu'une députation de citains se rendit à Cologne « pour faire à monseigneur l'électeur la sou-  
» mission convenable à un peuple qui ne respire et ne sou-  
» haite que de rentrer dans l'honneur des bonnes grâces de  
» son prince, et de lui donner toutes sortes de marques et  
» preuves effectives et réelles d'une parfaite reconnaissance et  
» d'une fidélité et obéissance inviolable ».

Telles étaient les propositions qui furent soumises à l'appro-  
bation de Maximilien de Bavière et du peuple de Liège. L'élec-  
teur n'hésita pas à ratifier l'œuvre de son conseiller intime.  
Mais du côté des bons métiers, l'adhésion devait être moins  
aisée à obtenir. A deux reprises, Gaen et Remouchamps con-  
voquèrent les corporations, dans l'espoir de provoquer un vote  
d'unanime confiance. Ils ne purent rallier au projet qu'une  
honnête minorité. Seize métiers protestèrent contre l'innova-  
tion apportée à la nomination des Trente-Deux ; dix-sept récla-  
mèrent contre la concession du *droit des armes* au grand  
mayer <sup>2</sup>. Devant cette résistance plus obstinée que réfléchie,  
les bourgmestres passèrent outre <sup>3</sup>. Ils envoyèrent, selon les  
clauses de la paix, des délégués à Cologne, pour offrir satis-  
faction, et publièrent, au Péron du Marché, l'accommodement  
et l'amnistie.

Pris en lui-même, le traité dont nous avons esquissé l'ana-  
lyse ménageait les susceptibilités des deux partis, conservait  
à chacun d'eux sa dignité, garantissait les droits dont ils se  
montraient le plus jaloux. Liège obtenait le pardon sans devoir

<sup>1</sup> Le paiement de cette somme était garanti par tous les biens et reve-  
nus de la Cité, spécialement par l'impôt sur le *brax*.

<sup>2</sup> Métier des RETONDEURS, reg. 19 et 20. Recès des 23, 24, 30 octobre,  
8 et 14 novembre 1683. — S. E. A., reg. 170. Grieffs des XXXII bons  
métiers représentés à S. A. S. le 16 juillet 1684. — A. E., *Fonds de  
Liège*, t. XIV. Corr. de la Raudière, 11 novembre 1683.

<sup>3</sup> S. E. A., reg. 170. L'évêque de Strasbourg aux bourgmestres Gaen et  
Remouchamps, 1<sup>er</sup> février 1684.

s'humilier. Sa personnalité, son autonomie, son indépendance politique étaient respectées. L'évêque, en promettant d'observer le règlement de 1603, s'inclinait devant la volonté populaire et donnait un démenti à tous les actes de son règne.

Si la victoire de la Cité n'était pas complète, du moins elle était honorable. Observé loyalement, l'accommodement assurait à la démocratie liégeoise l'influence prépondérante sur la direction des affaires, situation exceptionnelle pour l'époque, à la fin du despotique XVII<sup>e</sup> siècle.

## II.

Un mois à peine était écoulé depuis la conclusion de l'arrangement et la proclamation de l'amnistie que déjà Liège retombait dans les déchirements de la guerre civile. A la faveur de la paix, les chefs de partis, que les dernières émeutes avaient proscrits ou exilés, étaient parvenus à rentrer dans la ville. Giloton, de Looz, Renardi avaient ainsi, un à un, repris leur place à la tête des révolutionnaires; ils s'efforçaient d'exciter le sentiment populaire contre l'accommodement de 1683, le dépeignant comme une œuvre perfide, attentatoire aux libertés publiques. Et en face d'eux, moins éloquents, sinon moins convaincus, d'Ans, Gaen, Plenevaux, Remouchamps, soutenus par tous les gens modérés, défendaient les avantages de la politique de transaction, seule capable de sauver les privilèges, et mettaient la population en garde contre les violences de langage des démagogues. La désunion s'aggravait de jour en jour, minait la Cité tout entière, gagnait le vénérable corps cathédral lui-même. Blessés d'avoir été exclus des négociations, plusieurs tréfonciers protestaient contre la formule de paix qui ne les satisfaisait pas <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> *Concl. capit.*, reg. 165, 1<sup>er</sup> et 8 mars 1684, f<sup>o</sup> 109. — S. E. A., reg. 170. Le prévôt de Condé à Voeller, 5 février 1684.

Entretiens Furstenberg jetait secrètement les bases d'une alliance qui devait permettre à Maximilien-Henri de rentrer à Liège en triomphateur ! La fin de l'année 1683 avait été marquée par la reprise des hostilités entre la France et l'Espagne, poussée à bout par les mesures vexatoires de Louis XIV et les *arrêts* de ses Chambres de réunion <sup>1</sup>. Il était à craindre que la Hollande ne déclarât la guerre à son tour et ne fit cause commune avec le cabinet de Madrid. Pour prévenir cette coalition, pour en parer tout au moins les effets, l'évêque de Strasbourg, qui s'était toujours illusionné sur le mérite de ses conceptions stratégiques, soumit à Louvois un vaste plan de campagne <sup>2</sup>. Ce projet, qui ne semble guère avoir été goûté du ministre français, ne fut pas néanmoins fait en pure perte. En donnant au grand Roi cette marque de bonne volonté, Guillaume-Egon réservait à son maître des droits à la reconnaissance de la cour de Versailles. En même temps, son influence faisait entrer l'archevêque de Cologne (dont les domaines et l'importance politique venaient de s'augmenter encore par l'adjonction de Munster <sup>3</sup>) dans la ligue défensive nouée entre la France, le Danemark et le Brandebourg en vue de surveiller les manœuvres de la Suède et des Provinces-Unies <sup>4</sup>.

La nouvelle s'étant répandue à Liège que le prince-évêque, sans le consentement du Chapitre, songeait à renouveler un pacte d'alliance avec Louis XIV et à se jeter de nouveau dans la mêlée des puissances, un vif mécontentement se produisit. Il augmenta lorsque l'on vit les officiers français, sous les yeux

<sup>1</sup> LONCHAY, *La rivalité de la France et de l'Espagne aux Pays-Bas*, pp. 296-304.

<sup>2</sup> C. ROUSSET, *Histoire de Louvois*, t. III, pp. 244 et suiv.

<sup>3</sup> 1<sup>er</sup> septembre 1683. — Le Saint-Siège refusa de reconnaître sa *postulation*. (A. D., *Kur-Köln. geh. geistl. Archiv*. Tissier à Maximilien-Henri. Rome, 11 mars 1684. — H. PRÜTZ, *Die Kölner Wahl und Frankreichs Friedensbruch*, 1688. HISTORISCHES TASCHENBUCH, 1890, SS. 165-204.)

<sup>4</sup> 16 avril 1684. — ENNEN, *Frankreich und der Niederrhein*, Bd I, SS. 384 u. s. w.

mêmes du Conseil privé et avec son approbation, ordonner des levées de troupes jusque dans la capitale <sup>1</sup>. Malgré cette audacieuse attitude, le peuple ne se souleva pas; il se contenta de se plaindre et de rappeler aux agents du gouvernement les principes de la neutralité.

Et c'est à ce moment que Maximilien-Henri, comme si les mesures provocatrices n'étaient pas suffisantes, réunissait les États et réclamait à la Cité de nouveaux subsides<sup>2</sup>. Par l'accommodement de 1683, il avait promis de modérer toutes les charges communales, et voici qu'il les aggravait encore, qu'il voulait frapper les habitants d'impôts destinés à entretenir les armées qui marcheraient un jour contre eux, qu'il prétendait les obliger aux contributions de la guerre contre les Turcs <sup>3</sup>. C'en était trop! L'émeute se réveilla. Le 9 avril 1684, les drapiers donnèrent le signal du soulèvement. Au nombre de plus de trois mille, ils s'emparèrent des ponts et des portes de la Cité, et ainsi, maîtres de toutes les avenues, ils se dirigèrent vers les demeures de Giloton et de De Looz, leurs chefs vénérés. Les deux tribuns, au bruit des acclamations, furent conduits en triomphe à la maison de ville <sup>4</sup>. Déjà, devant les *grés* et sur la place du Marché, la plupart des corporations en armes étaient rassemblées. En vain les magistrats essayèrent-ils de les disperser; après une tumultueuse collision, la victoire resta aux émeutiers <sup>5</sup>.

<sup>1</sup> S. E. A., reg. 170. Condé à Voeller, 5 avril 1684.

<sup>2</sup> *État primaire, Journées*, reg. 73, f° 176. — *Concl. capit.*, reg. 165, 10 mars, 3, 8, 14, 19, 24 avril, 4, 6, 17, 31 mai, 8 et 19 juin 1684. — S. E. A., reg. 170. Propositions faites en l'assemblée des États de la Cité et celle du pays de Liège, le 6 avril 1684. — *Ibidem*, Maximilien au Conseil privé, 22 avril 1684.

<sup>3</sup> Le 14 juillet 1683, les Turcs avaient planté leurs tentes devant Vienne; on sait comment l'arrivée du roi de Pologne, Sobieski, sauva la capitale impériale.

<sup>4</sup> Chronique liégeoise. *Bibl. Un. Liège. Ms.* n° 816, f° 366.

<sup>5</sup> *Conseil privé, Protocoles*, reg. 129, 10 et 11 avril 1684.

La révolution entrait dans sa dernière phase, phase d'aveuglement et de désespoir.

Les métiers s'étaient emparés de l'autorité souveraine. Pour la conserver, il s'agissait d'épurer le conseil communal, d'y introduire d'ardents patriotes déterminés à la résistance. Remouchamps fut la première victime. Appréhendant des actes de violence, il feignait une maladie et gardait le lit. La foule, peu crédule, cerna sa maison, la pilla et obligea le régent à rendre les clefs magistrales. On le déclara indigne de son office et incompetent élu, sous le prétexte qu'il n'était ni marié, ni *nationné* <sup>1</sup>. Henri-Pompée de Macors, seigneur des Trois-Fontaines, hérita de ses pouvoirs (13 avril 1684). Avocat, receveur de l'état noble, le nouveau bourgmestre avait été peu mêlé aux dissensions civiles; mais sa probité, à laquelle ses plus ardents adversaires rendaient hommage, sa foi dans l'avenir, son ardeur à la lutte l'avaient désigné comme l'homme de la situation.

Macors était un idéaliste : il avait confiance dans l'esprit d'union qui, au moment suprême, saisit tous les hommes généreux et s'imaginait que le roi de France ne permettrait jamais que Liège fût asservie. Double illusion dont il devait être déçu!

En attendant, il ne perdit pas un instant; il requit de tous les fidèles citoyens un serment de fraternité, distribua les armes qui reposaient à la maison de ville, plaça les canons aux endroits les plus exposés et enjoignit aux bons métiers de veiller eux-mêmes à la police et au salut public <sup>2</sup>. Ces mesures, dignes d'éloges, furent approuvées par le Conseil privé lui-même <sup>3</sup>. Mais l'exécution en était difficile; l'insurrection

<sup>1</sup> BOUILLE, p. 459. — *Conseil privé, Protocoles*, reg. 129, 12 avril 1684. — Métier des RETONDEURS, reg. 34, 13 avril 1684. — Métier des CHARLIERS, même date. — VIEUX-WARRIERS, 12 avril. — A. E., *Fonds de Liège*, t. XIV. Corr. de la Raudière, 13 avril 1684.

<sup>2</sup> S. E. A., reg. 170. Recès du conseil de la Cité, 12 avril 1684. — Métier des RETONDEURS, reg. 34. Recès du 12 avril.

<sup>3</sup> *Conseil privé, Protocoles*, reg. 129, 14 et 21 avril 1684.

trainait derrière elle une tourbe de déclassés, gens sans aveu et sans moralité, et, d'autre part, les *mangeurs de tartes*, irrités de voir leurs adversaires organiser la résistance, suscitaient des complots <sup>1</sup>. Macors, directement menacé, se vit contraint de prendre des mesures de rigueur. On dressa des listes de suspects et les proscriptions commencèrent. Tous les gens soupçonnés de modérantisme, ceux qui s'étaient opposés à l'émeute du 27 juin dernier, qui avaient adhéré à l'accommodement ou qui, au mépris des bannissements de 1682, étaient rentrés dans la ville, furent chassés des métiers <sup>2</sup>. D'autres, voués à l'aversion populaire, eurent leurs biens confisqués. Aux exils forcés succédèrent les exils volontaires. Liège perdait chaque jour de vaillants défenseurs.

Depuis la déposition de Remouchamps, le bourgmestre Gaen avait refusé d'assister aux séances du conseil communal. Cette absence, attribuée par les uns à la prudence, interprétée par les autres comme une menace, ne fit que mettre ses ennemis plus à l'aise pour multiplier leurs coups. Ils le requirèrent de se rendre à la *Violette* ou de restituer les clefs magistrales. Et comme la rumeur s'était répandue qu'il entretenait des relations avec l'évêque de Strasbourg <sup>3</sup> et avec un groupe de proscrits réfugiés dans la banlieue, les métiers résolurent de « courir sus aux ennemis de la patrie, aux perturbateurs du repos public ». Le 26 juin, ils se dirigèrent tumultuairement vers Herstal et Coronmeuse, où les principaux bannis s'étaient retirés. Une mêlée sanglante s'engagea. Les maisons de Plenevaux, de Le Rond et de Remouchamps furent pillées, dévastées. Le peuple ramena de nombreux prison-

<sup>1</sup> Métier des RETONDEURS, reg. 34, 16 avril 1684, f° 96. — S. E. A., reg. 170. Recès du conseil communal, 3 et 30 mai 1684. — *Ibidem*, Pamphlet anonyme intitulé : *Avertissement au peuple de Liège mal informé*.

<sup>2</sup> BOUILLE, pp. 460 et 461. — Métier des RETONDEURS, reg. 20, 16 et 30 avril 1684. — S. E. A., reg. 170. Ordonnance du conseil de la Cité, 1 et 27 mai, 14 juin 1684.

<sup>3</sup> S. E. A., reg. 170. Guillaume-Egon à Gaen, mai 1684.

niers <sup>1</sup>. Enhardie par ces exploits, excitée par la nouvelle que l'archevêque se préparait à marcher contre la Cité, la foule poursuivit ses actes de violence; elle enleva le nonagénaire Charles d'Ans de sa demeure, et ce vénérable magistrat qui, tant de fois, avait eu l'honneur de représenter la commune liégeoise, fut conduit prisonnier à l'hôtel de ville, injurié, vilipendé <sup>2</sup>.

Cependant Maximilien-Henri avait lancé une ordonnance menaçante, véritable déclaration de guerre. Macors et ses adhérents y étaient taxés de « prétendus magistrats » et jugés appréhensibles <sup>3</sup>. Les métiers y répondirent par une déclaration plus violente encore, reprenant leurs anciens griefs et répudiant le pacte de 1683 <sup>4</sup>. On était à la veille des élections. Renardi et Giloton furent élus bourgmestres. Le même jour une armée bavaroise pénétrait dans la principauté.

La république liégeoise était épuisée; sa bourgeoisie, dégoûtée des menées révolutionnaires, lasse de troubles sans cesse renaissants, songea moins à préparer la résistance qu'à invoquer les secours de l'étranger. Mais à quel voisin s'adresser? De l'Espagne, il ne fallait rien attendre. La cour de Madrid était toute au souci d'obtenir de Louis XIV une trêve pas trop onéreuse <sup>5</sup>; d'ailleurs, depuis le commencement de la révolution, autant par inertie que par épuisement, elle n'avait rien tenté pour tirer profit des embarras de Maximilien. Un appel à

<sup>1</sup> Chronique liégeoise. *Bibl. Un. Liège, Ms. n° 816, f° 367.* — *Concl. capit.*, reg. 163, 22 juillet et 2 août 1684. — S. E. A., reg. 170. Ordonnances du conseil de la Cité, 21 et 27 juillet 1684.

<sup>2</sup> S. E. A., reg. 170. Condé à Grana, 22 juillet 1684.

<sup>3</sup> BOUILLE, p. 463. — A. E., *Fonds de Liège*, t. XIV. Corr. de la Raudière, 20 juillet 1684. — S. E. A., reg. 170. Mandement du 18 juillet 1684.

<sup>4</sup> *Conseil privé, Protocoles*, reg. 129, 24 juillet 1684. — S. E. A., reg. 170. Griefs des XXXII bons métiers représentés à Son Altesse Sérénissime.

<sup>5</sup> Sur la trêve de Vingt ans, dite de Ratisbonne (15 août 1684), voir LONCHAY, *La rivalité de la France et de l'Espagne aux Pays-Bas*, p. 304. — Le texte en a été réimprimé par H. VAST, *Les grands traités du règne de Louis XIV*, t. II, pp. 133 et suiv.

l'empereur Léopold, qui avait besoin de ses ressources dans la guerre de Hongrie, n'avait guère de chance d'être mieux accueilli. Restaient la France et les Provinces-Unies. La Cité vint implorer leur médiation. Le gouvernement hollandais, qui ne désirait pas s'entremettre dans cette lutte locale, se tint sur une prudente réserve <sup>1</sup>. Quant à Louis XIV, on connaît la réponse peu ambiguë qu'il chargea son résident la Raudière de communiquer aux Liégeois <sup>2</sup> : « Pour terminer promptement un » différend qui pourrait troubler le repos que Sa Majesté était » prête à donner à toute l'Europe, il n'y avait pas d'autre » expédient que de se soumettre et de rendre au Prince ce » qu'on lui devait <sup>3</sup> ! » Les intrigues de Furstenberg avaient porté leurs fruits <sup>4</sup>. Liège était sans appui. La répugnance que le grand Roi ressentait au fond de l'âme pour tous sujets rebelles, devait contribuer à rendre son attitude plus décisive encore. Au moment où les révolutionnaires sollicitaient l'assistance de Louis XIV, Maximilien, lui aussi, s'adressait à Versailles et obtenait l'envoi d'un corps de troupes commandé par le comte de Choiseul.

La Cité, menacée d'un siège qui inévitablement devait lui être fatal, tenta un suprême effort de réconciliation <sup>5</sup>. Guillaume de Furstenberg avec l'armée électorale campait à Reckheim. Macors, accompagné de quelques magistrats, s'y rendit pour proposer des conférences, voire la confirmation de l'accommodement de 1683. Il était trop tard. L'évêque de Strasbourg, sûr de son triomphe, repoussa toute idée de négociation. Les Bava-rois approchèrent des faubourgs ; aucune mesure de défense

<sup>1</sup> A. H., Register der Resolutien van de Staten Generaal der Vereenigde Nederlanden, gedurende het jaar 1684, 2<sup>de</sup> deel, 21 en 22 Augustus 1684, fos 222, 224, 226 en 227.

<sup>2</sup> 17 août 1684.

<sup>3</sup> BOUILLE, pp. 467-468. — A. E., *Fonds de Liège*, t. XIV. Louis XIV à la Raudière, 17 août 1684.

<sup>4</sup> S. E. A., reg. 170. Corr. du prévôt de Condé, 1<sup>er</sup> et 23 août 1684. — *Ibidem*, recès du conseil de la Cité, 17 août 1684.

<sup>5</sup> Métier des RETONDEURS, reg. 34, 20 et 21 août 1684.

n'était prise. Le peuple se faisait illusion et croyait obtenir la paix. Le 26 août, tandis que le Conseil, assemblé à la maison de ville, soumettait aux métiers, assagis par les épreuves, le rapport de la dernière ambassade, on apprit que, par la porte d'Avroy, les gardes allemandes avaient envahi la Cité <sup>1</sup>. En un tour de main, sans qu'il en coûtât une goutte de sang, Liège fut soumise. Le peuple se retourna contre les chefs qu'il vénérât naguère et reçut Guillaume-Egon comme un sauveur. Les principaux rebelles furent arrêtés. Giloton parvint à s'enfuir. Macors, retenu prisonnier dans sa maison, eût pu facilement s'évader; il s'y refusa, parce que « sa conscience ne lui reprochait rien <sup>2</sup> ».

La commune s'était laissée surprendre sans opposer la moindre résistance. Mais le prince Guillaume ne lui tint nul compte de sa lassitude et de son épuisement. La vengeance fut froide et calculée, la répression sanglante et implacable. L'Électeur avait déclaré qu'il ne rentrerait dans sa bonne ville de Liège qu'après un complet apaisement. Aussi, pendant plus d'un mois, sur la place du Marché, les exécutions se succédèrent; Furstenberg se plut à y assister. Puis, comme il devait satisfaire les exigences des troupes qui l'avaient soutenu <sup>3</sup>, il frappa les habitants de lourdes tailles, leva des contributions excessives, requit des banquiers et marchands plus de 100,000 florins <sup>4</sup>; le plat-pays même dut fournir une indemnité quotidienne de quatre mille écus. Vainement le chapitre cathédral soumit-il de sages représentations <sup>5</sup>; nulles

<sup>1</sup> A. E., *Fonds de Liège*, t. XIV. Corr. de la Raudière, 27 août 1684.

<sup>2</sup> *Conseil privé, Liasse*, Supplique de l'épouse de Macors, du 31 août 1684.

<sup>3</sup> S. E. A., reg. 170. Corr. du prévôt de Condé, 9 et 30 septembre 1684. — A. D., *Verhandlungen betreffend Maximilian-Heinrich*.

<sup>4</sup> *Concl. capit.*, reg. 165, 26 septembre 1684. — *Conseil privé, Protocoles*, reg. 129, 19, 20 et 22 septembre. — S. E. A., reg. 170. Mandements des 9 et 26 septembre 1684.

<sup>5</sup> *Concl. capit.*, reg. 165, 31 août, 5 et 6 septembre, 3, 16 et 18 octobre 1684.

plaintes, nulles exhortations ne parvinrent à fléchir l'insolent vainqueur. *Glîame li Stoirden*, aveuglé par sa facile victoire, confondait dans son ressentiment adversaires et amis. *Pecunia omnia obediunt* <sup>1</sup>!

L'évêque annonça son arrivée; la Cité était abattue. Cependant Macors et Renardi étaient retenus en prison; il semblait que l'on hésitât à infliger le dernier supplice à ces fiers et stoïques magistrats. Mais Maximilien ordonna d'instruire leur procès : les échevins prononcèrent la peine de mort. Louis XIV fit solliciter leur grâce par son résident : puisque le calme était rétabli, toute nouvelle mesure de rigueur devenait inutile <sup>2</sup>. Démarche superflue! Le 9 octobre, à dix heures du matin, les deux bourgmestres subirent leur sort en martyrs d'élite <sup>3</sup>. Quelques heures plus tard, le cortège épiscopal fit son entrée par la porte Saint-Léonard. La ville avait reçu une décoration imposante. Des théâtres avaient été dressés en plein air et sur les places publiques; violons et hautbois, de concert, invitaient le peuple à la joie. Maximilien, pour mieux jouir de son triomphe, s'était fait escorter d'une suite nombreuse et brillante. Seize mulets, dix carrosses, quatorze chevaux conduits à la main, couverts de housses brodées d'or et d'argent, précédaient ses gardes. Lui-même s'avancait ayant à ses côtés Guillaume de Furstenberg et le comte de Choiseul. Puis, en ordre, suivaient la cavalerie française, l'infanterie bavaroise, toute l'armée enfin, conquérante et superbe <sup>4</sup>.

Liège était frappée dans son orgueil de ville souveraine;

<sup>1</sup> *Conseil privé, Protocoles*, reg. 129, 26 août, 2, 7 et 14 septembre 1684. — S. E. A., reg. 170. Corr. du prévôt de Condé, 20 septembre 1684

<sup>2</sup> A. E., *Fonds de Liège*, t. XIV. Discours de la Raudière à l'électeur de Cologne, à son entrée à Liège, le 9 octobre 1684.

<sup>3</sup> LONCHAY, *La principauté de Liège au XVII<sup>e</sup> et au XVIII<sup>e</sup> siècle*, p. 121 (note).

<sup>4</sup> *Concl. capit.*, reg. 165, 5 octobre. — *Conseil privé, Protocoles*, reg. 129, 8 octobre 1684. — S. E. A., reg. 170. Rapports de Condé, 7 et 11 octobre 1684.

toutes ses ambitions étaient anéanties, son énergie épuisée. Sans protester, elle allait se soumettre à la loi du vainqueur, perdre l'indépendance et la liberté.

### III.

Guillaume de Furstenberg avait résolu de déraciner la démocratie liégeoise, de la soumettre au joug de l'autorité, d'anéantir toutes les institutions qui, durant des siècles, avaient fait la Cité puissante et fière. Il ne lui suffisait pas de l'avoir atteinte dans son orgueil; il désirait encore prévenir le retour des écarts d'indépendance que son maître avait eu tant de peine à réprimer.

La réforme communale connue dans les annales liégeoises sous le nom de *Règlement de 1684* ou *Règlement de Maximilien-Henri de Bavière*, fut sinon l'œuvre personnelle de l'évêque de Strasbourg, du moins le reflet de ses pensées, l'expression de ses désirs. Comme cet acte fameux a ébranlé de fond en comble les assises de la constitution municipale, qu'il a été maintenu en vigueur, sans subir de grands changements, jusqu'en 1789, et que sur son modèle furent modifiées les administrations de la plupart des bonnes villes de la principauté, il est important de l'analyser avec soin. Cet examen aura l'avantage de nous donner un tableau presque complet de l'organisation des rouages politiques, administratifs et judiciaires locaux à la fin du XVII<sup>e</sup> et pendant le XVIII<sup>e</sup> siècle <sup>1</sup>.

Il existe peu de documents au sujet de la manière dont l'ordonnance fut élaborée <sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Comparer le chapitre premier de notre travail, intitulé : « Liège et la » constitution liégeoise en 1648. »

<sup>2</sup> *Concl. capit.*, reg. 163, 2 septembre au 24 novembre 1648. — *Conseil privé, Protocoles*, reg. 129, 28 août au 4 décembre 1684. — *Ibidem*, liasse n° 374.

Au lendemain de son entrée à Liège, le prince Guillaume, investi du pouvoir dictatorial, avait institué un gouvernement provisoire chargé de l'administration des affaires courantes <sup>1</sup>. Cette régence, formée de six magistrats sortis de charge, ne semble guère avoir pris une part active à la confection du nouveau règlement. Furstenberg, pour réaliser ses desseins despotiques, mettait une plus grande confiance dans les membres du Conseil privé, personnages tout à sa dévotion ; il les chargea de la rédaction de l'édit et fit transporter au palais épiscopal les archives de la Cité <sup>2</sup> et des corporations, — moins d'ailleurs pour les aider dans leur travail que pour enlever des armes à ses adversaires <sup>3</sup>. Pendant trois mois, la discussion des articles se prolongea. Le ministre de Maximilien savait par expérience combien il était dangereux de froisser les susceptibilités du chapitre cathédral ; aussi crut-il bon de lui soumettre toutes les propositions importantes et d'appeler même aux délibérations plusieurs tréfonciers <sup>4</sup>. Cette collaboration eut de sérieuses conséquences. L'adhésion du corps capitulaire ne fut pas toujours aisée à obtenir ; la question de l'élection magistrale suscita même quelque désaccord. Le Conseil privé était décidé à supprimer par tous les moyens la prépondérance de l'élément populaire ; les chanoines de Saint-Lambert, tout en demandant la réduction du nombre des métiers, ne voulaient pas annihiler entiè-

<sup>1</sup> *Conseil privé, Protocoles*, reg. 331. Guerres civiles du XVII<sup>e</sup> siècle. Ordonnance du 28 août 1684. — *Ibidem*, 19 septembre 1684.

<sup>2</sup> Les originaux des chartes et privilèges de la Cité étaient déposés dans le *coffre Saint-Jacques*, à la sacristie de cette abbaye ; les procès-verbaux des délibérations communales restaient à la garde du magistrat, à la *Violette*. En 1751, une partie des archives fut rendue au conseil de la Cité ; en 1789, le reste fut reporté à l'hôtel de ville. La lacune que l'on remarque dans les *registres aux recès*, pendant les années 1680 à 1735, est due sans nul doute à ces transports successifs.

<sup>3</sup> *Conseil privé, Protocoles*, reg. 331. Guerres civiles. Édits des 28 et 30 août, 2 septembre 1684.

<sup>4</sup> *Concl. capit.*, reg. 165, 14 septembre 1684, f<sup>o</sup> 232.

rement leur rôle politique <sup>1</sup>. Une transaction s'imposait. L'évêque de Strasbourg était trop habile diplomate pour ne pas en voir la nécessité; elle fut conclue aux dépens des privilèges de la bourgeoisie. Maximilien-Henri, quatre jours avant de signer le règlement du 28 novembre, accorda au chapitre cathédral une influence directe sur l'administration de la Cité; il lui donna le droit d'opposer son veto à tous les actes importants de la souveraineté, et s'engagea à *ne jamais édicter* sans avoir obtenu son consentement préalable <sup>2</sup>. Le prince-évêque avait désormais un tuteur légal : le *Sénat de la principauté*, qui, dans les derniers événements insurrectionnels, s'était signalé par son intervention sage et pondérée, allait en remplir l'office. Ainsi, au moment où le pouvoir du peuple dans la marche des affaires s'éteignait, celui du premier corps ecclésiastique liégeois gagnait en étendue et s'élevait à son plus haut degré <sup>3</sup>.

Les rédacteurs du mandement de 1684 ont pris soin d'indiquer eux-mêmes, en termes clairs et précis, l'esprit qui a inspiré leur œuvre de réaction. Leur pensée se reflète dans le préambule dont voici un extrait : « ... désirant d'apporter le » remède nécessaire à tous les abus et désordres passés, pour

<sup>1</sup> *Concl. capit.*, reg. 165, 21 octobre 1684, fo 259.

<sup>2</sup> Voir le texte de la déclaration du 24 novembre 1684, dans le *Recueil des ordonnances de la principauté de Liège*, 2<sup>e</sup> sér., 3<sup>e</sup> vol., p. 422.

<sup>3</sup> On trouve une preuve surabondante de cette influence croissante du Chapitre dans les capitulations des princes-évêques qui furent élus à dater de notre période. Le serment de Jean-Louis d'Elderen contient cinquante-sept articles; celui de Joseph-Clément, soixante-treize! Entre autres clauses nouvelles, il faut citer l'article 32 de la capitulation de J.-L. d'Elderen, qui stipule que toutes les mesures importantes arrêtées sans l'avis et conseil du Chapitre, seraient déclarées nulles et sans valeur. Or, parmi ces décisions, étaient compris l'établissement et l'approbation des impôts communaux, le commandement des armes, la réformation des édits et ordonnances relatifs à l'administration de la Cité et des bonnes villes. La capitulation de Joseph-Clément renferme des stipulations qui restreignent encore plus les droits du prince, notamment dans le domaine des relations de la principauté avec les cours étrangères.

» établir la paix et le repos solide dans notre cité de Liège,  
 » et par ce moyen y faire reflourir la justice, la police et le  
 » commerce, pour la rendre d'autant plus considérable en  
 » toutes ses parties, nous avons bien voulu, ensuite de très-  
 » humbles supplications nous faites, modérer et amplifier, de  
 » l'avis de vénérables, nobles, nos très-chers et bien-aimés  
 » confrères, les doyen et chapitre de notre église cathédrale, la  
 » réforme de feu notre très-honoré oncle Ferdinand, de haute  
 » mémoire, faite en l'an 1649, par l'établissement du règle-  
 » ment suivant, pour être les points d'icelui inviolablement  
 » observés.

» Étant notoire et public que la trop grande multitude des  
 » personnes, qui ont intervenu aux élections du magistrat de  
 » la ville et à la direction de la police dépendante d'icelui,  
 » joint à l'ambition des prétendants, a été l'origine des confu-  
 » sions et des maux dont cette ville a été accablée et réduite à  
 » un état déplorable : *et quoique nous pourrions retenir à nous*  
 » *la création annuelle du magistrat de notre cité, nous avons*  
 » *néanmoins bien voulu en accorder révocablement à la généra-*  
 » *lité de la bourgeoisie quelque participation* <sup>1</sup>. »

C'était la première fois qu'un évêque liégeois osait soutenir de pareilles prétentions et affirmer audacieusement l'autorité princière.

De toutes les modifications apportées par le règlement de Maximilien de Bavière au régime municipal de la Cité, celles qui se rattachent à la réforme politique, et surtout à la transformation du système électoral, sont de loin les plus importantes. A partir de ces innovations, la représentation de la commune passe de l'ensemble des bourgeois répartis dans les trente-deux métiers, à une minorité de personnes, classées en *seize Chambres*, et cette aristocratie, soigneusement triée,

<sup>1</sup> *Recueil des ordonnances de la principauté de Liège*, publié par POLAIN, 3<sup>e</sup> sér., vol. I, p. 2.

partage avec le prince la souveraineté de la ville, la direction des élections et la possession des droits politiques.

Chacune des seize chambres fut composée de trente-six membres, appelés *composants*. On comptait parmi eux : « vingt nobles patriciens, gens des plus anciennes familles, » ayant été dans les charges honorables, eux ou leurs ancêtres, » gradués, mariés ou non, âgés de vingt-cinq ans pour le » moins, lettrés et autres bourgeois vivant de leurs biens et » revenus; dix marchands notables, et six artisans, tous mariés » ou veufs, âgés de trente ans pour le moins. »

Ces trente-six personnes devaient être « nées et nation- » nées <sup>1</sup>, légitimes, catholiques et inscrites au greffe de leur » chambre, en payant quatre escalins <sup>2</sup> ». L'évêque se réserva le droit de les désigner la première fois. Mais, à l'avenir, lorsqu'un *composant* venait à mourir ou à donner sa démission, ses compagnons le remplaçaient par une personne « de même qualité et profession » que lui; seulement, l'élection du nouveau membre devait être confirmée par le prince <sup>3</sup>. Chaque *chambre* reçut la dénomination particulière d'un saint ou d'une sainte ayant à Liège une église qui lui était dédiée. Elle n'avait le droit de se réunir que dans les cas réglementairement spécifiés ou avec l'autorisation préalable du Conseil privé <sup>4</sup>.

C'est à cette aristocratie fermée, de 576 bourgeois nommés par le prince, — représentant seule désormais le « corps de la

<sup>1</sup> L'explication de cette expression est donnée par une ordonnance du 16 septembre 1689. (Recueil cité, 3<sup>e</sup> sér., vol. I, p. 149) — Était *né et nationné*, celui qui était « d'origine et famille de père né dans le pays de Liège ».

<sup>2</sup> Sur l'escalin ou huitième de patagon, voir DE CHESTRET DE HANEFFE, *Numismatique de la principauté de Liège*, dans le tome L des MÉM. COUR. ET MÉM. DES SAVANTS ÉTRANG. publiés par l'ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE, 1890, pp. 338 et suiv.

<sup>3</sup> C'était là une *surrogation*. — Voir l'article 21 du règlement de 1684; l'ordonnance du 31 juillet 1687 (*Conseil privé, Dépêches*, reg. K. 57) et l'ordonnance du 12 novembre 1701 (*Recueil des ordonnances*, 3<sup>e</sup> sér., vol. I, p. 300).

<sup>4</sup> Voir l'édit du 24 novembre 1691. (Recueil précité, p. 186.)

Cité », à l'exclusion des bons métiers et de tous les anciens organismes municipaux, — que l'édit de 1684 accorda le droit électoral.

Ici encore l'intervention directe du souverain dans chacune des opérations anéantit les traditions de la vie politique. Liège fut administrée par un conseil de deux bourgmestres et de vingt conseillers établis pour un an et nommés moitié par l'évêque, moitié par les chambres.

Rompant avec un usage séculaire, l'élection magistrale, au lieu de se faire à la Saint-Jacques, fut fixée au dimanche après la Saint-Lambert. A six heures du matin, les seize chambres s'assemblaient de plein droit dans « les maisons de leurs greffiers ou en quelque autre lieu commode »; chacune désignait au sort trois membres; le premier composant sortant était *électeur des bourgmestres*, le second membre du conseil de ville, le troisième sans charge ni emploi.

Les seize *électeurs* présentaient alors, en dehors de leur sein, mais toujours parmi les chambres, à la pluralité des voix, trois candidats de « capacité et qualité », âgés de trente-cinq ans au moins. Leurs noms étaient mis dans trois boîtes et celles-ci placées dans un panier « dont l'ouverture ne sera pas plus large que pour y passer la main ». Après les avoir mêlées, le doyen des commissaires, avec la main droite gantée, en tirait une; et ainsi était élu le premier bourgmestre. Après quoi, l'évêque présentait à son tour trois candidats parmi les *composants*, et un tirage au sort décidait lequel des trois serait le second bourgmestre de l'année <sup>1</sup>. L'investiture de ces deux magistrats ne se faisait plus au nom de la commune, mais au nom du prince <sup>2</sup>.

Quant aux *conseillers*, dix étaient à la nomination du sou-

<sup>1</sup> Articles 22 à 26 du règlement de 1684.

<sup>2</sup> « Les bourguemaitres élus seront publiés au même temps à l'accoutumée; et arrivés à la maison de ville, prêteront ès mains de nosdits députés le serment de fidélité pour eux et pour toute la bourgeoisie, à nous et à l'Église, dans la forme leur prescrite, pour, ce fait, leur être données de notre autorité, en présence de nosdits députés, les clefs magistrales, par les bourguemaitres sortis d'état. » (Art. 27.)

verain et le sort désignait les dix autres sur une liste de seize candidats présentés par les chambres <sup>1</sup>.

Personne n'était rééligible aux fonctions de bourgmestre, d'électeur ou de conseiller, qu'après un intervalle de quatre années. Toutes ces charges étaient rétribuées; les honoraires des maîtres s'élevaient à 1,000 écus, ceux des électeurs à 400 florins; en outre, l'exemption du paiement des impôts leur était garantie pendant l'exercice.

Enfin, comme si toutes ces dispositions ne suffisaient pas pour écarter de l'administration communale toute influence populaire, le règlement stipulait en termes exprès qu'en aucun cas les *composants artisans* n'auraient *voix passive* dans les élections <sup>2</sup>. Pareille exclusion empêchait à jamais les représentants de la classe ouvrière d'occuper un office dans la Cité et mettait la démocratie dans l'impossibilité de ressaisir son indépendance. C'était donc là « l'honnête liberté » que Guillaume de Furstenberg avait assurée à la bourgeoisie liégeoise <sup>3</sup>. En fait, il lui avait enlevé, par un système aussi étrange que compliqué, toute participation effective à une vie politique quelconque <sup>4</sup>.

<sup>1</sup> « Les seize pris hors de chaque des seize chambres, avec un nombre » égal d'autres seize, que nous choisirons ensuite hors de ces mêmes » chambres, seront ballottés séparément, et réduits par le sort au nombre » de vingt, à savoir : dix des nommés par nous, et dix des autres, lesquels » devront aussi nous prêter le serment comme dessus et à l'Église. » (Art. 28.)

<sup>2</sup> Avoir *voix active*, c'était avoir le droit d'élire, être électeur; avoir *voix passive*, c'était posséder la faculté d'être élu, être éligible. Voir l'article 20 et l'ordonnance interprétative de cet article, datée du 6 décembre 1684, *Recueil des Ordonnances*, 3<sup>e</sup> sér., vol. I, p. 41. « Les artisans étant exclus » de toutes voix passives, à la réserve de la charge de gouverneur de leur » art ou métier, ils ne peuvent et ne doivent être admis à tirer boites. »

<sup>3</sup> *Conseil privé, Protocoles*, reg. 429, 30 septembre 1684.

<sup>4</sup> L'indifférentisme politique fit de tels ravages et le régime nouveau éteignit si bien tout esprit public que personne ne se rendit plus aux chambres; une ordonnance du 23 octobre 1698 arrêta que les composants qui, dûment convoqués, n'assisteraient pas aux réunions des chambres, seraient réputés consentir aux résolutions qu'on y prendrait en

Toutefois le despotisme de l'évêque de Strasbourg ne voulait être ni franc, ni brutal; il cherchait à laisser subsister l'apparence, à maintenir les formes extérieures, à laisser aux institutions leurs désignations, à défaut de leurs caractères.

Rien n'est plus frappant à cet égard que le mode suivant lequel le règlement de 1684 transforma les corporations liégeoises, les annihilant comme collèges politiques, les conservant comme communautés marchandes.

Les trente-deux bons métiers furent enrôlés deux par deux dans les seize chambres, et chacun reçut un *gouverneur* chargé de veiller à la « bonne et légale fabrique de toutes choses », à l'observation des statuts, aux intérêts du commerce. Ce gouverneur, dont les fonctions étaient bisannuelles, fut élu parmi les six composants artisans de la chambre; pour l'aider dans ses fonctions et le surveiller au besoin, on lui adjoignit un surintendant choisi dans le siège des commissaires. Les métiers continuèrent à jouir de leurs privilèges industriels, à observer les coutumes relatives « aux droits d'inscriptions, acquêtes et reliefs », mais leur administration passa au conseil de la Cité. Les salles où, durant des siècles, ils s'étaient rassemblés, furent vendues à l'enchère <sup>1</sup>, leurs biens et revenus confisqués et incorporés aux fonds de la ville <sup>2</sup>. On interdit leurs fêtes anniversaires, toutes cérémonies commémoratives <sup>3</sup>, et même les processions — sauf celles de la Fête-Dieu et de la Translation de Saint-Lambert.

Ainsi disparut la vie corporative qui jusqu'alors avait conservé à la capitale liégeoise l'aspect d'une commune du moyen âge.

A côté des innovations qui viennent d'être esquissées et qui suffiraient à caractériser le nouveau régime politique de la

leur absence au sujet des moyens publics. (*Recueil des ordonnances de la principauté de Liège*, 3<sup>e</sup> sér., vol. I, p. 259.)

<sup>1</sup> Article 66.

<sup>2</sup> Article 67.

<sup>3</sup> Ainsi le métier des febvres ne pourra plus « faire son roi » (art. 15).

ville de Liège, il y en a d'autres qu'on ne saurait passer sous silence.

Le règlement de 1684 ne fut pas seulement, en effet, une réforme électorale qui priva la majorité des citains de leurs droits politiques; il apporta de notables changements à l'administration des services publics de la Cité, diminua les pouvoirs du conseil communal dont il fit un simple « collège d'administration », modifia l'organisation des finances, de la justice, de la milice municipales.

De ses attributions administratives, autrefois si étendues, le conseil de la Cité ne conserva que la connaissance des menues affaires locales <sup>1</sup>. Lorsque se présentait une question de moyenne importance, les bourgmestres prenaient l'avis des commissaires et des seize électeurs. Quant aux décisions les plus graves, telles que le vote des impôts, des emprunts, des budgets, il fallait l'assentiment de l'assemblée générale des 576 *composants*. Toutes les résolutions du reste, pour être mises à exécution, devaient recevoir l'approbation du souverain. Tandis que diminuait la compétence du magistrat, *l'autorité principale* sans cesse se fortifiait.

Les maîtres à temps qui, jusqu'en 1684, avaient seuls la direction de la police, durent la partager avec l'évêque et le chapitre cathédral <sup>2</sup>. Leurs fonctions se bornèrent à l'administration des revenus municipaux et à l'entretien des édifices publics.

<sup>1</sup> Article 29.

<sup>2</sup> « Le droit d'édicter étant des régaux nous appartenants et à l'Église, » exclusivement à tous, il ne sera permis à qui que ce soit, de l'entreprendre, à peine d'être traités comme usurpateurs. Nous accordons néanmoins que dans les édits et mandements publics qui se feront de notre part, où il s'agira de la police de la ville, les bourguemaitres puissent y être présents à la publication d'iceux, sans aucune autre intervention; leur défendant sérieusement, et à peine d'être recherchés en leur propre et privé nom, de faire imprimer chose que ce soit, sinon les billets requis pour les rendages à faire des impôts de la ville, à quoi ils devront employer notre imprimeur juré van Milst, et pas d'autre, sous peine de faux (art. 53). »

Quant aux attributions judiciaires du magistrat municipal, le règlement de 1684, en supprimant le *Tribunal des maîtres et jurés*, abolit la juridiction civile et répressive que le conseil exerçait naguère avec le siège des échevins <sup>1</sup>.

L'intervention de la *Franchise* <sup>2</sup> ne fut plus requise que dans quelques cas exceptionnels; fait capital, si l'on se rappelle que jusqu'alors nulle poursuite ne pouvait être dirigée contre un bourgeois sans le consentement de ce tribunal communal. L'action criminelle était à la discrétion du grand mayeur <sup>3</sup>.

Le siège des vingt-deux *commissaires*, dont nous avons signalé, en passant, le rôle de surveillance dans le système électoral de 1684 et dans la nouvelle organisation corporative, fut déchu de ses plus importantes attributions. Gardien officiel des privilèges communaux, il avait justement été considéré comme « la prunelle de l'œil du peuple ». Désormais, il ne fut plus chargé que de procéder aux enquêtes sommaires. Le prince se réserva la nomination de la moitié des membres du siège, tandis que les mambours et tenants des paroisses élirent les onze membres restants <sup>4</sup>. De cet organisme naguère si vivant, le nom seul subsista.

Pour dessiner les traits saillants du régime municipal de 1684, il reste à marquer les transformations que subirent les

<sup>1</sup> Article 64.

<sup>2</sup> Elle fut composée des deux bourgmestres et de six conseillers.

<sup>3</sup> « Notre grand mayeur pourra agir criminellement par calenge, contre les bourgeois, par devant notre haute justice, sans intervention » de la Franchise, et le décret d'appréhension, ou tel autre qui se portera » par notre haute justice, sera exécuté sans aucun empêchement, appel- » lation ni recours, sous quel prétexte que ce puisse être (art. 50). »

« Pourront aussi nos officiers, après le décret déclaratoire de la suffi- » sance des décharges, poursuivre ouvertement les criminels sur d'autres » circonstances et preuves venues à leur connoissance, sans aucune » intervention de la Franchise, laquelle ne doit avoir lieu, que dans les » enquêtes générales et secrètes (art. 51). »

<sup>4</sup> Articles 33 à 40.

principaux services publics et la manière dont l'action principale agrandit ici encore son influence.

La milice perdit son caractère d'institution communale. Maximilien-Henri créa un régiment permanent, national, à la solde des États. Il maintint toutefois douze gardes bourgeoises, — chacune composée de trois cents factionnaires, — dont les officiers étaient choisis par lui. Quant aux anciennes compagnies militaires des Dix-Hommes, des vieux et des jeunes arquebusiers, des vieux et des jeunes arbalétriers, elles furent supprimées et leurs « biens, maisons et jardins » réunis aux revenus de la Cité. Le prince déclara que, chaque soir, les clefs de la ville lui seraient remises et décréta la reconstruction de la citadelle de Sainte-Walburge <sup>1</sup>.

Au point de vue financier, — sous prétexte de corriger les abus qui s'étaient glissés dans l'administration, — le nouveau règlement priva la bourgeoisie du contrôle qu'elle exerçait sur la gestion des deniers publics.

De temps immémorial, les citains n'étaient tenus qu'au paiement des impôts par eux librement consentis; l'évêque n'avait, en aucune façon, à intervenir dans le rôle et le recouvrement des taxes communales.

L'édit modifia cet état de choses; il constitua le souverain seul juge des moyens extraordinaires à établir et donna aux *chambres* le droit de frapper les impositions communales ordinaires <sup>2</sup>. En réalité, cette faculté était illusoire, car, les *recès* des chambres, pour recevoir leur exécution, durent être munies d'un *octroi* ou *licence* délivré par le prince. La connaissance et l'exécution des moyens publics continuèrent d'appartenir au magistrat « comme chose tenant de la police », sauf « l'appel au conseil privé de l'évêque <sup>3</sup> ».

<sup>1</sup> Articles 41 à 46.

<sup>2</sup> Article 60.

<sup>3</sup> Ordonnance du 12 mars 1686, article 6. (*Recueil des ordonnances*, 3<sup>e</sup> sér., vol. I, p. 50.) — *Conseil privé*, *Liasse*, 31 juillet 1687.

La reddition annuelle des comptes du *rentier* n'eut plus lieu, comme d'ancienneté, sur la place de la maison de ville, en présence des métiers, mais au palais épiscopal, devant les agents du prince <sup>1</sup>. Une copie authentique de ces comptes resta déposée dans les archives du Conseil privé.

En même temps, l'édit arracha au peuple liégeois l'une de ses essentielles prérogatives, à savoir celle de consentir l'impôt qui frappait le pays entier, et de n'être lié par les résolutions des États qu'après y avoir donné son consentement.

Liège perdait ainsi son autonomie financière; elle ne pouvait plus s'opposer aux décisions du tiers état <sup>2</sup>. Toutefois, dans les assemblées de cet ordre, ses bourgmestres continuaient à avoir deux voix, au lieu d'une comme les autres députés des bonnes villes <sup>3</sup>.

Le régime communal avait subi une transformation complète. Le règne de la démocratie liégeoise était expiré. La Cité, dont la vie politique avait brillé d'une si éclatante vigueur, tombait en état de sujétion. Ses institutions étaient faussées, ses privilèges confisqués, son indépendance anéantie. L'autorité princière remplaçait la souveraineté populaire.

Mais Maximilien, par son coup d'État, ne savait pas seulement les assises fondamentales du gouvernement municipal; il avait déposé, aux sources des libertés publiques, un germe de corruption qui attaquait même les institutions générales de la principauté.

Le règlement de 1684 portait atteinte à la liberté individuelle des citoyens, restreignait leurs prérogatives en matière de poursuites criminelles.

D'autres conséquences méritent d'être signalées.

<sup>1</sup> Article 75.

<sup>2</sup> « Et en tout cas, ne pourra la cité, sous quel prétexte que ce » puisse être, arrêter dans les Journées les résolutions prises par la » pluralité du tiers état, mais devra s'y conformer indispensablement » (art. 62). »

<sup>3</sup> Article 61. — Édit du 29 avril 1687. (*Recueil des Ordonnances*, 3<sup>e</sup> sér., vol. I, p. 105.)

Les innovations apportées à la constitution liégeoise furent étendues à la plupart des bonnes villes du pays. Visé, Tongres, Hasselt, Huy, Thuin, Dinant, etc., reçurent tour à tour des règlements reposant sur les mêmes principes : transférer le pouvoir électif du peuple au chef de l'État, accorder les droits politiques au prince et à une aristocratie émondée par lui.

Pareil système créait un état tiers servile, composé de membres à la dévotion du souverain, avides d'assurer à eux et à leurs proches les faveurs de la Cour. Le contre-poids que la paix de Fexhe avait soigneusement opposé au pouvoir exécutif était anéanti.

De plus, quelle confiance pouvait-on encore accorder au tribunal des XXII, émanation directe du tiers état, à cette sauve-garde de la liberté?

Quelles garanties allait-il désormais offrir aux citoyens contre les abus de pouvoir des officiers du Prince?

Tantôt d'une manière directe, tantôt d'une façon habile et détournée, le régime nouveau avait profondément modifié ou faussé la constitution. Il était despotique et portait atteinte aux traditions communales. Si, pendant cent années, les Liégeois le subirent en silence et sans révolte, la cause en est, sans aucun doute, dans l'indifférence et l'apathie d'un peuple abattu et ruiné par les guerres. Il faut d'ailleurs ajouter que les évêques du XVIII<sup>e</sup> siècle n'abusèrent pas de l'autorité que la législation de Maximilien leur attribuait et surent, par une application bienveillante, en adoucir la rigueur.

#### IV.

La soumission de Liège et la transformation de son régime politique étaient pour une grande part l'œuvre personnelle de Guillaume de Furstenberg. « Ce ministre sans porte-feuille » de Louis XIV avait contribué à introduire dans la principauté les principes gouvernementaux chers à son puissant protecteur.

Maximilien-Henri, rendu par l'âge et les infirmités plus sombre et plus taciturne que jamais, avait hâte de reprendre l'existence monacale qu'il menait dans son électorat de Cologne. Il partit de Liège le 12 décembre, quelques jours après la publication de la réforme communale. Après treize ans d'absence, le souverain venait de passer deux mois à peine au milieu de son peuple, et ce séjour, — le plus long que durant son règne il ait fait dans la Cité, — devait être le dernier.

Le prince Guillaume demeura à Liège pour y organiser l'administration et veiller à la fidèle observance des mesures édictées. Sans retard, ni ménagement, il procéda à l'application du nouveau système électoral. Profonde fut la tristesse du peuple; mais ses souffrances lui avaient rendu le calme et le repos plus enviables que la liberté.

Au milieu de l'agonie et de l'affaissement des esprits, une seule voix s'éleva pour dénoncer la tyrannie et l'oppression : d'Utrecht, où il s'était réfugié après avoir vainement cherché asile dans les Pays-Bas catholiques <sup>1</sup>, Giloton, l'ancien bourgmestre, lança une solennelle et patriotique protestation contre l'ordonnance de Maximilien <sup>2</sup>. Mais ses accents, qu'inspirait le plus ardent amour de l'indépendance, ne trouvèrent aucun écho dans le peuple subitement privé de force et d'énergie. D'ailleurs les Liégeois, l'eussent-ils même souhaité, ne pouvaient songer à la résistance. Leurs principaux tribuns avaient péri ou étaient exclus, comme criminels d'État, de l'amnistie que l'évêque venait d'accorder <sup>3</sup>. Un régime de suspicion et de terreur fut établi : le moindre propos « injurieux, séditieux ou plein de mépris » conduisait à l'exil ou à la prison. La citadelle reconstruite imposait la soumission; et, au milieu du

<sup>1</sup> *Conseil privé, Protocoles*, reg. 429, 6 septembre 1684. — S. E. A., reg. 543. Le Conseil privé de Liège à Grana, 9 septembre 1684.

<sup>2</sup> Giloton fut exécuté en effigie. On trouvera le texte de sa protestation dans HÉNAUX, *Histoire du pays de Liège*, t. II, pp. 508 et 509. — Voir sur ce sujet l'ordonnance électorale du 31 août 1685. (S. E. A., reg 470)

<sup>3</sup> Mandement du 23 novembre 1684. (*Recueil des Ordonnances*, 2<sup>e</sup> sér., 3<sup>e</sup> vol., p. 421.)

pont des Arches, pour empêcher la communication entre les deux rives, pour isoler le quartier d'Outre-Meuse, foyer des émeutes populaires, le fort des *Dardanelles* pointait ses canons menaçants.

Le moment était venu pour Furstenberg de recueillir la récompense de ses services et de sa féconde activité. Tous les prétextes lui parurent bons pour s'enrichir aux dépens des Liégeois ; il fit pleuvoir impôt sur impôt, exigea d'excessives indemnités de guerre, des contributions de tous genres <sup>1</sup>. Il s'aliénait de gaieté de cœur le peu de sympathie que pouvait avoir encore pour lui le peuple dont il espérait diriger un jour les destinées <sup>2</sup> ! Ses amis déploraient hautement sa conduite. L'évêque de Strasbourg continuait à entretenir publiquement des relations avec la comtesse Emmanuel, sa nièce <sup>3</sup> par alliance, et personne n'ignorait que c'était pour cette maîtresse, femme insatiable, « qui prenait de toutes mains », que notre amoureux prélat montrait l'odieux esprit de fiscalité, cause de son impopularité <sup>4</sup>.

<sup>1</sup> Par décret du 16 novembre 1684, Maximilien assigna à son ministre une rente de 10,000 écus. — Pour les détails des impôts, voir *État Tiers, Journées*, reg. n° 85, 12 décembre 1684. — *État primaire, Journées*, reg. 73, 10 et 11 octobre 1684. — *Concl. capit.*, reg. 165, 16 et 22 décembre 1684, 9, 15, 17, 22 janvier, 5 février 1685. — *Ibidem*, reg. 166, 18 septembre et 11 décembre 1685. — A. E., *Fonds de Liège*, t. XIV. Corr. de la Raudière, 20 septembre 1685 et 17 janvier 1686. — S. E. A., reg. 170. Corr. de Condé, 3 janvier, 13 et 17 février, 12 mai, 12 septembre, 3 octobre, 14 novembre, 14 décembre 1685.

<sup>2</sup> La conduite de Furstenberg causa dans la principauté un vif mécontentement et les protestations éclatèrent de toutes parts. (Voir notamment, S. E. A., Condé à Voeller, 3 février, 3, 4, 31 mars, 19 et 29 septembre, 21 novembre 1685.)

<sup>3</sup> Catherine-Charlotte, comtesse de Wallenrode, veuve du comte de la Marek, avait épousé secrètement le comte Emmanuel de Furstenberg. Celui-ci ayant été tué, en 1686, devant Belgrade, l'attachement de l'évêque de Strasbourg pour la comtesse dura jusqu'à la mort de ce prélat.

<sup>4</sup> S. E. A., reg. 170. Condé à Voeller, 16 mai 1685. — Mémoire confidentiel de l'abbé de Gravel à M. de Croissy, cité dans l'article de CH. GÉRIN, *Le pape Innocent XI et l'élection de Cologne, en 1688*. (REVUE DES QUESTIONS HISTORIQUES, 1883, t. XXXIII, p. 98.)

Maximilien-Henri approchait rapidement de sa fin ; la mort pouvait le surprendre d'un moment à l'autre et sa succession ecclésiastique n'était pas réglée. Louis XIV avait un aussi grand intérêt que Guillaume-Egon à empêcher que les diverses principautés du siège de Cologne ne passassent dans des mains ennemies. Les circonstances augmentaient encore l'importance de la question. A l'instigation du prince d'Orange, une nouvelle coalition venait de s'organiser sous le nom de *ligue d'Augsbourg*. L'Électeur avait refusé de s'allier aux autres membres de l'Empire ; mais si le présent était garanti, il n'en était pas de même de l'avenir. Le maître et le valet tombèrent d'accord pour tenter l'impossible aux fins d'imposer à Maximilien, comme coadjuteur *cum futura successione*, son ministre et confident.

Aussitôt tous les ressorts de la politique furent mis en œuvre. Pour affermir son autorité dans le pays de Liège, Furstenberg avait médité « de s'y faire un grand établissement ». Il avait commencé par obtenir du prince-évêque la cession de la seigneurie de Grand-Modave ; puis, tour à tour, il acquit le ban d'Havelange, le fief de Denville, Petit-Modave, etc. <sup>1</sup>. Ses adversaires ne pouvaient plus lui reprocher d'être un étranger dans la principauté !

En même temps le roi de France le présentait pour le cardinalat. Le pape Innocent XI était un partisan zélé de la Maison d'Autriche. Il hésita longtemps avant d'accorder la barrette au protégé du cabinet de Versailles. Enfin, après une longue résistance, l'évêque de Strasbourg fut compris dans la promotion du 2 septembre 1686.

<sup>1</sup> Voir le savant article que M. l'abbé SYLVAIN BALAU a publié en 1894 dans le BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ D'ART ET D'HISTOIRE DU DIOCÈSE DE LIÈGE, t. VIII, intitulé *Le cardinal de Furstenberg et ses héritiers, seigneurs de Modave (1684-1706)*. — La cession de Grand-Modave est du 16 novembre 1684. « Nous voulons, dit l'acte, *lui* donner des marques réelles de » notre reconnaissance et de la satisfaction que nous avons de ce que par » ses soins et travaux il a si fort contribué au succès de nos desseins, à » notre gloire et honneur et au bien de la chrétienté, de nos états et » sujets. » (Article précité, p. 107.)

Cette victoire obtenue, et le terrain ainsi préparé, le grand Roi entreprit ouvertement ses négociations à Cologne. Il essaya de persuader au valétudinaire archevêque que la coadjutorerie de Furstenberg lui « donnerait plus de crédit et le rendrait plus respecté à Rome et à Vienne ». Maximilien, que hantait le spectre de sa mort, se refusa tout d'abord à entendre quoi que ce soit concernant sa succession. Mais, lorsque les Français se furent engagés à le gratifier d'une somme de quatre cent mille livres <sup>1</sup> dont il était débiteur envers eux, il céda et consentit à s'adjoindre un coadjuteur « afin que l'archevêché, dans les orages qui pouvaient éclater, fût préservé du danger ».

La question de principe était résolue; restait à obtenir l'assentiment du chapitre métropolitain. La ligue d'Augsbourg opposait à la candidature du confident intime de l'Électeur celle du jeune prince Joseph-Clément de Bavière <sup>2</sup>. Dans cette élection simoniaque, les louis de France battirent les florins (7 janvier 1688) <sup>3</sup> : le cardinal fut élu par dix-sept voix sur vingt-quatre. Le pape, qui cherchait des occasions de prendre sa revanche sur Louis XIV (il suffit de rappeler les affaires de la *régale*, des *franchises* et l'entrée à Rome du marquis de Lavardin), ne ratifia pas le choix capitulaire.

Quant à la coadjutorerie liégeoise, il ne fallait pas y songer pour le moment : le ressentiment que la population nourrissait à l'égard de Guillaume-Egon avait gagné le Chapitre. Travaillés par le commissaire impérial, comte de Kaunitz, les tréfonciers de Saint-Lambert opposèrent à toutes les sollicitations la plus énergique résistance <sup>4</sup>.

<sup>1</sup> Louis XIV à l'électeur de Cologne, 20 et 28 novembre 1687. (*OEuvres de Louis XIV*, publiées par GROUVELLE, t. VI, p. 4.) — ENNEN, *loc. cit.*, Bd I, S. 471. — Furstenberg ne devait se dessaisir de la quittance que si l'élection lui était favorable.

<sup>2</sup> ENNEN, *Der spanische Erbfolgekrieg und der Churfürst Joseph-Clemens von Cöln*. Iéna, 1851, SS. 20 u. s. w.

<sup>3</sup> C. ROUSSET, *Histoire de Louvois*, t. IV, p. 63.

<sup>4</sup> LONCHAY, *La principauté de Liège au XVII<sup>e</sup> et au XVIII<sup>e</sup> siècle*, p. 124.

Sur ces entrefaites, Maximilien-Henri mourut le 3 juin 1688<sup>1</sup>. Cet événement devait avoir de graves conséquences. Louis XIV déclara qu'il faisait de la nomination de son protégé une condition *sine qua non* du maintien de la paix générale. Nous ne raconterons pas les épisodes si connus de l'élection du nouvel archevêque<sup>2</sup>; comment le cabinet de Versailles ne négligea aucun sacrifice d'argent, aucune démarche, aucune promesse, pour acheter les suffrages et les consciences des capitulaires colonais; comment, malgré sa forte brigade, Furstenberg n'obtint que treize voix sur vingt-quatre, tandis que son compétiteur, le prince Joseph-Clément, en réunit neuf<sup>3</sup>; comment le pape Innocent XI, maître de la situation aux termes des concordats germaniques, ne se laissant ébranler ni par les menaces du roi de France ni par les sollicitations de Jacques II d'Angleterre, donna sa préférence à l'élu de la minorité; comment enfin Louis XIV, heureux de l'occasion qui s'offrait, prit l'attitude du Saint-Siège et l'affront qu'il venait

<sup>1</sup> Son testament figure dans les documents publiés par ENNEN à la suite du travail *Der spanische Erbfolgekrieg* précité, pièce 13, page 3. — Quelque temps avant la mort de l'Électeur, son confesseur, le P. Nicol. Elfen, lui fit modifier ses dernières dispositions: Guillaume de Furstenberg, qui avait été institué légataire universel, fut remplacé par Maximilien-Emmanuel de Bavière et ne reçut que 20,000 écus.

<sup>2</sup> Voir les travaux cités de Münch, Ennen, Rousset, Gérin, Prütz, etc. — Voir en outre MAZURE, *Histoire de la révolution de 1688 en Angleterre*, t. II, pp 41 et 476. — O. KLOPP, *Der Fall des Hauses Stuart*, Bd IV, passim. — *Urkunden und Actenstücke zur Geschichte des Kurfürsten Friedrich-Wilhelm von Brandenburg*, Bd XIV, SS. 1392, 1397, 1402, 1404. — *Consultatio super controverso Archiepiscopatu et Electoratu Coloniensi*. AUCTORE ZACHARIA DE BONA CASA VERONENSI, Coloniae, 1630, in-4°.

<sup>3</sup> Un obstacle à l'élection du cardinal consistait en ce que, étant déjà en possession d'un évêché, il ne pouvait qu'être *postulé*, et ce encore à la condition de réunir les deux tiers, soit seize suffrages au moins. A Clément de Bavière, pour être *élu*, il ne fallait que la majorité des voix, soit treize sur vingt-quatre. Comme ni la postulation de l'un ni l'élection de l'autre ne furent canoniques, la décision souveraine revenait au pape.

de subir comme prétextes pour déclarer la guerre à l'Europe coalisée.

A Liège, à la mort de Maximilien, le Chapitre, de son autorité privée, prit en main le gouvernement temporel de la principauté et s'attribua la plupart des droits régaliens, jusqu'à la désignation du nouveau souverain <sup>1</sup>. Furstenberg essuya un échec complet. Jean-Louis d'Elderren, grand doyen de l'église cathédrale, fut élu capitulairement le 17 août 1688 <sup>2</sup>.

Depuis plus d'un siècle, les Liégeois n'avaient plus eu d'évêque national. En se prononçant pour un gentilhomme du pays, le Chapitre répondait aux vœux de la population, fatiguée de la ruineuse domination étrangère.

Guillaume de Furstenberg, déçu dans ses ambitions <sup>3</sup>, se retira à Bonn, qu'occupait une garnison française. Mais bientôt, ne s'y croyant plus en sûreté, abandonné par Louvois qui trouvait la résistance « épineuse et pleine d'incommodités », il pria Louis XIV de lui accorder asile et protection <sup>4</sup>. Dès lors sa carrière politique est terminée et son existence paisible forme un contraste curieux avec la vie débordante d'activité qu'il avait menée jusqu'alors. Le grand Roi, pour le

<sup>1</sup> DARIS, ouvr. cité, t. II, pp. 44 et 249. — *Concl. capit.*, reg. Sede Vacante, n° 268.

<sup>2</sup> Louvois avait proposé d'abandonner le cardinal, auquel il reprochait « de ménager la chèvre et les choux ». (C. ROUSSET, *Histoire de Louvois*, t. IV, p. 89.) — On fit circuler à Liège le portrait suivant de Guillaume-gon :

- « Cardinal sans chapeau, archevêque sans manteau,
- » Électeur sans titre, évêque sans mitre,
- » Abbé sans crosse, prévôt sans temple,
- » Doyen sans chanoine, chanoine sans chœur,
- » Prêtre sans bréviaire, catholique sans rosaire,
- » Seigneur sans domaine, soldat sans épée! »

<sup>3</sup> A Munster et à Hildesheim, ses efforts furent surtout déjoués par l'électeur de Brandebourg. (ERDMANNSDÖRFFER, *Deutsche Geschichte*, Bd I, S. 722.)

<sup>4</sup> ENNEN, *Frankreich und der Niederrhein*, Bd I, SS. 500 u. s. w.

récompenser du constant dévouement avec lequel il avait servi ses intérêts, lui donna la riche abbaye de Saint-Germain-des-Prés <sup>1</sup> et le titre de commandeur du Saint-Esprit (2 février 1694). Réintégré par la paix de Ryswick dans ses droits de prince d'Empire <sup>2</sup>, comblé de pensions et de bénéfices, et néanmoins se débattant toujours contre les poursuites de ses créanciers <sup>3</sup>, notre cardinal se désintéressa des événements politiques. Si, à la mort de l'évêque de Liège, Louis d'Elderen, il pose encore une fois sa candidature, c'est par habitude et sans espoir de succès <sup>4</sup>. Appelé à Rome pour le conclave de l'élection d'Alexandre VIII, « il fit si peu de figure qu'il s'en retourna » précipitamment sous l'artificieux prétexte que l'Empereur lui « voulait tendre un guet-apens <sup>5</sup>. » Il passa ses dernières années tantôt retiré en Touraine, à la Bourdaisière, dans une

<sup>1</sup> Cette abbaye à collation royale était affermée à 78,000 livres. (Voir EMMANUEL DE BROGLIE, *Mabillon et la Société de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle (1664-1707.)*. PLOX, 1888, t. II, pp. 205 et suiv.)

<sup>2</sup> Article 44. — Voir le texte de la paix dans H. VAST, ouvr. cité, pp. 228 et suiv.)

<sup>3</sup> B. N., PAPIERS DU CARDINAL DE BOUILLON, *Ms., Fonds Clairembault*, n<sup>o</sup> 915. Nouvelles acquisitions françaises, n<sup>o</sup> 5089.

<sup>4</sup> « Ses dernières années furent étrangement tristes : plus de table, » presque plus de maison ni de domestiques, et ce peu, pas même de quoi » le payer, quoique, outre ses bénéfices, il tirât gros du Roi de temps en » temps..... » — Outre quarante mille écus de pensions annuelles, deux mille livres de confiscations en Alsace et l'indemnité de commandeur de l'Ordre, le clergé de France lui servait une pension de six mille livres par an. Les contemporains estiment que le produit de ses bénéfices s'élevait à plus de 500,000 livres. Il est vrai qu'il avait cédé Saint-Evrault et Gorze, puis Saint-Géréon, Barbeaux et Saint-Vincent de Laon à ses neveux, « qui vivaient à ses crochets » ; mais le 4 juillet 1696 il devint chanoine honoraire de Saint-Martin de Tours. (*Le cardinal de Fürstenberg d'après la relation de la cour de Rome au temps du conclave de 1700*, SAINT-SIMON, *Mémoires*, Collection des grands écrivains de la France, t. VII, appendice 7, p. 479.)

<sup>5</sup> SAINT-SIMON, *Mémoires*, Collection des grands écrivains de la France, t. XII, p. 52.

terre de sa nièce, la comtesse Emmanuel, qui l'aidait à dissiper ses revenus, tantôt dans son palais abbatial de Saint-Germain-des-Prés, dont il restaura les grands bâtiments et embellit les jardins.

Il s'éteignit le 10 avril 1704, en sa soixante-quinzième année <sup>1</sup>.

« L'Église et le siècle perdirent en ce même temps les deux »  
 » prélat<sup>s</sup> qui fussent alors chacun à l'une et à l'autre avec le »  
 » plus d'éclat : le fameux Bossuet, évêque de Meaux, pour l'un, »  
 » et le célèbre cardinal de Furstenberg, pour l'autre. Tous deux »  
 » sont trop connus pour que j'aie à rien dire de ces deux »  
 » hommes si grandement et si diversement illustres, le premier »  
 » toujours à regretter, et qui le fut universellement, et dont »  
 » les grands travaux faisoient encore honte, dans cette vicil- »  
 » lesse si avancée, à l'âge moyen et robuste des évêques, des »  
 » docteurs, et des savants les plus instruits et les plus labo- »  
 » rieux ; l'autre, après avoir si longtemps agité et intéressé »  
 » toute l'Europe, étoit devenu depuis longtemps un poids »  
 » inutile à la terre <sup>2</sup> ! »

<sup>1</sup> Guillaume-Egon fut enterré dans l'église de Saint-Germain-des Prés, non sous le chœur, mais dans la chapelle de Sainte-Marguerite, où reposaient déjà ses neveux, le landgrave Ferdinand-Egon et le comte Fr. de la Marek, sous un superbe mausolée, œuvre de Coysevox. L'oraison funèbre fut prononcée l'année suivante, par l'abbé Pierre-Robert Le Prévost, prédicateur du roi. (B. N., *Recueil des oraisons funèbres prononcées par M. Le Prévost*. Paris, 1705, in-4°.)

<sup>2</sup> SAINT-SIMON, *Mémoires*, Collection citée, t. XII, p. 52.

## PIÈCE JUSTIFICATIVE.

---

*Lettre des Doyen et Chapistre de l'Esglise Cathédrale de Liège  
escritte de Son Altesse Sérénissime leur Evesque et Prince <sup>1</sup>.*

(Secrétairerie d'État espagnole, reg. 417, f<sup>os</sup> 207 et suiv.)

PRINCE SÉRÉNISSIME,

La douleur très sensible qui a poussé au dehors les sentimens de nos cœurs est devenue extrême, depuis que nous avons appry qu'ils ont eu le malheur de n'avoir point esté agréables à vostre Altesse Sérénissime. Car si la proposition que nous avons avancée par nos dernières, se treuve d'abord rebutée, comme si elle eut esté faite avant le temps, il ne peut presque plus nous rester aucun espoir de salut, puisque tout autre moyen que l'on voudroit pratiquer arrivera tousiours trop tard; les maux qui nous accablent de tous costez, sans que personne en arreste le cours, et les derniers malheurs qui nous menacent de trop près, requérans absolument un remède prompt et présent, qui ne doit estre en aucune façon différé à vouloir balancer trop scrupuleusement les circonstances d'aucune seureté.

Il est hors de doute, que pour un chacun, la démolition de la Citadelle sera de toutes les assurances la plus grande, la plus facile, et la plus convenable; puisque selon plusieurs rapports successives de nos Députez, les Puissances confédérées ont souvent tesmoigné de la souhaiter, comme une chose nécessaire pour la tranquillité générale, et qu'on ne peut eroire que le Roy Très Chrestien qui en a desia fait espérer l'évacuation, et dont les sentimens pancheront volontiers en faveur de vostre Altesse, y apportera aucune difficulté.

Car, si Sa Majesté ne doit plus tirer aucun avantage particulier de la Citadelle lorsqu'elle sera vidée de ses troupes, et qu'elle jouira comme avant la guerre de sa première neutralité, nous avons grand suiet d'estre persuadez qu'elle ne formera aucun obstacle à la voir démolir. Et si elle prétend encor de s'en prévaloir, la conviction est manifeste que

<sup>1</sup> Pour response à la lettre escrite par Sadite Altesse aux susdits Seigneurs, en date du 26 septembre 1675 et traduite de latin en françois.

les assurances ne seront point égales pour les Princes intéressez; quoy qu'il soit impossible d'arrester aucun traité fixe et avantageux pour la restitution d'une neutralité véritable, autrement que par le juste équilibre de cette seureté respective.

Et certes, lorsque pour nous acquitter des obligations de nostre Estat, nous avons tasché de pénétrer à fonds la solidité de ces raisons, bien loin d'avoir eu la pensée que nôtre proposition sembleroit à vostre Altesse Sérénissime ou surprenante ou à contretemps, nous avons espéré qu'elle luy seroit des plus agréables, et mesme qu'elle emporteroit infailliblement l'approbation du Roy Très Chrestien, comme contenant en effect toutes les assurances qu'il pourroit demander; et que l'exécution n'en devoit estre en aucune façon arrestée par la considération de la dépense employée à l'érection de lad. Citadelle, puisqu'il n'y a point de remède n'y trop violent, n'y trop précieux pour qui s'efforce de s'échapper à la mort.

Que si toutefois la raison de dépense doit icy estre d'aucun poids, elle servira assurément à persuader la démolition que l'on souhaite. Car après tout, la Citadelle ne rapportera jamais les sommes qu'elle a coûtées, n'y les intérêts qui en procèdent. Et au contraire sa démolition ne fera point seulement cesser la nécessité de la continuation des deniers qui y ont esté employez par le passé, mais encor elle nous dispensera de les devoir grossir pour la subsistence d'une garnison plus nombreuse, et proportionnée aux grands ouvrages que l'on y a cumulez par les nouvelles fortifications : ne soit, que demeurant debout dans toute son estendue, comme un obiet propre à irriter la jalousie des Puissances voisines, tout aussy bien qu'à brider le peuple, elle demeure exposée à de périls continuels, ainsi qu'elle le sera très asseurement, puisque tout le pays est si entièrement ruiné, et ses finances tellement épuisées, que les Estats n'ont seulement pas les moyens de fournir des gages retranchez à une poignée de pauvres soldats qui composent les garnisons de Bouillon et de Stockeim, et que par là on donnera aux Gouverneurs le mesme suiet de plaintes, que celuy qui a servy de prétexte au Baron de Vierset pour l'exécution de sa perfidie.

Que si peut estre la Citadelle a esté autrefois érigée par le conseil mesme de quelque-uns de nos Prédécesseurs (ce que nous ignorons iusques là que de n'en trouver aucun mémoire), les affaires estant maintenant changées de face, et le salut du public dépendant aujourdhuy de résolutions tout contraires, nous nous sentons obligez de donner aussy des conseils tout opposez, sans que nous craignons de nous hazarder en cela à aucuns reproches n'y de légèreté, n'y d'inconstance, puisque nous ne croyons y estre poussez que par les mouvemens d'une prudence bien balancée, et d'un juste zèle que nous devons au soulagement et à la conservation du pauvre peuple.

Il est aussi à présumer, que nos vœux présens sont très conformes aux intentions de Sa Maïesté Impériale, puisque l'approbation qu'Elle a donnée autrefois à l'érection de cette forteresse a esté si prévoyante, et se trouve tellement limitée, qu'asseurement Elle n'a jamais butté qu'à nostre bien particulier, et à celui de l'Empire, et non pas aux calamitez qui à son occasion nous accablent, n'y à la ruine entière qui menace de si près tout ce grand corps.

De plus, les Princes confédérez estant infailliblement informez de ses désirs sur un point si important, ils rendent en quelque façon très certaine la présomption que nous en avons, et dissipent en mesme temps les ombrages que l'on pourroit concevoir du contraire.

Puis donc que nous ne proposons icy qu'un bien commun qui ne peut être négligé n'y par l'Empereur, n'y par ses Alliez, bien loin de former des obstacles à l'avancement d'aucuns traittez, nous nous estudions à en faciliter l'accélération, dez que nous faisons nos efforts pour disposer vostre Altesse Sérénissime à embrasser sans plus de remise le remède le plus prompt, et le plus nécessaire aux maux que nous voyons, et que nous sentons, et à ne point prester l'oreille à des rapports éloignez et à des informations plâtrées, par lesquelles on pourroit peut-être ou l'occuper, ou l'avoir desia prévenue.

Il ne reste plus que la mémoire des désordres passez, et que l'on rafraischit, pour establir avec plus d'apparence de raison la nécessité de cette Citadelle.

C'est icy, Prince Sérénissime, que pour nous acquitter pleinement des obligations de nostre devoir, nous supplions très humblement vostre Altesse, qu'elle nous accorde la liberté de ne luy rien dissimuler de nos sentimens les plus intimes, et de luy découvrir avecque confiance les racines abominables de ces dereglemens, afin d'en amortir les productions ultérieures, en y applicquant sérieusement la coignée, et de rendre par ce moyen à nostre républicque abatue une disposition plus belle, plus solide, et plus tranquille, qu'on ne la pourroit jamais espérer du faste de boulevars, n'y de la contrainte odieuse des Citadelles.

Il n'y a icy personne qui ignore les abus pernicieux qui, comme un espèce de galle, se glissent et se communiquent malheureusement parmy les Tribunaux et la plupart des fonctions publiques.

C'est trop, c'est trop visiblement que les vices règnent et triomphent partout sous les apparances de la vertu, et mesme avec tant de succès, qu'il n'y a presque point de crime si énorme, qui ne soit d'abord appuyé de quelque prétexte spécieux, n'y de prétexte, qui ne trouve bientôt un Patron.

Voilà, Prince Sérénissime, les semences trop fécondes des discordes civiles, aussy bien que les appels funestes et les tons animans des

séditions les plus fatales, que la seule vigilance des bons Chefs, et la prompt administration d'une justice incorruptible réprimeront, et suffoqueront tousiours plus heureusement, que le feront jamais les fortresses, les gens de guerre, n'y tous les appareils militaires.

Il arrive mesme quelquefois, que par la confiance que l'on prend en une Citadelle, on se relasche aisément des soins assidus de la discipline, et de la bonne conduite, et qu'alors la fortreesse veillant pour ainsi dire seule, et comme une sentinelle morte, elle fomente les vices, dispose insensiblement les esprits à la division, et n'opère plus rien de salutaire, sinon qu'elle empesche au moins que la tempeste ne crève, et que les factions n'éclatent tout à fait. Et comme il n'y a rien en cela qu'un effect très ordinaire, que l'on peut se promettre bien plus commodément d'une milice bien disciplinée et entretenue dans la ville mesme, sans irriter la jalousie de qui que ce soit, nous osons nous flatter que vostre Altesse Sérénissime se rendra favorable à nos instantes prières; et avec autant plus de raison, que l'Empereur approuve ce qu'il demande par ses Alliez; que le Roy Très Chrestien y panche de luy mesme; que nostre affliction en sollicite vostre bonté; que nos soucis l'en pressent; que la charité le veut; qu'enfin tout le corps de nostre République, couvert d'une cruelle contusion, tout meurtry, et déchiré par lambeaux, implore la compassion paternelle de vostre Altesse; et que nous avons incessamment devant les yeux l'image effroyable de la désolation horrible arrivée du temps de Louis XI et de Charles Hardy, dans laquelle nous considérons desjà le pauvres peuple comme un monceau de cendres et de poussière, puisqu'il va devenir comme la pasture d'un feu dévorant. *Et erit populus quasi esca ignis.* ISAIAE, cap. 9, V. 19.

Pardon, Prince Sérénissime, si cette lettre excède en quelque façon que ce soit, puisque les calamitez qu'Elle annonce. sont des maux sans mesure. Ce n'est icy en effect qu'une expression languissante de nôtre douleur extrême et d'une affliction inconcevable, et non pas aucun défaut de la vénération n'y des respects, qui nous feront demeurer inviolablement dans l'une et dans l'autre fortune, Prince Sérénissime Monseigneur,

De Vostre Altesse Sérénissime les très humbles et très dévôts serviteurs.

*Les Doyen et Chapistre de l'Esglise Cathédrale de Liège.*

A Liège, ce 3<sup>me</sup> d'octobre 1675.

---

# TABLE DES MATIÈRES.

---

	Pages.
AVANT-PROPOS . . . . .	3
CHAPITRE PREMIER. — <i>Liège et la constitution liégeoise en 1648</i> . . . . .	9
<p>Considération générale : Le traité de Munster et l'Europe catholique. — Situation juridique de la principauté de Liège. — Sa neutralité. — Les institutions centrales. — L'évêque, les États, le Chapitre cathédral. — Place prépondérante de la Cité. — Liège est-elle ville impériale? — Son organisation interne. — Les échevins, les maîtres et jurés, les métiers. — Le Régiment de Heinsberg et l'ordonnance électorale de 1603. — Le Conseil de la Cité — Les commissaires. — L'administration financière. — Les principaux services publics. — Ferdinand de Bavière et le règlement de 1613. — Origine de la guerre civile. — L'intervention étrangère. — Paix de Tongres. — Nouveaux désordres.</p>	
CHAPITRE II. — <i>Avènement de Maximilien-Henri de Bavière</i> . . . . .	36
<p>Maximilien-Henri de Bavière et le siège de Liège. — Attitude de Mazarin. — Dissensions intestines. — Sortie des Grignoux. — La paix de Saint-Gilles et le règlement de 1649. — Despotisme du prince. — Maximilien de Bavière est nommé coadjuteur. — Le pays est envahi par les armées étrangères — La citadelle de Sainte-Walburge. — Élection de Maximilien. — Caractère du nouvel évêque. — Son entourage. — François-Egon et Guillaume-Egon de Furstenberg. — Déprédations financières. — Mécontentement de la Cité. — La répression. — Les Lorrains et le prince de Condé. — Le traité de Tirlémont.</p>	
CHAPITRE III. — <i>Les ministres François-Egon et Guillaume-Egon de Furstenberg</i> . . . . .	60
<p>Rivalité de la France et de l'Espagne. — Manœuvres de Mazarin à l'égard des Furstenberg. — Le seigneur de Wagnée. — Hésitations de François-Egon. — Arrestation de Jean-Paul de Groesbeck. — Projets de Mazarin. — La question de la succession impériale. — Portrait de Guillaume de Furstenberg. — Son rôle dans l'élection de 1658. — La ligue du Rhin. — François de Furstenberg convoite la coadjutorerie de Liège. — La conspiration d'Arnold Marets. — Découverte du complot. — Mobile probable des conjurés. — La répression. — Le <i>chemin neuf</i>. — Activité du prince Guillaume de Furstenberg. — Ses missions à Vienne et à Berlin. — Guerre de Hollande. — Traités de 1671 et de 1672.</p>	
CHAPITRE IV. — <i>La principauté de Liège pendant la guerre de Hollande</i> . . . . .	92
<p>Les premières mesures de Louis XIV. — L'opinion publique dans la principauté. — Les pamphlets de Lisola. — Passage des armées françaises. — Misère du pays. — Guillaume de Furstenberg et Maximilien. — La campagne de 1673. — Ligue de La Haye. — Maximilien abandonné par Louvois.</p>	

— Importance de la citadelle de Liège. — Projets des Impériaux. — Lisola et le comte de Monterey. — Le congrès de Cologne. — Enlèvement de Guillaume de Furstenberg. — Maximilien se réconcilie avec la Maison de Habsbourg. — François de Furstenberg doit se retirer en France. — Reprise des intrigues de Lisola. — Le cardinal de Baden et Descarrières. — Prise de Liège par les Français. — Ses conséquences. — Conférences de Marchienne-au-Pont. — La citadelle de Sainte-Walburge est démolie. — Révolution de Liège.

CHAPITRE V. — *La révolution liégeoise de 1676-1684*. . . . . 149

La Cité rétablit la démocratie. — Union du chapitre cathédral et des bons métiers. — Faiblesse du prince-évêque. — Les élections du 25 juillet 1676 : Charles d'Ans et Nicolas de Plenevaux. — La réorganisation militaire — Insolence des Français. — Premiers murmures. — Reprise de la guerre civile. — Traités de Nimègue. — Guillaume de Furstenberg recouvre la liberté. — Découragement à Liège. — Pamphlets et libelles. — *Mangeurs de tartes et mangeurs de boudins*. — Le *Mauvais Lundi*. — L'évêque refuse les offres de réconciliation. — Les dernières années de François de Furstenberg. — Maximilien de Bavière et la Cité. — Le conflit juridique. — La question des élections magistrales. — Attitude du haut clergé liégeois. — L'évêque ordonne le prélèvement du soixantième. — Réunion des États. — Les bonnes villes refusent de s'unir à la capitale. — La sortie de Visé. — Guillaume de Furstenberg renoue l'alliance franco-colonaise. — Il se rend à Liège. — Fuite de Plenevaux et de d'Ans. — L'anarchie. — Détresse financière. — Députation à Cologne. — Échec des négociations. — L'émeute du 27 juin 1683. — Remouchamps et Gaen sont élus bourgmestres.

CHAPITRE VI. — *Le règlement de 1684*. . . . . 157

Politique du nouveau magistrat. — Arrivée à Liège de l'évêque de Strasbourg. — L'accomodement des 22 novembre 1683-23 février 1684. — Ses principales stipulations. — Situation des partis. — Furstenberg et Louis XIV. — Aggravation des impôts. — Émeute du 9 avril 1684. — H.-P. de Macors. — Ses mesures. — Nouveaux désordres. — Renardi et Giloton sont élus bourgmestres. — Maximilien obtient l'intervention du roi de France contre les Liégeois. — Furstenberg repousse toute négociation. — Soumission de la Cité : la répression. — Exécution de Macors et de Renardi. — Entrée triomphale de Maximilien. — *Règlement du 28 novembre 1684*. — Son élaboration. — Rôle du Chapitre et ses conséquences. — Esprit de l'ordonnance municipale. — Les seize *Chambres*. — La réforme électorale. — Les corporations et métiers. — Principales modifications administratives. — Les services publics. — Appréciation du règlement. — Furstenberg organise le nouveau gouvernement. — Ses intrigues à Liège et à Cologne. — Mort de Maximilien-Henri. — Sa succession. — Les dernières années de Guillaume-Egon de Furstenberg.

PIÈCE JUSTIFICATIVE . . . . . 191

LE SYMBOLE

ET

L'ALLÉGORIE

PAR

EDGAR BAES

*Apparence, Réalité, Fiction.*

---

(Couronné par l'Académie dans la séance du 27 octobre 1898.)

---

Au programme de Concours de la Classe des beaux-arts pour 1898 figurait la question suivante, à laquelle ce Mémoire a pour but de répondre :

*Quelles sont les analogies qui existent entre l'allégorie et le symbole? Établir et caractériser, par des exemples empruntés à l'histoire de la peinture, les éléments qui rapprochent ou distinguent ces deux conceptions esthétiques.*

## INTRODUCTION

---

L'essence du génie humain est métaphysique <sup>1</sup> : elle remonte vers la notion de l'absolu. C'est le vague révélé, la vérité si haute pour nos organismes, qu'elle reste encore voilée, sujette à interprétations et à controverses, et ce voile, la vie du savant ne suffit pas à le soulever, car toute affirmation peut être téméraire en présence de l'évolution scientifique <sup>2</sup>.

La matière concrète de la nature est notre seule base tangible, la seule preuve sensible de toute affirmation : et qui peut se vanter d'avoir découvert, sans crainte de contradiction, et sa constitution, et ses secrets ?

L'esprit et la matière, dans le monde et l'humanité, sont intimement liés. Les séparer, c'est amoindrir l'art.

L'art est, comme la poésie, comme la philosophie et la science, comme notre vie matérielle même, une attraction vers la création, qui à nos sens bornés manifeste le Créateur.

Que sont, en fait, les productions du génie humain depuis l'origine, que sont ses efforts vers la civilisation, vers l'idéal, vers le savoir, vers la beauté, sinon un hymne instinctif entonné

<sup>1</sup> F.-CH. BARLET, *Essai sur l'évolution de l'idée*. Paris, 1891, pp. 8, 12, 30.

<sup>2</sup> MAX MÜLLER, *Science du langage*, édition de 1866, trad. Harris et Perrot, IX<sup>e</sup> leçon, p. 469.

par l'humanité tout entière et dirigé vers la Puissance à jamais cachée, cause probable de notre naissance, de notre vie et de cette mort qui nous fait reparaître sous des formes nouvelles?

L'art matérialiste même, si on l'admet, peut-il s'affranchir absolument de l'autorité de la force psychique?

Notre science évolue et se fonde, puissante : pouvons-nous jamais espérer modifier (sauf momentanément et par l'aide de la nature) les conditions imposées à la vie?

Il faut donc se résigner à reconnaître soit une entité supérieure, indéfinissable, soit tout au moins notre asservissement inéluctable à un état de choses que nous ne comprenons point. S'il est téméraire, dans l'art, de tenter par le rêve de remonter jusqu'à cet indéfini, de le représenter, il est mille fois plus absurde de se confiner dans une simple traduction de la matière, en la privant de son lien nécessaire avec cette Puissance créatrice si mystérieuse.

*La vie.* — Ce lien, c'est la vie. Or elle est morale et physique à la fois, et la pensée seule peut vivifier cet être privilégié, presque créateur, qu'est l'artiste!

La vie que l'art célèbre n'est point appréciable dans une matière inerte et muette : elle doit y venir du dehors.

L'idole n'a-t-elle droit à notre encens que parce qu'elle est belle, étrange, ornée? Et sa signification psychique, les idées qu'elle éveille en nous, les sensations tumultueuses qu'elle peut produire, ne sont-elles pour rien dans l'adoration de ses fidèles?

Pourquoi voudrait-on que l'art, dont l'essence est évidemment magnétique, ne subisse pas, comme l'Univers entier, le joug métaphysique? Si ce mystère qui tourmente tout être

pensant, peut soulever des objections, bornons-nous à invoquer le système de l'analogie, qui doit rallier, de gré ou de force, tout artiste de bonne foi.

*L'univers est un réseau de relations.* — Il faudrait être aveugle pour ne point observer jusque dans les choses infimes, le reflet des grandes, un parallélisme <sup>1</sup> dans l'existence de l'être humain, des animaux, des plantes, comme dans la vie des peuples, du monde même... Si cette analogie n'était pas évidente, les comparaisons du langage, les proverbes des nations, les adages de l'expérience ne seraient que de l'incohérence, et les images brillantes et variées de la poésie ne seraient pas admissibles.

La jeunesse, printemps de la vie, les glaces de la vieillesse, l'hiver, mort de la nature, toutes ces images artistiques, ces rapports des choses entre elles, l'étude des harmonies du monde, les reflets, les répétitions, les relations des éléments avec l'âme humaine, comment saurait se désintéresser de tout cela un rêveur, poète par essence autant qu'artisan par nécessité?

L'artiste ne peut forer sa galerie comme la taupe ou se couvrir les yeux d'un bandeau afin de ne point voir, lui, chantre de l'univers physique, qu'il existe un infini, des causes à nos sensations, une raison qui mène l'instinct, et enfin des phénomènes psychiques <sup>2</sup>!

Il est logique que nous n'ayons de données et que nous ne puissions nous appuyer que sur l'ordre apparent et périodique de la vie de notre monde visible, simple atome dans la vie

<sup>1</sup> P. FLOURENS, *Ontologie naturelle*. Paris, 1861, pp. 185-211.

<sup>2</sup> PAPUS, *Traité élémentaire de science occulte*. Paris, 1898, p. 379.

universelle et dont nous-mêmes ne sommes que des atomes.

La destruction apparente de notre univers, désagrégation de ses molécules, analogue à la mort de l'être humain, ne constituerait pas nécessairement une atteinte à l'ordre de la nature.

Les étoiles variables, les mondes éteints (comme le soleil s'éteindra peut-être) n'empêchent pas, par leur transformation, le cours du mouvement universel.

*Relations de l'art avec la métaphysique.* — Pour être complet ou seulement grand, ne faut-il pas que l'art tendant à reproduire un simple fragment de la nature, laisse entrevoir ou supposer les relations de ce fragment avec le cosmos écrasant ?

Un grand penseur anglais a dit : Le progrès de l'art comme de la société entière dérive des lois physiques et des lois mentales. Les premières s'exercent de la nature sur l'artiste, les autres de l'artiste sur la nature. Jusqu'à nos jours, on s'est borné à accepter l'influence des premières. Il est temps que la métaphysique détermine les secondes.

Le véritable caractère de la peinture est symbolique, a écrit Laugel <sup>1</sup>. L'art ne dévoile pas seulement la réalité, mais fixe l'œuvre complexe de la vie.

Tout est symbole qui couvre des lois éternelles, manteau transparent jeté entre notre esprit et l'absolu.

---

<sup>1</sup> LAUGEL, *De l'ésotérisme dans l'art*, pp. 61-74. — MIGNE, *Idéothétique* (ENCYCLOPÉDIE THÉOLOGIQUE, t. XXXIV, p. 84). Paris, 1858.

# LE SYMBOLE

ET

# L'ALLÉGORIE

---

## CHAPITRE PREMIER.

### L'HYPOTHÈSE.

*Expression personnelle de l'artiste.* — L'organisation de l'artiste, intermédiaire entre la matière et l'esprit (formes contrastantes sous lesquelles se montre à nous un principe unique), est douée d'une part d'indépendance, d'une personnalité que tyrannisent inéluctablement des forces nombreuses auxquelles il ne peut se soustraire dans l'état de société : la science, le progrès industriel, le but de son œuvre, les obstacles matériels, la volonté d'un Mécène dénaturent parfois complètement son inspiration première, et le combat de tous ces facteurs dans son esprit, dès le moindre désir de matérialisation, et durant la gestation de l'œuvre, produit en lui un véritable trouble quand il s'efforce de rendre palpable pour d'autres le symbole qu'il a conçu.

L'obscurité est inmanquable quand cet artiste, insoucieux des sensations de son public, se contente d'exprimer ce que lui fait éprouver la nature, en un moment d'exaltation psychique,

ou bien quand il veut rendre *par des signes qui lui sont personnels*, une pensée ou une abstraction.

Ainsi, la vue de l'océan, l'audition d'un chant de marins peut rappeler à son souvenir une scène tragique qu'il croira indiquer suffisamment en représentant la mer sur sa toile, tandis que le spectateur non initié à ce rapport entre la mer et un drame contemplé par le peintre, trouvera dans l'œuvre, dans sa forme, ses détails ou sa couleur, les éléments d'idées tout autres.

Il en est de même de certaines symphonies où de grands compositeurs ont versé leurs sentiments tumultueux, que l'on peut saisir à l'aide d'un libretto ou d'un titre énoncé, mais qui, sans cette initiation préalable, provoqueraient parfois de véritables méprises.

Un même phénomène : l'aurore, l'incendie, le crépuscule produit certainement sur des personnes différentes des sensations ou des souvenirs de nature diverse.

*Signification des objets.* — Pourtant, les formes, les nombres, les couleurs, tout a sa signification : *l'homme cherche des abstractions derrière ses impressions*; les corps multiples donnent l'idée du nombre; les mouvements, l'idée de l'espace. Par extension, les impressions deviennent les éléments des idées et celles-ci juges des impressions... Ainsi parle Laugel <sup>1</sup>, qui ajoute : « Les œuvres d'art sont comme les objets matériels, des symboles à travers lesquels nous cherchons des idées; ce travail d'esprit s'aiguise par l'expérience. »

Or l'expérience, depuis l'origine des siècles, a produit la science, mais aussi la convention, surtout à ses débuts.

*Insuffisance de la science conventionnelle.* — La science ne saurait être infaillible, tant que l'on n'aura pas découvert la vérité pure. Elle est localisée : vérité en deçà, erreur au delà,

<sup>1</sup> LAUGEL, *L'optique et les arts*. Paris, Alcan, p. 128.

parce que notre champ d'expérience terrestre est humain et limité, et que nous ne pouvons l'étendre au point de nous assurer si notre univers est le noyau normal d'un cosmos infini ou bien si nos lois et nos normes ne sont qu'un détail, une anomalie ou un cycle temporaire dans le roulement de cet infini.

Mais l'homme est obligé de s'en tenir au témoignage de ses sens, et le retour périodique des phénomènes détermine ses convictions.

*Science fondée sur la nature.* — Ainsi est née de l'observation la science analogique des anciens, qui peut être considérée comme universelle dans ses grandes lignes primitives, mais qui a pris des formes et des aspects parallèles selon les races, les climats et les civilisations.

Par la comparaison, on peut se convaincre des rapports certains qui existèrent entre les mythes et les signes, le plus souvent d'origine astronomique, des Chinois, des Hindous, des Égyptiens, des Mexicains, et le motif de cette unité primitive est sans nul doute l'unité de la base des recherches.

C'était la voûte céleste, le livre dans lequel cherchèrent à lire tous les peuples, depuis l'origine du monde.

Qu'avons-nous pour étayer les calculs de notre science et nos hypothèses les plus hardies ? Sur quels éléments devons-nous compter pour imaginer des formes et des couleurs, pour créer par le rêve, si ce n'est ce que nos sens peuvent percevoir ? Tout ce qui est au delà de notre univers nous est et nous restera absolument étranger, à moins d'une révélation divine.

Si nous découvrons une planète inconnue jusqu'à présent, c'est parce que la construction des lentilles de verre, en progressant, a permis à l'œil de l'astronome de reconnaître ce qui autrefois restait dans le brouillard.

Nos sens, en intime commerce avec la nature, sont les fournisseurs de nos sensations, de notre science, de nos probabilités.

C'est sur la nature aussi que les philosophes anciens ont fondé leurs théories métaphysiques, et à moins de tout nier, jusqu'au témoignage de nos yeux, il nous faut admettre le système analogique qui est basé sur elle <sup>1</sup>.

Or l'analogie est le fondement de toute science scolastique en fait de symbole. Celui de la science naturiste qui dérive des mêmes sources mais sans en déduire de règles, en associant simplement des idées aux objets, n'a rien de conventionnel et est purement l'application de la réflexion à la contemplation de la nature; il est à la fois libre, expérimental et parfois analogique, *instinctivement*.

*Art de passion et art de calcul.* — De cette essence sont aussi les œuvres poétiques, passionnelles, où certains artistes ont jeté toute leur âme, où des impressions fortement ressenties sont élevées à la hauteur de la métaphysique, de la philosophie, de la théogonie, tels : *La Chute d'un ange, Dieu, La Légende des siècles, Le Crépuscule des dieux*. En revanche, la musique sacrée des peuples orientaux, de même que la liturgie catholique, sont le résultat d'un calcul ésotérique, où la passion ne prend qu'une part infime, mais qui symbolise l'épopée religieuse se déroulant devant le peuple. Les danses hindoues, javanaises, celles de l'ancienne Égypte, des Israélites comme des Grecs, appartiennent au même ordre d'idées.

Le symbole est donc d'origine métaphysique; la science et l'art de tous les peuples en ont fait un usage continu dans un but d'aristocratie intellectuelle, mais l'art lui-même a dévié de l'hiératisme, et par le sentiment somptuaire, de jouissance, il est devenu capricieux et démotique.

De même l'idée est devenue profane et s'est détournée des causes pour se préoccuper des effets <sup>2</sup>, du Créateur pour envisager la seule création.

<sup>1</sup> F.-CH. BARLET, *Essai sur l'évolution de l'idée*. Paris, 1891, p. 15.

<sup>2</sup> *La logique et l'art de penser* (LOGIQUE DE PORT-ROYAL, 3<sup>e</sup> partie, chap. XVIII, p. 265). Paris, J. Lecoffre, 1865.

Ainsi sont nés presque à la fois le symbole *canonique* et le symbole *arbitraire* issu, comme l'emblème, de la réflexion, de la comparaison et de l'observation.

DE LA SOURCE DES IDÉES, DES IMAGES ET DE LEUR RAPPORT  
AVEC LA NATURE.

L'essor de l'idée est l'abstraction. Elle est le doute, l'interrogation, la curiosité dans l'enfant, dans l'homme primitif, et l'embryon de la pensée est évidemment un vague étonnement à l'aspect des phénomènes de la réalité.

Ainsi, l'être inférieur se surexcite en présence de la faim, de la soif, du danger, il s'étonne à l'aspect d'une proie ou d'un ennemi, il cherche, il se souvient, il observe : la sensation fait naître l'idée.

Dans le repos, même durant le sommeil, ces images confuses persistent ou réapparaissent tumultueuses : les idées s'associent.

*Recherche des causes.* — La raison se développe plus tard, et avec elle la préoccupation des causes et des effets. Ceux-ci se présentent autour de la vie de l'être souvent avec leur cause immédiate, mais, en remontant plus haut, la méditation fait reconnaître des causes plus puissantes.

C'est l'origine du sens métaphysique.

L'homme est un animal métaphysique, a dit Schopenhauer <sup>1</sup>.

De même que le sens de l'art, c'est-à-dire de la représentation de l'image suggérée par la nature, naît dans l'homme par

<sup>1</sup> ARTHUR SCHOPENHAUER, *La vie, l'amour, la mort*, Paris, Dentu, pp. 109, 201, 204, 249. — A. DASSIER, *Philosophie positive*. Paris, 1870, p. 153.

l'observation et le désir créateur ou producteur, ainsi se développe en lui la curiosité de connaître la cause, l'auteur, l'origine de tout ce qui l'émotionne.

Dès que la raison s'éveille en l'enfant, il brise ses jouets mécaniques pour en retrouver le moteur. Ce problème une fois posé devient une obsession et fait naître l'idée de la puissance créatrice, de la Divinité <sup>1</sup>.

*Pensée élémentaire.* — L'idée de Dieu est donc pour ainsi dire aussi ancienne que le monde, et si la seule matière tangible, concrète est à notre portée pour la formation de nos idées, de leurs images (et de la pratique de l'art qui est d'imitation), c'est la notion de Dieu, d'une vague révélation ou *tout au moins d'un doute à éclaircir* qui est la source du raisonnement humain *élémentaire*.

Les points de repère de la périodicité, de l'expérimentation, de l'analogie déterminent tout l'échafaudage de la pensée humaine <sup>2</sup>. De cette base qui est en nous, autour de nous, elle se développe vers l'infiniment grand ou l'infiniment petit, à l'aide des moyens donnés par notre éducation. La période la plus accomplie est celle de l'association des idées et des images, puis de leur évocation par un travail psychique que l'on nomme mémoire et invention, dans le but de produire en sens inverse la matérialisation d'une idée, au lieu de la recherche de son origine.

*Concrétion de l'idée.* — C'est l'involution après l'évolution qui produit l'*idéographie*. La première période de l'art est l'*imitation*.

L'idée naît de l'existence des objets. Plus tard l'idée se formant en image cérébrale ne saurait être traduite que par des objets.

<sup>1</sup> MIGNE, *Essai sur l'évolution de l'intelligence* (ENCYCLOPÉDIE THÉOLOGIQUE, p. 90). Paris 1838.

<sup>2</sup> P. FLOURENS, *Ontologie naturelle*. Paris, 1861, pp. 11 et 185-211.

Le génie surhumain seul pourrait traduire une idée de façon surnaturelle.

Mais Théodore Kaufmann <sup>1</sup> dit que la perception physique seule n'est point capable de fournir à l'homme les notions dont la somme constitue la connaissance.

Celle-ci ne devient possible <sup>2</sup> que lorsque l'action de l'intelligence et de l'âme se joint à celle de la perception physique.

*Pensée moderne.* — En notre état de progrès, cette liaison se fait déjà dès les premières années de la vie ; et à l'encontre des *temps primitifs* où il a fallu une secousse extraordinaire, c'est-à-dire la notion d'une puissance arbitraire attribuée à Dieu pour affranchir l'intelligence, aujourd'hui cette préoccupation est sans importance en bien des cas. L'impulsion que l'intelligence reçoit de la perception physique se manifeste d'abord dans l'homme moderne, comme le sentiment d'un *rapport existant entre l'objet perçu par les sens, et la force qui en a été la cause.*

Anciennement, comme les enfants, l'homme n'avait que le soupçon vague d'une cause déterminée. Aujourd'hui, il a presque simultanément l'idée générale de la cause et de l'effet.

S'il est disposé à remonter à la cause première, il arrivera à l'idée de Dieu ou une autre analogue. S'il est plutôt disposé à s'en tenir à l'effet et aux rapports qu'il peut avoir avec cet effet, il sera matérialiste ou positiviste.

*Sens critique.* — Le monde extérieur *actuel* exerce sur tout homme une influence dominante dès la naissance, et le sens critique ou le doute se développe de très bonne heure en nos contemporains.

<sup>1</sup> *Développement de l'idée de Dieu.* Dusseldorf, J. Henri Schulz, 1850. Préface, p. 5.

<sup>2</sup> F.-G. BERGMANN, *Résumé d'études d'ontologie générale.* Paris, 1869, pp. 12-14.

Les actions d'un individu sont l'expression fidèle du degré de développement de ses notions intellectuelles.

L'art d'un savant devrait donc se ressentir de l'intelligence de son auteur; le fait n'existe pas toujours, parce que pour lui l'art n'est souvent qu'un délasement un peu puéril; mais, même à l'état informe, un art *dépend toujours d'une science* <sup>1</sup>.

La cause unique des écarts en toute époque est de tracer les règles de l'art avant d'avoir complètement démêlé les vérités de la science sur laquelle il est fondé <sup>2</sup>.

C'est donc le tâtonnement, car tout art complet comporte des règles.

*Symbole de doctrine et symbole individuel.* — Ceci peut faire comprendre comment il y a deux sortes de symbole : le symbole *scientifique*, et le symbole ou l'emblème *individuel*.

Celui-ci n'existe que parce que la science symbolique est trop peu connue et souvent indéchiffrable pour l'artiste.

Le premier seul a une consécration. Mais l'artiste doit porter perpétuellement le double fardeau du signe et de l'idée <sup>3</sup>.

L'art entier n'est-il pas là? Bacon n'a-t-il pas dit en somme <sup>4</sup> : « Toutes nos connaissances ne consistent et ne peuvent consister que dans la connaissance de ce qui est, de la nature, de l'ordre des choses; par conséquent, leurs premiers éléments doivent être puisés dans la nature même. Mais la nature ne nous présente que des faits, des impressions, que nous recevons et dont ensuite nous tirons les conséquences. Les prétendus principes premiers, maximes, axiomes, etc., sont donc déjà des produits de l'art humain, des créations de notre intelligence... On ne fait autre chose en ce monde que voir des faits et en tirer des conséquences, recevoir des impres-

<sup>1</sup> DE STUTT DE TRACY, *Éléments d'idéologie*. Bruxelles, 1826, p. 3.

<sup>2</sup> IDEM, *ibidem*.

<sup>3</sup> MAINE-BIRAN, *Grammaire*, chap. VI.

<sup>4</sup> DE STUTT DE TRACY, *Éléments d'idéologie*, Préface, p. 43. *Instauratio magna*.

sions et y remarquer, en un mot, que sentir et déduire, ce qui est encore sentir... L'observation et l'expérience pour amasser des matériaux, la déduction pour les élaborer : voilà les seules bonnes machines intellectuelles ».

Toutes nos idées simples, dit De Stutt de Tracy <sup>1</sup>, sont absolument inaccessibles à l'erreur, et nos idées composées n'y sont exposées qu'eu égard aux jugements par lesquels elles sont composées.

Ce sont là les perceptions *simples* des impressions que nous recevons.

*Idées concrètes et abstraites.* — Nous avons de plus des idées *concrètes et composées* des êtres qui nous font ces impressions.

Et des idées *abstraites et surcomposées* des modes et qualités de ces êtres et des combinaisons de toutes ces idées ensemble.

Or les idées des primitifs observateurs furent simples; les signes qui les représentèrent furent justes et précis, et ce n'est que par la faiblesse des sens que l'erreur a pu naître dans les choses concrètes, ou bien par l'incertitude sur les modes et qualités.

Un objet qui se présente à nous produit une multitude d'impressions différentes agissant sur nos sens de façon variée; et de la combinaison de ces impressions par des jugements plus ou moins rapides se forme pour nous la perception ou l'idée individuelle de l'objet.

*Jugement.* — Juger <sup>2</sup>, c'est sentir distinctement une partie de ce qu'on avait senti d'abord confusément. Sentir est la même chose que penser.

Chacune des idées qui sont dans nos têtes est comme un petit groupe d'idées élémentaires, réunies ensemble par des premiers jugements, et de ce groupe, au moyen de tous les

<sup>1</sup> DE STUTT DE TRACY, *Éléments d'idéologie*, p. 261.

<sup>2</sup> IDEM, *ibidem*. Bruxelles, 1826, pp. 117, 301, 306.

jugements postérieurs que nous en portons, il sort continuellement, dans tous les sens, des irradiations pareilles à des tuyaux qui s'allongent.

Il n'y a qu'un premier jugement qui puisse être absolu ; tous les autres ne sont jamais que conditionnels et relatifs à celui-là.

*Source unique de la vérité et par suite du symbole.* — Condillac a dit que toutes les vérités sont une, et qu'elles sont toutes renfermées dans une première. On comprend ainsi le petit nombre de signes ou symboles primitifs. L'idée, le souvenir réel d'une simple et pure sensation n'est qu'une espèce d'image, transmissible parce qu'elle est attachée à la sensation d'un signe. Sans signes quelconques, nous n'aurions sans doute pas de mémoire : c'est une notion.

Mais l'idée philosophique est aussi l'objet même dont l'esprit acquiert la notion, *un objet intérieur* produit par l'image d'un autre en nous. Ainsi, nous avons en nous l'idée d'un événement, du soleil, etc., qui n'est ni le souvenir de cet événement que nous n'avons point vu, ni du soleil même (si nous songeons à sa grandeur), mais une sorte de reflet, d'ombre façonnée à notre entendement.

Les signes artificiels sont nécessaires à la formation de la plupart de nos idées et ainsi contribuent puissamment au perfectionnement de l'individu : nous ne pensons jamais que par leur moyen.

Les signes de nos idées étant transitoires comme elles, il a fallu les rendre permanents : les hommes ne peuvent faire de grands progrès sans signes durables et transportables.

*Langage.* — Tous les langages qui dérivent du langage d'action peuvent être représentés d'une manière permanente par d'autres langages composés de figures hiéroglyphiques ou symboliques qui expriment les mêmes idées qu'eux. Mais il y a là une véritable traduction.

On a pensé que tous les hommes avaient dû commencer par des peintures hiéroglyphiques ; qu'un génie heureux avait inventé de les convertir en caractères syllabiques et ainsi de suite.

L'examen attentif des monuments qui restent de ces procédés, à diverses époques et dans divers pays, montre qu'une telle marche n'a pu avoir lieu, et que l'idée de noter au moins grossièrement les tons du chant a dû se présenter dès la plus haute antiquité, peut-être en même temps que ce chant.

*Transmission de la pensée.* — Le signe et la chose signifiée sont deux choses distinctes : l'un est la traduction de l'autre. Le mot ne traduit *pas toujours exactement l'idée*. Or ces signes, qui sont les outils de notre pensée, sont des instruments très puissants, nécessaires, et de nature même à faire dévier la pensée à transmettre.

Il est tout naturel qu'ils soient devenus une langue hiératique et scientifique.

*Signes de l'idée.* — Les mots <sup>1</sup> sont les signes et les étiquettes des idées, *leurs symboles* en somme. Or ce sont les mots que traduit le symbole plastique ; les propositions, réunion de mots que traduit l'allégorie principalement.

Les actions des êtres animés primitifs sont les signes nécessaires de leurs idées. Leurs semblables, sans que les premiers le veuillent, jugent de ce qu'ils sentent par ce qu'ils font. L'être agissant s'en aperçoit et refait pour manifester ses volontés ce qu'il a fait pour les exécuter : ses actions deviennent alors signes volontaires de ses idées. L'homme parvient à attacher un signe distinct à chacune des idées dont il fait un usage fréquent ; il tente de les préciser.

Ces signes fondamentaux, les mots, sont des notes permanentes et restent attachés aux idées qu'ils représentent.

<sup>1</sup> DE STUTT DE TRACY, *Éléments d'idéologie*. Bruxelles, 1826, p. 247.

Les symboles sont les mots de la langue peinte ou figurée.

Symbole, emblème, allégorie, tout est donc une traduction simple ou composée, directe ou indirecte de l'idée. La précision dans l'idée humaine n'est que l'harmonie de la raison avec la vie de l'univers physique.

#### DE L'IDÉOGRAPHIE.

Les sages de Memphis, selon Marmontel, exprimaient leurs mystères par des symboles, ce que les Grecs appelaient hiéroglyphes ou écritures symboliques; c'étaient des gravures sacrées, espèces d'allégories qui parlaient aux yeux et qui, avant l'écriture alphabétique, donnaient une forme visible, un corps aux doctrines des prêtres.

*Hiéroglyphes.* — On nommait hiéroglyphes, dit Champolion-Figeac <sup>1</sup>, les signes écrits employés dans un sens mystérieux ou inconnu, les caractères d'écriture n'ayant qu'une valeur de pure convention, et enfin, plus simplement, les caractères des écritures égyptienne, chinoise, mexicaine, etc. C'est là le *vrai symbole*.

L'hiéroglyphe *réel* est un signe d'une écriture sculpturale, dont les caractères étaient l'imitation d'objets du monde matériel, produisant à la fois des tableaux animés, des scènes variées, sans cesser d'être représentatifs de la pensée. Ceci est un mélange de symbole, d'emblème et d'allégorie.

*Figuration.* — La figuration primitive des idées a été un tracé, un dessin représentant l'objet *directement* et non l'idée *indirecte* qui peut s'y attacher. C'était le portrait de l'objet, c'est l'écriture primordiale des Océaniens.

<sup>1</sup> *Encyclopédie moderne*, t. XIII, p. 36. Bruxelles, 1831, M. Courtin, 2<sup>e</sup> édition.

Mais on sentit le besoin de caractériser, de distinguer les individus, les objets l'un de l'autre. Ainsi un rectangle figurant grossièrement l'enceinte d'une ville, et telle ville étant sous la protection ou le signe du lion ou du serpent, on ajouta au signe rectangle ce signe distinctif, figuratif et symbolique à la fois. C'est l'écriture mexicaine.

De la représentation des objets physiques à l'expression des objets métaphysiques il y avait un pas immense à faire.

*Signes conventionnels.* — Les peuples de l'ancien continent pensèrent à tracer par des signes arbitraires, conventionnels, les idées de Dieu, d'âme, etc., et celles des passions de l'homme. Les prêtres qui en eurent la pensée recherchèrent des analogies entre le monde physique et le monde moral pour étayer cette écriture (ainsi le lion fut équivalent de force, etc.). Ces signes furent spéciaux à chaque science, à chaque peuple : ainsi surgirent les signes énigmatiques ou conventionnels que les Égyptiens et les Chinois combinèrent avec les deux autres sortes de caractères.

Jusqu'ici, avec ces trois signes, l'écriture est purement idéographique, exprimant immédiatement les idées par des *images-portraits* ou des *images-symboles*. Elle n'a pas pour but les sons parlés.

*Alphabet.* — Une fois les relations avec l'étranger établies, cette langue fut insuffisante. Les noms du pays étant significatifs par leur nature, étaient exprimables, mais ceux de l'étranger n'avaient plus aucun sens. Tandis qu'un Égyptien pouvait se nommer *Re* (soleil), ce qui pouvait être dessiné par un disque, un cercle, on imagina, les langues primitives étant monosyllabiques, de représenter (pour un nom étranger seulement) la syllabe *Re* phonétique par un disque. Les Chinois aussi appliquent ce système aux noms propres étrangers.

Ainsi ce peuple nous avertit de la valeur en sons de ces noms en les accompagnant d'une barre verticale.

Mais l'écriture phonétique ou alphabet est, dit-on, de source égyptienne.

Pour arriver de l'idéographie aux signes phonétiques, on convint d'abord que la figure d'un objet dont le nom commençait par A serait la lettre A, etc. L'aigle Ahom devint un A, la cassolette Berbe un B, une main Tot, un T et un D, une hache Kelebin K et C, le lion couché Lobo un L, la chouette Mouladj le M, une bouche Rô, R. Mais plusieurs objets commençaient par la même lettre. On choisit quelques noms autorisés, conventionnels, seuls, pour faire l'alphabet, mais il y eut ainsi plusieurs signes homophones de même valeur dans l'alphabet écrit, mais ne s'élevant pas au-dessus de cent. Ils forment les deux tiers des textes hiéroglyphiques. C'est ainsi que l'A fut aussi le casque, l'E le sein de la femme, etc.

Le même système fut employé plus tard par les kabbalistes hébreux, mais sur des mots écrits dont ils prenaient l'initiale pour former ainsi de nouveaux mots, sortes de chronogrammes.

Dans la langue parlée est le signe oral *direct* de l'idée.

Dans l'écriture, le signe graphique et direct du *mot* parlé. Ce n'est plus que le signe *indirect* de l'idée.

*Écriture hiéroglyphique.* — Il faut considérer dans le système hiéroglyphique la forme et la valeur :

1° La forme matérielle des signes qui compose trois écritures :

*Hiéroglyphique* : signes représentatifs du monde physique, animaux, plantes, arbres, figures de géométrie, etc., au nombre d'environ huit cents ;

*Hiératique* : une tachygraphie de la précédente, signes concis tirés des autres, mais plus faciles à tracer, abréviation des mêmes huit cents signes ;

*Démotique* ou populaire ou épistolographique, encore abréviation des mêmes signes, mais en nombre moindre.

La première employée officiellement pour les monuments publics, quoique les ouvriers pussent aussi s'en servir.

La deuxième sacerdotale.

La troisième était apprise *d'abord*, ensuite la deuxième, puis la première.

2<sup>o</sup> La valeur, l'expression des trois sortes de signes.

Les signes figuratifs expriment simplement l'idée de l'objet, cheval, lion, etc. <sup>1</sup>.

Les signes symboliques ou tropiques ou énigmatiques expriment une idée métaphysique par l'image d'un objet physique dont les qualités avaient une analogie vraie selon les Égyptiens, directe ou indirecte, prochaine ou éloignée avec l'idée à exprimer. On les employait surtout pour les idées abstraites relatives à la religion et à l'autorité : l'abeille (idée : roi), — deux bras élevés, offrir et offrande, — un vase d'où l'eau s'épand, libation <sup>2</sup>.

Les signes phonétiques exprimant les sons étaient analogues à notre alphabet. On employait simultanément les trois espèces de signes. Exemple : *Dieu a créé l'humanité*. Dieu (caractère symbolique) a créé (phonétique) l'homme (signe figuratif suivi de trois points, pluriel).

Les symboles étaient donc une simple nomenclature à retenir.

Champollion le Jeune a prouvé qu'au temps de la domination grecque et romaine en Égypte, le système graphique comprenait quelques figures phonétiques, et que les noms des souverains étrangers sont figurés par ces signes.

*Signification des figures.* — Les signes figuratifs ou portraits ont évidemment un rapport direct avec l'idée de l'objet. Mais ils peuvent éveiller une idée *analogue*, relative à cet objet,

<sup>1</sup> J. DE GOULIANOF, *Archéologie égyptienne*, t. 1<sup>er</sup>, pp. 124, 125. Leipsick, 1839.

<sup>2</sup> E. Bosc, *Isis dévoilée. Chamuel*. Paris, p. 19.

une idée énigmatique, ce qui fait que le même signe peut être *emblématique* ou simplement *figuratif* : un crocodile a toujours éveillé une idée de mort, mais en même temps de cruauté, d'avidité. Il était l'emblème de la cruauté, il devint le symbole de la mort violente. Cela était aussi physique et palpable que le portrait d'un crocodile. (Mais cette figure ne pouvait signifier la fin de la vie naturelle et paisible, évidemment.)

Le dessin d'après nature ne donne que l'aspect de la chose copiée. Il fallait accoler à cette chose une signification plus profonde, par la raison ou la convention, pour en faire la traduction plastique *de telle idée*. On y parvint par l'analogie, donc par une allégorie simple. Il fallait transposer l'idée non figurative en une autre idée plus aisée à emblématiser, plus proche de la réalité, mais ayant une association d'idées avec la première. Il y eut ainsi aussitôt un double rapport : entre la première et la seconde, entre celle-ci et sa figuration emblématique.

Mais une foule de circonstances pouvaient faire dévier cette traduction. La forme changeante des objets, le dialecte qui faisait prononcer diversement le mot qui s'y rapportait, la déduction des idées qui modifiaient peu à peu le symbole ou lui donnaient plusieurs traductions équivalentes.

Ainsi l'âne, symbole de la vie, était, d'après Horus Apollon, le symbole d'un ignorant dans la ville d'Alexandrie, tandis que les hiéroglyphes de Memphis et de Thèbes le révéraient et mettaient un âne lié sur leurs pains azymes.

Ainsi Typhon, qui caractérise les vents mauvais et malsains du sud et de l'ouest, avait pour symbole une ânesse peinte en rouge, ces vents étant brûlants et l'ânesse très sensible au vent.

Le chat qui, par ses miaulements, imite les noms purs de la divinité dans la langue sacrée, devint le symbole de cette langue sacrée elle-même. Sur la principale inscription de la table isiaque, M, qui peint l'idée de force, est suivi de I (E) AOU, nom de la puissante nature, et le chat était employé comme saint dans les conjurations.

Les graines de trèfle, d'héliotrope et de bleuet, une statuette de Thétys tenant dans ses bras le soleil et la lune (comme enfants à la mamelle), la lune écartant ses cheveux, la croix du dos de l'âne, tout cela était symbole de vie.

*Interprétation du symbole.* — Il y a une infinité d'interprétations des symboles fondamentaux. La science du symbole n'est donc pas rigoureuse, elle fait surgir la réflexion, l'effort de pensée. Mais des symboles primitifs sortent tous les autres : tous ont pour point d'appui et de contact la raison humaine, la tension vers la vérité.

Il y a des modalités modernes dans l'application bonne ou mauvaise des principes éternels ; tous les jours, les symboles trouvent des applications nouvelles <sup>1</sup>.

Ce que tel élément (couleur, ligne, note ou mot) ne parvient pas à exprimer peut trouver son expression par combinaison (harmonie), par le nombre. Une disposition voulue et savante dans une œuvre lui donne une éloquence appropriée au but de l'œuvre. C'est une mise en œuvre nouvelle, un moyen nouveau : *le vrai symbolisme scientifique.*

Exemple : Même pour le sensitif illettré, Adam et Ève expriment plus complètement le mystère de leur différenciation devant un fleuve séparé en deux bras, des rameaux bifides, etc., que devant un joli fond fantaisiste. Wagner a appliqué sciemment ces principes.

Devant une œuvre complète d'un grand maître initié, d'une harmonie parfaite, on ne saurait exiger la suppression ou la modification d'une brindille, d'un détail. L'œuvre est comprise de façon à ne pouvoir être autrement et se dirige vers la forme absolue, définitive.

Or l'œuvre est un signe de l'inspiration de l'auteur. Ces détails, même explicatifs, concordent au symbole ou sont des symboles eux-mêmes.

<sup>1</sup> VURGEX, *Note manuscrite sur l'ésotérisme.*

*Influence de la figuration sur les sens.* — Ce n'est donc pas seulement par la tradition, la science acquise que le symbole peut produire de l'impression, mais aussi par une *action instinctive, hypnotique, effective* surtout sur les sensitifs.

Exemple : Devant un sujet endormi, un magnétiseur a tenu un pentagramme suspendu les trois pointes en haut : le sujet s'est déclaré satisfait. On a retourné le pentagramme, deux pointes seulement en haut, le sujet a pleuré abondamment.

Cette expérience occultiste peut trouver des sceptiques ou ne pas réussir toujours, mais tout le monde admettra que les femmes, les enfants sont impressionnés par le tonnerre : il symbolise pour eux la puissance divine, le danger ; la vue de la mer au vaste horizon donne l'idée de l'immensité, de l'éloignement, etc.

Les éléments du symbolisme d'art sont donc *traditionnels*, et *instinctifs* aussi. Le penseur peut en enrichir le nombre par la méditation. Il n'y a pas une chose, pas une idée qui ne relève d'un nombre ou d'une forme. Il n'y a pas un nombre, pas une forme qui n'ait un sens précis et réel. Il s'agit de le démêler.

L'art qui se réclame de cette loi universelle, que l'œuvre n'ayant pas de sens, ou un sens incomplet, ne répond pas à la mission de conscience de l'artiste, doit inspirer de l'intérêt à un public intelligent.

#### L'ART ET LA PENSÉE.

Ceux qui envisagent tout du point de vue esthétique condamnent la dégradation de la forme jusqu'à servir d'esclave à la pensée.

D'autres, esthètes indépendants, n'admettent pas plus que l'art (même informe ou ignorant) ait pour but autre chose que l'illusion ou la figuration, la pensée étant pour eux simplement philosophique.

*Caractère scientifique du symbole.* — Il est certain que le *symbolisme* est profondément scientifique. La preuve en est par exemple dans le langage des fleurs en Orient, au Japon, où l'on apprend dans une école à former les bouquets selon le sens de la beauté des fleurs et non selon l'impression de la couleur et l'agrément de l'aspect. Les plus célèbres artistes y consacrent leur vie à l'étude du sentiment et de l'esprit des plantes (ainsi firent aussi les artistes mystiques du moyen âge, surtout les moines) : « Si quelqu'un t'interroge sur l'âme des Japonais, » a écrit leur poète Motoori, « montre-lui la fleur du cerisier sauvage brillant aux rayons du soleil. » Les vases, les peintures ne sont exposés au Japon qu'isolément, d'après certaines règles d'observation de la couleur du ciel, du ton de la lumière, de la saison, même de l'état d'âme du maître de la maison. S'il neige, par exemple, il choisit un kakemono aux couleurs sombres, un bronze simple, en harmonie avec la tristesse du paysage, etc. Il est certain que les fleurs, les couleurs ont un sens moral que l'on a essayé même de transposer en musique.

Cette science étant encore embryonnaire, les anciens, peu coloristes, ne l'ayant pas codifiée, nous devons encore nous borner à celle des formes. Depuis les auteurs de la simple figuration de la clef, du poisson, de la brebis et des figures sur champ d'or jusqu'au maître de Raphaël, l'art n'a été pour le grand nombre qu'un hiéroglyphe d'ordre supérieur. Les formes n'étaient que des caractères symboliques destinés à manifester une idée à l'âme de l'homme, conséquence nécessaire <sup>1</sup> de cet esprit du christianisme qui prenait à la lettre les paroles de la Bible : Tu ne feras ni idoles ni images.

Ce fut donc bien de l'*idéographie* jusqu'à la naissance du naturalisme.

<sup>1</sup> TH. KAUFMANN, *Développement de l'idée de Dieu*, Préface pp. 5 et suivantes. Dusseldorf, J.-H. Schulz.

*Subordination de l'art à la pensée.* — Pourtant chez les païens et même parmi les chrétiens, il y eut toujours à côté de l'hératisme une tendance instinctive à un art de *décor* ou *d'agrément*, sans but intellectuel, presque analogue à celui des temps préhistoriques, qui se traduisit par des images de renne, d'ours, etc.

C'est l'art des enfants de tout temps et de tout pays, né d'un esprit d'observation combiné à l'imitation, ou bien du désir de noter un souvenir d'une impression vivement reçue. Cet art naturaliste a peu de connexité originaire avec le symbole, mais fut le *moyen primitif* du langage hiéroglyphique; les esclaves chrétiens qui retraçaient les types des catacombes n'avaient peut-être pour but que d'imiter non la nature ou une impression reçue, mais un modèle païen choisi, et ces types qui dataient de fort loin se transmirent jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle.

Les cénotaphes romains et gallo-romains nous les présentent adjoints à de vrais symboles du paganisme : Éole, le phallus, des monstres, etc. Plusieurs d'entre eux proviennent directement de la Phénicie ou de l'Égypte et nous ramènent à d'autres théogonies. Ils sont frustes dans les temps de barbarie et restent parfois ainsi par tradition : telle la pierre d'Astarté.

*Classement des symboles.* — L'Église se refusait absolument à l'adoration des images plastiques. Elle arrêta un cycle de types invariables et constants, parce que l'on croyait, en remontant jusqu'aux tableaux primitifs, posséder pur et intégral le type du personnage; donc l'image subséquente répondait à un idéal et devenait un vrai signe conventionnel qui s'est perpétué dans l'Église grecque.

Orphée entre autres fut ainsi adopté par l'allégorie chrétienne, ainsi que des emblèmes décoratifs, des fleuves sur les sarcophages, des personnifications de villes sur les monnaies, le labarum et une Victoire réunis, etc.

Le Bon Pasteur, Jonas, Daniel furent exécutés à nouveau par des artistes, mais dans un but de poncif, pour être reproduits

et non pour représenter la nature <sup>1</sup>. Ils devinrent des signes, des symboles neufs, de même que le mouton, le cerf altéré, la colombe et le rameau d'olivier. Les conciles préférant la peinture à la plastique, la figure idéale du Christ est due surtout aux efforts des peintres

R. Rochette <sup>2</sup>, après Rumohr, dit qu'après les essais, l'idéal de certains types se forma de bonne heure sous l'influence de l'art antique. Mais que les sujets étrangers à l'antiquité, les martyres par exemple, ne s'introduisirent dans le monde artistique que dans le VII<sup>e</sup> ou le VIII<sup>e</sup> siècle. Ces sujets furent tantôt des souvenirs de faits, tantôt des compositions retraçant un dogme, la théologie fixant de plus en plus les points de controverse. L'art était là au service des penseurs.

Plus tard l'artiste apprit à penser par lui-même.

Mais il est des signes graphiques, des formes, des nombres, des rythmes auditifs dont la signification ne peut être déterminée que par la *science*, et les anciens se sont intéressés depuis les temps reculés à cette étude occulte. Ils ont remarqué les ressemblances qui existaient non seulement entre l'idée et les objets de la Création, mais aussi entre les formes et les figures que la métaphysique, le calcul, les sciences mathématiques leur révélaient, et leur idée générale ou théogonique; et ces travaux, perfectionnés par la méditation, donnèrent lieu à des signes mystiques, mythiques, à la fois religieux et astronomiques surtout, car dans le ciel était la science durable.

Ces formes vinrent prendre la première place au milieu de celles que l'habitude de l'analogie faisait naître dans la poésie, les arts et la glorification publique du culte. Car la simple personnification d'une divinité ou d'une idée importante,

<sup>1</sup> MUNTER, *Sinnbilder und Kunstvorstellungen der alten Christen*, 1825.  
— RUMOHR, *Italienische Forschungen*.

<sup>2</sup> R. ROCHETTE, *Discours sur l'origine, le développement et le caractère des types imitatifs qui constituent l'art du christianisme*. Paris, 1834, pp. 27 et suivantes.

l'apothéose d'un souverain, la perfection matérielle d'une figure importèrent sans doute bien plus aux artistes que l'expression de l'idée philosophique; mais, dominés comme le peuple entier par la théocratie, ils se plièrent au joug de l'idée et finirent par s'unir aux poètes qui leur fournissaient par l'allégorie un moyen ingénieux d'allier les grands problèmes abstraits aux charmes de la réalité et de l'illusion.

*Difficulté d'expression de l'artiste.* — La compréhension d'un symbole conçu par un artiste, dès qu'il n'est pas la reproduction d'un signe déterminé par tradition, est sujette à fluctuations suivant l'effort de pensée du spectateur et sa culture intellectuelle, ou bien suivant la peine prise par l'auteur pour rendre l'idée claire et assimilable.

En voici un exemple : Étant donné un homme entièrement nu, sans aspect spécial de nature à prévenir l'esprit, comment arriver à lui faire exprimer le crime?

Certes, dans ces conditions, il faut un effort d'art pour faire comprendre, sans aucun élément accessoire, le fait ou l'intention criminelle. Cependant, on peut s'aider de la mimique rappelant un acte féroce ou cruel : le poing fermé, l'attitude du meurtrier, les mains étreignant une gorge imaginaire, l'action de frapper un ennemi terrassé.

Tout cela, nous le verrons, n'est pas purement symbolique, mais emblématique.

Cette mimique est complétée, concentrée, synthétisée par l'expression des traits, à tel point que, en détachant la tête seule du tronc de la statue, il doit être possible, sinon de reconstituer l'action, du moins de comprendre les motifs de l'œuvre : on a fait ce travail sur plus d'un marbre antique brisé que des archéologues et des artistes ont reconstitué.

L'agitation, l'inquiétude, la férocité, le remords anticipé peuvent s'unir pour former un signe destiné aux penseurs. Ceci devient symbolique. Rappelons-nous les têtes parlantes du Christ et de Judas, dans le *Baiser du Traître*, par Giotto.

Mais ce problème doit être facilité à un public peu réfléchi, peu sentimental ou savant. Il suffirait certes d'armer la main du criminel d'un poignard ou d'une massue, ou de figurer une victime, pour que l'acte fût bien caractérisé, surtout si celle-ci est faible et impuissante. Ces accessoires explicatifs ne sont plus des signes directs du crime, mais seulement utiles à la clarté.

Ajoutez à l'homme un tigre comme compagnon, l'expression se renforce, se double, parce que le tigre est, lui, un pur symbole très certain de la férocité.

Par extension, l'homme monstrueusement transformé en tigre, comme le centaure en cheval, synthétiserait encore l'idée, mais avec une métaphore en plus.

Tout le monde admettra qu'il serait, en ce cas, utile à l'artiste d'employer certains mots ou nombres mystiques se rattachant à des légendes presque universelles, Caïn par exemple, ou bien des figures, sorte de schémas, condensation graphique d'une attitude typique du crime.

Mais ces nombres et ces schémas ne seraient compris que par des initiés. C'est une langue, un alphabet qu'ils déchiffrent couramment, mais qui ne sont point du domaine d'un public profane : il faut l'étude et la conviction.

Ainsi les artistes primitifs, dans leur naïf désir d'être compris, peignaient des sentences sur des banderoles, parce qu'ils ne saisissaient peut-être pas eux-mêmes le sens des types de convention qu'ils employaient et qui n'avaient de signification que pour les théologiens.

Ces derniers mêmes différaient parfois dans leur exégèse.

*Association des idées latérales et accessoires.* — Ce qui précède a pour objet une idée simple : le crime.

Mais celle-ci peut se compliquer d'autres idées voisines, telles que lâcheté, violence, rapacité, dont chacune peut amener ses signes et ses attributs. Une faible victime, la rage du meurtrier, une bourse arrachée par lui sont des compléments

naturels, mais qui s'écartent du symbole pur, parce qu'il y a une action, une passion en jeu, et non plus seulement l'idée sereine.

Mais ce qui pourrait passer pour un symbole du crime serait, par exemple, un poignard teint de sang, tenu dans une main crispée.

Selon la tournure d'esprit de l'artiste, les symboles ou les attributs peuvent se réclamer de motifs accessoires.

Ainsi l'attitude rampante du lâche peut compléter le forfait commis sur un enfant. Son acharnement sur un cadavre indique la férocité; une bourse dans la main gauche, un poignard dans la droite montrent la rapacité, qu'un vautour explique largement.

Une idée est rarement simple de nos jours.

L'image se compliquant d'autres images, un symbole est d'ordinaire assez obscur pour exiger un effort qui plaît à certains esprits, mais en rebute d'autres.

Ce symbole d'ailleurs est très variable dans sa figuration.

Ainsi un bras armé d'un poignard ou d'une torche, ajouté à un autre bras dont la main crochue semble saisir la victime peut caractériser le crime, mais aussi le châtement, comme dans l'œuvre de Prudhon : *La Justice poursuivant le Crime*.

Le nombre XIII rappelant le crime de Judas est un signe numérique éloquent; seul il constitue un symbole de trahison envers Dieu dans la tradition catholique. Le mot Judas y ajouterait l'idée de perfidie, de vénalité et d'ingratitude.

Car les noms, les mots sont des symboles qui représentent les images des idées, et les anciens ont dû en user avec prodigalité.

*Idéalisme.* — Il existe une école spiritualiste qui n'est ni théologique ni kabbaliste, mais qui réunit les notions de nombreuses sciences en vue de reconstituer en art le culte de la beauté.

Les *idéalistes* cherchent dans le modèle la signification

idéale qui relie tout à l'absolue perfection. C'est en somme la continuation de la grande science occulte des anciens, qui jadis régit tout l'Orient et fut transmise par une migration de symboles et de dogmes scientifiques, de mythes, depuis le berceau probable des races humaines jusqu'à la Grèce à l'apogée de sa civilisation et dans la Gaule druidique.

L'idéalisme d'art ne se borne pas à la perfection apparente de la forme. Pour lui, toute objectivité a son sens caché, dont il établit la révélation par la chaîne de Dieu, de l'idéal et de la vie, la beauté se confondant pour lui avec la lumière totale de l'absolu. De même que l'être est l'incarnation d'un mystère, l'œuvre créatrice artistique est un signe représentatif d'une parcelle du mystère immortel.

Le motif d'une œuvre, découvert dans la nature, contient un mystère. L'œuvre ne peut le dévoiler (ce serait au-dessus des forces humaines), mais elle doit être le signe qui attire les adeptes vers la compréhension du mystère.

Le peintre, est selon L. de Vinci, l'interprète entre la nature et l'art, et doit rechercher les causes et les lois des manifestations naturelles.

*Diversité des tendances symbolistes.* — Cette école idéaliste s'est aussitôt partagée en plusieurs branches, dont l'une, s'emparant des formes symboliques sans se soucier beaucoup de leur importance, semble faire la caricature du symbolisme.

Une autre refait l'allégorie des anciens, ni plus ni moins. Une troisième enfin se prétend mystique et l'est peut-être, mais semble abuser souvent du droit d'être obscure et énigmatique. Ces tendances existent plus nettement encore en littérature. En somme, notre époque a le droit de reproduire dans son art ses préoccupations littéraires, scientifiques et morales, et de les caractériser par des signes matériels qui répondent le mieux à son état d'âme, mais il est juste de considérer comme la plus autorisée, quant à la justesse des symboles, l'école ésotérique fondée sur des sciences exhumées par le Sar Péladan, S. de Guaita, Papus, etc.

Au même titre pourrait s'élever une école d'art chrétien, mais jusqu'ici elle en reste au poncif, quoique la symbolique soit pour elle d'une richesse extrême. Il est encore un groupe, surtout littéraire, dont la rêverie et le trouble semblent être le caractère distinctif, et qui est abusivement appelé symboliste. Un afflux d'idées ou plutôt d'impressions et de sensations non coordonnées, une inspiration où l'artiste ou le poète semble se laisser balloter par une sorte d'hallucination, n'a de commun avec le symbole que la technique instinctive de noter, de cristalliser chaque sensation éprouvée. C'est un art encore, mais égoïste et peu communicatif. Les concepts d'Ibsen et des Scandinaves sont plus intéressants à cet égard, mais il faut faire ses réserves sur la portée psychique de toutes leurs élucubrations. L'engouement de la mode s'en est emparé à tel point que l'on trouve dans le moindre mot, dans une exclamation insignifiante d'Ibsen un motif social ou philosophique.

Il est évident que les innombrables efforts en sens divers qu'a produits notre siècle doivent constituer, par la complexité des idées, des tentatives d'art indéterminées, mêlant la psychologie, le mysticisme, la réalité et même l'allégorie, à un essai de symbole libre. Il est souvent scabreux d'essayer d'en dégager de la science et du sérieux.

Tout dégénère : pour retrouver le symbole pur, il faut remonter à Pythagore, à Platon, à l'Égypte et à la Chine, en un mot à l'astronomie et à la science analogique. Il faut tenir compte, de plus, des dissemblances de l'organisme humain. En théosophie bouddhiste orientale, par exemple, les signes sont plus obscènes : la copulation, le lingham (çiva), etc. <sup>4</sup>. Il en était d'ailleurs de même en Perse et dans tout l'Orient, Le Zend Avesta en fait foi.

---

<sup>4</sup> A. HOVELACQUE et VINSON, *Études de linguistique*. Paris, 1898, p. 302.

## CHAPITRE II.

### DE L'ANALOGIE ET DE L'ASTROLOGIE.

L'expérience a produit le doute, l'essai de jugement, mais aussi la comparaison.

Unie à la logique, elle permet de déterminer les rapports entre les causes et les effets, elle donne une sorte d'intuition pour discerner l'exactitude ou la probabilité de ces rapports, et ainsi naît le symbole, simple et primitif, qui est le germe de l'emblème et de l'allégorie, mais qui devient de plus en plus ardu et profond à mesure que l'on s'avance dans son étude.

*Source de l'analogie dans les causes et les effets.* — La science que les anciens nous ont transmise et qu'ils ont nommée analogie est basée sur le principe des causes. Toute cause de ce qui est, dépend d'une autre, celle-là d'une antérieure<sup>1</sup> et ainsi de suite en remontant jusqu'à la plus générale, jusqu'à la cause première de tout . car il ne peut rien s'opérer sans une cause quelconque.

Il est des effets *contingents* dont nous voyons la cause sans voir l'enchaînement de celles qui sont antérieures; d'autres *fortuits*, dont nous ne voyons même pas la cause immédiate, et nous appelons hasard cette cause inconnue. Mais si tout dans l'ordre des choses est absolument nécessaire, il n'y a rien dans l'ordre de nos connaissances qui ne soit plus ou moins contingent. Seulement, il y a un pourquoi qui nous échappe

<sup>1</sup> DE STUTT DE TRACY, *Éléments d'idéologie*. Bruxelles, 1826, p. 263.

et dont tout semble dériver. La science des lignes, des formes, des nombres a été poussée au plus haut degré par les philosophes de l'antiquité. Leur ésotérisme, qui domina toutes les religions, s'introduisit dans les théologies, fut conservé dans les sociétés secrètes, et ses schémas servent encore aujourd'hui de démonstrations dans plusieurs sciences <sup>4</sup>.

*Formes.* — La ligne est la base fondamentale de toute œuvre; elle est comme embryonnaire; c'est la synthèse symbolique et son impression doit persister. De même que la ligne serpentine est celle de la grâce, la verticale celle de la puissance, l'horizontale celle du silence, la forme carrée rappelle la force, la triangulaire la durée, le cercle l'éternité, l'ovale la beauté. Les confréries maçonniques n'ignoraient pas que la colonne élancée élevait l'âme vers le ciel, l'art romano-byzantin et lombard savait que les piliers épais et ramassés ajoutaient à la mystérieuse anxiété des cryptes. En un mot, la forme seule, la ligne géométrique, la silhouette peuvent faire naître le souvenir, la pensée, l'illusion.

*Caractère.* — Aussi le caractérisme a-t-il mené directement à l'analogie. Un peintre ignorant du moyen âge n'eût jamais consenti à représenter des Juifs sans leur donner tout au moins un détail de coiffure, de costume ou de barbe, qui, joint au type, dénotait pour lui l'enfant d'Israël.

Or tout ce qui distingue un homme d'un autre est un signe, et le caractère individuel même se rattache ainsi au symbolisme général.

Ce que l'on fit pour l'Israélite s'était fait depuis l'origine de l'art et de la science, car le caractérisme est une recherche analytique et synthétique à la fois. Un ensemble, une silhouette,

<sup>4</sup> BOULANGER, *L'antiquité dévoilée*, t. III, p. 412. — DE S<sup>\*\*\*</sup>, *Résumé de l'histoire des traditions morales*, etc. Paris, 1825, p. 120. Collection de résumés historiques.

une simple tache ou un trait schématique peut donner parfaitement le souvenir d'un être ou d'une chose. On se souvient de la poire qui représentait Louis-Philippe, du rayon entre deux saules pleureurs qui figurait l'hôte de Sainte-Hélène, puis de ces mille vulgaires et banales comparaisons du peuple qui ne sont que du caractérisme : 22, les canards! 13, Judas; un tonneau pour un homme gros, une arête pour un maigre. Toutes ces plaisanteries ne proviennent que de comparaisons si simples, qu'elles sont pratiquées par des enfants en bas âge. Mais qui dit comparaison dit analogie <sup>1</sup>.

*Ressemblance.* — Le caractère d'un objet a semblé analogue à tel autre, ce qui a permis des métaphores; l'analyse de cet objet avait démontré son caractère ainsi qu'un aspect synthétique le présentait dans les grandes lignes.

Ce sentiment comparatif du caractère une fois éveillé, la critique s'est exercée à la fois sur le physique et le moral. On a pu constater le rapport de certaines formes pareilles avec une même idée, de tel objet physique avec telle qualité ou tel défaut moral.

Le souvenir d'un objet, évoqué par un simple contour graphique, une tache sur un vieux mur, une apparence de nuage, de vapeur ou de reflet est une analogie qui amène une idée.

Les premiers philosophes qui furent surtout observateurs se fondèrent sur ces apparences et en déduisirent une ressemblance morale.

*Analogie scientifique.* — La nécessité même de conserver par le dessin certaines formes caractéristiques et d'en fixer le souvenir les induisit à l'*analogie*. On trouva au ciel le signe de la Grue, du Cocher, de l'Ourse, du Dragon, etc., et ces dessins devenant sacrés donnèrent lieu à des gloses et des

<sup>1</sup> PAPUS, *Traité élémentaire de science occulte*. Paris, 1898, p. 8.

explications mythiques et aussi à des personnifications de divinités ou de mystères théologiques.

L'analogie fut aussi le facteur des caractères primitifs de l'alphabet. Telle forme était analogue à telle idée que représentait tel mot. Cette forme fut adoptée pour la première lettre du mot et vice versa. Nous avons indiqué déjà que l'A fut un casque, l'E un sein de femme, etc... Mais Moreau de Dammartin <sup>1</sup> a prouvé par près de six mille dessins que les éléments originaires de l'alphabet furent tirés par les différents peuples de la forme de groupes d'étoiles. En outre, on peut constater pour une même clef ou lettre des types souvent dégénérés; comme aussi, certaines lettres eurent plusieurs caractères différents à cause des mots divers pris comme éléments de nomenclature.

Nous reviendrons à ces symboles graphiques si compliqués; il nous suffit d'indiquer ici le rôle de l'analogie.

Dans les spéculations philosophiques elle était maîtresse, comme rattachant l'esprit aux choses palpables de la nature, et toute forme pouvant servir de jalon, de souvenir au penseur et lui rappeler une hypothèse, un problème, devint aussitôt de grande importance dans la science, absolument comme un dessin schématique est nécessaire à certains professeurs pour faire comprendre au tableau leurs théories. Dans cette période scientifique des premiers symboles, il n'y a aucun souci d'art, mais seulement celui de noter par une *forme* relativement juste, caractéristique, une *idée* utile et nécessaire.

*Notation des idées par des signes.* — Mais cette aridité mathématique ne put être conservée fort longtemps. Ainsi, les lettres et les chiffres sont le produit d'idées générales, d'utilité primitive ou d'intérêt incessant que l'on a voulu traduire par des signes, pour les conserver et les communiquer.

<sup>1</sup> MOREAU DE DAMMARTIN, *Origine de la forme des caractères alphabétiques de toutes les nations*. Paris, 1839, p. 1. Institut historique.

Les éléments dont se composent les alphabets employés à la représentation de la parole ont reçu leurs formes diverses des constellations vues par les peuples voisins du tropique du Cancer. Ces groupes ont été circonscrits par des lignes et d'une infinité de manières. En un mot <sup>1</sup>, l'homme primitif lisait au ciel : c'était le livre commun de l'humanité. Mais il prit aussi ses exemples graphiques sur la terre.

Les traditions antiques, les monuments mythologiques, allégoriques furent subordonnés au système social universel des anciens, même en Amérique, ce que prouve la pierre de Taunston, et l'obligation où ils furent de ramener à la nature les formes qu'ils voulaient remémorer a produit le symbole figuratif.

Le *Jeu des tarots* est analogique dans ses vingt-deux atouts aux types des vingt-deux caractères alphabétiques orientaux.

L'examen de certains groupes d'étoiles et du schéma produit par la réunion linéaire de ces constellations a produit aussitôt des souvenirs d'attitudes d'animaux, d'êtres ou de choses. Prenons pour exemple la Grue, le Chameau, le Bélier, le Bouvier, le Lion, etc. <sup>2</sup>...

*L'idée dans l'art primitif.* — Chez les primitifs, chez les prêtres anciens, ces formes ne pouvaient être *inutilement* retracées : les lettres divines de Taunston, les inscriptions du Sināï, etc., le prouvent ; si nous trouvons représentés sur des silex, sur la corne, un renne, un oiseau, un homme, ce n'était point par fantaisie préhistorique, pour faire de l'art pour l'art que ces premiers artistes se livraient à ce travail. Toute décoration (luxue de chef ou de puissant) se rapportait à une circonstance de sa vie ou de sa gloire ; chaque sauvage, Peau-Rouge, Picté ou Noukahivien choisit des motifs de tatouage qui sont ses

<sup>1</sup> BOULANGER, *L'antiquité dévoilée*, t. III, p. 3. Amsterdam, 1746.

<sup>2</sup> MOREAU DE DAMMARTIN, *Origine de la forme*, etc. Paris, 1839, pl. 3 et suivantes.

titres d'orgueil, ou bien l'œuvre est religieuse, destinée à servir d'amulette, d'idole, de talisman, ou à perpétuer le souvenir de la puissance divine.

L'art fut ainsi d'abord une industrie honorée ou lucrative. (Il en fut de même dans la figuration de la parole.) Si c'était au ciel que les artistes trouvaient les équivalents de formes naturelles d'animaux, etc., ils y ajoutaient aussitôt une idée, un souvenir. Les Peaux-Rouges s'intitulent le Grand, le Petit ours, la Pluie qui marche, etc... Ces noms dénotent pour eux des circonstances spéciales, qu'ils essayent de fixer par l'appellation d'objets sensibles, de symboles faciles à retenir.

De même, les Chinois, les Égyptiens, retrouvant la forme d'une grue, d'un bœuf au ciel, se rappelaient les propriétés particulières à ces animaux, ce qui venait en aide à leur imagination poétique pour constituer des mythes, d'abord astronomiques, puis religieux, qui furent le fond de leurs langues sacrées.

*Formation double de l'écriture.* — Ce qui est surprenant, c'est que ces symboles se sont si bien unifiés avec une origine tout autre des lettres alphabétiques.

Il faut voir dans ce fait l'action des scribes de tous pays, des modifications de l'écriture cursive, la diversité des formes du même objet dans les pays différents. Toujours est-il que l'analogie existe à peu près partout et que les deux sources symboliques ont fini par se confondre, de même que les heures chinoises correspondent aux lettres orientales et hiéroglyphiques.

Ces formes astronomiques si aisément susceptibles de modifications se fondirent donc dans les lettres. Les voyelles AEIOU, tirées des idées de l'homme, de la femme, de Dieu, du soleil et de la lune, furent produites par le casque, les seins, le phallus ou colonne, le disque et le croissant. Les tableaux paléographiques des langues hébraïque, sacerdotale, astrologique, celtique, étrusque, latine comparées en montrent la

filiation évidente. C'est le mot IEOUA de la religion panthéistique.

Mais le langage, dès l'enfance, se compose de syllabes exigeant l'emploi de consonnes : il est insuffisant, trop long pour être purement onomatopique ou d'imitation vocale, la pantomime même ne suffit pas. Dès lors, la représentation graphique, sur le sable ou la pierre, vient en aide au geste et à la parole, et l'écriture est trouvée, *iconographique* d'abord.

Cet usage ne devint général pourtant qu'à une époque de civilisation avancée déjà, et surtout dans un but de science, de morale et de loi religieuse.

*Équivalence des formes anatomiques et astrologiques.* — C'est donc plus haut, au ciel même que les recherches <sup>1</sup> se portèrent comme confirmation et sanction des formes usuelles.

La première carte du Tarot égyptien, le Bateleur, prend ses formes de la constellation de Persée, origine de Mithra et du Bonnet phrygien <sup>2</sup>.

Les hiéroglyphes des sièges d'Isis et des enceintes sacrées tirés du groupe de Cassiopée se retrouvent en équivalent en Chine, de même que le het (H), etc...

L'A tseu, aleph, représente par variantes l'homme ou l'enfant, l'osiris, la grue ou le casque.

Ces variantes étaient dues au mystère des allégories sacrées et de la *transposition des mots*, sorte d'énigme pour le vulgaire, qui constituait la science des initiés.

Le B rappelle à la fois, dans les alphabets les plus divers, le bélier, la cassolette, en forme d'animal, la jambe percée de Bootès.

Le G est le bœuf ou le chameau, la patère hiéroglyphique, car *la forme elle-même a dévié*, s'est condensée au point de permettre de nouvelles idées et acceptions. Les symboles ne sont donc jamais de forme unique, *sine qua non*.

<sup>1</sup> PAPUS, *Traité élémentaire de science occulte*. Paris, 1898, pp. 141-208.

<sup>2</sup> MOREAU DE DAMMARTIN, *Origine de la forme*, etc. Paris, 1839, pl. 3.

*Dégénération de la forme écrite.* — En voici une preuve : l'*Ank*, mot initial des inscriptions du mont Sinaï, comparé à la tablette et au style égyptiens, donne lieu à des modifications insensibles de forme dégénérée ou négligée qui atteignent les caractères phéniciens équivalents au bœuf. Le dessin géométrique finit par devenir à l'usage, une écriture arrondie, cursive comme les lettres arabes. Ces exemples peuvent être donnés sur l'alphabet entier.

*Astrologie.* — Certains signes du zodiaque sont tracés de façon différente, jusque dans nos calendriers; par exemple le Capricorne, le Lion, la Balance. Un même caractère écrit se transforme aisément, mais tous ont été puisés à une double source commune. Le Zodiaque naquit par une division duodécimale naturelle. Pour qualifier les groupes astronomiques, on leur donna des noms tirés des objets physiques. Chez les Chinois, il y eut d'abord les douze heures du jour ou stations du soleil (doubles des nôtres). Dix autres constellations servirent à désigner des jours et dans la suite des chiffres.

Une série de lettres servit plus tard de type à l'arithmétique dénaire des Arabes <sup>4</sup>.

La sphère étoilée fut donc peuplée pour les Chinois de génies symboliques aux noms monosyllabiques. L'image de ces êtres astronomiques devint la représentation de ces noms monosyllabes.

Les vingt-deux groupes d'étoiles, images des vingt-deux premiers méridiens de la sphère céleste, ont à la fois donné leurs formes aux vingt-deux caractères des alphabets orientaux, aux hiéroglyphes et à vingt-deux caractères chinois des jours et des heures.

Les personnages fabuleux issus de ces figures célestes servirent dans chaque contrée pour orner les fictions poétiques et s'enveloppèrent de nuées mythologiques.

<sup>4</sup> LETRONNE, *Observations critiques et archéologiques sur l'objet des représentations zodiacales*. Paris, pp. 8 et suivantes.

Les langues sacrées étaient ainsi une science profonde et étendue, dont le Chinois aujourd'hui peut donner une idée assez exacte.

Il y eut donc une double source à la formation des caractères : *l'astrologie et l'analogie*. Tous les philosophes anciens se sont occupés de cette double science, car l'astronomie était encore à l'état d'enfance.

Tout en cherchant la vérité, l'exactitude dans le rapport entre l'idée et sa représentation, les auteurs des premiers symboles écrits ou peints, durent donner à leur méditation la priorité sur l'apparence réelle.

Le symbole *théologique spéculatif* eut d'abord force de loi ; le symbole moral suivit et donna naissance au symbole *poétique et artistique*.

*Variété dans les formes symboliques.* — Mais l'histoire d'un symbole doit toujours être étudiée dans son milieu, dans les conventions, les mœurs, le climat où il est né, et de plus, il faut considérer ses dégénérescences, ses mutations, ses migrations par suite des tempéraments et de *l'interprétation* des hiérogammates <sup>1</sup>.

Quand on y songe, il est même étonnant que l'on puisse s'y retrouver, ce qui prouve cependant la réalité des rapports qui l'ont fait naître.

Ainsi, un bloc de glace peut servir de symbole à l'hiver, à la mort des êtres. Ce symbole est inerte au point de vue d'un habitant des tropiques, n'ayant jamais fréquenté que des régions torrides.

Pourtant il existe et parle à l'esprit du nègre, dès que celui-ci a passé un hiver sous nos latitudes

<sup>1</sup> Origène admettait trois sens : le sens naturel, l'allégorie morale et la cabale ou théologie spéculative. — Voyez *Patrologie*, par J.-A. MOEHLER, trad. J. COHEN, t. II, p. 105. Louvain, 1844.

*Invention poétique.* — L'analogie est indispensable à l'invention du symbole ou de l'allégorie dès qu'ils sont purement moraux.

L'allégorie grecque de la mort, c'est la Parque qui coupe le fil de la vie; elle repose sur l'analogie de la vie liée à une destinée, un pouvoir supérieur.

Les ciseaux avec le fil ne sont que des attributs de la Parque, et le souvenir de celle-ci seul en fait pour nous des signes de mort.

Le sablier, la faux (indiquant que le temps est arrivé), la tête de mort avec deux tibias croisés ne parlent point universellement peut-être, sauf le crâne, parce qu'il est un emblème instinctif tiré de la nature, plus clair que les signes métaphysiques ou astronomiques et que ceux déduits d'un simple raisonnement.

Soit un flambeau orné de quatre rayons (les rayons sont analogues à des ailes). Supposons deux ailes de libellule lumineuses et rayonnantes, les ailes de Psyché en un mot. C'est bien là le signe de la lumière par les rayons, de l'élan vers le ciel par les ailes, double analogie qui, à la réflexion, devient : (lumière, esprit, science, ciel, idéal, divinité).

Il est aisé de la transposer en phrase allégorique : l'esprit est de nature divine.

« Le flambeau rayonnant a des ailes » signifie donc : *l'esprit mène à Dieu ou l'esprit va où il veut !*

Tel est à peu près le procédé employé par un poète pour constituer une allégorie. Il y a au Musée des Offices un cippe funèbre portant un enfant nu ailé et couché. Il tient deux pavots et la corne des songes.

C'est une idée charmante qui dit en somme : *Notre amour n'est pas mort, mais endormi au pays des Rêves. S'éveillera-t-il encore ?*

En revanche, un autre monument où l'on voit un enfant mourant, nu, couché sur un manteau et exprimant exactement par l'abandon général du corps, l'expression des traits, le moment terrible où l'homme sent la vie qui lui échappe, n'a

rien d'allégorique. Il parle par l'*aspect*, l'illusion, le choc sympathique de la nature.

Dans la matière qui nous occupe, il y a un certain nombre de distinctions très délicates à faire, et qui nécessiteront des exemples nombreux.

#### DU SYMBOLE PRIMITIF.

Dans la composition picturale, il faut se défier de l'ingéniosité des érudits ou des mystiques, explicateurs de symboles, ou bien admettre ceux-ci sans examen. Sinon l'œuvre doit en souffrir.

*Le symbole de l'artiste.* — L'aridité d'une discussion philosophique, le peu de créance qu'obtient une analogie cherchée péniblement au loin (tandis que la nature est là, prête à fournir au penseur sincère des tableaux vivants, une image pour chaque idée), doivent engager les artistes à repousser l'hiéroglyphe, ou bien à le prendre tel quel, *tout fait*, et se borner à le représenter adroitement et avec talent.

Or, ceci n'est pas le but d'un art intellectuel. Pourtant, un peintre même ignorant, ne fait-il pas mieux de brosser habilement un lys ou un sphinx (s'il veut absolument faire autre chose qu'une étude d'accessoires), que de s'évertuer à figurer par exemple un prélat mondain, par le *nerprun* (parce que Sandoeus, dans sa *Théologie symbolique*, fait une allusion aux épines que les évêques enfonceient parfois dans le front du moine humble, de même que les Juifs ceignirent la tête du Christ, des épines de cet arbuste)? N'est-ce pas s'égarer dans un domaine dangereux?

Tous les grands maîtres, même dans leurs œuvres les plus mystiques, se sont bien gardés de cette exagération d'analogies et de déductions, et de cette culture spéciale qui se pratique dans le silence du cloître ou de l'occultisme.

L'art doit être humain, c'est-à-dire palpable, émotionnel et spirituel à la fois, et ne doit pas dégénérer en un étalage de figures scientifiques.

*Différentes sortes d'expressions de l'idée.* — Or, dans la représentation de l'idée, nous distinguons nettement : 1<sup>o</sup> le symbole du savant ; 2<sup>o</sup> celui du penseur libre ou de l'artiste ; 3<sup>o</sup> l'emblème ; 4<sup>o</sup> l'allégorie. Ces quatre classifications ont des subdivisions et des nuances qu'il faut définir aussi :

Le présage et la prophétie, le sceau ou l'insigne, l'allusion, la personnification, l'apologue et la parabole, la devise, l'attribut, le rébus, le schéma et d'autres expressions d'art et d'esprit qui rentrent dans l'une de ces catégories.

Les plus grands écrivains ont, comme à plaisir, augmenté la confusion entre toutes ces acceptions, uniquement par motif oratoire ou littéraire, *pour éviter la répétition fréquente du même mot.*

Cependant toute idée avec le sens qu'elle comporte n'est point de nature objective, ou somptuaire, ou passionnelle, ou captieuse ; un érudit théologien n'a pas les préoccupations d'un coloriste, un héraldiste n'est point un poète ni un moraliste. Le symbole *scientifique ou moral* est différent de la figure d'art. Il est au-dessus des considérations matérielles.

Autoritaire, décisif, tiré de loin ou fixé par une convention antique, c'est un chiffre, un axiome géométrique, un canon. *Il ne vise pas même à étendre l'idée.* Positif, concret, défini, il deviendrait allégorique dès qu'il obligerait à chercher une explication dans des idées différentes.

On peut le comparer aux signes chimiques <sup>1</sup> : C<sup>4</sup>H<sup>3</sup>O<sup>3</sup> (acide acétique) KO (potasse), etc... En voici des exemples :

*Variété des signes scientifiques.* — *Signes métaphysiques* : les

<sup>1</sup> Voyez : *Alchimie. Le Lion vert et Mars*, etc. — JOLLIVET CASTELOT, *Comment on devient alchimiste*, in-8°. — PAPUS, *Traité élémentaire de science occulte*. Paris, 1898, p. 442.

nombres, les lettres, les figures géométriques répondant à l'esprit, la vie, la mort, Dieu, l'homme, etc., le zodiaque.

*Signes traditionnels* : la kabbale, les sigles.

*Signes théologiques* : le lotus, Typhon, les foudres de Jupiter, Éole, Cupidon, le poisson, les colombes, la main dans les nuages, la croix, l'ancre, le cœur ardent, la vierge sur un croissant, l'arche d'alliance, l'éphod, le chérubin, le chandelier à sept branches, etc... Mais tout symbolisme scientifique se résume primitivement en un système géométrique et numérique.

*Numérisme*. — La géométrie ne peut imaginer le point qu'en le disant formé par l'intersection de deux lignes. Nous ne pouvons rien concevoir que relativement et 1 pour tout homme n'est jamais absolu. C'est cependant le point unique qui ramène le mieux l'idée à l'absolu. Aussi 1 symbolise l'unité, est le signe graphique (donc intellectuel par l'image) de l'Unité. Le point figure Dieu, l'unité toujours première dans l'infini qui nous échappe. Les autres nombres, qui correspondent à des formes, répondent de même à des idées.

Le numérisme est simple en son essence et se réduit aux dix premiers nombres, seuls réels et engendrant tous les autres : 1° l'unité toujours antérieure dans l'éternité, inconcevable, absolue. L'idée que l'homme peut s'en faire a dans toutes les langues un nom : Dieu ; 2° différenciation, opposition, lutte, vie, réaction (les deux colonnes du temple de Schlomo conservé par les francs-maçons ; 3° harmonie médiatrice, équilibre dominant le précédent. L'idée, le triangle, première entité indépendante ; 4° l'unité appliquée au ternaire. Forme, adaptation, première forme réelle. Et ainsi de suite jusqu'au 10, cycle éternel, et à la numération infinie, sujette à interprétations. Car en théologie symbolique, le 2 indique les deux natures du Christ, le 3 les vertus théologales, le 4 les évangiles, le 5 les plaies du Christ, le 10, la loi de Dieu, etc...  
*La quantité ajoute ainsi au sens même d'un symbole.*

*Double but du symbole.* — Mais il est évident qu'il y a deux tendances opposées dans l'œuvre de symbolisation : celle de *cacher le sens*, de le rendre familier à une élite savante et celle de rendre la figure compréhensible, de *vulgariser* sa signification. Les hiérogammates, les mystagogues ont été mus par la première dans leurs symboles et leurs allégories. La plupart des artistes et quelques vulgarisateurs ont adopté la seconde. Il y a donc une différence très grande entre le fait de composer, de condenser un symbole et celui de le déchiffrer, de l'éclaircir. Tout signe *éveillant* une idée simple et directe est un symbole. Celui-ci est le *signe* d'une idée qui est elle-même une image intellectuelle.

La circonférence *éveille* l'idée de perfection, l'étoile rayonnante, celle de l'esprit, la tête de sphinx, celle du mystère; deux ailes font songer à l'âme céleste, la pyramide à la solidité, le sépulcre à la mort.

*Symbole primordial.* — Mais il y a dans le *nombre seul* <sup>1</sup> qui est le principe de la forme, matrice de l'idée, cette réalité indiscutable que toute philosophie recherche comme base <sup>2</sup>.

*Usage artistique du symbole primitif.* — Les seuls symboles immuables sont ceux qui naissent de la périodicité et des phénomènes réguliers du monde. Tout ce qui a été inventé par les hommes pour augmenter ce champ est dépourvu de consécration durable. Cependant, si l'art peut et doit certes se préoccuper de la *science* des symboles primitifs, c'est à titre de renseignement, car ses sources doivent être naturelles et originales. On peut faire de l'art ou de la littérature en prenant des symboles *tout faits* comme éléments et les groupant

<sup>1</sup> PAPUS, *Traité élémentaire de science occulte*. Paris, 1898, pp. 35, 105.  
— *Le voile levé pour les curieux*. Paris et Liège, 1816, p. 33.

<sup>2</sup> MATTER, *Saint-Martin, le philosophe inconnu*, 2<sup>e</sup> édition. Paris, Didier, 1862, p. 263.

avec goût, comme des lettres, des mots, mais alors les idées auxquelles ils répondent s'amalgament difficilement avec l'art employé; ils restent, un sens caché, une lettre chiffrée et l'œuvre est alors une sorte de mosaïque de formes tourmentées, sans valeur psychique.

Tout ce qui précède préoccupe les esprits *en dehors du but d'art*. C'est l'abstraction, l'idée pure. Il y a un autre symbolisme plus vivant.

*Figuration et interprétation.* — Bien que la qualité la plus désirable d'un symbole soit la précision du mot et de l'objet, les caractères idéographiques ne pouvant toujours préciser un rapport exact sont forcément le résultat d'une sorte d'allégorie. D'ailleurs, le but des hiéroglyphes était la ruse et l'artifice, le *secret* mystique. De plus, il leur fallait éviter l'erreur quand on déchiffrait.

Aussi, les Égyptiens employèrent-ils <sup>1</sup> à la fois *les mots et les images*.

Pour obvier à l'incertitude dans l'esprit de l'interprète, on utilisa ainsi ce que Champollion appelle les caractères déterminatifs. Ils sont de deux sortes, comme nous avons vu : *mimiques*, représentant l'objet dont le mot est le signe oral, et *tropiques ou symboliques* qui, d'après certaines formes, rappelaient une abstraction relative à cet objet. Ainsi, par exemple, une charrue (à la suite des signes phonétiques du mot charrue) est un déterminatif mimique. Une faucille tracée à la suite du mot moisson est un déterminatif direct. Aussi, d'Ouwaroff, dans son *Essai sur les mystères d'Éleusis*, conseille-t-il de ne point s'arrêter à la première explication et de voir si l'idée n'est pas elle-même l'enveloppe d'une autre idée. Le but de la recherche était donc *la figuration de l'abstraction*.

Ce symbolisme n'est plus le nôtre, pas plus que celui des

<sup>1</sup> M<sup>gr</sup> SALVOLINI, *Traité sur la notation des dates égyptiennes*, pp. 15-18. 1<sup>re</sup> lettre.

gnostiques <sup>1</sup> (dont le serpent à tête d'épervier représentait le soleil à l'aide de trois catégories), ou que ceux de l'Upanishad hindou et de l'Extrême-Orient.

Chaque symbole énigmatique renfermait la double condition de son expression patente réunie à son expression tacite, mais parfois *plusieurs acceptions*, ce qui tombait dans l'allégorie : Un œuf était un enfant, un germe, une semence et un grain de froment. Une oie chenalopex était le mot fils ; parce que cet animal aime ses petits ; le lièvre symbolise l'action d'ouvrir, d'élucider, parce qu'il tient toujours les yeux ouverts : or, en mystique, cela signifie être prudent.

De même, les pères de l'Église qui ont adopté l'encensoir pour figurer l'esprit de piété dont l'encens (la prière) ou la flamme (divin amour) monte vers le ciel, ont été suivis de théologiens épilogueurs qui lui ont découvert des sens fantaisistes, se perdant dans l'allégorie.

*Signes absolument conventionnels.* — En outre, chez les Égyptiens, de l'aveu de saint Clément, il y avait *des sigles*, signes tout à fait conventionnels, *des énigmes*, d'un rapport très éloigné avec l'objet de l'idée : « *le scarabée*, symbole de la paternité ; *le vautour* ou la maternité, *le serpent tortueux*, le cours des astres <sup>2</sup> », peut-être résultats de nombreuses allégories.

En somme, le mot *symbolon* des Grecs équivalait à signe, note, marque quelconque.

Le symbole est, au point de vue scientifique (*qui est moderne*), l'expression rationnelle des signes et images du monde physique. Il répond *souvent à un seul mot*.

<sup>1</sup> J. MATTER, *Histoire critique du Gnosticisme*, t. II, p. 185. Paris, 1828. — VOIR DE J.-A. GOULIANOF, *Archéologie égyptienne*, t. II, p. 179 note. Leipsick, 1839.

<sup>2</sup> J.-A. DE GOULIANOF, *Archéologie égyptienne*, t. I, p. 127. Leipsick, 1839.

*Difficulté de déchiffrer les symboles.* — Les anciens s'en servaient pour voiler la vérité et cacher les principes des choses, en l'employant dans l'allégorie.

Les modernes qui veulent plutôt les déchiffrer, y cherchent le rapport le plus parfait entre l'image et son équivalent psychique. Mais *l'idée est vaste, fugitive, élastique*. L'analogie est plus libre encore. Un dictionnaire symbolique serait un dictionnaire de synonymes ou même de contrastes nombreux : le mot *xanthos* en grec, signifiait blond, brun et roux ; la corbeille égyptienne : la royauté du bien et celle du mal.

Il sera donc toujours impossible de simplifier, de classer rigoureusement et de vulgariser le symbolisme.

Au point de vue antique, le système égyptien peut servir de base pour étudier les autres.

*Multiplicité des signes équivalents.* — Appliquant donc aux symboles la théorie hiéroglyphique, nous trouvons : 1° l'effigie, le portrait des objets : lion, ville, etc... Simple figuration objective et concrète, correspondant au nom, rien de plus <sup>1</sup> ; 2° l'analogie d'idée et qualités, c'est-à-dire des figures tropiques, allusionnistes par abstraction, par un rapport métaphysique ou une comparaison morale : ainsi, l'abeille se rapporte à *roi* par une allégorie ; 3° les figures énigmatiques, conventionnelles, ainsi que nous avons vu celle du cocher céleste devenir par système la lettre *zam* (z). Mais la peinture symbolique ne fut pas asservie aux seules conventions des Égyptiens ; les mêmes systèmes appliqués en Chine, au Mexique, en Scythie ont augmenté et diversifié le nombre des signes représentatifs de l'idée.

De plus, l'art s'en empara et modifia à l'infini, en conservant l'idée, sa représentation d'abord hiératique et qui devint naturaliste ou idéaliste par suite de l'esthétique ou des éléments mythologiques nouveaux.

<sup>1</sup> PAPUS, *Traité élémentaire de science occulte*. Paris, 1898, p. 84.

*Avec l'art naquit donc un symbolisme libre*, un groupe de signes moins rigoureux et qui s'accumulèrent dès que l'art ne fut plus absolument esclave, comme en Égypte, d'une nomenclature. Mais de nouveau, dans le catholicisme, la *convention* reprit ses droits basés sur la nécessité canonique ou liturgique. Elle adopta d'abord maint symbole païen qui devint sacré; puis elle s'épura peu à peu jusqu'à l'expansion de l'art profane moderne.

Celui-ci mêla les signes chrétiens, païens, personnels pour écrire des idées complexes, des allégories développées.

*Fantaisie moderne.* — De nos jours, le symbolisme se retrempe aux sources les plus hétérogènes et crée par l'instinct et le raisonnement qu'il appuie encore sur la nature (ce qui rend l'interprétation plus obscure que jamais).

Aussi s'en tient-on souvent à la *sensation exprimée ou ressentie*, à la nuance, au pressentiment, et cet art représente bien notre siècle blasé, en proie à la névrose issue d'un incessant surmenage.

*Genèse du symbole.* — Du signe naturaliste le plus simple on est arrivé dès l'abord aux nécessités d'exprimer le pluriel, la synthèse, l'objet insaisissable telle qu'une enceinte de ville (un carré), l'eau (des lignes en zig-zag), le feu, le vent, etc.

Puis à l'abstraction exprimée par une figure physique sensible, la plus proche, claire et compréhensible. Cette tendance était déjà allégorique : hauteur (montagne), puissance créatrice (phallus), etc.

*Origine des rapports symboliques.* — Les sources d'un rapport entre l'idée et la figure peuvent être de nature très différente : 1° par déduction corollaire on peut établir la relation; 2° aussi par tradition, scientifique ou populaire, instinct inexpliqué, convention; 3° ou par impression, sympathie ou antipathie; 4° par une découverte scientifique, en remontant à une cause de

l'idée encore méconnue ; 5° par rapport allégorique de toute nature spirituelle. Il suffit d'une analogie de formes ou d'aspect, d'emploi ou d'usage, de nom, d'homophonie, d'une connexité entre le motif et le résultat de l'allégorie.

Le champ est donc vaste pour l'artiste contemporain vraiment penseur.

*Musée de Colmar.* — Comme exemple curieux, nous citerons la peinture du *Char de la Mort*, par Théophile Schuler, dans la salle d'entrée du Musée de Colmar, parce qu'il y a réuni tous les éléments significatifs.

Sur un char conduit par l'ange de la mort et emporté par treize chevaux squelettes (rapidité de la mort décidée par Dieu), sont groupés en pyramide symbolique les types des diverses conditions humaines. L'artiste s'est inspiré de la *Danse des morts* de Bâle et des mystères du moyen âge, en même temps que des idées de 1848. Derrière l'ange, le Souverain-Pontife tend vers le ciel la clef de Saint-Pierre, un médecin dissèque un cadavre et la folie se moque de ses efforts (satire contre le culte et la science). Trappiste, empereur, liberté, avarice, tout est soumis à la dure loi. Seul, le Juif-Errant demande en vain la mort, allégorie qui se lie au Christ en croix se détachant sur un fond de ciel sinistre avec leur rouge, comme un présage de salvation et un symbole de foi.

Plusieurs figures emblématiques, le Dante couronné de laurier, le vieillard courbé, présage de mort, l'avare aux pièces d'or, Masaniello ou la Liberté, complètent cette toile qui tient l'entrée de ce petit musée intéressant au point de vue de l'idée et où nous puiserons en effet quelques exemples très nets.

*Symbolisme parfois inconscient.* — Dans l'art, ainsi que l'a avoué J.-K. Huysmans <sup>1</sup>, il y a souvent affaire d'harmonie et de goût, et peu ou pas de symbole voulu.

<sup>1</sup> J.-K. HUYSMANS, *La Cathédrale*. Paris, Stock, 1898, p. 286.

Ce qui veut dire que l'artiste n'a pas pensé, *a vu tout simplement*. Mais souvent le signe se glisse à son insu dans son œuvre, par le fait que son sentiment instinctif le porte à ne pas s'écarter des lois de contraste et d'harmonie de la nature. *Or, celle-ci seule détient le symbolisme.*

Le penseur peut découvrir le sens de toute chose, même la plus banale, de même que l'artiste peut en dégager le sentiment. Mais il est évident que si une œuvre ou un objet inspire à la fois à deux penseurs une idée pareille, à deux artistes un sentiment identique, elle mérite le nom de symbolique, d'emblématique ou d'allégorique.

Or, la mission de l'artiste, le sceau de sa valeur, c'est de forcer son public à penser, à rêver et se perdre dans des allégories, ou à ouvrir soudain sa raison par un symbole, à s'interroger pour saisir l'énigmatique vision, ou à tressaillir devant un élan d'âme ou une tragédie passionnée.

*Intérêt d'une œuvre significative.* — Dans tout cela, c'est surtout l'interrogation du spectateur qui marque l'intérêt d'une œuvre. Une réponse morale satisfait plus complètement encore, qu'un choc passionnel et passager.

Dans une œuvre passionnelle même, les éléments devraient tous être *significatifs*.

Voici comment procédaient les religieux inventeurs des symboles qui furent classés et plus tard imposés avec force de loi : Outre les analogies et les similitudes de formes, ils commentaient la Bible et essayaient d'y découvrir, par des sous-entendus, un sens applicable à des noms de végétaux, d'animaux, etc. Ils s'appuyaient sur les livres saints, mais méditaient aussi sur la nature.

*Distinction en symboles classés ou libres.* — Ce n'est pas sur l'apparence matérielle elle-même, le contour, la forme que doit se fonder le rapport avec l'idée, c'est sur l'idée elle-même que cette forme peut suggérer. Ainsi, le trèfle peut symboliser

la Trinité par le *nombre* de ses feuilles, non par sa forme trifoliée. Si la passiflore est la fleur de la Passion ou des sept douleurs, ce n'est pas parce qu'elle porte des clous, des marteaux, une croix, des couronnes d'épines, c'est parce qu'elle rappelle par tout cela les instruments et le supplice du Christ.

Il y a donc : 1° des symboles *classés*, éprouvés, passés au crible ; 2° des symboles *libres* sans réelle sanction, personnels tout simplement.

*Chromatisme.* — Une science bien instinctive dans les temps modernes et qui jadis était fort imprécise, c'est celle des couleurs, auxquelles les primitifs semblent avoir été moins sensibles qu'aux formes

Baudoin, dans son *Iconologie*, nous montre le silence sous la figure d'une femme vêtue de noir, symbole de constance et de fermeté, selon lui.

Rabelais dit avec plus de raison que le noir est le signe du deuil, parce que c'est la couleur des ténèbres, et l'opposé du blanc, couleur de lumière et de joie. Les Égyptiens et les Grecs l'entendaient ainsi (exemple Pluton, le Styx, etc.), et le violet qui était la dernière couleur (l'ultra-violet étant inconnu) partage cette particularité.

Les couleurs employées par Fra Angelico et les primitifs de Sienne, etc., furent canoniques. La nuance seule dépendait du goût de l'artiste. Les profanes firent du symbolisme arbitraire en ce genre, quand ils n'étaient pas inspirés par l'héraldique ou la poésie chevaleresque.

C'est ainsi que le chromatisme du tableau des *Sept sacrements* de Van der Weyden (à Anvers) diffère d'interprétation avec celui de Fra Beato, mais il est cependant très logique. Huysmans remarque que la règle des contraires se retrouve partout, que le blanc et le bleu seuls sont invariables ! Il est plus rationnel d'admettre que chaque peintre a, de son côté, déduit des rapports plus ou moins motivés, car toute explica-

tion alambiquée, même provenant d'un savant exégète, est un simple jeu d'esprit allégorique, tandis que le symbole précis est bien celui qui se fonde sur l'air pour le bleu, sur le rouge ou l'orange pour le feu, etc.

L'art a d'ailleurs été *d'abord plastique et naturaliste*. Si la basilique a été copiée sur la forêt, les piliers sur les hêtres, la clef de voûte sur l'araignée, les gargouilles sur des hydres et des singes, on a cru déchiffrer en tout cela des allégories douteuses et apprêtées, tandis qu'on compte pour rien le caprice de l'artiste et sa tendance emblématique.

*Recherches exagérées des allégoristes.* — On peut remarquer que les exégètes ont allégorisé selon leurs principes individuels, par gloses ou jeux d'esprit plutôt que par des rapports naturels évidents. Ils ont, par exemple, dans la symbolique des gemmes, trouvé des motifs pour attribuer à certaines vertus le choix de certaines pierres; de plus, ils ont étendu ce rapport à des personnes douées de ces vertus (parfois par parallélisme à un patriarche et un apôtre); cette concordance est sensible dans la *Tropologie des gemmes*, par M<sup>me</sup> F. d'Aynzac <sup>1</sup>.

*Liberté ancienne d'interprétation artistique.* — Dans un opuscule sans date du XV<sup>e</sup> siècle, imprimé à Lyon (in-12), et intitulé : *Le langage des couleurs en armes, livrées et devises*, nous voyons que les anciens représentaient les quatre éléments par le rouge (feu), le blanc (l'eau), le bleu (l'air), le noir (la terre) et les quatre saisons par le vert (printemps), le rouge (l'été), le bleu (l'automne), le noir (l'hiver). Le rapport est correct, mais d'autres indications, sur le costume, par exemple, donnant un sens différent aux mêmes couleurs, prouvent qu'il y avait toute latitude pour les poètes et pour les artistes à cet égard.

<sup>1</sup> J.-K. HUYSMANS, *La Cathédrale*. Paris, Stock, 1898, p. 197.

*Le symbole disparaît sous l'esthétique et la technique.* — Partout, dans les écoles même les plus naturalistes, nous trouvons des sujets parfaitement caractéristiques de symbole ou d'allégorie, mais que leur rendu tout matériel, palpable, plastique, dénature à nos yeux, en nous faisant oublier la partie psychique qui existe cependant.

*Musée d'Anvers.* — Un choix de quelques tableaux du Musée d'Anvers peut en donner la preuve. Qui se préoccupe de l'étrangeté mystique de la *Sainte-Barbe*, de J. Van Eyck, assise devant une tour en construction? ou du *Calvaire* (du Musée Van Ertborn), où le soleil et la lune entourent le Christ aux pieds duquel sont des ossements; ou de la *Madone italienne sous une ogive*, avec des anges à genoux, saint Philippe et saint Jacques avec leurs attributs? Ces œuvres renferment pourtant des symboles canoniques ou personnels; *mais on examine leur technique*, de même que dans le *Christ en croix*, de Rubens, et dans celui de Van Dyck, on ne songe pas à la disposition hiératique de la croix, du soleil qui se voile, de Jérusalem écrasée dans le lointain.

La brosse magistrale des deux coloristes attire l'attention, et l'on n'étudie pas, par exemple, le *Christ en raccoarci* (sur la paille), de Rubens, qui paraîtrait symbolique s'il était peint sèchement ou comme un gothique. Ce tour de force est hiératique : ce *Christ mort dans le sein de son Père*, au-dessus de qui plane l'Esprit, tandis que deux anges portent les attributs de la Passion, mérite d'être comparé à un blason de la *Sainte-Trinité* (du même musée), au point de vue *canonique*.

Souvent le symbole ne consiste que dans une tonalité, un arrangement, le nombre ou la disposition des groupes, dans une ligne générale.

*Le symbole dans l'art du XV<sup>e</sup> siècle.* — Dans la *Nativité*, par Josse de Gand, sept anges en prière planent au-dessus de la crèche; dans le *Calvaire* d'Ant. de Messine, les crânes de

l'avant-plan (mort), les fleurs (résurrection), le serpent tentateur, le lièvre (prudence), le hibou, etc., sont des symboles qui ajoutent à l'idée mère.

Le *saint Christophe* de T. Bouts, allégorie de la force soumise au verbe, est devenu un signe traditionnel pour le peuple.

Un *Couronnement de la vierge*, par le Christ-Roi (qui pose la main sur un globe), et où l'on voit quatre anges musiciens sur les colonnettes, symbolise la virginité triomphante et chantée par les êtres supérieurs (*Idée résumée, symbole*).

Dans les *Sept sacrements* de R. Van der Weyden, l'autel est surmonté de six statuette de saints et d'une statue d'or de la vierge formant ainsi le nombre sept ; ensuite, de trois statues sur les montants. Des banderoles à devises emblématiques, chaque pilier orné du symbole de consécration (la croix rouge), six groupes composés de nombres symboliques de personnages et d'anges vêtus de couleurs appropriées à chaque sujet (le baptême en blanc, la confession en rouge, etc.), font de cette œuvre une véritable peinture liturgique.

Ce peintre fut d'ailleurs, sans nul doute, en rapport avec un savant hiérogammate monastique, car son chef-d'œuvre de l'hôpital de Beaune est absolument symbolique en ses détails.

Dans son *Annonciation*, la colombe mystique plane au-dessus de la Vierge et l'ange porte non un sceptre de roi, mais l'attribut du héraut d'armes (allusion à sa mission).

Dans le double diptyque longtemps attribué à Memlinc (toujours à Anvers), tout est symboliquement hiératique. Le Christ *primus* et *novissimus*, vêtu de blanc, tenant le livre de science, et bénissant (debout sur un globe), touche à peine à l'allégorie : les lettres alpha et oméga, P et F, sont des symboles typiques. Mais la précieuse rondeur de l'exécution enlève à cette œuvre son caractère idéographique.

Voici un tableau tout réaliste de Q. Matsys : *l'Ensevelissement du Christ* ; à peine son aspect pourrait-il symboliser la désolation, le reste semble une scène prise sur nature. Pourtant les volets nous montrent saint Jean-Baptiste, précurseur de l'agneau divin qui repose sur le livre fermé de la science

divine, et l'Évangéliste bénissant la coupe empoisonnée d'où sort le dragon venimeux, symboles théologiques.

*Symbole religieux chez les Flamands et les naturistes.* — Il faut remarquer que les peintres, surtout les réalistes espagnols, hollandais, flamands, sont toujours tirillés, dans l'exécution d'un sujet historique, religieux ou allégorique, par leur désir de représenter la vie, le modèle, et par la difficulté de mettre les éléments plastiques du tableau en rapport avec l'idée à exprimer. Dès qu'ils s'écartent de la donnée canonique, l'obstacle surgit, et naturellement ils négligent la psychologie de leur œuvre pour l'illusion de la vie. Dès lors, ils ne recherchent plus dans un tableau, banal ou non, qu'un motif d'adresse manuelle. C'est ainsi que Ribera, Zurbaran, Velasquez, Rembrandt, Hals, Véronèse, la plupart des Flamands, ont si peu sacrifié au sens mystique. Mais à leur époque même, dans leur voisinage, il se produisait de nombreux exemples d'allégories et de symbolisation, et tel portraitiste comme Van Dyck, pressé de satisfaire aux commandes, a créé de temps à autre, comme par effort, certains tableaux d'une haute et profonde signification.

La *Transfiguration* de D. del Mont, à Anvers, reproduction de la composition liturgique de G. Bellini, qui fut reprise par Raphaël, est divisée symboliquement en deux zones.

Cette disposition se retrouve dans l'*Assomption* du Titien et dans de nombreuses scènes surnaturelles, telles que le *Jugement dernier*, de Crispin Van den Broeck, et indique les sphères divine et terrestre; cette idée est analogue aux cercles du Dante, figurés par le sculpteur Flaxman, par G. Doré, etc. Le Christ entre Moïse et Elie, plus bas encore trois figures, ensuite le groupe matériel de quatre, puis la foule sans chiffre déterminé forment une hiérarchie voulue.

Mais évidemment, c'est dans l'école italienne, dans les byzantins que doit se retrouver la fidélité canonique <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Martin Schongauer, surtout dans ses gravures, peut être pris pour type de symbolisme religieux primitif chez les peuples du Nord.

*Peinture sacrée. Galerie nationale de Londres.* — Si nous entrons dans la Galerie nationale de Londres, le tableau du prêtre Emmanuel, avec des inscriptions, *Vesica piscis* et ses saints, apparaît comme modèle de peinture sacrée. Il n'y a pas autant d'intention dans les primitifs de Sienne et de Pise, Duccio, L. Monaco, Memmi, qui ne sont souvent symbolistes que par symétrie instinctive et numérique, par habitude. La *Madone* de Cimabué avec ses trois anges de chaque côté est absolument canonique; Crivelli mêle à son arrangement des accessoires purement décoratifs, car la fantaisie, le caprice cherchait à se mêler à la partie conventionnelle. *La géométrie* est l'essence du symbole hiératique. Nous trouvons même ce caractère dans *l'Ecce homo*, de Nic. Alunno, dans *l'Agonie du Christ* de Bellin, où dans un paysage rocheux, les trois disciples dorment au premier plan et un ange apparaît au ciel avec une coupe, symbole de la Passion.

Dans le *Calvaire*, de H. de Bles, trois anges reçoivent dans des calices le sang de l'Homme-Dieu; dessous, cinq figures. (Le nombre cinq signifie l'Homme-Roi.) La *Madone avec saint Jean*, par Botticelli, a le même symbole numérique.

*Caractère théologique.* — On voit qu'il est assez aisé de donner à un tableau religieux un caractère théologique; très peu de peintres y ont manqué, parfois avec additions de leur crû. C'est peut-être sans intention que Giotto a mis quatre anges, symbole terrestre, aux pieds de la Vierge couronnée. Selon un principe canonique, presque partout on retrouve dans *l'Annonciation*, la Vierge à droite du spectateur, l'ange à gauche. Fra F. Lippi ne pouvait que suivre la règle, dont le motif est énigmatique!

En revanche, le Guide, à une époque plus libre, a arrangé sa composition du *Couronnement de la Vierge* de façon symétrique, mais avec des détails poétiques qui sentent l'allégorie: une auréole d'étoiles, la Vierge portée par des anges louangeurs, le ciel s'entr'ouvrant et deux chérubins en descendant pour apporter la couronne symbolique de glorification.

Sans sortir de cette galerie de Londres, il serait difficile de refuser à Fra Giovanni, dans son *Christ triomphant*, et malgré son extase (toute *mystique*, c'est-à-dire affranchie de la règle), la symétrique compréhension hiératique. Le cloître de Saint-Marc, à Florence, donnerait lieu à cet égard à une étude longue et profonde, toute spéciale, et le Musée de l'Académie des beaux-arts de Florence, avec sa superbe collection de primitifs, permettrait d'y retrouver toute la symbolique du moyen âge chrétien.

*Pierres tombales à Douai.* — La plupart des pierres tombales, avant la Renaissance, présentent des éléments symboliques ou emblématiques. La tête de la statue de Jacques de Lalaing, au Musée de Douai, est ornée d'une couronne d'immortelles (symbole bien lucide).

Celles des dames de Lalaing, soit en habits de veuves, soit portant leurs armoiries, ont à leurs pieds un chien (fidélité); il en est de même pour un clerc attaché à l'église de Notre-Dame.

Le tombeau de Charles I<sup>er</sup>, de Lalaing, qui a les pieds appuyés contre un lion couché, porte des figures symboliques en bas-reliefs.

*L'impression dans l'art symbolique.* — Mais il est nécessaire de bien séparer le signe déterminé de l'impression causée par l'aspect d'une œuvre. Les *Quatre Marie*, de J. Gossaert, au Musée d'Anvers, donnent l'impression de la douleur; ses juges intègres, celle du recueillement et de la sévérité.

Ce sentiment de respect, d'autorité qui se retrouve dans d'autres sujets tels que le *Cavalier* et la *Mort*, de Dürer, le *Triomphateur*, de F. Stück, est symbolique, mais tout à fait distinct du *signe conventionnel*. Cependant, l'art du moyen âge nous en a laissé des exemples nombreux, dus à l'inspiration personnelle des artistes.

Il suffit de citer les figurines qui ornent le tombeau de Philippe le Hardi, à Dijon, et les grandes figures moulées sur

les originaux des portails de la cathédrale de Strasbourg (dans les galeries du cloître, au Musée de Colmar). Ces trois vierges folles sont de véritables symboles : l'une est sous l'influence de l'ivresse ; la deuxième dans une stupeur d'inconscience, la troisième éprouve le remords. Une Tentation, femme tenant une pomme, et des animaux immondes grim pant derrière son dos seraient le symbole du succube, si la pomme (allusion à Ève) ne lui donnait une allure d'allégorie.

*Musée de Colmar.* — Dans cette ville, au Musée Lapidaire, une pierre tombale de la famille Scheffer offre un groupe de cœurs, marqués des noms de ses membres. Quelques-uns vierges encore. Tous attendent l'ange du Jugement dernier et forment autour de lui une sorte de nuage, symbole du ciel. Il y a là une idée mystique traduite par des symboles.

Une *Crucifixion* de l'école de Giotto (même lieu) est purement canonique : trois petits anges pleurent autour de la croix ; au pied, la Madeleine ; à gauche, trois personnages, à droite également. Cette disposition donne les chiffres trois, sept, trois, un, tous fatidiques.

En somme, un symbole est précis, quoique différent d'aspect selon ses sources. Dans un tableau, il ne donne pas l'explication des idées que le peintre a voulu représenter, mais uniquement *fait comprendre qu'il y a une idée à rechercher*. Dans la pierre tombale Scheffer, citée plus haut, le cœur est un symbole, le nuage aussi, mais il faut la réunion des deux pour obtenir l'idée des cœurs s'élevant vers le ciel, et l'ange seul permet d'y ajouter qu'ils aspirent au jugement définitif. Toute cette allégorie emploie ces symboles comme moyens. De même, dans le tableau de J. Gossaert (impression générale de sévérité), c'est *l'ensemble* qui est un symbole ; les formes, la composition, l'action des groupes ne sont pas en question. Elles offriraient même matière à une critique toute différente.

*Distinction entre le signe d'une idée et le signe d'un person-*

*nage*. — Mais la composition entière devient un *indice*, donc un symbole d'une impression supérieure ou d'une idée.

Un objet peut être le signe distinctif d'un personnage. Ceci rentre dans un ordre d'idées tout autre. Saint Pierre se reconnaît à ses clefs qui n'ont pas pour sens la personnalité de saint Pierre, mais ne sont qu'un attribut de cet apôtre, ce que nous traiterons plus tard.

Saint Mathieu était iconographié avec l'attribut d'une branche de cinnamome qui était le symbole de l'odeur des vertus. Il y avait un sous-entendu allégorique.

*Symboles canoniques*. — Le narthex était la figure du purgatoire; la crypte de la vie secrète, le porche à deux portes, le signe de la double voie humaine : *un objet se lie nettement à une idée principale*, sans nécessiter un plaidoyer ou des recherches subtiles : sel (sagesse céleste), baume (vertu), huile (paix), aube (innocence), amict (pureté). J.-K. Huysmans a défini par un mot assez juste le symbole : une brève allégorie.

Il doit être l'équivalent comme *image physique* d'une *image-sœur*, morale ou spirituelle. C'est ce qu'il est exactement pour les canonistes, mais bien moins pour les mystiques.

*Galerie nationale de Londres*. — Ainsi la *Trinité* de Pesellino, où le Père tient des deux mains la croix; la *Glorification de la Vierge*, du Spagna, la *Vierge* de Vivarini, avec ses deux apôtres sur fond d'or, la *Véronique* de Meister Wilhelm (le sudarium étant devenu article de foi), la *Vierge au Jardin* (de Memline), ayant à droite l'ange guitariste si connu, à gauche, Saint Georges et le Dragon, tous sont des exemples que nous donne la galerie nationale de Londres, de cet arrangement canonique devenu banal par l'imitation constante, et qui en réalité ne répondait point au but poursuivi par le synode d'Arras en 1025 : « Ce que les illettrés ne peuvent saisir par l'écriture doit leur être enseigné par la peinture ». Le même signe revu trop souvent n'apprend plus rien.

Parfois des artistes intelligents ou bien conseillés s'efforçaient de rassembler des signes peu usités, des significations rares, incitant à penser. Tel nous apparaît *Margaritone* d'Arezzo <sup>1</sup>, dont la madone présente le symbole de gloire (le poisson), entouré des quatre signes distinctifs des évangélistes, l'ange, le bœuf, le lion et l'aigle. (Cette auréole dite Vésica et appelée par les Italiens *Mandorla*, n'est donnée qu'au Christ ou à la Vierge-Mère.)

*Allégorie de B. Lorenzetti à Sienne.* — Aucune œuvre ne saurait mieux caractériser cet effort à une époque d'art primitif que celle que l'on nomme l'*Allégorie du bon gouvernement*, par Amb. Lorenzetti, au Palais public de Sienne. Tandis que le *Juge prévaricateur* de G. David, à Bruges est une simple scène réaliste, l'œuvre de Sienne est dantesque. Le *Podestat régnant sur Rome*, inspiré par les trois vertus théologiques (que désignent les symboles de la croix, des flammes et l'attitude de l'Espérance), trône en présence de la justice dont les deux plateaux de balance (distributive et commutative) sont tenus par la Sagesse (il y a symbole, emblème et allégorie mêlés). La Concorde retient les deux anges qui surveillent cette double justice. Autour de lui se groupent emblématiquement les magistrats, puis la force armée avec des prisonniers. La cour est formée de la Paix, du Courage, de la Prudence, de la Magnanimité portant la couronne de la corbeille, la Tempérance avec la Clepsydre (*Jam satis!*) et la Justice pénale. Cette composition comprend donc, outre des devises, l'emblème de Rome, les symboles des vertus, des scènes emblématiques, et le tout se réunit en une curieuse allégorie.

Au même palais, presque aussi intéressante est la *Résurrection de la Vierge*, par Taddeo di Bartolo. L'agitation et la stupéfaction des apôtres et du peuple sont emblématiques, tandis que l'Enlèvement de la Vierge par le Christ et les chérubins est un ensemble de symboles traditionnels.

<sup>1</sup> Galerie Nationale de Londres.

*Une figure peut être diversement interprétée.* — Nous croyons avoir établi la nature du symbole conventionnel, peut-être avec insistance trop prolongée, mais il est la base sur laquelle nous appuyons nos comparaisons pour définir d'autres termes plus douteux. La seule méthode pour distinguer nettement la nature d'une figure significative, c'est de s'enquérir du but et de l'usage qui lui sont assignés. Cet usage peut être scientifique, moral, artistique, somptuaire ou spirituel.

Dans chacun de ces cas, il est nécessaire de se servir d'une appellation différente. Comme exemple rare mais curieux de la possibilité de considérer une même figure très simple à des points de vue très divers, qui occasionnent une réelle perplexité, nous citerons un dessin symbolique représentant trois enfants qui s'embrassent tendrement. Sans aucun attribut explicatif, voilà un emblème d'amour fraternel, mais aussi un symbole artistique d'altruisme. En élevant ses idées, on y trouve le symbole pur de l'Idéal (union intime de trois éléments, Beau, Bien, Vrai).

Mais un club politique pourrait prendre cette marque comme insigne, et si l'allégorie s'en empare, les trois enfants peuvent représenter les trois chefs des races humaines : Sem, Cham et Japhet. Souvent un simple détail détermine le vrai sens.

*Gustave Moreau.* — Le tableau de Gustave Moreau, la *Danse de Salomé*, fourmille de détails archéologiques qui sont presque tous des symboles hiératiques. La danseuse seule, dans ce milieu étrange, tenant le lotus et prenant une attitude évocatrice de volupté, est emblématique par sa mimique, mais une impression générale magique, superstitieuse envahit le spectateur. Cette œuvre devient un ensemble symbolique par la foule innombrable de ses détails significatifs en doctrine, mais la pensée ne peut s'y fixer.

*Symbole moderne.* — Mais il est important de remarquer que les signes ne pourraient pas tous résister à l'examen critique

de la raison et de la déduction ; c'est ce qui a fait dire que les vrais symboles se réduisent à un très petit nombre de signes. La plupart des autres sont issus d'une sorte de hasard de condensation. Leur aspect fortuit, leur sens propre, les préjugés relatifs à leur nature et à leurs qualités, une foule de jeux et de combinaisons savantes, mais souvent exagérées ont fini par se rassembler en un caractère définitif qui a été classé anciennement et qui, aujourd'hui encore, a pour nous une sanction supérieure à celle d'un rapport naturel et d'une comparaison philosophique <sup>1</sup>.

Mais le temps de la tradition est passé, et désormais, dans l'art, c'est par un effort de méditation, de science, de conscience et de sentiment à la fois qu'une figure symbolique s'élabore, et ce n'est qu'ainsi qu'elle mérite l'attention.

Ces remarques n'ont point pour but d'amoindrir la valeur des figures que nous ont laissées les anciens, quand ceux-ci les ont basées sur la grande science analogique, ou sur des mythes précis, comme ceux des Grecs. Ce n'est pas même avec grande surprise que nous devons trouver des règles de l'ésotérisme ou même des principes de Kabbale observés en même temps que des règles canoniques, par les artistes du moyen âge, tels que S. Memmi, le Sodona, car nous devons nous souvenir que le Dante n'était point étranger à l'occultisme, pas plus que nombre de savants italiens, et que Léonard de Vinci, laissa dans ses livres de dessins des preuves de son savoir en ces matières qui, en somme, sont la science de l'Univers et de la Nature.

<sup>1</sup> Voyez *Pantacles*, PAPUS, *Traité élémentaire de science occulte*. Paris, 1898, p. 151.

## DES SIGLES ET DU LANGAGE OCCULTE.

*Signes énigmatiques.* — Les signes isolés désignant des mots abrégés, soit phonétiques, soit symboliques, et nommés *singulæ litteræ* par Cicéron, *signa verborum* par saint Jérôme, *notæ* par Valerius Probus et Pierre Diacre, sont des lettres initiales dont l'abréviation fut en usage dès les temps les plus reculés : les Hébreux s'en servirent <sup>1</sup>.

Tel le mot grec ΚΑΡΑΙ (têtes), faisant allusion aux cinq chefs de l'Église grecque, est composé des initiales de Constantinople, Antioche, Rome, Alexandrie et Jérusalem.

Les monogrammes, les acrostiches et anagrammes sont de la même nature. Ainsi, le poisson-symbole dont l'image était gravée sur les cachets, les anneaux, les lampes, les tombeaux et les urnes (car les chrétiens devaient observer le secret), représente, comme on sait, ΙΧΘΥΣ, Jésus-Christ, fils de Dieu sauveur.

Les sigles étaient des signes destinés à l'expression secrète des choses, un chiffre, une énigme, et le mot grec Σιγλόν signifie *cachet, sceau, symbole*.

L'écriture que saint Clément appelle kyriologique ou expressive, mais qui était imitative, offrait la charpente des mots, sauf les voyelles qui étaient facultatives. La méthode kabbalistique n'employait que les initiales, ce qui les rendait énigmes analogues aux signes, soit la troisième espèce des signes hiératiques (un seul signe pour tout le mot). Les figures d'animaux étaient ainsi souvent des lettres occultes, initiales de noms et de verbes.

*Symbole romain.* — Chez les Romains, le symbole était à la fois une empreinte sur un anneau, un signe, un indice qui fait

<sup>1</sup> *Nouveau traité de diplomatique des Bénédictins, de Saint-Maur*, t. III, pp. 500 et suivantes. — AD. KASTNER, *Concordance de l'Écriture sainte avec les traditions de l'Inde*. Louvain, 1845, p. 16.

songer à sa cause, au motif de sa figuration. Il est naturel de remonter à cette cause et de chercher par les liens de la nature ou de la raison, l'idée première.

Ainsi, la vue du coq peut éveiller l'idée de vigilance matutinale; une tour avec un veilleur, l'idée de surveillance; la sangsue, l'idée d'avidité, mais ici déjà se greffe l'usage, l'action. (Il n'y a pas une idée unique pour chaque signe, ni un signe pour chaque idée.) Le procédé inverse ramène les mêmes facteurs : vigilance (coq), surveillance (tour et veilleur), avidité (sangsue). Ces signes passent dans l'usage vulgaire, comme des proverbes.

*Kabbale.* — Dans la kabbale ou la doctrine interprétative des textes hébreux se trouve l'idée du système employé par les anciens en vue du secret. Dans la Gématrie, on prend les lettres d'un mot pour des chiffres et on explique ce mot par la valeur de ces chiffres, sorte de chronogramme. Dans la Notarique, on prend chaque lettre d'un mot pour une diction entière, ou l'on compose une seule diction des premières lettres de plusieurs mots (espèce d'acrostiche ou plutôt de sigle <sup>1</sup>).

La Thémurah ou changement (cabale artificielle) consiste à tirer un nouveau sens d'un mot, soit en transposant les lettres, soit en les séparant. C'est l'anagramme.

Il y eut des hiéroglyphes acrologiques de haut mystère, d'autres anaglyphiques ou gravés au burin, mais ces distinctions établies par les hiérogrammates nous écarteraient de notre sujet.

*Langage occulte.* — Il est utile cependant de se faire une idée exacte de la tendance occultiste du symbolisme hiératique, chez les Égyptiens par exemple, où florissait l'antonomase mystique.

Le but était de cacher une idée à la foule, et non pas d'élu-

<sup>1</sup> PAPUS, *Traité élémentaire de science occulte*. Paris, 1898, p. 244.

cider : *La corbeille*, paronyme mystique de mots qui désignent un souverain, est qualifiée de *verte* ou *bigarrée*, expressions qui signifient aussi *prince*. Cette corbeille verte, surmontée de la partie inférieure de la couronne, sert à doubler l'expression de la légende qui compose cette couronne; or, parmi les homonymes de cette doublure se trouvent des mots qui signifient : opprobre, iniquité, injustice.

Le tout offre donc les idées : *Prince de l'opprobre ou de l'infâmie*.

Mais l'expression : corbeille bigarrée a un *homonyme* : Seigneur du monde, dont l'antonomase est l'épithète de Satan : esprit malin, génie du mal, prince de ce monde. La bigarrure tirée de la peau du serpent sert de complément à la *souveraineté* et aussi à la *turpitude*.

C'est ainsi, à l'aide de paronymes ou homophones et de l'homonymie, par de simples mots équivoques, que les prêtres arrivaient à attacher par variantes une épithète telle que *serpent ancien* à la racine *souverain* ou *couronne*.

Certains mots étaient prononcés de façon autre que leur figuration. Chaque mot allégorique remplaçant le terme propre du mystère avait de l'homophonie avec ce terme, afin de le voiler encore davantage.

C'est grâce à ces subtilités que l'on voit la couronne blanche signifier par la splendeur : la *majesté sacrée*, mais en même temps *Prince des ténèbres*. Les prêtres n'arrivaient à ce résultat que par de nombreuses transpositions.

*Sens multiple des allégories.* — C'étaient des énigmes complexes, qui expliquent sans doute ce fait remarqué par J.-K. Huysmans, que le symbolisme adoptait souvent la loi des contraires. Dans une légende compliquée d'allégories telle que le bœuf Apis (qui a servi de motif de décoration à la Sala Borgia, au Vatican), il ne faut point chercher la clarté, mais démêler des mystères variés.

Le Psaume X, 2 (p. LXIII, 5) est métaphorique au sujet de pécheurs bandant l'arc et apprêtant les flèches.

Joël (ch. I, v, 4 et ch. II) représente l'essaim <sup>1</sup> des insectes comme une armée formidable respirant la dévastation : les noms de ces insectes qui se détruisent les uns les autres, se trouvent indiqués par des termes qui ont pour paronymes (de même son) violent, puissant, impudent, etc., et pour homonymes homme, race, peuple, multitude : *violence impudente des peuples puissants et cruels*.

Un fragment poétique était ainsi un travail ardu, obscur, mais d'une extrême importance pour les initiés, un monde d'idées.

La poésie est devenue plus tard un simple délassement auditif.

Dans le prophète Joël, les quatre espèces de sauterelles fournissent à la critique sacrée une suite de légendes allégoriques s'écartant tout à fait de l'idée simple de l'insecte, mais menant aux Géants rebelles, tels que Nemrod l'*adversaire insensé des dieux* (nom biblique).

Ces mêmes écarts poétiques se retrouvent en métaphores dans les sauterelles mystiques de l'Apocalypse.

La méthode de multiplier les sens d'une phrase est indiquée par Horus Apollon lui-même.

Dans tous ses mots, l'Apocalypse est une réunion d'énigmes, de mystères, de symboles et d'allégories que personne n'est arrivé à déchiffrer.

*Double mystère.* — Ces ambages dans la langue sacrée devaient représenter à la fois quelque chose à l'esprit des initiés inférieurs et autre chose à celui des grands initiés.

Cette astuce était facilitée par le double dialecte copte et l'homophonie de mots à sens différents.

Il était assez aisé ainsi de produire des phrases et inscriptions secrètes, mais les deviner était un travail effrayant <sup>2</sup>.

<sup>1</sup> CHR.-BEN. MICHAELIS, *Dissertation sur les paronymes de l'Écriture sainte*. Magdebourg, Halæ, 1737, in-4°. — Voyez J.-A. DE GOULIANOF, *Archéologie égyptienne*, t. III, p. 120. Leipsick, 1839.

<sup>2</sup> PAPUS, *Traité élémentaire de science occulte*. Paris, 1898, p. 103. — Grimoire.

En langue française, une pareille cryptographie donnerait des puérilités comme les suivantes : *La Mer est étendue*.

La Mère est étendue (à terre). Allégorie : la Mère des humains (la terre) est étendue morte (en hiver).

*Le vert est la couleur de l'ancre* (espérance).

Le verre est la couleur de l'encre.

Le feuillage est la couleur du (navire) à l'ancre.

En somme, ce système est une sorte de langue chiffrée sujette à interprétation.

*Secret théologique.* — Or le langage secret était aussi celui des théologiens chrétiens, comme celui des rabbins, des sociétés occultes. Exemples :

Le ciment est composé de chaux (charité ardente), qui se marie par l'eau (qui est l'esprit) aux choses de la terre, au sable, et lie la foule des fidèles. Les vitres sont : les Écritures qui reçoivent la clarté et repoussent les intempéries des fausses doctrines.

Le calice est un signe de splendeur et aussi d'ignominie (à rapprocher de la corbeille égyptienne).

Ce n'est donc pas la nuance de qualité prise dans un sens pervers, comme le croit J.-K. Huysmans, qui établissait des acceptions inverses, mais ces traditions provenaient de sciences antérieures, d'une migration de symboles.

L'art n'a jamais fait que suivre de loin ces complications, quand il ne devait pas les traduire mot à mot, mais elles formaient le fond des idées.

*Composition de signes à l'aide d'autres signes.* — Les hiéroglyphes enlevaient une partie d'une image pour la placer sur une autre image. Ainsi du serpent barbu à pieds humains (Kneph), de l'épervier avec un fouet sur le dos. C'était là faire une nouvelle allégorie partielle, mais ce signe nouveau une fois adopté, il devenait pour tous un symbole autoritaire, quelle que fût l'association d'idées qui l'eût fait naître. Ce

procédé, dit saint Clément, était employé selon les convenances des choses <sup>1</sup>.

Dans l'allégorie peinte, même chez les modernes, on va d'ailleurs jusqu'à détourner le sens des actions : *Le temps fait passer l'amour*. (Un vieux nautonnier qui fait passer Cupidon sur l'autre rive.)

*Langue secrète chez les Grecs.* — Les Grecs mirent aussi une grande élasticité de signification dans les figures. Le mot *Sphragis*, bague qui servait de cachet, se rapporte à un mot égyptien qui signifie : *obturo, occludo*, but de l'allégorie, cacher le contenu de la missive.

La figure de Mars avec un anneau à une jambe (à la manière des Grecs qui, selon Pausanias, cité par Winckelmann dans son *Essai sur l'allégorie*, le représentaient les pieds enchaînés) n'est pas par un simple rapport, comme on le croirait, un symbole. L'anneau ou la chaîne répondait à l'idée égyptienne. La jambe ou le pied, par un jeu de mots relatif à *Scala et contentio*, signifiait le siège d'un fort, et le tout était le dieu de la guerre, de la violence.

Dans l'*Apollon saurochtone* du Louvre, le jeune dieu est accompagné d'un lézard qu'il vient d'agacer avec sa flèche pour le faire sortir de sa torpeur. Les Grecs en faisaient le symbole du soleil. Cet emblème du lézard donne : *Le rayon de soleil réveille le dormeur, c'est le soleil levant*.

Les anciens avaient la conviction que l'art expressif est celui qui, vraiment, élève l'âme vers les choses sublimes; ils ont créé une langue secrète par le rapport des signes aux idées interprétées; ces idées étaient toujours autres que la signification brutale de l'objet représenté.

Elles comprenaient un rapport entre la loi, le fait et le principe d'un phénomène observé; et saint Maxime, quand il définissait, au sujet de saint Denis l'Aréopagite, la nature du

<sup>1</sup> J.-A. DE GOULIANOF, *Archéologie égyptienne*, t. I, p. 75. Leipsick, 1839.

symbole, l'appelait : un objet sensible pris pour une chose intellectuelle, c'est-à-dire le signe physique d'une notion métaphysique.

*Le symbole n'est qu'une tentative d'emblème.* — Mais l'image abstraite n'est produite en nous que par un travail de recherche cérébrale ou de synthèse et d'épuration. Le premier choc sensationnel n'est qu'un signe plus ou moins vague <sup>1</sup>, formant l'image positive dans le cerveau, et si nos notions métaphysiques pouvaient être nettes, leurs signes physiques seraient des emblèmes; il ne sont symboles que par l'impuissance de nos facultés qui ne sauraient s'assimiler une *fiction*, résultat d'images. Et même les phénomènes matériels que nous font connaître nos sens ne nous représentent pas la nature réelle des objets. Ils ne sont que les symboles de la réalité <sup>2</sup>.

C'est donc par une gradation de nuances que s'établit la différence entre les rapports de l'idée à la figure.

L'un *indique* les idées *théoriques* qui nous semblent hyperphysiques; l'autre, celles qui peuvent se traduire en *faits* et être *prouvées* par la vie pratique. Un troisième *peint* à nos sens, en même temps qu'à notre esprit, ces *faits* et ces *preuves* vivantes.

Enfin, le dernier *substitue* les images l'une à l'autre et forme un rapport nouveau parallèle au premier.

Le langage allégorique fut toujours une autre langue, calquée sur les expressions tacites du mystère. Et partout où il y a symbole, il y a langage indirect <sup>3</sup>.

<sup>1</sup> TAINE, *De l'intelligence*, t. I, tit. III, chap. I et II.

<sup>2</sup> SPENCER, *Principes de physiologie*, t. I, partie II, chap I.

<sup>3</sup> J.-A. DE GOULIANOF, *Archéologie égyptienne*, t. III, p. 367. Leipsick, 1839.

## DU SYMBOLE RATIONNEL ET MYSTIQUE.

*Impression complexe.* — Si l'on perçoit par la vue, le toucher, l'ouïe, l'existence d'un livre, d'un cheval, d'un nuage, cette perception, qui est simple et brutale chez des êtres dominés par la sensation physique, s'adjoint aussitôt chez ceux qui sont intelligents (et par une sorte de parallélisme), des notions produites par la raison, l'imagination, le sentiment, la sensualité, l'expérience.

L'homme raffiné reçoit un multiple choc. L'impression morale est complexe. Au livre s'ajoutent science, pièce de vers, idée d'un roman intéressant, d'une liseuse aimée, du prix en librairie. L'analogie y ajoute : Bible. Au cheval : recul prudent, cavalcade, souvenir d'un cavalier, d'un accident de voiture, hippophagie. Par analogie : Pégase, vélocipède. Au nuage : ciel, éclair perçant la vue, ombre, couleurs de palette, changement de temps, mélancolie. Analogie : bouffée de tabac, vapeur.

Tous d'ailleurs occasionnent des rapports, de nouveaux groupements d'idées. Imprimeur, journaux, bibliothèque; armée, sport, courses; orage, naufrage, etc. Ces rapports sont du domaine de l'imagination et se présentent en foule durant le sommeil, mais sans coordination.

Dans tout cela il y a des éléments de symbole et d'allégorie. En condensant les idées, la raison nous donne : livre = science; cheval = course; nuage = adversité. La maison, par une transposition, allégorise la famille; le pain, la charité; l'oiseau, la liberté.

*Détermination d'un symbole.* — Il entre donc dans la détermination d'un symbole<sup>1</sup> une extrême conscience et une rigueur d'examen. Les poètes n'ont eu garde de négliger cette forme

<sup>1</sup> A. SCHOPENHAUER, *La vie, l'amour, la mort*. Paris, Dentu, p. 168.

spirituelle, mystique et étonnante à la fois pour le vulgaire. Ils l'ont élevée, rendue plus ardue, même aux intellectuels. De plus, les notions d'histoire, de philosophie, etc., venant augmenter la connaissance primitive, les natures concrètes furent bientôt reléguées dans la brutale perception de l'image et le sens allégorique exigea une vraie initiation. Pourtant le sentiment populaire s'en est emparé insensiblement, par une observation générale de la vérité, et les proverbes semblent souvent respectables. Mais le symbole individuel s'est produit par la conviction de *l'exactitude du rapport* entre une figure et des lois naturelles. L'auteur se substitua de son plein gré aux savants hiérophantes; mais il fut parfois obscur comme eux et le scrupule lui manqua parfois autant que la science.

L'herméneutique <sup>1</sup>, tant pratiquée par des poètes (ce qui en fit un jeu d'esprit), se base souvent sur des ressemblances cherchées à plaisir, des accords d'idées réunies à grand'peine.

Des évêques même ont laissé des gloses païennes, tandis que le symbole religieux, exécuté par des artistes inspirés par tel livre, ne concorde pas avec tel autre. La conscience de chaque penseur est donc la seule autorité, ce qui produit la netteté pour l'un, l'obscurité pour l'autre, la confusion entre les termes. Il arrive que tel intellectuel est puissamment impressionné par une image qui lui semble invinciblement attachée à un sens mystique, surnaturel, et que le profane ne saisit pas au même degré.

*Convention ou interprétation.* — Peut-on inférer de là que la science symbolique soit vaine et arbitraire? Non certes, mais dès que l'on s'écarte des lois et des conventions établies, on doit se perdre dans l'interprétation.

N'en est-il pas de même dans notre art contemporain? Les dessins humoristiques et enfiévrés de nos caricaturistes prouvent-ils que le goût de la forme soit fantaisiste et arbitraire?

<sup>1</sup> J.-K. HUYSMANS, *La Cathédrale*. Paris, Stock, 1898, p. 198.

Les canons des artistes grecs ne produiraient-ils pas encore aujourd'hui la même beauté que jadis ?

Il y a des rapports *indirects* entre les choses, des rapports *latéraux*, outre celui du principe de la création avec la chose créée. Ces rapports surgissent à l'esprit des uns et non des autres, parce que les organismes diffèrent de subtilité, de savoir, de mémoire, de puissance déductrice.

*Symbole par analogie spirituelle.* — Donc, après le symbole *autoritaire, conventionnel*, visant les notions métaphysiques, il y a un symbole qui se fonde sur des ressemblances d'idées ou de formes, des analogies qui permettent à l'esprit de flotter, de deviner, mais ne lui imposent pas une *signification nette*. Seulement il s'agit toujours des choses *spirituelles*.

*Un* est d'abord l'unité antérieure. Il devient latéralement, indirectement ou en synonyme (si l'on préfère ce mot), priorité, solitude, célibat ; le symbole est *arbitraire*. Un tel rapport repose souvent sur un changement d'idées, une allégorie, mais si l'objet est simple, si l'idée est exprimée par un mot, c'est encore un symbole.

Si l'objet est complexe et l'idée rendue par une phrase, c'est allégorique. Ce rapport *latéral* que Lafaye attribue à tort à l'emblème, ne peut être confondu avec le rapport *sensitif* qui manifeste à nos sens l'idée par tout son aspect physique, artistique et vital, et qui est emblématique. La fourmi (immobile), dans sa forme générale, est le *symbole* du travail.

En mouvement seulement, elle en est *l'emblème* ; de même qu'un ouvrier en action, qui, même au repos, mais en costume de travail, en redevient aussi le *symbole*.

*Liberté poétique.* — C'est sur cette liberté de raisonnement et de sentiment qu'est fondé tout le symbolisme d'art et de poésie.

Sans elle on ne saurait plus qualifier ni admettre les inspirations d'Albert Dürer par exemple, de Michel-Ange et de nom-

breux puissants symbolistes qui n'ont point fait de la subtilité de mots et de phrases, mais ont traduit par des signes à eux propres leurs élans de pensée, qui fort souvent nous écrasent sans être élucidés.

*Symbole mystique et individuel.* — Un exemple de l'obscurité qui peut naître du caprice individuel en fait de représentation de l'idée, c'est le symbole *mystique*.

Le mystique renonce d'habitude à trouver des formes équivalentes à son sentiment hyperesthésié. Quand il doit le communiquer par des signes extérieurs, ceux-ci sont le plus souvent bizarres, monstrueux et peu compréhensibles.

En revanche, une religion ayant un complet organisme théologique, et surtout un culte comme celui des Grecs, où l'homme, la divinité et la nature se confondaient en la vie, se sert de signes clairs, harmonieux et morphiques. D'un côté, c'est le rêve ; de l'autre, la doctrine philosophique.

Cependant il serait antiartistique d'exiger que ces signes fussent toujours absolument positifs, typiques, car l'essence même du symbole est spirituelle, animique, c'est-à-dire divine, infinie, indéfinie.

Le symbole repose<sup>1</sup> sur l'alliance hardie des idées qu'on se fait de l'Être divin avec les sujets extérieurs.

*Symbole artistique.* — L'impression du sublime est produite souvent par les seules grandes lignes d'une peinture symbolique.

Comme *révélation divine*, le symbole devrait être unique, invariable, sans nuances.

Mais comme *application humaine*, il est général ou individuel ; conventionnel ou arbitraire.

L'épi de blé, la charrue, la bêche, la gerbe ne sont-ils pas

<sup>1</sup> O. MÜLLER, *Archéologie*, t. I, p. 21. Paris, 1841, trad. Nicard.

tous des indices de l'agriculture, mais aussi d'abondance, de santé, de richesse, de travail, de fécondité? Pour celui qui médite profondément, une de ces idées prime en exactitude toutes les autres : ce sera son symbole choisi.

*Albert Dürer.* — Albert Dürer, esprit réfléchi, creusant tout, a fait des œuvres obscures de symbolisme. Qu'il représente trois amours dont deux sonnent de la trompette de renommée et le troisième tient le casque d'un chevalier, ou un seigneur élégant devisant gaiement avec une châtelaine, tandis que derrière un hêtre se dissimule un squelette avec un sablier, ceci est emblème de jouissance et symbole de mort, avec l'allégorie de l'embûche.

Qu'il écrive en rébus (ce qu'il aimait autant que de composer des monogrammes), il est toujours penseur original, et ses symboles personnels, quoique parfois inexplicables, portent à une rêverie qui prouve leur rapport avec le monde psychique le plus mystérieux.

Le chevalier à la tête de papillon, avec des ailes aux pieds, arrêté dans des ruines, signifie pour lui le caprice. Les armoiries à la tête de mort, avec un groupe amoureux au-dessus, emblème d'amour et symbole de mort.

Dans sa superbe *Mélancolie*, couronnée de fiel de terre et tristement accoudée, tout est symbole jusqu'au soleil à un rayon, au compas, à l'enfant (kobold germanique sommeillant), au sablier, à la scie, au tableau d'école, jusqu'à la chauve-souris qui plane derrière cette femme lugubre. C'est de plus un vrai tableau emblématique de l'ennui.

Son *Samson*, jusque dans un détail de nuage, de plante dressée, de forteresse, respire la force et la vigueur : tout symbole, *indication de l'idée*.

Ses *Fiançailles de la Vierge* ont la forme typique du *Sposalizio* de Raphaël, et si les arabesques d'orfèvrerie du portique sont fantaisistes, la chouette du fronton y symbolise la prudence et la sagesse.

Sa série de gravures sur bois de l'Apocalypse <sup>1</sup> déborde de symboles personnels issus de la vision de Pathmos qu'il a sentie plutôt que comprise, certes. Dans la *Destruction du monde par les anges de l'Euphrate*, il y ajoute une satire allégorique contre la papauté et le catholicisme fauché.

*F. Mantegna.* — A la *National Gallery* de Londres, Francesco Mantegna a symbolisé à son gré et aussi allégorisé le *Noli me tangere* : Une vigne en fruit sur un arbre mort (*La Vie de la Foi*), un oiseau défendant son nid contre un serpent sorti de l'arbre mort (*L'Église se défend contre l'Impiété*, allégorie).

*Impressions causées par une figure.* — Le symbole est le *signe spirituel* des choses, on l'oublie trop aisément. Le dessin d'un lion en général, type de la race léonine, est un signe distinctif comme une marque de fabrique, un costume, un insigne. On l'appelle emblème parce qu'il est un *aspect* décoratif, graphique, rien de plus.

Un lion particulier dessiné avec ses caractères individuels, portrait différant de tel autre, n'est encore qu'une figuration esthétique ou caractéristique, sans aucune tendance spirituelle.

Mais cette figure du lion en général exprime pour le penseur l'idée des qualités de la race, sa distinction morale à l'égard d'une autre espèce, ses habitudes, son usage. C'est un symbole qui, par son rapport avec le monde spirituel, donne une analogie avec l'être courageux. Une figure de lion posée dans une attitude spéciale, griffant, par exemple, ajoute à cette analogie l'idée de lutte, de combat ; symbole spécifiant le courage guerrier et, par associations d'idées, le lutteur courageux, la force guerrière, etc. Le symbole reste toujours, surtout si ce lion est un signe, schématique, sans souci réel de la vérité artistique.

Ce dessin stylisé, de convention, ne tend pas à exprimer

<sup>1</sup> Au Musée de Colmar, etc.

une action au naturel, mais à écrire le mot : force guerrière.

Le lion au repos indique ainsi le courage calme de la force, de la puissance. Dès qu'il est figuré dans le but de caractériser la façon dont il griffe, son mode de combattre ou de dormir, enfin un but *plastique* ou *naturaliste*, le sens de la figure s'efface devant l'esthétique, l'aspect de vérité ou le talent de l'artiste. Il n'est plus là question de symbole, c'est de nouveau un portrait, une étude d'après nature.

Mais en littérature comme en art, un lion quelconque peut être choisi comme *signe spirituel* de royauté dans la liberté, en même temps que de courage. C'est là un sens arbitraire, cherché indirectement, un rapport latéral, tiré de particularités de sa vie au désert, d'analogie avec un roi. C'est un symbole *libre, personnel* à l'artiste. Un exemple encore :

Le lion peut encore être représenté non en figure conventionnelle ou stylisée, mais *artistiquement*, en *action* ou en *passion*. Alors c'est le fait, l'action qui éveille l'idée, non le lion ou ses qualités morales. S'il se bat les flancs de sa queue, cette action qui est celle de la rage ou de l'inquiétude et que peut faire un cheval aussi ou un bœuf pour chasser les insectes importuns, devient le but intellectuel de l'image, parce qu'elle a un sens : rage ou inquiétude. Cette image devient donc l'évocation de cette action de rage impuissante, c'est-à-dire un tableau, un *emblème de vivante passion*.

*Symbolisme par impression.* — Un tableau peut être symbolique sans avoir en apparence aucun sujet ni signification. Ainsi deux objets placés en croix suffisent pour lui donner le caractère de l'absolu, du principe de la vie selon les Égyptiens, de la mort par migration des symboles ou loi des contraires <sup>1</sup>. Sept figures donnent le signe de triomphe, de perfection. De là, le choix de sept princesses dans l'œuvre de Maeterlinck. De même dans Burne Jones, Rossetti, P. de Chavannes, on voit

<sup>1</sup> J.-K. HUYSMANS, *La Cathédrale*. Paris, Stock, 1898, pp. 491-496.

des groupes souvent peu clairs mais imposant le respect par le nombre, la disposition, la ligne, la synthèse et devenant inconsciemment pour le public les facteurs d'une idée impulsive, d'une obsession qui ramène le symbole. Ainsi l'on exprime des choses ineffables, des *sensations indéterminées*.

Le symbole parle donc à l'âme et à l'organisme intellectuel, parfois par une sorte de *contre-coup révélateur*. On songe à l'éternité devant un cercle sans fin, à la Trinité devant le nombre trois, et cela inconsciemment.

L'œuvre d'art symbolique produit une impression double, à la fois *naturelle* et *supernaturelle*, dont la liaison est intime, mais dont les facteurs n'agissent également que dans quelques organismes. Il y a prédominance soit de la beauté ou de la vie, soit de l'idée, et celle-ci mène aussitôt à l'allégorie, tandis que la sensation d'art conduit à l'emblème.

Une jeune fille fraîche, vive et radieuse est un *symbole* qui fait songer au printemps; elle est un spécimen-*emblème* de la jeunesse, de la fraîcheur.

Un bouton de rose est le *symbole* de la jeunesse; le bourgeon, *emblème* de saison printanière.

*Symbole issu d'un rapport.* — Le symbole n'est pas vaguement, comme on l'a dit déjà, une figure de choses, leur expression primordiale, le rappel de deux émois s'accordant pour une seule expression, mais clairement : l'indication réelle la plus exacte d'une *idée*, l'équivalent figuré d'une *idée abstraite*, compréhensible ou non. Hézychius <sup>1</sup>, lexicographe d'Alexandrie au IV<sup>e</sup> siècle, explique au propre le mot *symbolon* de même que *ieras* par *semeion*, signe, marque, similitude. Il est donc permis d'étendre ce nom au rapport latéral de l'association d'idées, qui rend synonymes *deux* termes issus d'une *idée* primordiale.

*Unité de source des expressions du génie humain.* — Mais

<sup>1</sup> J.-A. DE GOULIANOF, *Archéologie égyptienne*, t. I, p. 46. Leipsick, 1839.

comment expliquer que l'on puisse à titre égal considérer comme symboles : 1° un terme ou une figure déterminée par la raison, la science, par une discussion philosophique ardue, et 2° un vague aspect d'une œuvre d'art indéfinissable, qui produit certes une impression, mais sans pouvoir donner prise à l'examen raisonné, à l'explication savante?

Comment mettre <sup>1</sup> sur la même ligne le *Saint-Graal*, l'*Orphée*, de Glück, *Faust* de Goethe, *Prométhée* de Shelley, *Béatrix*, le Hollandais du *Vaisseau fantôme* avec le *Jupiter Olympien*, l'*Addha-Nahri* des Hindous, avec l'*Agnus Dei*?

Toute perception provient de l'absolu; si on le préfère, disons que tout converge vers cet inconnu. La source est commune des arts, des lettres, de la science, de la raison, de la philosophie.

Chacun de ces rayons du génie humain est dardé d'un foyer unique et est doué d'une égale valeur psychique. L'art symbolique est celui de la pensée; il a d'autres facteurs, d'autres éléments que la science, il fait vibrer d'autres cordes, mais le point initial et le but final sont les mêmes. Pour celui qui sent et comprend, qui s'émeut à la vue d'une composition de Fra Angelico, à l'audition d'une symphonie de Beethoven, il y a autant de signification et d'élan vers l'idée immortelle dans la confuse *Chute des damnés* de L. Signorelli que dans la terrible figure de *Typhon* ou dans celle du *Tétramorphe*.

Le symbole *mystique* de l'artiste ne peut donc être méconnu, même s'il est personnel, vague comme ceux de Dürer ou du Dante. Le génie a ses mystères et ses révélations.

*Idée symbolique personnelle à l'artiste.* — Le groupe de *Laocoon* est évidemment un emblème de désespoir, d'agonie réelle au milieu des replis des serpents. Son auteur s'est-il borné à exprimer la passion et l'effort par son admirable technique, ou n'a-t-il pas eu en même temps présente à l'esprit

<sup>1</sup> E. MICHELET, *De l'ésotérisme dans l'art*. Paris, 1890, p. 11.

la pensée plus haute de la révolte sensuelle du pontife contre l'art divin et son châtement? C'est un symbole païen.

Dans son *Marat au bain*, L. David a inconsciemment créé un symbole de la Terreur, par emblème, synthèse et allégorie à la fois. Ce tableau est bien simple pourtant. Mais c'est l'*idée mère* qu'évoque cette scène qui nous émeut plus que la facture assez banale. Rien de symbolique là non plus. La figure est bien un *emblème* de bassesse, le bain semble une *allégorie* du bain de sang révolutionnaire, mais la synthèse de tous ces éléments réunis forme un *symbole* saisissant.

Ainsi l'on s'explique comment, dans l'école symboliste moderne, littéraire surtout, l'appât à la rêverie, à la naissance de pensées variées que provoque le choc des images employées, peut produire une harmonie persistante, berceuse qui répond à cette phrase de Montesquieu, dans son *Esprit des lois* : « Quand vous traitez un sujet, il n'est pas nécessaire de l'épuiser, il suffit de faire penser. » Or, *le symbole fait penser.*

Après la belle description du *Couronnement de la Vierge* d'Angelico, par J.-K Huysmans <sup>1</sup>, il reste peu de chose à en dire. Il suffit de ces remarques : l'œuvre est l'hymne de la chasteté chanté autour du groupe emblématique de l'amour filial et de la pureté ; les marches du trône, au nombre de neuf comme les chœurs et les anges, les saints échelonnés, le blanc, symbole de la vérité absolue, le bleu de l'innocence, le rouge de charité, le rose de sagesse, le vert d'humilité, sont canoniques, mais le tableau est surtout *mystique*, c'est une vision *personnelle*, angélique, une adoration. Son ordonnance évoque symboliquement l'attitude des arbres de Jessé par les rameaux qui s'ouvrent autour du trône où éclate la gloire virginale. En effet, ne suffit-il pas d'une tendance générale souvent? Qu'est-ce qui produit l'impression religieuse ou patriotique d'une figure toute simple qui représente soit un personnage typique, soit une idée : un *Christ*, un *Viala*? Ce n'est pas l'idéalisation, la beauté des formes, les attributs. C'est

<sup>1</sup> J.-K. HUYSMANS, *La Cathédrale*. Paris, Stock, 1898, p. 178.

qu'ils sont les signes d'une grande idée. Un cadavre n'amène que la pensée de la mort. Celui du Christ, c'est la Rédemption et tous les grands mystères sacrés!

La statue du jeune *Viala* par David d'Angers, c'est la Révolution, le dévouement pour la patrie. Voilà des *symboles*.

Une statue peut faire naître par un simple défaut de proportions ou le rire ou le respect (ce qui prouve en faveur des principes de la beauté, évidemment). Ainsi, dans la cathédrale d'Innsbruck, les grands chevaliers du monument de Maximilien impressionnent, font naître une secrète terreur. Un photographe maladroit en a reproduit d'autres à un niveau trop bas et leurs têtes trop grosses paraissent grotesques. Le symbole est manqué uniquement par les proportions. Ces figures ne rendent pas, malgré leur accoutrement, ce qu'avait rêvé l'artiste; il y a *déformation, plus d'indication*.

*Teinte allégorique du symbole.* — La signification artiste ne se contente donc pas de ce qui semblerait suffisant à un égyptologue ou un théologien formaliste.

Très souvent, le symbole élaboré par un penseur à l'aide de rapports indirects a une teinte allégorique. Comme banal exemple, voici une allumette; aussitôt naissent les idées : feu, phosphore, bois, incendie, etc. Mais dans le chaos des idées surgies, après l'épuration par le raisonnement, reste la plus caractéristique, la plus sympathique au penseur, celle qui s'impose comme se rapprochant le plus purement de l'absolu.

Ici le feu est une allégorie ; on demande du feu à un fumeur, il comprend et donne une allumette. De même du phosphore. L'idée mère est la *production du feu, sa naissance*. Voilà le symbole.

Si l'on dit d'une fille passionnée pour l'amour : C'est une allumette ! voilà une allégorie, un objet d'une autre nature qui évoque des idées analogues aux premières.

Le léopard, dit Bossuet, est naturellement le symbole de l'inconstance par la variété des couleurs de sa peau. Cette

variété remonte en effet à la Création et devient de l'inconstance par analogie d'idée, tandis que l'*emblème* de l'inconstance serait un amant fuyant son amante éplorée.

Les signes du Zodiaque sont les symboles des saisons, dit justement Marmontel. Ce sont des marques nettement convenues.

*Symbole raisonné.* — Peintres ou poètes peuvent suppléer par la raison à l'absence de signes pour une idée, par exemple pour l'électricité : une flèche entourée de la foudre. Mais on voit clairement qu'il y a là déjà une allusion à la rapidité, à l'essence de la force électrique. Le symbole, quand il n'est pas la traduction directe, brutale d'un mot, ce qui est fort rare, naît toujours d'un rapport d'analogie ou d'une transposition qui touche à la métaphore. Purement il est le lien entre l'idée abstraite et une forme sensible, *il laisse deviner l'idée* par une forme ou une forme par l'idée.

L'*emblème*, c'est la *forme sensible* de l'idée elle-même, vivante. L'allégorie est le *rapport caché* entre deux idées différentes, ou entre l'idée et une forme hétérogène, ou entre deux formes, car *l'allégorie est artistique* aussi bien que littéraire, quoi qu'en disent les grammairiens. Les théologiens ont pris pour symbole de la foi, la corde d'une lyre, en abusant du mot latin *fides*. C'est une tromperie, un jeu de mots, qui pour les initiés est devenu autorisé et légitime, mais ce symbole est né d'une allégorie comme une foule d'autres signes canoniques.

*Diversité d'interprétation des figures.* — Le simple triangle (signe de la Trinité) n'est-il pas plus loyal et plus vrai? Aussi l'artiste peut-il devenir inintelligible sans en avoir conscience. Chaque peuple a d'ailleurs ses formes, ses coutumes, ses signes et ses termes, comme aussi ses proverbes spéciaux. En Belgique, un lion, un drapeau tricolore, un chien attelé, un moulin à vent, une étroite bêche des polders, une marchande

d'œufs auront des significations inconnues aux populations du Midi, de l'Angleterre ou de l'Amérique. De même le Gambrinus allemand ne s'est introduit en Flandre et en France qu'à la suite des bières étrangères, et le renne, les castagnettes, le tambourin, le taureau de combat, la tarentule éveillent des idées très variées dans des pays différents. Devrait-on se borner aux *symboles traditionnels* généralement connus? Évidemment non, mais il faut épurer sa pensée et ne pas se contenter de signes confus, comme *il faut dégager des doutes le terme précis de chaque chose.*

*Figures qui se rapprochent du symbole.* — De la nature du symbole sont : le *présage*, conjecture d'avenir, qui annonce, rapproche l'idée et s'adresse aux savants, aux voyants ; un prélude grave annonce une musique sérieuse.

L'*indice* aussi, qui est un signe apparent et probable de l'existence d'une chose.

Le *pressentiment*, qui s'adresse aux natures sensibles comme le signe du futur. Le *présage* ou l'*augure* est une ébauche du symbole. Un point noir est un présage de pluie, de mauvais temps. La peinture d'un ciel sombre avec pluie en est un *emblème frappant*.

Le primitif degré de *prophétie* a été la communication avec Dieu par le moyen des signes sensibles <sup>1</sup> : un buisson ardent, une colonne de lumière ou de nuée, tels étaient des symboles de Dieu. C'était surtout, comme les éclairs et la foudre, des avant-coureurs de l'intervention divine.

La tendance naturelle de chercher à deviner l'avenir dans les astres, le vol des oiseaux, le sein des victimes, le fond des tombeaux, les combinaisons des nombres et des jours, dans les cartes et le marc de café, quoique ayant une relation assez éloignée avec les pronostics du médecin, les calculs de l'astro-

<sup>1</sup> M. COURTIN, *Encyclopédie moderne*, t. XIX, p. 122. Bruxelles. Lejeune, 1830.

nome, les conjectures du législateur, doit être prise comme de même nature cependant.

Les écrivains ecclésiastiques, entre autres ceux de Port-Royal, ont développé le sens de prophéties indirectes qui furent exprimées chez les Juifs par des *symboles* ou des *événements*.

Le sens *apocalyptique* était une *prophétie*.

*Exemples de symboles personnels aux artistes.* — Comme exemple typique, dans la décoration moderne, du symbole compris de façon personnelle par l'artiste, malgré son évidente préoccupation des *Sibylles* de Michel-Ange, nous citerons les *Neuf Muses* de P. Baudry, à l'Opéra de Paris. Il a su — à part ce rappel peut-être respectueux de la chapelle Sixtine — éviter à la fois l'aspect traditionnel et l'allégorie, et donner à chacune des idées représentées une forme dont le rapport harmonique est incontestable.

Puvis de Chavannes a eu de profondes inspirations dans sa *Solitude* : un prêtre, seul, est affaissé au bord de la mer devant l'immensité ; dans l'*Espérance*, jeune fille aux traits animés et tenant un bouquet d'aubépine en bourgeons ; et dans le *Recueillement*, jeune femme en pleine forêt, dans une attitude de pensée grave.

Cet art diffère déjà sensiblement de la tendance symboliste de l'école anglaise, qui semble se plaire à une impression vague, indéfinie, dont l'idée se dégage à peine. Tel est le groupe de femmes intitulé : *Elles étaient assises en rond, les dévideuses* (Shaw a symbolisé ainsi la vie féminine). *Amor Sacramentum*, par S. Salomon (malgré des attributs caractéristiques), *L'Amour et le Temps*, par Granville-Feel, *Hylas et les Nymphes*, de Waterhouse, et bien d'autres toiles (auxquelles nous pourrions bien adjoindre les *Sphinges et l'Ange guerrier avec la Bestialité*, de F. Khnopff) ne tendent évidemment pas à la précision, et les dessins d'un autre artiste anglais, Herbert Mac-Nair, qui ne sont qu'un pastiche des hiéroglyphes égyptiens, n'atteignent pas davantage le vrai but du symbole, qui

est de suggérer l'idée la plus élevée qui s'attache à la figuration.

Certes Gustave Moreau, le profond artiste que l'art français vient de perdre, a plusieurs fois donné en apparence un caractère simplement archéologique à ses compositions.

*La Péri*, par exemple, semble tirée d'une miniature persane, mais elle est symbolique non seulement par les idées mythologiques de l'*Iran*, mais par son aspect qui exprime l'Imagination chevauchant au-dessus des hauts sommets, vers les étoiles.

On a dit que le caractère de l'art de Puvis de Chavannes tend à se simplifier dans ses visions, à devenir élémentaire. C'est en effet sa synthèse spéciale, car il ne chercha pas à condenser l'âme moderne et tout ce qui l'entoure, mais à épurer et à généraliser son impression psychique.

Gustave Moreau, lui, se laissait dominer par l'érudition et ses symboles étaient de nature savante et composite plutôt que sentimentale (voir l'*Hydre de Lerne*, *OEdipe*, etc.). Puvis chercha la formule immuable, humaine et réfléchie. Son œuvre récente, au Panthéon : *Sainte Geneviève veillant sur la ville*, est purement un souvenir de la terrasse de San Martino, à Naples, qui est venu s'adapter à l'idée hiératique d'une pieuse veillée. C'est ainsi que chez le symboliste se cristallise la forme typique sous l'influence combinée de la nature et de l'idée.

---

## CHAPITRE III.

### DE LA PERSONNIFICATION SYMBOLIQUE ET DE LA SYNTHÈSE.

*Symboles divins.* — Tous les prêtres égyptiens, selon Diodore, devaient être initiés aux mystères du dieu Pan ou plutôt de Mendès, symbole de la puissance créatrice de tous les êtres. Selon une convention mystérieuse, on avait attribué à cette entité métaphysique une forme sensible, un corps ou un aspect rappelant à tous son existence et ses qualités, une sorte d'incarnation supposée qui se présentait à première vue comme le signe de la puissance du dieu, non comme le dieu lui-même. C'était son symbole. Toute idole est ainsi un symbole divin <sup>1</sup> et, seuls, les êtres inférieurs se laissent saisir devant elles de la terreur superstitieuse qui devient le fétichisme. C'est ce que le peintre G. Böcklin a figuré dans son *Dieu Pan effraie un berger, une âme simple*.

De même *Mythos* ou le *Génie des mythes* se trouve personnifié, sur le bas-relief de l'*Apothéose d'Homère*, par un jeune prêtre dépositaire des secrets.

Mais ces symbolisations n'exigeaient pas forcément la figure humaine <sup>2</sup>, car l'homme lui-même peut être rappelé à l'esprit, par un trait sommaire : il suffisait de trouver le dessin qui

<sup>1</sup> E. BOSCH, *Isis dévoilée*. Avant-propos, Chamuel, pp. III. Paris. — O. MÜLLER, *Nouveau manuel d'archéologie*, t. I, p. 57 et 81. Paris, trad. Nicard.

<sup>2</sup> CREUZER, *Symbolik und Mythologie der alten Völker*, t. II, p. 67. Darmstadt, 1834, in-8°. — BOETTIGER, *Ideen zur Kunst Mythologie*, t. I, pp. 308, 313, 330. Dresden, 1838.

évoquait l'idée de création ou de secret pour avoir le symbole voulu.

Si le *Jupiter Olympien* et la *Vénus* de Praxitèle remplacèrent la pierre informe ou la colonne, symbole de divinité pour les primitifs, ce fut par développement esthétique, par la science du beau. Le symbole restait le même (*agalma*).

La pierre de Jupiter Casius est encore figurée sur une médaille du temps de Trajan; celle de Vénus de Paphos sur une médaille cyprïote <sup>1</sup>.

*Personnification.* — Dans son discours sur la nature des dieux, Cicéron dit que le culte des anciens a commencé par le respect des choses naturelles : ciel, air, eau, etc., que l'on a personnifiées, rendues tangibles, humaines.

Le peuple a toujours désiré voir et toucher les objets puissants qu'il doit craindre ou adorer. L'apôtre en bronze romain, ancienne statue de Néron, à Rome, a les pieds usés par les baisers des pèlerins.

Banier, dans sa *Mythologie*, croit que les fables sont l'amplification d'aventures réelles et de vérités très anciennes relatives à des êtres primitifs.

Cette théorie n'est pas à rejeter, mais ces fables se sont liées à des idées, absolument comme les figures astronomiques ont passé à l'état de mythologie.

Les objets ont été divinisés en effet, puisque Silène est l'outre au gros ventre attachée sur un âne et conduite par les vendangeurs qui étaient obligés de la soutenir sur le dos de l'animal, et puisque les rustiques au costume en peau de bouc devinrent les satyres, pans et aegyptans <sup>2</sup>.

Aussi saint Augustin explique que les philosophes employèrent l'allégorie pour expliquer les dieux que le peuple croyait

<sup>1</sup> MIONNET, *Description des médailles antiques*, t. III, p. 670, et t. V, p. 277. Paris, 1806-1832.

<sup>2</sup> RENÉ MÉNARD, *Les emblèmes et attributs des Grecs et des Romains*. Paris, J. Rouam, 1844, p. 14.

réels; de là des interprétations nombreuses; mais avant cette erreur populaire, les prêtres, d'accord avec la puissance guerrière, s'efforcèrent de diviniser l'autorité pour imposer l'obéissance, et le système hiéro-astronomique leur permit d'allier dans des traditions moitié héroïques, moitié morales, leur science à l'organisation politique et religieuse.

*Créations astronomiques.* — Dupuis, dans l'*Origine des cultes ou la Religion universelle*, admet que la théorie des levers et couchers d'étoiles représentés dans les planisphères sous l'aspect d'hommes et d'animaux, fut la base des mythologies, ce qui est conforme à l'opinion de Macrobe dans ses *Saturnales*.

*Objets divinisés.* — Rabaud de Saint-Étienne dit que les lieux, les astres, les montagnes (tout ce qui impressionne l'homme) furent changés en princes et princesses <sup>1</sup>.

Le but était d'imprimer profondément le respect de l'autorité <sup>2</sup>, et cette opinion est partagée par le père Brunet (*Parallèles des religions*), l'abbé Bergier (*Origine des dieux du paganisme*), Court de Gebelin (*Monde primitif*). Seulement, il est avéré que chacune de ces figures finit par correspondre à des idées qu'elle incarnait. Silène fut l'ivresse, le Soleil ou Apollon fut l'inspiration, la prophétie, la vie; les dryades et hamadryades, la sève vivante et l'humidité des arbres; Nérée, mer bienfaisante, Thésée, l'héroïsme, Orphée, la poésie musicale; Narcisse, l'égoïsme, Charybde et Scylla, les excès contraires.

*Personnification avec attributs.* — Les objets divinisés vinrent donc prendre place dans les mythes au même titre que les passions, Némésis, Cupidon, ou que les vertus et vices, Astrée, la Concorde, la Calomnie, la Vénus impudique, etc.,

<sup>1</sup> J.-B. DUBREUIL, *Histoire des francs-maçons*, t. 1<sup>er</sup>, p. 26.

<sup>2</sup> F. DE LANOYE, *Rhamsès le Grand*. Paris, Hachette, 1866, p. 68.

et ces figures, qui prêtaient à l'idéalisme d'art, devinrent aussi des symboles aux yeux de tous, malgré leur origine plus ou moins allégorique : mais il fallut souvent leur adjoindre des attributs pour rendre compréhensible la création de l'artiste.

Ainsi, quand celui-ci choisit une idée abstraite et la laisse deviner par une figure humaine qui lui semble justifier cette idée, il fait un symbole. Si cette figure doit porter un costume, une arme, un signe distinctif pour être reconnaissable, ce signe est son attribut ou son emblème, distinction que nous déterminerons plus loin.

Aucun ne manquera, s'il doit représenter sainte Catherine, de lui adjoindre une roue; au roi David, une couronne, un manteau et une harpe; à saint Christophe, un enfant sur les épaules. Comment les distinguer autrement?

De tout temps, l'artiste a senti la nécessité d'expliquer à son public ce qu'il voulait figurer. L'enfant mettra sous un croquis informe : « Ceci est un âne ou un cheval », ou bien le nom de celui qu'il a caricaturé. Les primitifs usaient de banderoles et d'exergues, et les Égyptiens de petites légendes <sup>1</sup> en langue phonétique à côté des images et des scènes dessinées, spécifiant ou nommant les individus ou objets représentés.

*Divinisation de la forme humaine.* — Ces additions explicatives rentrent dans la catégorie des emblèmes et des devises. On a dit que la personnalité est le symbole suprême. Au point de vue humain, l'homme rapportant tout à soi comme Narcisse, n'a rien trouvé de plus parfait que sa forme pour traduire la divinité <sup>2</sup>. La tentative de personnification est donc une tendance artistique supérieure à la figuration par l'objet. Mais elle est moins autorisée, moins nette, elle est une expression

<sup>1</sup> J.-A. DE GOULIANOF, *Archéologie égyptienne*, vol. II, p. 178. Leipsick, 1839.

<sup>2</sup> O. MÜLLER, *Nouveau manuel d'archéologie*, t. I, p. 205; t. III, p. 370. Paris, 1844, trad. Nicard.

égoïste, individuelle de l'artiste, qui intéresse à peine une élite de penseurs sensitifs. Le rapport par l'objet s'adresse le plus souvent au grand public.

La personnification a un caractère autoritaire, divin, qui lui donne cette grandiose importance que nous trouvons dans les œuvres de la statuaire grecque <sup>1</sup>. On ne peut en effet tout figurer par des objets inanimés. Parmi les sensations, par exemple, il serait peu possible de déterminer par eux l'appréhension, l'incrédulité, la moquerie, l'embarras ou des nuances analogues. Il faut en arriver aussitôt aux caractères déterminés : la terreur, l'impiété, le mépris, la honte, etc., et utiliser surtout la mimique et l'expression du visage pour y réussir. On devient emblématique.

*Symbole arbitraire et symbole pur.* — En général, tout ce qui n'est pas déduit du cours normal de l'Univers, de cette sérénité de l'étude philosophique, devient un symbole personnel et arbitraire.

Le symbole pur est une équation, parce que l'objectif et le subjectif dépendent également de la cause cachée, de l'absolu.

*Personnification emblématique.* — Mais la personnification n'est pas toujours divine et ne s'adresse pas toujours à une abstraction. Alors elle n'est plus symbolique et devient emblématique. Elle peut même perdre tout caractère.

Un personnage peut être considéré comme historique, comme ayant existé. On ne connaît pas les traits réels d'Homère, ni ceux des apôtres Pierre et Paul ; l'artiste, ainsi que l'a fait Raphaël ou le Poussin, s'efforce de reconstituer ces personnalités, soit en les idéalisant, soit en leur donnant des traits humains probables, sans indiquer en elles l'idée générale qu'elles peuvent représenter : soit la poésie, soit la fondation

<sup>1</sup> ZOEGA, *Bassi relievi antichi*. Roma, 1807, p. 31. — CROZAT, *Recueil d'estampes avec description*. Paris, Mariette, 1729, pp. 1 et 2.

de l'Église, soit la conversion ou la casuistique. Ce ne sont là que des portraits plus ou moins admissibles. Ou bien, ainsi que Lebrun et une foule d'Italiens décorateurs, il incarne dans une belle forme sans caractère spécial, Euterpe, Erato, Polymnie ou Diane ou Cybèle, en se fiant à un attribut pour la désigner.

*Insuffisance de la forme correcte.* — C'est qu'il ne suffit pas de représenter de belles formes pour personnifier une entité divine ou surhumaine. En elle, comme en un homme ordinaire, il y a le caractère à observer, l'expression, ces signes qui font reconnaître son identité. C'est ce qui manque très souvent à des peintres idéalistes d'un grand talent d'ailleurs, mais exclusifs dans leur rêve de la forme.

De superbes figures d'anges ou de femmes du Spagna, par exemple, du Corrège, de J. Romain, de D. de Volterre, des Carrache, de tant d'autres, n'ont aucune importance significative, tandis qu'une figure indéterminée, incomplète dans son caractère esthétique, comme parfois on en trouve dans l'œuvre de Puvis de Chavannes, donne une sensation intense de symbolisme.

*Synthèse.* — C'est le principe synthétique surtout qui provoque cette sensation, soit par la ligne embryonnaire de l'œuvre, soit par son aspect général.

Les premiers hommes qui voulurent exprimer une collectivité usèrent du moyen de la répétition (comme l'arithmétique des ouvriers et des joueurs par traits et barres). Ce moyen devenant gênant, on trouva les mots pour caractériser ces groupes numériques, mais ce fut à une époque déjà avancée et après la naissance des noms d'individus. Mais déjà le nom est une fiction, une personnification, soit d'une image concrète, soit d'une abstraction. La nécessité de condenser, dans la plastique ou la graphique, suivit le même processus. On représenta un être, un objet, puis plusieurs.

*Simplification.* — Enfin, perplexe devant une armée, une flotte, une foule, l'artiste vit la nécessité absolue de modérer son travail, de simplifier. Il représentait d'abord plusieurs guerriers, plusieurs navires; il se borna à rappeler au lieu de l'aspect, l'idée, c'est-à-dire à laisser au spectateur le travail de pensée en se bornant à lui indiquer le sujet de réflexion. C'est de l'idéation, du vrai symbole et non point de l'emblème. Le navire devient l'indication de la flotte, de même que chez les Égyptiens trois points étaient le signe du pluriel.

*Personnification artistique.* — Ainsi également, devant représenter une divinité douée de passions et d'attitudes humaines (de par les mythes), on lui donna la forme humaine. Ceci était la forme probable du dieu, le signe plastique de sa puissance et de ses qualités.

Mais quand il s'agit de personnifier en art une ville ou un pays, on fut en proie à une triple influence : le patron ou protecteur de la contrée la remplaça (ceci est allégorique); une figure remplaçait toute la population (symbole synthétique), et en même temps l'emblème relatif à la ville, ou un attribut de son génie protecteur venait compliquer les moyens de caractérisation. On conçoit que les artistes optèrent surtout pour la figure la moins savante, le plus à la portée de tous. Jusqu'au moyen âge, on vit un dessin panoramique de tours et de créneaux figurer Jérusalem ou Rome, tandis qu'une simple couronne murale avec la louve ou un autre signe pouvait en tenir lieu.

*Le symbole n'est souvent qu'intentionnel.* — Les sculpteurs et les peintres de figures se rabattirent presque toujours sur un blason ou un attribut pour désigner une figure indéfinie qui, malgré leur désir, ne représentait pas suffisamment l'idée de la ville ou du pays. Le symbole n'existe souvent qu'à l'état d'intention.

*La synthèse est naturelle à l'esprit.* — La synthèse est naturelle à l'homme le moins civilisé. C'est une question de puissance cérébrale. Nous avons vu, il y a quelques années, un peintre de marines qui, venant de terminer une petite étude d'un bateau échoué sur la plage, se retournait vers un pêcheur qui regardait attentivement la toile; avec une modestie peut être feinte, il lui dit : « C'est peu de chose, n'est-ce pas ? — Monsieur, s'écria tout à coup l'homme de la nature, moi, je vois là-dedans toute la mer ! » Et son geste embrassait largement tout l'horizon avec un véritable sentiment de grandeur. Cet homme était synthétiste.

N'est-ce pas à la période analytique de nos cinquante dernières années de science, de méthode expérimentale et de réalisme positiviste que l'on peut attribuer la renaissance du symbolisme sous ses aspects modernes? L'analyse ayant fourni une somme effrayante de matériaux épars, on a vu instinctivement qu'il fallait les coordonner.

Des esprits réfléchis se sont donc voués à synthétiser, comme l'avaient fait, des siècles auparavant, les grands peuples plus artistes que scientifiques.

L'art philosophique des Grecs, dirigé surtout vers la statuaire qui exige la condensation des idées et le sacrifice des détails superflus, fut presque toujours symbolique par la synthèse.

Ainsi, dans un bas-relief, l'artiste ayant à représenter la flotte des Grecs, se borna à figurer une proue de navire ou une nef avec ses rameurs.

S'il voulait montrer un fleuve, il en faisait un nautonnier ou un pêcheur *vieux* (parce qu'il rassemble ses affluents), appuyé sur une urne d'où sort une eau abondante et tenant une rame en signe de navigabilité. Le raisonnement seul fait dégénérer la simplification en symbole.

*Symbolisme monumental.* — Or ce travail ingénieux de caractériser les qualités d'un sujet, de l'analyser pour condenser ensuite en un ensemble puissant le fruit de ses réflexions, devient aisément un plaisir, un besoin pour l'artiste, dès qu'il

a entrevu l'intérêt qui s'attache à une signification, un motif d'être, une enseigne d'art.

Cette tendance devient impérieuse quand l'œuvre est destinée à la glorification d'un culte, d'une dynastie, d'une grande tentative humaine. Alors l'artiste n'est plus seul à penser; il est soumis aux convictions de ceux qui se sont voués au succès de ces efforts, de ces entreprises.

C'est ainsi que le clergé du moyen âge fournissait des hiéroglyphes tout faits aux artistes. Monde peint dans des boules de verre, statuettes, figures grotesques même, chouettes, oiseaux, reptiles, tout cela avait sans doute quelque rapport avec les pensées dominantes, bien que cela nous semble simples caprices ou jeux d'adresse. L'inspiration énigmatique de l'artiste ne doit-elle pas être en rapport avec les énigmes du grand symbolisme universel? C'est par la concentration des idées que surgit le rapport symbolique aussi bien pour l'artiste que pour celui qui veut le comprendre.

*Synthèse par groupes.* — Seulement on a fait remarquer (surtout à propos de l'œuvre de Zola) que la puissance de synthèse ne consiste pas uniquement en condensation par simplification, mais aussi dans le maniement des masses unifiées.

De même que le stratégiste considère un corps d'armée comme une unité, une armée entière, comme un corps vivant et actif, ainsi l'artiste peut nous donner l'illusion visuelle ou simplement morale d'un être d'ensemble qu'anime ou spiritualise une idée. C'est en réalité cette *tendance* qui dans une œuvre vaste et confuse, peu compréhensible, nous fait reconnaître instinctivement un symbole. Parfois une exubérance de détails, une profusion de formes et de couleurs dont on ne voit pas la nécessité, provoquent par leur masse une impression persistante et unique qui est le sens de l'œuvre.

*Exemples de symboles peints.* — Comme exemples, nous citons l'art de Botticelli et de Pollajuolo, qui a tellement impres-

sionné nos contemporains que l'on a tenté de ressusciter ces maîtres. Et parmi les dernières tentatives, on ne saurait trouver de type plus caractéristique (à part un parti pris de rendu peu attrayant) que le polyptyque de la *Nature*, par Léon Frédéric, qui rappelle par son sujet les symboles de la *Diane* d'Éphèse et de la *Cybèle aux mamelles fécondes*, ou bien encore son tableau intitulé : *Tout est mort*, et dont se rapproche la composition de J. Leempoels : *L'Humanité tendant les mains vers le Destin impassible*. C'est là précisément, par l'inverse, arriver au même résultat que le sculpteur qui représente l'armée par un soldat, l'incendie par une torche, la flotte par une proue.

Les peintures du comte de Lalaing à l'hôtel de ville de Bruxelles et au Sénat, offrent un caractère accentué de *synthèse symbolique* dont il avait donné déjà un indice dans un tableau : *L'Age préhistorique*. Les trois panneaux du Sénat réunissent en une adaptation restreinte toute l'histoire du pays figurée par des éléments emblématiques (des groupes mimiques) et en même temps par deux figures symboliques (*l'Histoire* et la *Destinée*) vers lesquelles tout semble converger. Le spectre du duc d'Albe jette là une métaphore et symbolise le désastreux passage de l'Espagne. Napoléon est là comme la fin de tout le régime ancien et le symbole de l'ère nouvelle. Cet amalgame savant forme encore dans son tout un résumé de la vie de nos ancêtres.

Le décor (fort ingrat) de l'escalier d'honneur du palais communal, présente également un effort intense de pensée unie à la recherche d'un aspect fantastique en rapport avec les souvenirs du moyen âge. Le sujet principal du plafond est la phrase allégorique : *Les forces communales réunies défendent le beffroi*, symbole de la cité, *contre la peste, la famine et la guerre*, signifiées par des harpies et une scène emblématique de guerre, mais avec une telle cohésion qu'on n'en perçoit que le symbole. *Pro aris et focis*, c'est l'emblème du triomphe des communiers foulant aux pieds les seigneurs ; aussi emblématique le magistrat proclamant un édit, de même que le tableau mouvementé de *La paix de la cité commerciale*. La Ville de Bruxelles

(personnification symbolique et un peu cosmopolite) préside encore au déroulement de ces péripéties.

Nous ne saurions allonger démesurément cette étude par l'examen d'œuvres de nombreux symbolistes de notre jeune école. Notre but est seulement de caractériser les nuances diverses qu'affecte l'art uni à la pensée.

*Condensation.* — La fresque du *Jugement dernier* du Buonarroti <sup>1</sup>, née de la lecture du Dante évidemment (à preuve les croquis d'illustration que, jeune, il a faits sur les marges d'un livre), mais encore plus des visions plastiques du sculpteur, répondait à la nature de Michel-Ange au même titre que la *Chute des réprouvés*, cette grappe de passions et de violences, répondait à celle de Rubens. Qui oserait entreprendre de les analyser méthodiquement et de déterminer exactement leurs rapports?

Dans la gravure en médailles surtout, on voit la nécessité de synthétiser, de représenter une foule par un individu, une armée par quelques lances. A la suite des Grecs, de nombreux sculpteurs ont usé de ce moyen, et de nos jours, n'est-ce pas par la faculté de condensation que Félicien Rops, par exemple, crée l'attrait de son œuvre, que Turner, Puvis de Chavannes, Carriès, Rodin, C. Meunier ont pu violemment attirer l'attention du public d'art? Or le but de ces artistes est de caractériser ou d'amasser en un symbole les idées et les sensations multiples que leur fait éprouver parfois une seule et simple figure. Ce travail est l'opposé de l'allégorie qui épand au dehors, à profusion, les fleurs de son écrin, ce qui la rend éminemment décorative.

*Symbolisme de hasard.* — Mais beaucoup de contemporains, se fondant sur l'interprétation du spectateur, se bornent à éla-

<sup>1</sup> M.-A. VARCOLLIER, *Poésies de Michel-Ange*. Paris, Hesse, 1826, pp. xj 89. 113.

borer des silhouettes caractéristiques, sachant qu'elles doivent forcément suggérer des idées. Ainsi une campanule a l'apparence du calice liturgique, de la cloche. Il est évident que c'est là abuser de la curiosité de pensée du public, mais il n'y a que trop de gâteurs en tout aujourd'hui.

On pourrait même souvent considérer avec un égal mépris certaines divagations mystiques vraiment fantaisistes qui n'ont même plus pour elles le travail de la méditation, mais seulement un désir d'étonner la foule à tout prix, plutôt que de montrer la solidarité qui lie tout épisode à l'universelle action des forces de la nature.

*Obscurité de l'intention artistique.* — Certes Michel-Ange, par exemple, dans le *Songe de la vie humaine* (Galerie nationale de Londres), n'a point cherché la clarté dans la philosophie qui lui a inspiré une vague allégorie du spiritualisme, sous la forme d'un homme nu, synthétisant la race humaine, appuyé sur le globe symbolique et se réveillant au son de la trompette angélique. Il a autour de lui des visions confuses marquant les vices et les dépravations; à terre des masques, symbole de la duplicité des hommes. Mais là comme dans les *Sibylles*, et partout, il y a une instinctive intensité à la fois de pensée et d'expression, qui dépasse la mesure de part et d'autre et nous force à une pénible recherche pour rétablir le rapport conçu par l'extension puissante des facultés de l'artiste!

*Burne Jones.* — Certains peintres anglais ont, autant que Gustave Moreau, accaparé l'intérêt que portent nos contemporains à l'art symboliste. Parmi eux, Burne Jones occupe une place prépondérante, et quelques-uns de nos artistes, entre autres F. Khnopff, ont puisé à sa source autant qu'à celle de l'auteur de *Sphinx et OEdipe*. Leur art se réclame certes du symbole, mais Burne Jones surtout a compté sur une notable part de sentiment dans la sympathie qu'il sollicite du public.

Ainsi, dans son célèbre *Roi Cophetua* (le roi épris d'une

pauvre fille, selon le poème de Tennyson), le sujet seul se sépare du courant moderne, et malgré l'aspect hiératique de l'armure et de la jeune fille en extase, écoutant des voix aériennes, pressant un bouquet de fleurs des champs et s'appuyant sur les coussins, il y a là une simple vision d'amour, d'avenir et de gloire. Mais l'ensemble nous élève au-dessus du réel, il y a là une poésie profonde, et les deux pages qui entonnent le cantique de l'amour naissant forment un charmant symbole de bonheur prochain.

Sa *Roue de fortune* de même que son *Amour dans les ruines* tiennent tous deux de ce goût spécial à l'Angleterre, qui fait toujours une part sérieuse à une poésie sentimentale de langueur et à un idéal de formes emprunté à l'Italie, ce qui diminue d'autant l'importance de l'idée dans ce symbolisme sans conviction philosophique.

Nous pourrions citer encore *Mammon ou le Triomphe de la Force brutale*, par G. F. Watts, et sa *Fée Uldra* dont le symbole n'est pas plus intense que celui de *Diane et Endymion* (préférable dans l'acception antique). Le projet de sa statue équestre colossale : *Énergie vitale*, avait certes un caractère plus significatif<sup>1</sup>.

*La figure dite allégorique.* — En somme, il est souvent nécessaire de décomposer<sup>2</sup> une figure pour reconnaître quel est le véritable terme qu'elle comporte. De même qu'un groupe ou une composition constitue rarement un seul symbole répondant à une idée seule, mais bien plutôt une réunion de symboles et d'autres figures, ainsi il est difficile de constituer une allégorie par une seule figure (la figure dite allégorique fait partie ordinairement d'une phrase transposée ou à double entente).

David et saint Jean-Baptiste, quoique remplaçant le Messie

<sup>1</sup> Voyez aussi Dante Rossetti, son tableau : *Beata Beatrix*, symbole compris comme la *Décollation de saint Jean-Baptiste*, de Puvis de Chavannes.

<sup>2</sup> PAPUS, *Traité élémentaire de sciencé occulte*. Paris, 1898, p. 175.

quand on veut leur assigner l'idée de Rédemption, sont des symboles. Mais saint Jean portant une croix ou menant l'agneau est une proposition allégorique : Je suis le précurseur de l'Agneau divin qui périra pour les hommes.

C'est donc le plus souvent par les accessoires que se prononce l'allusion : une femme nue avec des ailes de papillon représente l'âme. Dans un tableau récent, elle a été symbolisée par une femme aptère. Enveloppée de bandelettes, elle est l'âme captive et allégorise la phrase de l'âme qui aspire à l'expansion amoureuse.

*Caractères du symbole.* — En résumé, le symbole est toujours un signe condensé relatif à l'essence spirituelle d'un être ou d'un fait, à une idée abstraite.

Il est le signe d'une chose fictive, de l'idée pure qui synthétise d'autres idées vagues. C'est un indice vague ou précis. L'indice d'un objet est purement celui de l'existence, de la nature de cet objet. La marque symbole de Dieu, homme, femme, est celle de pareilles idées.

La trace, la signature, les souliers, indices d'un homme, sont ceux de son identité ou de sa proximité.

Un tableau vivant mettant sur la trace d'une idée est symbolique. Le signe mnémotechnique qui caractérise une idée abstraite est symbole.

*Caractères de l'emblème.* — L'emblème est la représentation, le tableau chargé ou non, plus ou moins caractéristique d'une chose effective, d'un être ou d'un fait dans sa réalité d'existence. Il est le sens propre d'un aspect et de l'idée liée à cet aspect : le sujet d'un tableau, ce que les Grecs appelaient *hypotypose*. Personne ne saurait donner le portrait de l'espace ; on peut peindre une scène d'hospitalité. La représentation en tableaux vivants d'un fait est emblématique. Une idée pratique, sensible, devient un fait dès qu'elle doit être représentée.

Un signe ornemental ou une marque qui distingue un être

ou un objet, un signe-souvenir qui renouvelle l'impression cérébrale d'un fait (comme un *ex voto*) est un emblème, ainsi que nous le montrerons dans un chapitre prochain.

Les exemples déjà donnés ont pu faire entrevoir aussi que l'allégorie est un rêve conscient, coordonné, qui transforme une idée et lui en substitue une autre parallèle pour la cacher, ce qui sera développé par des exemples.

Mais il est nécessaire auparavant de mettre en parallèle les figures de rhétorique et celles qui, dans la traduction artistique, peuvent leur correspondre.

#### DISTINCTIONS ET DÉFINITIONS DES FIGURES EXPRESSIVES DES IDÉES, DANS LES ARTS ET DANS LE DISCOURS.

Toute figure du discours en général est une métaphore. Il y a des figures de pensées et des figures de mots. Les seules relatives à notre sujet sont les tropes.

C'est une façon de tourner un mot pour lui faire signifier autre chose que dans le sens propre.

La liaison entre les idées latérales, accessoires, ayant rapport les unes aux autres, est la source des sens figurés.

Le symbole le plus pur : le point (figure de Dieu) se fonde encore sur la considération que Dieu est unique, antérieur à tout nombre et que de lui tout dérive, comme du point en géométrie. Tout est donc relatif!

Mais les tropes sont de nature diverse : la *métonymie*, où il reste toujours un sens double par le rapport, *est le propre du symbole*.

La cause pour l'effet : Cérès pour le pain, Bacchus, Rebecca pour les deux nations sorties de ses deux fils, la pâle mort (qui rend pâle).

Le contenant pour le contenu : la bouteille, le nid, pour le vin, l'oiseau.

Le signe pour la chose signifiée abstraite : chapeau pour cardinalat, le croissant pour le mahométisme.

Le nom abstrait pour le concret et vice versa : la paix pour un être pacifique, la tourterelle pour la douceur.

La partie du corps pour la qualité : le cœur pour le courage.

*Ces figures forment toutes des symboles.*

La *synecdoque*, espèce de métonymie, est également *symbolique*.

Le plus pour le moins ou vice versa : le Germain pour les Germains (synthèse), les femmes pour Ève (généralisation).

Le certain pour l'incertain : trois points, pour un pluriel indéfini, chez les Égyptiens.

La partie pour le tout et vice versa : le Tibre pour les États romains, cent fusils pour cent soldats.

La *métalepse*, sorte de métonymie : l'antécédent pour le conséquent et vice versa : le nuage pour la tempête, les cendres pour la mort. *Encore un symbole, comme le présage et le souvenir.*

L'*hyperbole*, exagération, flatterie : plus lent qu'une tortue, un foudre de guerre, un dieu pour un prince.

Les peintres d'allégories officielles ont abusé de cette figure qui se rapporte toujours à une qualité ou un défaut, comme l'allusion.

Quand il y a un terme de comparaison : la tortue, celui-ci est un *symbole*. Quand le sujet est lui-même transformé, c'est une *allégorie*.

L'*antonomase*, nom propre pour nom commun et vice versa :

Le poète (pour Virgile ou Homère), Crésus pour un riche, Hercule pour un fort. C'est un élément jadis très employé d'*allégorie*.

La *syllepse* oratoire : Galathée plus douce que le thym, la douleur amère comme l'absinthe, donnent lieu à des images poétiques et à l'*allégorie*.

L'*hypotypose*, purement une image, un tableau, une peinture de l'action, visible comme en réalité. *Tous les caractères de l'emblème!*

La *métaphore* est le transport d'un sens à un autre par com-

paraison : la lumière de l'esprit (parce que l'esprit éclaire les choses). Elle donne rapport équivalent : il est un lion ; tandis que la comparaison y ajoute le terme : *comme* ; il est ainsi qu'un lion. La métaphore est donc plus hardie que la comparaison, qui reste dans l'esprit seulement. Elle joint parfois le mot propre au figuré : le feu de vos yeux, le cœur tendre, les rayons d'une roue. Mais elle peut se borner au sens figuré, la comparaison étant sous-entendue : il est un ours, un loup de mer, un rat d'eau.

L'*allégorie* n'emploie pas le mot propre ; tout y est figuré. C'est une phrase pour une autre. Elle doit avoir de la suite, rester dans un ordre d'idées commencé. Énigme littéraire, proverbe, fable, malice, allusion, jeu de mots, elle peut utiliser d'autres figures dans ses phrases. De même un tableau fait pour un souverain peut contenir son portrait-emblème, des symboles et attributs, et être en résumé la traduction d'une phrase allégorique. L'allusion obscène, fréquente au XVIII<sup>e</sup> siècle, est allégorique autant que les litanies : tour d'ivoire pour Marie, l'intruse pour la mort, etc.

La *périphrase* ou circonlocution : l'astre du jour pour le soleil, les trois fileuses pour les Parques, est purement oratoire.

La *paraphrase* ou commentaire, est un élément puissant d'une allégorie développée ainsi que le sont la plupart des *tableaux décoratifs*. Elle explique, développe, ajoute d'autres pensées qui se rattachent au sujet propre ou au figuré, de manière à cacher ou faciliter le sens, selon le but de l'artiste. Car l'allégorie moderne est transparente, mais pourrait rechercher encore, comme en Égypte, un secret absolu.

Tous les auteurs semblent s'être concertés pour jeter le désordre dans les appellations, et les figures, dans l'art, étant parfois mêlées et soumises à des nuances presque indéfinissables, on ne saurait résoudre la question sans l'envisager sous toutes ses faces et opérer un classement rigoureux. Peut-être est-il donc utile d'ajouter ici un répertoire pour les exemples qui provoqueraient des doutes.

L'*effigie*, portrait d'une chose, image propre, imitation concrète et matérielle, représentant sans but psychique. C'est le caractère kyriologique imitatif, mais dépourvu d'expression.

Le sens seul différencie l'emblème du symbole et de l'allégorie.

Les *sigles*, figures d'énigmes, sceaux, lettres, chiffres, signes ou mots à deviner, initiales et monogrammes, ne sont symboles qu'en raison de l'idée attachée au mot qu'ils recouvrent.

*Hiéroglyphes*, terme d'art sans plus : mode de sculpture. Mot abusivement employé.

*Présage*, indice, augure ou *préfiguration*, amenant la prophétie. C'est un signe d'un fait futur plutôt que d'une idée future. C'est un symbole anticipatif. Jean le Précurseur ne devient emblématique que s'il est choisi exprès pour remplacer la personnalité du Christ.

La *personnification* d'une abstraction ou d'une idée (mot intérieur) est, ou bien un signe convenu ou bien un symbole personnel à l'artiste. Pour lui, ce signe fait reconnaître telle idée. Telle est l'idole.

Le *souvenir-symbole* se manifeste relatif à la préexistence d'un fait. Toute image est un fait de mémoire, de sensation, et laisse une trace pour son retour.

Le *souvenir-emblème* fait revivre le fait, renouvelle l'impression, en est le tableau. Telles deux représentations du même drame.

L'*ex voto* est un souvenir matériel d'un fait réel ou bien d'une idée. Il peut donc être symbole ou emblème selon qu'il est relatif à l'abstraction ou au tableau.

L'*amulette* et le *phylactère* ne soulèvent point d'idée autre que le but d'éloigner le mal. Comme le *pantacle*, ils sont des emblèmes qui passent à l'état de symboles vagues d'espoir ou de pouvoir divin, mais qui, selon leur dessin spécial, amènent d'autres idées accessoires.

Le *symbole hiératique*, chiffre adopté et classé pour indiquer une idée, est une traduction précise, un signe tenant lieu soit d'une idée, soit d'un être ou d'un fait toujours pris du côté

abstrait. C'est le signe défini et condensé de l'idée pure, l'expression rationnelle et objective d'une image cérébrale, considérée de la façon la plus absolue possible.

Le *symbole arbitraire*, libre, mystique, personnel à chacun, est un signe ou une figure qui, rationnellement, semble traduire une idée, un fait ou un être moral, dans son acception abstraite, à l'aide de rapports d'analogie et de comparaison. C'est une apparence.

Le *symbole de foi*, formule, recueil résumé de la Foi, signe oral de la croyance, auquel on reconnaît les apôtres et les fidèles. Synthèse doctrinale.

L'*emblème*, portrait d'une idée; l'idée écrite en figure décorative; forme sensible de l'idée particulière à un fait ou à un être concret; certitude. C'est aussi l'*insigne*, la *marque ornementale*, ou un dessin expliquant des paroles, ce qui le rapprocherait de la métaphore s'il n'était passé en usage de nommer emblème cette figure à deux sens analogues.

La *devise*, maxime seule ou expliquant une figure. Elle est double comme expression dans l'art, donc allégorique, comme ayant deux sens différents.

Le *simulacre*, *parodie*, mimique, danse, *tableau vivant*, évoque par la représentation une scène, une idée, un être, un fait ou une sensation, pour donner l'illusion de la réalité. C'est donc un emblème.

L'*attribut* est un objet attribué à quelqu'un ou à quelque chose, pour explication secondaire, c'est l'accessoire d'un être, une chose qui est dans ses attributions et qui précise. On le joint souvent à l'emblème ainsi que les paroles dans la devise : c'est un outil, une arme, un complément utile d'une figure.

La *métaphore d'art*, comparaison (*translatio*), extension hardie du langage primitif symbolique, est une figure poétique pour remplacer et embellir le mot propre et direct. Courte allégorie, rapport équivalent : un lys est le symbole de la pureté. Ce terme remplaçant celui de jeune fille pure est une métaphore qui peut être traduite en peinture. Une vierge peut

tenir un lys comme attribut. L'emblème de la pureté est une jeune fille innocente ou une scène qui la caractérise : l'éducation de Marie, par exemple, car le lys n'est pas le tableau de la pureté; il y fait songer simplement.

L'*allégorie*, extension du symbole arbitraire qui se fonde sur des analogies. Jeu d'esprit, de fiction et de ruse, métaphore continuée, transposition continue pour embellir ou cacher le sens. C'est une illusion. Métonymie, subtilité avec accessoires artificieux; expression d'une chose permanente et surtout d'une phrase par une autre.

La *parabole*, comparaison didactique, sorte d'allégorie, fable philosophique élevée.

L'*apologue*, fiction familière à titre d'exemple, fable, allégorie morale.

L'*allusion*, phrase claire rappelant un fait, dans un but caché de critique rusée, donc allégorique, malgré la netteté de son expression.

Le *rébus*, écriture phonétique en images, c'est-à-dire non idéographique, simple jeu d'homophonies représentées par leurs équivalents en figures. Employé surtout en Égypte, et plutôt allégorique.

Le *schéma* représente, non la forme, mais les relations et le fonctionnement des objets. C'est un signe, un caractère que l'on peut appeler symbolique, des qualités de l'objet et de son usage dans un système scientifique.

## CHAPITRE IV.

### DE L'EMBLÈME, DE L'ATTRIBUT ET DE LA DEVISE.

*Le physique base artistique du moral.* — Tout objet peut être considéré à la fois comme emblème et symbole. Toute idée ne peut être emblématisée, mais bien symbolisée. Le penseur seul soupçonne derrière toute forme physique une influence métaphysique. Mais celui qui se laisse impressionner par l'apparence et l'illusion, doit faire un effort de conscience pour résoudre chaque problème de ce genre, car la primitive tendance, en art, est l'imitation pure et simple de la nature. C'est de l'aspect des formes qu'est né le sens qui pouvait leur être attribué, et c'est par un art déjà très raffiné que l'on arrive à caractériser un sujet préconçu par des éléments pris dans la nature.

Un artiste n'est pas nécessairement un penseur ni un savant, mais toujours nécessairement un ouvrier ; on fut donc toujours frappé de l'objectivité des choses, et des moyens de les rendre, avant de leur donner le feu sacré de l'idée ou même de la vie.

Mais cette figuration simple, qui correspond dans la rhétorique au sens propre des mots, acquiert par elle-même une valeur psychique en se communiquant à nous. Chaque signe (lion ou cheval) équivaut au mot lion ou cheval, d'abord ; c'est le symbole de ces animaux, pourrait-on dire, si le mot symbole ne désignait une idée abstraite, supraphysique, cherchée, et non pas un objet usuel ou tangible.

*L'emblème est physique.* — Un dessin peut donc être considéré selon son aspect physique ou sa signification intellectuelle

et tout dessin décoratif, ornemental, ou simplement artistique doit être nommé d'un autre nom que celui de symbole.

Mais l'artiste n'est pas toujours rivé à une imitation brutale ou machinale. Même peu savant, il est ému par un sentiment naturel, par l'intérêt qui se dégage d'une scène entrevue ; il comprend qu'il y a plus de charme et d'importance dans une scène vivante, un fait, une figure en action que dans une effigie banale.

*Figuration de la vie et non de la pensée.* — Tandis que le prêtre égyptien ne voyait, lui <sup>1</sup>, en dehors de cette effigie, qu'un sens moral à y attacher avec les variations de ce sens, l'artiste, dès les temps les plus anciens, songea à faire vivre par le pinceau ou l'ébauchoir ces modèles choisis, et à montrer clairement au public, non ce qu'ils pouvaient signifier pour le savant, mais ce qu'ils faisaient en réalité : ce lion est furieux, cet homme accapare de l'or, ce guerrier vient de tuer son ennemi. Ces tableaux évoquaient bien les pensées de scènes de colère, d'avarice, de victoire, mais n'étaient point les signes admis par lesquels on pouvait étiqueter les mots : colère, avarice, victoire. De plus, ils ne laissaient point deviner ces idées, mais les matérialisaient, tandis que l'ajonc ou le taureau, l'aspic, le trophée ou la victoire ailée en sont vraiment les symboles.

*Une figure est significative ou simplement vivante.* — C'est dans la catégorie des tableaux, se rapprochant de l'ornementation, de ce que les Grecs nommaient emblèmes, que rentrent les dessins représentant une action, une passion, une idée pratique.

Un peintre peut tenter de figurer Jupiter, Minerve, Hercule, sans le moindre désir de faire voir en eux la royauté du ciel,

<sup>1</sup> PAPUS, *Traité élémentaire de science occulte*. Paris, 1898, p. 20. — FABRE D'OLIVET, *La langue hébraïque restituée*, 2<sup>e</sup> vol., p. 7

la sagesse, la force. Il peut en faire de simples sujets décoratifs : *Jupiter sommeillant, Minerve simple gardienne d'Athènes, Hercule rêvant à ses amours*. Ces personnifications ne sont plus ici des idoles, des symboles d'abstractions, mais des êtres héroïques, figurant des scènes connues, des acteurs, *des simulacres*. Elles ne s'adressent plus qu'au sens esthétique du spectateur, à son instinct de la vie, de l'aspect.

*Distinction entre le symbole et l'emblème.* — Le mot emblème est pour ainsi dire synonyme de représentation. Aussi, la difficulté de symboliser certaines idées très vagues, ou la facilité de les rendre au naturel porte-t-elle souvent le peintre à emblématiser, ce qui fait comprendre la définition de Lafaye.

Il faut souvent en effet se rendre compte du but de l'artiste pour distinguer le symbole personnel de l'emblème. Celui-ci est la simple représentation plastique d'un élément décoratif traduisant un sujet. C'est un *ornement* qui détermine exactement l'idée qui a présidé à l'œuvre; et c'est aussi comme ornement du discours que ce mot a été habituellement employé par les Latins.

L'emblème n'a pas de signification par lui-même, mais en acquiert une par son intentionnel usage explicatif, de même que l'attribut. Le symbole n'explique pas, il permet de supposer.

Ainsi l'expression triste ou résignée d'un esclave nu ne peut seule indiquer à tous sa condition servile. Un collier au cou, une chaîne au pied, il est esclave; cependant ce collier ou même la chaîne suffirait à peine pour rappeler la servitude, car on peut songer à une coquetterie de sauvage, à des ustensiles de marine, il peut y avoir doute. Le carcan, la chaîne avec un boulet seraient nettement des symboles de captivité. L'homme qui les porte devient un emblème d'esclavage.

*Étymologie.* — Le sens originaire du mot *emblème* est un *ouvrage de mosaïque purement décoratif*. On étend cette appel-

lation à une figure (symbolique?) avec légende en forme de sentence, ce qui se rapporte aisément à l'ornement héraldique. En réalité, l'emblème est de nature artistique, objective. Il représente ou réalise une idée, mais ne la suggère pas comme le symbole. Tandis que celui-ci est pour ainsi dire en équation avec une idée, qu'il est le *numéro* de cette idée, l'emblème en est le *portrait* même, le souvenir. C'est-à-dire que l'idée doit en être palpable. Si Voltaire a dit : « Le sphinx est l'emblème d'Octave, il préfère ce symbole du fourbe aux aigles de son père », le sphinx est ici une armoirie préférée par Octave et à la fois un simple symbole de la duplicité énigmatique.

Car l'emblème est à la fois un tableau et un ornement, un insigne : les emblèmes de la royauté. Ce sont les objets d'ornement sans lesquels on ne comprend pas la royauté, ou bien (comme les drapeaux pour une armée) non les attributs ou outils, mais les insignes caractéristiques : *Regalia*. C'est assez vaguement donc que Voltaire, après tant d'autres, a, dans ce vers : « Que nos armes sans faste, emblème des douleurs », emprunté le sens d'emblème héraldique. L'arme simple est un symbole de tristesse, soit, par usage établi. C'est à peine un insigne de deuil. Montaigne dit : « Loin d'attacher à mon livre marqueterie mal jointe, quelque emblème *supernuméraire* ». Telle est la vraie acception, un ornement accessoire, superflu, qui vient embellir le sujet <sup>1</sup>.

*Symbole hiératique et symbole rationnel.* — Selon Lafaye, le symbole et l'emblème diffèrent en ce que le premier est con-

<sup>1</sup> Otto Vœnius composa de nombreuses gravures pour un livre intitulé : *Emblemata Divini amoris* (pour l'Infante), après ses emblèmes tirés d'Horace; puis des devises sous le titre d'*Emblemata sive symbola*, de tendance ornementale. — Ce mélange intime d'allégories philosophiques et poétiques, d'emblèmes véritables et de symboles admis par les archéologues de cette époque, prouve aussi que fort peu d'érudits songeaient comme M. de Montaigne à dégager la véritable acception des *termes*. (*Mémoires couronnés de l'Académie royale de Belgique*, 1879, t. XXXIX, chap. IV. A. Schoy, *Histoire de l'influence italienne*, etc.)

stant, primitif, traditionnel, d'une origine divine ou inconnue (c'est ce que nous appelons le symbole hiératique), et le second, du choix ou de l'invention de quelqu'un qui l'imagine ou s'en sert à dessein, en se fondant sur une liaison d'idées plus ou moins sensible.

Ceci est très insuffisant ; nous avons montré ainsi le symbole rationnel, arbitraire, mais l'emblème est de nature différente, nous allons le démontrer.

Pour cet auteur, la religion a des symboles, les artistes des (emblèmes?), le symbole est convenu, général, admis, selon lui, et l'emblème, le résultat d'une certaine œuvre et d'une création particulière. Exemple, dit-il : « Le gouvernail est le symbole de la navigation. Les poètes et les peintres en ont fait (l'emblème) de l'administration de l'État », phrase de Marmontel.

*Négligences grammaticales dans les questions d'art.* — Ici, cet auteur a fait une distinction nette mais inexacte en art. C'est un symbole arbitraire du peintre ou du sculpteur. Car un gouvernail ajouté à la statue d'un marin serait à sa place comme attribut, mais faux à côté de celle d'un ministre, dès qu'on ne se permet pas une allégorie très risquée : celle de comparer l'État à un bateau plutôt qu'à un char. Une table de loi serait un accessoire ornemental irréprochable.

Marmontel appelle l'emblème une métaphore qui parle aux yeux : ceci se rapproche de la vérité, mais pour lui, il ne diffère de l'apologue qu'en ce qu'il est moins développé ; encore erreur de grammairien, car l'apologue est une fable qui représente familièrement une leçon, et Bossuet, de même que l'Académie française l'appellent une allégorie. Tout peut-il être synonyme ? *L'emblème*, dit encore Marmontel, est un petit tableau qui exprime allégoriquement (c'est-à-dire par transposition) une pensée : la fortune, femme légère touchant un point de sa roue et tenant un voile enflé par le vent, signifie la fortune inconstante tournant à tout vent. Ceci est bien allé-

gorique, en effet, et la roue est un symbole tiré du Tarot. D'ailleurs le sens nécessite une considération sur les qualités de la fortune et est philosophique. Mais ce n'est pas un *emblème*, c'est une *allégorie*.

*Emblème ou allégorie.* — Lafaye croit aussi que l'emblème est *comme* une allégorie qu'on met sous les yeux, et que le symbole n'est qu'une allégorie concise!

Ces auteurs n'ont pas remarqué qu'on n'invente ni ne compose un symbole. On le trouve par la méditation, on devine son rapport moral, on ne l'arrange pas. Mais on arrange un *emblème pittoresque ou ornemental*. Celui-ci est de nature artistique picturale, ce n'est pas la marque d'une idée, c'est l'idée même réalisée, vivant devant nous, son portrait, sa scène, sa mimique, et non le signe qui fait reconnaître, évoque ou cache une idée.

*L'emblème est artistique, le symbole est intellectuel.* — L'erreur est provenue de ce que les grammairiens ne se sont point placés au point de vue du peintre et du sculpteur qui envisagent l'aspect et la vie.

*Jupiter armé de la foudre* est l'emblème vivant de Jupiter en action, non du tonnerre ni du ciel, mais il est le *symbole* du ciel. *Le coq inactif* est le symbole de la guerre et de la vigilance, non l'emblème, car le coq, la patte levée et l'œil au guet, est l'emblème de la vigilance. La crête droite et les ergots dressés, celui de la guerre; il représente alors une scène de guerre. Le coq dormant ou au repos n'est ni guerrier ni vigilant, *quoique symbole*.

*La chapelle Sixtine* est le symbole de la puissance de composition picturale de Michel-Ange. L'emblème de cette qualité serait un portrait de l'artiste réfléchissant et peignant à la fois.

*L'Univers* est l'indice, le symbole du Créateur ou de son pouvoir. Il est l'emblème non de cette entité invisible, mais de la partie de l'infini qui nous est sensible.

En somme, la représentation de l'idée est accessoire dans un tableau concret, objectif, vital d'une chose sensible où il est peu question d'un rapport d'idée, mais bien d'un aspect. Il parle aux sens. Comment symboliser un homme incertain? On peut le représenter emblématiquement. Un ouvrier au travail, une ruche bourdonnante, sont les emblèmes non de l'activité, mais de l'ouvrier actif, *des abeilles actives*. Ce n'est que par licence que l'on dit : *de l'activité, de l'incertitude*, qu'on ne peut voir ni connaître. *L'emblème* caractérise l'action, la passion, la vie réelle, se fondant sur l'impression. *Le symbole* : la pensée, la réflexion, la raison, la vie morale et abstraite.

Quoiqu'en dise Lafaye, les religions ont leurs symboles et leurs emblèmes, et les artistes ont les leurs aussi. Pour lui le symbole aurait pour base le rapport déductif; l'emblème, l'analogie. Or, l'analogie a produit aussi le symbole et l'allégorie, nous l'avons vu déjà, et l'emblème n'a point pour base seulement des rapports, mais la vérité même. Il ne met pas sur la voie, il montre la réalité.

L'artiste parfois choisit un emblème pour symbole de son idée; tout signe lui est permis comme aux mystiques. Et c'est là ce qui a produit l'erreur de Lafaye.

*Définition de l'emblème.* — Les grammairiens ont fort peu la connaissance essentielle des beaux-arts et de leurs tendances. C'est, dans le cas présent, ce qui les a détournés de la véritable définition de l'emblème. Celui-ci est d'essence physique, répétons-le. C'est un tableau, un ornement, un aspect sans but souvent, mais qui est senti par nous. Une figure pâle est l'emblème de la peur. Un homme montrant le poing, celui de la menace. L'attitude, la mimique a son importance! Aussi, quand Lafaye dit que le symbole, la devise, l'emblème et les hiéroglyphes parlent aux yeux et présentent certains objets matériels pour faire concevoir ou rendre sensibles les idées abstraites, il se trompe, car il confond les quatre types aux-

quels il aurait pu encore aisément, comme Huysmans, ajouter l'allégorie.

On prend, en effet, une chose pour une autre dans le symbole, quelquefois aussi dans l'emblème. Mais dans le symbole, ne vous arrêtez pas à l'objet, il ne figure pas pour lui-même, ce n'est qu'un signe d'une chose insaisissable, il est simple et condensé, tandis que l'emblème est une image sensible de l'idée physique, saisissable.

Lafaye dit lui-même : l'olivier est le symbole de la paix. Or, un emblème de la paix, ce serait, par exemple, un berger couché sous un arbre ou l'image de la colombe faisant son nid dans un casque, ou celle des abeilles y déposant leur miel. Il y a ici même plus que l'idée de la paix : celle de la maternité, de l'industrie s'exerçant sans crainte des armes, ce qui est déjà allégorique. Mais l'idée de paix, de repos, domine, et c'est une scène, un aspect pacifique que cet emblème représente, tandis que l'olivier est un simple chiffre du mot : paix. La nuance est évidemment très délicate et a rebuté bien des écrivains. Mais l'étymologie du mot emblème prouve, comme son emploi en héraldique, qu'il s'agit d'un motif décoratif, objectif, et non d'un raisonnement philosophique, ni de l'indice d'une abstraction.

*Sa différence avec l'allégorie.* — On pourrait même croire que l'emblème étendu devient une allégorie, si l'on ne savait que l'action des personnages dans celle-ci se rapporte à un jeu de la phrase plutôt qu'à l'idée.

Le rendu de l'allégorie se base sur un symbolisme que l'on peut nommer *latéral*, de rapports parallèles, voilés, artificieux. Celui de l'emblème est franc, clair, il peint à tous l'impression subie. Il vient à vous sans efforts d'âme, ni de raison, tandis qu'il faut sentir ou démêler le symbole par la raison ou la science, et qu'il faut deviner par ingéniosité d'esprit, l'allégorie.

*Emblemata*, ornements du discours, fleurs de rhétorique,

provient de *emballô*, j'insère, j'ajoute. C'est l'embellissement superflu des vases, un ouvrage de mosaïque, donc d'essence décorative avant d'être une figure dont on tire un sens moral. Ces acceptions, tirées du lexique de Forcellini, concordent avec le sens grec (greffe, ornement) et avec celui de Montaigne.

Le dictionnaire de Boiste donne : figure symbolique avec des paroles, et ajoute : l'emblème suppose une comparaison ; ses paroles ont un sens achevé. « Les paroles de la devise ne s'entendent bien qu'étant jointes à une figure : elle porte sur une métaphore. »

Ceci nous ramène à l'héraldique et aux idées de chevalerie qui nous serviront à prouver que la distinction à faire est purement artistique et ornementale d'un côté, logique, morale ou spirituelle de l'autre.

Il est étonnant que l'on emploie indifféremment le mot emblème pour allégorie, signe d'idée et attribut, tandis qu'il ne devrait signifier au propre qu'une représentation en relief, et par extension l'image plastique d'un aspect, avec ou sans sentence explicative. Le verbe grec d'où il dérive indique une idée de violence à inculquer, d'insertion. C'est donc une explication à nos sens d'un sujet psychique, et rien de plus.

*Marques, insignes.* — D'ailleurs les figures que l'on prend comme insignes, broderies, etc., n'ont point de but plus profond : les flèches et le bandeau de l'amour, le casque de l'armée, la grenade et le cornet des grenadiers et des chasseurs, la palette du peintre...

Le peuple reconnaît tout cela sans effort, bien que l'on puisse également admettre ces figures comme symboles.

René Ménard traite indifféremment des emblèmes et attributs mythologiques, de même que nombre d'archéologues. Il y a eu là toujours une certaine paresse, une négligence à distinguer à laquelle personne n'avait jamais songé avant la mise au programme de la question posée par l'Académie de Belgique.

*Signes distinctifs et ornements.* — Revenons un instant à l'art le plus ancien : quand un chef orgueilleux, un Sésostris, par exemple, voulut faire représenter un de ses faits d'armes sur les parois d'un palais ou d'un tombeau pour perpétuer sa gloire, quand les armées se mirent sous la protection d'un dieu ou prirent des signes distinctifs et les guerriers des armoiries, ce fut directement dans la nature que l'on chercha l'idée que l'on voulait rendre sensible et présente aux soldats et à tout le peuple. (Certains régiments anglais ont encore aujourd'hui des noms d'animaux.)

Ces formes rappelant une idée furent peut-être des symboles à leur origine, mais le peuple n'y voyait qu'un signe de ralliement, un ornement décoratif. Le deuxième chapitre des Nombres de Moïse établit que les Israélites campaient autour du tabernacle, chacun sous ses drapeaux ou enseignes selon les familles et maisons.

Dans les *Suppliantes* d'Eschyle, Danaüs reconnaît aux enseignes les vaisseaux égyptiens. On ne se préoccupait pas du rapport moral de ces signes, mais bien de leur caractère distinctif, de leur forme, couleur ou aspect.

Dans l'*Antigone* de Sophocle, les Thébains arborent un dragon; dans Euripide, les Béotiens ont Cadmus tenant dans sa main une guivre d'or. Les Assyriens eurent la colombe d'Aschera, les Persans un aigle d'or. Ils brodaient peut-être ces figures sur leurs habits, mais comme ornement et non pour rappeler l'idée ou le mythe primitif compris des prêtres seuls.

Enée élève un tombeau à Déiphobe et y place son nom et ses armes peintes, dit Servius dans son *Commentaire*; Marcus Agrippa, selon Suétone, avait une enseigne d'azur; Massicus un tigre d'airain, etc.

Or, le choix même de ces signes distinctifs n'était pas laissé au hasard. Un motif, une circonstance de famille, de nom, de guerre le motivait. Ces signes étaient des souvenirs d'une action, ou des symboles tombés en désuétude.

Tels étaient les empreintes de sceaux dans l'*Illiade*, le

cachet <sup>1</sup> d'Arias indiqué par Flavius Josèphe (un aigle tenant un serpent dans ses serres); telles furent les figures héraldiques des villes italiennes au moyen âge : la cigogne, Pérouse; l'éléphant, Rome; l'oie, Orvieto; le bouc, Grossetto : emblèmes décoratifs et distinctifs.

Habituellement <sup>2</sup>, lorsque les anciens prenaient un sceau, ils le composaient d'après un événement notable survenu dans leur famille : le corbeau de Corvinus, le poignard de Thésée, etc.

Les légions grecques et romaines empruntaient leurs noms soit de la forme de leurs armes, soit du sujet représenté sur le bouclier.

Dirait-on aujourd'hui que les bleus, les petites bottes, caractérisant des corps de garde civique belge sont des symboles? Ce sont des signes, mais pas les signes d'une idée, les signes distinctifs d'une troupe, un aspect, un ornement caractéristique.

*Emblème héraldique, armoiries.* — Or, l'initiative privée d'un seigneur, la fantaisie d'un prince, lui fit adopter souvent un ornement personnel qui, selon lui, symbolisait une vertu, une sentence, ou rappelait une aventure, ou même était choisi par hasard :

Le cygne de Louis XI, le cerf de Charles VIII, le porc-épic de Louis XII, la salamandre de François I<sup>er</sup>, la massue d'Henri IV et le soleil de Louis XIV, n'étaient que des marques fantaisistes propres à distinguer ces rois; parfois spirituelles, mais de véritables emblèmes décoratifs, une sorte de griffe royale.

Le caprice, le libre arbitre fut souvent donc l'origine de

<sup>1</sup> DOROW, *Morgenlaendische alterthuemer*. Wiesbaden, 1820-1824, 1<sup>er</sup> cahier, pl. 1.

<sup>2</sup> GRANIER DE CASSAGNAC, *Musée des familles*, 9<sup>e</sup> vol., p. 182, et CAYLUS, *Recueil d'antiquités égyptiennes, étrusques, grecques, etc.* Paris, 1752-1767, 7 volumes.

figures symboliques. Mais évidemment aussi ce choix était d'ordinaire motivé par un jeu de mots, une parabole, une sorte de proverbe populaire, etc.

« Marc d'Amezagga prend possession de la seigneurie d'Archennes <sup>1</sup> en jetant en l'air un écu d'or et le ramassant pour témoigner qu'il ne la relevait que du ciel et de la terre ». Voilà un fait digne de figurer sur des armoiries.

Les cris d'invocation qu'on plaçait sur un listel flottant, la devise, la légende étaient aussi souvent dus à une fantaisie. Dès qu'on ne remonte pas à l'idée génératrice, abstraite et souvent éloignée, dès qu'il y a simple expression d'un fait, d'une particularité, d'une fantaisie d'art ou d'ornement, ou d'une sensation, c'est un emblème. Si la relation avec l'idée n'est qu'un parallélisme, une simple analogie, l'allégorie apparaîtrait déjà ; elle est certaine, s'il y a transposition.

*Exemples de tableaux emblèmes.* — *L'enlèvement des Sabines*, de N. Poussin (au Louvre) est un emblème de panique universelle ; son *Eliézer et Rebecca*, un emblème de grâce dans l'expression de sentiments variés, *les bergers d'Arcadie*, un emblème philosophique de l'âge d'or, avec le contraste d'une inscription qui symbolise l'idée de la mort. Ce peintre a fait beaucoup de tableaux emblématiques. Son *Déluge*, emblème de désolation, renferme deux détails symboles : le serpent (péché puni) et l'arche (rédemption).

L'emblème de l'*Été*, c'est la moisson avec Booz et Noémi (groupe allégorique du désir conjugal).

Selon Littré, l'emblème héraldique ou la devise chevaleresque complète est la représentation d'une vérité ou d'une idée admise par un signe-symbole accompagné d'une légende qui en exprime le sens.

Tel est sans doute le portrait peint par G. Moroni (à Flo-

<sup>1</sup> J. BOSMANS, *Armorial ancien et moderne de Belgique*. Bruxelles, 1889, Préface, note.

rence), où l'on voit un feu brûlant dans un vase et les mots : « Et quid volo, nisi ut ardeat? ».

*Devises.* — Ce qui distingue, dit-il, l'emblème de la devise, c'est que les paroles du premier ont toutes seules un sens plein et achevé. L'emblème est direct.

Celles de la devise ne se comprennent bien que si elles sont jointes à la figure. Exemple : « Lucrèce cherchant à échapper par la mort à Sextus, » avec ces mots : « Plutôt mourir! »

La devise chevaleresque est donc un emblème peint ou gravé, mais dont les paroles sont ce qu'il y a de plus essentiel.

Aussi, comme les emblèmes d'ordinaire sont sans légende, souvent les devises se passent de figure et se réduisent à une maxime sur un cartel <sup>1</sup>.

La devise, inventée par la chevalerie, d'abord marque distinctive de l'armure, puis ornement des fêtes de Louis XIV, est (dit Lafaye) « un (symbole?) particulier à quelqu'un et à son génie ou ses actions; les paroles doivent en être jointes à la figure, au symbole. »

Nous nommons cette image : emblème et non symbole, car celui-ci naît d'un rapport déductif avec une abstraction, non avec un homme ni un fait. Il faut sans cesse se représenter cette distinction, sinon l'on retombe dans la confusion la plus inextricable. Le hibou est l'emblème (l'armoirie) de Minerve; il est aussi un symbole de la prudence, mais un attribut de Minerve. Si l'on voit M. Scævola tenant sa main sur le brasier (avec sentence : Tout est possible à la volonté), c'est un emblème, une scène emblématique <sup>2</sup>.

<sup>1</sup> LAFAYE, *Dictionnaire des synonymes*. Paris, 1858, p. 981.

<sup>2</sup> Voyez les *Emblemata* d'ANDRÉ ALCIATI, les *Devises d'armes et d'amour* de PAUL JOVE, la *Relation de l'entrée du prince d'Orange* par J.-B. HOUWAERT. Anvers, C. Plantin, 1579. Ainsi que les dessins de Rubens et de toute son école de gravure pour la librairie Plantinienne. H. HYMANS, *Histoire de la gravure dans l'école de Rubens*. Bruxelles, Olivier, 1879, pp. 47, 48-57, 303-349 (*Mémoires couronnés de l'Académie*).

Un aigle portant la foudre avec les mots : *Quo jussa Jovis* (assez vague exergue), c'est la devise d'un grand maître de l'artillerie.

*Figure simple ou figure emblématique.* — Il existe cette différence entre la figure réelle et la figure emblématique, que la première n'a pour but que l'imitation matérielle, tandis que la seconde donne la sensation physique de l'usage particulier, de l'action ou de la passion qui se rapporte à cette figure.

Elle nous la présente incarnée et vivante, tandis que le symbole peut évoquer en nous l'origine de l'idée par une figure incompréhensible, un numéro, un chiffre. Il existe des symboles admis et que nous ne saurions plus expliquer de nos jours.

Dans l'héraldique comme dans l'écriture sacrée, on dut convenir de certaines figures pour représenter les éléments le plus habituellement en usage. Il y eut le chevalier armé, l'ermite, la femme de carnation, la femme sauvage, l'Indien, le sauvage, les animaux, les figures chimériques. Ces types conventionnels ne furent point les signes d'idées abstraites, mais bien un choix d'insignes ou de marques caractéristiques d'un blason, de vrais emblèmes décoratifs. Leur nombre dut s'agrandir par l'art du peintre qui, devant représenter une forme préférée, était obligé de la styliser, d'écrire cette forme afin d'en faire un ornement assez net pour pouvoir être copié et pris comme modèle. Exemple : la salamandre, la langue dardée, la queue levée, est *toujours* posée de profil, regardante et entourée de flammes. (Ce même procédé avait été mis en usage dans l'écriture hiéroglyphique.)

*Le choix de l'emblème dérivant d'un symbole* — Le choix des couleurs de drapeaux et d'étendards qui avait été autrefois motivé et significatif, donc primitivement symbolique, dégénéra, le sens de ce choix s'effaçant peu à peu, et il ne resta que l'emblème distinctif. La couleur rouge de l'oriflamme, par

exemple, adoptée pour les bannières dédiées aux martyrs, n'intéressa que les savants, et la foule n'y vit que l'enseigne spéciale et reconnaissable à première vue.

Le lion héraldisé est un type graphique d'un mot ou d'un nom de famille ou de pays, d'un souvenir, d'une qualité, d'un fait éclatant (comme l'origine aux croisades des armoiries de Flandre).

La couronne royale est un symbole de l'idée morale : Royauté. C'est un *attribut* du souverain ; une figure portant cette couronne est l'emblème de l'exercice de la royauté vivante quand elle trône ou marque de façon quelconque qu'elle agit en souveraine. Cette même figure personnifiant la notion de royauté, avec sceptre et attributs redevient symbolique au même titre que Jupiter ou Vénus, souverains du ciel ou de la beauté.

*Emblème pour la foule, symbole pour le savant.* — L'expression de deux colombes qui se becquettent est l'emblème de l'amour mutuel.

Celle d'une colombe qui voltige autour de l'autre ou roucoule, c'est l'emblème de l'amour mâle.

Deux colombes au repos, attribut de Vénus, c'est le symbole d'amour lié au culte de la déesse Aschera.

Tandis que l'instinct du spectateur reconnaît l'action dans les deux premiers exemples, le penseur se souvient du signe attribué par les anciens à ces animaux.

Tout enfant peut reconnaître dans l'expression d'une figure d'homme ou d'animal excité, l'emblème de la colère. Les érudits seuls comprendront la devise : *Quos ego!* qui est le signe de la colère d'un dieu ! Mais une expression de figure est changeante selon les êtres ; de plus un artiste peut inventer une figure expressive qui selon lui indique la colère, par exemple un Jupiter se voilant la tête et allant lancer la foudre. Pour lui c'est un symbole personnel, libre.

Un vieil usurier est l'emblème du rapace, le brigand bédouin

également. *Shylock* est un des symboles de Shakespeare. Un vautour, même inactif, est un symbole traditionnel.

Exactement, on devrait donc dire emblème du *rapace*, symbole de rapacité, emblème d'une scène de rapacité. Le vautour inactif ne symbolise l'idée que par la notion de ses mœurs, de sa nature. Le même oiseau enlevant ou dépeçant une proie est un emblème visuel, un tableau.

Mais, nous l'avons déjà dit, ce mot s'applique avant tout à une figure d'art non sujette au doute : à l'ornement décoratif, à la marque commerciale, à l'insigne.

*Le Crucifiement* de M. Grünewald, à Colmar, porte la phrase : « Oportet illum crescere, me autem minui ! » prononcée par saint Jean-Baptiste qui montre du doigt le Christ. C'est une devise au point de vue du moyen âge.

*Les quatre Apôtres*, dernières œuvres d'Albert Dürer (au Musée de Munich), qui portent également des sentences appropriées, sont, par l'aspect et le tempérament seul de chaque personnage, des emblèmes complets d'inspiration, de contemplation, de zèle, d'autorité.

*Attribut.* — Les êtres <sup>1</sup> et les choses explicatives que l'on nomme *attributs* ne se trouvent point en relation intime et directe avec la vie intellectuelle ; les croyances, les mœurs et les besoins de l'art ont créé ces accessoires que l'on confond aussi trop souvent avec l'emblème. L'observation des Grecs trouva d'ailleurs dès les temps primitifs, dans les occupations, les tendances de la vie, des ressources complémentaires multiples pour caractériser davantage l'idée exprimée par la figure humaine. On y joignit souvent les symboles du culte, des emblèmes faisant allusion à des actions, mais l'attribut est distinct de ceux-ci.

L'attribut est un accessoire destiné à l'intelligence d'une

<sup>1</sup> O. MÜLLER, *Nouveau manuel d'archéologie*, t. II, p. 180. Paris, 1841, trad. Nicard.

image, d'une idée. Il peut être oublié parfois, mais le plus souvent semble nécessaire au sujet, comme un outil, une arme; saint Pierre sans ses clefs, saint Jérôme sans son lion, Hercule sans la massue, semblent insuffisants.

La Passion ne se comprend pas sans les clous, l'éponge, la couronne d'épines. Mais Jésus est reconnaissable sans la croix qui ne constitue pas un attribut habituel. L'auréole lui serait plus difficilement enlevée.

C'est ce qui est attaché, ce qui semble propre et particulier à un être et le caractérise. Saint Louis a la couronne, saint Nicolas de Myre le manipule, saint Antoine, le cochon, etc. Le crâne fendu de saint Pierre le dominicain, étant le souvenir de son martyre, est emblématique.

*Attribut ou emblème.* — L'attribut est donc différent de l'emblème en ce qu'il n'est pas un simple ornement ou la représentation d'un fait, d'un être ou d'une idée, mais seulement un objet qui se rattache aux fonctions de l'être ou à la personnification de l'idée.

Le moyen âge en a fait souvent ce qu'on pouvait nommer une devise : Ainsi le *saint Bernardin* du Moretto (Galerie de Londres) tient un cercle contenant le monogramme du Christ, et un livre ouvert avec l'inscription : « Père, j'ai manifesté ton nom aux hommes » ; à ses pieds trois mitres marquent les trois évêchés qu'il refusa, souvenir emblématique d'un fait.

Un exemple peut caractériser l'attribut : Quand Michel-Ange fit la statue de *Jules II* tenant fièrement la main levée pour bénir, il demanda au pontife s'il fallait lui mettre un livre dans la main gauche. « Mets-y une épée, répondit Jules II, je ne suis pas un écolier. » Ce livre ou l'épée indiquait en attribut les habitudes personnelles du pape. La tiare ou le manteau eussent été les insignes de son pontificat, des emblèmes. La ceinture pourpre de la Congrégation du Verbe incarné, rappelant le sang du Christ, est un emblème. *Le casque de Minerve*, qui n'est pas un symbole de sagesse, mais l'objet défensif nécessaire à la protection d'Athènes, est un de ses attributs utiles, non décoratifs.

*Incertitude de l'usage d'une figure.* — Un des grands motifs qui ont perpétué l'incertitude dans les appellations, c'est, on le voit, qu'on nomme emblème à la fois un tableau, un personnage mimé, un objet d'ornement. On peut fait erreur sur l'usage réel.

Mais il faut se rappeler qu'il en est de même d'un personnage comme d'un dessin qui peuvent également être les symboles d'une idée.

*Simulacres et mimique emblématique.* — Les mystères du moyen âge, la procession d'Oberammergau et celle de Furnes sont des parodies de la Passion, une reproduction mimée, simulacre d'un tableau incarné, d'une scène d'histoire. Quelles que soient les rêveries des mystiques devant ces scènes, elles sont emblématiques comme les statues honorifiques, comme<sup>1</sup> un *ex voto*, une offrande (*anathemata*), comme les personnages qui préfigurent le Messie : saint Jean-Baptiste, Joseph, Jésus, Sirach, David.

Remarquons cependant que si, dans la *Décollation de saint Jean-Baptiste*, Puvis de Chavannes a fait resplendir le saint comme un précurseur, au milieu de deux figures plutôt fâcheuses, il en a fait non l'emblème du Messie, mais un symbole de l'idée de sacrifice pour la Rédemption, ce qui est le signe d'une abstraction.

*Amulettes.* — Mais emblématiques sont les amulettes : l'*Invidia* si redouté des anciens (*alias* Serapis); les *abraxas*<sup>2</sup> d'autant plus efficaces que l'image était plus effroyable, comme les dragons chinois, l'œil, le pied, la main, ainsi employés; les *phallus* (symboles originaires de la nature). L'ésotérisme

<sup>1</sup> O. MÜLLER, *Nouveau manuel d'archéologie*, t. I, pp. 84 et 374. Paris, 1841, trad. Nicard. — QUATREMÈRE DE QUINCY, *Jupiter olympien*, pp. 14, 36. Paris, 1815; in-folio.

<sup>2</sup> LEVEZOW, *Ueber die entwicklung des Gorgonen-Ideals*, § 397, 5. Berlin, 1833.

domine sur les pierres-amulettes qui deviennent ainsi des pantacles. Dans une église catholique les deux chœurs de chantres représentent celui des anges et celui des justes.

Mais ici, il y a imitation, simulacre ; ce n'est ni un signe ni une allusion. De même les danses <sup>1</sup> des bayadères et des ronguins javanaises, certaines danses anciennes et de caractère sont des reproductions de faits ou de sentiments, un renouvellement vivant d'une scène. Elles sont emblématiques. Celles qui reproduisent un mystère traditionnel, analogues aux actes du prêtre durant les offices, sont symboliques, comme étant des signes animés d'idées mystiques plutôt que des faits historiques du mystère.

*Tableaux emblématiques ou symboliques.* — Parmi les compositions de Puvis de Chavannes, qui sont pour la plupart symboliques, il en est cependant qui peuvent servir d'exemple en fait de peinture emblématique : *le port de Marseille*, avec son activité phocéenne, est un emblème de prospérité commerciale. Le groupe de femmes intitulé *la Paix*, est tout aussi emblématique.

Il en est de même de *l'Esclavage*, tableau de Max Klinger, où l'on voit courbé sous le joug d'un soldat altier une foule craintive et se traînant sur la terre.

En revanche, le *Virgile* hiératique de Puvis, les deux figures de croisés priant de Burne Jones, quoique représentés avec le même souci de vérité et plus de simplicité encore, sont symboliques comme reportant l'esprit du spectateur dans une sphère de réflexions dont les figures tracées ne donnent que la clef, l'indice!

Et l'œuvre superbe et profondément attendrissante de Max Klinger (une jeune mère étendue sur son lit funèbre, avec son nouveau-né déposé sur son sein), ne dit-elle pas en un laconique poème : voilà l'orphelin qui entre dans la vie ; où retrouvera-t-il une mère, en attendant le ciel ?

<sup>1</sup> J. FUERISON, *De la théorie du drame*, pp. vi-2 (*Annales des universités de Belgique*. Bruxelles, Th. Lesigne, 1843).

C'est bien là une idée allégorique qui nous entraîne au delà de l'aspect déjà si poignant du tableau.

L'idée générale prédomine bien plus encore dans l'œuvre si complexe, presque confuse, de Walter Crane : *The bridge of life*, qui semble inspirée d'une allégorie de Shakespeare sur la vie humaine. C'est un composé d'emblèmes, de figures symboliques qui se lient pour développer le sujet choisi, et sous le pont du Rialto (car c'est vraiment à Venise que l'artiste s'est transporté), un vieillard symbolique qui est à la fois Caron et le temps, s'efforce à la façon des gondoliers de mener vers le dernier voyage des passagers enfin désabusés.

Ce mélange d'expressions variées de la pensée est très habituel surtout chez les artistes qui apportent à la signification une importance dominante, mais la conception emblématique la plus simple est par cela même la plus attrayante pour la majorité des spectateurs.

Quelle que soit ainsi l'origine ou la composition des images produites en notre cerveau par l'impression d'un phénomène naturel, quel que soit le but final de l'idéation humaine, il faut donc distinguer clairement deux catégories (qui sont sans doute obscurément liées) dans nos perceptions :

*Subjectivité et objectivité.* L'idée abstraite ou métaphysique dont les images intérieures ne sont semblables à rien de ce que nos sens peuvent saisir.

L'idée concrète ou physique dont l'image n'a pour nous rien de douteux, car notre esprit semble tout simplement en constater la réalité positive.

Les objets ou figures qui évoquent la première sont les symboles fondés soit sur la doctrine, soit sur le raisonnement ou l'émotion.

Ceux qui produisent la seconde sont des emblèmes fondés sur la perception, la conscience et le sentiment.

---

## CHAPITRE V.

### DE L'ALLÉGORIE.

*Source symbolique de l'intellectualité.* — Le travail des philosophes et des poètes remonte à la naissance du langage primitif. L'homme fut d'abord frappé des objets physiques : le besoin fit naître les termes nécessaires pour les exprimer. Quand les choses intellectuelles se présentèrent à sa pensée, manquant de mots pour les rendre, il leur donna en quelque sorte une forme vivante, et les fixa dans son esprit à l'aide du nom des objets qui faisaient des images à ses yeux.

Ce fut le symbole, figure universelle par laquelle le genre humain tout entier entra dans l'ordre intellectuel.

*Métaphore.* — Mais la métaphore (*translatio*), comparaison et plus tard changement du sens des mots, n'est qu'une extension du symbole, et aussi du langage qui, primitivement, chez tous les peuples, se formait en signes vivants d'un petit nombre de pensées devenues communes. Les chefs éducateurs, n'ayant à leur portée qu'une langue imprécise encore, se servaient de parallèles pour rendre sensibles des idées abstraites qu'il leur était difficile de caractériser nettement.

*Énigmes.* — Les chants mystérieux de l'Edda, des Védas, du Zend Avesta furent mieux compris des primitifs, par une sorte d'intuition, d'instinct, que des peuples subséquents qui perdirent peu à peu le sens des phrases imagées, et il resta aux seuls initiés une science hiératique que les philosophes

voyageurs transportèrent dans leurs contrées. L'initiation forma des dépositaires des énigmes dont l'ensemble n'est que la science de la vérité.

*Éloquence.* — Les premiers rudiments du langage parlé furent des imitations des sons des échos naturels. Les images complexes du toucher et de la vue furent rendues plus encore par la mimique, par le dessin que par les paroles, mais ces images visuelles extériorisées et parlantes ne suffisaient pas aux leçons religieuses, à la narration historique, à la morale rudimentaire. L'art de bien dire, si puissant sur les hommes, nécessita des emprunts, une sorte de report d'idées qui élevait et embellissait un sujet souvent simple par lui-même.

Dès qu'un aède tentait de faire parler des héros et des dieux, il lui fallait enfler sa voix, amplifier et son geste et sa terminologie, faire miroiter devant ses auditeurs primitifs cette supériorité des personnages fictifs.

Les poètes de la Germanie côtoyaient pour ainsi dire leur sujet au même degré que les Orientaux hyperboliques <sup>1</sup>.

Parmi les dieux védiques, Agni, le Soleil, qui prend le nom de Surya, paraît le matin tout revêtu d'or, porté sur un char d'or traîné par sept chevaux rouges précédés de cavaliers célestes (nuages), et de l'*Aurore aux doigts de rose*. Le mélange de personnification astronomique, de comparaison homérique, et de l'héroïque légende se montre ici tout autant que dans le *Baal-Adon des Phéniciens*, à la course périodique de joie et de deuil, ou le chasseur Adonis, aimé d'Aphrodite selon les Grecs, et tué par la jalousie d'Arès, puis revenant six mois sur la terre.

De même l'*Odin à un œil*, qui épouse la Terre et produit le Printemps et ensuite le Tonnerre (qui résulte des rayons du Soleil et des vapeurs de la Terre), offre un exemple suffisant de l'observation allégorique des Scandinaves.

<sup>1</sup> PAPUS, *Traité élémentaire de science occulte*. Paris, 1898, p. 24.

Dans le langage des rhéteurs, l'allégorie est une figure du discours qu'on peut regarder comme une métaphore prolongée.

*Allégorie ancienne.* — Les Hébreux, les Grecs, les Romains entendaient dans son sens le plus étendu par allégorie, cette fiction dont l'artifice consiste à offrir à l'esprit un objet de manière à lui en représenter un autre avec lequel il a du rapport <sup>1</sup>.

Ce rapport n'existe pas toujours nettement entre les deux objets eux-mêmes, mais plutôt dans la phrase, dans le parallélisme que l'on peut établir entre l'idée réelle et sa traduction.

*Son usage.* — L'allégorie est le vrai langage poétique, né de l'insuffisance de mots. Elle fut souvent le moyen pour un inférieur de faire entendre à un tyran ou à un peuple passionné la voie de la vérité ou de la morale, mais aussi un moyen de flatterie, surtout dans l'art. Démosthène en fit usage comme les prophètes, comme les chanteurs ambulants de la Grèce ou les bouffons du moyen âge et de la Renaissance <sup>2</sup>.

Les proverbes populaires en sont une application constante, et, dans la pratique de la vie, il est remarquable qu'une devise allégorique est d'un effet plus saisissant que le discours le mieux conçu. Le chien qui lâche la proie pour l'ombre, saisir l'occasion, pêcher en eau trouble, sont des locutions journalières.

Ce jeu d'esprit naît d'un travail de comparaison, donc d'un rapport latéral, ou tout au moins, ne remonte pas, comme le symbole, aux sources de l'idée.

*Son but.* — Il tend à rendre plus pénible <sup>3</sup>, et partant plus importante, la compréhension d'une phrase souvent simple.

<sup>1</sup> PAPUS, *Traité élémentaire de science occulte*. Paris, 1898, p. 104.

<sup>2</sup> BOULANGER, *L'antiquité dévoilée*, t. III, p. 413. Amsterdam, 1746.

<sup>3</sup> F. LENORMANT, *Les origines de l'histoire*, t. II, p. 121. Paris, 1882.

Il n'y a plus ici d'analyse ni de synthèse, plus de retour vers l'idée mère ou la métaphysique, il n'y a qu'une double impression, un parallélisme.

*Parallélisme.* — L'idée prime est traduite en d'autres termes, en d'autres images, en une autre idée même, mais qui conserve un point de contact, plus ou moins vague avec la première.

*Symbole ou allégorie.* — On a dit erronément que l'allégorie et la métaphore ne présenteraient qu'un seul objet à l'esprit, tandis que le symbole renferme toujours deux objets par une seule expression. Cette définition est incompréhensible.

En effet, si le symbole remonte du signe vers son origine, l'allégorie force l'esprit à suivre à la fois deux idées, même hétérogènes, ou plusieurs, car l'une engendre les autres.

L'allégorie est une phrase souvent pleine de symboles (le mot déjà en est un), mais une phrase dont le vrai sens est secret, recouvert par un sens différent : c'est une argutie.

L'*Apocalypse* n'est qu'une suite continue d'allégories <sup>1</sup>. Le *Prométhée* d'Eschyle, enchaîné par la force, attaché par la violence à son rocher à l'aide de clous de diamant, et foudroyé enfin par Jupiter sans céder jamais, est un symbole de cette constance inflexible et passionnée du génie indomptable des humains ; mais la suite de cette idée, les péripéties de détail, l'avertissement qu'elle contient pour la témérité orgueilleuse qui court à sa perte en voulant dépasser sa sphère, en font une profonde allégorie, l'histoire du cycle humain tout entier.

*Extensions de l'allégorie, amplifications.* — L'allégorie ne comporte pas seulement les idées mères d'un sujet, mais des allusions, des extensions qui se rattachent à ce sujet, des idées nouvelles. Telles sont quelques odes d'Horace, la *Fête d'Alexandre* par Dryden, l'*Ode à la Fortune*, de Guidi.

<sup>1</sup> J.-B. BOSSUET, *L'Apocalypse avec une explication*, Préface 12-13 et pp. 221, 225, 341.

Une seule proposition allégorique peut mener ainsi à tout un poème.

Il est évident qu'un emploi aussi profond de ce genre de travail intellectuel ne saurait donner à une œuvre cette vie et ce mouvement que l'on retrouve dans une simple impression de nature.

*Idée et impression.* — L'impression n'est pas spirituelle par elle-même. Certains symboles ne nous semblent fondés que sur une impression, mais, en réalité, ils le sont toujours sur une idée qui se décalque sur l'impression produite; l'action est double : un joueur en action peut donner l'idée du hasard, de la fortune, mais il n'est qu'un emblème du jeu et en donne ainsi seulement l'impression.

Il n'y a point d'impression de fortune dans la personnification traditionnelle d'une femme aveugle sur une roue. Ce dessin illustre une phrase allégorique : la fortune est inconsciente comme une aveugle; ses faveurs sont comme la roue qui monte et descend.

Eux-mêmes, les nombreux symboles de l'*Apocalypse*, constituent non pas une mesure, une perception de rapports harmoniques, puisqu'ils sont inintelligibles, mais des prophéties nouvelles, des allégories, des mots et des figures employés pour d'autres.

Hugues de Saint-Victor pouvait donc omettre le mot : allégorique, dans sa phrase : « Le symbole est la représentation (allégorique) d'un principe chrétien sous une forme sensible ».

Naturellement, la forme étant mise pour le principe, il y a là usage allégorique; de plus, si ce principe est compliqué, une phrase, cette transposition est une allégorie; mais s'il n'est que d'un terme, Trinité, par exemple, c'est un symbole : le trèfle.

On a pu donc croire que le symbole étendu devenait allégorie. Il n'en est pas ainsi pourtant.

Une abstraction peut (mais difficilement) servir comme allégorie d'une autre abstraction; elle devient un synonyme assez

imparfait ou bien devient d'une obscurité fantaisiste. L'indifférence allégorise la froideur; la paresse, l'immobilité. Mais l'onde calme, la glace, la ligne horizontale renforcent symboliquement ces idées.

*Allégorie picturale ou littéraire.* — Saint Augustin déclare qu'une chose notifiée par allégorie est plus expressive, plus agréable, plus imposante que lorsqu'on l'énonce en termes techniques : En art, cet effet est identique. L'allégorie n'est pas purement littéraire, quoiqu'en pensent des écrivains qui décident que le symbole seul est objectif.

Elle n'est pas une figure de mot, un mot mis pour un autre, mais aussi une forme, un aspect mis pour un autre ou pour des mots, et toujours une idée pour une autre.

L'art a ses sacrifices de langage comme la poésie, et ses transpositions d'images comme dans les tropes; il a ses passages d'une forme à une autre. Un sujet, par un tour de main d'artiste, peut se métamorphoser, mais l'idée dirige toujours cette conversion.

*Exemples.* — Dans sa doctrine <sup>1</sup>, Éliphas Lévi écrit : « Une couronne de lauriers est trop souvent une couronne de vertiges. La sève du laurier contient le plus subtil des poisons », comparaison ingénieuse. Dans l'*Évangile*, Jésus laisse échapper cet oracle de sagesse éternelle : « Le diable est menteur ainsi que son père ». Or, son père, c'est le Mensonge, et lui, se nomme Légion, car il est la bête, la bêtise des foules. Voilà de complètes allégories.

Un peintre peut remplacer un groupe d'amoureux par deux colombes, Polyphème jaloux par un tigre, et son allégorie se transforme. Comme exemple d'une idée claire et simple traduite en peinture, la fable de Prodicus de Cèos : *Hercule entre la Vice et la Vertu*, qui inspira un tableau à G. de Laresse, nous

<sup>1</sup> ELIPHAS LEVI, *Le livre des splendeurs*. Paris, Chamuel, 1894, p. 295.

montre, à l'aide de trois personnifications symboliques, la Force humaine ballottée entre le bien et le mal.

Les poèmes de Milton fourmillent d'allégories pittoresques quoique tirées de Moïse, d'Homère, d'Eschyle, du Dante et du Tasse. Celle du Dante, au début du premier chant de l'*Enfer* et faisant allusion aux trois bêtes : la luxure, l'ambition et l'avarice de la cour romaine, est basée sur ces trois symboles mystiques.

*Allusion.* — C'est surtout d'allusions que se compose l'allégorie, et elle devient obscure, parce que nous en ignorons les termes familiers à l'auteur et à son milieu.

C'est ainsi que tout le *Zohar*, recueil gigantesque de mysticisme hébraïque, nous présente en similitudes fouillées, pleines d'à peu près et de détails, des arcanes tels que les treize fontaines entourant le jardin (l'homme), dans la barbe de vérité <sup>1</sup>. Ces secrets étaient réservés aux rabbins, moissonneurs du champ sacré.

*Langage poétique.* — L'allégorie est bien d'essence orientale. Cependant, les peuples les plus sauvages l'emploient avec une emphase qui prouve qu'elle se lie en leur esprit au sentiment du beau. Mais sa complication même a porté les artistes et les poètes à se servir de vrais clichés mythologiques et, dès que l'on entend cette phrase : Le temps fait passer l'amour, on n'est point étonné de voir dans un tableau un vieillard ailé, porteur d'une faux et menant à l'autre rive un Cupidon monté dans sa barque.

*Tableaux d'allégorie simple.* — C'est bien de cette nature que furent la plupart des allégories de peintres, et souvent moins subtiles, car ils se contentent souvent d'un sujet qui leur per-

<sup>1</sup> H. CHATEAU, *Le Zohar*, traduction française. Paris, Chamuel, 1895, p. 12.

met la peinture d'un tableau. Est-il sens plus clair que celui de la *Mère de douleurs*, par G. Van der Meire (Musée d'Anvers) : debout dans un nimbe d'or, elle montre son cœur percé du glaive ! Et la *Charité* de Cranach, femme voilée (car elle doit être discrète), donnant le sein à un enfant et en protégeant deux autres ; un pommier chargé de fruits (emblème d'abondance) lui sert d'attribut.

Au même Musée il y a de l'allégorie dans la *Sainte-Catherine* de Van Lint, dans le *Miracle de saint Hugues* par Quellyn, dans l'*Arc de triomphe* de Van Thulden ; aussi dans l'hératique *Ascension* de Pennemaekers, mais surtout dans le beau *Christ en croix* de Van Dyck, où planent deux anges au-dessus de sainte Catherine baisant le pied droit du Sauveur ; où un ange avec le flambeau renversé, signe de deuil, et la lampe sépulcrale, attribut funéraire, entourent une inscription poétique d'une allégorie sublime !

*Cliché allégorique ou symbolique.* — Tous mêlent intimement le symbole à la fiction, bien que, surtout dans les sujets religieux, l'habitude de voir certains sujets toujours figurés de même, doive peser sur l'invention d'un artiste. Un Saint-Martin se présente aussitôt à l'esprit selon l'arrangement connu du cavalier et du mendiant, la main tendue. Le Saint-Hubert à genoux devant le cerf miraculeux devient une image familière quoique presque historique, et tout cela augmente le nombre des types légendaires. Aussi l'effort d'esprit, chez les peintres qui reprennent ces sujets, est-il à peu près nul.

Ces silhouettes devenues symboliques, ne restent plus pour le public que des scènes vivantes, tableaux de faits, par conséquent emblèmes, le rapport symbolique n'intéressant plus.

Tous les jours, le groupe familier de saint Michel et le Dragon (emblème de la ville) nous passe devant les yeux sans que nous songions à l'allégorie de l'Esprit céleste terrassant la matière. Selon qu'on la considère, une même œuvre est donc symbole, emblème ou allégorie ! Évidemment, puisque c'est sur les objets de la nature que se fonde la figuration de la pensée.

*Musée d'Anvers.* — Le *Panorama de Valenciennes*, dû à D. Teniers et Du Châtel (Anvers), nous montre la personification générale de la ville par licence poétique : synthèse qui devient un symbole.

Cet élément d'allégorie, tel qu'un Jupiter, le génie de la République, etc., est de nécessité artistique. Le génie qui préside au destin de la ville ou du pays est un symbole de ce destin, mais une allégorie (une conversion) du nom de Valenciennes.

En effet, c'est cette figure qui est sous la protection de la Vierge et du Saint-Sacrement (allégorie de la levée du siège, le jour de cette fête), les anges qui l'environnent portent des drapeaux pris sur l'armée française (symboles des victoires remportées). Philippe IV, couronné par deux génies et protégé par Minerve qui écrase la Discorde, et par la Force (figures symboliques) est une allégorie renforcée par l'emblème du Lion Belgique abattant sous sa griffe le coq gaulois ! Don Juan et Condé ont pour tenants deux génies, allusion délicate à leur valeur militaire. Le lion et le coq ne sont, quoique emblématiques, pas moins tributaires de l'idée principale.

Mais Jacques Jordaens, le sensuel réaliste, qu'a-t-il fait dans son *Pégase dépassant les génies et chassant les satyres brutaux*, sinon une claire parabole ? Dans son *Commerce avec l'industrie encourageant les arts*, il y a symbole arbitraire par la personification des déités avec attributs. Sa figure de la *Loi humaine basée sur la loi divine*, est assise sur un lion dompté (symbole fondé sur une idée allégorique, comme le trône de nuages sur lequel il est couché). Elle reçoit d'un ange le glaive et la balance, ses attributs, et Moïse lui enseigne la loi de Dieu. Tout ce tableau n'est que double entente et fiction poétique.

La religion basée sur les quatre évangiles a été allégorisée par F. Francken (Anvers) en un *Christ glorieux*, s'appuyant sur les attributs des quatre évangélistes. Ici l'allégorie est bien le fait du peintre.

Nous établirons par les écoles de France et d'Italie, par Lebrun, P. de Cortone et aussi par P.-P. Rubens, que l'allé-

gorie est la vie même du décor, mais nous avons d'abord à examiner les divers rapports entre deux idées ou leurs figures.

Nous venons de voir que dans cette *subtilité de l'esprit*, qui peut donner l'intelligence d'un autre sens que l'on n'exprime point, on se sert souvent de symboles comme détails, même dans le discours. Ainsi quand Pythagore dit : *N'attisez pas le feu avec l'épée*, il sous-entend par le feu, la colère et la violence; par l'épée, la contradiction, la guerre; et l'action d'attiser est le signe d'attaque, de persécution.

*Caractère de l'allégorie.* — Dès qu'il y a allusion, finesse ou intention cachée, il y a *allégorie*, car il y a analogie, double entente, rappel d'une autre idée. Si l'on figure cette phrase : *L'homme est un ange tombé*, par une colombe à l'aile brisée, jetant un regard vers les nues et couchée auprès de la pomme de science ou entortillée par le serpent, il y a allusion, analogie comme situation ou succession d'idées.

L'allégorie et l'allusion, dit Lafaye <sup>1</sup>, ont cette seule différence que, dans l'une tout est dit, écrit (ou peint) en vue du *sens caché* qui est seul important; dans la seconde, en vue du *sens immédiat ou naturel*, le sens caché n'étant qu'accessoire.

L'allégorie est plutôt *une œuvre d'art* et a pour but *d'embellir*. L'allusion, *œuvre de critique*, a pour objet le *blâme* ou la *louange*. Dans l'exemple précédent, elle rappelle la chute de l'homme.

Voltaire a dit, encore avec quelque négligence : « L'histoire de Daniel et de l'Ange qui enleva Habacuc n'est qu'une allégorie visible, un emblème de l'attention de Dieu. »

Cet enlèvement est un emblème, oui, une scène animée, mais *non parce que l'allégorie plastique devient emblème*. La scène ne nous montre pas l'attention de Dieu matérialisée!

Mais quand il dit que l'ambassadeur des Scythes présenta à

<sup>1</sup> LAFAYE. *Dictionnaire des synonymes*. Paris, Hachette, 1858, p. 982.

Darius un oiseau, une souris, une grenouille et cinq flèches, cette allégorie signifiait que ce peuple était presque insaisissable, comme ces animaux, et c'était une allusion à l'adresse d'archer du Scythe.

Dans le *Cantique des cantiques*, Oolla est mise pour Jérusalem.

L'allégorie, l'allusion, la parabole et l'apologue consistent donc en récits ou discours qui font concevoir *autre chose* que ce qu'ils signifient proprement et qui *voilent* la vérité. Ils parlent à l'esprit; ce sont des compositions littéraires, des descriptions. Seulement, l'art s'en est emparé, et les écrit par ses moyens à lui.

Dans l'allégorie, ne vous arrêtez pas au sens littéral; il en recouvre un autre qui est le *sens caché de l'auteur même*. Son mérite est d'insinuer des vérités parfois déplaisantes ou des flatteries hyperboliques, ce qui fut surtout le cas en fait de peinture.

*Trois sortes d'allégorie.* — Dans *Mars et Vénus surpris par Vulcain* (le courage et la beauté impuissants contre l'adresse), il y a un rapport secret entre des *figures* symboliques et cette *idée* choisie.

Dans l'emploi par un artiste d'un flambeau éteint au lieu d'une tête de mort, se trouve un rapport mystique, ingénieux entre deux *formes différentes*.

Dans le *Silence du dernier sommeil*, au lieu du calme de la mort, il y a seulement un rapport spirituel entre *deux idées différentes* aussi.

Voilà trois sortes d'allégorie, de tromperie, d'équivoque et de double entente.

L'allégorie poétique de la vérité au fond d'un puits est connue. Voltaire la renouvelle en disant :

. . . . Il (le Temps) étendait ses deux pesantes ailes...  
 La vérité qu'on néglige ou qu'on fuit,  
 En gémissant se blottissait sous elles...

En idée, comme en figures, il peut y avoir simplicité ou une grande complication. Voici une phrase très complexe dans sa figuration : Le temps fuit quand il appartient à l'amour. Un vieillard (symbole païen) tenant un sablier (attribut et symbole à la fois), agitant ses ailes (emblème) est tenu en laisse (allégorie) par un enfant ailé (symbole), les yeux bandés (symbole) avec arc et carquois (attributs).

*G. Reni.* — Comme très simple, plus plastique que philosophique, nous citerons : l'*Aurore* de Guido Reni, plafond du casino Rospigliosi. Elle chasse la nuit, en jetant des fleurs sur le monde, suivie de l'amour tenant son flambeau, et de Phœbus sur son char entouré des neuf Muses. L'idée est presque banale.

*N. Poussin.* — Celle de la *vie humaine*, par le Poussin, a un peu plus de profondeur : au son de la lyre du temps, dont un enfant manie le sablier symbolique, devant un autre enfant qui souffle des bulles de savon (symbole de fragilité) au pied de Janus (le présent et l'avenir), dansent un jeune homme et trois filles dont une déjà semble vaciller, incertaine. Ce groupe avait peut-être pour l'artiste une portée plus significative ; quant au char glorieux du soleil dominant les nuages orageux, tout le monde peut y voir l'allégorie du succès et de l'adversité qui se partagent la vie humaine. Poussin fut souvent plus superficiel.

*Michel-Ange.* — Le groupe si connu de Michel-Ange, au centre du *Jugement dernier* : le Christ répudiant le paganisme, et se serrant contre Marie qui repousse un homme portant une échelle (l'ambition) et un bourreau tenant la peau de Marsyas (l'orgueil et la cruauté), peut nous donner un premier exemple, en pleine allégorie, de la tendance trop naturelle aux artistes de faire prédominer le métier, la science anatomique ou l'idéalisme dans une œuvre, même à tendance symbolique.

*Les Van Eyck.* — Déjà elle est très sensible chez des peintres comme les Van Eyck, dont la composition de magistrale l'*Agneau* est cependant bien fournie en symboles canoniques (serpent, lion, colombe), etc., ainsi que de devises explicatives. Mais il est visible que ces éléments étaient surtout des motifs de peinture, et non le développement d'un mystère, malgré la célébration récente de cette œuvre, par des poésies modernes, de la musique classique et des projections photographiques!

Sainte Cécile est reconnaissable à son orgue, le Père ou mieux la Papauté à la tiare et à la couronne qui est à ses pieds, mais saint Jean, malgré ses pieds nus, est aussi peu caractérisé que la *Reine des vierges*, et la scène principale n'est, à proprement parler, que l'emblème de l'*Adoration*, une solennité religieuse. Depuis les chérubins jusqu'aux ermites et aux guerriers, tous répètent comme les prélats : Hosannah!

Il ne faut point de parti pris absurde. L'art flamand est plus objectif que penseur, et l'on doit se tourner vers l'Orient pour trouver les fables profondes, les fictions et les métaphores souvent tourmentées.

*Synthèse symbolique romaine.* — L'art romain déjà nous montre parfois une force et une persévérance de pensée qui parviennent, à l'aide des éléments d'une vaste allégorie, à condenser un sujet complexe, de façon à en faire un puissant et synthétique symbole.

Tel est le grand *Sarcophage romain* du Musée des Offices à Florence, qui représente en bas-relief les différentes époques de la vie d'un héros. La naissance est figurée par une mère regardant son enfant posé sur un cratère et soutenu par sa nourrice. Tout nu, il regarde une sphère placée au bout d'une petite colonne sur laquelle Uranie pronostique l'avenir, tandis qu'une femme tenant un livre touche cette sphère qui est l'infini. Ce groupement complexe d'allégories et de symboles n'a trait qu'à une seule idée : l'*Avenir d'un héros*, et en devient vraiment le symbole, le signe figuratif. C'est de la pure *synthèse antique*.

Mais le propre de l'allégorie est au contraire de *parsemer* les idées <sup>1</sup>.

L'allégorie voile, habille, déguise, se joue de la clarté vulgaire, et quand, chez les modernes, elle se montre trop transparente, c'est alors qu'elle perd de son intérêt.

*Flatterie allégorique.* — Mais le plus souvent, les artistes ont reculé devant la difficulté d'exprimer clairement, même en parallèle, des idées profondes et compliquées. Ils devaient préférer une sorte d'emblème, ou une réunion de portraits et de figures fantaisistes qui leur donnaient la faculté la plus désirée, celle de la flatterie.

La *Cour des Muses*, d'Isabelle d'Este, par Lorenzo Costa, est une de ces courtisannies. Diane, les moutons qu'on couvre de fleurs, les trouvères et les savants orientaux protégés, les jeunes poétesses couronnées par l'amour et par la princesse, sont plus emblématiques qu'artificieusement traités. Il n'y a là vraiment que l'hydre de l'ignorance, coupée en deux par la hallebarde du seigneur d'Este, qui mérite d'arrêter pour son sens allégorique.

*Le Sodona.* — Le *Saint-Victor* de l'hôtel de ville de Sienne a une portée plus grande. Tenant haut l'épée et la palme, il symbolise le triomphe, et son écuyer, le petit génie qui tient le bouclier de liberté, est éloquent dans son attitude qui signifie : *Sursum corda!* et avec sa branche de myrte. L'autre amour protège le monde. Ce symbole de sérénité heureuse expliqué de plus par la lutte entre le Bien et le Mal, anges placés aux deux côtés du cintre, devient tout un poème allégorique.

*Transformations d'aspect symbolique.* — La même idée se transforme selon l'inspiration de l'artiste. La force gracieuse

<sup>1</sup> P.-A. COUPIN, *Ouvres posthumes de Girodet Trioson*, allégories, t. I, p. 219. Bruxelles, 1829.

devient un emblème par un jeune tigre se jouant, ou par la Vénus du Capitole.

Hercule et Vénus sont deux symboles traditionnels de Force et de Grâce :

Ces deux idées peuvent être figurées par un chêne et une campanule ou miroir de Vénus, ou bien par deux emblèmes : un athlète remuant un poids et une fillette dans une pose séduisante.

Les deux figures formant groupe deviennent une allégorie, la Force liée à la Grâce, pour peu qu'un simple ruban ou les bras de la fillette marquent cette union.

On voit qu'il est fort difficile, dans une composition peinte, de ne pas allier à la fois plusieurs sortes d'éléments significatifs. Se borner à un symbole, c'est souvent se condamner à ne peindre qu'un fragment, dès qu'on ne cherche pas une synthèse. Or les peintres, surtout dans l'art décoratif, tentent au contraire de développer leur sujet.

Chez les modernes d'ailleurs, nous trouvons une exubérance de phrases peintes, jusque chez des artistes religieux qui n'ont pas craint d'employer la forme païenne.

*E. Le Sueur.* — Le sérieux E. Le Sueur avait lu, de même que Poussin, Vouet et d'autres, l'ouvrage mystique du dominicien F. Colonna, dont les visions nombreuses sont couvertes d'un voile d'amoureuses teintes (le *Songe de Poliphile*). Tandis que Le Brun peignait à l'hôtel Lambert de Thorigny la grande galerie des travaux d'Hercule, Le Sueur décorait les cabinets des bains, des Muses, de l'Amour. Dans sa *Prédication à Ephèse*, il représente par une scène vivante le triomphe de la religion sur l'ancienne philosophie païenne dont on brûle les livres. Cette scène n'est pas l'emblème d'un triomphe pourtant ; si l'on se reporte à l'idée sous-entendue, elle est allégorique, mais c'est l'emblème d'une destruction.

Dans son *Histoire de l'amour*, les Grâces président à la nais-

sance du dieu dans le vague des airs où l'Espérance vient le couronner ; ou bien l'Amour descend sur terre avec la Jeunesse et la Beauté ; ou, porté par cette dernière, il émeut les dieux et jusqu'à l'aigle de Jupiter. C'est bien la *phrase littéraire* traduite en *allégorie peinte*.

Mais, au Louvre, l'*Apparition de sainte Scholastique*, accompagnée de deux Vertus couronnées de fleurs et portant la palme, a tout autant de simples sous-entendus. Saint Paul y montre le ciel à saint Benoît et saint Pierre lui tend les bras.

Dans un autre tableau, les sept étoiles marquant l'arrivée des sept pieux voyageurs sont encore une allusion claire, sans profonde recherche.

*P.-P. Rubens.* — Rubens, encore une fois, se montre un maître dans l'invention de son *Triomphe de la foi catholique*<sup>1</sup>. Deux anges traînent un char d'or, où sont placées, de chaque côté d'une sphère, la Religion agenouillée tenant la croix (symbole) et la Foi montrant le calice de vie (symbole joint à une allégorie). Deux petits anges volent en avant, portant la couronne d'épines et les clous (présage symbolique). Tout cela répond à une allégorie continue : *La passion ayant produit la foi*. Deux autres amours, répondant à une idée confuse, poussent le char. A droite, auprès d'eux, marchent un vieillard qui s'appuie sur un bâton (expérience), un homme tenant un livre et un globe (science), et une femme à six mamelles (nature). Derrière viennent l'Asie et l'Afrique, figurées synthétiquement par un nègre et un mongol. Au-dessus de leurs têtes volent deux anges, dont l'un tient un flambeau (suite de l'allégorie : la lumière jetée sur les peuples aveuglés). Au milieu deux anges soutiennent un cartouche (devise portant les mots : *Fides Catholica*). Enfin, deux autres anges, en un motif décoratif, déroulent une tapisserie devant l'ouverture d'un riche

<sup>1</sup> La *Paix d'un État* est une œuvre conçue dans le même style allégorique.

portique. Ceci est essentiellement l'*emblème selon son acception primitive : l'ornement*. Sur le soubassement on voit un réchaud en or et un cœur dans un creuset au milieu des flammes (allégorie de la foi brûlante). De chaque côté du brasier, un dragon à tête et seins de femme, à griffes de lion et queue de poisson, symbolise le démon tentateur : l'erreur.

On voit que notre grand artiste savait allier sa fougue naturaliste à la science profonde qu'il avait puisée sous la discipline des jésuites. D'ailleurs, on comprend à peine la peinture décorative sans le jeu de la pensée.

*Peinture dite allégorique mais simplement académique.* — Mais il nous tarde d'arriver à la façon qui fut la plus habituelle aux peintres pour créer des toiles dites allégoriques, mais où l'idée n'a qu'une part bien faible en présence de l'aspect et de la technique.

Le Poussin, Raphaël, Mantegna, une foule d'autres nous offrent des compositions héroïques, mythologiques ou païennes, qui ne visent qu'à la forme, à l'esthétique et ne sont, comme les sujets d'histoire, souvent que des prétextes à tableaux.

Dans les grandes lignes seules on voit parfois un symbole de majesté, de grâce, de terreur. Le *Polyphème* du Poussin, les figures de Claude Lorrain, celles des paysages historiques de Rubens, de S. Rosa, s'effacent devant une impression générale de grandeur, rien de plus.

La *Chèvre Amalthée* du Poussin n'a pas plus de sens qu'une belle académie. Il y en a davantage dans ses *Heures poursuivant leur cours céleste*, dans *l'Image de la vie humaine*. Mais son *Eden* : le premier couple, dans un paysage de printemps, est le symbole assez banal de la naissance de la Nature.

*Boecklin.* — Une idée analogue a été traitée plus allégoriquement par le peintre Boecklin, qui a figuré une femme réveillant les amours au son de sa lyre, et deux petits amou-

reux couronnés de fleurs, dormant enlacés sur l'herbe nouvelle.

*Allégorie française.* — Généralement l'allégorie française est claire et superficielle. L'*Apothéose de Louis XIV*, par Le Brun, est un modèle d'allégorie transparente. L'emblème du roi (coiffé de sa perruque) reçoit de Minerve la couronne et trône sur le char de l'Immortalité. Devant lui la Renommée embouche la trompette et deux femmes parsèment l'abondance sur l'univers.

N'est-ce pas une traduction littérale en peinture d'une flatterie de poète de cour, et fallait-il de l'effort pour en saisir le sens ?

Le but était d'ailleurs d'être compris pour être récompensé ; mais, sans mythologie, Ant. Van der Meulen, dans ses *Vues de batailles*, se montrait aussi bon courtisan !

*S. Vouet.* — Simon Vouet était plus encore asservi au sens propre et positif. Ses scènes de l'*Odyssée* et sa grande œuvre de Rome : l'*Intelligence, la Mémoire et la Volonté*, n'ont rien qui porte à penser.

*Prudhon.* — Mais Prudhon est typique dans l'école française. Il n'a pour ainsi dire produit que des emblèmes et des allégories. L'idée était pour lui la base de la composition, toujours simple pourtant, comme : l'Amour enchaîné au buste de la Sagesse et qui sera délivré par un caprice de femme ! Ou la Vérité descendant des cieux, conduite par la Sagesse ! Tout cela parle de façon ingénieuse.

Prudhon était de cette époque spirituelle mais vouée à la douce philosophie d'une aimable fiction. L'amour qui caresse la penne de son dard avant que de blesser est encore une idée malicieuse. Mais l'*Amour de l'or*, cet homme qui foule aux pieds femme et enfants pour atteindre la richesse, c'est une scène palpable, *purement un emblème* malgré le sens figuré.

L'Amour qui séduit l'Innocence que le Plaisir entraîne et que suit le Repentir! Sans les majuscules qui personnifient ces substantifs, ne croirait-on pas lire couramment une maxime de morale?

Le superbe tableau de la *Justice et la vengeance divine poursuivant le criminel* (personnifications emblématiques par leur expression et leur mimique, plutôt encore que symboliques par leurs attributs) est une vaste allégorie dont les éléments sont des emblèmes. Tout cela vit, quoique dans un monde idéal. Le contraste de la force et de la délicatesse (Caïn et Abel) est frappant en présence des abstractions si bien *personnifiées* des déités implacables.

Le pendant de cette œuvre, le sujet non moins célèbre de : *La vengeance divine poursuivant le crime devant la Justice humaine*, est au moins aussi éloquent. Le groupe où se trouve le criminel est un emblème de honte et d'effroi. L'ange accusateur est tragique, un vivant emblème aussi, de même que l'austère sérénité du tribunal. Personne ne saurait se tromper à l'expression palpable des idées, qui forment un ensemble plutôt par l'aspect surhumain des figures. L'allégorie est claire mais admirable.

Le portrait du *Roi de Rome*, né dans les palmes et les lauriers, n'est qu'une métaphore; mais l'*Amour riant des pleurs de l'Innocence* (griffée par un petit chat) est un véritable emblème de malice enfantine auquel on a simplement substitué le mot amour à celui d'enfant.

*Raphaël*. — Le divin Sanzio lui-même a été rarement profond dans ses sujets qui paraissent historiques, mais que l'on décore de titres philosophiques. Ainsi, à la *Segnatura*, la *Dispute du Saint-Sacrement* (science divine discutée par les docteurs de l'ancienne et de la nouvelle loi), l'*École d'Athènes* (les grands systèmes de philosophie), le *Parnasse* (les diverses poésies) n'ont pas d'intention cachée. Il y en a davantage dans la *Chambre d'Héliodore*, où tout est allusion aux affaires du

Saint-Siège, dans l'*Incendie du Borgo* (les dangers de l'Italie en 1515), et plus encore dans les deux jeunes gens parés de fleurs : jeunesse, amour, printemps, qui font partie d'une composition des Loges.

*Burne Jones.* — Il en est d'ailleurs de même de bien des œuvres de maîtres que l'on se plaît à qualifier de symbolistes, tels que Burne Jones, dans ses dessins de la *Nativité* et de la *Mise au tombeau* qui rappellent vaguement comme allure Puvis de Chavannes et de fort loin Jean de Pise. Mais on ne songe pas assez au métier, aux études préparatoires d'une œuvre; les difficultés techniques seules empêchent souvent d'appliquer au modèle l'idée qui surgit à l'artiste en son recueillement. D'ailleurs, l'idéalisme, dans sa recherche exclusive de la correction et de la beauté, doit nécessairement négliger souvent la pensée<sup>1</sup>.

*Puvis de Chavannes.* — On ne saurait que bien rarement faire ce reproche à Puvis de Chavannes, malgré ses dessins que l'on rencontre partout et qui ne sont que préparations techniques; mais, s'il est le type du peintre symboliste moderne par sa tendance synthétique, si Jean Aicard a pu dire : que son *Pêcheur misérable*, c'est toute la misère; son *Espérance*, toute l'espérance; que tout le drame de l'art n'est pour lui que le moyen d'exprimer le sens général de ses sujets<sup>2</sup>, il tend aussi à la rêverie humaine, il oscille surtout entre l'emblème et le symbole, précisément par cette double tendance d'exécution pratique et de songerie intellectuelle. Ses compositions du Musée d'Amiens : le *Travail*, le *Repos*, la *Paix*, sont purement emblématiques. *Le Bois sacré, cher aux arts et aux muses* ne peut lui-même passer pour une allégorie, que par l'idée

<sup>1</sup> P.-A. COUPIN, *OEuvres posthumes de Girodet Trioson*, dissertation sur la grâce, t. I, p. 167. Bruxelles, 1829.

<sup>2</sup> *La Plume*, n° 138, 7<sup>e</sup> année, 15 janvier 1895.

adjoïnte à son titre, et développée par les figures parsemées dans son paysage.

Quant à l'hémicycle de la Sorbonne, c'est une vaste frise qui comporte autant de pensées que de groupes liés harmonieusement entre eux. L. Riotor <sup>4</sup> a constaté en termes heureux le trouble inconscient que propage le maître parmi les « visuels, ceux dont le cerveau transforme en image la plus ténue des sensations, et chez lesquels la vision la plus fugitive provoque une longue suite de panoramas philosophiques ».

La scène italienne : *Inter artes et naturam*, du Musée de Rouen, est un exemple curieux encore, de symbole sans allégorie aucune, mais exprimé d'une façon étendue qui contraste avec le caractère habituel du symbole : la *condensation*.

Ainsi l'allégorie moderne, malgré un détour du sens, est un peu différente de celle des anciens, qui était imaginée pour cacher.

*Rébus.* — Le rébus, qui eut encore quelque vogue vers 1825, est issu d'une préoccupation analogue à toute la cryptographie égyptienne.

*Cinq Orangers* est une puérilité bien connue ; nous en faisons mention, parce que ce ne serait jamais ni un symbole ni un emblème des cinq arbres en question : Cinq feuilles ou fleurs pour le premier, un oranger avec le chiffre V, pour le second seraient un signe et une image satisfaisants.

Il y a des exemples de ce jeu dans les blasons des chambres de rhétorique, tels que celui de Turnhout (la fleur de bruyère) au Musée d'Anvers, dont une banderole donne la solution mais dont l'interprétation fut sans doute l'objet d'un concours au *Landjuweel*.

Nos devanciers se préoccupaient pourtant plus sérieusement que nous de l'utilité morale de l'art. Aussi la philosophie était-elle, plus qu'elle ne le paraît même par les œuvres, dans

<sup>4</sup> *La Plume*, n° 138, 7<sup>e</sup> année, 15 janvier 1895.

le fond des idées des artistes érudits ; peut-être certaines compositions mythologiques qui nous paraissent banales eurent-elles à leur époque une réelle valeur scientifique.

La fin la plus importante de l'histoire de la nature, disait Bacon, est de prêter son ministère à la philosophie et de lui servir de base ; et il donnait des exemples du sens des paraboles antiques, relatives aux sciences naturelles, à la politique ou à la morale : l'Univers représenté par la fable de Pan, la Guerre par Persée, la Passion par Bacchus <sup>1</sup>.

*Parabole.* — La parabole contient, on le sait, une grande leçon, mais des compositions fort simples peuvent atteindre ce but.

Dans un tableau d'un inconnu, au Musée de Colmar, Jésus-Christ descend aux enfers, et, selon la phrase de l'Office des morts, renverse les portes de l'enfer qui écrasent un démon, et il tend la main à Adam et Ève pour sortir de la géhenne. Les deux toiles de Wiertz (les *Partis jugés par le Christ* et les *Partis selon le Christ*) sont de même nature ; des leçons qui, parfois, se changent en satires allégoriques comme dans le tableau de J. Lazergues, à Douai : *La Folie frappant Jésus d'un fouet*, tandis qu'un anarchiste, au deuxième plan, agite la torche incendiaire ; l'allégorie n'est ici que dans la phrase initiale.

*But de la décoration monumentale.* — Il est évident que cette tendance morale et éducatrice est, avec les souvenirs de l'histoire d'un peuple, le seul but que devraient rechercher les autorités dans la décoration des monuments, et que la recherche de l'esthétique devrait être le moyen et non le but. Si la décoration intime offre un délassement spirituel et aristocratique, l'art public devrait être à la fois un moyen d'éducation pour les yeux, l'esprit et les mœurs.

<sup>1</sup> BACON, *Instauratio magna*, édit. de Londres, 1778, liv. II, chap. III et XIII. Trad. ANTOINE LASALLE, t. I, pp. 285, 345, 376 et 390.

Ce ne fut pas toujours le but des peintres d'autrefois, qui la firent servir à une flatterie vraiment exagérée.

Le prince de nos peintres se distingua en ceci tout autant que les artistes de France et d'Italie.

#### DE LA DÉCORATION ALLÉGORIQUE.

*Liberté allégorique.* — Le tableau, quelle que soit sa tendance, autorise, nous l'avons vu, l'essor ou le voile de l'idée. Mais si la simple ornementation peinte peut se contenter d'emblèmes, ou bien prendre çà et là un motif symbolique pour repère, c'est bien dans le tableau décoratif, le plafond, la frise, le panneau, le fronton, que l'allégorie se développe en toute liberté, dans sa paraphrase qui utilise tous les moyens d'art intellectuel comme dans ses commentaires qui ajoutent des pensées nouvelles.

Quelques Italiens se sont montrés brillants en ce genre, à l'époque où le goût des puissants se tournait vers le luxe et les cérémonies. P. de Cortone en est un exemple frappant.

Mais P.-P. Rubens, malgré la prédominance de sa technique sur sa pensée littéraire, mérite aussi de servir de type. Il traduisait de façon plastique ou plutôt charnelle des propositions savantes, mais en se dédoublant : Le travail intellectuel et scientifique une fois déterminé et arrêté, il oubliait tout pour son exécution picturale.

*Difficulté de lier l'idée à la pratique.* — De fait, nos symbolistes modernes pèchent par un effort plutôt pénible de liaison continue de l'idée à la pratique, ce qui détourne de leur art une notable partie du public. Gustave Moreau n'a-t-il pas cru devoir se confiner durant toute sa vie dans son atelier, ne communiquant à la foule dans quelques expositions que certaines œuvres spéciales? Dans le décor, l'allégorie doit retrou-

ver à la fois sa signification et conserver le charme de la simple vision ; rien n'est plus écœurant qu'un décor banal sans intention. Songeons à une rosace ou un filet répété par un praticien, ou à un vulgaire papier peint nous montrant le même et monotone bouquet de fleurs.

Mais une certaine lassitude de pensée semble écarter les modernes de l'étude des images spirituelles, et la métaphore est aujourd'hui remplacée par le rêve ou par un symbolisme souvent rude et lourd.

*P. de Cortone.* — Le plafond de la grande galerie du Palais Barberini, à Rome, dont l'esquisse est à Colmar, a pour sujet : *La Providence dispensatrice du présent et de l'avenir*. En chacune de ses encoignures, P. de Cortone a placé l'emblème de la famille Barberini (l'abeille), un médaillon représentant une vertu cardinale par un sujet de l'histoire romaine (allégorie), et, à la naissance de la voûte, un symbole de chacune de ces vertus ; ainsi :

La prudence.	Fabius Cunctator.	Des ours qui se lèchent.
La justice.	Manlius.	Un hippogriffe.
La force d'âme.	Scævola.	Un lion.
La tempérance.	Scipion.	Une licorne.

Au milieu d'une gloire entourée des personnifications des qualités divines : l'Éternité, la Vérité, etc., la providence commande au présent et à la vie (le Temps et les Parques, personnages symboliques). Des sujets allégoriques ajoutent des particularités relatives aux Barberini : Pallas (la Puissance spirituelle) précipite les Titans. Hercule et l'Abondance (avec les faisceaux consulaires comme attribut) représentent la puissance temporelle.

Des symboles complètent l'œuvre : La Science portant un livre et des flammes qui s'élèvent vers le ciel. La Piété avec le feu sacré, l'Intempérance symbolisée par Silène, l'Impudicité par Vénus, la Chasteté en blanc et portant un lys, la Prudence

avec le miroir, etc., ajoutent aux pensées développées en cette grande allégorie <sup>4</sup>.

*E. Le Sueur.* — Une autre, ingénieuse mais assez simple, est celle de E. Le Sueur (au Louvre) : *Phaëton demandant à son père la conduite du char du Soleil*, et qui paraît avoir été une allusion politique. Les Heures retiennent avec peine les chevaux impatients d'Apollon (danger de l'État). L'Aurore, tenant un flambeau et des roses, s'avance avec les Saisons munies de leurs attributs. A droite, les Vents, symboles de tempête, amoncellent les nuages. A gauche, le Temps semble menacer le ciel et la terre.

*Allégories toutes faites.* — Nous avons observé que, dès que nous rencontrons un peintre de la Renaissance ou plus moderne, nous constatons une allégorie toute faite; on voit se succéder Céphale, Galathée, Pan et Silène des Carrache, le Mercure du Corrège, une foule de sujets peu creusés, simples prétextes au désir de brosser.

Parfois déjà dans l'art antique, cette indolence se remarque. Dans les premiers symboles grecs, on reconnaîtrait à peine l'Amour éphèbe sans ses ailes ou ses flèches, symboles qui lui servent ici d'attributs. Mais sur les pierres gravées antiques, on le voit, par allégorie, monté sur la croupe d'un lion. Bien des peintres n'ont point songé à aller aussi loin.

*Jeux de mots et d'idées.* — Par le nom de Psyché nous voyons un de ces jeux de mots qui faisaient le fond de la science orientale; par ce mot qui veut dire à la fois âme et papillon, et confondait les notions d'âme et de pensée, le sym-

<sup>4</sup> L'esquisse allégorique de Cluysenaar, *le Vrai, le Beau et le Bien*, est conçue dans le caractère des plafonds décoratifs italiens dont Tiepolo, Ferrari et tant d'autres, après P. de Cortone, ont laissé des exemples typiques.

bole de l'âme humaine est représenté tantôt par une femme ailée, tantôt par un simple papillon. L'esprit du spectateur faisait la transposition parabolique, et on lisait : L'âme est fugitive et céleste.

Cette élasticité des significations ne doit point étonner chez des peuples dont l'imagination était vive et le langage imagé. Les trois Grâces, par exemple, signifiaient pour les Grecs à la fois l'élégance, le charme, les bienfaits, la reconnaissance. Les Spartiates les invoquaient avant le combat.

Dans un bas-relief du Vatican, on voit un malade remercier Esculape des grâces qu'il lui a accordées; elles se chargeaient de la toilette de la Beauté; leur groupe était pour le peuple le symbole de l'amabilité, des échanges de bons procédés. Peu de modernes manièrent ainsi en tous sens les acceptions d'un mot.

*Définition de l'allégorie.* — Cependant, allégoriser signifie expliquer selon le sens allégorique : Origène passe pour un allégoriste.

*Allos agorein*, c'est proclamer autre chose que l'apparence.

Faire une allégorie d'un livre à celui de l'Apocalypse, c'est en faire un parallèle, une transposition.

*Agoreuô* c'est la diathèse (*diatheô*); l'excursion dans d'autres sphères, la course çà et là.

*Sunbolon*, c'est convention; *sun ballô*, c'est le *synthème*, le mot d'ordre plus encore que la synthèse qui réunit les idées en une seule image.

Les paraboles évangéliques sont des allégories parce qu'elles emploient d'autres images pour un but déterminé.

L'énigme est un mot, un signe à deviner; elle ne constitue pas une allégorie, mais *celle-ci* constitue une énigme, car l'allégorie d'une proposition la rend énigmatique.

*Désir de liberté dans la composition picturale.* — Fort peu de peintres anciens ont produit des compositions purement sym-

boliques. Tous ont remarqué dès l'abord que la foule à laquelle ils soumettaient leurs œuvres ne les aurait pas comprises, ensuite combien il est ingrat de condenser en peinture ses idées en un signe, au lieu de les développer brillamment par une allégorie où la plus complète liberté s'offrait à eux, pour l'ornementation picturale.

Ce scrupule existait moins dans la sculpture, de nature plus synthétique, même hiératique en ses origines.

Un exemple remarquable, parmi les modernes symbolistes, nous est offert par un artiste flamand :

*L. Delbeke.* — Il a voulu parfois être un modèle d'obscurité analogue au système allégorique des Égyptiens, et dans ses dessins de la *Boite de Pandore*, mêlant volontiers les mythes religieux avec ceux de la franc-maçonnerie, il a produit des œuvres complètement ésotériques, où tout est symbole mais dont l'ensemble constitue toujours une phrase allégorique. Car son but était de créer des *pantacles*, symbolisant les grandes idées métaphysiques <sup>1</sup>. Certaines lignes simples de son *Paganisme régénéré*, du *Triomphe de la bête* arrivent à ce résultat, mais les autres se développent en idées ingénieuses. Tels : Le Père et le Fils couronnant Vénus et l'Amour (Marie et l'Enfant) aux dépens de Minerve et de Junon; ou bien le génie atteignant l'Immortalité après avoir abattu l'Ignorance; encore, Jacob, le pied sur un lion, et entrevoyant, grâce aux anges de la Lutte et de l'Étude, l'échelle de la lumière éternelle que détient la magie.

Mais, dans sa fresque des halles d'Ypres, il a aussi senti la nécessité de sacrifier à la paresse de pensée de son public, et sa *Glorification de la Commune*, aux groupes actifs et expressifs, est un emblème, expliqué en outre par d'autres emblèmes, insignes et accessoires, mais dont l'ensemble ne peut prétendre aucunement au titre de symbole.

<sup>1</sup> J. DU JARDIN, *L'Art flamand*, t. IV, l. 15, illustrations par J. Middelcer. Bruxelles, A. Boitte.

*J. Stallaert.* — L'expression décorative d'un autre artiste bruxellois, J. Stallaert, caractérise par contraste le charme ornemental qui fut en honneur aux époques de magnificence italienne et française. Le vestibule d'entrée du Musée royal nous en offre un exemple approprié aux exigences architecturales qui devraient toujours faire loi.

C'est même à ce point de vue de subordination que la peinture exclusivement symboliste, pêche en fait de suite et de liaison. Frappant par chocs brusques d'idées, elle concentre les facultés du spectateur et convient mieux pour le tableau de chevalet ; mais l'artiste s'y donne une autorité apparente en s'imposant à part, avec sa préoccupation de la pensée, à l'exclusion de l'harmonie monumentale.

Tel n'est pas le *Cycle de la nature et de ses travaux périodiques*, qui s'unifie avec l'architecture de la grande cage d'escalier du Musée, déroulant avec une nécessaire symétrie, en une série de sujets adroitement combinés, une idée fondamentale analogue à celle qu'a synthétisée L. Frédéric dans un polyp-tique récent. Le Printemps élevant ses fleurs et son amour naissant au-dessus du cygne et des filets de pêche, l'Été brandissant son flambeau, l'Automne avec sa vendange, trois personnifications symboliques, puis un emblème de l'Hiver par un vieillard blanchi et une femme projetant le givre et la neige, occupent les quatre coins arrondis de l'intérieur du dôme. Au centre de chaque segment, les allégories de l'accueil hivernal donné aux délassés d'art, vraie scène emblématique d'hospitalité, la Floraison (symbole), l'abondance estivale (charmant emblème de bonheur familial), enfin, encore un emblème : le Retour de la chasse, toute ces époques typiques sont reliées entre elles par des sujets emblématiques intermédiaires comme idée : le foyer, les jeux enfantins se mêlant à l'allusion de la renaissance prochaine des bois mystérieux, une pastorale, la moisson, le labour, les préparatifs de chasse, dont le choix judicieux s'enchaîne, circule et tourne s'harmonisant à la sculpture du siècle antérieur et traduisant poétiquement la phrase désirée.

*Galerie de Médicis.* — Mais c'est dans l'âme même de notre école flamande, au moment de son apogée, que nous voulons chercher nos derniers exemples. Toute la série des sujets de la galerie de Médicis, à Paris, mérite un examen attentif, car Rubens était, en science, aussi érudit chercheur de symboles et d'abstractions que fougueux naturaliste dans l'art. Dans cette suite de flatteries décoratives, il a parsemé la plus grande variété de figures et d'allusions.

Le *Triomphe de la vérité* est simple et d'une signification limpide : la Vérité soutenue par le Temps s'élançe vers le ciel où la Reine et son fils se réconcilient en méprisant les faux avis. Le prince tient un médaillon à devise représentant un symbole arbitraire : Deux mains entrelacées surmontées d'un cœur.

Dans la *Destinée de Marie*, tandis que les trois Parques filent, Junon prie Jupiter de lui permettre d'assister à la naissance de la princesse (assez banale allusion à l'influence souveraine de cette fière déesse sur le caractère de la Reine); Lucine tenant symboliquement le flambeau de la vie préside à la naissance et remet l'enfant entre les mains de la ville de Florence personnifiée, auprès de laquelle deux amours soutiennent un écusson à une fleur de lys, et le fleuve Arno se repose appuyé sur un lion, encore symbolique. (Les fleuves, incarnations mythologiques, sont d'ailleurs des éléments traditionnels <sup>1</sup>. Les Heures répandent des fleurs sur Marie, et un bon génie portant une corne d'abondance d'où s'échappent les symboles de la royauté, vole annoncer cette nouvelle qu'indique dans le ciel, le signe déterminé du sagittaire. On voit qu'ici, comme chez Prudhon, la peinture est la traduction littérale d'une phrase de flatterie hyperbolique. Rubens mêle ainsi habilement le portrait idéalisé ou non, la poésie fabuleuse, l'antique symbolisme, les attributs et les insignes explicatifs en une très lisible allégorie.

<sup>1</sup> MIONNET, *Description des médailles antiques*, 3<sup>e</sup> supplément, pl. 15. — MILLINGEN, *Ancient coins of greek cities and kings*, I, 21. Paris, 1831.

L'*Éducation de Marie*, où la Sagesse, la Musique et l'Éloquence l'instruisent, où les Grâces la couronnent, au milieu de nombreux attributs des arts, est dans une note semblable que demandait du reste l'esprit français, clair et léger, qui ne s'attarde pas volontiers aux recherches ardues.

Dans le *Mariage de Henri IV avec Marie*, par un jeu de mots fantaisiste, la ville de Lyon, assise sur un char traîné par deux lions, admire les nouveaux époux, figurés sous les traits de Jupiter et de Junon, flatterie passablement métaphorique. L'Hymen leur montre la constellation de Vénus, sous l'influence astrologique de laquelle l'union fut célébrée. Tout est ici allusion et subtilité.

Mais le *Départ de Henri IV pour la guerre*, quand il confie à Marie le globe symbolique aux armes de France, est absolument un emblème; c'est la représentation au naturel d'une sorte de séparation digne et officielle.

Encore moins allégorique est le *Couronnement de la Reine*, simple cérémonie mais bien solennelle.

En revanche, l'*Apothéose du Roi* est une pure allégorie accentuée par les symboles du globe pour l'administration de la France et du gouvernail de l'État pour la régence (allégorie de la nef).

Mais le *Gouvernement de la Reine* est plus curieux encore : Jupiter et Junon, symbolisant la Providence, font atteler à ce même globe plusieurs colombes (symboles de douceur) dont ils donnent la conduite à l'Amour; devant eux s'avancent la Paix et la Concorde. L'allégorie est complétée par le dieu des arts, par Mars et la Sagesse qui chassent les monstres de la discorde, de l'envie, de la haine et la fraude. Plus loin, la Reine à cheval et réduisant une émeute. Cet emblème est suivi de la force symbolisée par un lion.

Dans la *Félicité de la Régence*, la Reine, avec le sceptre et la balance, règne et rend la justice, pur emblème avec attributs.

*D. Teniers.* — Cette tendance de Rubens gagna jusqu'à David Teniers, mais bien singulièrement. Celui-ci, comme le

maître, représenta les horreurs de la guerre ou les œuvres de miséricorde, mais au lieu de portraits et d'allégorie mythologique, il en fit des scènes prises sur nature, très vivantes et représentant en un habile assemblage la mise en action de ces sujets. L'emblème semblait d'ailleurs convenir mieux à ce peintre que la grandeur fabuleuse.

Cependant, n'oublions pas que la galerie Suermondt <sup>1</sup> possédait de lui un tableau mystique, deux anges portant un ostensor d'or dans lequel on voit Dieu le Père assis sur un trône et tenant trois hosties. Comme tant d'autres, il a donc aussi sacrifié au symbole.

*Raphaël.* — Raphaël n'a-t-il pas peint *La vision d'un chevalier* (galerie de Londres), une sorte de Lohengrin dormant sur son bouclier, au pied d'un laurier ? A gauche, une femme tient une épée et un livre ; à l'opposé, une jeune fille tient une branche de myrte.

Le sujet se rapproche d'*Hercule entre le Vice et la Vertu*, et de scènes des poèmes du Tasse.

*Bronzino.* — Cette allégorie n'est pas d'ailleurs aussi profonde que celle de Bronzino (même Musée) : *Vénus, l'Amour, la Folie et le Temps*. Vénus tient la pomme de discorde et veut embrasser l'Amour, la Folie leur jette une poignée de roses. La Calomnie, en leur offrant un gâteau de miel, cache son fouet derrière elle, et le Temps se prépare à couvrir le tout d'un voile. Dans un coin, des colombes, dans l'autre, des masques humains et trompeurs.

*Décoration de boudoirs.* — Disons encore quelques mots de la peinture intime, de la décoration de chambres et de bou-

<sup>1</sup> W. BURGER, *Galerie Suermondt à Aix-la-Chapelle*. Bruxelles, Claassen, 1869, p. 88.

doirs, qui doit délasser les yeux et occuper en même temps la pensée de façon agréable.

F. Boucher s'y est mépris, comme bien d'autres, en ne s'attachant qu'au charme visuel, à l'attrait d'un aspect voluptueux. Telles ses *Grâces au bain*. Il est vrai que les peintures représentant de belles formes, même sans érotisme, et des nudités, agissent sur la pensée du spectateur, tout autant que les symboles les plus purs, et que le but est atteint dès que l'art porte à penser : le symbole ou l'emblème existe, fût-il peu moral ! Quoi qu'il en soit, par des scènes vivantes mais pleines d'afféterie, par des emblèmes d'alcove, l'érotisme devint la tendance principale de Boucher, et ses amours, éléments d'allégories aux sujets peu compliqués : géographie, peinture, saisons, etc., formèrent des tableaux de genre, des scènes plutôt familières et peu psychiques. Sa toile : *Les charmes de la vie champêtre*, n'est qu'un emblème où les bergères et les bergers à houlette, auprès des fontaines, évoquent les plaisirs de Marly. Son *Allégorie de la peinture*, au musée de Lille, n'a pas beaucoup plus de portée intellectuelle que les sujets pour ainsi dire clichés par tous les peintres précédents : *Amours de Vénus*, *Surprise par Vulcain*, *Jugement de Pâris* (groupe de trois belles femmes qui tenta Raphaël sans but symbolique). L'idée perd évidemment de sa valeur dès qu'elle n'est qu'au service de sensations voluptueuses ou puériles ou quand elle devient un passe-temps de salons comme à l'époque de la Restauration.

Mais, même à l'époque sensuelle qui précéda 1789, on sut mêler la réflexion au plaisir.

*La Pompadour*. — On sait que la Pompadour grava deux pierres fines dans l'une desquelles on voit la France à genoux, implorant la statue d'Hygie pour la santé du Dauphin. Dans une autre, la France, debout, éteint le feu du sacrifice devenu inutile à cause du rétablissement du prince, tandis que l'Amour entoure la colonne d'une guirlande de fleurs, allusion qui

pourrait bien être plutôt grivoise, mais qui est bien dans le style de l'époque. La favorite sacrifia donc aussi à la pensée allégorique <sup>1</sup>, et, en retour, ce fut pour elle-même, durant sa maladie, que Carle Van Loo composa un tableau qui fut *décrit en vers par Voltaire*, et où les arts suppliants, caractérisés par leurs attributs, tendaient les bras vers les Parques. Le Destin arrêtait l'implacable déité qui allait couper le fil d'une vie précieuse !

Serait-il donc vrai que la littérature en ses transformations soit le principal régulateur des fluctuations de l'art ?

Quoi qu'il en soit, dans toutes ces métamorphoses successives du génie humain, nous avons trouvé constamment que trois moyens se présentent à l'artiste pour fixer d'une façon sensible ce qui a impressionné son cerveau :

1° Par une apparence, une évocation approximative, il sait faire naître l'intuition d'une image purement psychique ;

2° Par la représentation franche et directe de sa pensée, il la communique vivante à nos sens ;

3° Par un mensonge poétique, il transpose, voile ou masque son idée pour la livrer tout ornée à une élite intellectuelle.

---

<sup>1</sup> CHARLES BLANC, *Histoire des peintres de toutes les écoles*, p. 6. Paris, J. Renouard. — École française, F. Boucher.

## CONCLUSION.

De nos jours, de même qu'au moyen âge, l'art, malgré son trouble, semble reconnaître plus complètement son expression dans le symbole que dans l'allégorie. Il faut certes trouver comme explication à ce fait un engouement et surtout un changement voulu dans le mode de penser. Mais il n'est pas téméraire d'y voir aussi une tendance, qui se définit peu à peu, vers un art monumental nouveau, et principalement vers le décor sculptural en plein air, dont l'importance, autrefois si grande, doit nécessairement revenir avec la prospérité du travail.

Il faut y reconnaître encore l'esprit d'individualisme artistique, qui ne consent plus à subir le joug pourtant nécessaire de l'architecture. Il est vrai que celle-ci n'a point su conserver cette autorité ancienne qui, aux grandes époques, lui asservissait les maîtres les plus éminents.

Dans l'attente d'une rénovation de l'expression plastique, propre à unifier les beaux-arts comme jadis, il est logique d'émettre le vœu d'un retour sérieux de l'art vers l'Idée. Elle seule peut le soustraire à la néfaste vulgarisation qui caractérise notre époque.

---

# TABLE MÉTHODIQUE DES MATIÈRES

## INTRODUCTION.

	Pages.
Le voile métaphysique et la nature . . . . .	3
L'art, la vie, l'univers et le symbole . . . . .	4

## CHAPITRE PREMIER.

L'hypothèse imposée au génie humain . . . . .	7
Personnalité de l'artiste, livrée à la science et à la contempla- tion de la nature. . . . .	9, 14
Double nature du symbole . . . . .	10, 52, 91
L'abstraction, le sens métaphysique, la pensée . . . . .	41
Formation des idées, leurs signes et leur traduction. . . . .	16
De l'idéographie et des signes conventionnels. . . . .	20
Caractères divers d'un même signe . . . . .	22, 49
Expression symbolique. . . . .	24, 28, 44, 91
Subordination de l'art à la pensée. . . . .	25, 149, 153, 159
Diversité des tendances, des rapports et de l'expression symbo- liques . . . . .	28, 31, 45, 49, 83

## CHAPITRE II.

Analogie et astrologie, leur liaison. . . . .	33, 89
Analogie scientifique, signes primordiaux . . . . .	37, 46
Naissance de l'écriture, de la fiction poétique. . . . .	40, 42, 127
Double but des langages figurés ou secrets . . . . .	47
Liberté de l'artiste en expression symbolique. . . . .	50, 51, 54
Le symbole dans l'art du XV <sup>e</sup> siècle . . . . .	55
Symbole religieux ou canonique . . . . .	57
Symbolisme moderne . . . . .	63

	Pages.
Signes secrets, cryptographie, langage occulte . . . . .	65, 67
Rapports entre le symbole et l'emblème . . . . .	71
Rapports des images entre elles. . . . .	72
Alliance des idées avec les contingences . . . . .	73, 75
Fondement du symbolisme poétique. . . . .	74, 127
Symbolisme d'Albert Dürer et de F. Mantegna . . . . .	76, 77
Impression symbolique dans l'art . . . . .	72, 77, 78, 131
Foyer commun des perceptions du génie humain et leurs relations entre elles . . . . .	80
<i>Le Couronnement de la Vierge</i> , par Fra Angelico . . . . .	81
Symbolisme personnel de certains artistes . . . . .	80, 81, 83, 85, 91
Puvis de Chavannes, l'art anglais et G. Moreau . . . . .	85, 146

### CHAPITRE III.

Personnification divine, origine des fictions mythologiques . . . . .	87, 90
Personnification symbolique et emblématique . . . . .	90, 91, 93, 100, 108
Idéalisme, préoccupation de la forme . . . . .	92, 143, 151
Synthèse, simplification, condensation de l'idée et de l'expression figurée . . . . .	94, 95, 97, 139
Définition du symbole . . . . .	43, 61, 65, 71, 79, 83, 87, 91
Expression artistique du symbole . . . . .	93, 94, 96, 98, 99
OEuvres de L. Frédéric, Leempoels, C <sup>te</sup> de Lalaing . . . . .	96, 153
Exemples tirés d'œuvres de Michel-Ange, de Burne Jones, de G. Watts . . . . .	97, 98, 138, 146
Caractères du symbole. . . . .	74, 79, 100, 109, 111, 126
Caractères de l'emblème . . . . .	100, 107, 109, 112, 114, 117, 126
Comparaison entre les figures du discours et les figures d'art. . . . .	101

### CHAPITRE IV.

De l'emblème, de l'attribut et de la devise . . . . .	127
Base physique de l'art intellectuel. . . . .	107, 127
Caractères de l'allégorie . . . . .	112, 114
Caractères de l'attribut. . . . .	122, 123
Exemples de tableaux-emblèmes ou devises . . . . .	118, 119, 125
Figures emblématiques . . . . .	120, 124
Relations du symbole avec l'emblème . . . . .	120, 121, 126

## CHAPITRE V.

	Pages.
De l'allégorie . . . . .	112, 113, 127
Sources de la fiction, dérivant de l'ordre physique par le moyen du symbole . . . . .	127
Langage poétique et allégorique. . . . .	128, 133
Comparaison du symbole à l'allégorie . . . . .	112, 114, 130, 136
Influence de l'impression dans l'idée et dans l'art. . . . .	78, 131
Fiction, allusion, similitude, parabole, apologue . . . . .	132, 137
Tableaux allégoriques au Musée d'Anvers . . . . .	134, 135
Compositions devenues des types légendaires. . . . .	134
Exemples d'allégories diverses . . . . .	137
OEuvres de G. Reni, de N. Poussin, de Michel-Ange et des Van Eyck . . . . .	138
Art romain synthétique et allégorique . . . . .	139
Emploi artistique de la fiction en l'honneur des souverains. . . . .	140, 149
OEuvres symboliques et emblématiques du Sodona, de E. Le Sueur, de P.-P. Rubens, de Boecklin, de Teniers . . . . .	141, 143, 151, 157
Insuffisance de l'idée dans certaines compositions réputées allé- goriques . . . . .	143, 151
Maîtres français : Le Brun, S. Vouet, Prudhon . . . . .	144
Exemples tirés d'œuvres de Raphaël, Burne Jones, Puvis de Chavannes, Wiertz, Lazergues, Bronzino . . . . .	145, 148, 157
Rébus, parabole. . . . .	147
La décoration monumentale ou intérieure et l'ornementation allégorique . . . . .	148, 149
Décorations de P. de Cortone, d'E. Le Sueur, d'A. Cluysenaar, de L. Delbeke, de J. Stallaert et de L. Frédéric . . . . .	151, 153
Jeux de mots et d'idées dans l'art antique . . . . .	151
Lutte de l'idée et de la pratique dans l'art . . . . .	149, 153, 159
Définition de l'allégorie et de l'énigme. . . . .	152
Galerie de Médicis, peintures de Rubens . . . . .	155
Décoration de boudoirs, F. Boucher, la marquise de Pompa- dour; l'idée voluptueuse et la phrase allégorique . . . . .	158
CONCLUSION relative à l'art contemporain. . . . .	160





# TABLE

DES

## MÉMOIRES CONTENUS DANS LE TOME LIX

---

### SCIENCES.

1. Sur la fonction  $\zeta(s)$  de Riemann et le nombre des nombres premiers inférieurs à une limite donnée (74 pages); par Ch.-J. DE LA VALLÉE POUSSIN.
2. Contribution à l'étude de l'électricité nerveuse (24 pages, 9 figures); par Casimir RADZIKOWSKI.
3. La digestion dans les urnes de « Nepenthes ». (*Médaille d'or en 1898*, 56 pages); par Georges CLAUTRIAU.

### LETTRES ET SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

4. Le mouvement de la population et ses conditions économiques (16 pages et 3 diagrammes); par Hector DENIS.
5. Les quarante-deux leçons de Bouddha ou le King des XLII Sections (Sze-Shi-Erh-Tchang-King) [68 pages et 1 figure]; par Ch. DE HARLEZ.
6. Les comptes des indulgences en 1488 et en 1517-1519 dans le diocèse d'Utrecht (80 pages); par Paul FREDERICQ.
7. Essai sur le règne du prince-évêque de Liège Maximilien-Henri de Bavière (196 pages); par Michel HUISMAN.

### BEAUX-ARTS.

8. Le symbole et l'allégorie. (*Médaille d'or en 1898*, 163 pages); par Edgar BAES.
-

















3 2044 093 292 365

